LV. C. 41-44.

L. 89. 8. a 11.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
C
41-44
NAPOLI

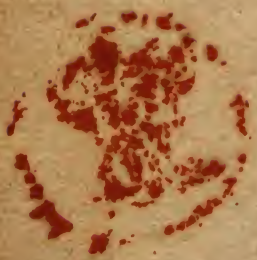

HISTOIRE
DES GVERRES CIVILES DE FRANCE,

CONTENANT TOVT CE QVI s'eſt paſſé de plus memorable ſous le regne de quatre Rois, FRANÇOIS II. CHARLES IX. HENRY III. & HENRY IV. *ſurnommé* LE GRAND, Iuſques à la Paix de VERVINS incluſiuement.

Eſcrite en Italien par H. C. DAVILA. Et miſe en François par I. BAVDOIN.

QVATRIESME EDITION, reueuë & corrigée.

Tome premier.

A PARIS,
En la Boutique de P. ROCOLET,
Chez DAMIEN FOVCAVLT, Impr. & Libr. ordin. du Roy ; Au Palais, en la galerie des Priſonniers, aux Armes du Roy & de la Ville.

M. DC. LXVI.
Auec Priuilege de ſa Maieſté.

A MONSEIGNEVR SEGVIER, CHANCELIER DE FRANCE.

MONSEIGNEVR,

Puiſque les productions de l'Eſprit ſont les Offrandes que les Hommes de lettres font d'ordinaire aux HEROS, *& pour s'acquiter de ce qu'ils*

leur deiuent, & pour authoriſer leurs propres Ouurages ; I'ay quelque ſujet de me promettre, que la Traduction de cette HISTOIRE *ne vous ſera pas deſagreable. Car ce n'eſt pas ſeulement par obligation, mais encore par Deuoir, que ie la dédie à voſtre* GRANDEVR *; & qu'en la luy dédiant, ie cherche à faire connoiſtre en* FRANCE *le nom de* DAVILA *par celuy de* SEGVIER, *qui vous a eſté laiſſé par vos illuſtres* AYEVX, *comme vne pretieuſe marque d'Honneur. Que n'auez-vous point fait,* MONSEIGNEVR, *à l'exemple de ces Perſonnes celebres, dont vous ſuiuez ſi conſtamment les pas ? Et que ne faites-vous point tous les iours pour voſtre Patrie, dans la plus haute & la plus importante de toutes les Charges de la Robe ? Certainement, il eſt impoſſible que vous ne l'exerciez auec vne inuiolable ſince-*

vité, veu l'ardent zele que vous témoignez auoir pour le ſeruice de DIEV, *& pour le ſoulagement de l'Innocence opprimée. Vous ſçauez trop bien que l'adminiſtration des affaires publiques ſe doit regler par les Loix diuines; & que le Iuge & l'Autel ſont preſque vne meſme choſe, pource que les affligez ont accouſtumé de recourir à l'vn & à l'autre. Voila pourquoy,* MONSEIGNEVR, *vous cultiuez également la* IVSTICE, *& la* PIETE', *qui ſont toutes deux inſeparables d'auec vous, tant elles s'y trouuent eſtroittement jointes. Par toutes deux auſſi vous preſidez ſi dignement dans le ſacré Thrône des* FLEVRS-DE-LYS, *que les plus ſeueres Legiſlateurs n'ont iamais eſté ſi ialoux d'eſtablir parmy les peuples leurs equitables Maximes, que vous eſtes ponctuel à faire obſeruer aux* FRANÇOIS *les Ordonnances*

& les Edicts de leurs PRINCES. *Que ſi dans ce haut employ ſe rencontrent, comme il arriue ſouuent, pluſieurs obſtacles faſcheux ; Alors,* MONSEIGNEVR, *tant s'en faut qu'en trauaillant à les ſurmonter, voſtre Vertu s'affoibliſſe, & ſe laiſſe abatre ; qu'au contraire,*

Où le danger eſt grand, c'eſt là qu'elle s'efforce.

Apres ces iuſtes Deuoirs, que vous rendez ſi religieuſement à DIEV *& au* ROY, *que la Malice & l'Enuie ſe mutinent tant qu'elles voudront ; les Ennemis qu'elles arment contre Vous, ne ſçauent pas qu'ils attaquent en voſtre Perſonne, & la* IVSTICE, *& l'*INTEGRITE' *qui ſont plus fortes que toutes leurs Machines enſemble. Vous auez vn Cœur à l'épreuue de leurs traits, & vn Eſprit tellement au deſſus*

d'eux, qu'il eſt de luy comme de ces fameuſes Montagnes, dont le ſommet touſiours tranquille au milieu de l'orage, laiſſe gronder en vain le Tonnerre. Cette merueille, MONSEIGNEVR, *eſt vn effect extraordinaire d'vn Courage vrayement Heroïque; & comme on diſoit autrefois de Caton, qu'on n'auoit iamais ſceu vaincre ſon auſtere Vertu, quoy que l'on eût vaincu toute la Terre; l'on peut de meſme dire de Vous, qu'il ſeroit plus aiſé de bouleuerſer le Monde entier, que d'ébranler tant ſoit peu la fermeté de voſtre ame. La Conſtance,* MONSEIGNEVR, *eſt vne Vertu qui du premier de vos Anceſtres paſſée iuſques à Vous, y fait remarquer auec auantage les Qualitez eminentes qui les ont mis en eſtime. Par elle on a veu ces Cynées, & ces Nectors, entreprendre genereuſement la defenſe de leur pays, en des occaſions*

où leur propre merite les a rendus Arbitres des differends de nos Princes, auec les Puiſſances eſtrangeres. Par elle au milieu des Partialitez & des Factions, leurs ſoins infatigables pour le Public ont ſoûmis l'Iniuſtice à la Raiſon, la Force au Deuoir, la Reuolte à l'Obeyſſance ; Et par elle encore dans l'art de calmer les tempeſtes d'Eſtat ; auecque cette Eloquence charmante, qui a touſiours maintenu leur authorité, ils ont pû veritablement ſur les plus Mutins, ce que les Poëtes feignent d'Eole, quand ils luy font apaiſer les vents irritez, & ont ainſi changé la Fable en Hiſtoire. Celle-cy, MONSEIGNEVR, *en ſert de preuue en diuers endroits ; où l'on trouuera combien vertueuſement ils ſe ſont portez dans tous les mouuemens des Guerres, que l'Autheur de ce Liure a décrites ; Guerres formidables, à vray dire ; & qu'à l'imi-*

tation d'vn Poëte Latin, parlant de celles des Romains, l'on peut nommer à bon droict plus que Ciuiles: *On y trouuera, dis-je, Qu'au temps que la* LIGVE, *cette furieuse Bacchante, démembra cruellement le Corps de la* FRANCE, *& que rendant fugitiue la belle Astrée, elle la contraignit d'abandonner son Throsne natal; feu Monseigneur le President* SEGVIER, *vostre Oncle, demeura tousiours inébranlable dans le Party du Roy. Car en effet, il ne pût iamais estre induit à changer d'inclination, quoy qu'il vid presque toute changée la face du Parlement; & qu'au hazard de sa vie, il eust fait tous les efforts imaginables, * pour l'empescher de se mesler dans la Reuolte publique. Que si cela ne suffit, on y verra encore, qu'vn peu apres la Conuersion de* HENRY LE GRAND, *vn autre* SEGVIER, *Doyen de l'Egli-*

* Haueua gagliardamente pugnato, acciochè il Parlamente non si mescolasse

nella folleuatione.

*Canonista di chiaro nome.

se Cathedrale de PARIS, *appellé dans cette Histoire*, Theologien & Canoniſte de haute reputation, * *fut deputé à la Cour de Rome, auecque les plus Habiles du Royaume, pour procurer à ſa* MAIESTÉ *la ſolemnelle Benediction du* PAPE. *A deux Perſonnages ſi fameux ie pourrois ioindre particulierement cét excellent Homme qui vous a donné naiſſance; n'eſtoit que ſes Actions & les voſtres ſont d'elles-meſmes ſi éclatantes, & en ſi grand nombre, que pour les comprendre toutes, il me faudroit faire, au lieu d'vne ſimple Lettre vn ample Panegyrique: mais voſtre moderation ne le permet pas; & me fait connoiſtre,* MONSEIGNEVR, *qu'elle vous rend d'autant plus loüable, que Vous n'aimez du tout point à eſtre loüé. Ie m'impoſe donc ſilence; & me contentant d'admirer en Vous ce que la Renommée ne ceſſe de publier à voſtre gloire, ie*

mets le plus haut poinct de la mienne à me pouuoir dire,

MONSEIGNEVR,

DE VOSTRE GRANDEVR,

Le tres-humble, tres-obeïssant,
& tres-obligé seruiteur,
I. BAVDOIN.

PREFACE A LA FRANCE.

MERE des beaux Arts, & vraye Nourrice, non seulement des Hommes d'esprit, mais encore des Hommes de cœur; FRANCE, ma chere Patrie, toûjours enuiée des autres Nations, & toûjours victorieuse de l'Enuie; Voicy *L'Histoire des Guerres Ciuiles*, que vos Peuples mesmes ont autrefois allumées, & les Estrangers entretenuës par leurs artificieuses pratiques. Ie viens l'exposer à vos yeux, non pas pour renouueller vos anciennes playes, mais plûtost pour vous faire connoistre combien est grande vostre felicité presente, à comparaison de vos miseres passées.

Vous y verrez qu'apres la mort de HENRY II. vous fustes battuë d'vne infinité d'orages, qu'émeurent par émulation deux puissans Chefs de Party; * Qu'ils se seruirent pour cét effet de la foiblesse de FRANCOIS II. ensemble des secrettes intelligences qu'ils eurent au desceu l'vn de l'autre, auec CATHERINE DE MEDICIS; & que sous pretexte d'appuyer son authorité, ils butterent par cét artifice à tenir eux-mesmes le Gouuernail que vous luy auiez mis en main. Vous y remarquerez en suitte le déplorable estat de vos Prouinces, durant le Regne de CHARLES IX. & sous la Regence de la mesme Catherine sa Mere. A quoy vous n'aurez pas plustost arresté vostre pensée, que vous auoüerez, ie m'assure, qu'encore que par la Prudence dont elle s'aydoit accortement à corriger l'humeur imperieuse de son Fils, elle destournât souuent de grandes tempestes, dont vous estiez menacée; Elle ne put empescher pourtant que vous ne fussiez alors vn Theatre ouuert à toute sorte de Tragedies. Que si vous en recherchez plus auant les Actes sanglants, vous trouuerez qu'ils ne finirent point par la mort de cette mesme Princesse; Qu'au contraire ils se renouuellerent

* *Le Duc de Guise, & le Connestable de Montmorency.*

insensiblement sous HENRY III. Prince d'autant plus infortuné, que par les lascheтez, & les perfidies de ses propres Sujets, il se vid reduit à faire des choses étranges, qui luy coustèrent enfin la vie. Mais n'est-il pas vray qu'apres qu'il l'eut miserablement perdue par vne main parricide, vos partialitez s'augmenterent plus fort que jamais ? Et n'est-il pas vray encore qu'elles eussent apparemment acheué de vous ruïner, si vn autre HENRY vostre grand Roy, n'eust dissipé tous ces fascheux troubles ; & par la force de son bras, couppé les testes de l'Hydre, sur le point qu'elle s'en alloit vomir sur vous tout ce qu'elle auoit de venin. Tellement que vous connustes assez que ce veritable Hercule vous purgea de Monstres, lors qu'apres auoir banny les Guerres domestiques il extermina de mesmes les estrangeres. Dequoy certes il vint à bout glorieusement, en accordant à ses Ennemis la Paix generale, qui se conclud à Veruins qui fait aussi la conclusion de tout cét Ouurage.

Laissant donc à part (dautant que cela n'est pas du sujet de vostre Histoire, qui ne va que jusques à l'an 1598.) le doux & inestimable fruict de la Paix, dont vous iouïstes vn assez long temps, sous le Regne de HENRY IV. & tout ce qui s'est passé depuis sous celuy de LOVYS XIII. son Successeur d'heureuse memoire ; Il faut que vous demeuriez d'accord auec moy, que vostre bon heur n'a pas esté petit, en ce que le changement qui s'est fait incontinent apres le trespas de ce IVSTE Monarque, est arriué, sans que la tranquillité de vos Peuples en ait esté tant soit peu troublée. Cette merueille est grande sans doute, veu qu'il arriue rarement que les Roys sortant du monde, n'y donnent entrée à quelque accident sinistre. Elle ne vous semblera pas estrange pourtant, quand vous aurez sçeu, que c'est vn effet visible de la pieté de cette sage Princesse, qui tient aujourd'huy les resnes de vostre Empire, en qualité de REGENTE. Car apres tout, que sçauriez-vous desirer pour vôtre repos, qui ne soit tellement executé par ses ordres, & par sa bonne conduitte ? Ne possede-t'elle pas des Qualitez assez puissantes pour destruire tous les mauuais desseins, que pourroient auoir contre l'Estat les Ames les plus factieuses, & les plus nées à le troubler ? Ses bontez incomparables ne la font-elles pas regner sur les inclinations, aussi bien que sur les Peuples ? Et n'est-il pas vray que comme ses actions ont ie ne sçay quoy de miraculeux ; Aussi luy ont-elles obte-

au, par vne espece de Miracle, deux Princes que tout le Monde admire, & qui sont aujourd'huy la meilleure partie de nos esperances ? Certainement, les illustres soins qu'elle prend de leur Education, & de nos communs Interests, peuuent suffire, ce me semble, pour nous asseurer que Dieu benira sa REGENCE ; & que pour mettre nostre Vaisseau dans le Port, son addresse esquiuera tous les Bancs où il pourroit s'eschoüer. Elle nous en a desia dõné d'heureux presages en la Personne des Pilotes qu'elle a destinez à preuenir les tempestes d'Estat ; Et on peut bien dire que le timon des affaires publiques ne fut iamais baillé à des Hommes, ny de condition plus releuée, ny qui fussent plus capables de leur administration.

La confiance qu'elle a mise en eux, & le soulagemẽt que Vous-mesme en receuez, vous doiuent faire esperer, ô FRANCE, que leurs Conseils, & son propre Genie, donneront à ses desseins vn fauorable succez; Qu'elle les rapportera tous à vôtre bien; Et que par vne Paix vniuerselle, qui sera le Chef-d'œuure de sa REGENCE, elle affermira le repos de vos Prouinces, & l'vnion de vos Citoyens. Vous voyez desia qu'ils viuent ensemble en fort bonne intelligence; que la Guerre de dehors ne les trauaille point au dedans ; & qu'ainsi vous n'estes pas moins heureuse auiourd'huy que vous estiez infortunée autrefois en vn temps où vous seruiez comme de proye aux pretextes de la RELIGION, & aux partialitez de la LIGVE. O que vôtre condition a de douceurs, en comparaison des amertumes de ce siecle-là ! Alors les Estrangers vous faisoient la loy ; maintenant ils la reçoiuent de vous : Alors vous gemissiez sous la Seruitude ; maintenant vous respirez dans la Liberté, qui vous est naturelle : Alors vos Alliez, naiz à vostre perte, prenoient faussement les armes pour vous; maintenant ils sont perdus, si vous ne les posez, apres les auoir prises contr'eux. Quoy plus ? Alors vous craigniez tout, & n'esperiez rien ; maintenant vous pouuez tout esperer, & ne rien craindre. Car en effet, si le souuenir du passé vous donne encore quelque apprehension de l'aduenir ; assurez-vous qu'ayant vostre grande REYNE pour Diuinité tutelaire, vous n'aurez plus desormais à combattre ces effroyables dangers, où vous ont mise autrefois les Guerres Ciuiles. Vous sçauez combien estranges en ont esté les violences, qui vous les font haïr à bon droit, pardessus toutes les choses du monde. Mais pour les auoir encore plus en horreur ; vous me dites, ce

me ſemble, que vous ſerez bien ayſe d'en mieux peſer les particularitez & les circonſtances dans cette Hiſtoire. Voyez-la donc, ie vous prie, pour en *éplucher auecque ſoin juſques aux moindres éuenemens, dont vous pouuez juger plus équitablement que perſonne. Au reſte, ſi vous auez autrefois traitté ſon Autheur ſi obligeamment, durant tout le temps qu'il a veſcu dans voſtre Païs; maintenant qu'il n'eſt plus en vie, ne ſoyez pas moins fauorable à ſa memoire, que vous l'auez eſté à ſa Perſonne. Dequoy vous ne ſçauriez donner de meilleure preuue, qu'en agréant la reconnoiſſance de vos biens-faits, qu'il vous a laiſſée dans ſes Eſcrits, & la peine que j'ay priſe d'en eſtre l'Interprete, pour vous les rendre plus intelligibles en voſtre Langue.

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.

C'Est vne coustume bien estrange que celle qu'ont la plus part des Critiques, de faire de mauuais jugemens des Liures mesmes qu'ils n'ont jamais veus, & dont ils ne parlent que par oüy-dire. Ils les censurent pourtant ; Et soit qu'ils le fassent, ou par vn caprice d'Esprit, ou par vn déreglement de passion ; tant y a qu'ils n'approuuent souuent que les choses qui meritent le moins d'estre approuuées ; En cela semblables aux Malades, qui ne prennent gouſt qu'aux Viandes qui n'en ont point ; Ou à ces Amans melancholiques, qui ne sont Adorateurs que des Visages difformes. I'espere que vous serez plus raisonnable, Lecteur ; Et qu'ayant à dire vostre sentiment de cette Histoire, vous ne la condamnerez pas que vous ne l'ayez auparauant bien examinée. Si vous le faites, possible trouuerez-vous que ie l'ay traduite selon les regles de l'Art ; en quoy certes ie me suis proposé pour veritables modelles deux grands Autheurs, Ciceron & S. Hieroſme, l'vn Pere de l'Eloquence Latine, & l'autre du nombre des Peres de l'Egliſe. Le premier comme ie l'ay remarqué ailleurs, * parlant de cette sorte d'Ouurages ; *I'ay traduit*, dit-il, *de la Langue Attique en la nostre, deux excellentes Harangues, qui ont pour Autheurs Eschines, & Demosthene, personnages tres-eloquens ; Et ie les ay traduittes, non comme Interprete, mais comme Orateur ; c'est à dire en termes propres, tels que ceux dont nous vsons d'ordinaire. Ie ne me suis point esloigné pourtant, ny du sens, ny des pensées, ny de l'elegance de ceux qui les ont composées ; Et bien que ie n'aye pas rendu les mots par les mots ; Ie n'ay pas laissé toutesfois d'y en mettre d'autres, qui ont la mesme signification, & la mesme force.* Quant au second, qui est S. Hieroſme, il ne trouue point de Verſion meilleure, que celle où l'on se propose pour but de rendre fidellement l'intention d'vn Autheur, sans s'asseruettir à ses paroles ; Et voila pourquoy ie me suis attaché le mieux que i'ay pû à cette regle-là. Ie ne croy donc pas, Lecteur, que vous me deuiez blasmer d'auoir suiuy les sentimens de ces deux excellens Maistres, dans la Traduction que i'ay faite de Daula.

* *En la preface de la traduction du Liure Latin intitulé, Vindiciæ Gallicæ.*

Mais possible me blâmerez vous encore moins, si sans m'arrester à sa façon d'écrire, bien qu'élegante en sa Langue, ie me forme en la nostre vn stile plus serré que le sien; Si ie change quelquefois ses virgules en poincts, pour vostre soulagement; Et si d'vne de ses Periodes i'en fais plusieurs, encore me semblent-elles trop longues. Car bien que la pluspart des Estrangers soient Asiatiques dans leurs Escrits, & qu'ils les estendent à perte d'haleine; Ils m'excuseront pourtant, si ie dis que ce Caractere n'est pas toûjours le meilleur, & qu'il ennuye bien plus souuent qu'il ne diuertit. Cela se remarque en nostre Langue, qui se plaisant à dire beaucoup en peu de mots, souffre difficilement sur le papier ces importuns Synonimes, & ces longues Periphrases, dont on se sert à la Chaire, & aux Declamations publiques; Ce qu'on ne pratique d'ordinaire, qu'afin de soulager la memoire, & de ne point demeurer muet, tandis qu'vne pensée en appelle vne autre. Ie veux croire neantmoins, que comme en Egypte le desbordement du Nil presage vne bonne année; Ainsi ce riche flux de paroles, dont mon Autheur abonde, est vne marque de la fertilité de son Esprit, à nous debiter les belles choses dont son Histoire est semée. Vous m'auoüerez au reste, qu'en ses Raisonnemens Politiques, ayant à traitter de quelqu'Affaire importante, il en va chercher la source iusques dans le Cabinet; qu'en matiere de Negociations, & de Conseils de guerre, il ne fait rien mettre en déliberation, qui ne soit iudicieusement decidé par les Ministres d'Estat, & par les Generaux d'Armée; Que par tout où il parle d'entrepriſes militaires, de Combats, de Sieges, de Stratagemes, & de sanglantes Défaites, il s'en acquitte toûjours dignement, & en Homme qui sçait son mestier; Que de la façon qu'il décrit les choſes, il vſe d'vne Expreſſion, & si naïfue, & si forte, qu'il les rend comme viſibles aux yeux, & ſenſibles à l'Imagination; Qu'en vn mot, il perſuade auec vne douce violence, ce que les plus grands Hommes de son siecle ont executé de memorable en toute leur vie; & qu'au jugement qu'il rend d'eux apres leur mort, il ne se monstre pas moins adroit à faire éclatter leurs Vertus, qu'il est ingenieux à excuſer les Vices qui les peuuent auoir obſcurcies.

Quant à ce qu'on luy obiecte, Que pour auoir voulu mettre en sa langue les Noms propres des Familles, des Riuieres, des Villages, des Bourgs, des Villes, & des

Prouinces, il en a corrompu la pluſpart ; c'eſt choſe, à vray dire, que j'aurois mauuaiſe grace de n'auoüer pas, apres tant de peine que i'ay eüe à les Naturaliſer ; bien qu'on en doiue vray-ſemblablement attribuer la faute aux Imprimeurs, plûtoſt qu'à l'Autheur. Ie ne puis nier non plus, qu'il ne ſe trompe quelquesfois, quand il parle, ou de la qualité des Perſonnes, de leur Profeſſion, ou de quelques Actions particulieres dont on les peut blaſmer, ou meſme de la ſituation des lieux, & de leur diſtance. Or dautant qu'il ſeroit hors de propos de rapporter icy ces endroits defectueux, ie me contente de vous aduertir que vous les trouuerez à la marge marquez d'vne Eſtoile. A quoy i'ay ſuppleé le mieux que i'ay pû par les ſentimens vniuerſels de nos Hiſtoriens ; ſans que i'aye oſté de cét Ouurage (pource qu'il l'a fallu par raiſon) plus de trois ou quatre lignes ; bien loin d'en auoir retranché des pages entieres, comme quelques Enuieux l'ont malicieuſement voulu faire accroire.

Voyla, cher Lecteur, ce que les plus poinctilleux reprochent à DAVILA ; ſans conſiderer qu'aux choſes qu'il n'a point veuës, il a ſuiuy comme Eſtranger, les Memoires qui luy ont eſté enuoyez ; Que pour vn defaut qu'ils remarquent en luy, il y a dans ſon Hiſtoire mille beautez differentes ; & que l'ayant eſcrite en Italie, & en Italien, ce n'eſt pas grande merueille s'il ne peut ſçauoir auſſi ponctuellement qu'vn François la Carte de France. Mais apres tout, pourquoy veulent-ils qu'il ſoit exempt de ces manquemens qui ſont ordinaires à la pluſpart des Hommes de lettres ? N'accuſe-t'on pas de ſemblables deffauts Herodote & Tucidide, Tacite & Tite-Liue, Plutarque & Seneque, quoy que les plus celebres de tous les Autheurs Grecs & Latins ? Croyez-moy, Lecteur, ce n'eſt pas choſe nouuelle de vous dire, qu'il n'y a rien de parfait ſous le Ciel : Le Soleil meſme, & la Lune, ont leurs taches, & leurs Eclipſes. Que l'Homme ſe picque de ſuffiſance tant qu'il voudra ; Dans toutes les productions de ſon Eſprit, il y a touſiours ie ne ſçay quoy qui ſent le Peché Originel : D'où ie conclus auecque raiſon, que le plus haut comble de gloire où ſon deſir puiſſe atteindre, eſt ce me ſemble, qu'en ſes Eſcrits, comme en ceux de cét Autheur, il y ait incomparablement beaucoup plus de bonnes choſes à loüer, que de mauuaiſes à reprendre.

LA VIE DE L'AVTHEVR.

CET excellent Homme merite bien que la Posterité fusse cas de luy, pour s'estre rendu doublement considerable, & par les Armes, & par les Lettres. Il estoit d'vne des plus illustres Maisons de Chypre, où par des Qualitez extraordinaires ses Predecesseurs s'estoient mis en possession du titre de Connestables de ce Royaume-là, & l'auoient laissé comme hereditaire à leurs Descendans. Ils ne manquoient pas de biens, pour soustenir cette Dignité, & iouyssoient d'enuiron cent mille liures de rente, auant que l'Ennemy iuré des Chrestiens eust vsurpé la domination & les richesses de cette Isle delicieuse. Les violences de ce Barbare ayant contraint la pluspart de ses Habitans d'en sortir, Dauila se vid reduit à faire comme eux, & à souffrir auec sa Famille, toutes les disgraces & les incommoditez de cét Exil tyrannique. Que si quelque chose l'affligea dans ce déplorable estat, ce fut de n'auoir pas ce qu'il luy faloit pour en assister les siens, & d'estre en la peine d'aller implorer le secours d'autruy, pour suppléer au deffaut des biens que la mauuaise Fortune luy auoit n'aguere arrachez des mains. Il s'y resolut pourtant; Et prenant pour cét effet la route d'Espagne, se rendit dans Auila, Ville d'où

par vne ancienne traditiue, passée de Pere en fils, les premiers de ses Ancestres tiroient ensemble leur Origine & leur Nom. Comme il auoit donc en ce lieu-là plusieurs Parens extrémement riches, il s'auisa de s'addresser à eux, pour voir si sa presence & sa cheute ne leur persuaderoient point de le releuer à ce besoin; à quoy la Nature & le Deuoir les sembloient obliger en quelque façon. Mais il les trouua si peu officieux, & mesme si froids en son endroit, que le mauuais accueil qu'il en receut le fit sortir d'Espagne, pour venir en France. A peine y eut il mis le pied qu'il reconnut en effet, que ce n'est pas sans raison qu'elle a esté de tout temps apellée l'Azile des Estrangers, & la Mere des Courtoisies. Car ses Esperances affoiblies y furent d'abord fortifiées par les soins que prirent de luy les plus honnestes gens de la Cour, où comme il s'ouurit vne entrée par son adresse, il sçeut de mesmes s'y maintenir auec auantage par sa iudicieuse conduite. A son arriuée en vn Pays si charmant, il manda son Frere* & deux de ses Sœurs, dont les bonnes Qualitez firent agréer leurs seruices à la Reyne Mere, qui les mit au nombre de ses Domestiques. Apres la mort de cette Princesse, qui fut suiuie en peu de temps de celle du Roy son fils, Dauila bien éloigné du calme qu'il attendoit en vne Plage, où les partialitez des Factieux auoiēt émeu d'estranges tempestes, ne voulut point relascher pourtant de la profession des Armes, & se resolut de s'en seruir à combattre la mauuaise Fortune dans les dangers de la Guerre. Il s'y vid exposé plusieurs fois † en

* C'estoit Louys Dauila, dont il est parlé au IX. Liure. Il auoit commandé pour les Venitiēs dans le fort de Zara, & fut depuis Gentilhomme seruant de Catherine de Medicis: I'obmets qu'il eut encore pour frere le Theologiē Dauila, l'vn des plus celebres Predicateurs de son temps.

† Deuant

diuerſes occaſions, où ſon grand Courage, & l'exemple de ſes ſemblables l'appellerent, meſme au hazard de ſa vie. Mais enfin ayant failly ſouuent à la perdre il creut qu'il deuoit à l'aduenir n'en eſtre pas ſi prodigue. Ainſi, ſoit qu'il ne ſe ſentiſt plus propre à la fatigue des Armes, ſoit que ſon Deſtin l'appellaſt ailleurs; tant y a qu'au penchant de ſon âge, & dans vn haut comble de toute ſorte d'Honneurs, il fit vne glorieuſe retraite à Veniſe, où la Republique luy donna de quoy ſubſiſter honorablement tout le reſte de ſes iours.

Honfleur en Normandie, où il eut vn cheual tué ſous luy, & au Siege d'Amiens, où il fut bleſſé, comme il le raconte luy-meſme dans les deux derniers liures de ſon Hiſtoire.

Parmy ces deſordres, & ces contraires reuolutions, qui iuſques alors luy deuoient auoir geſné l'Eſprit, il ne laiſſa pas de le poſſeder en pleine liberté, & de l'employer agreablement à l'eſtude des belles Lettres; Choſe, à vray dire, qui pourroit ſembler eſtrange, ſi l'on ne ſçauoit par eſpreuue; Que la Nature eſt aſſez puiſſante, pour produire ſouuent ce meſme effet en certains Hommes, qu'on peut nommer extraordinaires, & dont le merueilleux Genie les eſleue par deſſus la condition des Mortels. Celuy-cy ſans doute eſtoit de ce nombre; Et on pouuoit bien dire de luy qu'auec vne ardeur eſgale il s'exerçoit dans le Champ de Mars, & ſur le Mont d'Apollon. A ſes heures de loiſir vne ſerieuſe Meditation eſtoit le plus doux entretien de ſon Ame. Pour ſe conſoler des pertes de ſa Maiſon, il iettoit la veuë ſur l'Exemple de ſes ſemblables, en ſe repreſentant qu'il y auoit touſiours eu dans le Monde, quantité d'illuſtres Mal-heureux. La Philoſophie Morale, qu'il eſtudioit dans les Eſcrits des

Anciens, luy montroit à se roidir contre les aduersitez & à profiter de ses propres disgraces. En lisant l'Histoire il apprenoit à l'écrire & s'en acquitoit si dignement, que pour ne le mettre en doute, il ne faut que considerer celle-cy qu'il nous a laissée en sa Langue, & que ie vous donne en la nostre. Si vous cherchez vne source à ses loüanges, vous y en trouuerez vne qui ne peut estre épuisée. Car apres tout, vous m'auoüerez, se m'assure, auec les plus Habiles, que de la façon qu'il décrit les causes, les commencemens, les progrez, & tous les tragiques éuenemens de nos Guerres Ciuiles, il est peu d'Historiens modernes qu'il ne surpasse, soit par la maiesté de son Stile; soit par la force de ses Raisonnemens politiques; Ce qui a donné suiet à quelques-vns, de le comparer à François Guichardin, le plus celebre de tous les Escriuains de son siecle.

Mais, ô déplorable condition des hommes! Celuy qui durant la Guerre, & dans la foule des Ennemis, s'estoit sauué de tant de perils, ne pût empescher qu'en pleine Paix, vn coup mortel ne luy fut donné parmy ses propres Amis, & mesme en vn lieu où le Droit d'Hospitalité deuoit estre inuiolable. Car apres que pour satisfaire à vn mandement qu'il auoit receu des principaux Officiers de Venise, il fut party de Padouë, où il faisoit sa demeure, pour s'en aller à Veronne, auec ses Domestiques; le malheur voulut pour luy, qu'à Villeneuve il s'arresta dans vne Hostellerie, pour y faire charier ses meubles; à quoy ceux de ce lieu-là estoient particulierement obligez enuers les personnes qui auoiẽt

quelque Commission expresse de la Republique. L'ordre en ayant donc esté donné au Fermier d'vn certain Gentil-homme de Veronne ; celuy-cy suruint pour l'empescher ; & par l'intelligence qu'il eut auec le Maistre du logis, s'estant mis à quereller ces nouueaux hostes, passa temerairement des iniures aux menaces. Mais comme il vid qu'ils ne s'en émouuoient pas beaucoup, prenant leur patience pour vne espece de lascheté, il s'ayda malheureusement de ses armes ; Et ce fut alors que par vne violence trop precipitée, Dauila receut vn coup de Pistolet, dont il mourut quelque temps apres. Vn acte si noir & si tragique fut sensible au dernier point à tous ses plus proches, principalement à sa Femme & à ses Filles, qui en furent témoins, à leur grand regret. Mais son Fils, sur tout, âgé de dix-sept ans, & les Domestiques de feu son Pere, en furent si transportez, que par vn extréme desir de vengeance, ils se ietterent incontinent sur le Meurtrier, & le mirent à mort, ensemble le Maistre de l'Hostellerie, principal Complice de cét Assassinat. La Iustice s'estant saisie de ces deux Corps, les fit pendre par les pieds dans la grande place de Veronne ; où pour seruir publiquement d'Exemple, ils furent exposez vn assez long-temps à la veüe de tout le monde ; & voila quelle fut la fin de ce grand Homme,

Que ses mauuaises Destinées
Nous font regretter aujourd'huy ;
Et qui termina ses années
D'vne mort indigne de luy.

Durant tout le cours de sa Vie, qui fut

d'enuiron cinquante-neuf ans, ſon Genie le fit touſiours remarquer beaucoup plus enclin à comprendre & à retenir, qu'à s'exprimer de viue voix. Il auoit au reſte le Corps vigoureux, la taille belle, l'Humeur douce, l'eſprit agreable, & toutes ces autres Qualitez éminentes, qui ſont neceſſaires à former vn Honneſte homme. Tellement que pour les pouuoir cultiuer plus long-temps, il importoit à tout le Public, de ſouhaitter qu'il ne mouruſt pas encore; ſi toutesfois on peut appeller morte vne Perſonne que ſes Eſcrits inimitables rendront à iamais viuante dans l'eſtime de la Poſterité.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

CE Liure contient l'origine de la Nation Françoise; l'Election du premier Roy Pharamond; l'Establissement de la Loy Salique; les Prerogatiues des Princes du Sang, & la succession des Roys, iusques à S. Louys, IX. du Nom. Ialousie entre les Maisons de Valois, & de Bourbon, diuisées en deux Branches. Celle de Bourbon est rabaissée pour vn temps: Comme au contraire, les Seigneurs de Guise & de Mont-morency sont éleuez à la place des Princes les plus proches de la Couronne. De cette Grandeur s'ensuit de l'emulation entr'eux; mais l'auantage demeure enfin à la Maison de Guise. Henry II. tué par accident en vn Tournoy, laisse le Sceptre à son fils

François encore ieune, & de fort petite complexion. Il donne le Gouuernement du Royaume à la Reyne Catherine ſa Mere, & aux Seigneurs de Guiſe. Les Princes de Bourbon s'en offencent; ce qui eſt cauſe que le Roy de Nauarre, Chef de cette Maiſon, s'en va exprés à la Cour; où ne pouuant rien auancer, il ſe reſout d'en partir, & ſe retire en Bearn. Cependant le Prince de Condé ſon frere, s'eſtant proposé d'oſter à la Reyne, & à ceux de Guiſe, le maniement des affaires, eſt conſeillé de ſe ſeruir de l'entremiſe des Huguenots. Brief recit de leurs commencemens, & de leur Doctrine. La Renaudie ſe fait Chef de l'entrepriſe d'Amboiſe, où ceux de ſa Religion ſe delibererent de le ſuiure: Mais la Coniuration eſtant découuerte, le Duc de Guiſe eſleu par le Roy ſon Lieutenant General, attaque les Coniurez, dont il défait les vns ſans beaucoup de peine, & ſaiſit les autres, qui ſont executez à mort.

IE S Guerres Ciuiles, qui durant quarante ans continuels, ont miſerablement troublé la France, contiennent d'vn coſté des entrepriſes ſi grandes, & des actions ſi memorables, qu'elles me ſemblent merueilleuſement propres à l'inſtruction de ceux qui les ſçauent bien conſiderer. Mais elles ſont d'ailleurs ſi confuſes, & ſi embarraſſées dans leur propre reuolution, qu'il y a pluſieurs mouuemens dont les cauſes ne paroiſſent point; pluſieurs deliberations dont les deſſeins ne ſe peuuent comprendre, & vne infinité de choſes qu'on n'entend pas, à cauſe des intereſts particuliers qui l'empeſchent, pour eſtre palliez de diuers

pretextes. Ie sçay qu'à force de trauailler à l'esclarcissement d'vne matiere si profitable, beaucoup d'excellens Esprits ont porté à la connoissance des hommes ce qu'ils en ont recueilly par leur soin extreme, & par leur loüable industrie: Ce qu'ils n'ont pû faire apparemment, sans y trouuer quantité d'obstacles, & d'épineuses difficultez. Quoy qu'il en soit neantmoins, dans ce grand nombre d'euenemens qui se rencontrent icy, tous importans, & considerables, mais qui sont la plus-part cachez, & enseuelis dans les vastes ruïnes des Guerres Ciuiles, il est à croire que la peine qu'on se donnera de les deduire par ordre, & d'en renoueller la memoire, ne sera pas moins vtile à l'aduenir, qu'elle l'a esté par le passé.

Puis qu'il est donc vray que la Fortune qui a touſiours trauaillé ma vie, a voulu que dés les premieres années de mon enfance, ie me sois veu transporté par elle-mesme bien auant dans les Prouinces, & dans le cœur de la France; où pour auoir demeuré long-temps, i'ay eu tout loisir de voir de mes propres yeux les plus remarquables, & les plus secrettes circonstances de tant d'euenemens signalez; i'ay creu que ie ne pouuois choisir vn plus illustre suiet, ny employer plus vtilement les trauaux de mon âge, desia meur & rassis, qu'à descrire depuis le commencement iusques à la fin, tout le progrez, & toute la suitte des troubles de ce Royaume. I'auoüe pourtant que ie ne suis pas assez vieil, pour en auoir veu les premiers mouuemens, qui commencerent en l'an 1560. & que ie n'ay pû par consequent me trouuer à la naissance des Guerres Ciuiles. Mais i'ay fait suppléer à ce defaut, les soins que i'ay pris de

Commencement des premiers troubles 1560.

m'inſtruire des affaires d'Eſtat, par ceux meſmes qui en auoient alors la direction ; Et ainſi adiouſtant aux memoires du paſſé la connoiſſance parfaite & particuliere que i'ay euë des choſes ſuiuantes ; il ne m'a pas eſté difficile de penetrer iuſques à la premiere racine des cauſes les plus anciennes & les plus éloignées. Cette Hiſtoire donc contiendra le cours entier des Guerres Ciuiles, qui apres la mort de Henry II. s'eſtant tout à coup allumées, & depuis changées par le progrez de diuers accidens, non moins eſtranges qu'inopinez, ont eſté finalement eſteintes, apres la mort de trois Roys, & ſous le Regne de Henry IV. Or dautant que cette narration eſt comme vn Corps ; il me ſemble que pour luy donner vne forme parfaite, il eſt à propos de toucher icy ſuccinctement l'origine de la Monarchie Françoiſe. Car puiſque les choſes que ie me propoſe de raconter, prennent leur commencement de loin, il eſt neceſſaire d'en jetter les fondemens, & d'en expliquer les difficultez, pour paſſer auec plus de clarté à vne ſolide connoiſſance des euenemens modernes. Que ſi pour venir à bout d'vne entrepriſe ſi difficile, ie n'ay ny des penſées aſſez éclatantes, ny des termes aſſez élegans ; Ie puis dire à tout le moins, que ie ſuis entierement éloigné de ces laſches complaiſances, qui pour l'ordinaire empeſchent d'aller droit les plumes des Eſcriuains. Ce qui me fait eſperer que ie pourray ſans déguiſement, me tenir dans l'ordre, & dans la nature des choſes que i'entreprends de raconter icy, & que i'ay appriſes de moy-meſme dans les occaſions, & par l'experience que i'en ay faite ; ſoit à la Cour, & en la Chambre des Roys,

Deſſein de l'Autheur dãs cette Hiſtoire.

pour y auoir frequenté long-temps; ſoit dans les armées, où ie me ſuis touſiours trouué des premiers.

Tant que l'Empire Romain ſouſtint par la terreur de ſes Armes la Majeſté de ſa Monarchie, l'eſtenduë de laquelle eſtoit ſi vaſte, qu'elle embraſſoit la plus grande partie du Monde connu; ce peu de Nations, qui pour eſtre ou deffenduës par la grandeur de leurs courages, ou fortifiées par la nature des lieux, n'auoient pas encore ſenty le ioug de la ſeruitude vniuerſelle; ſe tenant reſerrées dans les bornes, qui par la neceſſité leur eſtoient preſcrites, s'eſtudierent pluſtoſt à conſeruer chez elles leur liberté propre, qu'à ſe jetter à main armée dans les terres d'autruy, pour les enuahir. Ainſi en Orient le bord de l'Eufrate fut comme vne bride à l'humeur imperieuſe des Parthes; & en Occident les riues du Rhin furent de meſme aux Peuples d'Allemagne, comme des retranchemens & des lignes à l'impetuoſité de leurs Armes. Mais depuis que l'Empire Romain commença de ſe deſvnir de luy-meſme, par vn excez de grandeur, & qu'il s'en alla penchant à ſa ruine par le changement de ſes anciennes couſtumes; Les Peuples Barbares, qui pour leur propre deffence auoient long-temps combattu ſur leurs frontieres, ſe déliurerent enfin des apprehenſions qui les empeſchoient d'en ſortir. Ils les rompirent donc comme autant de chaiſnes, & aſſaillirent ſi bien de toutes parts les Prouinces des Romains, qu'à force de s'emparer des membres d'vn ſi beau Corps, ils donnerent naiſſance à de nouuelles Principautez, & à de nouueaux Royaumes. De-là s'enſuiuit que le nom

Grãdeur de l'Empire Romain,

& ſa decadence.

de tant de peuples aguerris, enſeuely dans le ſilence & dans les tenebres, commença deſlors à faire du bruit & de l'éclat : & que les Eſtrangers occupans comme à l'enuy, les plus fertiles, & les meilleures contrées du Monde, leur firent en peu de temps, non ſeulement changer d'habit, de langue, & de mœurs : mais encore de Gouuernement, de nom, & de maniere de viure. En effet cette nouuelle conqueſte de Nations & d'Eſtats, fit que la Bretagne fut appellée Angleterre par les Anglois, qui s'en firent maiſtres : que la Pannonie de meſme fut dite Hongrie par les Huns, qui ſe l'aſſujettirent : & qu'outre vne infinité d'autres Prouinces, celle de Lombardie receut des Lombards, ſa forme & ſon nom, dans les confins meſme de l'Italie.

Les Gouuernemés chãgent, à meſure que les conqueſtes ſe font.

Mais parmy ces Peuples qui ont quitté leur pays natal, pour s'en aller conquerir celuy des autres, il ne s'en trouuera point de comparable aux François, ſi l'on conſidere, comme il faut, la grandeur de leur Empire, la juſteſſe de leur Gouuernement, leur valeur inuincible à la guerre : & ſur tout la longue durée de leur Monarchie. Quelques fameuſes qu'ayent eſté les courſes des Oſtrogots, des Viſigots, des Huns, des Vandales & des Lombards : ou elles ont diſparu comme vn éclair, qui éblouyſſant les yeux par vn éclat ſoudain & inopiné, paſſe ſans s'arreſter, & ſe dérobe à la veuë : ou le progrez en a eſté ſi foible, que ceux qui l'ont fait, ont en peu de temps perdu tout le luſtre de leur Domination & de leur Grandeur. Mais la Nation Françoiſe, apres auoir combattu & vaincu les plus celebres Peuples de la terre, s'eſt aſſuiettie enfin vne des plus nobles & des meil-

Grands auãtages des François ſur les plus illuſtres Conquerans.

leures parties de l'Europe. Tellement que ce n'eſt point la flatter que de dire à ſa loüange, qu'eſtant, comme elle eſt, puiſſante en hommes, floriſſante en richeſſes, & illuſtre en actions Heroïques, elle a ſubſiſté dans ce haut éclat de gloire & de majeſté douze cent ans tous entiers: ſans que dans la forme naturelle & legitime de ſon Gouuernement, eſtablie dés l'inſtant meſme de ſa naiſſance, il y ait eu iuſques auiourd'huy rien d'alteré ny de corrompu. Soit donc que ces peuples que maintenant on nomme François, & qu'anciennement on appelloit *Francs*, ſoient venus autrefois des plus eſloignez endroits de l'Aſie, ainſi que l'ont crû quelques Hiſtoriens modernes: ſoit qu'ils ayent pris naiſſance dans le cœur de l'Allemagne, comme l'ont écrit, auec raiſon, les Autheurs les mieux fondez, tant y a que c'eſt choſe aſſurée, qu'au temps que l'Empire Romain s'en alloit en decadence, ils tenoient tous ce pays qui tourne vers le Septentrion, entre la Bauiere & la Saxe, s'eſtend le long des riues du Rhin, & qui encore à preſent eſt appellé Franconie, du nom de ſes habitans. La peur qu'ils eurent d'abord des Armes Romaines, les fit tenir reſſerrez dans le lieu de leur naiſſance, dont l'eſtenduë eſtoit fort petite, & où meſme ils auoient bien de la peine à viure. Mais comme il arriue d'ordinaire qu'aux pays froids, les hommes y multiplient ſi fort, que le nombre en deuient ſouuent exceſſif; ceux-cy par ſucceſſion de temps s'accrurent de telle ſorte, qu'ils ne purent à la fin, ny ſe loger ſans incommodité dans leurs maiſons eſtroites & mal baſties, ny s'entretenir des biens que la terre produiſoit en

François autrefois appellez FRANCS: & pourquoy.

Ils ſortét de leur pays à main armée, & ſe font maiſtres des Gaules.

trop petite quantité pour tant de perſonnes. Cela fut cauſe que ſe voyant deſormais libres des frayeurs continuelles que leur donnoient les Romains, pour leur trop grande puiſſance ; & inuitez par l'exemple des autres Peuples leurs voiſins, ils reſolurent tous d'vn accord de ſe diuiſer en deux nations differentes; dont l'vne prendroit le ſoin de leur commune Patrie, en s'y tenant à l'accouſtumée ; & l'autre s'expoſant au hazard, s'en iroit chercher ailleurs, par la force des Armes, dequoy viure plus commodément, dans vn pays plus fertile, & de plus large eſtenduë. En effet, tel que fut leur deſſein, tel en fut auſſi l'execution, ſans qu'il ſuruint aucun obſtacle. Car ayant fait volontairement ce partage, ceux à qui le ſort écheut de s'en aller hors de leur pays, en demeurerent contens ; & bien qu'ils euſſent tant de courage, que pour eſtre accouſtumez à la fatigue des Armes, ils n'apprehendoient aucunement les dangers d'vne ſi grande entrepriſe ; il leur ſembla neantmoins que ce n'eſtoit pas là vn deſſein qu'il falût abandonner à l'auanture : mais qui pour eſtre mené à bout auoit beſoin d'vne meure deliberation, & d'vn ſolide conſeil. Ils s'aſſemblerent pour cet effet dans les campagnes voiſines de la Riuiere de *Sala*, afin d'auiſer entr'eux à ce qu'ils auoient à faire en ce Voyage. Comme ils n'ignoroient point que ſi leur conduite eſtoit incertaine & tumultuaire, ils auroient toutes les peines du monde à voir vne fin de leur entrepriſe : la premiere choſe qu'ils firent, ce fut d'eſtablir d'vn conſentement vniuerſel la forme de leur Gouuernement à venir. Et dautant qu'ils auoient ac-

Conſultation faite entre les François :

coustumé depuis plusieurs siecles, de viure sous l'empire d'vn seul Prince : ou possible encore, pource qu'ils sçauoient que les qualitez de la Monarchie sont plus conuenables, & plus proportionnées à ceux qui aspirent à estendre leur Domaine, & à s'agrandir par leurs conquestes : ils resolurent d'élire vn Roy qui eust vne authorité souueraine sur eux. A vne si haute puissance ils adiousterent cette autre condition : Que le Royaume de celuy qu'ils auroient éleu, seroit hereditaire à ses Descendans: preuoyant bien que s'ils estoient reduits à nommer de temps en temps de nouueaux Seigneurs, de-là sans doute naistroient parmy eux les Guerres ciuiles, qui seroient d'infaillibles obstacles à leurs entreprises. Comme il arriue donc qu'en toutes sortes de nouueautez, la pluspart du temps les hommes portez d'affection & de zele, se proposent pour but le Bien-Public: ceux-cy mettans à part l'Ambition, & les interests particuliers, se rencontrerent d'vn mesme accord dans l'élection qu'ils firent de Pharamond, l'vn des fils de Marcomir. L'extraction de ce Prince à qui durant le cours de plusieurs siecles continuels, cette Nation auoit tousiours obey, n'estoit pas la seule chose qui le rendoit considerable. Ses propres vertus ne luy donnoient pas moins d'auantage, que luy en donnoit sa haute naissance. Il sçauoit l'Art de gouuerner vn Estat auec prudence, & de faire esclatter au milieu des Armes cette illustre Valeur qui luy estoit naturelle. Se voyant donc esleué à la dignité de Roy, il consentit volontairement que ce mesme titre & cette mesme puissance passassent de luy à sa Posterité, iusques à ce

qui establissent entr'eux vne forme de Gouuernement.

Pharamond éleu Roy des François.

Ses qualitez excellentes.

qu'il vint à manquer de Succeſſeurs legitimes; voulant qu'en tel cas le droict de créer vn nouueau Chef, reuint comme auparauant à la Communauté du Peuple. Mais dautant qu'vne authorité ſans bornes, ſe change ſouuent en vne licence dommageable, ces nouueaux ſuiets ne ſe contenterent pas de faire vn Roy; mais s'auiſerent en le faiſant d'eſtablir des Loix perpetuelles & irreuocables; qui compriſſent ſuccinctement leur commune volonté, tant à l'égard de la ſucceſſion des Roys, que de toute autre choſe, qui appartiendroit à leur futur Gouuernement. Ces Loix propoſées par leurs Preſtres, que d'vn ancien mot on appelloit *Saliens*, & faites dans les Campagnes, qui prennent le nom de la Riuiere de *Sala*, furent deſlors dites *Saliques*, & depuis l'eſtabliſſement du Royaume, Loix originaires, & Conſtitutions fondamentales.

Loix Saliques: ainſi dites, ou des Preſtres Saliens, ou de la Riuiere de Sala.

Apres qu'ils eurent poſé ce principal fondement, & mis ordre à toutes les autres choſes qui leur eſtoient neceſſaires, pour leur Gouuernement propre, & pour ſe rendre leur entrepriſe facile; ils paſſerent le Rhin, ſous la conduite de Pharamond leur premier Roy; & laiſſant la domination de la Franconie au vieux Prince Marcomir, enuiron l'an de noſtre ſalut 419. ils tournerent leurs Armes à la conqueſte des Gaules. Elles eſtoient encore poſſedées par les Empereurs Romains; mais beaucoup décheuës de leur premiere force & grandeur, partie par les Guerres Ciuiles, partie par les courſes des Barbares, dont les violences les auoient dés long-temps ragées, & meſme deſtruites. Ce qui fut cauſe que l'Armée des François en trouua la con-

419. Les François ſe jettent dans les Gaules que les Romains poſſedoient alors.

queſte bien plus facile que les Romains ne l'auoient trouuée aux precedents ſiecles. Elle ne la fit point neantmoins ſans y rencontrer beaucoup de reſiſtance, ny ſans vne grande longueur de temps. Car les Legions Romaines, deſtinées à garder cette Prouince, & jointes pour leur propre deffenſe aux forces de ces meſmes Gaulois, ſçeurent ſi bien ſouſtenir l'effort du premier Roy Pharamond, que la mort l'ayant ſurpris cependant, il laiſſa à ſon Fils Clodion le ſoin de ſon entrepriſe, & de ſes peuples auſſi. Ce Prince courageux & redouté, ayant en la premiere fleur de ſon âge combattu les propres habitans du pays, défait leurs trouppes, & chaſſé les Garniſons Romaines, s'aſſujettit premierement cette partie des Gaules, qui eſt la plus proche du Rhin, & que tous les Hiſtoriens appellent *Belgique*. Il laiſſa pour ſucceſſeur Meroüée, dont on ne ſçait pas au vray s'il fut ſon frere, ou ſon fils; mais de qui l'on ne peut mettre en doute qu'il ne fût ſon proche parent, conformement à la Loy Salique. Celuy-cy par le valeureux progrez de ſes Armes s'auançant dans la Gaule Celtique, fit la Ville de Paris frontiere de l'Empire François. Alors, conſiderant que ce qu'il auoit gagné de pays, pouuoit ſuffire à maintenir ſes Sujets, & à former vn iuſte & mediocre Gouuernement, il arreſta le cours de ſes conqueſtes. Ainſi apres les ſoins de la Guerre, tournant ſon eſprit à des penſées de la Paix, il comprit les deux Nations ſous vn meſme nom; & par la poſſeſſion des Gaules, fonda le Royaume des François, où il eſtablit des Loix raiſonnables, & vn Gouuernement pacifique. Ce fut icy l'origine &

Mort de Pharamond.

Son fils Clodion luy ſucceede.

Chaſſe les Garniſons Romaines, & ſe fait maiſtre de la Gaule Belgique.

Meroüée ſon ſucceſſeur s'auance dans la Celtique.

& fonde le Royaume des François.

la pierre fondamentale de cette Monarchie ; où comme la ſucceſſion des Roys eſt demeurée ferme & durable, dans vne meſme Race ; ainſi les premieres formes du Gouuernement ont eſté de ſiecle en ſiecle obſeruées, auec vne juſte & religieuſe veneration. Ce que l'on peut dire auoir touſiours ſubſiſté, ſans que la puiſſance du commandement, ny l'authorité des Loix, ayent rien perdu de leur premiere dignité, ny de leur ancien luſtre, par la longueur des années. L'intention de ces Loix, qui ſe firent au commencement par la ferme & vniuerſelle volonté de toute la Nation, eſt que les femmes ſoient excluſes de la ſucceſſion Royale, & que ſeulement les Mâles les plus proches puiſſent heriter de la Couronne : D'où il s'enſuit que l'Empire de ces Peuples demeure touſiours dans vne meſme Race, par vne ſucceſſion continuelle, & qui n'eſt iamais interrompuë.

Loy principale entre les François

De l'eſtabliſſement de cette Loy ont pris naiſſance le nom, les pretenſions, & les droicts des Princes du Sang. Car à faute des plus proches, vn chacun d'eux pouuant à ſon rang, & en quelque temps que ce ſoit, paruenir à la Couronne, ils ont tous par conſequent leurs intereſts eſtroittement vnis à l'Eſtat ; & à tous auſſi ſont conſeruez inuiolablement par les peuples les Priuileges de la Famille. Auſſi eſt-il vray que ny la longueur du Temps, ny la diſtance des degrez, ne peuuent empeſcher que tous ne ſe tiennent dans l'ordre, qui par la Nature leur eſt preſcrit à la ſucceſſion du Royaume. A raiſon de quoy, bien que par la reuolution des années ſoient arriuez diuers accidens, qui ont changé les

Princes du Sang & leurs intereſts

Noms des familles ; les vnes ayant pris le surnom de Valois, les autres celuy de Bourbon, d'Orleans, d'Angoulesme, de Vendosme, d'Alençon, & de Montpensier ; Pour tout cela, elles n'ont pas perdu les traces de la Parenté Royale, ny les droicts de succeder à la Couronne : mais de temps en temps se sont tousiours maintenuës dans les mesmes Priuileges, & dans les préeminences qui leur sont deuës, à cause du Sang. Or afin de faire voir clairement combien il importe à ces Princes de conseruer vne si grande Heredité, à laquelle ils sont tous appellez successiuement, l'on a tousiours obserué par vne ancienne coustume, que durant la Minorité des Roys legitimes, ou en leur absence, les plus proches du Sang fussent Tuteurs des Pupils, & Gouuerneurs du Royaume. Comme en effet, il estoit bien iuste qu'vn Gouuernement de cette importance ne se donnât point à des Estrangers, qui n'y auoient aucun droict ; afin que ce ne leur fût vn moyen d'entreprendre de ruiner vn si beau Corps, ou d'en rompre entierement l'vnion. Au contraire, la raison vouloit que ceux de la mesme Famille en fussent pourueus, comme d'vne chose à laquelle ils auoient interest, & qui par deuoir les obligeoit à la conseruation de la Couronne. Aussi cette glorieuse prerogatiue n'est pas seulement passée en coustume ; Mais de plus les Estats Generaux du Royaume, où se ramasse toute la puissance de cette Nation, l'ayant confirmée plusieurs fois, & par le commun consentement, & mesme par les effets qui s'en sont ensuiuis, elle a tousiours depuis tenu lieu de Loy, & d'Edict irreuocable. La

La diuersité de surnoms ne change point le droict des Princes du Sang.

Ancienne coustume obseruée durant la minorité des Roys.

& confirmée dans l'Assemblée des Estats Generaux du Royaume.

Deux preeminences illuſtres de la Maiſon Royale de France.

Maiſon Royale a donc ces deux preéminences illuſtres, l'Heredité, & l'Adminiſtration; L'vne, lors qu'il y a quelque Roy qui meurt ſans laiſſer des Enfans maſles; L'autre, quand l'Eſtat a beſoin de Gouuerneur, ſoit en la Minorité, ſoit en l'abſence du Prince.

Authorité des Princes du Sang.

Ces deux conditions, inſeparables d'auecque ceux de la Famille Royale, ont touſiours acquis aux Princes du Sang vne grande authorité ſur les Subiets, & vne bonne part au Gouuernement du Royaume. Auſſi en ont-ils embraſſé l'adminiſtration auecque des ſoins particuliers, pour les iuſtes pretenſions qu'ils auoient à la Couronne; & d'ailleurs les Peuples qui voyoient qu'ils y pouuoient paruenir vn iour, les ont touſiours eûs en ſinguliere veneration. A quoy certes ils ſe ſont portez d'autant plus volontiers, qu'il s'eſt veu par épreuue plus d'vne fois, que les Cadets ont tenu le Sceptre, quand leurs Aiſnez ſont morts ſans Enfans. Ainſi à la premiere Race Royale, qui fut celle des Meroüingiens, continuée dans l'ordre de ſes Deſcendans, les Carlovingiens ayant ſuccedé, & à ceux-cy les Capets; à la fin apres le cours de pluſieurs ſiecles, paruint à la poſſeſſion de la Couronne, le Roy LOVIS neufieſme du nom; celuy meſme qui merita d'eſtre mis au nombre des Saints apres ſa mort, & pour l'integrité de ſes mœurs, & pour les merueilles de ſa vie. Ce grand Roy laiſſa deux Fils; Philippe III. ſurnommé *le Hardy*, & Robert le Puiſné, Comte de Clairmont. De Philippe eſt deſcenduë la race des Aiſnez, ſurnommez *les Valois*, qui ont tenu le Sceptre plus de trois cent ans; Et de Robert celle de Bourbon, ainſi

Familles Royales.

Meroüingiens, Carlovingiens, Capets, Valois, Bourbons.

Grandeur de la Maiſon de Bourbon.

appellé (comme c'eſt la couſtume de France) du nom de la Prouince, qu'ils ont long-temps euë pour appanage. Maintenant donc que la Maiſon de Valois eſt en poſſeſſion de la Couronne, celle de Bourbon l'eſt auſſi du degré le plus proche du Sang, & par conſequent elle a tous ces Priuileges, que nous auons dit eſtre propres & annexez à la Famille Royale, tant par la Couſtume, que par la Loy du païs. Ainſi elle ſe pouuoit dire ſi haut éleuée, que non ſeulement pour la Naiſſance, qui la ioignit de ſi prés à la ſucceſſion du Royaume; mais à cauſe de l'étenduë de ſes Eſtats, de l'abondance de ſes richeſſes, de ſes glorieux ſuccez aux Armes, & de la merueilleuſe fecondité de ceux de ſon ſang, qui produiſoient ordinairement des hommes d'vn naturel ſplendide, & nays à bien traitter leurs Suiets, elle ſurpaſſoit facilement les bornes d'vne puiſſance particuliere. De maniere qu'il n'y auoit rien que d'illuſtre dans cette grandeur, où elle s'eſtabliſſoit, & par le moyen de ſes forces, & par la bien-veillance des Peuples. Cependant il eſtoit difficile que cela ſe fit, ſans que les Roys en fuſſent ialoux; comme en effet cette authorité ſi grande & ſi eſclatante ne leur plaiſoit guere, & produiſoit tous les iours de nouueaux ſuiets de défiance & de hayne; qui leur mirent plus d'vne fois les armes en main. Car Louys onzieſme les prit ouuertement contre Iean Duc de Bourbon, en la guerre qui eut pour pretexte le Bien Public; & Louys douzieſme, auant que de ſucceder à la Couronne, voulut s'éprouuer dans le combat auec Pierre de Bourbon. D'où l'on peut voir clairement, que les ombrages & les ſoupçons que

enuiée, & pourquoy.

donnoit aux Roys l'authorité des Princes de cette illuſtre Famille, s'entretenoient de temps en temps, tantoſt par des perſecutions ſecrettes, tantoſt par des inimitiez manifeſtes.

1515. François premier ſoigneux d'auãcer les Princes du Sang;

Mais enfin, la Couronne eſtant écheuë à François premier; dés le commencement de ſon Regne, il agrandit les principaux Seigneurs de ſon Sang; Et ſoit qu'il y fût porté par ſon humeur propre, ou par vne facilité de ieuneſſe; tant y a qu'il leur donna pluſieurs viſibles demonſtrations de la bonne volonté qu'il auoit pour eux: Ce qu'apparemment il s'auiſa de faire, pour auoir crû, qu'il ne pouuoit mieux demonſtrer la grandeur de ſon Courage, & cette generoſité merueilleuſe dont il vſoit enuers tous, qu'en éleuant les Princes d'autant plus haut, qu'ils luy eſtoient plus étroittement alliez; à quoy il ſe ſentoit encore obligé, & pour l'honneur de la Famille Royale, & pour ſa propre reputation. Comme il ſçauoit donc, que Charles, premier Prince de la Maiſon de Bourbon, auoit beaucoup de cœur, & l'eſprit capable de quelque Gouuernement que ce fût, il le pourueut de la dignité de Conneſtable; & voulut auec cela que luy & ſes plus proches euſſent l'adminiſtration des affaires les plus importantes, & les principales charges du Royaume. Mais cette ardeur de ieuneſſe s'eſtant ralentie dans l'eſprit du Roy, ſoit par les années, ſoit par la pratique de regner, qui luy fit connoiſtre la raiſon d'Eſtat obſeruée par ſes Predeceſſeurs; fut cauſe à la fin que tant plus il auoit eu de ſoin d'agrandir & d'éleuer la Maiſon de Bourbon, tant plus il en eut depuis de chercher les occaſions de l'abaiſſer. La fortu-

éleue à la charge de Conneſtable Charles de Bourbon, qui ſe reuolte depuis & perd la vie à la priſe de Rome.

ne luy en presenta pour cét effet vne merueilleuse, & fort propre à l'execution de son dessein. Car estant arriué à quelque temps de là, qu'entre Louyse Mere du Roy, & Charles de Bourbon, il y eut procez touchant le mesme Duché qu'il possedoit; le Roy François se mit dans l'esprit, qu'il n'auoit qu'à faire donner contre luy vn Arrest en faueur de sa Mere; par le moyen duquel la Maison des Princes de Bourbon se trouueroit reduite à vn tel point, que le fondement de son principal bien estant sappé, elle viendroit facilement à décheoir de la puissance & de l'authorité où elle se maintenoit en partie par l'éclat de ses richesses. Mais dans le progrez de cette affaire, Charles ayant découuert diuerses pratiques pleines d'embusches, que le Chancelier du Prat tramoit contre luy, par l'exprés commandement du Roy; il n'est pas à croire combien sensible luy fut cette iniure. Aussi arriua-t'il, qu'estant iointe à l'apprehension de la ruine dont il se voyoit desia menacé, elle fut cause que s'estant ligué secrettement auec l'Empereur Charles V. & auec Henry VIII. Roy d'Angleterre, il se mit à conspirer contre le Royaume, & contre la personne mesme du Roy François. D'où il s'ensuiuit que ne pouuant empescher qu'auec le temps cette Coniuration ne se découurît, il se vid contraint de prendre la fuite, pour ne point tomber entre les mains du Roy. Il ne se contenta pas de cela, il porta depuis les Armes contre luy-mesme; par la reuolution desquelles il se trouua qu'il estoit General de l'Armée de l'Empereur en la Bataille de Pauie: où apres la sanglante défaite arriuée dans l'Armée François

ſe ; à la fin le Roy enueloppé de pluſieurs bataillons d'Infanterie, y demeura priſonnier. Pour toutes ces offences Charles eſtant declaré Rebelle, & tous ſes Eſtats confiſquez, il ne perdit pas ſeulement ſes biens, mais la vie meſme à la priſe de Rome ; & ainſi la Maiſon de Bourbon décheut de ſa Grandeur ſi fort enuiée, & dont le Roy ſe défioit tant. Ce ne fut pas là neantmoins que prit fin la perſecution commencée. Encore que Charles fût mort mal-heureuſement, ſans laiſſer aucuns Enfans ; & que les autres Princes de ſa Maiſon n'euſſent nullement trempé à ſes deſſeins, cela ne pût empeſcher pourtant, que par la hayne de leur nom, pluſtoſt que par le défaut de leur perſonne, ils ne reſtaſſent priuez des faueurs de la Cour, & meſme éloignez du maniment des principales affaires : en quoy certes la force de la raiſon n'auoit pas tant de pouuoir ſur l'eſprit du Roy, comme la douleur de l'iniure receuë. Car bien que ſa premiere rigueur enuers eux ſe relaſchât en partie par le temps, à meſure que la mauuaiſe opinion qu'il en auoit conceüe, & le ſouuenir des choſes paſſées s'adouciſſoient en ſon Ame ; ſi eſt-ce qu'il y reſtoit touſiours contre ces Princes vne ſecrette amertume : Ce qui paroiſſoit aſſez par les ſoins continuels qu'il ſe donnoit de leur coupper tous les chemins par où il iugeoit qu'ils pourroient retourner à leur premiere grandeur, ou rentrer en poſſeſſion des Gouuernemens & de la Puiſſance, où ils s'eſtoient ſi fauorablement éleuez. Mais quelque caché que fût ce deſſein du Roy, il ne l'eſtoit nullement à la connoiſſance de Charles, Duc de Vendoſme, & Chef de cette Famille. Il voyoit

Decadence de la Maiſon de Bourbon.

Grande prudence de

bien que la défiance & la ialousie estoient comme vn feu qu'on auoit violemment attisé contre sa Maison : & voila pourquoy il employoit tous ses efforts à l'esteindre par la moderation de son Ame. Ce qui fut cause aussi, que durant la prison du Roy il refusa d'estre Regent du Royaume, charge qui luy appartenoit de droict : & qu'apres sa deliurance il se retira paisiblement en sa Maison, sans se soucier d'estre appellé à l'aduenir au Gouuernement d'vn Estat, où il sçauoit qu'on le tenoit pour suspect. Tous les autres de cette Famille en firent de mesme ; pour monstrer par là, qu'autant qu'ils auoient esté éloignez des mauuais desseins de Charles, autant vouloient-ils estre prompts à suiure l'inclination du Roy : Ce qui faisoit qu'à leur preiudice, & au desauantage de leur bien propre, ils s'abstenoient volontairement de toutes les choses qui les pouuoient faire soupçonner. De maniere qu'ainsi retirez chez eux, ils s'embarassoient fort peu l'esprit des charges & des honneurs de la Cour ; ou dédaignant genereusement ce qui estoit au dessous d'eux, ils connoissoient desia bien qu'ils ne pouuoient monter à ces dignitez qui leur sembloient conuenables à leur illustre naissance.

Charles Duc de Vendosme.

La Maison de Bourbon estant ainsi décheuë & priuée des principales charges du Royaume ; on vid s'esleuer sous François premier deux grandes Familles qui eurent en peu de temps l'administration des affaires les plus considerables. L'vne fut celle de Montmorency, & l'autre celle de Guise ; toutes deux d'extraction éloignée du Sang Royal de France ; & toutes deux neantmoins viuement bril-

Maison de Montmorency des plus anciennes, & des plus illustres de France.

lantes du grand éclat de leur ancienne Noblesse. Celle de Montmorency conserue encore auiourd'huy vne venerable memoire du Noble sang de ses Ancestres. Car elle n'est pas seulement descenduë, comme elle monstre, par vne succession continuée de pere en fils, des Barons* qui accompagnerent le Roy Pharamond en ce Voyage celebre, où se fit par luy la Loy Salique : Mais elle fait preuue encore d'auoir esté la premiere de celles qui receurent en France le Bapteſme, & la Foy Chrestienne. D'où vient qu'entr'autres Deuises les Seigneurs de cette Maison ont pris celle-cy, DIEV SAVVE LE PREMIER CHRESTIEN, pour vn témoignage indubitable & de l'ancienne Noblesse, & de l'illustre pieté de leurs Predecesseurs. Ce fut de cette tyge que sortit Anne de Montmorency, homme merueilleux en sa conduite, doüé d'vne grande moderation d'esprit, & en qui l'adresse & la grauité qui luy estoient naturelles, s'accompagnoient d'vne extréme patience dans l'instabilité des affaires de la Cour.

*Les principaux d'entre la Noblesse estoient anciennement ainsi appellez.

Anne de Montmorency;

Ses qualitez recommádables, & ses Charges eminentes.

Par ces qualitez illustres, il se mit si bien dans l'esprit du Roy François, qu'il se vid honoré par luy de toutes les plus hautes Charges qui releuent de cette Couronne. Car il fut premierement pourueu de celle de Grand Maistre de la Maison du Roy ; & apres la mort de Charles de Bourbon, de celle de Connestable de France. En vn mot, soit dans la Guerre, soit dans la Paix, il eut le Gouuernement & la Sur-Intendance de toutes les affaires du Royaume. Quant à la Maison de Lorraine, d'où sont sortis les Seigneurs de Guise, elle tire de fort loin sa Genealogie, & en ligne Masculine, elle compte parmy ses Ancestres le

Maison de Lorraine, & sa Genealogie,

grand Godefroy de Boüillon : celuy meſme qui fait Generaliſſime des forces Chreſtiennes, pour le recouurement du Saint Sepulchre, s'acquit en Aſie, par ſes Armes, jointes à ſa Pieté, le ſacré Royaume de Ieruſalem. Elle n'eſt pas moins illuſtre du coſté Maternel, & monſtre par vne longue ſuitte d'Ayeuls, qu'elle eſt venuë d'vne fille de l'Empereur Charlemagne. Dans cette Famille, ſplendide en richeſſes, & puiſſante en Eſtats, Antoine Duc de Lorraine ayant obtenu ſur ſes Peuples vn libre Domaine ; Claude ſon cadet, Prince qui n'eut pas moins de bonne Fortune que de Vertu, paſſa quelque temps apres en France, pour y prendre poſſeſſion de la Duché de Guiſe. Ses actions furent merueilleuſes dans les progrez des Armes ; & les preuues de ſon courage ſi grandes & ſi viſibles, qu'apres la Bataille de Marignan, où il auoit commandé les Allemans, il fut trouué tout couuert de playes dans la plus épaiſſe foule des Morts ; d'où eſtant tiré & guery comme par Miracle, il fut touſiours eſtimé depuis le plus grand de tous les Capitaines François. Mais bien que ces deux Familles euſſent tant de merite, qu'il eſtoit difficile de mettre vne préeminence entr'elles ; l'on pouuoit dire pourtant, que comme celle de Guiſe eſtoit plus éclatante en naiſſance, & plus grande en Eſtats ; ainſi celle du Conneſtable la ſurpaſſoit d'vn autre coſté, pour eſtre plus auant, & dans les bonnes graces du Roy, & dans le maniement des grandes affaires. Auec tout cela neantmoins, comme il y a touſiours du changement & de la reuolution à la Cour des Princes ; vers les dernieres années du Regne de François I. plu-

doublement illuſtre, & puiſſante.

Claude de Lorraine, & ſon Eloge.

Le Conneſtable deMontmorency & le Duc de Guiſe diſgraciez ſous François I.

ſieurs faſcheux accidens trauaillerent diuerſement les deux Chefs de cés puiſſantes Familles. Le Conneſtable l'éprouua tout le premier, pour auoir eſté le principal inſtrument par qui le Roy fut perſuadé d'adjouſter foy aux promeſſes de l'Empereur Charles V. & de luy laiſſer le paſſage libre; quand pour remedier promptement à la rebellion de ceux de Gand, il ſe vid contraint de trauerſer ſans aucunes forces, & deſarmé qu'il eſtoit, tout le Royaume de France. Car l'Empereur n'ayant rien tenu depuis de ce qu'il auoit promis, le Conneſtable s'en trouua ſi mal, qu'il en fut diſgracié du Roy & de la Cour; où ſe voyant regardé d'vn chacun comme vn homme de trop legere creance, ou de peu de foy, il fut contraint de ſe retirer, & de ſe dérober à la perſecution du temps, en ſe reduiſant à la condition d'vne perſonne priuée. Quant au Duc de Guiſe, il luy falut s'eſloigner auſſi, & ceder à la diſgrace de ſa Fortune. Elle nâquit de la colere du Roy, que le Duc alluma luy-meſme, pour auoir, ſans luy demander permiſſion, fait quelques leuées de Soldats dans les confins du Royaume, pour les enuoyer au ſecours du Duc de Lorraine ſon frere, qui faiſoit alors la guerre aux Anabaptiſtes.

L'Admiral d'Annebaut, & le Cardinal de Tournon ont la princi pale adminiſtra-

Le Conneſtable & le Duc de Guiſe eſtans ainſi éloignez de la Cour, Claude d'Annebaut, Admiral, & François Cardinal de Tournon, eurent à leur place l'adminiſtration des principales affaires. C'eſtoient à vray dire, deux perſonnages qui par leur trauail continuel, & par vne longue experience, s'eſtoient acquis la reputation d'hommes Prudens, &

capables de grandes choſes ; Mais qui pour n'eſtre ny aſſez riches, ny de naiſſance aſſez haute, ne pouuoient apparemment s'éleuer à cette grandeur ſuſpecte ; où le Roy, qui l'eſtimoit dangereuſe, n'aymoit du tout point que ces Suiets s'eſleuaſſent. Il y en a qui tiennent que François premier, Prince raffiné dans la connoiſſance des hommes, & qui par les diſgraces paſſées auoit apris à ſe rendre extremement défiant, & d'vne humeur difficile, fit vn deſſein formé d'abaiſſer & d'éloigner de la Cour le Conneſtable & le Duc de Guiſe. Quoy qu'il les euſt touſiours honorez, & de ſa bien-veillance & de ſes faueurs, ſi eſt-ce qu'il changea tout à coup d'inclination pour eux ; pource qu'il iugea que la liberté de gouuerner l'Eſtat à ſa mode luy ſeroit oſtée, tant qu'il auroit aupres de luy ces deux hommes ; qui pour la puiſſance, & la grande eſtime où ils s'eſtoient mis, luy faiſoient apprehender qu'ils ne ſeruiſſent à ſa volonté d'vne maniere de contre-poids. Comme il ne pouuoit donc ſouffrir en la perſonne du Conneſtable cette experience conſommée, & cette profonde connoiſſance, à la quelle il ne croyoit pas que pût eſchapper ce qu'il auoit de plus ſecret & de plus caché dãs l'Ame; il luy déplaiſoit de meſme, de voir que les Princes de la Maiſõ de Guiſe ſe faiſoient ſi fort conſiderer d'vn chacun, par le grand éclat de leur naiſſance; Qu'ils auoient des penſées inquietes & vaſtes, l'eſprit penetrant, l'inclination portée à ne s'endormir point aux grandes occaſions, & toute l'adreſſe qu'il falloit, pour acheminer à ſa fin vne entrepriſe ; pour difficile & dangereuſe, qu'en fût l'execution. Quelques-vns

tion des affaires.

Raiſons de la diſgrace du Conneſtable & du Duc de Guiſe.

meſmes adiouſtent à tout cecy ; Que ſur les dernieres années de ſa vie ; le Roy commanda ſecrettement à Henry ſon fils ; *Qu'il ſe donnaſt garde de la grandeur exceſsiue de ſes Suiets, & particulierement de ceux de la Maiſon de Guiſe, la haute Fortune deſquels troubleroit aſſurémẽt la tranquillité de ſon Royaume.* Or bien que ie n'oſe pas affirmer cecy, puis qu'il n'y en a point d'autre témoignage que le bruit commun, qui la plus-part du temps eſt ſemé par de méchantes langues ; il eſt certain neantmoins que ce qui arriua depuis, ſeruit grandement à faire paſſer pour vray-ſemblable ce qu'auparauant on auoit tenu pour douteux.

Aduis de François I. à Henry ſon fils.

1547. Le Duc de Guiſe & le Conneſtable ſont rappellez au Gouuernement par Henry II.

Quoy qu'il en ſoit, apres la mort de François I. le Roy Henry II. plus enclin à ſuiure ſa volonté que le conſeil de ſon pere, & l'exemple tout reſſent qu'il luy en auoit donné ; éloigna d'abord de la Cour, & de l'adminiſtration des affaires, ceux qui l'auoient auparauant ; & fit reuenir ces meſmes perſonnes que le feu Roy ſon pere auoit éloignées de ſa confidence, ſe ſeruant pour cét effet d'vne occaſion fauorable. Voila donc démis tout auſſitoſt du principal Gouuernement de l'Eſtat, le Cardinal de Tournon & l'Admiral d'Annebaut, qui ſçauoient les plus ſecrettes negotiations, qu'on auoit traittées auec l'vn & l'autre Prince, durant le cours de pluſieurs années. On appella tout à meſme temps aux premieres Charges du Royaume, le Conneſtable Anne de Montmorency, & François de Lorraine, fils de Claude Duc de Guiſe. Tous deux gouuernoient le Roy en ſa premiere ieuneſſe, & tous deux auſſi eſtoient Arbitres des principales affaires qui ſe paſſoient à

Qualitez de l'vn & de l'autre,

la

la Cour. Leurs brigues, leurs pretentions, & leurs inclinations estoient diuerses, mais leur puissance & leur authorité presque semblables. Le Connestable d'vn âge meur & d'vn esprit rassis; amy des Conseils de Paix; & par vne longue experience, rendu sçauant dans les maximes de commander, passoit dans l'opinion d'vn chacun pour vn homme des plus prudens qui fussent alors. Quant au Duc de Guise, comme il estoit en la fleur de son âge, robuste de corps, de bonne mine, plein de viuacité, & doüé d'vn esprit extrémement propre à toutes les choses excellentes & genereuses; aussi auoit-il le vent de la Cour si fauorable, qu'il conuersoit familierement auec le Roy, qui le souffroit presque comme Compagnon, en tous les ieux & les exercices, où les ieunes Princes ont accoustumé de se diuertir. Tellement que son affection enuers le Connestable, se pouuoit plus proprement appeller Respect; & Priuauté, l'inclination qu'il auoit pour le Duc de Guise. D'ailleurs, de la façon que tous deux se gouuernoient, leur maniere de viure estoit, sans doute, plus que mediocrement differente. Le Connestable qui aymoit l'épargne & la moderation, entremeslant son humeur posée, à cette mine altiere & dédaigneuse qui se remarque en la pluspart des Vieillards, mépriſoit les soûmissions des Estrangers, s'opposoit souuent aux gratifications du Roy, de son authorité propre; & plein d'vne austere & seuere constance, se soucioit fort peu de se bien mettre dans l'esprit du peuple. Le Duc de Guise au contraire, courtois en paroles, & populaire en effets, n'espargnoit rien pour

leurs brigues, & leurs inclinatiõs differentes.

Leur libre accez prés du Roy:

les faueurs qu'ils en receuoient,

auſſi diuerſes que leurs humeurs

s'acquerir les Soldats, ou jeunes, ou vieux; & s'employant tres-volontiers pour les perſonnes qui auoient beſoin d'eſtre protegées, tâchoit de gagner à luy les inclinations & les volontez des Eſtrangers. De toutes ces choſes, naſquit, comme c'eſt l'ordinaire, l'emulation merueilleuſe qu'eurent enſemble ces deux grands Hommes. Car comme l'vn & l'autre ſe voyoient également aymez & fauoriſez du Roy, l'vn & l'autre auſſi faiſoient à l'enuy pour s'auancer, & dans la grace du Prince, & dans l'adminiſtration des principales affaires. Outre que leur eſprit propre les y pouſſoit, ils y eſtoient encore portez bien à poinct par leurs plus proches parens; le Conneſtable, par Gaſpard de Coligny, Seigneur de Chaſtillon, fils d'vne ſienne ſœur, & fait Amiral apres la mort d'Annebaut; perſonnage auſſi adroit en eſprit, que celebre en valeur; Et le Duc de Guiſe par le Cardinal Charles, ſon frere, en qui le ſçauoir & l'eloquence où il excelloit, ſe trouuoient joints auec auantage à la Maieſté de la mine, & au luſtre eſclatant du Cardinalat. En effet la Fortune ne manqua point de fauoriſer cette ardente emulation qu'ils auoient, ny de leur ouurir pour cette courſe vne Campagne aſſez large. L'Empereur Charles V. leuoit alors de puiſſantes forces, pour s'en aller aſſieger la Ville de Mets, place qu'on pretend appartenir à l'Empire; mais qui ſert comme de Forteresſe à la France, dont elle eſt frontiere. Et dautant que les preparatifs de l'Empereur eſtoient grands, la Renommée en faiſoit courir vn bruit ſi eſtrange, que toutes les Prouinces du Royaume en eſtant eſmeuës, il ſem-

& leur emulation,

entretenuë par leurs plus proches.

Entrepriſe de l'Empereur Charles V. ſur la Ville de Mets.

bloit que l'occasion appellast à la conduite d'vne Guerre si penible l'vn de ces deux Fauoris du Prince. Comme donc le Connestable, ayant desia passé soixante ans, se voyoit sur le declin de son âge, & desiroit plustost se tenir prés du Roy que de hazarder à de nouueaux dangers la reputation qu'il auoit acquise; il donnoit tacitement à connoistre qu'il refusoit vne charge si pesante. Le Duc de Guise au contraire, iugeant qu'il n'y auoit point d'autre chemin que celuy des Armes, pour surpasser en faueur & en estime son Concurrent; plein de courage, & d'vne humeur aguerrie, demandoit ouuertement d'estre fait General de cette Armée. Ainsi la charge de la defense de Mets fut donnée au Duc de Guise, sans que le Connestable y apportast de la repugnance; croyant tirer vn grand auantage, de le voir exposé à vn tel danger de perdre ensemble l'honneur & la vie. Cela n'arriua pas toutesfois; le Duc ayant répondu entierement à l'opinion qu'on auoit conceuë de sa valeur, & de sa prudence. Car bien que le succez de cette entreprise fust grandement incertain, il en sortit pourtant victorieux & comblé de sa gloire. Ce qui le mit en si grande estime prés du Roy, & parmy tous les François, que l'occasion s'estant offerte depuis d'enuoyer en Italie vn General d'Armée, pour le recouurement du Royaume de Naples, on l'estima digne par dessus tous d'estre honoré d'vn si grand employ. Que si cet effort qu'on fit de porter les Armes hors du Royaume ne reüssit point, & s'il fut alors ou tout à fait inutile, ou du moins de peu de fruict; cela n'aduint nul-

Le Duc de Guise enuoyé pour defendre Mets,

est fait depuis General d'Armée, pour le recouurement du Royaume de Naples.

lement par la faute du Duc, mais partie par l'ordinaire defaut des Armes Françoiſes, partie par le peu de conſtance des Alliez. De tout cela neantmoins il remporta plus d'accroiſſement d'honneur & d'authorité, qu'il n'en euſt poſſible pû acquerir de la Victoire, s'il l'euſt gagnée. Car Philippe II. Roy d'Eſpagne, à qui Charles V. ſon pere auoit cedé le Gouuernement de ſes Eſtats, ayant cependant porté ſes Armes dans les confins de la France; & pour faire diuerſion de la guerre d'Italie, aſſailly du coſté de ſes Pays de Flandres la Prouince de Picardie; Le Conneſtable, qui en eſtoit Gouuerneur, fut contraint de s'eſloigner de la perſonne du Roy, & d'aller malgré luy, s'abandonner derechef aux incertains & hazardeux euenemens de la Guerre. En effet, le mal-heur voulut qu'il perdit en celle-cy la bataille de S. Quentin, & qu'il demeura priſonnier des Eſpagnols, auec vn danger euident, & vne eſpouuante generale de toutes les Prouinces voiſines; Ce qui fut cauſe que dans le Conſeil du Roy on reſolut de rappeller d'Italie le Duc de Guiſe, afin que par ſa venuë il puſt s'oppoſer à la violence des Ennemis, reparer les dommages receus, & remedier aux dangers où l'on eſtoit engagé par la déroute du Conneſtable. C'eſtoit là l'eſperance qu'on auoit de luy; à laquelle il répondit en effet, non ſeulement par ſon prompt retour, mais encore par la priſe memorable de Calais, de Tionville, & de Guines. Tellement qu'à l'auenir on ne peut mettre en doute, qu'il n'euſt autant d'auantage ſur le Conneſtable, que le Vainqueur en doit auoir par raiſon ſur le Vaincu.

Le Conneſtable perd la bataille de Saint Quentin

Retour du Duc de Guiſe.

Auec tout cela neantmoins le Connestable estant à la fin hors de prison, & retourné à la Cour, il se remarqua par les apparences, que le Roy commencoit de renouueller en sa faueur l'ancienne inclination qu'il auoit euë pour luy. Car attribuant au hazard, & à l'instabilité des euenemens de la Guerre, les disgraces qu'il y auoit n'agueres receuës, il l'honoroit comme de coustume, de sa conuersation familiere : Ce qui procedoit vray-semblablement de ce que ce Prince, qui aymoit ses plaisirs, & qui le consideroit comme vn homme dont les conseils estoient meurs, aymoit à se décharger sur luy du pesant fardeau de ses plus serieuses affaires. Cependant ces preuues d'affection donnoient de secrettes jalousies au Duc de Guise, & au Cardinal de Lorraine son frere; qui s'estoiẽt tous deux mis en faueur & en estime, l'vn par sa valeur aux Armes, & l'autre par sa prudence au maniement des affaires d'Estat, éprouuée dans les plus grandes secousses de la Couronne. Comme donc ils apprehendoient qu'auec peu de peine le Connestable ne se remist en sa premiere puissance, ils resolurent entr'eux de chercher quelque expedient, pour empescher que cela n'aduint; & n'en treuuerent point de meilleur que celuy-cy. Ce fut de s'adresser à Diane Duchesse de Valentinois, de l'interesser dans leur amitié, d'entrer en confidence auec elle; & d'appuyer de sa protection & de ses faueurs les fondemens de leur Grandeur & de leur Fortune. Diane de l'ancienne Maison des Comtes de Poitiers, & par consequent d'illustre naissance, estoit doüée en la fleur de son âge d'vne rare & singuliere

Le Connestable plus en faueur que iamais, & pourquoy.

Diane Duchesse de Valentinois

doüée de qualitez

excellentes. beauté ; d'vn entre-gent agreable & plein d'accortiſe ; d'vn eſprit vif, capable de tout, & de ces autres qualitez excellentes, qui mettent pour l'ordinaire les ieunes Dames en faueur & en eſtime. Celle-cy mariée au Seneſchal de Normandie, dont elle eut deux filles, ne tarda gueres à demeurer Vefue. Ce qui fit que laſchant la bride à ſa liberté parmy les delices & les plaiſirs de la Cour, d'où elle ne bougeoit point, elle ſe mit ſi bien dans l'eſprit du Roy, qu'il n'y auoit perſonne qui diſpoſaſt plus abſolument de ſes volontez, ny qui euſt ſur luy vn plus imperieux aſcendant. Ainſi pour ne point degenerer du naturel de ſon Sexe, elle ſe montroit ſi licentieuſe à commander, & ſi auide à vſurper les richeſſes de la Couronne, qu'elle eſtoit vniuerſellement haye, & inſupportable à ceux du Royaume. Mais la Reyne ſur tout dépitée de l'auoir pour Riuale, luy vouloit vn mal de mort en ſon ame, quoy qu'en apparence elle feigniſt le contraire. La Nobleſſe de meſme, par elle offenſée en la perſonne de pluſieurs Gentils-hommes, qu'elle auoit perſecutez en Femme, ne pouuoit ſouffrir d'eſtre le ioüet de ſon humeur noire, & de ſes malices ; Ny le Peuple non plus, endurer dauantage ſon extréme auarice, contre laquelle il peſtoit ſans ceſſe, diſant, qu'elle ſeule eſtoit cauſe ; qu'on le chargeoit tous les iours de nouueaux impos. Durant ces choſes, les Seigneurs de Guiſe ſollicitez par la crainte qu'ils auoient, de tomber enfin du haut de cette Grandeur eminente, où ils s'eſtoient éleuez auec tant de peine ; ſans auoir égard ny à la hayne vniuerſelle, ny moins encore à toute autre conſideration, ſe

s'inſinuë dans les bonnes graces du Roy,

renduë odieuſe à la Reyne, à la Nobleſſe,

& au Peuple :

resolurent de briguer la faueur & la protection de cette Dame. Aussi arriua-t'il qu'en fort peu de temps *ils* la gagnerent si bien à leur party, *qu'ils luy* firent donner en mariage vne de ses filles au Duc d'Aumale, leur troisiesme frere; & vnirent ainsi leur puissance, en la raportant à vne mesme fin. Le Connestable s'aperceut incontinent de cette ruze; Ce qui fut cause, qu'encore que le Roy le traittast à l'accoustumée, & qu'il l'honorast tousiours de sa bien-veillance; si est-ce qu'il s'auisa de ne s'y fier point tout à fait, & de recourir aussi de son costé à la protection de Diane. Comme il vid donc que ceux de Guise l'auoient attirée par le lustre de leur sang, & par l'honneur de s'allier auec elle, il fit dessein aussi de la vaincre, & de se la rendre fauorable, en satisfaisant à son auarice, passion qui ne regnoit pas moins imperieusement dans son esprit, que l'Ambition, comme il estoit visible à chacun. Ainsi tournant ses principaux soins à luy rendre toutes les soûmissions imaginables, & par mesme moyen à s'insinuer en ses bonnes graces par quantité de riches presens, il porta si auant le desir qu'il auoit de reüssir en son entrepriſe; qu'apriuoisant son humeur altiere, il ne fit point difficulté de prendre pour sa Bru vne Niepce de Diane, en mariant auec elle Henry, Seigneur de Danuille, son second fils. En quoy veritablement il fut d'autant plus mal conseillé, qu'il verifia depuis; Que Diane, qui s'estoit desia tres-étroittement vnie au Party des Seigneurs de Guise, appuyoit en effet leur Grandeur, autant qu'elle pouuoit, & ne fauorisoit qu'en apparence les desseins du Connestable. Il n'y auoit donc

marie vne de ses filles au Duc d'Aumale.

Le Connestable fait alliance auecque Diane,

qui ne luy est fauora-

ble qu'en apparence.

plus moyen, quelque industrie qu'on y apportast, de s'opposer desormais à la Fortune de ces Riuaux de sa gloire. Car outre qu'ils meritoient beaucoup pour les choses qu'ils auoiẽt faites, & que par leur ingenieuse soupplesse ils s'auançoient de iour en iour; il arriua en mesme temps qu'il y eut tant d'emulation entre les vns & les autres, que pour occuper la premiere place, François, Dauphin de France, & Fils aisné du Roy, épousa Marie, vnique Heritiere du Royaume d'Escosse, fille de Iacques Stuart, mort depuis peu, & de Marie de Lorraine, Sœur du Cardinal, & du Duc de Guise. Ce qui fut sans doute vne alliance si grande, que par elle l'vn & l'autre sembloient auoir part aux interests mesme de la Couronne. De maniere que ne restant plus au Connestable & aux siens que l'ordinaire bien-veillance du Roy, jointe à vne certaine inclination qu'il auoit pour eux; ny aux autres Seigneurs & Gentilshommes François, que les Charges de moindre importance; les principales estoient entre les mains des trois Freres de Guise, qui auoient eux seuls les premiers Gouuernemens du Royaume, & la Sur-Intendance generale de toutes les affaires Politiques & Militaires.

Mariage de François, Dauphin de France.

Les trois Freres de Guise disposẽt de tout dans le Royaume.

Tandis que ces choses se passoient à la Cour, auec tant de contention & de chaleur de courage, les Princes de la Maison de Bourbon, bien que les plus proches de la succession Royale, par l'auantage de leur naissance, se voyoient neantmoins, contre la coustume du pays, presque du tout esloignez des premiers honneurs, & des dignitez les plus hautes. Tellement que s'ils venoient à la Cour, ce

Estat des Princes de la Maison de Bourbon.

n'estoit que lors qu'ils s'y voyoient appellez, ou par la necessité des Guerres, ou pour y faire les Charges (peu considerables pour eux, & en petit nombre) qui leur estoient encore restées. Or bien que le Prince d'Anguien fust de cette Maison, & que par la grandeur de son courage dans les occasions de la Guerre, il eust obligé le Roy à le faire General de son Armée en Piedmont, où par la Victoire de Cerizoles il donna beaucoup d'accroissement à son credit, & à son estime; Toutesfois, pource qu'il mourut à quelque temps de-là, ce qu'il auoit eu de bonne Fortune durant sa vie, fut vn bien petit soulagement à la Maison de Bourbon, alors décheuë, & persecutée. Antoine, Duc de Vendosme, & Louys, Prince de Condé, son frere, y tenoient le premier rang; tous deux fils de ce Charles de Vendosme, lequel apres la Rebellion de Bourbon, & la prison du Roy François, éteignit par son humeur posée, & par sa grande modestie, vne partie de la hayne qui s'estoit allumée contre le nom de cette illustre Famille. Il déplaisoit extrémement à ces Princes, de voir leur Maison surmontée en puissance, & en authorité, par celle de Guise; qu'ils appelloient Estrangere, & nouuellement venuë de Lorraine, pays situé entre la France & l'Allemagne. Là-dessus ils se plaignoient bien fort, de ce que hors le droict de succeder à la Couronne, que personne ne leur pouuoit oster, ils auoient perdu tous les autres priuileges que leur donnoit leur naissance; & de voir qu'au lieu que par ordre de Nature ils auoient autrefois accoustumé d'estre les premiers prés de la personne des Roys, on les en esloignoit si fort maintenant,

Victoire de Cerizoles.

Mécontentemés des Princes de Bourbon.

qu'ils estoient tous les derniers par vne extreme iniustice. Que si quelque chose leur rendoit encore plus dure & plus insupportable leur condition presente, c'estoit le naturel violent du Roy; qu'ils sçauoient estre si obstiné dans ses resolutions, qu'il se rendoit inexorable aux cris & aux plaintes de ceux qui faisoient le moindre semblant de se vouloir opposer aux inclinations qui luy estoient naturelles. L'on pouuoit donc bien dire, que l'inconstance n'estoit plus le vice de la Cour, puis que les choses y auoient sans cesse vne mesme face en la personne des Seigneurs de Guise; dont la puissance ne changeoit point, & se maintenoit tousiours en estat.

Decadence du Connestable.

Ils ne s'affligoient pas de mesme de la grandeur du Connestable. Au contraire ce leur estoit vne chose encore plus sensible, de le considerer décheu d'vne grande partie de cette haute Fortune où il s'estoit veu autrefois, & presque rendu inhabile à se soustenir luy-mesme. Car estans vnis à luy, non seulement d'alliance, mais d'interests, & d'intelligence mutuelle, ils auroient pû esperer par sa faueur, si elle eust subsisté, de remonter, sinon à ce haut sommet de puissance & d'authorité, où leurs Predecesseurs auoient esté si long-temps; du moins à quelque estat tolerable, & qui ne fust pas tout à fait indigne d'eux. De maniere que la disgrace presente leur estoit d'autant plus rude à supporter qu'ils se voyoient presque entierement priuez de ces douces esperances, qui seruent d'allegement aux maux, & dont s'entretiennent les personnes affligées. Parmy ceux-cy, Antoine de Vendosme, Prince d'vne grande bonté, d'vn naturel

facile, & d'vne humeur retenuë, souffroit auec vne loüable moderation tous ces reuers de Fortune, & s'entretenoit de bien plus hautes pensées. Car ayant espousé depuis peu Ieanne d'Albret, Fille vnique de Henry, Roy de Nauarre, & pris les marques de la Royauté, apres la mort de son beau-pere; outre le soin qu'il se donnoit de sa Principauté de Bearn, qu'il possedoit souuerainement au pied des Monts Pyrenées, il appliquoit son esprit à recouurer par voye d'accord son Royaume, dont les Espagnols s'estoient emparez depuis plusieurs années, en la guerre que Louys XII. & Ferdinand auoient euë ensemble. Et dautant que les Roys de France en ayant causé la perte, s'estoient souuent efforcez de le rauoir par les Armes, & qu'à cause du voisinage d'Espagne, à qui la Nauarre est tres-estroittement jointe, leur entreprise n'auoit jamais reüssi; maintenant que ces deux grandes Couronnes traittoient d'établir entr'elles vne Paix vniuerselle, ce Prince esperoit d'y estre compris, & qu'on luy rendroit par les Articles vn Estat qui luy appartenoit desia, ou qu'en échange, on luy en donneroit d'autres, qui vaudroient le sien. S'estant mis cette pensée profondément dans l'esprit, il l'y mit encore bien plus auant, lors que la Reyne sa Femme luy eust donné vn Fils, qui pour memoire de son Ayeul maternel fut appellé Henry; Et c'est celuy mesme, qui par ses hautes Victoires, estant paruenu à la Couronne de France, apres plusieurs longues reuolutions de Guerres & de trauaux, a merité depuis le titre de GRAND, qui luy a esté donné par le commun applaudissement des hommes. Ce fut en l'an de nostre salut,

Mariage d'Antoine de Vendosme, & de Ieanne d'Albret.

Les Espagnols s'emparent de la Nauarre.

Naissance de

Henry IV. l'an 1554. le 13. Decembre.

1554. & le 13. iour de Decembre, que ce Prince nasquit à Pau, Ville de la Vicomté de Bearn, située en vn païs delicieux, au pied des Monts Pyrenées. Comme donc cette naissance de Henry apporta beaucoup de joye à ses plus proches; aussi réueilla-t'elle plus fort en eux le dessein qu'ils auoient de recouurer la Nauarre. A raison de quoy Antoine de Bourbon aymant beaucoup mieux interesser le Roy de France à pretendre cette reünion par vn Traité de Paix, que d'auoir luy-mesme en qualité de premier Prince du Sang, les plus hautes Charges, & les principaux Gouuernemens du Royaume, dissimuloit cependant auec plus de moderation & de patience le tort qu'on faisoit à sa Maison. Ainsi bien que le Roy, ou pour continuer dans le dessein d'affoiblir sans cesse les Princes du Sang; ou pour estre faché de ce qu'Antoine de Bourbon luy auoit refusé de changer la Souueraineté de Bearn, & ses autres Estats libres, auec des Villes & des Seigneuries du Royaume de Frãce, luy eust retranché de la Guyenne, dont il estoit Gouuerneur, comme premier Prince du Sang, le Languedoc entier, grande Prouince, & bien peuplée, ensemble la ville de Thoulouse; & qu'il en eust donné le Gouuernement au Connestable; il passoit neantmoins par dessus vne si forte injure; & sans faire semblant d'en estre faché, perseueroit constamment dans les desseins qu'il auoit formez.

Antoine de Bourbon maltraitté du Roy, dissimule son mécontentement.

Déplaisirs secrets de Louys Prince de Condé.

Mais Louys de Condé, son frere, Prince de grand cœur, d'vn esprit inquiet, & qui ne s'entretenoit point de semblables pretensions; voyant sa Fortune trop basse, pour appuyer sa haute naissance; & qu'il n'auoit ny Gouuer-

nemens ny Charges dans le Royaume ; s'ennuyoit fort de sa condition presente, & ne cessoit de s'en affliger. La grandeur excessiue de la Maison de Guise luy estoit insupportable à tel point, qu'il ne pouuoit s'empescher de faire paroistre l'extréme déplaisir qu'il receuoit, de voir qu'elle engloutissoit d'elle-mesme ce qu'il y auoit de meilleur dans l'Estat. D'vn autre costé, ses interests propres laissez à part, on ne sçauroit croire combiẽ estoit forte l'impression que faisoient en son ame l'abaissement & les disgraces du Connestable. Car ayant épousé n'aguere Eleonor de Roye sa Niepce, cette alliance faite auec luy, & auec Mont-morency son fils, les tenoit si étroitement vnis ensemble, que les mal-heurs de cette Maison luy sembloient estre l'accroissement & le comble des maux qu'il souffroit. A ces inquietudes d'esprit, qui de leur mouuement propre s'aigrissoient tousiours dauantage, seruoient de forts aiguillons pour les irriter encore plus, l'Admiral de Chastillon, & le Seigneur d'Andelot son frere. L'vn, qui n'estoit pas moins subtil, & rusé, qu'ambitieux de sa nature, ne cessoit dans le desordre des affaires, d'épier les occasions de s'éleuer à vn eminent degré de puissance. L'autre, d'vne humeur fougueuse, & precipitée, tousiours embarrassé dans les intrigues des Factieux, tâchoit par ses discours, & par son exemple, d'attizer plus fort dans l'Ame du Prince ce feu secret de colere & de dépit, qui n'y estoit déja que trop allumé ; si bien qu'embrazé de haine, & presque reduit au desespoir, il buttoit à de nouueaux remuëmens, où il auoit entierement tourné ses pensées.

qui épouse Eleonor de Roye, Niepce du Connestable.

1559. Les affaires en eſtoient là reduittes, & les partialitez entre les plus grands diſpoſées de telle ſorte, qu'il ne falloit plus que la moindre occaſion, pour les faire aboutir à de manifeſtes diſſenſions; lors qu'en l'an mil cinq cens cinquante neuf, au mois de Iuillet, la mort de Henry ſecond ſuruint inopinément.

Mort de Héry II. Ce Roy, apres auoir éprouué diuerſes Fortunes dans l'incertaine reuolution de pluſieurs guerres, deſirant enfin ſoulager le Royaume de ſes longs trauaux, & de ſes grandes dépenſes, ſe reſolut d'établir vne Paix vniuerſelle auecque les Princes ſes voiſins. Mais afin que l'eſtreinte en fût plus ferme, il s'aduiſa de faire deux Mariages à meſme temps; dont l'vn fut celuy d'Eliſabeth, ſa fille aiſnée, auec Philippe ſecond, Roy d'Eſpagne; Et l'autre, celuy de Marguerite ſa Sœur vnique, auec Philbert Emanuel, Duc de Sauoye. Mais comme à raiſon de ces Nopces, la rejoüiſſance eſtoit publique à Paris, où l'on en faiſoit les ſolemnitez, auec vne magnificence Royale, & vne ſatisfaction vniuerſelle, il ſuruint vn accident funeſte, qui troubla toute la feſte: Car le dernier iour de Iuin, en vn ſuperbe Tournoy, où l'on combattoit à fer émoulu; le Roy jouſtant contre le Comte Gabriel de Montgommery, Capitaine de ſes Gardes; la viſiere de ſon Heaume s'eſtant fortuitement ouuerte, fut bleſſé à l'œil droit d'vn éclat de lance, & porté tout auſſi-toſt dans ſon Palais des Tournelles. D'où il s'enſuiuit, que ne ſe trouuant point de remede à ſon mal, tant la violence en eſtoit grande, le 10. iour de Iuillet il rendit l'eſprit, au grand regret de tous ſes Sujets.

Paix auecque l'Eſpagnol.

Deux Mariages celebres.

Apres la mort de Henry II. la Couronne

escheut à François Dauphin de France, son Fils aisné, qui n'auoit alors qu'enuiron 16. ans; Prince maladif, d'esprit foible, & de complexion delicate. Sous son Regne, les affaires s'acheminerent auec tant de precipitation à la fin preueuë; que les discordes secrettes aboutirent à des inimitiez manifestes; si bien que depuis on ne tarda gueres à se resoudre d'en venir aux Armes. Le ieune âge du Roy, & encore plus son peu de capacité, auoient besoin, non pas d'vn Tuteur exprés, puisqu'il estoit entré desia dans la 15. de ses années (qui est le temps prefix aux Roys de France pour sortir de Minorité) mais de prudens & infatigables Ministres, qui l'appuyassent, en attendant que l'âge fortifiast vn peu sa foiblesse naturelle. C'estoit l'ancienne coustume du Royaume, d'appeller à cette charge de gouuerner l'Estat, les Princes du Sang; entre lesquels, soit pour la proximité, soit pour l'estime, elle appartenoit au Prince de Condé, & au Roy de Nauarre. Au contraire, le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, étroittement liez au Roy, du costé de la Reyne sa femme, pretendoient que cette dignité leur estoit deuë, tant pour les fatigues souffertes, que pour les seruices rendus à la Couronne; & ce qui importoit le plus, pour l'auoir possedée en effet durant la vie du Roy defunct. Mais Catherine de Medicis, Mere du Roy, alleguoit plusieurs exemples du passé, par lesquels, & en consideration de la tendresse du sang, elle faisoit voir que cette place luy appartenoit. Aussi ne se défioit-elle point de l'obtenir aisément, à cause des partialitez entre les plus Grands, qui l'éleuoient à de hautes

1559. François II. succede au Royaume.

Prerogatiues des Princes du Sang.

Pretensions diuerses touchant l'administration principale.

1559. eſperances. En effet, la défiance & la crainte qu'vne de ſes Factions auoit de l'autre, faciliterent ſon deſſein. Car les Seigneurs de Guiſe ſçachans bien qu'ils n'eſtoient pas Princes du Sang, condition requiſe pour l'ordinaire à obtenir le Gouuernement de l'Eſtat; & preuoyans d'ailleurs que les conſeils de la Mere n'auroient pas vn petit aſcendant ſur l'eſprit du Fils, encore ieune, & ſans experience, ſe reſolurent de ſe ioindre, & de s'entendre auec elle; partageant en deux vne Puiſſance, où ils ſe défioient de pouuoir atteindre, s'ils eſtoient ſeuls. La Reyne au contraire, femme d'vn courage viril, & d'vn eſprit delié, qui ſçauoit trop bien que les Princes du Sang eſtoient naturellement contraires au Gouuernement, & à la Grandeur des Reynes; outre qu'elle connoiſſoit que comme Eſtrangere, & Italienne, elle auoit beſoin pour s'eſtablir, d'eſtre appuyée de quelque faction puiſſante, ſe laiſſoit aller tres-volontiers à l'intelligence des Seigneurs de Guiſe, qu'elle voyoit ſe contenter d'vne partie du Gouuernement, & de l'authorité, que les Princes de Bourbon pretendoient leur appartenir tout à fait. A cette vnion ſeruoient d'obſtacles les mutuels intereſts qui lioient enſemble ceux de Guiſe auec la Ducheſſe Diane, Maiſtreſſe du Roy defunct, qui l'auoit aymée iuſqu'à la fin de ſes iours. Mais la Reyne, qui voyoit combien eſtoit preſſante cette neceſſité, & que de ſi grands deſſeins ne vouloient point de delais, ſe reſolut d'oublier les iniures paſſées, auec autant de moderation, qu'elle auoit eu de patience à ſouffrir vne Riuale, durant la vie de ſon mary. D'vn autre coſté, les Seigneurs de Guiſe, dont les pen-

Grande adreſſe de la Reyne Mere.

Commūs intereſts de Diane Ducheſſe de Valétinois, & des Seigneurs de Guiſe.

fées ne s'attachoient qu'à l'occasion presente, estoient bien contens que Diane fût disgraciée, & mesme éloignée de la Cour, pourueu qu'on ne la dépoüillast point de ses richesses, dont la succession regardoit l'vn des trois Freres, qui estoit le Duc d'Aumale. 1559.

Aprés donc que leurs communs interests les eurent vnis ensemble, & que les affaires de Diane se furent accommodées, comme la Reyne le trouua bon; ils commencerent, sans differer dauantage, à ietter entr'eux les fondemens de la grandeur où ils aspiroient. Le Roy de Nauarre estoit alors absent, peu satisfait du Roy, & de la Cour, pource qu'en la capitulatiõ qui s'estoit faite auec la Couronne d'Espagne, l'on n'auoit eu aucun égard à ses interests, ny au recouurement de ses Estats. D'ailleurs, le Connestable estoit empesché apres les Funerailles du Roy, employ qu'on luy auoit donné exprez, pource que pendant les trente-trois iours entiers & consecutifs, qu'on fait durer la Pompe funebre, il n'est nullement permis à celuy qui en a la charge, de bouger du lieu où est le corps du defunct. Cette ceremonie se faisoit dans le Palais des Tournelles, fort éloigné du Louure, où, comme c'est l'ordinaire, le Roy François demeuroit alors. Tellement qu'apres de si grands obstacles, ostez partie à dessein, partie par le hazard, il ne fut pas beaucoup difficile d'obtenir de la volonté du Roy, qui se laissoit plus que mediocrement flechir aux caresses, & aux beautez de la Reyne sa Femme; Qu'à l'auenir ses plus proches prendroient l'administration de son Estat, pour le gouuerner, comme ils le trouueroiẽt bon; Que le Duc de Guise auroit le soin

Mécontentemẽt du Roy de Nauarre.

Coustume obseruée aux Funerailles des Roys de France.

1559. de ce qui regardoit la Milice ; le Cardinal, la charge des affaires Ciuiles ; & la Reyne Mere, la Sur-Intendance generale du gouuernement. Or afin que les choses accommodées à leur volonté pûssent prendre vn meilleur pied ; & que par plaintes publiques, ou par secrettes menées, aucun n'eust moyen d'ébranler l'intention du Roy, ny d'ouurir vn chemin à de nouueaux changemens ; ils resolurent d'éloigner adroitement tous ceux qui pouuoient en quelque façon estre contraires à leur dessein. Le Connestable fut le premier attaqué comme celuy dont la prudence & l'authorité donnoient plus d'apprehension aux Seigneurs de Guise, & qui de long-temps estoit hay, bien que secrettement, de la Reyne Catherine. Cette ancienne & ardante emulation qui regnoit entre ces Princes & luy, estoit cause de la crainte qu'ils en auoient, qui procedoit encore de ce que la haute reputation d'estre sage, & bien auisé, luy conseruoit son authorité par tout le Royaume, quoy que sa grandeur fust amoindrie à la Cour.

Intentiõ du Roy, touchant l'administratiõ de son Estat.

Dessein d'éloigner de la Cour le Connestable,

Mais la mauuaise volonté que la Reyne auoit pour luy, naissoit de plusieurs sujets. Le principal estoit, de ce que durant les premieres années de son Mariage, il auoit essayé plusieurs fois de persuader au Roy son mary, qu'il eust á la repudier, comme sterile ; ioint que depuis sa fecondité, il n'auoit iamais cessé de la railler, iusques à dire ouuertement ; *Que de tous les Enfans du Roy, Diane sa fille naturelle, destinée pour estre femme de François de Montmorency, l'vn de ses fils, estoit la seule personne qui luy ressembloit* ; par où il choquoit obliquement la Foy, & la Chasteté

qui est hay de la Reyne pour diuers sujets.

de la Reyne. Outre cette iniure qui estoit grande, elle ne pouuoit encore oublier, que comme le Connestable auoit vne auersion naturelle pour les Estrangers; aussi s'estoit-il opiniastré particulierement à persecuter les Florentins, qui pour la dépendance du Sang, ou du Pays, s'estoient retirez à la Cour; Ayant de plus tousiours fait en sorte d'abaisser tous ceux qui luy appartenoient, comme s'il eust pretendu entrer en emulation & en concurrence auec elle-mesme. Mais estant femme d'esprit penetrant, & tres-sçauante à dissimuler; apres n'auoir pas moins témoigné de patience à vaincre ces choses, que de prudence à n'en faire aucun semblant, durant la vie de son mary; maintenant que l'occasion d'y donner ordre se presentoit, elles la faisoient resoudre facilement à s'accommoder au desir des Seigneurs de Guise, qui estoit d'éloigner le Connestable sous d'autres pretextes, du Gouuernement de l'Estat, & des faueurs de la Cour. Ainsi tous d'vn mesme accord, ayant fait adroitement tomber l'affaire à propos dans leurs plus secrettes confiances, ils representerent au Roy la trop grande authorité de cet homme-là; Que tant qu'il seroit à la Cour, il pretendroit le tenir comme quelque enfant, sous la Discipline, & sous la Ferule; Qu'estant lié d'vne amitié tres-étroite auecque les Princes de Bourbon, perpetuels ennemis de ceux qui possedoient la Couronne, à laquelle ils aspiroient de long-temps, on ne deuoit du tout point se fier à luy; & qu'il falloit neccessairement que cela fust, pour n'exposer la vie de sa Maiesté, ny celle de ses Freres encore en-

1559.

Artifice de la Reyne Mere, & de ceux de Guise, pour rendre le Connestable odieux au Roy.

1559. fans, aux embuſches de tels Perſonnages, que les Roys ſes Predeceſſeurs auoient touſiours éloignez, & tenus bas, ſe défians de leur trop grande ambition.

François II. ſe laiſſe perſuader.

Comme c'eſt choſe naturelle á ceux qui ſont peu ſçauans, de tenir pour ſuſpecte la ſuffiſance des perſonnes qui ſçauent beaucoup; il ne fut pas difficile par ces diſcours, de perſuader á l'eſprit foible de François, de chercher quelque expedient pour congedier adroittement le Conneſtable, afin de le faire ſortir de la Cour. A raiſon dequoy, ſi-toſt que la Ceremonie des Funerailles du Roy ſon Pere fut acheuée, l'ayant courtoiſement accueilly, il luy declara; Que ne pouuant recompenſer autrement la grandeur de ſon merite, & les trauaux par luy ſoufferts au ſeruice des Roys ſes Predeceſſeurs, il auoit reſolu de le décharger des ſoins & du fardeau du Gouuernement; Qu'il ſçauoit que ce trauail eſtoit deſormais trop grand pour luy, & trop fort pour la foibleſſe de ſon âge; Qu'il ne vouloit point l'accabler de fatigues exceſſiues, & de coruées extraordinaires; mais le reſeruer dans vne entiere ſanté, pour la conjoncture de quelque grande occaſion; Et partant qu'il pouuoit choiſir pour retraitte á ſon repos, tel lieu qu'il auiſeroit; ſon deſſein eſtant de ne le point trauailler comme ſeruiteur & ſuiet, mais de l'honorer touſiours comme Pere. Le Conneſtable connoiſſant bien qu'il n'eſtoit pas temps de s'oppoſer á ces paroles, & qu'au lieu de faire le retif, il valoit mieux tenir pour ſalaire, ce qui par la reſiſtance ne luy pouuoit tourner qu'á peine; apres auoir remercié le Roy, auquel il re-

Ses pretextes pour éloigner le Conneſtable.

qui ſe retire enfin de la Cour.

commanda la protection de ses Enfans, & de ses Neueux, se retira en sa maison de Chantilly, à dix lieuës de Paris; où ce n'estoit pas la premiere fois qu'il auoit souffert la persecution, & les disgraces de la Fortune. 1559.

Le Prince de Condé d'vn esprit remüant:

Apres qu'on eust mis ainsi hors de la Cour le Conneſtable, il fut queſtion d'en faire de meſme du Prince de Condé, dont on connoiſſoit l'humeur auſſi altiere, qu'elle eſtoit pleine de fougue; Et qu'on voyoit tous les jours plus prompt à ne laiſſer échapper aucune occaſion de faire de nouuelles entrepriſes, & de troubler le Gouuernement. Mais le moyen de l'éloigner ne leur ſemblant ſi facile, & pour ſa qualité de Prince, & pour manquer d'apparent pretexte; ils iugerent à propos de faire en ſorte, qu'à tout le moins il s'abſentaſt durant quelque temps, iuſques à ce que le fondement qu'on auoit ietté pour gouuerner le Royaume, fuſt plus ſolide, & mieux affermy. Pour cet effet, apres qu'on l'eut deſtiné Ambaſſadeur vers le Roy Catholique, pour ratifier les Articles de Paix, & d'Alliance, qu'on auoit paſſez vn peu auant que le Roy mouruſt; ſon partement de la Cour leur donna loiſir de pouſſer iuſques à la fin le commencement de leurs deſſeins. L'on en vſa de meſme enuers tous les autres, Car la Reyne, & les Princes de Guiſe, ayant reſolu d'eſtablir fortement cette Grandeur, dont ils auoient ietté le plan, iugeoient par les apparences, que cela leur pourroit parfaitement reüſſir; ſi reduiſant peu à peu ſous leur puiſſance les Places fortes, les gens de Guerre, les Finances, & tous les fondemens de l'Eſtat; ils donnoient ordre par ce moyen que les cho-

eſt enuoyé Ambaſſadeur en Eſpagne.

1559. ſes eſſentielles & importantes fuſſent maniées, ou par leurs mains propres, ou par celle des perſonnes qui leur eſtoient les plus acquiſes, & plus auant dans leur confidence. Auec tout cela neantmoins, pour témoigner qu'ils ne ſe laiſſoient pas ſi fort maiſtriſer par la conſideration de leurs intereſts, qu'ils n'euſſent encore quelque ſoin du bien public, & de leur propre reputation, ils n'éleuoient point aux Charges, comme la plus-part du temps on a couſtume de faire, des gens de peu de merite, & de baſſe condition, de peur qu'on ne creuſt par-là qu'ils le faiſoient à deſſein, pour s'acquerir plus de Confidens, & plus de Creatures; mais bien des Perſonnes dont la valeur eſtoit connuë, la Naiſſance honorable, & leur Integrité ſur tout, dans l'eſtime vniuerſelle des Peuples. Par où tout d'vn temps ils paruenoient à deux fins diuerſes où ils buttoient. Car d'vn coſté les Suiets ſe tenoient ordinairement pour ſatisfaits de leur élection; ce qui empeſchoit qu'ils ne trouuaſſent dequoy la blaſmer; & de l'autre il s'enſuiuoit, qu'à cauſe qu'ils ſe fioient à des gens d'honneur, & dont les intentions alloient droit, ils ne ſe trouuoient iamais trompez, ny reduits à ſe plaindre de leur infidelité; comme il arriue ſouuent à ceux qui appuyent leurs deſſeins ſur des perſonnes, qui ſont ou de baſſe naiſſance, ou de mauuaiſe vie. Suiuant ce proiet, ils reſtablirent dans l'exercice de ſa Charge François Oliuier, Chancelier du Royaume, homme d'vne haute probité, & d'vne auſtere conſtance dans les affaires d'Eſtat. Auſſi pour auoir eſté trop libre, & trop attaché à ſes ſentimens, durant les premieres

Ingenieuſe Politique du Cardinal, & du Duc de Guiſe.

François Oliuier eſt étably dans l'exercice de ſa Charge de Chancelier du

années du Regne de Henry, il s'estoit veu éloigné de la Cour, par les persuasions du Connestable. Par mesme moyen, ils rappellerent au Conseil d'Estat, & prés de la personne du Roy, le Cardinal de Tournon, qui au temps du Roy François I. Ayeul de celuy-cy, auoit eu dans le Gouuernement l'authorité principale. Cependant par toutes ces choses, ils ne satisfaisoient pas seulement au desir des Peuples, & à l'attente publique; à cause que ces hommes-là estoient doüez d'vne bonté souuent éprouuée, & grands ennemis des Subsides, qui multiplioient de iour en iour, à la ruine des pauures gens; mais estant maintenant rappellez à leur grand honneur, apres auoir esté mal-traittez, & comme chassez par le Connestable, ils seruoient encore beaucoup à fortifier, & par leur Conseil, & par leur Action, les fondemens de la Grandeur commencée. Ils pratiquoient enuers tous les autres ces mesmes moyens, & cette mesme dexterité, sans qu'ils vsassent pourtant de semblable moderation enuers la Maison de Bourbon, & du Connestable. Au contraire comme les Seigneurs de Lorraine estoient transportez d'vne passion violente de raualer autant qu'ils pouuoient, & la puissance de leur ancien Ennemy, & le haut éclat de la Maison Royale; il ne se presentoit point d'occasion d'en diminuer l'estime, ou d'en accroistre le dommage, qu'ils n'embrassassent à l'heure mesme.

1559. Royaume. Le Cardinal de Tournon est rappellé.

Gaspard de Coligny, Amiral de France, auoit deux diuers Gouuernemens; L'vn de l'Isle de France (c'est ainsi qu'on appelle le pays où la Ville de Paris est située); l'autre

1559. de Picardie. Et dautant que par les Loix du Royaume il eſt deffendu d'en auoir plus d'vn, le Roy deffunct auoit eu deſſein de faire le Prince de Condé Gouuerneur de Picardie, pour adoucir vne partie de ſon mécontentement. Car il paroiſſoit bien que ce qu'on l'abaiſſoit ainſi, luy déplaiſoit fort, & le faſchoit d'autant plus, que ce Gouuernement ayant eſté poſſedé par ſon Pere, durant pluſieurs années; & depuis quelque eſpace de temps, par ſon Frere le Roy de Nauarre; tous connoiſſoient aſſez, qu'il auoit non ſeulement vn extrême deſir d'en eſtre pourueu, mais encore que ſa pretention eſtoit iuſte, & raiſonnable. En effet l'Amiral s'en eſtoit démis en faueur du Prince, lors que la mort du Roy, ſuruenuë preſque en meſme temps, fut cauſe que François, ſans s'arreſter à la Declaration que ſon Pere en auoit faite, le deſtina pour vn autre. Car à la perſuaſion des Seigneurs de Guiſe, & par vne iniure manifeſte qu'il fit au Prince, il donna ce Gouuernement à Charles de Coſſé Maréchal de Briſſac, Capitaine de grande reputation, & doüé d'vne vertu qui n'eſtoit pas moindre; mais qui pour auoir éleué ſa Fortune par celle de la Maiſon de Lorraine, eſtoit ſi étroittement vny auec ſes Princes, qu'il dépendoit d'eux abſolument en toutes choſes. On n'eut pas plus d'égard à François de Montmorency, fils aiſné du Conneſtable. Il auoit épouſé Diane, Fille naturelle de Henry, auec promeſſe qu'il ſeroit pourueu de la Charge de Grand-Maiſtre, que ſon Pere auoit poſſedée par l'eſpace de pluſieurs années. Mais le Duc de Guiſe, dés les premiers iours du Regne de François, la

Iuſte mécontentement du Prince de Condé;

en faueur duquel l'Amiral ſe demet de ſon Gouuernement de Picardie,

dont le Mareſchal de Briſſac eſt pourueu depuis.

Le Duc de Guiſe priue François de Mont-

prit pour luy-mesme, auec dessein d'ajouster à sa premiere puissance vne authorité nouuelle, & vn nouueau lustre, & d'en priuer cette Maison-là, qu'il desiroit tousiours abaisser le plus qu'il pouuoit. De cette façon, & luy, & encore beaucoup plus le Cardinal son Frere, couroient auec passion à la rencontre de toutes les occasions par où ils pouuoient accroistre leur Grandeur, ou diminuer celle de leurs Ennemis. La Reyne mesme qui ne connoissoit que trop qu'vne si ardante conuoitise, & vne si forte animosité produiroient vn iour quelque grand mal, & qui eust bien voulu qu'en toutes ces menées on eust procedé auec plus d'adresse, & de dissimulation, n'osoit point en ces commencemens s'opposer aux conseils, ny à la volonté de ceux, sur la puissance desquels son authorité principale estoit appuyée.

1559. morency, de la Charge de Grand Maistre.

La Reyne est contrainte de dissimuler, & pourquoy.

Les Princes de la Maison de Bourbon ainsi exclus de toutes les parties du Gouuernement, sans oser presque ny entrer à la Cour, ny approcher des oreilles du Roy, commencerent enfin à penser à leurs affaires, & apres auoir bien consideré les deportemens de leurs Ennemis, qui non contens de l'authorité presente, cherchoient par toutes sortes d'intrigues à s'assurer des choses futures, furent d'auis d'y mettre remede. Ils resolurent donc de ne demeurer point dauantage les bras croisez, & de n'estre plus Spectateurs de leurs propres disgraces, mais de faire en sorte de trouuer desormais quelque expedient, par le moyen duquel ils peussent reparer les pertes passées, & fermer le precipice de leur ruyne à venir, qui leur sembloit estre indu-

Resolution des Princes de Bourbon.

1559. bitable. Pour cét effet Antoine Roy de Nauarre, ayant laiſſé dans le Bearn ſon fils encore petit, ſous le gouuernement de la Reyne ſa femme, afin de le mettre à couuert en quelque façon, des dangers de cét embraſement general, dont il voyoit la France menacée, s'en vint à Vendoſme. Là ſe rendirent auſſi auec le Prince de Condé, deſia de retour de ſon Ambaſſade, l'Amiral de Coligny, d'Andelot, & le Cardinal de Chaſtillon, ſes Freres; comme encore Charles, Comte de la Roche-Foucaut, François, Vidame de Chartres, & Antoine Prince de Portien, tous parens & amis communs: auec leſquels y vinrent pareillement pluſieurs autres Seigneurs, anciens Seruiteurs & Confidens des Maiſons de Bourbon & de Montmorency. Quant au Conneſtable, qui faiſant ſemblant de chercher le repos de la vie dans la Solitude, jettoit cependant le proiet de cette Ligue, dont il faiſoit mouuoir ſecrettement tous les reſſorts, & toutes les roues: il ne manqua pas d'y enuoyer Dardres ſon ancien Secretaire; auec ordre exprés de repreſenter à l'Aſſemblée, quels ſentimens il auoit touchant ces motifs. Comme ils eurent mis en deliberation, ce qu'en l'eſtat des choſes preſentes, il eſtoit queſtion de faire, il ſe trouua qu'ils demeuroient bien d'accord de la fin, mais qu'en matiere des expediens pour y arriuer, les opinions eſtoient differentes. Tous connoiſſoient aſſez les grandes offenſes faites aux Princes du Sang: auſquels on n'auoit pas ſeulement oſté la premiere place du Gouuernement, mais encore arraché des mains ce peu qui leur eſtoit reſté de Charges. Ils ne preuoyoient que

Aſſemblée ſecrette tenuë à Vendoſme.

Artifice du Conneſtable.

Irreſolution des Princes liguez,

trop les grandes ruines qui s'en alloient fondre, & sur les Princes mesmes, & sur ceux de leur party : Et comme pas vn d'eux n'ignoroit que les Seigneurs de Guise buttoient a les opprimer : pas vn d'eux aussi ne mettoit en doute, qu'il ne falluſt remedier de bonne-heure à de si dangereux maux, sans attendre qu'on se trouuast reduit aux dernieres extremitez, & à des neceſſitez irreparables. Mais quant aux moyens qu'il falloit tenir pour venir à bout de toutes ces choſes : c'eſtoit ce qu'ils ne ſçauoient pas, & dont ils ne pouuoient s'accorder enſemble. Le Prince de Condé, le Vidame de Chartres, d'Andelot, & pluſieurs autres des plus fougueux, & des plus reſolus, eſtoient d'auis que ſans donner dauantage de temps aux Ennemis de fortifier & d'accroiſtre, ny leur eſtime, ny leur puiſſance, on euſt à prendre les Armes ; remede plus prompt, & plus aſſuré que tous les autres. Ils remonſtroient là-deſſus ; Qu'en vain ils s'attendoient que le Roy, de ſon mouuement propre, ſe portaſt à leur rendre les Charges qui leur appartenoient ; Que n'eſtant pas capable de luy-meſme d'aucune reſolution ; il ne falloit pas eſperer qu'il deuſt iamais renoncer à ſon humeur nonchalante, ny s'éueiller de ce morne aſſoupiſſement, où depuis ſa naiſſance ſon naturel l'auoit comme enſeuely ; Que ſe trouuant accablé de l'authorité de ſa Mere, & de l'imperieux aſcendant qu'auoient pris ſur luy les Seigneurs de Guiſe, il n'auroit pas la hardieſſe de leur oſter la Puiſſance qu'il leur auoit ſi facilement donnée ; Que les plaintes, & les remonſtrances des Princes du Sang, non plus que celles des Suiets affectionnez au

1559.

& leurs opinions differentes.

Conſeils violens.

1559. bien de la Couronne n'arriueroient iamais à ſes oreilles ; puis qu'aux choſes meſmes qui regardoiẽt le ſeruice de ſa perſonne, il ſe trouuoit aſſiegé de toutes parts, par des hommes que leurs ennemis, & les Satellites du Gouuernement auoient apoſtez ; & qu'ainſi il ne falloit plus rien attendre de bon de la propre deliberation du Roy ; n'y ayant point d'apparence que leurs communes plaintes allaſſent autrement iuſques à luy, que déguiſées diuerſement, & palliées de ces noms odieux, de Seditions, de ſecrettes Menées, & d'Entrepriſes factieuſes. Que falloit-il donc attendre deſormais ? Que la Reyne Mere, & les Seigneurs de Guiſe ſe demiſſent volontairement de la Grandeur dont ils eſtoient en poſſeſſion ; & qu'apres s'y eſtre établis auec tant d'artifices & de trauaux, ils la vouluſſent quitter, pour en faire part à leurs Ennemis? Qu'aſſurement, cette eſperance eſtoit beaucoup plus vaine, & moins raiſonnable que la premiere, puis qu'il eſt certain qu'on n'abandonne pas ſi laſchement vne Puiſſance qu'on s'eſt acquiſe par ſa hardieſſe ; Que c'eſtoit vne choſe ordinaire, & meſme naturelle à l'homme, d'auoir vne paſſion ſecrette pour les choſes illicites & deshonneſtes ; Qu'il en pourchaſſoit peu à peu la poſſeſſion, & que ſe l'eſtant acquiſe, il eſſayoit de la conſeruer à quelque prix que ce fuſt, & de la deffendre à guerre ouuerte ; Que les raiſons les plus apparentes, la ſauue-garde des Loix, & leur authorité, qui ont accouſtumé de ſe faire valoir parmy les particuliers, cedoient ſans doute à la violence & à la force des Princes, qui ne meſurent, quand il leur plaiſt, ce qu'on appelle Raiſon,

que par la regle de leur vouloir, & de leur puissance; Que toutes ces deferences & ces respects qu'on rendoit aux Ennemis, ne faisoient qu'accroistre leur confiance, & leur hardiesse; Que de commencer par les plaintes & par les cris, c'estoit proprement sonner la trompette, auant qu'aller à l'assaut contre eux, pour leur donner cependant tout loisir de se tenir prests à la deffence; Que la diligence causoit le bon succez des plus grandes entrepriſes: Qu'il arriuoit ordinairement, que les conseils douteux & timides ne faisoient qu'abatre les courages, auilir les forces, & perdre les occasions si suiettes à s'échapper: Qu'il falloit donc necessairement s'ouurir vn chemin à la défaite des Ennemis, qui n'auoient rien de prest, en se hastant de prendre les Armes, au lieu de ruyner les fondemens de leurs propres esperances, & d'embarasser toute l'entrepriſe, par des precautions trop lentes & trop raffinées. 1559.

Aduis & remedes plus moderez.

Au contraire de cet auis, le Roy de Nauarre, l'Amiral, le Prince de Portien, & le Secretaire du Connestable, au nom de son Maistre, ayant en horreur de recourir d'abord à la force, loüoient les remedes les plus moderez, & les plus doux. Car ils voyoient clairement, qu'encore que les Princes du Sang declarassent de prendre les Armes, plustost pour la liberté du Roy, que l'on tenoit assiegé, & qu'vne puissance estrangere opprimoit, que contre sa Couronne, & son Authorité; si est-ce que la cause de cette guerre ne laisseroit pas d'estre prise en mauuaise part, & deteſtée par les François, tres-religieux Venerateurs de la Maiesté Royale; qui pour aucune raison,

1559. ny sous quelque pretexte que ce soit, ne doit iamais estre contrainte, ny violentée. Ils considéroient, qu'estans suiets à la rigueur des Loix, ils ne pouuoient iustement contraindre le Roy à se laisser gouuerner par eux; Qu'ayant quatorze ans passez, il n'estoit plus suiet au vouloir, ny à la tutelle de personne; Et qu'ainsi, puis que cette cause auoit pour fondement l'Equité, il valoit bien mieux la traitter adroittement, par des essais & des ressentimens modestes, que l'abandonner à la violence des Armes; Qu'en cas qu'on ne reiettast les Conseils que la Prudence leur pouuoit fournir, en y apportant vn peu d'adresse & d'industrie, il y auoit à esperer qu'on trouueroit quelque expedient pour rassurer l'esprit de la Reyne Mere; Que s'ils pouuoient l'attirer dans leur party, ce seroit le vray moyen d'abattre les fondemens des Seigneurs de Guise, & de s'ouurir à leurs propres pretentions vn chemin extrémement facile & assuré; Qu'ils ne mettoient nullement en doute, que les Guisards, qui s'estoient hardiment saisis de tout, pour n'auoir trouué personne qui l'empeschast, voyant les preparatifs d'vne guerre si dangereuse & si rude, ne cedassent aux Princes de Bourbon quelque partie du Gouuernement, par la possession de laquelle ils auroient moyen de se déliurer, & des perils qui les menaçoient, & du mauuais traittement qui leur estoit fait; Qu'en ce cas-là il leur sembloit beaucoup meilleur de se contenter paisiblement de quelque condition raisonnable, que hazarder toutes choses à l'instabilité de la Fortune, & à l'incertitude des Armes; Qu'ils ne voyoient pas que pour entretenir la guerre,

ils peussent auoir des forces en France contre leur Roy naturel & legitime, ny aucun secours des Princes Estrangers, qui par de nouueaux Traittez, & de nouuelles Alliances, s'estoient confidemment reünis, & associez auec luy. D'où ils concluoient; Qu'il estoit extrémement à craindre, que par la prise des Armes ils n'ouurissent à leur Maison vn chemin ruineux, pour la perdre entierement, plustost qu'vne entrée honorable au Gouuernement, & à l'administration du Royaume. 1559.

Cette derniere opinion l'emporta finalement pardessus les autres, à cause de l'authorité de celuy qui la soustenoit. De maniere qu'il fut resolu: Que le Roy de Nauarre, comme le Chef de sa Maison & premier Prince du Sang, s'en iroit à la Cour: où de sa propre bouche, à qui les oreilles du Roy ne seroient point fermées, il essayeroit de luy faire gouster leurs raisons: de r'assurer l'esprit de la Reyne, afin de la gagner à eux: Et par vne negotiation ingenieuse & prudente, d'obtenir pour luy quelque part au Gouuernement; comme encore pour ses Freres, & ses principaux Confidens, les Charges qu'on leur auoit ostées, ou à tout le moins d'autres dignitez, & d'autres offices qui les valussent. Mais par l'ouuerture de ce Traitté, il fut aisé de iuger que l'issuë en seroit vaine. Car le Roy de Nauarre, surpris & intimidé par la dangereuse face d'vne si grande entrepriſe, n'agissoit que mollement, parmy les doutes & les considerations qu'il se formoit; où s'entremesloient encore vne certaine facilité, & ie ne sçay quelle retenuë qui luy estoit naturelle. Au contraire le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine encou-

Conclusion prise apres vne longue deliberation.

Naturel timide du Roy de Nauarre.

1559. ragez par leur bonne Fortune ſe preparoient à s'oppoſer hardiment à toute ſorte d'attaques, quelques fortes qu'elles fuſſent. Il y auoit long-temps que la Reyne Mere, & les Chefs de la Maiſon de Guiſe, repetoient cette leçon au Roy; Que ſes Predeceſſeurs auoient toûjours tenu bas les Princes du Sang, à cauſe de la hayne qu'ils portoient naturellement aux Roys qui eſtoient en poſſeſſion de la Couronne; Qu'ils ne ceſſoient de les aſſäillir, ou à guerre ouuerte, ou par ſecrettes embuſches; Que pour le preſent, le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, ſe voyans à la veille de ſucceder au Royaume; le Roy, de petite complexion, ſans aucuns enfans, & ſes Freres pupils, tâchoient par toute ſorte de voyes de le ſouſtraire au gouuernement de ſa Mere, & aux ſoins de ſes plus proches, pour auoir moyen de commander à leur mode; Et qu'ainſi le tenans ſuiet, de la meſme façon que les Maires du Palais traittoient anciennement les Clouis, les Chilperics, & ſemblables Princes, incapables de regner, ils pourroient bien par d'autres méchancetez, comme par poiſon, & par embuſches, s'abreger vn chemin à la Couronne. Comme donc toutes ces pieces étudiées, & qui approchoient du vray-ſemblable, donnoient de l'ombrage au Roy, encore ieune, défiant, & d'vn naturel timide, de-là s'enſuiuit que par la froide reception qu'il fit au Roy de Nauarre, & par le peu de compte qu'il en tint, il témoigna qu'il auoit de l'auerſion pour luy. Tellement qu'en toutes les audiances qu'il luy donnoit en la preſence du Duc, ou du Cardinal, qu'il auoit touſiours à ſes coſtez, il ne luy rendoit iamais que des reponſes fort ru-

Auis des Seigneurs de Guiſe donnez au Roy contre les Princes du Sang.

Le Roy de Nauarre eſt fort mal receu du Roy François II.

des. Car il alleguoit tantoſt, qu'il n'eſtoit plus en tutelle, tantoſt qu'il ſe trouuoit bien du Gouuernement preſent ; Et ainſi quelque choſe que luy propoſaſſent les Princes du Sang, il reiettoit touſiours leurs requeſtes, & leurs demandes, comme faites à mauuaiſe fin, à contre-temps, & hors de ſaiſon. 1559.

Le Roy de Nauarre n'auança non plus du coſté de la Reyne Mere, enuers qui tous ſes efforts furent ſans effet. Elle connoiſſoit qu'il n'y auoit aucune apparence de ſe pouuoir fier aux Princes du Sang ; Qu'ils luy témoignoierent de l'affection pour vn temps, & qu'apres qu'ils ſe verroient admis au Gouuernement du Royaume ; non ſeulement ils l'abandonneroient elle-meſme, mais luy oſteroient encore l'adminiſtration des principales Affaires, & peut-eſtre l'éloigneroient de la Cour. Iugeant donc que ce ſeroit vne expreſſe temerité, que de ſe départir de l'amitié des plus forts, & des mieux fondez, pour ſe ioindre aux Princes de Bourbon; qui n'auoient apparemment aucun ſupport aſſuré ; Elle reſolut de ſe tenir ferme dans ſon premier deſſein. Toutesfois pource qu'elle deſiroit faire tout ſon poſſible, pour coupper chemin aux diſſentions publiques, & au tumulte des Armes, elle trouua bon d'entretenir les Princes du Sang de quelque ſorte d'eſperance ; & de taſcher cependant par diſſimulation, & par ruſe, de détourner l'eſprit du Roy de Nauarre, qu'elle connoiſſoit aſſez ſouple, de l'entrepriſe commencée ; en attendant que de la longueur du temps elle puſt tirer quelque Conſeil qui reüſſit au commun bien du Royaume. Comme donc à leur premiere entre-veuë elle

& n'auãce non plus du coſté de la Reyne Mere :

qui ne fait que l'amuſer par ruſes.

luy eut donné de grandes demonstrations
1559. d'amitié, & beaucoup de belles esperances, dans les progrez de leur entretien, elle se mit
& par vaines remonstrances. ingenieusement à leur remonstrer; Qu'il ne falloit pas aigrir l'esprit du Roy, qui estoit encore tendre & delicat, par des plaintes & des requestes hors de saison; Qu'il estoit plustost necessaire d'attendre des occasions fauorables, qui arriuoient ordinairement lors qu'on y pensoit le moins; Que puis que le Roy qui auoit quatorze ans complets, n'estoit obligé de se rapporter du Gouuernement de son Estat, à l'opinion de personne, mais à sa volonté seule, & à ses sentimens propres; les Princes de Bourbon pouuoient bien croire, qu'il ne se presenteroit iamais occasion de les honorer, & de leur faire du bien, qu'il ne fist tres-volontiers; Qu'assurement il renforceroit encore la chaisne dont la proximité du Sang les lioit ensemble, & qu'il monstreroit à tout le monde, à quel point il estimoit leur vertu, & leur fidelité; Qu'à son aduenement à la Couronne, pour ne paroistre volage, irresolu, & mal-auisé, il ne deuoit en aucune sorte, par vn changement fait à la volée, alterer ny détruire les choses desia établies; Et qu'à mesure qu'il y auroit quelque place vacante, il ne manqueroit pas d'accorder aux pretensions d'vn chacun, ce qui seroit raisonnable; Qu'elle s'offroit en cela de prendre la protection des Princes du Sang, & d'employer tous ses soins enuers son Fils, afin qu'il satisfist au plustost à leur commun desir; Qu'il ne falloit pas au reste que le Roy de Nauarre, homme sage, & qui auoit touiours donné des preuues d'vne grande moderation, se laissast

maintenant emporter à des conseils de ieunes gens, ny qu'il se precipitast à des actions ; qui n'estoient seantes, ny à son âge, ny à sa prudence ; Mais qu'il valoit bien mieux, qu'en attendant auec patience, ce qui dépendoit purement de la courtoisie, & de la bonne volonté du Roy, il montrast aux autres le chemin de receuoir, quand il en seroit temps, les graces & les bien-faits de sa Maiesté. 1559.

Apres l'auoir plusieurs fois sondé par de semblables discours, comme elle apperceut qu'il commençoit d'en estre ébranlé, elle s'auisa de luy donner la derniere secousse. Pour cet effet elle luy dit ; Qu'Elizabeth, Sœur du Roy, estant sur son partement de France en Espagne, où la deuoient accompagner diuerses personnes de haute reputation, & de grande qualité ; elle s'estoit auisée de luy donner cét employ, sçachant qu'il pouuoit mieux qu'aucun autre faire les honneurs de cette Nopce, & pour la splendeur Royale, & pour la dignité de sa personne, iointe à celle de ses mœurs. A ces choses elle adiousta ; Qu'outre le contentement que le Roy son fils en receuroit, il se pourroit faire que cela reüssiroit encore bien à point à ses pretensions particulieres ; Que ce luy seroit vn moyen de s'insinuer dans l'esprit du Roy Catholique, comme aussi de traitter luy-mesme du recouurement de son Royaume de Nauarre, ou bien d'en faire vn échange : Surquoy elle luy promit, que pour en acheminer le succez à son auantage, elle n'épargneroit, ny son credit, ny la puissance du Roy. Quelques plausibles que fussent ces choses, elles ne laissoient pas d'embarasser le Roy de Nauarre. Il voyoit que ceux

Proposition de la Reyne au Roy de Nauarre,

à qui elle tâche de persuader d'accompagner en Espagne Elizabeth, Sœur du Roy :

Ce voyage l'embarasse d'abord.

1559. qu'on auoit établis au Gouuernement, ſe trouuoient ſi bien de l'Eſtat preſent, qu'ils ſe ſoucioient fort peu des Princes du Sang. D'ailleurs, il conſideroit que ces autres qui auoient ſuiet de ſouhaitter, que luy & ſon frere fuſſent éleuez à vn plus haut degré de Grandeur, eſtoient partie intimidez par la puiſſance des Ennemis; partie mal ſatisfaits de ſa longue abſence; & que tous enſemble deſeſperoient de pouuoir iamais rien auancer. Mais enfin, comme il fut reuenu à ſes premieres penſées, & au deſir qu'il auoit de recouurer ſon Royaume, il iugea qu'il ne deuoit point refuſer l'occaſion preſente. Elle luy ſembloit propre, non ſeulement à renouueller le Traitté de Paix auec la Couronne d'Eſpagne, mais encore à partir auec eſtime, de la Cour de France, où il voyoit bien que ſon ſejour ne luy eſtoit pas beaucoup honorable. Ayant donc tres-volontiers accepté l'employ de conduire la Reyne Elizabeth en Eſpagne, & remply de grandes eſperances que la Reyne Mere luy faiſoit, il ſe haſta de partir, quoy que les autres Princes ſes Confidens en fuſſent extrémement faſchez; & fit ce voyage auec tant de paſſion, que ſes Ennemis meſmes n'euſſent pû la ſouhaitter plus grande. Auec pareille facilité, il ſe laiſſa leurrer en ſuite par l'eſperance du Traitté, qu'il ſe propoſoit de faire auec les Eſpagnols. Deſia le Roy Philippe auoit eſté aduerty de toute l'affaire par la Reyne Catherine: Et comme il ne deſiroit pas moins qu'elle, que le Roy de Nauarre, dont les pretentions eſtoient ſi ardantes contre ſes Eſtats, fuſt touſiours abaiſſé, & loin de la ſouueraine authorité du Gouuernement, il s'e-

& il s'y reſout enfin pour pluſieurs raiſons.

Deſſein Politique de Philippe Roy d'Eſpagne.

stoit auisé d'vn expedient assez propre à son dessein. Car il auoit donné commission expresse au Duc d'Albe, & aux autres Grands, enuoyez pour receuoir la Reine son Espouse; que pour l'attirer, & l'amuser ensemble, ils ne refusassent point d'entrer en conference auec luy; & qu'embrassant serieusement ses propositions, ils s'offrissent d'en faire leur rapport au Roy, & à son Conseil, sans l'auis duquel on n'auoit pas accoustumé de rien resoudre de ce qui regardoit les interests de l'Estat. Apres ce projet, dés que le Roy de Nauarre fut arriué aux confins d'Espagne, & qu'il eut mis la Reine Elizabeth entre les mains des Deputez, il parla de ses interests particuliers, & en commença le Traitté assez heureusement, comme il se le fit accroire. Mais les Deputez d'Espagne agirent si adroittement, que par les bonnes esperances qu'ils luy donnerent, quoy que le succez n'en deust pas estre si prompt, ils furent cause qu'il se proposa de ne penser à l'auenir qu'à ses propres affaires. De sorte qu'à leur requeste, ayant enuoyé des Ambassadeurs en cette Cour là, il conclud à part-soy de se retirer en son ancienne demeure de Bearn, auec vne ferme resolution de ne se méler iamais des affaires de France; voyant bien qu'il ne pouuoit estre qu'inutile, de traitter par voye de Negociation; & que si l'on en venoit à vne guerre, il y auroit peu d'honneur, & trop de danger.

1559.

& ordre par luy donné à ses Ministres,

qui ne fõt qu'amuser le Roy de Nauarre.

Mais Louis de Condé son frere, Prince en qui la valeur & le courage suppléoient au defaut des biens de fortune, auoit bien vn autre dessein, & vne autre resolution. Outre que ses esperances alloient plus haut, il estoit si en-

Louis de Condé, Prince courageux & resolu,

1559. nuyé du Gouuernement preſent, qu'il ne le pouuoit ſouffrir dauantage, ny eſtre plus long-temps ſans remuer. A quoy le precipitoient, ou meſme le contraignoient la haine du Party contraire, ſon peu de fortune, & les remontrances continuelles, tant de ſa femme, que de ſa belle-Mere; celle-là Sœur, & celle-cy Niéce du Conneſtable; mais l'vne & l'autre ambitieuſes & violentes. Il ne tournoit donc plus de penſées qu'à de nouuelles & dangereuſes entrepriſes; où il ſe portoit auec toute ſorte d'efforts, pour s'eſtre mis dans l'eſprit, que la Guerre ſe faiſant par ſa ſuſcitation, & pour ſon ſujet, ce luy ſeroit vn moyen, non ſeulement d'être Chef de ſon Party, mais d'auoir des commoditez & des richeſſes de reſte; auec vne grande ſuite de Partiſans, & vn empire abſolu ſur beaucoup de Villes & de Prouinces du Royaume. Sur cette eſperance, ayant tout de nouueau fait aſſembler à la Ferté, lieu de ſon appannage, aux confins de la Champagne, les Princes ſes Alliez, & les autres Seigneurs de ſa Faction, il s'efforça de leur remonſtrer; Que puis qu'on auoit vſé iuſques-là, quoy qu'inutilement, de medicamens faciles & doux, il eſtoit temps deſormais de recourir à quelque puiſſant remede, pour guerir vn mal tres-dangereux; Qu'il paroiſſoit à veuë d'œil, que le commencement en eſtoit ſi violent, qu'il tendoit à la ruine de la Maiſon Royale, & de tous ceux generalement qui ne vouloient point eſtre adherans, ny dépendre en Eſclaues, de la domination de la Reine Mere, & des Seigneurs de Guiſe: Qu'il n'y auoit plus moyen de pallier des bleſſures, que iuſques alors on auoit cachées auec

entreprend de broüiller les affaires, pour pluſieurs raiſons;

& aſſemble à la Ferté ceux de ſon Party.

Conſiderations diuerſes.

tant de patience, & qui maintenant paroiſſoient aux yeux de tout le monde : Qu'on ne voyoit que trop les injures faites auec vn manifeſte mépris à la Famille Royale : Que les Princes du Sang eſtoient bannis de la Cour ; Qu'on leur auoit oſté le Gouuernement de Picardie, & vſurpé ſur eux la dignité de Grand Maiſtre : Que les Reuenus du Roy, les Finances, les Charges, & les Offices eſtoient en la diſpoſition de perſonnes Eſtrangeres, & inconnuës ; iuſques-là meſme, que par leurs artifices ils tenoient le Roy comme priſonnier, & empéchoient qu'on ne pût parler à luy librement, ny luy donner de ſalutaires conſeils ; Qu'on abaiſſoit les plus honneſtes gens, pour éleuer ceux qui ne s'adonnoient qu'à piller, & à diſſiper les biens de la France ; Que tout le monde voyoit aſſez les deportemens de ces Eſtrangers, obſtinez à perſecuter le Sang Royal, & la tyrannie par eux établie, à la violence de laquelle il n'y auoit pas moyen de reſiſter autrement que par la force ; Que ce n'eſtoit pas la premiere fois qu'on auoit veu les Princes du Sang recourir aux Armes, pour deffendre leurs droicts, & les Priuileges de leur Famille ; Qu'ainſi entreprirent la guerre, Pierre Duc de Bretagne, Robert Comte de Dreux, & pluſieurs autres Seigneurs ; lors qu'en la Minorité du Roy ſaint Louys, la Reine Blanche prit de ſon mouuement propre le gouuernement de la Couronne ; Qu'ainſi fit voir ſa puiſſance Philippe Comte de Valois, quand apres la mort du Roy Charles le Bel, il fut queſtion d'exclurre de la Tutelle & de la Regence ceux qui pretendoient l'vſurper injuſtemẽt ; & qu'ainſi encore au temps de 1559.

1559. Charles VIII. Louys Duc d'Orleans declara la Guerre, pour ſe faire élire Regent & Gouuerneur du Royaume, contre la puiſſance & l'authorité d'Anne Ducheſſe de Bourbon; laquelle, comme Sœur aiſnée du Roy, auoit pris la charge de ſa conduite, qu'elle croyoit luy appartenir; Que ces exemples, & pluſieurs autres eſtoient ſi clairs, qu'ils ne ſe pouuoient tromper à mettre le pied ſur les pas de leurs Predeceſſeurs; qui pour eſtre marquez viſiblement, & profondement imprimez, leur mõtroient quelle reſolution ils deuoient prendre en l'affaire dont il eſtoit queſtion, & quel chemin tenir pour leur commun bien; Qu'il ne falloit point s'amuſer à ce que le Roy vouloit à preſent, puis qu'enſeuely dans ſa propre inſuffiſance, comme dans vne profonde lethargie, il ne pouuoit reconnoiſtre le miſerable eſtat de la ſeruitude où il ſe trouuoit reduit; Qu'au reſte, comme le Medecin charitable, & bien aduiſé, donnoit ordinairement au Malade des Medecines & des Breuuages contre ſa volonté, pour le guerir de ſon mal, & du danger, où il eſtoit, ſans en auoir connoiſſance; Qu'il falloit de meſme que les Princes du Sang, auſquels du commun conſentement de toute la Nation, & par vne ancienne couſtume, cette charge appartenoit naturellement, fiſſent vn effort, pour déliurer le Roy de ſes fers, & de la ſujetion où il eſtoit auec tous ſes peuples, bien qu'il ne le pût connoiſtre, à cauſe de la violence du mal qui l'accabloit; Mais qu'auparauant que le danger preſent le precipitaſt aux extremitez, il eſtoit neceſſaire de prendre vne prompte reſolution, & d'agir auec vne conſtance d'autant plus gran-

de, que la diligence, la precaution, & la hardiesse, leur feroient vaincre facilement toutes ces difficultez; qui pour l'ordinaire se rencontrent plustost dans le conseil, & dans le discours, lors qu'on est en doute, & irresolu, que dans l'execution mesme, quand on agit comme il faut; Qu'au contraire, s'il y auoit du retardement en leur fait, & de la bassesse de courage, ils se trouueroient reduits encore plus fort à vne seruitude aussi honteuse que dommageable; Et partant, qu'il les prioit tous de ne s'embarrasser point l'esprit, ny de doutes, ny d'incertitudes, & de mettre courageusement en la valeur de leurs mains le salut present, comme encore l'honneur & le repos à venir. 1559.

Raisons de l'Amiral, opposées à celles du Prince de Condé.

Toutes ces choses & autres semblables, remonstrées par le Prince en termes pressans, & auec vne action de Soldat, auoient touché le courage de la plus part de ceux qui l'écoutoient, & desia mesme ils se portoient volontairement à prendre les armes, & par affection, & pour leurs interests propres. Mais l'Amiral, qui auec vn sens plus rassis pesoit l'importance de cette entreprise, s'opposant à l'opinion du Prince, estoit d'auis que leurs desseins s'acheminassent par vne autre voye, qui luy sembloit plus propre à les faire reüssir, & auec cela beaucoup plus seure. Car d'abandonner de cette sorte à la mercy de la guerre & du hazard toute la Famille Royale, & tant de Personnes qui luy estoient alliées, & qui en dépendoient, sans auoir des forces à suffisance, ny vn secours asseuré, sans aucunes troupes, sans places fortes, & sans argent; c'estoit, ce luy sembloit, s'engager dans vn Par-

ty trop ruineux ; Qu'il leur falloit donc re-
1559. courir à la ruze & à l'induſtrie, puis qu'apparemment ils manquoient de forces ; & ſans ſe découurir eux-meſmes, pratiquer ſecrettement d'autres perſonnes, par le moyen deſquelles leur entrepriſe ne laiſſât pas d'arriuer au but où ils viſoient. Là deſſus il leur repreſenta ; Que tout le Royaume eſtoit plein de Religionnaires, qui auoient embraſſé les opinions de Caluin nouuellement introduites ; Que les recherches qu'on faiſoit d'eux, & les rigoureuſes peines qui leur eſtoient impoſées, les auoient reduits au deſeſpoir, & le deſeſpoir à vne paſſion violente ; ou pluſtoſt à vne neceſſité de s'expoſer à quelque danger qui ſe preſentât à l'auenir, pour ſe déliurer de la miſere preſente ; Qu'ils croyoient tous que cette rigueur auſtere dont on vſoit enuers eux, procedoit entierement des auis & des pratiques du Duc de Guiſe, mais encore plus des artifices du Cardinal de Lorraine ; Que par les Harangues qu'il faiſoit en Parlement, & dans le Conſeil, tant en public qu'en particulier, il concluoit toûjours à leur ruine, & ne ceſſoit de les perſecuter, ſe declarant ennemy juré de leur Creance ; Que la reſolution & la fougue de ces gens-là eſtoient maintenant ralenties, pour n'auoir ny vn Chef qui les menât, ny vne perſonne, qui par ſon conſeil, & par viues perſuaſions leur réchauffaſt le courage ; Qu'aſſurément il n'y auoit point de Party, quelque dangereux & difficile qu'il fût, dans lequel ils ne ſe jettaſſent ſans marchander, pourueu qu'on leur donnât tant ſoit peu d'ayde, & quelque eſperance de ſe pouuoir déliurer des grands malheurs qui les mena-

soient ; Qu'il iugeoit tres à propos de se seruir de cét expedient, d'encourager cette Multitude, qui ne demandoit qu'à remuër, d'en former vn Party, & de l'inciter secrettement par le bon ordre, & l'opportunité de l'occasion, à la ruïne des Seigneurs de Lorraine, contre lesquels elle estoit desia d'elle-mesme extrémement irritée ; Que c'estoit le vray moyen de mettre hors de danger les Princes du Sang, & les autres Seigneurs de leur Faction ; d'accroistre leurs forces par le grand nombre de gens qui les suiuroient : & de joindre à leur Ligue la Reyne Elizabeth, & les Princes Protestans d'Alemagne, qui soustenoient tous ouuertement, & protegeoient cette Religion : Qu'en y procedant de cette sorte, leur cause en seroit meilleure, & le pretexte de la Guerre plus honneste : Qu'en vn mot, on se déchargeroit ainsi sur autruy d'vne si hardie entrepriſe : joint qu'à l'aduenir cela feroit croire à tout le monde, que la Guerre Ciuile auroit esté allumée & susciteé, non pour les interests des Princes, ny pour les pretentions du Gouuernement, mais pour les discordes, & les controuerses de la Religion. 1559.

Il ne fut pas difficile à l'Amiral, & par son bien dire, & par son authorité, de leur persuader à tous de le croire, & d'embrasser ce Party. Car outre qu'il s'accommodoit fort bien de luy-mesme à l'estat des choses presentes, cette Assemblée ne manquoit pas de gens qui adheroient secrettement aux opinions de Caluin. Il fut donc conclu d'vn commun consentement, qu'ils suiuroient tous ce dernier aduis. L'effet en fut tel d'abord, que par de grandes & soudaines esperances il em- L'Aduis de l'Amiral est suiuy. & l'effet qu'il produit.

1559. pescha qu'on ne se precipitast si tost aux armes, & détourna pour quelque temps l'apparence des dangers, ausquels les hommes ne s'exposent pas volontiers, quand ils peuuent, ou s'en exempter du tout, ou du moins en differer l'euenement. Ce fut, à vray dire, vn aduis bien pernicieux que celuy-cy, & vne resolution funeste à la France. Car comme ce Conseil ouurit vne entrée à toutes les calamitez, & à toutes les miseres qui l'affligerent depuis, & qui par des exemples prodigieux démembrerent ce Royaume; Ainsi perdit-il miserablement, & celuy mesme qui fit le premier cette proposition, & tous les autres encore, que leur inclination, ou leurs interests firent consentir à former ce Party.

Resolution pernicieuse, & funeste à la Frãce.

Mais afin que l'on sçache & les commencemens & les progrez de la creance de Caluin, sous pretexte de laquelle tant de Factions diuerses ont combattu durant le cours des Guerres Ciuiles de France, il est necessaire d'en faire icy mention vn peu au long, & pour vn plus grand éclaircissement des choses que nous auons à décrire; & pour n'estre reduits à recourir plusieurs fois aux mesmes principes, qui sont requis necessairement à l'intelligence du faict dont il est icy question. Apres que Martin Luther eut ouuert en Allemagne vn chemin à vn nouueau Schisme, & à diuerses opinions touchant la Religion & la Foy, son exemple en attira vn autre, qui se resolut d'en faire de mesme. Ce fut Iean Caluin, natif de Noyon en Picardie, homme de grand esprit, mais inquiet; eloquent à merueilles, & versé en toutes sortes de Sciences. S'estant departy de la Creance que nos

Origine & progrez de la creance Huguenotte.

Caluin suit l'exemple de Luther.

Peres ont tenuë, & obſeruée durant tant de ſiecles, il propoſa dans les Liures qu'il mit en lumiere, & dans les Preſches qu'il fit en pluſieurs lieux de la France, cent vingt-huict Propoſitions ou Articles (c'eſt ainſi qu'ils les appellent) tous contraires à la Foy de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine. Comme les Eſprits des François ſont naturellement curieux, & ſe plaiſent aux nouueautez, pluſieurs d'entr'eux ſe mirent à lire ces Eſcrits, & s'en allerent à ces Preſches, pluſtoſt par diuertiſſement, que par élection. Mais dautant qu'en la pluſpart des choſes du monde il arriue ordinairement, que celles qui commencent par jeu, ſe terminent ſouuent tout de bon; ces opinions ſemées dans l'Egliſe de Dieu, à force de s'y gliſſer inſenſiblement, furent embraſſées auec paſſion, & ſouſtenuës auec opiniaſtreté, par vn grand nombre de perſonnes, de toutes ſortes de conditions. D'où il arriua que Caluin, qui ne paſſoit au commencement que pour vn Eſprit ſeditieux, & pour vn homme peu conſiderable, fut en peu de temps en ſi haute reputation, que pluſieurs en cette nouueauté l'eſtimoient eſtre vn miraculeux Interprete de l'Ecriture, & vn infaillible Docteur de la vraye Foy. Sa Doctrine auoit pour ſiege principal, où elle ſe preſchoit, la Ville de Geneve, ſituée ſur le Lac, anciennement appellé *Lemanus*, aux confins de la Sauoye. Car ayant ſecoüé le joug, & du Duc, & de l'Eueſque, auſquels elle obeïſſoit auparauant; elle s'eſtoit maintenant erigée en forme de Republique, & de Communauté, ſous le nom de Ville de Franchiſe, & ſous pretexte de viure dans vne

1559.

Geneve, principal Siege des Caluiniſtes.

1559. pleine liberté de Conscience. C'estoit de là que sortoient les Liures qu'on y faisoit imprimer, d'où s'insinuoient dans les Prouinces des hommes d'esprit, & fort eloquens, qui semoient cette doctrine : D'où s'ensuiuit qu'elle s'épandit auec le temps par toutes les Villes, & par toutes les Prouinces du Royaume : bien que toutesfois ce fût si secrettement, qu'on n'en voyoit en public que de foibles traces, & quelques legeres conjectures. Cette dissension commença dés le temps du Roy François premier, qui fit quelquefois de seueres resolutions d'y donner ordre : mais qui ne le put, à cause du perpetuel embarras où le mirent les Guerres étrangeres. Ainsi, soit qu'il le permit, soit qu'il n'y prit pas garde : tant y a que ce fut deslors que commença de ramper cette Creance, pour qui l'on eut plustost de la haine & du mépris, que de l'aprehension & du soin de s'en donner garde.

Leur Doctrine semée dãs le Royaume, sous le Regne de François premier,

qui n'y peut remedier.

Mais le Roy Henry second, qui auoit en singuliere veneration la Foy Catholique, & qui connoissoit de plus, que des troubles de la Religion formez dans les Ames, s'ensuiuroient infailliblement, & par vne maniere de consequence necessaire, les dissensions de l'Estat : fit tout ce qu'il pût pour déraciner cette semence, lors qu'en ses commencemens elle estoit encore foible. Ce qu'il sçeut bien témoigner, quand auec vne rigueur inexorable il voulut que sans remission aucune, on condamnât à perdre la vie tous ceux qui seroient accusez & conuaincus de suiure ces nouueautez. Ce n'estoit pas neantmoins, qu'en chaque Parlement il n'y eust plusieurs Conseillers qui, pour estre imbus de cette mesme opi-

Efforts de Henry second pour arracher les semences de la Religion Huguenotte.

nion, ou pour auoir en horreur qu'on ne ceſſaſt de répandre ainſi le ſang humain, ne s'épargnoient point à faire ſauuer ceux qui par quelque moyen que ce fut, pouuoient eſtre garantis de cette ſeuere execution : Mais le ſoin & la conſtance du Roy y eſtoient de grands obſtacles, principalement à cauſe des perſuaſions du Cardinal de Lorraine. De ſorte, qu'au poinct où les choſes eſtoient deſia reduites, il eſt à croire, qu'à force de ſaignées, on euſt enfin mis hors des entrailles de la Frãce toute l'humeur peccante : ſi les accidens ſuruenus depuis n'euſſent interrompu le cours de cette reſolution. Car à meſme temps arriua fortuitement la mort de Henry II. dont les Caluiniſtes ont accouſtumé de faire des contes à leur auantage : & d'en parler hautement, comme d'vne choſe miraculeuſe. Ce qui fut cauſe, qu'au commencement du Regne de François, cette ſeuerité ne pouuant durer, ſi l'on n'y donnoit quelque relaſche, le mal deuint pire qu'auparauant, par la diſcontinuation du remede. Tellement, que par les ſecrets delays qu'on apportoit à ſa gueriſon, il s'augmenta d'autant plus, que les medicamens étoient foibles & tardifs. Car bien que le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, qui auoiẽt toute l'authorité du Gouuernement, perſiſtaſſent dans la reſolution de ne point démordre leur rigueur en matiere de chaſtiment ; ſi eſt-ce que les Parlemens & les Magiſtrats des autres Iuriſdictions, n'eſtoient plus ſi ſouples, ny ſi obeïſſans aux commandemens du Roy. Le trop grand nombre, & la qualité de ceux qui auoient embraſſé cette Doctrine qu'on appelloit *Reformée*, les mettoient hors

1559.

Elle s'accroiſt plus fort qu'auparauant, & pourquoy.

de garde. Ils se lassoient d'estre cruels à des
1559. gens de mesme païs, & de mesme sang; si bien qu'ils negligeoient de les traitter toûjours à toute rigueur, & de faire contr'eux les perquisitions, & les instances accoustumées. Il y auoit aussi plusieurs Conseillers, qui par vne inclination au Gouuernement present, & par vn desir de voir les affaires changées, estoient bien aises qu'elles se broüillassent de telle sorte, que chacun pust viure en liberté de conscience. Déja mesme vné infinité de personnes, de l'vn & de l'autre sexe, auoient
Theodore de Beze grandement suiuy. esté gagnées par les Préches de Theodore de Beze Disciple de Caluin, homme fort sçauant, & des plus eloquens de son temps. Plusieurs grands Seigneurs du Royaume s'étoient pareillement laissé surprendre à cette
Le Presche se dit dans les Maisons les plus qualifiées du Royaume. Creance, si bien que le Presche ny les Assemblées de ces gens-là ne se faisoient plus maintenant dans les Escuries & dans les Caues, comme autresfois, sous le Regne de Henry II. mais dans les Sales des Gentils-hommes, & dans les Chambres des Personnes les plus qualifiées. On les appelloit communément *Huguenots*, pource qu'en la ville de Tours, où leur Religion prit force & accroissement en sa naissance, leurs premieres Assemblées se firent en certaines Caues, proches du lieu qui se nommoit *la porte d'Hugon*: A raison dequoy
Hvgvenots pourquoy ainsi nõmez. le peuple leur donna en France, le nom d'*Huguenots*; comme en Flandres celuy de *Gueux* leur fut donné, pource qu'ils y alloient ordinairement déguisez en hommes qui ont accoustumé de gueuser. Quelques autres met-
Gveux, en Flandres. tant en auant quantité de choses ridicules, & inuentées à plaisir touchant ce nom, en font l'etymologie

l'etymologie douteuſe : Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt bien certain que ces Huguenots n'auoient alors aucun Chef, ny aucun Prince, dont l'authorité les protegeaſt. Car bien que l'Amiral & beaucoup d'autres Seigneurs, ſe fuſſent rangez à leur opinion, ils n'oſoient pourtant ſe declarer encore : Ainſi retenus par la crainte de la peine ; ils ne ſe donnoient point à connoiſtre ; & cherchoient à faire leurs Aſſemblées le plus ſecrettement qu'ils pouuoient. 1559.

Les Princes de Bourbon ayant trouué la France en l'eſtat où nous venons de la repreſenter, iugerent ce temps extrémement propre à faire valoir leurs intereſts. L'on embraſſa donc auec ardeur la propoſition qui s'eſtoit faite ; & tous enſemble demeurerent d'accord, de ſuiure l'auis de l'Amiral, qui eſtoit de ſe ſeruir du pretexte de la Religion, & de l'opportunité de cette conjoncture, pour venir à bout de leurs deſſeins. Ils deputerent à meſme temps d'Andelot, & le Vidame de Chartres, pour eſtre Miniſtres & Executeurs de cette deliberation. D'Andelot frere de l'Amiral, eſtoit homme à ſe faire craindre, & fort experimenté aux Armes : Mais à cauſe de ſon humeur violente, & de ſon eſprit turbulent, il ſe trouuoit ordinairement mélé dans les nouuelles menées, & dans les remuëmens des Factieux : Auſſi auoit-il ſouuent irrité par là les derniers Roys contre luy ; Et ſouuent auſſi, couru fortune de la reputation & de la vie ; qu'il euſt perduë aſſurément, ſans la faueur de ſon frere, jointe à la protection du Conneſtable. Pour ces pratiques, & autres ſemblables, il ſe tenoit bien loin de la Cour ; Et deſia

Aduis de l'Amiral ſuiuy.

Qualitez de d'Andelot.

1559. meſme il auoit commencé dés long-temps, à ſe jetter dans le party des Huguenots, iuſques à donner main forte à ceux d'entr'eux qui s'aſſembloient ſecrettement, pour aſſiſter à leur Preſche. De cette meſme humeur, & encore plus fougueuſe & plus ouuerte, eſtoit le Vidame de Chartres; bien que d'ailleurs il ne fût pas ſi vaillant. Comme il poſſedoit de grandes richeſſes, il les employoit au libertinage & à la débauche, parmy des gens de mauuaiſe vie, dont il eſtoit le refuge. Celuy-cy encore, par ie ne ſçay quel caprice de ſon eſprit inquiet, pluſtoſt que pour aucun ſentiment qu'il euſt des choſes de la Foy, declara finalement qu'il vouloit viure ſelon les enſeignemens de Caluin. Voila quels eſtoient ces Deputez & ces Agens. Leur experience à ſuſciter des Factions & des Troubles, dont ils ſçauoient s'acquitter en Maiſtres, fit qu'ils n'eurent pas beaucoup de peine à rencontrer ce qu'ils cherchoient. Car ſçachant les lieux où les Huguenots s'aſſembloient d'ordinaire, ils s'y en allerent, ſans ſe découurir neantmoins, & en trouuerent pluſieurs fort propres, & preſts à faire vne ſecrette ouuerture de ce deſſein déja commencé, à ceux dont il gardoit les intereſts, afin de pouruoir aux moyens de l'executer. En effet, il n'eſt pas à croire combien prompts furent à les ſeruir, & à s'entretenir dans leur correſpondance ceux qu'ils employerent à cela. L'apprehenſion des dangers, & des mal-heurs à venir, les inquietoit ſi fort, que pour s'en déliurer eux meſmes, ils ne demandoient pas mieux que de mettre en peine les autres, & de bouleuerſer tout le monde; De maniere qu'à force d'agir, il arriua qu'en

& du Vidame de Chartres.

Les Chefs des Factieux, pratiquent les Huguenots,

& en attirét pluſieurs :

peu de temps, & facilement, ils mirent l'affaire au but destiné. 1559.

Apres auoir ainsi pratiqué du monde de tous costez, ils disposerent comme il s'ensuit toute l'entrepriſe. Ils firent assembler vne groſſe multitude de Reformez (c'estoit ainsi qu'ils s'appelloient) qui eurent ordre de s'en aller les premiers à la Cour; de s'y presenter sans Armes, & de demander au Roy la liberté de Conscience, la permission de s'assembler à leur Presche, & celle d'auoir des Temples pour cét effet. Or pource qu'ils sçauoient bien qu'on les traitteroit rudement, & que leur Requeſte ne leur seroit iamais accordée, ils conclurent; Qu'on feroit marcher en suitte les gens de Guerre; qui s'en iroient où estoient les autres, & y seroient secrettement enuoyez de toutes les Prouinces; Quils paroiſtroient tout à coup, sous la conduite des Capitaines qu'on leur auoit donnez; Et qu'alors, sous prétexte que la multitude offencée du rebut qu'elle auoit receu, estoit furieusement accouruë aux Armes, trouuant le Roy au dépourueu, & la Cour desarmée, ils mettroient à mort le Duc de Guiſe, & le Cardinal de Lorraine, auec tous ceux de leur suite, & de leur intelligence; Qu'ainsi ils contraindroient le Roy de declarer le Prince de Condé Gouuerneur absolu, & Regent vniuersel du Royaume; Et qu'apres tout cela, ils obtiendroient de luy-meſme la fin de leurs peines, & le libre exercice de leur Religion. Quelques-vns ont creu, meſme publié, que les Chefs de la Conjuration auoient cét ordre secret; Qu'en cas que la choſe reüſſiſt conformément à leur deſſein, & à leur desir, ils euſſent à faire paſſer

Leur entrepriſe, & l'ordre qu'ils ſe propoſent d'y tenir.

Reſolution violente, mais douteuſe,

1559. par le tranchant de l'épée la Reyne Mere, & le Roy mesme, auec tous ses Freres; afin que par ce moyen les Princes de Bourbon demeurassent Maistres du Royaume. Toutesfois cela ne fut iamais aduoüé par aucun des Complices. Au contraire, ils le nierent touſiours constamment, & dans les tortures, & de leur mouuement propre. C'est pourquoy j'aurois grand tort de le vouloir affirmer sur vn simple bruit qui en courut; la Renommée ayant cette coustume de publier souuent pour veritable ce qui est faux, & de faire les choses beaucoup plus grandes qu'elles ne sont, selon que les hommes les debitent, ou par apprehension, ou par malice expresse.

Charges partagées par les Conjurez,

Les Conjurez ayant ainsi reglé l'execution qu'ils pretendoient faire; il ne fut plus question que de partager les Charges & les Prouinces aux Principaux d'entre les Huguenots, afin qu'auecque plus d'ordre, & moins de bruit, ils pussent mener à bout les choses deliberées; ce qu'à mesme temps ils firent de cette sorte. Godefroy de la Barre, Sieur de la Renaudie, homme qui apres auoir couru diuerses Fortunes, & fait plusieurs voyages hors de son païs, s'estoit par sa hardiesse, & par son esprit, mis bien auant dans l'estime des Caluinistes, dont il estoit fort suiuy; prit la principale charge, & la surintendance de toute l'affaire. Et à vray dire, quoy qu'elle fût tres-dangereuse, il ne manquoit pourtant ny de courage pour l'entreprendre, ny de suffisance pour s'en acquiter. Son peu de fortune l'auoit reduit aux termes de se pourchasser par semblable voye, vne meilleure condition de vie, ou de se resoudre à vne prompte mort.

dont la Renaudie se fait Chef.

Ses qualitez bõnes & mauuaises.

Car estant né Gentil-homme, du païs de Perigord (dont les peuples sont appellez des Anciens *Petrocorij*) & n'osant pas y retourner, à cause d'vne fausseté par luy faite en la poursuite de certain procez, il s'estoit enfin refugié dans Genéve, apres auoir voyagé long-temps en diuers lieux du monde. Durant le sejour qu'il y fit, il eut le bon-heur de s'y rendre assez considerable, & mesme il trouua moyen de s'en retourner en son pais. Mais il vescut auec si peu de conduite, que s'estant ruyné par des actions & des compagnies factieuses, il se vid reduit à viure auec les mesmes inuentions, par lesquelles il auoit dissipé son bien, & obscurcy sa reputation. Voila quelle estoit la naissance, & quelle la vie du principal Chef des Coniurez. Il y en eut bientost plusieurs autres, qui s'allerent ioindre à luy, attirez partie par vn scrupule de conscience, partie par vn desir de nouueautez, & partie pour ne pouuoir viure dans l'oisiueté, dont les François sont naturellement ennemis. Ce fut aux plus considerables d'entr'eux qu'il donna la charge de faire des leuées de Soldats, & de les mener au rendez-vous. Tellement que tous ensemble partagerent les Prouinces si à point, qu'il se trouua que dans le desordre mesme ils mirent vn ordre fort regulier; par le moyen duquel les membres, en n'agissant que separément, deuoient neantmoins se rapporter au Chef, & par leur mutuelle correspondance, contribuer à son operation, quand il en seroit temps. Le Baron de Castelnau eut pour son departement la Gascogne; le Capitaine Mazeres, le Bearn; du Mesny, le Limosin; Mirabeau, la Xainton-

1559.

Principaux Chefs du Party.

1559. ge ; Coccauille, la Picardie ; Mouans, la Prouence ; Malines, la Brie & la Champagne ; Sainte Marie, la Normandie ; & Montejan, la Bretagne ; tous hommes de noble naissance, de grand cœur, & touſiours tenus dans leur païs pour Chefs de leur Party. Ils ſe retirerent de l'Aſſemblée de Nantes, Ville de Bretagne, où ils s'eſtoient joints, ſous pretexte, qui d'vn Procez, qui d'vn Mariage, & ſe rendirent en diligence dans les Prouinces qui leur eſtoient aſſignées. Là, dans peu de iours ils gagnerent à eux vn fort grand nombre de perſonnes de toute ſorte de conditions, & le firent le plus ſecrettement qu'ils pûrent. Ce qui leur reüſſit ſi bien, que parmy ces hommes ils n'en trouuerent point qui ne ſe diſſent tout preſts, meſme aux dépens de leur vie, à les ſuiure dans cette entrepriſe. Car ſans penetrer plus auant, il leur ſuffiſoit d'eſtre aſſurez par leurs Miniſtres, qu'elle ſe faiſoit pour leur commun bien, & pour la tranquilité publique.

Aſſemblée de Nantes, faite ſous diuers pretexte.

Durant ces choſes, le Prince de Condé, qui ſeruoit ſecrettement d'amorce à vn ſi grand feu, s'eſtoit acheminé à la Cour à petites journées, afin d'eſtre preſent à l'affaire, & de pouuoir prendre ſans delay, ſelon que l'occaſion s'en preſenteroit, le party qu'il iugeroit le meilleur. Mais l'Amiral auec ſon adreſſe ordinaire, faiſant ſemblant d'eſtre neutre, afin qu'en tout cas il en pût mieux ſeruir ſon Party, s'étoit retiré en ſa Maiſon de Chaſtillon, ſous pretexte d'y vouloir paſſer ſon temps, & viure en homme priué, ſans ſe mettre en peine du Gouuernement preſent, ny des affaires publiques. Ce qu'il ne faiſoit pas tant pour

Le Prince de Condé reuiét à la Cour,

& l'Amiral s'en éloigne.

auoir plus de moyen d'assister de ses cõseils, & de ses effets la Cause commune, comme pour l'apprehẽsion qu'il auoit, qu'en cette entreprise, qui luy sembloit trop temeraire, & trop dangereuse, ne se rencontrât quelque fâcheux achopement, & que la fin n'en fût malheureuse. Cependant les Conjurez libres de cette crainte, & pleins de bonne esperance, estoient partis de leurs maisons, à la dérobée. Ils portoient des Armes sous leurs habits, & marchoient separément par diuers endroits. Pour ne manquer, ny au temps prefix, ny à l'ordre qui leur auoit esté donné, ils s'acheminoient de plusieurs lieux du costé de Blois, où la Cour se tenoit, à cause de la bonté de l'Air. Cette Ville, située en vn païs plat, & découuert, n'auoit alors, ny defenses, ny prouisions de Guerre, & ils se deuoient tous rendre aux lieux d'alentour, en l'an mil cinq cent soixante, le quinziesme de Mars, iour destiné plus d'vne fois à l'execution de grandes entrepriſes. Mais quelques soigneux que fussent les Conjurez d'estre habiles & secrets à faire reüssir leur dessein, ils ne pûrent échapper à l'industrie, ny à la preuoyance de la Reine Mere, & des Seigneurs de Guise. Leurs grands bien-faits, & leur domination absoluë, leur auoient acquis tant de Creatures dans tous les lieux du Royaume, qu'il ne s'y passoit rien touchant cette Conjuration, dont ils ne fussent ponctuellement aduertis. Aussi ne croy-je pas que par aucune raison, il fût possible que cette émeute d'vne si grande multitude pût demeurer cachée, puis qu'il arriue ordinairement, que les Conjurations dont on ne se fie qu'à peu de personnes, qu'on sçait par

1559.

Les Conjurez s'en vont du costé de Blois;

1560.

leur entrepriſe est découuerte, & cõment.

1559. épreuue estre secrettes, & tres-fidelles, ne laissent pas d'estre sceuës auant qu'on les execute. Quelques-vns disent; Que la Renaudie communiqua toutes les particularitez de ce dessein à Pierre d'Auenelles, Aduocat au Parlement de Paris; & que se fiant à luy, pour estre de mesme Religion, il en fut trompé. Car, ou pour vn certain dégoust de l'entrepriſe, qui luy sembloit trop dangereuse, ou pour les grandes recompenses qu'il se promettoit d'en tirer, il en parla confusément au Secretaire du Duc de Guise: Ce qu'il n'eut pas plustost fait, que par son conseil il s'en alla droit à la Cour, où il découurit à la Reyne Mere iusques aux moindres circonstances de cette affaire. Mais soit que cét Aduocat en eust declaré le secret, soit qu'on l'eust sçeu par les Espions qu'on tenoit à gages dans les maisons propres des principaux Coniurez, ou que mesme, comme quelques-vns ont voulu dire, l'auis en fût arriué d'Allemagne; tant y a que la connoissance en vint à la Reyne, & aux Seigneurs de Lorraine. Ce fut donc à eux d'auiser aux expediens qu'on deuoit tenir, pour diuertir cette Conspiration, ou pour en affoiblir la force. Le Cardinal, pour n'estre accoustumé aux dangers de la Guerre, panchoit du costé qui luy sembloit le plus asseuré. Il estoit d'aduis de mander la Noblesse des Prouinces les plus proches, de tirer les Soldats des Garnisons d'alentour, pour en faire vn Corps d'Infanterie, & de dépescher des Courriers à tous les Princes, & à tous les Gouuerneurs du Royaume; auec ordre exprés de se mettre en campagne, & de donner vertement sur tous ceux qu'ils trouueroiēt en Ar-

Pierre d'Auenelles trompe la Renaudie.

Sentimés diuers pour détourner la Conjuration.

mes. Car il se persuadoit, qu'aussi-tost que les Cõjurez se verroient découuerts, & qu'ils sçauroient qu'on les attẽdoit auec des preparatifs, que la Renommée, comme c'est son ordinaire, feroit plus grãds qu'ils n'estoient, ils se dissiperoient d'eux-mesmes, & ne voudroient point hazarder leur perte par vne derniere épreuue. 1559.

Conseil dõné par le Duc de Guise.

Mais le Duc de Guise, que les plus grands perils n'effarouchoient point, pour s'y estre appriuoisé de long-temps, se moquoit des vains efforts d'vne Multitude déreglée, & qui n'auoit ny discipline, ny conduite. D'où il iugeoit prudemment; Que d'y proceder par la voye que le Cardinal proposoit, ce ne seroit proprement que differer le mal, & non pas l'éteindre; Qu'ainsi à force de ramper, ou de croupir dans le profond des entrailles, l'effet n'en pouuoit estre que pernicieux; si bien qu'il estoit à craindre qu'en vn autre temps la violence n'en deuint pire, le desordre plus fascheux, & le dommage plus grand. Il luy sembloit donc; Qu'il falloit dissimuler, & ne faire aucun semblant de sçauoir cette entreprise, pour encourager par-là les Conjurez, & leur donner moyen de se découurir, & qu'alors par leur punition & par leur défaite, le Corps de l'Estat, qui péchoit par repletion d'humeur, seroit deliuré de celle-cy, la plus pestilente, & la plus dangereuse de toutes; Que cela se connoissoit assez par les mauuais accidens qu'elle causoit; & par consequent, qu'au lieu de l'adoucir par de simples lenitifs, il falloit qu'apres qu'elle seroit digerée, on la purgeast auec des medicamens resolutifs, & puissans. A cette raison principale il adjoûtoit, Que de n'opprimer separément qu'vne

partie des Conjurez, ce ſeroit donner ſujet aux
1560. méchans d'en blaſmer l'execution ; Que les Peuples, pour n'eſtre accouſtumez aux accidens d'vne Rebellion ſi manifeſte, auroient peine à le croire ; D'où il s'enſuiuroit que pluſieurs prendroient cela pour vne fourberie, que ceux qui gouuernoient l'Eſtat auroient faite exprés, pour ruiner leurs Ennemis, & pour mieux eſtablir leur puiſſance ; Qu'au contraire en accablant tout le Corps enſemble, dés le poinct meſme de l'execution, l'on diſſiperoit toute ſorte des calomnies, outre que ce ſeroit le vray moyen de faire voir à tout le monde la ſincerité des intentions, & le iuſte procedé des principaux Miniſtres d'Eſtat.

Raiſons du Duc de Guiſe approuuées par la Reine Mere.

La Reine Mere, touchée de ces raiſons, ſuiuit encore elle-meſme l'opinion du Duc de Guyſe. Tellement que ſans faire aucuns preparatifs extraordinaires, ny qui pûſſent donner connoiſſance de l'auis qu'on auoit eu de ce qui ſe paſſoit, ils menerent, comme par maniere de diuertiſſement, le Roy & toute la Cour, de Blois à Amboiſe, d'où il n'y a que dix lieuës de France, qui en valent trente d'Italie. Ce Bourg leur ſembla fort propre à leur deſſein, à cauſe de ſon aſſiette, qui eſt ſur la Riuiere de Loire, & des bois dont il eſt enuironné, qui le fortifient naturellement.

La Cour s'en va à Amboiſe, pour trois raiſons.

Trois principales raiſons les obligerent encore à cela. La premiere, afin que les Conjurez, qui croyoient trouuer la Cour en vn lieu plus découuert, & plus proche, fuſſent trompez
II. dans leur premiere ſaillie. La ſeconde, pour ſe ſeruir du Chaſteau à mettre en ſeureté la per-
III. ſonne tant du Roy, que des Reines ; Et la troiſiéme, afin que ce lieu, pour auoir ſes auenuës

1560.

étroittes, en fût plus facilement defendu par ce peu de gens qui se trouuoient aux enuirons. Voila donc que le iour s'approchant, auquel les Conjurez deuoient paroistre, les Seigneurs de Guise furent bien aises de se preualoir d'vne si bonne occasion, la considerant comme vn vray moyen, non seulement de mieux établir, mais encore d'augmenter, & de conduire iusqu'au sommet, la puissance dont ils auoient jetté les fondemens : D'où ils inferoient, que de la ruyne des Ennemis ils en feroient la baze de leur Grandeur, comme des poisons les plus violens on en tire quelquefois de salutaires remedes. Sur cette esperance, ils s'en allerent trouuer le Roy, sans en communiquer à la Reine. Comme ils l'eurent abordé, ils firent semblant d'estre bien fort en alarme ; Puis se mirent à luy declarer, non pas sans encherir par dessus l'affaire, tout ce que les Conjurez tramoient secrettement contre l'Estat, & par consequent contre la personne de sa Majesté, & contre celle de ses plus proches. Surquoy ils luy remonstrerent ; Que la chose s'en alloit estre reduite à vn extreme danger, Que les Ennemis estoient desia aux portes d'Amboise, plus forts & en plus grand nombre qu'on n'auoit creu au commencement ; & qu'il falloit de necessité prendre vne prompte resolution. Le Roy se trouua bien en peine, quand il se vid menacé d'vn si grand peril, qui luy donna d'autant plus d'apprehension, qu'il auoit naturellemẽt l'esprit, & foible, & timide. Pour y mettre ordre, ayant fait appeller la Reine sa Mere ; & ses plus affidez Conseillers, on commença d'auiser aux moyens qu'on pourroit tenir, pour s'oppo-

Artifices des deux Freres de Guise,

& leur remonstrance au Roy ;

qui auec la Reine sa Mere auise aux moyens d'arrester la Rebellion.

1559. ſer à la violence d'vne ſi grande Rebellion. En cette deliberation, les opinions furent confuſes, & diſcordantes, pource que de quelque coſté qu'on priſt l'affaire, on n'y trouuoit qu'embarras, que doutes, & que dangers; que l'humeur paſſionnée, & les artifices du Cardinal de Lorraine, faiſoient encore plus grands qu'ils n'eſtoient. Cela fut cauſe que le Roy, qui de luy-meſme n'eſtoit pas capable, ny de reſoudre des matieres ſi difficiles, ny de ſouſtenir le faix du Gouuernement en vn temps ſi plein de troubles, s'auiſa de ſon mouuement propre, de declarer le Duc de Guiſe ſon Lieutenant General, luy donnant pour cét effét vne pleine & entiere puiſſance. A quoy il adjouſta, que ſe connoiſſant trop foible pour vn ſi fort trauail, il s'en déchargeoit ſur luy, laiſſant à ſa prudence, & à la vigueur de ſon eſprit, la conduite du Royaume, & le ſoin de pouruoir à ſes deſordres.

& declare le Duc de Guiſe ſon Lieutenant General.

Cauſe du ſecret mécontentemét de la Reine Mere.

Quoy qu'vne épreuue ſi hazardeuſe fût à la Reine Mere vn coup bien ſenſible, & qui la toucha iuſques dans l'Ame; elle ne voulut pas neantmoins en faire ſemblant, ny contredire à la volonté du Roy. Car elle voyoit apparemment, qu'à moins que de ſe declarer contre les Seigneurs de Guiſe, elle ne pouuoit s'oppoſer à cette deliberation; Que de leur mauuaiſe intelligence, s'il falloit qu'elle aduint en vn temps qui requeroit neceſſairemét qu'ils fuſſent vnis enſemble, s'enſuiuroit la ruïne du Roy, & la deſolation de l'Eſtat; Que les Conjurez profiteroient de ce deſordre; Et que de la confuſion du Gouuernement ils feroient naiſtre vne occaſion tres-commode

Ses apprehenſions;

d'executer plus facilement l'entrepriſe commencée ; Qu'ainſi, pour remedier à de ſi proches dangers, il ne pouuoit eſtre que tres à propos, d'auoir vn Chef reſolu, puiſſant, de haute reputation, & de grande experience : Comme au contraire, ce ſeroit ſe mettre au hazard de tout perdre, que de s'amuſer aux longueurs & aux delais d'vne perſonne irreſoluë, & incapable de cet employ. Car en ce cas-là, il eſtoit à craindre, que par ſes propres doutes, & par ſon humeur lente, vn tel homme ne donnaſt aux Ennemis la commodité qu'ils deſiroient paſſionnément d'auoir ; & qu'il n'oſtaſt à ſes gens cette conſtante reſolution, & cette franchiſe de courage, que requeroit la neceſſité preſente. A ces conſiderations la Reyne adiouſtoit l'exemple des choſes paſſées, d'où l'on tire de ſalutaires auis pour le gouuernement des futures. Elle ſe remettoit en memoire ; Que non ſeulement les Roys, l'Empire deſquels eſt touſiours libre, & abſolu dans leurs Eſtats ; mais les Republiques meſmes, gouuernées par le Peuple, ne s'eſtoient point rebutées de fier l'authorité Souueraine à vn homme ſeul, toutes les fois que l'occurrence des grands dangers leur auoit ſemblé requerir des remedes extraordinaires & violens. Mais outre que ces choſes, qui regardoient l'Eſtat de ſon Fils, & le bien public, la reduiſoient à donner les mains ; il y auoit encore ſes intereſts propres qui l'y portoient. Elle preuoyoit de loin, qu'vne affaire de cette nature ne ſe paſſeroit iamais, ſans que de grands mal-heurs s'en enſuiuiſſent : ny ſans attirer l'inimitié des Princes du Sang. D'où elle inferoit fort à propos, que ſi le Duc

1559. & ſon raiſonnement ſur l'eſtat des affaires.

1560. de Guise commandoit luy seul absolument, & de pleine authorité, luy seul aussi attireroit sur sa personne, le Blasme & l'Ennie qui en deuoient naistre necessairement; Mais qu'elle au contraire, comme neutre, & desinteressée, se conserueroit la bien-veillance du Peuple, & l'entiere liberté de tourner ses resolutions à la fin qui luy sembleroit la plus vtile, & la plus commode.

Sentimens du Chancelier Oliuier,

Cependant le Chancelier Oliuier qui ne donnoit iamais de conseil, qu'apres l'auoir meurement pesé, & qui ne pouuoit souffrir d'excez en matiere de puissance & d'authorité, sembloit suspendre ses sentimens, & n'estre pas tout à fait de l'auis du Roy. De maniere qu'estant homme à ne démordre pas volontiers de ses opinions, il y auoit à craindre qu'il ne fist traisner l'affaire en longueur, & par son credit, & pour l'incertitude de l'euenement.

combattus par les raisons de la Reyne.

Mais pour empescher que cela n'arriuast, la Reyne Mere luy fit entendre; Que les conseils ordinaires & moderez ne seruoient de rien au danger present, pource qu'il estoit extraordinaire, & plein de violence; Que l'affaire pressoit, & partant qu'on y deuoit pouruoir necessairement; Qu'afin de ne ruyner les choses presentes, il falloit vn peu laisser à part les futures, ausquelles on pourroit bien touſiours donner ordre, lors que le temps & la commodité le permettroient; Qu'apres que cette occasion seroit passée, on n'auroit qu'à faire de nouueaux Edicts, & de nouuelles Declarations, pour moderer cette trop grande puissance qu'on donnoit presentement au Duc de Guise; Qu'on trouueroit bien moyen de l'arrester dans les bornes du Deuoir & de la Raison,

s'il ne s'y vouloit tenir de luy-meſme ; & qu'au reſte il ne pouuoit eſtre qu'vtile à chacun, que l'effuſion du ſang humain, qu'on preuoyoit deuoir eſtre grande, ne ſe fiſt que par l'exprés commandement du Duc, & par ſon authorité ſeule ; ſans que le Roy meſme, non plus que ſes Parens, & ſes Miniſtres, en euſſent les mains ſoüillées. Ces conſiderations de la Reyne Mere, repreſentées au Chancelier, le firent reſoudre enfin à ſeeller la Declaration du Roy, que l'Aubeſpine Secretaire d'Eſtat auoit dreſſée. Elle donnoit au Duc de Guiſe le titre & l'authorité de Lieutenant General pour le Roy, en toutes les Prouinces & en tous les lieux de ſon obeyſſance ; auec vn plein & abſolu pouuoir d'en vſer ainſi qu'il le trouueroit bon, aux occurrences, & Politiques, & Militaires. Se voyant donc eſleué à ce haut degré d'honneur, où il auoit touſiours paſſionnément aſpiré, il tourna deſlors toutes ſes penſées à donner ordre, que la Coniuration fuſt promptement étouffée. Pour cét effet, la premiere choſe dont il s'auiſa, ce fut de faire murer celle des portes du Chaſteau, qui eſt du coſté des jardinages, & de fortifier l'autre de la Garde des Suiſſes, & des Archers François, qui ſont ordinairement prés de la perſonne du Roy. Cela fait, il enuoya le Comte de Sancerre battre la campagne, auec vn aſſez bon nombre de Cheuaux Legers, afin que s'il découuroit quelque choſe, il ne manquaſt pas d'en donner auis. 1560.

Durant que cela ſe paſſoit, la Renaudie arriué au rendez-vous auecque ſes gens, trouua que le Roy, n'aguere party de Blois s'eſtoit retiré dans Amboiſe. Pour tout cela neant- Suitte de l'entrepriſe d'Amboiſe.

1559. moins, il ne perdit pas courage; & auec le mesme ordre qu'il auoit tenu iusques alors, il tourna du costé de la Cour. La Multitude desarmée y arriua cependant, auec intention de se prosterner aux pieds du Roy, pour luy demander la liberté de Conscience. Mais on l'empescha d'executer son dessein; si bien que de la façon qu'elle fut rebutée par les Soldats qui gardoient la porte; voyant qu'elle ne pouuoit entrer, elle fut contrainte de rebrousser chemin; Ce qu'elle fit, sans y obseruer ny ordre, ny discipline; & ainsi éparse par la campagne, elle y tint ferme, pour attendre l'arriuée de ceux qui deuoient suiure. Sur ces entrefaites, le Capitaine Ligneres, du nombre des Coniurez, abandonna ses Compagnons d'Armes; & soit qu'au poinct de l'execution, il fut effrayé par le danger qui luy sembloit grand; soit qu'il se sentist aiguillonné par les remords de sa conscience; tant y a que se détournant de sa route, il en prit vne autre, par où il se rendit à Amboise. Là il asseura particulierement le Roy, & la Reyne Mere, de la qualité des Coniurez, de leur nombre, du nom des Capitaines, du chemin par où ils venoient, & de tout ce qu'ils pretendoient faire. Ce qui fut cause, qu'afin d'empescher que le Prince de Condé ne pust en aucune sorte les assister en leur entrepriſe, comme il leur auoit promis, on luy donna par ordre du Roy de bonnes gardes, qui l'éclairoient secrettement. En suitte dequoy le Duc de Guise fit mettre en campagne Iacques d'Aubon Mareschal de saint André, & Iacques de Sauoye Duc de Nemours, auec autant de gens de cheual qu'on en pust leuer, tant des

où la Renaudie s'achemine.

Les Coniurez rebroussét chemin,

& sont abandonnez par Ligneres, qui découure tout leur dessein.

On donne des gardes secrettes au Prince de Condé,

Gardes du Roy, que des autres qui suiuoient la Cour. Ceux-cy s'estant mis en embuscade en la prochaine foreſt, y attendirent les Coniurez. Mazeres & Raunay, qui menoient les trouppes de Bearn, furent les premiers qui tomberent dans les pieges que le Comte de Sancerre leur auoit tendus aux bois d'alentour. Tellement qu'épouuantez d'abord de la Charge qui leur fut donnée inopinément, ils ne pûrent ny se defendre, ny s'enfuyr, & sans conteſter beaucoup demeurerent priſonniers. Le Baron de Caſtelnau, ſuiuy d'vn plus grand nombre de gens qu'il amenoit de Gaſcogne, arriua cependant à Nozay; où, comme il faiſoit repaiſtre ſes cheuaux, pour en eſtre plus frais à pourſuiure ſon voyage, il fut ſurpris par le Duc de Nemours. Se voyant donc aſſiegé par luy, & hors de defence, il ayma mieux ſe rendre que reſiſter, & ſe mit à la diſcretion du Duc, qui le mena priſonnier à Amboiſe, auec tout ce qu'il auoit de gens. Quant à la Renaudie, il fut vn peu plus heureux, en ce qu'il éuita tous ces aguets, & toutes ces embuſcades. Mais comme par les détours des bois, il approchoit des portes d'Amboiſe, il rencontra Pardillan, auec vne troupe de Caualiers aguerris. Les vns & les autres en bon ordre, & bien équipez d'armes, & de cheuaux, ſe liurerent d'abord vn rude combat; Mais la Renaudie voyant que la fougue de ſes gens, qui n'agiſſoient que dans le tumulte cedoit, comme c'eſt l'ordinaire, à la valeur des vieux Soldats, ſe reſolut de ne les pas imiter, & de finir honorablement ſa vie. Aiguillonné de ce deſir, il pouſſa ſon cheual contre Pardillan; & d'vn coup d'eſtoc qu'il luy,

1560.

Mazeres & Raunay ſont faits priſonniers.

Le Baron de Caſtelnau ſe rend au Duc de Nemours.

La Renaudie rencontre Pardillan.

1560. enfonça dans la teſte, à trauers la viſiere, il le ietta mort par terre. Mais luy-meſme en combattant vaillamment mourut vn peu apres, d'vne harquebuzade que luy tira dans le flanc le Page de Pardillan, qui dans la meſlée ſe trouua prés de ſon Maiſtre. Les autres qui l'accompagnoient n'en furent pas quittes à meilleur marché, & demeurerent preſque tous ſur la place, apres vne longue reſiſtance. Le lendemain, les Coniurez des trouppes qui eſtoient reſtées, furent bien étonnez d'apprendre la mort de la Renaudie, & la défaite de ſes Compagnons. Neantmoins, comme ils eurent bien conſideré, qu'ayant contr'eux toutes les Prouinces d'alentour, qui s'eſtoient ſouſleuées, ils ne pouuoient en aucune façon mettre leur ſalut en la fuite, ils ſe reſolurent d'aſſaillir la porte & les murailles d'Amboiſe, ſous le commandement de la Mothe, & de Coccauille, ſeuls Capitaines qui leur eſtoient reſtez. Car ils eſperoient qu'il s'y feroit quelque émeute, ne ſçachant pas qu'on auoit donné au Prince de Condé des Gardes, qui le tenoient à l'étroit. D'abord ils allerent à l'aſſaut, auec beaucoup de reſolution & de courage. Mais ayant trouué de toutes parts les murailles de la Place bien defenduës, laſſez à la fin, & hors d'eſperance de pouuoir venir à bout de leur deſſein, ils ſe retrancherent dans les maiſons des Faux-bourgs, reſolus d'opiniaſtrer le combat, en ſe deffendant auſſi long-temps qu'ils pourroient; & ſe promettant poſſible, qu'à la faueur des tenebres qui s'approchoient, ils trouueroient quelque chemin par où ils ſe ſauueroient. Mais la Caualerie, qui auoit tout ce iour-là couru la cam-

Ie iette mort par terre; & luy-meſme eſt tué vn peu apres.

Dernier effort des Conjurez,

& leur miſerable fin.

pagne, estant suruenuë bien à point, mit incontinent le feu dans leurs logemens; où contraints de ceder à sa violence, ils perirent 1560.
presque tous, sans pouuoir rien faire de memorable, en cette extremité de leur vie. Les Chefs de ceux qu'on fit prisonniers à l'entour d'Amboise, furent reseruez pour estre interrogez, afin que de leur confession propre l'on pust apprendre les particularitez de cette Conjuration. Les autres condamnez à estre pendus, le furent en effet, ou aux creneaux du Chasteau, ou à la campagne, aux branches des arbres. Ainsi tourmentez par les Soldats, & déchirez par les Bourreaux, spectacle tragique, & horrible à voir, ils donnerent commencement aux Guerres Ciuiles, & à l'effusion du Sang humain, qui sans discontinuer dura par l'espace de plusieurs années, auec des euenemens ruyneux, & tout à fait lamentables.

FIN DV PREMIER LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE SECOND.

SOMMAIRE.

LE Conſeil du Roy ne ſçait comment remedier aux deſordres que la Coniuration a fait découurir. On y delibere de chaſtier les Princes mal-contens. Aſſemblée de Fontainebleau. Reſolution priſe de tenir les Eſtats Generaux. Le Roy les aſsigne à Orleans, & fait reſoudre les Princes de Bourbon de s'y trouuer, apres l'auoir refusé. Le Conneſtable taſche de ſe preualoir du temps, par les delays dont il vſe. Arriuée des Princes du Sang à Orleans. Le Prince de Condé eſt arreſté priſonnier, & condamné à perdre la vie. Mort inopinée de François II. Charles IX. ſuccede à la Couronne. Grandes conteſtations touchant la tutelle du Roy pupil. La Reyne Mere eſt declarée Regente, & le Roy de Nauarre, Gouuerneur general des Prouinces du Royaume. Le Prince de Condé eſt abſous, & l'on permet ſecrettement aux Huguenots de viure dans leur Religion. Sacre du Roy à Rheims.

Le Conneſtable, & ceux de Guiſe vnis enſemble, eſſayent de faire oſter aux Huguenots la liberté qu'on leur a donnée; d'où s'enſuit l'Edict de Iuillet. Leurs Miniſtres demandent vne conference, & l'obtiennent. Elle ſe fait à Poiſſy, mais inutilement. Apres qu'elle s'eſt tenuë, les Huguenots vont librement à leur Preſche. Diuers troubles s'en enſuiuent, de toutes parts. Pour y donner ordre, il ſe fait vne Aſſemblée à Paris, où par l'Edict de Ianuier la liberté de conſcience eſt ouuertement permiſe. Les Chefs du Party Catholique s'en vont de la Cour, & attirent à leur Ligue le Roy de Nauarre. La Reyne Mere épouuantée feint de s'vnir auec les Huguenots, dont pour cét effet elle fomente & accroiſt les forces.

APRES que la multitude des Conjurez fut diſſipée, & qu'on eut pris ou fait mourir la pluſpart des Capitaines qui les auoient amenez des Prouinces les plus éloignées; l'on euſt iugé par les apparences que la fureur de cette Sedition eſtoit abatuë, & ſa principale violence étouffée. Mais il s'en falloit beaucoup que cela ne fuſt; Et de tout ce nombre de Factieux eſtoient peris ſeulement ceux qui pour eſtre, ou plus temeraires de leur nature, ou plus abandonnez de la Fortune, auoient eſté volontairement pouſſez à cette entrepriſe, quelque euident qu'en fuſt le danger. D'ailleurs les Princes de Bourbon, faſchez en leur ame, ſe tenoient preſts à remuer, auec tous les autres Seigneurs de leur Party, qui ne s'eſtoient point declarez autheurs de la conſpiration paſſée. Ainſi le

1560.

Tumulte appaiſé en apparence, mais non pas en effet.

commun repos ne cessoit d'estre ébranlé par
1560. de secrets ressorts, & la tranquilité publique estoit plus que iamais exposée à de nouueaux troubles. La Reyne Mere, & les Seigneurs de Guise le sçauoient bien. Voylà pourquoy il fut aduisé entr'eux de preparer tout ce qu'il falloit pour remedier à vn si grand danger. Comme ils virent donc l'orage cessé, & cette émeute de la Cour, que la nouueauté du fait rendoit fascheuse, entierement appaisée, ils trouuerent à propos de tenir Conseil dans la propre Chambre du Roy, & de n'y appeller que les confidents du Gouuernement, ausquels ils croyoient pouuoir en toute asseurance fier le secret des choses qui se passoient. Cette Conference fut longue, & apres qu'on y eut pezé au juste les causes de tous ces mouuemens, on trouua par des conjectures manifestes; Qu'il ne s'estoit rien fait que par la susciration des Princes du Sang; Qu'au reste pour maintenir l'authorité du Roy, & la forme du Gouuernement, il falloit, auant toute autre chose, se depescher des autheurs & des chefs de cette sedition. Tous connoissoient assez, Que si l'on vouloit proceder contre eux par la rigueur des Loix, on les pouuoit justemẽt punir comme perturbateurs du repos public, comme introducteurs & fauteurs d'Heresies; & en vn mot, comme gens qui auoient conspiré contre la liberté du Roy, & contre les anciennes Constitutions de la Couronne. Ils ne doutoient point aussi, Que les peuples ne se remissent dans le repos, & dans leur premiere obeïssance, apres qu'on auroit puny & opprimé tout à fait ceux qui entretenoient cette reuolte. Mais quand ils venoient à considerer le respect qui se deuoit au

Conseil tenu dãs la Chambre du Roy;

où l'on ne sçait d'abord à quoy se resoudre.

Sang Royal, qu'on auoit reueré de tout temps, & la puissance des Princes, qui trempoient, à ce qu'on disoit, à cette Cõjuration; il n'y auoit celuy d'entr'eux, qui ne suspendist en mesme temps son opinion, & son jugement. De quelque costé qu'ils regardassent l'affaire, il leur sembloit à tous, & tres-important, & tres-dangereux d'en deliberer, si le Roy mesme, contre son inclination, n'en témoignoit du ressentiment. Cette rebellion s'estant tramée par les Princes, à son aduenement à la Couronne, sans qu'il l'eust causée par sa faute, ny pour auoir mal-traitté ses Subjets; ils estimoient necessaire qu'il en parlast en termes sensibles & picquans, afin de donner par là courage aux autres de prendre de mesme vne resolution austere, & qui les obligeast à s'en ressentir. Telle estoit aussi l'opinion de la Reyne Mere; qui pour n'estre pas moins desireuse de l'établissement de ses enfans, que de sa propre grandeur, en demeuroit volontiers d'accord; aussi-bien que les Princes de Guise, à qui cela sembloit vn moyen de se maintenir dans la puissance qu'ils s'estoient acquise: Tellement qu'à leur exemple, il n'y eut personne qui ne conclud; Qu'on deuoit absolument faire le procez à tous ceux qui auroient fourny d'amorce à ce feu, ou de parole, ou d'effet. Mais dautant qu'il ne falloit pas moins d'industrie, que de prudence & d'adresse, pour conduire & manier vne affaire de ce poids-là, pleine d'infinis dangers, & qui attiroit apres soy de tres-grandes cõsequences, ils resolurent entr'eux de la commencer par la dissimulation; De faire semblant que le secret de cette Conjuration leur estoit caché, & 1560.

Opinion de la Reyne Mere, suiuie par ceux de Guise;

& diuers artifices

1560. qu'ils n'en sçauoient qu'autant que l'apparence leur en apprenoit ; D'en attribuer la faute à la diuersité de Religion, & au mauuais gouuernement des Magistrats ; De feindre qu'vne si soudaine violence des Coniurez leur donnoit plus d'apprehension & d'effroy, qu'ils n'auoient de hardiesse & de confiance de les pouuoir opprimer ; De témoigner en l'exterieur vn manifeste desir de mieux regler la Iustice ; & de chercher vn nouueau biais à la reformation de l'Estat, afin de satisfaire ainsi les pretentions des mal-contens, & de calmer par mesme moyen les mouuemens des rebelles. C'estoit comme cela qu'ils se persuadoient de pouuoir endormir les esprits inquiets & chagrins, que les remords de leur conscience faisoient viure dans vn extréme soupçon, & d'executer par l'artifice vne entrepriſe dont ils connoissoient qu'ils ne viendroient à bout que difficilement par la force. Or pource qu'ils se doutoient bien que le Connestable & le Roy de Nauarre auoient presté le consentement & la main à susciter tous ces troubles, & que d'ailleurs ils sçauoient assurement, qu'aux mesmes desordres auoient encore contribué les soins d'Andelot, & du Vidame de Chartres, qui pour leur absence ne pouuoient estre pris autrement qu'à force de dissimuler & de temporiser, ils trouuerent à propos de relascher le Prince de Condé & de le laisser en pleine liberté. Ce qu'ils s'auiserent de conclure, pour deux raisons : La premiere, afin que l'on creust qu'ils s'estoient éclaircis de la sincerité de ses intentions, & qu'ils n'auoient point penetré dans le fonds de l'affaire ; La seconde, parce qu'il ne pouuoit

par eux pratiquez.

Resolution prise de relascher le Prince de Condé pour deux raisons.

uoit estre aucunement vtile de le punir, & de le perdre luy seul, mais bien plustost dommageable & tout à fait dangereux, de laisser en vie apres luy tant d'hommes puissans, interessez à venger sa mort. A quoy ils se resolurent encore, pour auoir apris par l'experience des choses passées; Que pour eminent & haut que puisse estre le tronc d'vn arbre, c'est en vain qu'on l'abat, quand on en laisse les racines viuantes, & capables de pousser des rejettons tous nouueaux. 1560.

Apres s'estre ainsi seruis de la dissimulation, comme d'vn voile pour déguiser & couurir les secrets desseins du Gouuernement, ils resolurent de faire tenir vne Assemblée generale des trois Estats, par deuers lesquels est l'authorité de tout le Royaume. Deux principales raisons les obligerent à cela; L'vne, pource qu'estant icy question d'executer contre les Princes du Sang vne si expresse volonté du Roy, en sa premiere jeunesse, & à son aduenement à la Couronne, ils estimoient à propos, afin que la chose eust plus de force, d'y faire contribuer le consentement vniuersel de toute la Nation: L'autre, à cause que cette Assemblée se publiant pour y traitter des moyens de remedier aux troubles presens, & des formalitez qu'il falloit tenir afin de pouruoir au faict de la Religion & du Gouuernement à venir, le Roy auroit vn apparent & iuste suiet d'appeller prés de sa personne tous les Princes du Sang, & les Officiers de sa Couronne, sans que pas vn d'eux en deust auoir de l'ombrage. Par où l'on empeschoit encore qu'ils n'eussent aucune excuse legitime de n'y venir pas, puis qu'on s'assembloit pour la reforma-

Causes pour lesquelles on se resout de faire tenir l'Assemblée generale des Estats.

1560. tion de l'Eſtat, & que par leur propre declaration ils la deſiroient eux-meſmes. Mais dautant que telles Aſſemblées ſont ordinairement odieuſes à tous les Roys, à cauſe que durant la Seance de ceux qui les tiennent, & qui repreſentent le Corps entier de la Nation auec vn pouuoir abſolu, il ſemble que l'authorité Royale ſoit cependant ſuſpenduë, on s'auiſa d'vn expedient tout nouueau. Ce fut de mander auparauant les Conſeillers, & les principaux Miniſtres de la Couronne, afin que ſous pretexte de vouloir donner ordre aux neceſſitez preſentes, il ſe fiſt entr'eux vne Aſſemblée particuliere, où par des perſonnes apoſtées il en deuoit eſtre propoſée vne generale, de peur que les Seigneurs & les Princes conjurez n'entraſſent en quelque deffiance, s'il arriuoit que le Roy, ſans eſtre requis par ſes Subjets, priſt reſolution tout à coup de faire tenir les Eſtats.

Les Roys n'aymẽt pas volontiers que les Eſtats ſe tiennent, & pourquoy.

L'on mande les principaux Officiers de la Couronne, pour s'aſſembler en particulier.

Apres auoir ainſi reglé les affaires, ils firent publier des Lettres patentes, addreſſées aux Parlemens, & des Edicts par toutes les Prouinces du Royaume. Ces Lettres commençoient par des plaintes que le Roy faiſoit, de ce que ſans aucune cauſe euidente, vne grande multitude de ſes Subjets s'eſtoit armée & ſoûleuée contre ſa Perſonne. En ſuitte de quoy, il en attribuoit la faute à la temerité des Huguenots, qui s'eſtans dépoüillez entierement & de la Foy qu'ils deuoient à Dieu, & de l'amour de leur Patrie, faiſoient toute ſorte d'efforts pour en troubler la tranquilité; Qu'auec tout cela neantmoins, vaincu par le deuoir d'vn bon Prince, qu'il ſçauoit eſtre de ſe montrer indulgent à ſes Subjets, & de les trai-

Lettres patentes du Roy, & ce qu'elles contenoient.

ter en Pere ; il proteſtoit d'eſtre toûjours preſt de pardonner à tous ceux qui reconnoiſſant leur faute, ſe retireroient en leurs maiſons, pour y viure dans l'ordre preſcrit par l'Egliſe Catholique, & ſous l'obeïſſance des Magiſtrats ; Qu'il enjoignoit aux Parlemens de ne faire ny enqueſtes, ny procedures ſur les choſes qui s'eſtoient paſſées touchant la Foy, mais de donner ordre qu'à l'aduenir on n'y faillît point, & qu'on ne fiſt aucunes Aſſemblées illicites ; Qu'au reſte, comme il ne deſiroit rien tant que de contenter ſes peuples, & de reformer toutes les choſes qui regardoient le Gouuernement ; Qu'à ces cauſes il declaroit, qu'afin de pouruoir auec ſon Conſeil aux preſſantes neceſſitez de l'Eſtat, il auoit reſolu de mander les Princes, & tous les Notables du Royaume, pour les faire aſſembler à Fontainebleau, lieu peu éloigné de Paris, & ſitué comme au centre de la France ; Qu'il donnoit permiſſion & libre pouuoir à chacun de venir à l'Aſſemblée en perſonne, ou d'y enuoyer des Agents, auec des memoires touchant les griefs & les plaintes qu'on y auroit à produire ; ſur quoy il leur donneroit à tous vne fauorable audience, & les ſoulageroit en toutes les choſes qui ſeroient honneſtes & juſtes. Par ces Declarations, & autres ſemblables, qu'on publioit de toutes parts à deſſein ; comme encore par les artifices dont on vſoit adroitement à la Cour, on aſſoupit la pluſpart des ſoupçons & des ombrages des Grands. Tellement qu'il n'y auoit perſonne qui ne creût que la Reyne Mere, & les Seigneurs de Guiſe épouuantez d'vne ſi ſoudaine violence des Conjurez, & apprehendant plus fort que jamais quelque nou- 1560.

Les ſoupçons des Grands s'aſſoupiſſent par la Declaration du Roy.

1560. uelle reuolte, n'euſſent reſolu de contenter de bonne façon les Princes mal-contens ; & de ſi bien regler le Gouuernement, que tous auroient part à l'auenir aux dignitez & aux charges, comme il eſtoit raiſonnable.

Gardes oſtées au Prince de Condé ;

L'on auoit cependant oſté au Prince de Condé les Gardes qui l'obſeruoient, & remis à ſa volonté de ſe tenir à la Cour, ou d'en partir ; le Roy & la Reyne n'oubliant pas de luy donner toutes les demonſtrations de bienveillance qui leur ſembloient propres à l'appaiſer. Mais cela n'empeſchoit point que ſon eſprit ne fuſt dans vn ſi eſtrange embarras, qu'en ce deſordre de ſes penſées il ne ſçauoit à quoy ſe reſoudre. Il connoiſſoit qu'il y auoit du danger à demeurer, & que de s'en aller auſſi, c'eſtoit ſourdement ſe declarer coupable ; ce qui le fit reſoudre à la fin de ſonder en quelque façon que ce fuſt la volonté du Roy, & de penetrer s'il eſtoit poſſible, dans l'intention de ceux qui gouuernoient le Royaume.

ſon irreſolution.

Eſtant donc entré dans le Conſeil ſecret, où les Princes du Sang ont accouſtumé d'eſtre admis, il s'efforça de remontrer en termes graues & violens ; Qu'il ne ſe ſentoit point la conſcience geſnée d'aucune entrepriſe ny contre la perſonne du Roy, ny contre la Reyne ſa Mere, comme ſes ennemis l'auoient fauſſement publié ; & que les choſes faites en ſecret ne ſe pouuant verifier autrement, il eſtoit preſt de ſouſtenir ſon innocence les armes à la main, contre tous ceux qui ſeroient ſi hardis que de l'accuſer d'auoir trempé dans cette conſpiration. Bien qu'il adreſſaſt directement ces paroles aux Princes de la Maiſon de Lorraine, ſi eſt-ce que le Duc de Gui-

Sa remõſtrance dans le Conſeil ſecret,

où il attaque en termes couuerts les Princes de Lorraine

se demeurant tousiours ferme dans les choses qui auoient esté resoluës, le dissimula finement, & dit; Que la connoissance qu'il auoit de la franchise & de la bonté du Prince, l'obligeoit à luy offrir & sa personne & sa vie, pour luy seruir de second par tout, en cas qu'il se trouuast quelqu'vn qui se vouluſt battre en duel auecque luy. Ces complimens si pleins d'artifices, & si bien déguisez, que les plus desfians, & les moins credules, ne feignoient point d'y adiouſter foy, se terminerent par le soudain partement du Prince. Car n'ayant ny sureté, ny repos dans l'ame, apres qu'il creust auoir fait tout son possible pour sa iustification, il s'en alla en diligence de la Cour en Bearn, pays du Roy de Nauarre. A ces artifices estoient semblables ceux dont on entretenoit le Conneſtable, l'Amiral, & les autres de leur Party, qu'on amusoit de mesme par diuerses Lettres, où les domonſtrations de bien-veillance estoient grandes, par des Commissions expresses, & par les charges qu'on leur donnoit, afin qu'ils ne crussent pas qu'on se défiast d'eux.

1560.

& son partement de la Cour.

Ruzes pratiquées pour entretenir le Conneſtable, & ceux de son intelligence.

Cependant on ne s'endormoit point au Gouuernement de l'Estat, ny à donner ordre que de nouueaux tumultes ne prissent naissance dans les Prouinces. L'on auoit pour cet effet enuoyé les gens de Guerre dans celles qu'on soupçonnoit le plus; outre que les Gouuerneurs & les Magistrats prenoient vn merueilleux soin d'empescher qu'en aucun lieu ne se fissent de secrettes Assemblées, qu'ils sçauoient estre des amorces & des acheminemens à tous les maux du Royaume. D'ailleurs, sous pretexte de se tenir sur la défensiue

Ordre donné pour la sureté des Prouinces.

contre les entrepriſes des Huguenots, ils ſe
1590. donnoient garde de toutes autres ſortes de perſonnes, de quelque qualité qu'elles fuſſent, Mais au tour du Roy, où il y auoit plus à ſoupçonner & à craindre, s'eſtoient rangées les Compagnies des Gens-d'Armes des Ducs d'Orleans & d'Angouleſme ſes freres, commandées par des hõmmes affidez; & pareillement celle du Duc de Guiſe & du Duc d'Aumale ſon frere; comme encore celle du Duc de Lorraine, du Duc de Nemours, du Prince Loüys Gonzague, de D. François d'Eſt, du Mareſchal de Briſſac, du Duc de Neuers, du Vicomte de Tauanes, du Comte de Cruſſol, & de la Broſſe. A toutes leſquelles troupes s'eſtoient jointes celles du Prince de Condé & du Conneſtable, afin qu'enuironnées de quantité d'autres, elles en fuſſent plus ſoigneuſemẽt gardées. Elles ſe montoient au nombre de mille Lances, qui auoient toutes leur logement aux enuirons des lieux où le Roy ſe trouuoit en perſonne. Prés de ſa Majeſté s'eſtoient encore rendus à la garde ordinaire deux cens Harquebuſiers à cheual, commandez par Monſieur de Richelieu, homme de haute eſtime, redouté, capable de grandes choſes, & particulier amy de ceux qui gouuernoient l'Eſtat.

Les principales Compagnies ſe rangent au tour du Roy.

L'on auoit deſia mandé pour cette aſſemblée de Fontainebleau, les Princes & les Officiers de la Couronne, auec quantité de Prelats & de Seigneurs, tous conſiderables pour leur naiſſance, ou pour la qualité de leurs perſonnes. En quoy certes, la diſſimulation joüoit ſi bien ſon roole en tous leurs Miniſtres de l'Eſtat, qu'y ayant plus d'apparence en eux d'inquietude d'eſprit, & d'apprehenſion des

Adreſſe des principaux à diſſimuler.

choſes à venir, que d'aucun deſſein de ſeuerité & de vengeance, les Coniurez meſmes ſe perſuadoient qu'ils obtiendroient ſans beaucoup de peine le reglement qu'ils demandoient, & qu'ils auoient deſia proietté touchant l'adminiſtration du Royaume. Sur ces entrefaites mourut le Chancelier Oliuier, à la dignité duquel ſucceda Michel de l'Hoſpital; homme, qui à la profonde connoiſſance des Lettres Grecques & Latines, auoit ioint vne experience tres-grande en matiere de Gouuernement. A raiſon dequoy, & de ſon eſprit merueilleuſement adroit & penetrant, il fut iugé par le Roy, qu'il ſeroit excellent Miniſtre des choſes qui ſe tramoient. Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine & d'induſtrie qu'il reüſſit à la Reyne de l'éleuer à cette Charge eminente: Car le deſſein des Princes de Lorraine eſtoit d'y porter Louys de Morvilliers, perſonnage qui n'auoit pas moins de credit & de prudence que l'autre; mais qui feignoit de n'aſpirer point à cet honneur, pour n'attirer ſur luy l'inimitié de la Reyne. Et à vray dire, comme la grandeur de ces Princes commençoit deſia de luy eſtre ſuſpecte, auſſi deſiroit-elle paſſionnément de ne voir pourueuë de cette Charge, qu'vne perſonne qui dépendiſt entierement de ſa volonté, & qui fuſt auec cela capable de ſouſtenir le faix de tant de grandes & importantes affaires. Apres l'élection du Chancelier, l'établiſſement duquel tint quelques iours les affaires en ſuſpens, le temps ne requerant pas qu'on differaſt dauantage l'execution des deſſeins qu'on auoit proiettez, obligea le Roy à partir d'Amboiſe. Il ſe mit donc en chemin; & outre les Com-

1560.

Mort du Chancelier Oliuier, auquel ſuccede Michel de l'Hoſpital.

Louys de Morvilliers, perſonnage adroit & habile.

1560. pagnies qu'il auoit desia, toute la Cour le suiuit en armes à Fontainebleau, afin d'y faire tenir l'Assemblée dont il estoit question, & qu'on attendoit auec impatience. Le Connestable y arriua deux iours apres, accompagné de Francois de Montmorency, Mareschal de France, & de Henry de d'Anuille ses fils; de l'Amiral d'Andelot, & du Cardinal de Chastillon ses neueux; du Vidame de Chartres, du Prince de Porcien, & d'vne si grande & si belle suitte de confidens, & de gens de son Party, qu'en vn lieu découuert, comme est Fontainebleau, l'on ne pouuoit point douter des forces du Roy, ny de la puissance des Seigneurs de Guise.

Le Roy part d'Amboise, pour s'en aller à Fontainebleau, où le Connestable arriue.

Or bien que le Prince de Condé, & le Roy de Nauarre fussent appellez à cette Assemblée par des paroles fort obligeantes, ils ne voulurent pas s'y trouuer pourtant; L'vn, pour le grand déplaisir qu'il auoit dans l'ame, qui luy faisoit tourner ses pensées à de nouueaux remuëmens; L'autre, pource que s'estant remis de leurs communs interests au Connestable, & à l'Amiral, ausquels pour ce suiet il auoit enuoyé Iacques de la Sague son domestique, auec les commissions necessaires, il s'estoit resolu de s'éloigner de la Cour, & de se tenir en repos chez luy.

Le Roy de Nauarre & le Prince de Condé ne s'y trouuent point, & pourquoy.

Apres que le iour qu'on auoit pris pour l'Assemblée fut venu, & que tous les Deputez se furent rendus dans la Chambre de la Reyne Mere, le Roy y fit entendre sa volonté en peu de paroles; qui estoit de trouuer vn remede aux troubles commencez, & de regler les choses qu'on iugeroit auoir besoin de reformation. Surquoy il les pria tous fort instamment de dire leurs sentimens auecque franchi-

Ouuerture des Estats.

Paroles du Roy

se & sincerité pour le commun bien du Royaume. Ces paroles du Roy furent suiuies de celles de la Reyne sa Mere, laquelle auec la mesme intention, mais en termes plus amples, les coniura de proposer librement, & sans crainte leurs opinions; puis qu'ils n'estoient là que pour regler & reformer toutes les choses qui estoient requises pour la necessité presente, & pour le repos à venir. Le Chancelier de l'Hospital declara le mesme dans vne longue harangue qu'il fit, dont les principaux articles estoient; Que le Roy & les Seigneurs de son Conseil croyoient que les troubles de la France procedoient premierement dès differends de la Religion; puis des trop grands impostz, dont les derniers Roys auoient chargé leurs Suiets; Qu'à raison de cela, sa Maiesté desiroit que chacun dist son auis sur ces deux poincts, pour donner ordre à la reünion des consciences, & au payement des debtes de la Couronne, sans que les Suiets qui estoient desia assez foibles, fussent chargez dauantage, mais plustost soulagez par les expediens qu'on feroit en sorte de trouuer; & que neantmoins le Roy n'empeschoit pas que ceux qui découuriroient quelque autre desordre dans le Gouuernement, ne le pussent proposer en pleine liberté, & representer tout ce qu'ils iugeroient necessaire pour le reglement des affaires presentes. En suitte de ces propositions, faites à ceux qui deuoient opiner, le Duc de Guise rendit compte des armes, & des autres choses qui dépendoient de sa Charge; Le Cardinal de Lorraine representa de mesme distinctement l'estat des Finances; & ainsi par ces discours qui se

1560. & de la Reyne Mere.

Principaux poincts de la Harangue du Chancelier de l'Hospital.

Le Cardinal, & le Duc de Guise rendent compte de leurs Charges.

1560. firent pour preparer les Esprits, se termina cette premiere seance. Le lendemain, auant que l'on commençast d'opiner, l'Amiral plus amoureux que iamais de ses propres dessëins, & qui se persuadoit qu'en faisant peur à la Reyne, & à ceux de Guise, il en obtiendroit plus aisément, & plus à souhait cette Reformation qu'il recherchoit si passionnement, se resolut de faire vne specieuse montre du nombre & des forces des Huguenots, bien que la coniuration passée les eust beaucoup affoiblis. Ce qui luy sembla fort à propos, afin de se rendre amis ceux de ce Party, & d'en estre entierement suiuy. A raison dequoy s'étant leué de son siege, il s'approcha du Roy, auquel il donna vn papier, & en le luy presentant, il dit si haut qu'vn chacun le pût entendre; *Que c'estoit là vne Requeste de ceux de la Religion Reformée, qui sur l'assurãce des Edicts de sa Maiesté, par lesquels il estoit permis à chacun de pouuoir dire ses griefs, s'étoiẽt adressez à luy pour la presenter; & qu'encore qu'elle ne fût signée d'aucun, que neãtmoins, quand sa Maiesté le commanderoit, il se trouueroit sans peine iusques à cent cinquante mil personnes qui la signeroiẽt.* Le Roy qui auoit apris l'art de dissimuler des instructions de sa Mere, receut fauorablement ce papier, & loüa l'Amiral de ce qu'il luy raportoit si confidemmẽt les Requestes de ses Suiets. Apres que le Secretaire l'Aubespine en eut fait lecture, on trouua que par cette Requeste les Huguenots, auec de longs détours de paroles, demandoiẽt la liberté de Conscience, & la permission de bâtir des Temples en chaque Ville, pour y assister au Presche, & y faire exercice de leur Religion. Si tost que l'Amiral se fut

Requeste presentée par l'Amiral au Roy en faueur de ceux de son Party.

Demandes principales des Huguenots.

remis en sa place, & qu'on eut imposé silence aux Assistans, qui expliquoient diuersement cette action; il fut ordonné, que chacun diroit son opinion à son rang. Alors le Cardinal de Lorraine, assez prompt de son naturel, & picqué à cette fois par le deuoir de sa vocation, ne pût s'empescher de répondre au contenu de telle Requeste, qu'il appella seditieuse, temeraire, Heretique, impudente, & scandaleuse. Surquoy il conclud, Que puis que pour faire peur à la jeunesse du Roy, l'on auoit bien osé dire; Que cent cinquante mille Factieux la signeroient, il répondoit à cela; *Qu'il y auoit vn million de gens de bien, tous prests à repousser leur insolence, & à faire rendre à sa Maiesté l'obeïssance qui luy estoit deuë.* L'Amiral voulut repliquer à ces paroles; d'où se fût ensuiuie apparemment vne querelle qui eût troublé les affaires commencées; si le Roy en mesme temps leur enjoignant de se taire, n'eût commandé que chacun parlât à son ordre. Pour le premier poinct, qui regardoit les controuerses de la Foy, ceux que leur inclination portoit à prester l'oreille aux opinions de Caluin, dont il y en auoit plusieurs, mesme parmy les Prelats, estoient d'auis; Qu'on demandât au Pape vn Concile libre & general, où l'on pût disputer des poincts contentieux de la Religion, pour en resoudre d'vn commun consentement; & qu'en cas que le Pape refusât d'accorder vne chose, que la neccessité presente, & la satisfaction vniuerselle requeroient; le Roy à l'exemple de plusieurs de ses Predecesseurs, sages & bien auisez, fist tenir en son Royaume vn Concile National, où ce different se terminât sous sa protection.

1560.

Courageuse réponse du Cardinal de Lorraine.

Proposition touchant vn Concile libre & general.

1560. Mais le Cardinal de Lorraine, & les autres, qui faiſant la meilleure partie de l'Aſſemblée perſeueroient conſtamment en la Religion Catholique, dirent tous d'vne voix; Que ce Concile n'eſtoit aucunement neceſſaire; Qu'il n'en falloit point d'autre que celuy, qui par l'ordre du Pape s'eſtoit commencé dés long-temps, & depuis peu renouuellé dans la Ville de Trente; Que là, conformément à la diſpoſition des Canons, & à l'ancien vſage de la ſainte Egliſe, il eſtoit permis à chacun de recourir librement, & de ſe rapporter des differends de la Foy aux Iuges naturels, qui en pouuoient decider; Que de conuoquer vn Concile National, pendant que l'Vniuerſel ſe tenoit, ce ſeroit ſeparer vn Royaume de l'Vnion de la ſainte Egliſe, par le caprice de quelques Deſeſperez; Qu'il n'eſtoit aucunement beſoin d'en reuenir à ces principes, puis que le Concile General de Trente ayant examiné deſia, & épluché les ſentimens de ces nouueaux Docteurs, contraires à ceux de l'Egliſe Romaine, en auoit reprouué & condamné la pluſpart; Qu'il falloit pouruoir le mieux que l'on pourroit aux deſordres du Royaume, & non pas en accroiſtre la confuſion, ſur l'eſperance, & la propoſition de nouueaux Conciles; Et qu'au reſte, ſi les mœurs des Eccleſiaſtiques, & les abus qui s'eſtoient gliſſez dans le gouuernement des Egliſes de France, demandoient d'autres Reglemens, & de plus ſeueres Ordonnances, en tel cas on pourroit faire tenir vne Aſſemblée de Prelats & de Theologiens, & y mettre vne Reformation, ſans traitter de la Foy. Cette opinion ayant paſſé par toutes les voix, fut approu-

rejetté par les principaux de l'Aſſemblée, pour pluſieurs raiſons.

1560.

née enfin, & vniuerſellement embraſſée. Quant au Gouuernement du Royaume; apres beaucoup de propoſitions, & de raiſonnemens, qui ſe firent ſelon la diuerſité des intereſts; Iean de Montluc, Eueſque de Valence, ayant par l'ordre ſecret de la Reyne, propoſé tout haut, qu'on eût à tenir les Eſtats, les deux Partis en demeurerent d'accord; Le Conneſtable, l'Amiral, & ceux de leur Faction, pource qu'ils ſe promettoient d'obtenir d'eux l'entiere adminiſtration des affaires, & la Reyne-Mere auec ceux de Guiſe, dautant qu'ils voyoient que les choſes s'acheminoient d'elles-meſmes à la fin où ils deſiroient qu'elles arriuaſſent.

Propoſition de Iean de Mõtluc, Eueſque de Valence.

Apres qu'on eut acheué de deliberer, le Roy remercia l'Aſſemblée par la bouche du Chancelier, & les Secretaires d'Eſtat firent incontinent des dépeſches à toutes les Prouinces du Royaume; par leſquelles il leur eſtoit enjoint d'enuoyer dans le prochain mois d'Octobre leurs Deputez en la Ville d'Orleans, afin de s'y trouuer aux Eſtats. Par meſme moyen, les principaux Prelats eurent ordre de s'aſſembler à Poiſſy, au prochain mois de Fevrier, pour y reformer d'vn commun conſentement, les abus qui s'eſtoient introduits dans l'Adminiſtration des Egliſes, & regler le tout, ſuiuant & conformément à l'vniuerſel Concile de Trente. Ainſi l'Aſſemblée eſtant finie, tous furent congediez, & inuitez à ſe trouuer à Orleans. Mais Iacques de la Sague, Agent du Roy de Nauarre, qui chargé de Commiſſions & de Lettres du Conneſtable, de l'Amiral, & d'autres leurs Dépendans, adreſſées à ſon Maiſtre, s'en retournoit en Bearn, ne fut

Eſtats aſſignez à Orleans.

Ordre donné aux Prelats pour le Colloque de Poiſſy.

Iacques de la Sague,

1560. pas pluſtoſt party de la Cour, & arriué dans Eſtampes, que par l'ordre exprés de la Reine Mere, il fut arreſté, & ramené ſecrettement à la Cour. Comme on eut ſaiſi toutes ſes lettres, on trouua qu'elles contenoient les ciuilitez & les offres, dont les Amis ont accouſtumé de traitter enſemble; ſi bien que l'Agent interrogé, nia conſtamment d'auoir autre commiſſion que celle qui ſe voyoit clairement dans le contenu des meſmes lettres: Mais apres qu'on l'eut fait mener au lieu où ſe donnoit la geſne, afin de tirer de luy la verité par la force des tourmens, il ne voulut point ſouffrir d'y eſtre expoſé; & confeſſa, que le deſſein du Prince de Condé, auquel trempoit en quelque façon le Roy de Nauarre, eſtoit de partir de Bearn; & ſous pretexte d'aller à la Cour, de ſe ſaiſir par les chemins des principales Villes; d'eſſayer par le moyen du Conneſtable de ſe rendre maiſtre de Paris, dont le Mareſchal de Montmorency, ſon Fils, auoit le Gouuernement; de faire reuolter la Picardie, par l'entremiſe de Senarpont, & de Bouchauanne; comme encore, d'attirer à ſon Party la Bretagne, par le moyen du Duc d'Eſtampes, qui en eſtoit Gouuerneur, & fort ſuiuy dans cette Prouince-là; Qu'ainſi armé, & accompagné des forces des Huguenots, il deuoit aller à la Cour, pour y contraindre les Eſtats d'oſter à la Reine Mere, & à ceux de Guiſe, la Souueraine Adminiſtration: & apres auoir declaré, que le Roy ne pouuoit ſortir de Minorité qu'en la vingt-deuxieſme de ſes années, faire Tuteurs & Regens du Royaume, le Conneſtable, le Prince de Condé, & le Roy de Nauarre. A cette confeſſion il adjouſta:

fait priſonnier, interrogé,

& mis à la geſne,

découure vne nouuelle Cõjuration.

Que s'ils trempoient dans de l'eau les lettres du Vidame de Chartres, qu'on luy auoit ostées, ils verroient paroistre aussi-tost des caracteres nouueaux, qui les confirmeroient dans les mesmes choses qu'il venoit de leur dire; comme en effet, cela se trouua veritable; Si bien que les nouuelles entrepriſes des Conjurez se découurirent ainsi, & par la bouche de l'Agent, & par écrit mesme. Mais tant plus la resolution, la puissance, & la suite des Seigneurs mal-contens se bandoient à de nouuelles pratiques, tant plus on se donnoit de soin à la Cour d'en empescher l'euenement. Pour en mieux venir à bout, on vsoit toûjours de la dissimulation ordinaire; & l'on s'auisa finalement, sous des apparences & des pretextes diuers, de faire en sorte, ou d'approcher de la personne du Roy, ou d'éloigner des Prouinces suspectes, ceux qui auoient eu commission de les troubler, apres s'estre vnis auec les Princes du Sang. Pour cette fin, le Duc d'Estampes appellé d'où il estoit, sous couleur de le vouloir enuoyer en Escosse, fut amusé par de subtils delais; Et Senarpont, declaré Lieutenant du Mareschal de Brissac, & mandé pour receuoir de nouueaux ordres touchant son Gouuernement, fut empesché par les mesmes artifices de trauailler à la reuolte de la Picardie. Tous les autres semblablement furent tenus en suspens, & diuertis par excuses, ou par remises. Mais le mal estoit desia si fort enraciné, qu'il n'y auoit plus moyen de remedier à sa violence. Les Huguenots encouragez par la premiere entrepriſe du soulèuement d'Amboise, & par la Declaration de l'Amiral, faisoient des émeutes dans

1560.

Artifices des Ministres d'Estat, opposez aux pratiques des Conjurez.

Tumultes des Huguenots dãs les Prouinces,

1560. tous les coins du Royaume ; & ſans ſe ſoucier de l'obeïſſance, ny du reſpect qu'ils deuoient au Roy, reſiſtoient ouuertement aux Magiſtrats. Ils auoient meſme pris les armes en diuers lieux, à la veuë de tout le monde, s'efforçant le plus qu'ils pouuoient, de haſter la rebellion des Prouinces, & de ſe rendre Maiſtres des plus fortes places, pour s'y retirer en ſeureté. Ce qui auoit pris pied ſi auant, qu'on n'oyoit autre choſe à la Cour que des plaintes d'eux, & de leurs nouuelles menées.

où ils prennent les Armes.

Cependant vne choſe plus importante & plus criminelle que toutes les autres, haſta l'execution de ce qui s'eſtoit reſolu. Le Prince de Condé, pouſſé par ſa vieille inclination, & par les aiguillons de ſa conſcience, ne pouuant ny ſe tenir en repos, ny moderer ſes deſſeins, auoit deliberé de ſe ſaiſir dans le Royaume de quelque Ville forte, qui luy pût ſeruir de retraitte, & de place d'Armes, en cas qu'il ſe vid contraint de ſe preparer à la guerre. Entre toutes les places, dans leſquelles il auoit de ſecrettes intelligences, il n'en trouuoit point de plus auantageuſe, ny qui fût plus à ſa bienſeance que Lyon, Ville grandement peuplée & riche, ſituée ſur deux riuieres nauigables, & proche de Geneve, Capitale des Huguenots ; d'autant plus commode (pour n'eſtre pas beaucoup éloignée, ny des Princes Proteſtans d'Allemagne, ny des Cantons des Suiſſes leurs Alliez) qu'il en pouuoit promptement tirer du ſecours ; & de là, ſi quelque choſe arriuoit, ſortir bien-toſt du Royaume, & ſe retirer en lieu de ſeureté. Se ſeruant donc en ce deſſein des deux Freres de Maligny, ſes vieux Confidens, il auoit trouué moyen de

Entrepriſe du Prince de Condé ſur la ville de Lyon.

Efforts des deux Freres de Maligny, pour ſeconder le deſſein du Prince.

gagner plusieurs des principaux de cette Ville ; laquelle, à raison du trafic, est ordinairement habitée d'vn grand nombre d'Estrangers de toutes Nations ; Ioint que pour le voisinage, elle estoit alors, bien que secrettement, pleine de personnes éloignées de la Foy Catholique, & qui suiuoient celle de Caluin. Dés que ceux-cy apperceurent, qu'ils auoient à peu prés dans la Ville autant de Partisans qu'il en falloit pour la faire souleuer, il tascherent d'y attirer sous main des Soldats desarmez, & autres Confidens ; afin que par leur moyen, apres s'estre bien fournis d'armes, ils pûssent à l'improuiste se saisir des Ponts, puis de la Maison de Ville, & finalement y reduire tout en leur puissance. Lyon auoit alors pour Gouuerneur le Mareschal de saint-André, lequel appellé vn peu auparauant à la Cour, pour les affaires presentes, y auoit laissé l'Abbé d'Achon son Neveu, auecque mesme authorité que luy. Celuy-cy, par le moyen des Marchands Catholiques, ialoux de la conseruation de leurs biens, & mortels ennemis des entrepriſes, qui pouuoient troubler en quelque sorte le commun repos de leur Ville ; ayant penetré dans les pratiques des Huguenots, & sçeu en quel temps ils se vouloient soûleuer ; la nuict qui preceda le cinquiesme de Septembre, ordonna à Pro, premier Capitaine des Bourgeois, de mettre en garde sur les Ponts du Rhosne & de la Saone, trois cens Harquebusiers, & d'inuestir ce costé de la Ville, qui est entre les deux riuieres, où il sçauoit que les Conjurez deuoient s'assembler. Les deux Freres de Maligny pressentirent le dessein des Catholiques ; & n'estans pas d'auis

1560.

Le Mareschal de S. André, Gouuerneur de Lyon, laisse en son absence, la charge de la Ville à l'Abbé d'Achon son Neveu.

Sa bonne conduitte.

1560. d'attendre d'en estre assaillis, & assiegez les premiers, preuinrent les gens du Gouuerneur, durant l'obscurité de la nuit, gagnant le Pont de Saone auec vne viteſſe incroyable. Là ils se mirent en embuscade, le plus secrettement qu'ils pûrent, esperant que les Catholiques épouuantez par cette rencontre inopinée, seroient mis incontinent en desordre, & qu'eux cependant, ayant le passage libre de l'autre costé du Pont, se pourroient faire Maistres de la Place, & des lieux principaux, & les plus forts de la Ville. Mais la chose reüssit autrement; pource qu'à la premiere rencontre, les Catholiques combattirent sans se troubler, & sans rompre leurs ordres. En suite dequoy, ils furent si bien secourus par ceux que le Gouuerneur leur enuoya de temps en temps, qu'il se trouua que les Conjurez ne pouuoient plus resister; si bien que tous les autres Complices étonnez d'vn si mauuais commencement, n'eurent plus de hardiesse de branler, ny de se declarer. Ce qui fut cause que les deux de Maligny lassez d'auoir combattu toute la nuit, prirent vne autre resolution; Car au poinct du iour, voyant libre la porte qu'ils auoient derriere eux, que le Gouuerneur auoit fait ouurir exprés, pour faciliter vn chemin à leur fuitte, & empescher que le danger ne s'accrût par leur opiniastreté, ils sortirent de leur place auec plusieurs de leurs gens, & les autres se cacherent dans les maisons, laissant ainsi la Ville exempte d'vne si grande apprehension qu'elle auoit euë. Le Gouuerneur ayant aussi-tost mandé les Soldats qui logeoient aux enuirons, & fait vne exacte recherche des Conjurez, pour épouuan-

& ce qui s'en ensuit, à l'auantage des Catholiques.

Punition des Conjurez.

ter les Huguenots par la rigueur du supplice, enuoya les vns au gibet, & les autres à la Cour, auec de bonnes & seures gardes : Tellement qu'ils seruirent depuis à cõfirmer l'information qu'on pretendoit faire contre les Princes malcontens, par les choses qu'ils deposerent. 1560.

La nouuelle de cette entreprise estant venuë à la Cour, le Roy, resolu de ne plus tirer les affaires en longueur, pour ne donner lieu à d'autres factions par l'auantage du temps, partit de Fontainebleau ; & auec les mille Lances, qui auoient accoustumé de l'accompagner, & les deux Regimens de vieux Soldats, reuenus depuis peu de Piedmont & d'Escosse, s'achemina vers Orleans, pressant les Deputez de s'y rendre aussi. Tout le Royaume de France est composé de trois Ordres, qu'ils appellent Estats ; Au premier desquels sont compris les Ecclesiastiques ; au second, la Noblesse ; & au troisiéme, le Peuple. Ceux-cy sont diuisez de mesme en trois Iurisdictions, qu'ils nomment Bailliages, ou Senéchaussées. Tellement que lors qu'il s'agit de faire vne Assemblée generale dans le Royaume, ils se donnent rendez-vous en la Capitale de la Prouince, où dans trois Chambres separées, ils élisent chacun vn Deputé, pour assister au nom de leur Communauté à l'Assemblée generale, où se proposent & s'examinent les choses qui regardent les interests de chacun des trois Ordres, & le bon Gouuernement de l'Estat. De cette façon il y a pour chaque Bailliage trois Deputez differents ; Le premier, pour les Ecclesiastiques : le second, pour la Noblesse, & le troisiéme, pour le peuple, qu'on appelle auec plus d'honneur *le Tiers Estat*.

Le Roy part de Fontainebleau.

Estats diuisez en trois Ordres.

1560. Eſtans ainſi aſſemblez en la preſence du Roy, des Princes du Sang, & des Officiers de la Couronne, ils formerent enſemble le Corps des Eſtats Generaux, & repreſenterent l'Authorité, le Nom, & la puiſſance de toute la Nation. Ceux-cy, lors que le Roy eſt capable de gouuerner le Royaume, & qu'il ſe trouue preſent, ont permiſſion de conſentir à ſes demandes, de propoſer les choſes neceſſaires pour le bon gouuernement de leur Ordre, d'obliger les Communautez à de nouueaux impoſts, comme encore, de donner & d'accepter de nouuelles Loix, & de nouuelles Ordonnances. Mais lors que le Roy, ou pour eſtre Mineur, ou pour quelque autre ſujet, ſe trouue inhabile à gouuerner, ils ont pouuoir en tel cas, s'il ſuruient quelque deſordre, d'élire les Regens du Royaume, d'ordonner des premieres Charges, & de reſoudre des principaux points qui doiuent eſtre mis en deliberation dans l'Aſſemblée; Iuſques-là meſme, que ſi la Maiſon Royale vient à manquer de deſcendans, ils peuuent élire vn nouueau Roy, conformément à la Loy Salique. Mais outre ces hautes prerogatiues des Eſtats, les Roys ont accouſtumé de les faire tenir dans les preſſantes neceſſitez du Royaume, & de ſe regler par leur Conſeil dans les choſes les plus difficiles. En effet il eſt vray-ſemblable que les deliberations des Princes ſont non ſeulement établies & fortifiées par ce conſentement de pluſieurs; mais qu'vn Gouuernement legitime & vrayement Royal requiert encore, que les principales affaires de l'Eſtat ſoient communiquées aux Deputez de toute la Nation. Comme donc il paroiſſoit maintenant, qu'à

leur pouuoir, & leur authorité.

cause des dissensions des Grands, & des Controuerses de la Foy, toutes choses estoient si dereglées, qu'elles auoient besoin qu'on y pourueût promptement ; Les Deputez des Prouinces, qu'on auoit mandez plusieurs fois, & auec instance de la Cour, ne manquerent pas de se rendre à Orleans au commencement du mois d'Octobre, & le Roy mesme s'y trouua en personne, accompagné de la plus part des principaux Seigneurs, & des Officiers de la Couronne ; si bien qu'on n'attendoit plus que les Princes mal-contens, qui n'estoient pas encore venus. Le Connestable auec ses enfans s'estoit retiré dans sa demeure ordinaire de Chantilly, le Roy de Nauarre, & le Prince son Frere en Bearn ; & tous ensemble, appellez aux Estats par les Lettres du Roy, ne refusoient point ouuertement d'y venir, mais en prolongeoient le temps par delais redoublez, & par diuerses excuses. Ce procedé tenoit en suspens l'esprit du Roy, & de tous ceux de la Cour, qui apprehendoient auec raison, que les Princes, pour les ombrages qu'ils se donnoient eux mesmes, ou pour les auis de quelques-vns de leurs Confidens, faisans refus de se trouuer à l'Assemblée, ne rendissent inutiles tant de grands desseins, & tant de preparatifs, qui se fondoient tous sur leur venuë. En effet, le Prince de Condé, qui ne se regloit que par sa propre conscience, & auquel il ne sembloit pas possible, que des prisonniers d'Amboise, de la bouche de Sague, & des Conjurez pris à Lyon, l'on n'eût tiré dequoy découurir ses entreprises, estoit si défiant & si soupçonneux, qu'aucune raison ne le pouuoit faire condescendre à se soû-

1560.

Les Deputez des Prouinces se rédent à Orleans, où le Roy se treuue en personne.

Le Prince de Condé ne peut se resoudre, d'y aller & pourquoy.

1560. mettre derechef à la puiſſance & à la volonté de ceux qui gouuernoient l'Eſtat, qu'il ſçauoit tous eſtre ſes ennemis. Mais ſoit que le Roy de Nauarre ſe ſentît moins coupable que ſon Frere, ſoit qu'il fût plus credule que luy; tant y a qu'il eſtoit d'auis de ſe trouuer aux Eſtats, & alleguoit pour ſes raiſons; Qu'en y allant ils obtiendroient ſans difficulté la reformation du Gouuernement preſent, pour laquelle ils auoient pris tant de peine; Comme au contraire, s'ils refuſoient d'y eſtre en perſonne, ils ſe condamneroient eux-meſmes, & donneroient lieu contr'eux à la perſecution & à la conuoitiſe de la Maiſon de Lorraine; Qu'il ne pouuoit croire qu'à la face de toute l'Aſſemblée generale de France, vn Roy preſque pupil, vne Femme Italienne, & deux Eſtrangers, euſſent la hardieſſe de porter leurs mains dans le ſang des Princes & de la Maiſon Royale, que les Roys meſmes les plus hardis & les plus prompts au reſſentiment, auoient touſiours reſpecté, comme vne choſe inuiolable & ſacrée. Surquoy il s'obſtinoit à conclurre; Qu'il y vouloit aller reſolument, & y mener le Prince auec luy; ne pouuant ſouffrir que par ſon abſence, & pour ne ſe pas deffendre, on les condamnaſt ſans les oüyr, comme il arriueroit aſſeurément, s'ils ſe tenoient éloignez: Qu'au contraire, y eſtans preſens, & ſollicitans les Deputez, ils pourroient eſperer que leur cauſe ſeroit, ſinon approuuée par les rigueurs de la Iuſtice, à tout le moins ſoufferte pour le poids de leurs raiſons: Ou bien à le prendre au pire, qu'on leur pardonneroit à cauſe de leur condition, & de la préeminence de leur ſang. Tout leur Conſeil & leurs Confi-

Raiſons du Roy de Nauarre au Prince ſon Frere pour l'attirer aux Eſtats.

dens estoient de ce mesme aduis, horsmis la Femme & la belle-mere du Prince, qui s'y opposoient ensemble ; estimant toute autre perte au dessous de celle de la vie, dont elles tenoient que le danger estoit icy euident. 1560.

Remonstrance des Deputez du Roy aux Princes de Bourbon.

Comme ils en estoient sur cette irresolution, & dans cette diuersité de pensées, ils virent arriuer de la part du Roy ; Premierement le Comte de Crussol, puis le Mareschal de sainct André, enuoyés exprez pour leur persuader d'aller en Cour. Ils leur remonstrerent, Qu'vne Assemblée si venerable & si importante, qui auoit tant couſté au Roy & à toute la France, se tenoit en consideration des Princes du Sang, pour satisfaire à leurs Requestes, & à leurs plaintes ; Qu'on y deuoit deliberer des affaires du Gouuernement, & des poincts de la Religion, mis en controuerses matieres si hautes, qu'on ne les pourroit resoudre, si les Princes du Sang n'y estoient presens ; Que le Roy auoit grande raison de croire qu'on se mocquoit de luy, & les Estats de se persuader, que les Princes de Bourbon les mépriſoient ; puis qu'apres auoir demandé tant de fois, qu'on eût à reformer la France, & à considerer la cause des Huguenots, maintenãt que le temps en estoit venu, & les Estats assemblez pour ce mesme effet, ils ne daignoient s'y trouuer, comme s'ils n'euſſent tenu compte d'vne Assemblée si majestueuse, & qui representoit le Corps de tout le Royaume ; Qu'il leur appartenoit iustement d'estre exclus des principales charges, & qu'ils ne deuoient à l'auenir s'en prendre qu'à eux mesmes, puis qu'ils sembloient refuser de venir receuoir la part qu'il plairoit à sa Majesté leur donner,

1560. auec l'approbation des Estats ; Qu'ils témoignoient bien par là le peu d'inclination qu'ils auoient pour le seruice du Roy, ou pour le profit de la Couronne ; Qu'ils ne deuoient pas s'estonner, si l'on prenoit de si fortes resolutions, pour déraciner cette semence de discordes, & ces desseins manifestes de dissentions, & de troubles ; Que comme le Roy se proposoit d'honorer de ses gratifications, ceux qui luy rendroient des témoignages de seruice, & d'obeïssance ; Aussi estoit-il resolu d'y reduire par la force ceux qui entreprenoient de s'opposer à sa volonté, & de faire reuolter les Villes, & les Prouinces de son Royaume ; Qu'il auroit sujet de mettre en ce nombre les Princes de Bourbon, & de les croire coupables, s'il voyoit qu'au lieu de se tenir prests à iustifier leur innocence dans l'Assemblée, ils s'en absentassent, confirmant ainsi par leur obstination les bruits qu'on faisoit courir à leur desauantage, & que le Roy, ny son Conseil, n'ayant iamais creu cela d'eux, ils desiroient pour la gloire du Sang Royal, que par vne vraye demonstration d'obeïssance & de fidelité, jointe à vne parfaite vnion au bien de l'Estat, ils fissent connoistre leur sincerité à toute la France, qui dans la merueilleuse impatience où elle estoit d'en voir le succez, tournoit les yeux de ce costé là, comme sur vn Theatre resplendissant, où se deuoit representer cét Acte d'Honneur. C'estoit les choses que l'on disoit de la part du Roy; qui n'eussent pas beaucoup touché le Prince de Condé dans la resolution qu'il auoit faite de ne point hazarder sa personne en vn lieu où ses Ennemis estoient plus puissans que luy, si la

si la force de la Neceſſité n'eût mis à bas ſa conſtance. Car apres que le Comte de Curſol fut retourné à la Cour, & qu'il eut remonſtré le peu d'enuie qu'auoit le Prince de ſe trouuer aux Eſtats, ſur les preſſantes inſtances de ceux de Guiſe, pour y faire proceder par la force, ce ſentiment s'accommodant à celuy de la Reine, qui ne demandoit pas mieux que de voir la diſcorde déracinée, & ſes Enfans en repos; le Roy prit reſolution d'vſer contr'eux de contrainte, & de les ſoumettre à ſa volonté par les Armes. Le Maréchal de Termes enuoyé pour cét effet en Gaſcongne, commença de leuer vn corps d'Armée, & d'enuoyer contre les Princes tous les hommes de pied & de cheual, qui eſtoient épars dans les Prouinces voiſines. Les Princes de Bourbon ſe trouuoient alors, non ſeulement deſarmez & dépourueus, mais reſſerrez dans le Bearn, païs étroit au pied des Monts Pyrenées, & enuironné partie de la France, partie de l'Eſpagne. Ils ne doutoient point que les troupes qu'auoit le Roy dans la Gaſcongne, venant à ſe mouuoir d'vn coſté; & de l'autre les forces du Roy d'Eſpagne, qui deſiroit paſſionnément d'éteindre ce peu qui reſtoit du Royaume de Nauarre, ils ne demeuraſſent biẽ-toſt opprimez, & meſme défaits. D'ailleurs, ils conſideroient que les troubles ſuſcitez par les Princes, n'auoient iamais eu d'heureux ſuccez en France, & qu'en Bearn ils n'auoient par deuers eux ny ſuitte, ny argent. A raiſon dequoy le Roy de Nauarre n'eſtant pas d'auis de mettre en danger le reſte de ſon Eſtat, ny ſa femme non plus, & ſes enfans, tous enfermez dans le meſme lieu, ceda finalement à la ne-

1560.

Le Comte de Curſol retourne à la Cour,

d'où le Roy enuoye le Maréchal de Termes contre les Princes,

qui ſe trouuent bien en peine.

1560. ceſſité, à laquelle tous les Conſeils obeïſſent, & fit conſentir ſon frere à ſe mettre en chemin. Auſſi n'y auoit-il perſonne qui ne tint pour aſſuré, que ceux qui gouuernoient l'Eſtat, ne concluroient iamais rien contr'eux; au lieu que s'ils s'obſtinoiẽt à demeurer en Bearn, ils ſe trouueroient reduits indubitablement à ſuccomber ſous la force, auec vne eternelle infamie d'auoir eſté rebelles. Leur frere Charles, Cardinal de Bourbon, contribua grandement à les y faire reſoudre. Comme il eſtoit d'vn naturel doux & facile, ainſi qu'il le témoigna dans tout le cours de ſa vie, outre qu'il auoit vne auerſion naturelle pour les nouueautez, & beaucoup de tendreſſe pour ſes freres; incontinent qu'il ſçeut l'intention du Roy, & les grands preparatifs qu'il faiſoit, aiguillonné par la Reyne Mere, qui buttoit à faire en ſorte que les reſolutions priſes ſe pûſſent executer ſans bruit, & ſans danger de guerre; il prit la poſte, & s'en alla droit en Bearn, pour les induire à venir. Afin de les mieux perſuader, il ſe mit à leur vanter d'vn coſté les grandes forces qu'on preparoit, auſquelles ils ne pouuoient reſiſter; & de l'autre, il les aſſura qu'il ſe remarquoit par des conjectures euidentes, que le Roy & la Reyne eſtoient pleins de bonne volonté, & ne deſiroient rien tant que l'vnion & la tranquillité publique.

& deliberent enfin d'aller aux Eſtats.

Ainſi le Roy de Nauarre laiſſant à Pau la Reyne Ieanne ſa femme, & ſes enfans, ſe mit en chemin auec le Cardinal, & le Prince de Bourbon; qui s'en allerent droit à la Cour, auec peu de compagnie, afin d'en eſtre moins ſoupçonnez. Le Conneſtable n'eſtant pas ſi fort ſollicité d'y venir, pour eſtre en lieu où

Partement du Cardinal, & des Princes de Bourbon.

l'on pouuoit le contraindre plus ayſément que les autres, y proceda auec plus de ruze & de seureté. Car n'ayant appuyé la faction des Mal-contens d'autre choſe que de ſon Conſeil (encore l'auoit-il fait, pour obtenir de la puiſſance des Eſtats ce qu'il deſiroit, pluſtoſt que pour émouuoir ou tramer des Factiõs & des troubles) il ne voulut point refuſer de venir à la Cour, afin de n'accroiſtre le ſoupçon qu'on auoit déja de luy; & fut d'auis neantmoins d'vſer d'artifice; & de diſſimulation à differer ſon voyage, iuſques à ce qu'il y euſt moyen de s'inſtruire par l'exemple des Princes de Bourbon. Il s'en vint donc à Paris; & n'y fut pas pluſtoſt arriué, que faiſant ſemblant d'étre accablé de catherres & de gouttes, il s'en retourna en ſa maiſon, pour s'y faire traitter; Puis à pluſieurs jours de là, il ſe remit en chemin, ſous pretexte que l'agitation l'incommodoit (ce qu'on croyoit ayſément, à cauſe de ſa vieilleſſe) n'allant qu'à petites journées hors des grands chemins, & cherchant les logemens les plus commodes, où il tardoit le plus qu'il pouuoit, pour temporiſer ainſi juſques à l'arriuée des autres. Il ne tenoit pas à ſes fils qu'ils ne l'encourageaſſent à ce voyage, en luy remonſtrant; Qu'il n'y auoit rien à craindre pour luy, & que la Reyne Mere, ny ceux de Guiſe, n'auroient iamais la hardieſſe d'offenſer vn homme de ſi haute eſtime, & qui auoit tant d'amis dans le Royaume. Mais luy que l'experience auoit rendu ſçauant, leur répondit; Que ceux qui gouuernoient l'Eſtat pouuoiẽt faire tout ce qu'ils vouloient, & qu'ils ne laiſſoient pas toutesfois de chercher dequoy cõtredire les raisõs des autres

1560.

Diſſimulation du Conneſtable,

qui differe ſon voyage en Cour pour pluſieurs raiſons.

1560. dans les Aſſemblées qu'ils faiſoient tenir ; Que cela ne pouuoit eſtre, ſans qu'il y eût quelque deſſein caché, qui ſe découuriroit à la fin, ſi l'on ſe donnoit vn peu de patience. Ce qu'il diſoit exprés, afin que par ces paroles, il pût ralentir l'ardeur de ſes fils, & par ſes delais ſe ſeruir du temps à ſon auantage.

Les Princes de Bourbon ſont rencontrés en chemin, par le Maréchal de Termes.

Cependant le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, furent rencontrez ſur la frontiere par le Maréchal de Termes ; qui ſous pretexte de leur faire honneur, ſe mit à les accompagner, auecque de groſſes troupes de Cauallerie, afin d'aſſurer les Villes qu'on tenoit pour ſuſpectes par la confeſſion de la Sague ; outre qu'à meſure qu'on marchoit, il prenoit garde ſoigneuſement, que d'autres gens de cheual bouchaſſent les auenuës de tous les paſſages qu'ils laiſſoient derriere eux ; de peur que les Princes, changeant de reſolution, ne taſchaſſent de rebrouſſer le plus ſecrettement qu'ils pourroient. Mais auſſitoſt que la nouuelle vint à Orleans, qu'ils eſtoient en chemin, & dans les terres du Roy, où les gens de Termes les tenoient inueſtis, on fit priſonnier Ieroſme Groſlot, Baillif d'Orleans, accuſé d'auoir intelligence auecque les Huguenots, pour faire reuolter cette Ville, en faueur des Princes mal-contens. Le Vidame de Chartres, par l'exprés ordre du Roy, fut arreſté de meſme à Paris, où il ſeiournoit imprudemment, pour y tramer des nouueautez, comme c'eſtoit ſa couſtume. Il n'en prit pas ainſi à d'Andelot, qui pour n'eſtre pas moins adroit & ſubtil à preuenir les dangers, qu'il eſtoit prompt & hardy à s'y expoſer, s'eſtant finement tiré du pair, s'en alla

Le Baillif d'Orleans, & le Vidame de Chartres, arreſtez priſonniers.

D'Andelot ſe ſauue en baſſe Bretagne.

en cachette au fonds de la basse Bretagne, prés de la Mer Oceane, pour passer de là secrettement en Angleterre, en cas de necessité. Mais l'Amiral, qui n'auoit rien fait iusques alors qu'auec adresse & dissimulation, sans qu'on eut découuert son dessein, s'en alla d'abord librement aux Estats, auec intention de s'y employer au seruice de son Party. Le Roy luy fit bon accueil, & la Reyne mesme le traitta fort obligeamment, chose qui luy estoit ordinaire. Cependant il ne s'endormoit pas, & obseruoit attentiuement tout ce que l'on faisoit à la Cour, dont il donnoit de secrets auis au Connestable, & au Roy de Nauarre, vsant en cela de toutes les ruses imaginables. Mais il n'y auoit plus de lieu aux delais, puisque les Princes de Bourbon estoient en chemin. Ils arriuerent à Orleans le vingt-neufiéme d'Octobre, sans que personne presque leur allast au deuant, & sans estre courtisez que par quelques-vns de leurs plus particuliers Amis. A leur abord, contre la coustume de la Cour, mesme en temps de guerre, ils ne trouuerent pas seulement les portes de la Ville pleines de gens, qu'on y auoit posez comme en sentinelle; mais les lieux les plus forts inuestis; les places en estat d'estre deffenduës; & par tous les Carrefours de bons Corps de garde, auec vne épouuantable montre de Soldats, & d'Armes de toutes sortes. Passant à trauers, ils arriuerent au logis du Roy, qui n'estoit pas moins bien gardé, que le sont d'ordinaire les Pauillons & les Tentes des principaux Chefs d'vne Armée. Comme ils y voulurent entrer, pour décendre à la basse-cour, suiuant la coustume des Princes du

1560.

Pratiques de l'Amiral dans les Estats.

Arriuée des Princes à Orleans:

où ils vont trouuer le Roy,

1560. Sang, ils en trouuerent les portes fermées, & les guichets seulement ouuerts ; si bien qu'ils furent contraints de mettre pied à terre en pleine ruë. De cette façon, n'estans salüez, ny accueillis que de peu de gens, ils furent menez deuant le Roy, qu'ils trouuerent entre le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, & enuironné des Capitaines de ses Gardes. Il s'en falut beaucoup qu'il les receut auec ce mesme visage, & ces mesmes caresses que les Roys de France ont accoustumé de faire aux Grands, & particulierement aux Princes de leur Sang. Apres cét abord, ils furent menez par le Roy mesme dans la Chambre de la Reyne sa Mere, où les Seigneurs de Guise ne les suiuirent point Comme elle ne vouloit pas relascher son dessein, qui estoit de se tenir tousiours dans l'indifference, & de ne se point monstrer interessée, elle les receut auec les mesmes demonstrations d'honneur, qu'elle leur faisoit pour l'ordinaire, bien qu'auec tant d'apparence de tristesse, qu'on luy vid mesme répandre des larmes. Mais le Roy les traittant tousiours froidemẽt, & se tournant vers le Prince de Condé, commença de se plaindre en termes fort rigoureux, de ce que sans auoir iamais receu de luy aucun déplaisir, ny aucun mauuais traittemẽt, il auoit souuent, auec vn visible mépris des Loix Diuines & humaines, fait soûleuer ses Sujets, suscité des Guerres en diuers endroits du Royaume, taché de surprendre ses principales Villes, & mesme attenté à sa propre vie, & à celle de ses Freres. A quoy le Prince ayant répondu sans s'étonner, Que c'estoient ses Ennemis qui le persecutoient de ces calomnies, & qu'il feroit manifestement paroistre

qui les reçoit froidement,

& les presente à la Reine.

Paroles du Roy au Prince de Cõdé,

son innocence ; Bien donc, repliqua le Roy, afin que la Verité se découure, il la faut rechercher par les voyes ordinaires de la Iustice; Et à l'heure mesme sortant de sa Chambre, il commanda au Capitaine de ses Gardes de l'arrester prisonnier. Alors la Reine Mere, que la necessité faisoit consentir à cela, mais qui ne laissoit pas toutesfois de se representer l'inconstance des choses du monde, essaya de consoler le mieux qu'elle pût le Roy de Nauarre ; tandis que le Prince ne cessant de se plaindre, de ce que le Cardinal son Frere l'auoit trompé, fut conduit en vne maison preparée exprés, & proche de là, dont on auoit muré les fenestres, doublé les portes, & reduit le bastiment en forme de forteresse, flanquée de canonnieres, & munie de pieces de campagne, auec de bonnes gardes de tous costez. Le Roy de Nauarre bien estonné de l'emprisonnement de son Frere, en fit de grandes plaintes à la Reine; qui pour excuse imputa le tout au Duc de Guise, Lieutenant General, cherchant par ce moyen à s'exempter, & de soupçon, & de haine. Mais il fut mené luy-mesme en vne autre maison, tout contre celle du Roy, où de nouuelles gardes luy furent données; & reserué qu'il auoit la liberté de la conuersation, en toute autre chose il estoit traitté en prisonnier.

1560.

qu'il fai arrester prisonnier.

Plaintes du Roy de Nauarre à la Reyne Mere.

Dés le mesme instant qu'on se fut saisi du Prince, on arresta pareillement Amaury Bouchard, Secretaire du Roy de Nauarre, à qui l'on prit toutes les Lettres, & tous les papiers qui se trouuerẽt par deuers luy. Ce méme soir partit Tãneguy de Carrouge, pour s'en aller aux Frõtieres de Picardie, où il fit prendre, & mener au Cha-

Amaury Bouchard est emprisonné:

1560. ſteau de Saint Germain Magdeleine de Roye, belle-mere du Prince de Condé ; laquelle à cauſe de ſon ſexe, ne croyant pas qu'on la deût ſoupçonner, ſe tenoit dans ſa Maiſon d'Anicy, & dont toutes les lettres & les papiers furent auſſi ſaiſis & apportez à la Cour. Ces nouuelles (bien qu'on tint fermées les portes de la Ville, afin que perſonne n'y paſsât) venuës à la connoiſſance du Conneſtable, qui eſtoit en chemin, & aſſez prés de Paris, l'arreſterent tout court, & le firent reſoudre de n'aller pas plus auant, qu'il n'euſt veu premierement le progrez de cette affaire. Durant tout cecy, les Chefs du Gouuernement n'auoient pas laiſſé de commencer à tenir les Eſtats. La premiere choſe qu'on y fit, ce fut la Profeſſion de Foy, décrite par les Theologiens de Sorbonne, ſuiuant la creance de l'Egliſe Catholique Romaine. Elle fut publiquement recitée par le Cardinal de Tournon, Preſident pour l'Ordre Eccleſiaſtique, puis auec vn ſerment ſolemnel, approuuée, & confirmée par tous les Deputez, afin que par imprudence on n'admiſt à donner ſa voix dans l'Aſſemblée, aucune perſonne qui ne fût Catholique. Cette action ſolemnelle finie, le Chancelier en la preſence du Roy, fit la propoſition des choſes dont on deuoit deliberer, pour la Reformation de l'Eſtat ; En quoy l'on procedoit de telle ſorte, qu'afin de reſoudre ſur les demandes des Prouinces, les Deputez de chaque Ordre s'aſſembloient en des Chambres particulieres, pour faire en ſuitte leur rapport à l'Aſſemblée. Mais cecy les mettoit moins en peine que toute autre choſe ; l'accident du Prince, & ce qui en deuoit arriuer,

& Magdeleine de Roye menée au Chaſteau de S. Germain.

Precaution du Conneſtable.

Ouuerture des Eſtats d'Orleãs.

Propoſition du Chancelier.

estant ce qui les tenoit le plus en suspens. Son empriſonnement fut confirmé dans le Conſeil, par vn Arreſt ſolemnel qui en fut fait, & ſigné de la propre main du Roy, du Chancelier & de tous les autres Seigneurs, à la reſerue de ceux de Lorraine. Ils eſtoient ſuſpects de ne vouloir pas de bien aux Princes de Bourbon ; & voila pourquoy, où il s'agiſſoit de leur cauſe, ils n'y aſſiſtoient point, & le iugement en eſtoit remis en vne Aſſemblée de Cõmiſſaires deputez exprés, afin d'en venir à vn Arreſt diffinitif, ſuiuant les formalitez de la Iuſtice. Ces Commiſſaires eſtoient, Chriſtophe de Thou, Preſident au Parlement, auecque les Conſeillers, Iacques Viole, & Barthelemy, Gilles Bourdin, Procureur General, parlant pour le Roy ; Et Iean du Tillet, Greffier de la Cour, écriuoit le procez, dont les interrogatoires & autres Actes ſe faiſoiẽt en la preſence du Chancelier de l'Hoſpital. Comme on y eut ainſi procedé par les depoſitions des priſonniers, qu'on auoit amenez partie des priſons d'Amboiſe, partie de Lyon, & partie de diuers lieux ; il fut queſtion d'interroger le Prince ſur les choſes qu'on auoit déja declarées, & meſme prouuées. Mais le Chancelier & les Commiſſaires, s'eſtans tranſportez pour cette fin dans la Maiſon où il eſtoit priſonnier, ne tirerent pas de luy ce qu'ils eſperoient. Il refuſa conſtamment de répondre deuant eux, & de ſe ſoumettre à leur examen ; pretendant, comme Prince du Sang, de n'auoir point d'autres Iuges que ceux du Parlement de Paris, dedans la Chambre des Pairs. Son intention eſtoit, Que toutes les Chambres du Parlement fuſſent aſſemblées ; Que

1560.

L'on cõfirme par vn Arreſt du Conſeil, l'empriſonnement du Prince,

à qui sõt donnez des Commiſſaires;

deuant leſquels il refuſe de répõdre.

le Roy mesme s'y trouuât ; Que tous les douze
1560. Pairs de France, & les Officiers ordinaires de la Couronne y eussent voix deliberatiue ; Et que cela s'estant tousiours pratiqué, il ne pouuoit faire autre chose, qu'en appeller à la personne du Roy, la maniere de proceder contre luy estant injuste & extraordinaire. Cét appel fut porté au Conseil du Roy ; & bien qu'il semblast authorisé par raison, par les formalitez ordinaires, & par les Coustumes du Royaume ; Neantmoins pource que la necessité presente requeroit vn prompt jugement, & qu'il n'y auoit point de Loy, qui voulût necessairement qu'on rapportast tousiours les causes des Princes à la Chambre des Pairs, auecque tant d'apparat & de solemnité ; l'appel fut declaré nul. Mais dautant que le Prince persistoit plus fort, & qu'il faisoit tousiours les mesmes protestations ; le Conseil conclud à la requeste du Procureur General, qu'il seroit tenu pour conuaincu, puis qu'il refusoit de répondre aux Iuges qu'on luy auoit donnez. Comme on l'eut ainsi reduit à l'examen, on proceda au reste auec beaucoup de soin, & par les voyes de la Iustice, jusques à Sentence diffinitiue.

Les François déplorent l'estat des Princes de Bourbõ:

Les Princes de Bourbon estoient reduits en ce deplorable estat, & à la veille d'expier aux dépens de leur vie, les conspirations passées, sans que parmy les François il y eût aucun qui leur fût ennemy jusques à ce point, que de n'estre pas touché de compassion par la disgrace de ces deux Freres, & pour la grandeur de leur Naissance, & pour le respect qui se deuoit à leurs vertus eminentes. Les Seigneurs de Lorraine inébranlables en leurs re-

solutions, estoient les seuls qui s'obstinoient à vouloir qu'on acheuast ce qu'on auoit commencé; soit qu'ils le iugeassent necessaire, pour le bien & le repos de l'Estat; soit qu'ils le fissent, comme disoient ceux qui leur vouloient du mal, pour éleuer leur propre Grandeur sur les ruïnes de leurs Ennemis. Aussi n'auoient-ils égard, ny à la qualité, ny au merite des personnes. Au contraire, sans relascher de leur opinion, ils disoient tout haut en termes altiers, serieux & hardis; *Qu'il falloit en deux coups, & tout d'vn temps couper la teste à la Rebellion, & à l'Heresie.* Mais bien que la Reine Mere consentist secrettement, & mesme qu'elle voulût qu'on poursuiuist dans le dessein commencé; c'estoit pourtant son intention, que toute la faute en fût imputée à ceux de Guise, & qu'ils en eussent aussi toute la haine, n'ayant iamais butté qu'à cela par ses artifices. Elle se proposoit encore d'estre tousiours neutre, quelques accidens qui pûssent arriuer par l'instabilité des choses du monde. Maintenant donc, auec vn visage triste, & des paroles qui témoignoient son inquietude, elle faisoit appeller à tout coup, tantost l'Amiral, tantost le Cardinal de Chastillon, & témoignoit estre en grande peine de trouuer quelque expedient pour la deliurance des Princes de Bourbon. Par les mesmes ruses, elle amusoit Iacqueline de Logent Ducheſſe de Montpensier, Femme qui alloit son grand chemin, & qui ne sçachant ce que c'estoit de dissimuler, iugeoit des actions d'autruy par les siennes propres. Et dautant qu'elle estoit non seulement portée d'inclination à la créance des Huguenots, mais tres-particuliere Confidente

1560. & ceux de Guise sollicitét cõtr'eux.

Artifices diuers de la Reyne Mere.

Confidence particuliere entre le Roy de Nauarre & la Ducheſſe de Montpensier.

1560. du Roy de Nauarre, elle luy rapportoit, & à la Reine Mere, ce qu'ils diſoient l'vn & l'autre, entretenant ainſi parmy eux quelque ſorte d'intelligence, qui n'eſtoit pourtant qu'artificieuſe. Or quoy qu'il parût viſiblement, qu'il n'y auoit aucune correſpondance de ces choſes aux effets qui s'en enſuiuoient, qu'on ne pouuoit nullement cacher; ſi eſt-ce que de la façon qu'on les ſçauoit diſſimuler, elles faiſoient mettre en doute aux Eſprits les plus penetrans, ſi elles n'eſtoient point veritables. D'où l'on peut voir clairement, combien ſont profonds les ſecrets des hommes, & combien differents les intereſts & les paſſions qui gouuernent les actions de la vie. Les Commiſſaires du Prince de Condé auoient déja conclu par vn Arreſt donné contre luy, Que pour ſe trouuer atteint & conuaincu des crimes de Rebellion & de leze Majeſté, il auroit la teſte tranchée deuant la Maiſon du Roy, à l'heure qu'on entreroit aux Eſtats. Que ſi l'on en differoit l'execution, ce n'eſtoit pour autre choſe, que pour trouuer moyen cependant d'attirer dans les meſmes pieges le Conneſtable, qui ne venoit point, quelques inſtances qu'on luy en fiſt, & d'y enuelopper auſſi le Roy de Nauarre, contre lequel on n'auoit pas de preuues ſuffiſantes pour le pouuoir condamner.

Le Prince de Cõdé condamné à perdre la teſte.

Maladie du Roy.

Cela ſe paſſoit ainſi, lors qu'vn matin le Roy ſe faiſant accommoder par vn Barbier, comme c'eſtoit ſa couſtume, fut ſurpris tout à coup d'vne defaillance de cœur, dont il ſe trouua ſi mal, qu'il le falut mettre au lict, où il fut tenu comme pour mort. Il ne tarda gueres neantmoins à reuenir à ſoy: mais ce

fut auec vne extréme foiblesse, & de si étranges symptomes, qu'il donnoit fort peu d'esperance de vie. Pendant ce desordre, qui mit tout le monde en alarme, & toutes choses en confusion, les Seigneurs de Guise pressoient la Reyne de faire executer l'Arrest du Prince de Condé, tandis que le Roy estoit encore viuant; De prendre la mesme resolution contre le Roy de Nauarre, & de couper chemin par ce moyen à toutes les nouueautez qui pourroient arriuer apres la mort du Roy. Ils mettoiẽt en auant; Que c'estoit le vray moyen de conseruer le Royaume aux autres enfans, pupilles, & de rassereiner les nuages des tumultes à venir, dont il paroissoit que toute la France s'alloit couurir insensiblement; Qu'encore que le Conneſtable ne fût point arresté, & qu'en cette resolution si necessaire, & si prompte, on ne pût l'auoir entre les mains; que neantmoins, apres qu'on n'auroit plus à craindre l'authorité ny les pretextes du Sang Royal, non plus que la prudence du Roy de Nauarre, & l'humeur determinée du Prince, il n'y auroit pas beaucoup à apprehender du costé du Conneſtable, pource qu'il n'auroit, ny cette suite de Noblesse, ny cette ferme vnion auecque les Huguenots, qu'auoient les Princes de la Maison de Bourbon; Qu'à des dessеins qui s'estoient meuris auec tant de patience & d'adresse, il ne manquoit plus rien que l'execution; Que mesme quand le Roy viendroit à mourir, cela ne deuoit pas empescher qu'on ne passast outre, à cause que le Royaume appartenant à ses freres, les mesmes droicts, & les mesmes interests estoient continuez en leur personne, & en celle de leur Me-

1560.

Remonstrance des Seigneurs de Guise à la Reyne Mere.

1560. re. Mais la Reine, pour auoir sçeu touſiours ſe maintenir neutre, n'eſtimoit pas neceſſaire de precipiter ainſi ſes deliberations. Elle conſideroit, qu'en la Minorité de ſes enfans, les choſes changeroient entierement de face, & que ſi l'exceſſiue grandeur des Seigneurs de Guiſe demeuroit ſans contre-poids qui la balançaſt, elle ne ſeroit pas moins à craindre, que les ſecrettes pratiques des Princes du Sang. A cauſe dequoy, voyant que le bruit de la maladie de ſon fils diminuoit; qu'il en venoit de temps en temps de bonnes nouuelles, & qu'on auoit de grandes eſperances de ſa gueriſon; elle s'auiſa de ménager le temps, & de differer l'execution des choſes concluës, pour ſe gouuerner apres ſelon ce que les occaſions luy conſeilleroient. Suiuant ce conſeil, & celuy du Chancelier de l'Hoſpital, comme elle ſçeut qu'on mettoit en doute la vie du Roy, elle ſe fit conduire de nuit, le plus ſecrettement qu'elle pût, par le Prince Dauphin, fils de Iacqueline, & du Duc de Montpenſier, en la Chambre du Roy de Nauarre; auquel, par vn long diſcours, & auec les meſmes artifices qui luy eſtoient ordinaires, elle s'éforça de perſuader; Qu'elle ne trempoit aucunement aux choſes qui ſe paſſoient, & que ſon deſir eſtoit de s'entendre auecque luy, pour s'oppoſer à la trop grande puiſſance des Seigneurs de Guiſe. Ce fut pourtant vne choſe qu'il ne crent point tout à fait, & qui neantmoins ne laiſſa pas de ſeruir à ce qui arriua en ſuitte. Car cette intelligence s'étant touſiours maintenuë par leur entre-veuë, & par d'autres conferences qu'ils eurent enſemble; quand il fut queſtion depuis de trait-

Conſiderations de la Reyne.

qui s'abouche ſecrettement auec le Roy de Nauarre.

ter d'accord, la chose ne se trouua pas si difficile qu'elle eust esté, si auecque rigueur elle se fust monstrée principale partie dans cette affaire, & declarée ennemie des Princes du Sang. 1560.

Cependant la maladie du Roy s'augmentoit de iour en iour. Car apres qu'on eut découuert qu'il auoit vne apostume à l'oreille droite, où dés son enfance il estoit sujet à vne defluxion, & à de grandes douleurs; elle perça depuis, auec vne telle abondance de matiere, que de la façon qu'elle luy bouchoit les conduits, il ne pouuoit ny parler, ny prendre aucune nourriture. D'où il s'ensuiuit, que le matin du cinquiesme de Decembre il passa de cette vie, laissant toutes choses en desordre, & dans vne extrême confusion. La plus part crurent, qu'il estoit mort d'vn poison violent, que le Barbier luy auoit fait couler subtilement dans l'oreille, en luy faisant le poil; & mesme le bruit courut, que les Medecins en auoient découuert des marques tres-euidentes; Opinion que ceux du métier eussent pû rendre plus forte, pour l'inopinée violence de l'accident, & pour la merueilleuse conjoncture de la mort; si, comme nous auons déja dit, ce mal n'eust pris naissance auec luy. Il mourut dans l'estime d'estre bon Prince, ennemy des vices, enclin à la Iustice, & zelé à la Religion. Mais ce fut l'opinion commune, qu'il auoit l'esprit foible, l'entendement grossier, & le naturel plus propre à estre gouuerné, qu'à gouuerner luy-mesme les autres. Auec tout cela neantmoins, il eust esté bon pour le repos de la France, ou qu'il n'eût iamais regné, ou qu'il eût vescu iusques

Mort de François II. soupçonée de poison.

Ses qualitez bõnes & mauuaises.

1560. à l'entiere execution des desseins commencez. Car comme la violence de la Foudre abat d'ordinaire, & ruyne en vn moment les bastimens qu'on a faits auecque beaucoup de temps & de peine; ainsi sa mort precipitée détruisant tout à coup ces entrepriſes qu'on auoit meuries & concluës auecque tant d'industrie & de dissimulation, laissa les affaires (qui déja s'estoient acheminées à vne fin qu'on tenoit comme assurée, bien que par des moyens fâcheux & violens) dans vn si grand comble de discordes, & de confusions, que l'Estat n'auoit iamais esté si troublé, si agité, ny si miserable qu'il fut depuis.

Charles IX. succede à la Couronne.

A l'Heredité de la Couronne succeda Charles neufiéme, frere de François, & second fils de la Reyne, encore en enfance, n'ayant atteint que l'onziéme de ses années. Il n'y auoit point de doute qu'en vn âge si tendre il ne deust estre soumis au Gouuernement & à la Tutelle d'autruy. A quoy l'ancienne coustume du Royaume, & les Loix souuent renouuellées dans l'Assemblée des Estats, appelloient de droict le Roy de Nauarre, comme premier Prince du Sang. Mais comment pouuoit-on, auec assurance, fier à sa conduite la ieuneſſe du Roy, & le Gouuernement du Royaume; tandis que pour d'étranges soupçons d'auoir voulu troubler l'Estat, il estoit tenu comme prisonnier, & son frere condamné à la mort, pour les mesmes crimes. Les Seigneurs de Guise auoient eu sous le Roy defunct la souueraine Administration des affaires, & auec vne grande force d'esprit recherché tous les meilleurs remedes, pour mettre en repos le corps de l'Estat, & le guerir de ses

Considerations d'Estat, touchant la Regence.

maladies ; Si bien qu'en ayant le Gouuernement, si on les y continuoit, ils pouuoient pourſuiure les meſmes deſſeins, & les meſmes deliberations. Mais quelle apparence y auoit-il, que n'eſtans point du Sang Royal, on les fiſt Tuteurs d'vn Roy Mineur, contre toutes les Loix du Royaume, & en vn temps auquel la pluſpart des Grands, qui ne s'endormoient point, & qui ſe tenoient ſur leurs gardes, s'y fuſſent courageuſement oppoſez ? C'eſtoit la couſtume des Eſtats, de faire la pluſpart du temps les Reynes Regentes de leurs Fils, lors qu'en leur enfance ils ſuccedoient à la Couronne ; & il eſtoit raiſonnable qu'au millieu de tant de troubles & de partialitez, on ne mît point en d'autres mains la conſeruation & la vie du Roy : Mais vne Eſtrangere, qui n'auoit ny faueur ny credit, pouuoit-elle diſputer du Gouuernement auec deux Factions ſi puiſſantes, & qui auoient deſia pris les Armes ? Car auſſi-toſt que le Roy François commença d'empirer dans ſa maladie ; & qu'on iugea qu'il n'en réchapperoit point, les Princes de Guiſe preuoyant bien par les apparences ce qui pourroit arriuer, attirerent à leur Ligue le Cardinal de Tournon, le Duc de Nemours, les Maréchaux de Briſſac, & de S. André ; Sipierre, Gouuerneur d'Orleans, & quantité d'autres grands Seigneurs, ſe muniſſans ſans ceſſe de forces, pour la defenſe de leur vie, & pour la conſeruation de leur propre dignité. Au contraire, le Roy de Nauarre prenant bonne eſperance de l'aduenir, ſe fit amis plus fort que iamais, l'Admiral, le Cardinal de Chaſtillon, le Prince de Porcien, Iarnac, & pluſieurs autres

1560.

Precautions de ceux de Guiſe.

Ordre dõné par le Roy de Nauarre.

1560. Confidens. Auecque cela il donna ordre ſecrettement que ſes gens ſe miſſent en armes, & enuoya deux Couriers au Conneſtable ; qui n'eut pas plûtoſt appris la mort du Roy, que rompant tous delais, il ſe haſta de s'en aller à Orleans, où l'on l'attendoit auec impatience. Ainſi les deux Factions s'eſtans miſes en eſtat de ſe pouuoir défendre, toute la Cour, & la Soldateſque ſe rangerent, qui d'vn coſté, qui de l'autre; & meſme les Deputez de l'Aſſemblée ſe diuiſerent chacun ſuiuant ſon intereſt, & ſon inclination ; ſi bien qu'il ne reſta plus de lieu pour vn troiſieſme Party. Cependant il y auoit à craindre à toute heure, que les Factions ne ſe choquaſſent ; & dans ces apprehenſions, toutes choſes pleines de tumultes & de terreur, ſe precipitoient à vne ruine euidente. Neantmoins quelque débordée que fût dans les eſprits la conuoitiſe de commander, elle ne pût empeſcher qu'ils ne reueraſſent à l'accouſtumée la ſacrée Majeſté des Loix, & que parmy leurs animoſitez particulieres ils ne rẽdiſſent à leur Roy legitime, bien que pupille, vne obeïſſance publique. Car en effet, par vn ſecret & mutuel conſentement, les deux Partis firent à l'enuy à qui ſeroit le premier à ſalüer, & rendre hommage au Roy Charles neufiéme, qu'ils reconnurent pour leur naturel & legitime Prince, le meſme iour que ſon Frere rendit l'eſprit. Ce fut la baſe ſur laquelle on ſe fonda, pour donner quelque forme aux affaires, qui eſtoient demeurées toutes confuſes & dans vn étrange deſordre. Comme la Reine connoiſſoit bien qu'elle ne pouuoit confier la vie de ſes Pupilles à ces Factions, dont l'vne eſtoit extré-

Les deux Partis ſe tiennent ſur leurs gardes,

& rendent hõmage à Charles IX.

Affaires confuſes.

mement offensée, par consequent aigrie, l'autre, audacieuse & pleine de pretensions, & toutes deux puissamment suiuies, & capables de grandes entrepriſes; elle desiroit se conseruer non seulement la garde de ses Enfans, mais encore le Gouuernement & l'Administration du Royaume; Chose qui aux derniers iours de la vie de François, & dans les desordres causez par sa mort, luy auoit semblé si difficile, que peu s'en estoit fallu, qu'elle n'eust mesme desesperé du commun salut de l'Estat. Apres que ce premier point de l'obeïssance renduë au Roy par chacun des deux Partis, fut ainsi établi (ce qui parut manifestement auoir esté fait par vne espece de jalousie & d'apprehension qu'ils eurent, que l'vn vsurpât sur l'autre l'authorité Souueraine, & la puissance du Gouuernement) la Reyne s'auisa que de cét exemple de desordre & de confusion, elle en pouuoit tirer vn expedient auantageux & fauorable; dautant que ce luy estoit vn moyen de gagner le dessus de son costé, appuyée par l'interest propre de ceux de ces deux Factions. En effet, il y auoit toutes les apparences du monde, que ne pouuant ny s'accorder entr'eux, ny paruenir si facilement à la fin où ils buttoient, ils s'addresseroient à sa Personne, cõme des extremitez on tend au milieu; & demeureroient d'accord ensemble, qu'elle eût ce haut credit, & ce pouuoir absolu, qu'ils ne pouuoient obtenir d'eux mesmes, pource que leurs Ennemis s'y opposoient. Il luy sembloit que les Seigneurs de Guise seroient bien aises d'estre en bonne intelligence auec elle, pour empescher que le Roy de Nauarre n'obtint le Gouuerne-

1560.

Grande prudence de la Reine Mere:

Elle tasche de se preualoir de la mauuaise intelligẽce des deux Factions;

aspire à la Souueraine puissance:

ment abſolu ; que luy meſme ſe contenteroit
1560. poſſible d'vne moindre authorité que celle qui luy appartenoit de droit, afin de ne hazarder le tout par vne opiniaſtre conteſtation contre ceux de Guiſe ; & qu'ainſi l'affaire eſtant bien conduitte, l'Authorité Souueraine demeureroit pardeuers elle.

La Reine ſe fortifioit dans cette penſée, quand elle conſideroit que pour toute l'vnion & la bonne intelligence qu'elle pouuoit auoir euë auec les Princes de Lorraine ; elle n'auoit pas laiſſé par les apparences & les demonſtrations exterieures, de ſe conſeruer dans la neutralité, & de ſe tenir dans la confidence d'vn Party, ſans eſtre pourtant ennemie de l'autre. Mais deux grandes difficultez la trauerſoient dans ce deſſein ; l'vne que le Roy de Nauarre, irrité par les injures paſſées, pouuoit difficilement eſtre appaiſé ; l'autre, qu'il n'y auoit plus aucun moyen de traiter auecque luy, ſans ſe faire ſoupçonner des Seigneurs de Guiſe, & ſe mettre au hazard d'en perdre l'appuy, auant qu'on eût loiſir de pouruoir à l'établiſſement des affaires ; & bien qu'il ſemblât comme impoſſible de vaincre tous ces obſtacles, ſi eſt-ce que la neceſſité vouloit qu'on eſſayaſt d'en venir à bout par toutes ſortes de voyes. Elle jugea donc qu'il falloit commencer par les Seigneurs de Lorraine, & s'aſſurer d'eux en raſſurant leurs eſprits. En effet, c'eût eſté vn Conſeil peu vtile, que d'abandonner vne ancienne amitié dans l'incertitude d'en pouuoir faire vne nouuelle. Mais dautant qu'vne matiere ſi delicate, & ſi pleine de tous coſtez d'ombrages & de ſoupçons, ne deuoit eſtre maniée que par des

& ſe voit trauerſée par deux grandes difficultez.

personnes extrémement adroites ; apres auoir ietté la veuë sur plusieurs, la Reine n'en trouua point de plus propre que le Maréchal de saint André, pour ménager cette affaire. Il estoit dans vne confidence tres-particuliere auec ceux de Guise, qui le faisoient participant de leurs plus secrets desseins, pource qu'ils le connoissoient plein de viuacité, & d'assez bon esprit, pour oster à la Reine l'espe-rance de le pouuoir trõper. D'ailleurs, il estoit fort vray-semblable, qu'ayant à traitter auec des hommes de sa Faction, ses paroles seroient de grand poids en leur endroit, & qu'assurément ils y adioûteroient foy. L'ayant donc fait appeller, elle se plaignit premierement de l'estat des affaires presentes ; puis luy demanda quel estoit le dessein, & quelle la resolution des Seigneurs de Guise ; l'assurant qu'elle ne vouloit point s'éloigner de leur volonté, mais suiure le party, qui par vn commun consentement seroit trouué le meilleur. Le Maréchal fit à ces paroles vne réponse douteuse, plûtost en intention de penetrer dans le dessein de la Reine, que de luy découurir celuy de son party. Mais enfin apres plusieurs raisonnemens, leur discours se porta de luy-mesme, & comme insensiblement à ce point ; Qu'on ne pouuoit sans de grands desordres, & sans s'exposer aux dangers d'vne Guerre incertaine, accommoder les differends des deux Partis, s'ils ne relâchoient de leurs raisons, & ne faisoient, comme on dit, vn pas en arriere ; Qu'il falloit qu'ils se seruissent d'elle, ainsi que d'vn milieu à cét accommodement, afin que comme Arbitre, Moderatrice & Indépendante, elle mist de telles bornes aux

Le Maréchal de S. André choisi par la Reine Mere pour entremetteur prés des Seigneurs de Guise.

Conference artificieuse & secrette.

1560. pretentions des Princes, qu'il ne semblast pas qu'vn party cedast à l'autre, mais que par modestie, & par respect, tous deux tombassent d'accord d'honorer la Mere de leur Roy, & qu'ainsi les choses demeurassent des deux côtez également balancées.

Adresse de la Reine Mere.

La Reine fit semblant de receuoir, plûtost que de donner ce conseil, qui se pouuoit inferer de ce qu'auoit dit le Maréchal; tellement qu'ils commencerent entr'eux d'auiser aux moyens les plus propres à cet accommodement. A quoy elle témoigna auoir de l'inclination, & vne grande esperance d'y porter le Roy de Nauarre, dont les intentions estoient bonnes, & le naturel aussi facile que plein de moderation, pourueu que les Seigneurs de Guise en fussent contens. Ce qui fit que le Maréchal desintereſſé en son particulier, & qui connoissoit déja bien l'état dangereux & glissant où estoient tombez les Seigneurs de Lorraine, se chargea enuers eux de la conduite de cette affaire. Aussi ne manqua-t'il pas de la proposer au Duc, & au Cardinal; si bien que depuis elle fut mise en deliberation en vne Assemblée particuliere qu'ils firent auec leurs Confidens. Les opinions y furent differentes, & mesme entre les deux Freres. Le Duc, d'vn esprit vn peu plus retenu, consentoit à s'accorder, pourueu qu'on le laissast ioüir à l'accoûtumée, des Gouuernemens, & des richesses qu'il possedoit par les bienfaits des Roys défunts. Mais le Cardinal, plus ambitieux, & plus violent de sa nature, desiroit perſiſter dans le differend commencé, & d'essayer de conseruer l'authorité du commãdement qu'ils auoient eu & exercé durant la vie du Roy

Proposition faite à ceux de Guise par le Maréchal de S. André.

Differentes opinions du Cardinal & du Duc de Guise.

François. A l'auis du Duc s'accommoderent le Cardinal de Tournon, pour couper chemin aux troubles, les deux Maréchaux de Brissac & saint-André, & particulierement Sipierre, tous personnages dont les sentimens estoient fort considerez d'vn chacun, pour leur merueilleuse prudence. Et dautant qu'il leur sembloit que ce seroit bien assez obtenir, si conseruant leur reputation, & les Charges qu'ils possedoient, ils se reseruoient eux-mesmes pour vn temps de meilleure conjoncture; ils laisserent au choix de la Reine, par l'entremise du Maréchal de saint-André, de prendre la voye qui luy sembleroit la plus facile, pour traitter d'accord auec le Roy de Nauarre. Comme on eut vaincu cette difficulté, il en resta vne autre bien plus mal-aisée à surmonter, qui fut d'appaiser les Princes malcontens; entrepriſe difficile à reüssir, & que plusieurs tenoient absolument pour desesperée; Mais la Reine, qui connoissoit la nature & l'inclination des personnes auec qui l'on auoit à traitter (chose entierement necessaire au succez des grands desseins) ne se défioit point d'en pouuoir venir à bout. Le Roy de Nauarre auoit dans son Conseil pour principaux Confidens, François de Cars, natif de Gascogne, & Philippe de Lenoncourt Euesque d'Auxerre; l'vn de petit esprit, & de peu d'experience aux choses du monde; l'autre iudicieux, prudent, jaloux de ses interests, & qui ne pensoit qu'à s'auancer. La Reine Mere les gagna tous deux secrettement par des moyens accommodez au naturel d'vn chacun. L'on se seruit de presens pour corrompre de Cars, & de raisons apparentes & pompeu-

1560.

Nouuelle difficulté.

Principaux Cõfidens du Roy de Nauarre,

gagnez par la Reine Mere.

1560. ſes, afin de le perſuader. Quant à l'Eueſque d'Auxerre, on luy promit de l'éleuer aux biens, & aux honneurs de l'Egliſe ; Ce qu'il ne pouuoit pas ſi aiſément obtenir par le moyen du Roy de Nauarre. De cette façon, ils deuinrent l'vn & l'autre ſecrets Miniſtres des intentions de la Reine ; & ſous pretexte d'vn bon & fidele conſeil, ils ſe rendirent prompts à fauoriſer les traittez, qui auoient pour but ſa Grandeur, & l'accommodement des affaires. Le bruit de cette Negociation commença d'eſtre ſemé par la Ducheſſe de Montpenſier, que la Reine aymoit fort, pour la bonté de ſon naturel, où ſe trouuoit iointe vne merueilleuſe franchiſe ; & qui n'eſtoit pas moins bien dans l'eſprit du Roy, & de la Reine de Nauarre, pour l'inclination qu'elle auoit à la Religion des Huguenots. Au procez de cette affaire s'entremeſlerent Tanneguy de Carrouges, & Louys de Lanſac, perſonnages d'vne prudence acheuée, en qui la Reine ſe fioit fort. Tellement qu'elle employoit toute ſorte de ſoins à combatre la conſtance du Roy de Nauarre, par l'entremiſe de ces trois perſonnes. Luy cependant, tantoſt attiré par ſon ancienne inclination à la paix, & au repos ; tantoſt incité par vne ardente inimitié, & par le ſouuenir des dangers paſſez ; tout confus en ſes penſées, eſtoit en ſuſpens & ne ſçauoit à quoy ſe reſoudre. Trois conditions eſtoient propoſées de la part de la Reine. La premiere, de deliurer tous les priſonniers, & particulierement le Prince de Condé, Madame de Roye, & le Vidame de Chartres ; faiſant declarer nul au Parlement de Paris, l'Arreſt donné contre le Prince par

Il ſe parle d'accommodement : & la Ducheſſe de Montpenſier en ſeme le bruit.

Irreſolution du Roy de Nauarre.

Trois conditions propoſées par la Reine Mere.

ſes

ſes Commiſſaires : La ſeconde de donner au Roy de Nauarre le Gouuernement de toutes les Prouinces, pourueu que la Reine eût pardeuers elle le nom & l'authorité de Regente: La troiſiéme de moyenner enuers le Roy Catholique la reſtitution, ou l'échange de la Nauarre auec l'Iſle de Sardaigne, qui eſtoit particulierement nommée. Ces conditions déduites par les Agens de la Reine, furent hautement loüées par ceux du Conſeil du Roy. Ils ſe mirent à remonſtrer ; Que la dignité de Regente, titre vain, ſans ſubſtance, & plein de fumée, eſtoit auantageuſement recompenſé par l'authorité ſur les Prouinces, en laquelle conſiſtoit le vray commandement, & l'eſſentiel Gouuernemẽt du Royaume ; & par ainſi qu'il ne falloit point marchander à paſſer outre, puis qu'on adjouſtoit à cela l'honorable deliurance du Prince, à la honte des Ennemis, & l'eſperence de recouurer vne Heredité qui luy appartenoit en propre, au commun bien, & à la gloire de ſes Deſcendans. Ils diſoient de plus ; Que l'eſtat des choſes preſentes eſtoit ſi douteux, que ſi l'on s'amuſoit à conteſter ſur la rigueur des Loix, contre des Ennemis ſi puiſſans, & contre les conſpirations qui s'eſtoient paſſées, il eſtoit à craindre qu'il ne s'en enſuiuiſt vne dangereuſe cheute, pluſtoſt qu'vne haute & ſouueraine Authorité; Que les Eſtats qui ſe tenoient à preſent à Orleans, dépendoient de la volonté de la Reine, & des Princes de Guiſe qui les auoient aſſemblez de chaque Prouince, auec beaucoup de circonſpection ; Qu'ils eſtoient par conſequent pour la pluſpart vnis auec eux, & de leur intelligence. Tellement que ſi on

1560. & approuuées par les Conſeillers du Roy de Nauarre

Leur remonſtrãce.

1560. les faiſoit Arbitres & Iuges en cette cauſe, il y auoit à craindre, que dans la chaleur, & ſur le fondement des choſes paſſées; qui donnoient vn apparent ſujet de douter des futures, ils ne fruſtraſſent du Gouuernement les Princes du Sang, & n'en pourueuſſent les Seigneurs de Guiſe, comme leurs principaux Confidens; à quoy ſeroit jointe l'ineuitable ruine de toute la Maiſon de Bourbon; Que par des Conſeils pleins de moderation, il falloit neceſſairement boucher l'entrée du precipice preſent; Témoigner qu'on ne vouloit rien qui ne fût honneſte & raiſonnable; relaſcher beaucoup de la rigueur des Loix, & purger ainſi les ſoupçons & les reuoltes paſſées; Qu'au reſte, bien que l'échange qu'on propoſoit auec le Roy Catholique, fût incertain & douteux, ſi eſt-ce que ce ſeroit vne bien grande imprudence au Roy de Nauarre, s'il falloit que pour vne ſimple pretention de gouuerner les Eſtats d'autruy, il affoiblit l'eſperance d'obtenir le ſien, & l'Heredité qui appartenoit à ſes Enfans.

Le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé ſon Frere d'auis differét.

Ces conſiderations touchoient l'eſprit du Roy de Nauarre, qui ſe portoit de luy meſme à de ſemblables penſées, mais le Prince ſon Frere ſe roidiſſoit à l'encontre, pluſtoſt par vn violent deſir de Vengeance, que pour aucun fondement de raiſon. Toutesfois, pource qu'au Party de ceux qui perſuadoient l'accord, ſe trouua jointe l'authorité du Duc de Montpenſier, auec celle du Prince de la Roche-ſur-Yon, tous deux de la meſme Famille de Bourbon; mais qui pour eſtre plus éloignez en degré du Sang Royal, ne s'eſtoient point intereſſez dans toutes ces nouueautez,

cela fut cause que le Roy de Nauarre se rendit encore plus enclin à vn accommodement auecque la Reine Mere. Il luy fit donc proposer par les mesmes personnes qui en traittoient ; Qu'outre les trois conditions offertes, il en desiroit deux autres : L'vne, Qu'on ostast à ceux de Guise tout le commandement qu'ils auoient en Cour : L'autre, Qu'on eust à donner aux Huguenots la liberté de Conscience. Dés les premieres années qu'on prescha la Religion de Caluin, les semences de ses opinions furent jettées dans la maison de Henry, Roy de Nauarre, & de la Reine Marguerite sa femme, Pere & Mere de la Reine Ieanne. Et dautant qu'ils en vouloient tous deux au Saint Siege, pour auoir esté dépoüillez de leur Royaume, sous pretexte des Censures Ecclesiastiques fulminées par le Pape Iules second, contre la France & les Adherans de ce Royaume, auec lequel estoit allié celuy de Nauarre ; ils se trouuerent dans vne grande disposition de suiure cette Créance, qui choquant l'authorité du Pape leur faisoit conclure par consequent ; Que les Censures, en vertu desquelles ils auoient perdu leur Estat, ne pouuoient estre valables. D'où il s'estoit ensuiuy, que par la frequentation des Ministres dans la Maison de ces Princes, où ils preschoient la Foy de Caluin, elle auoit pris pied si auant dans l'ame de la Reyne Ieanne, qu'abandonnant la Religion Catholique elle s'estoit jettée entierement dans celle des Huguenots. De maniere qu'ayant épousé depuis Antoine de Bourbon, à present Roy de Nauarre, elle ne continüoit pas seulement dans cette

1560.

Propositions faites à la Reine Mere, de la part du Roy de Nauarre.

Censures Ecclesiastiques contre la France, & ses Alliez.

Ieanne Reine de Nauarre, obstinée dans la Religion de Caluin,

1560. meſme Créance ; mais elle y auoit preſque porté tout à fait le Roy ſon mary, perſuadé par la preſſante eloquence de Theodore de Beze, de Pierre Martyr Vermeil, & d'autres Docteurs ſemblables, qui preſchoient en toute liberté dans le Païs de Bearn. Et dautant que le Prince de Condé, l'Amiral & les autres Chefs de la Faction des Princes du Sang, embraſſerent à meſme temps cette opinion ; les vns pour la foy qu'ils y adjouſtoient, & les autres pour des intereſts d'Eſtat ; le Roy de Nauarre s'opiniaſtra plus fort à prendre la protection des Huguenots. Ce fut donc pour cette raiſon, que par l'accommodement qu'il deuoit faire auec la Reyne, il demandoit qu'elle permiſt aux Caluiniſtes la liberté de Conſcience : d'où il arriua, que jugeant tout autre danger au deſſous de celuy de perdre l'Eſtat, où elle ſe voyoit manifeſtement expoſée auec ſes Enfans ; afin de ne point troubler cét accord, elle ne luy voulut pas refuſer abſolument ces deux conditions, bien qu'elles fuſſent de tres-grande importance. Pour la premiere, elle remonſtra ; Que de priuer les Seigneurs de Guiſe des Charges qu'ils auoient à la Cour, c'eſtoit choſe immediatement contraire à l'accord, dont il s'agiſſoit, & au deſſein qu'on auoit de donner le calme à l'Eſtat, agité de toutes parts de diuiſions & de troubles. Elle alleguoit pour raiſon, qu'eſtans armez & puiſſans, ils ne ſouffriroient iamais vn affront ſi grand, & ſi viſible ; mais que s'vniſſant au Party des Catholiques, & à la pluſpart des Eſtats, ils auroient recours aux armes pour la deffenſe de leur dignité. Elle s'obligea neantmoins à ſe ſeruir du temps & de

taſche par tous moyens d'y attirer le Roy ſon Mary.

La Reine eſt ſollicitée de permettre aux Caluiniſtes la liberté de Conſcience :

Son raiſonnement,

son adresse à diminuër leur puissance & leur authorité, esperant qu'elle s'affoibliroit peu à peu, lors qu'ils n'auroient plus en main le Gouuernail de l'Estat. Quant à la liberté des Huguenots, pource qu'il tiroit à consequence d'accorder si franchement cette demande, & que les Parlemens s'y opposeroient sans doute; elle se contenta de promettre secrettement, qu'elle & le Roy de Nauarre ayans la souueraine Administration, feroient en sorte par des voyes indirectes, & suiuant les occasions qui en pourroient naistre, de leur accorder en cachette vne grande partie de ce qu'ils demandoient. La necessité presente obligeoit la Reyne à promettre ces choses, auec intention neantmoins de n'en rien faire, & de s'en dédire, aussi-tost que la forme du Gouuernement seroit établie, & le Roy de Nauarre appaisé: ce qu'elle se proposoit de mettre à fin par ses delays, & par son adresse. Mais apres tout, elle ne iugeoit aucunement conuenable, ny à ses interests propres, ny à la conseruation de ses Enfans, d'abaisser si fort les Seigneurs de Guise, qui seruoient extrémement à balancer la puissance des Princes du Sang. D'ailleurs, elle estoit bien assurée, que la liberté de Conscieuce ne se pouuoit accorder, à moins que d'offenser le saint Siege, de fascher les autres Princes Chrestiens, & de rendre la dissension vniuerselle dans le Royaume; si bien que tout son dessein estoit, de laisser faire plusieurs choses au Temps, d'en acheminer le succez par les soins de l'aduenir, & de pouruoir cependant aux affaires presentes, afin d'y remedier à quelque prix que ce fût.

1560. & son adresse à s'accommoder au tẽps.

1560. Cét accommodement estoit sur le point d'estre fait, moyennant ces conditions, lors que le Roy de Nauarre declara; Qu'il ne vouloit rien conclure sans le consentement & l'authorité du Connestable qui s'en venoit. Ainsi il falut auoir recours à vne nouuelle industrie, pour surmonter ce dernier obstacle, que plusieurs n'estimoient pas moins difficile à vaincre que les autres. Mais pour en venir à bout, la Reyne se preualant de la grande connoissance qu'elle auoit du naturel & de l'inclination du Connestable, crût qu'en luy remettant le commandement des Armes, & luy témoignant de vouloir tenir de luy sa propre Grandeur & le bien de ses Enfans Pupilles; elle le reduiroit d'autant plus aisément à fauoriser sa Regence, & à se monstrer neutre entre l'vn & l'autre Party, qu'il estoit d'humeur à vouloir estre estimé Moderateur & Arbitre de toutes choses. Ainsi par le consentement du Roy de Nauarre, & des Seigneurs de Guise, qui tournant déja leurs pensées à la Paix, sembloient tout remettre à son authorité, elle donna ordre, qu'à l'entrée du Connestable, les Capitaines des Gardes & le Gouuerneur de la Ville, luy deferassent le commandement des Armes, & le reconnussent, comme il estoit iuste, pour souuerain Chef de la Milice. Ces demonstrations d'honneur renouuellant en luy les anciennes marques d'affection & de fidelité dont il s'estoit porté durant tant d'années à seruir le Pere & l'Ayeul du Roy, firent qu'auec sa grauité accoustumée, il leur dit tout haut; *Que puisque sa Maiesté le rétablissoit dans l'exercice de sa Charge, il empécheroit à l'auenir que les Soldats n'euſſent tant*

Le Roy de Nauarre ne veut rien conclure sans le Connestable,

à qui la Reine defere beaucoup pour ses interests propres.

Paroles remarquables du Connestable,

de peine à faire la garde en pleine Paix, pource que dans peu de temps il mettroit les choſes à tel point, que le Roy en ſa Minorité meſme, ſeroit obey de ſes Suiets par toute la France, ſans qu'il fuſt beſoin d'y employer les Armes. Comme il fut arriué au logis de ſa Majeſté, où la Reine le receut auecque beaucoup d'honneur, il fit vn tres-humble hommage au Roy Pupille, iuſques à répandre des larmes; & le conjura de ne point apprehender les troubles preſens, mais de s'aſſeurer que luy & tous les bons François ſeroient touſiours preſts à perdre la vie pour la conſeruation de ſa Couronne. La Reyne encouragée par ces paroles, le tira tout auſſi-toſt à part, pour empécher que d'autres ne l'entretinſſent, & pour conferer auecque luy des choſes qui ſe paſſoient. Elle luy dit; Qu'elle auoit mis en ſa ſeule perſonne, l'eſperance de ſa vie propre, & de l'Eſtat de ſes Enfans, Que le Royaume eſtoit diuiſé en deux Factions de Pretendans, leſquels à force de ſe perſecuter l'vn l'autre, auoient oublié le Bien public, & l'obeïſſance qu'ils deuoient à leur Prince; Qu'il n'y auoit que luy en France, qui par ſon authorité pût reprimer leurs deſſeins; Qu'il ne falloit point eſperer de pouuoir conſeruer à des Pupilles la poſſeſſion de la Couronne choquée de toutes parts, & à qui tant de gens dreſſoient des pieges, ſi luy n'y mettoit la main; & ſi continuant la fidelité, dont il auoit donné de ſi grandes preuues durant tant d'années, il n'embraſſoit la protection d'vn Roy Pupille, d'vn Royaume affligé de troubles, & de toute la Famille Royale; Qu'elle eſtoit ſur le penchant, en vn dangereux état, & ſouſtenuë par les

1560.

& nouueaux témoignage de Confidéce, qu'il reçoit de la Reyne Mere.

1560. ſeules eſperances qu'on ſe donnoit des fideles ſeruices de ceux que les Predeceſſeurs du Roy auoient éleuez & mis en honneur. Par ces cajoleries, qui ſont ordinaires aux femmes, où la Reyne adioûta tous les termes obligeans, que le Temps & la neceſſité ſembloient requerir; elle ſçeut ſi bien amadoüer l'eſprit du Conneſtable, qu'elle ſe l'acquit tout à fait; De maniere qu'il ne conſentit pas ſeulement à l'accord, qui ſe traittoit auec le Roy de Nauarre, mais voyant deſia les Princes de Guiſe abaiſſez, & qu'on s'en alloit remettre à ſes ſoins les plus importantes affaires, & les principales Charges du Royaume, il oublia tous les intereſts des Factions, pour ne penſer qu'aux ſiens propres. Ce qui fit qu'à l'heure meſme, il ſe reſolut de s'vnir auec la Reyne à la conſeruation de la Couronne, puiſque c'eſtoit par elle ſeule qu'il ſe promettoit de tenir le rang, que par ſes longs trauaux il s'eſtoit acquis, durant la courſe de tant d'années.

Le Conneſtable ne penſe plus qu'à ſes intereſts propres.

Reſolution priſe dans le Conſeil;

Comme on eut donc traitté cét accord, qui fut confirmé par l'authorité du Conneſtable, ſans vſer d'autre delay, on aſſembla le Conſeil, où ſe trouuerent preſens tous les Princes, & tous les Officiers de la Couronne. Le Chancelier en ayant fait l'ouuerture en la preſence du Roy, comme c'eſt la couſtume, il fut reſolu d'vn commun conſentement; Que la Reyne Mere ſeroit Regente du Royaume, le Roy de Nauarre Lieutenant General, & Gouuerneur des Prouinces; le Conneſtable Generaliſſime des Armées; le Duc de Guiſe Grand-Maiſtre de la Maiſon du Roy, & le Cardinal de Guiſe Sur-Intendant des Finances; Que

où la Reyne Mere eſt declarée Regente.

l'Amiral, les Maréchaux, & les Gouuerneurs des Prouinces, poſſederoient & feroient leurs charges, comme ils auoient accouſtumé, ſans qu'aucun autre s'ingeraſt de les y troubler; Que les Requeſtes & les Lettres des Prouinces s'addreſſeroient au Roy de Nauarre, qui en feroit rapport à la Reyne, & la réponſe conformément à ce qu'elle-meſme & le Conſeil trouueroient bon; Que les Ambaſſades, & les Lettres de Negociation auecque les Princes étrangers, iroient immediatement à la Reyne, qui en confereroit apres auec le Roy de Nauarre; Qu'au Conſeil, où ſe trouueroient les Princes du Sang, la Reyne preſideroit, & y feroit les propoſitions; Que le Roy de Nauarre auroit cette charge en ſon abſence, au deffaut de l'vn & de l'autre, le Chancelier; & que les dépeſches ſe feroient en leur nom aux Gouuerneurs du Royaume. Mais quoy que ces conditions fuſſent telles, qu'il ſembloit qu'elles donnaſſent aux Princes du Sang vne grande part au Gouuernement de l'Eſtat; ſi eſt-ce qu'en effet tout le Commandement, & toute l'Authorité demeuroient par deuers la Reyne. Outre les choſes que nous auons dites, elle promit, bien que ſecrettement, d'ouurir peu à peu aux Huguenots vn chemin à la liberté de Conſcience; & auec la meſme adreſſe, d'oſter aux Seigneurs de Guiſe toute ſorte d'adminiſtration; ces deux conditions eſtant les dernieres, que les Princes Mal-contens auoient propoſées, & qu'elle auoit fait ſemblant d'accepter auſſi, pour s'y croire obligée par vne extréme neceſſité. Apres qu'on eut ainſi arreſté les affaires, lors qu'elles s'alloient pre-

1560. Diſtribution des principales charges du Royaume.

Promeſſe ſecrette faite par la Reyne.

1560. cipiter, & mis le meilleur ordre qu'on pût au Gouuernement de l'Eſtat, le Prince de Condé, ſuiuant les conuentions, fut déliuré de priſon, & pour vne plus grande marque de liberté partit de la Cour, où il reuint quelques iours apres. Il fut abſous depuis des cas qu'on luy auoit impoſez, par vn Arreſt tres-auantageux, que donna le Parlement, qui annulla & declara iniurieux celuy qu'auoient déja prononcé contre luy ſes Commiſſaires, Iuges incompetens pour faire le procez aux Princes du Sang. Le Vidame de Chartres ne put iouïr du benefice de cét accord: car ayant eſté mis dans la Baſtille, forteresſe en vn des bouts de Paris, il y fut ſaiſi d'vn tel déplaiſir en ſon ame, & d'vne ſi grande indiſpoſition en ſon corps, qu'auant que l'accommodement ſe conclût, il paſſa de cette vie.

Le Prince de Cõdé eſt mis en pleine liberté.

Mort du Vidame de Chartres.

1561. Ainſi s'acheua l'année mil cinq cent ſoixante. Au commencement de la ſuiuante, la Reyne Mere, & le Roy de Nauarre, qui ne vouloient pas que par de nouueaux Traitez on apportaſt du deſordre aux choſes reglées, consentirent l'Aſſemblée des Eſtats, apres auoir aſſiſté aux Ceremonies des premieres ſeances, & fait repreſenter d'abord par leurs Confidens; Que les Deputez ayans eſté enuoyez par ceux de leur Communauté, pour traitter auec le Roy deffunct, leur commiſſion eſtoit expirée par ſa mort, & qu'ils ne pouuoient par conſequent, ſous le Regne de ſon Succeſſeur, diſpoſer d'aucune affaire, ny la conclurre. L'on ne laiſſa pas toutesfois de leur enjoindre; Qu'ils euſſent à s'aſſembler au pluſtoſt, au lieu qui leur ſeroit ordonné, non pour autre deſſein, qu'afin de trouuer quelque expedient,

Les Eſtats ſont cõgediez.

pour acquiter les debtes de la Couronne, sans que les Peuples pourtant en fussent chargez de nouueaux impostz. Apres la rupture des Estats, l'on ne pensoit plus qu'à rassurer tousiours plus fort le Gouuernement present : mais pour tout cela les partialitez & les troubles de la Cour ne cessoient point. Les Seigneurs de Guise, à qui l'on auoit fait vne si petite part, encore n'estoit-elle qu'en apparence, ne pouuoient s'accommoder à la condition du temps; & mal satisfaits de la Reyne, pour leur auoir tenu beaucoup moins qu'elle ne leur auoit promis, obseruoient toutes les conjonctures, par le moyen desquelles ils se pourroient rétablir dans leur premiere grandeur. D'ailleurs, le Prince de Condé plus irrité que iamais, ne relaschoit point de l'enuie de remuer, qui luy estoit ordinaire, & brûloit d'vn si ardent desir de vengeance, qu'il ne pouuoit s'éteindre. Auecque cela, les Seigneurs de Chastillon, opiniastrez à proteger le Party des Huguenots, épioient tousiours quelque suiet de tumulte, pour augmenter leur propre puissance. Les deux factions taschoient cependant de gagner le Connestable, & de l'attirer de leur costé. Mais comme il estoit resolu de ne dépendre que de la seule volonté du Roy, & de la Reyne, il obseruoit d'autant plus la neutralité, qu'il voyoit que le Roy de Nauarre se contentant de l'estat present, viuoit en bonne intelligence auec la Regente, & ne pensoit qu'à la paix. Tellement qu'il n'y auoit point de raison apparente, qui deust empescher le Connestable de continuer dans sa premiere resolution. L'Amiral pourtant, & ses Freres, auecque le

1561.

Les troubles continuent à la Cour.

Mécontentemét de ceux de Guise,

& du Prince de Condé.

Le Connestable se maintient neutre.

1561. Prince de Condé, se promettoient, à cause de l'étroite proximité du Sang, de le reduire enfin à se liguer auec eux. Les Princes de Guise auoient la mesme pensée; & le connoissant aussi zelé à la Religion Catholique, comme il estoit ennemy de celle de Caluin, qu'il auoit tousiours grandement persecutée, sous le Regné de Henry second, ne perdoient point esperance de le pouuoir attirer à eux, sous pretexte de défendre la Foy, & d'exterminer les Huguenots. Durant tout cecy, le Roy de Nauarre aydoit extrémement à tenir en branle les affaires, à cause qu'il s'obstinoit à prier la Reyne de s'acquitter de la promesse qu'elle luy auoit faite en faueur des Huguenots. Mais pource qu'elle se contentoit de l'estat present, (où les choses également balancées, & qui ne panchoient pas plus d'vn costé que de l'autre, assuroient sa Grandeur, & le Regne de ses Enfans) elle fuyoit autant qu'elle pouuoit tout sujet de le mécontenter, de peur qu'il ne changeast de volonté. Toutesfois ne iugeant, ny assuré, ny honneste de donner tant de licence aux Huguenots, elle se seruoit auec accortise de plusieurs excuses; & prolongeoit par diuers moyens, l'effet de ses promesses, sur l'esperance qu'elle auoit que les demandes du Roy de Nauarre se ralentiroient auec le temps. Il en donnoit neantmoins des preuues contraires; pource qu'importuné sans cesse du Prince, de l'Amiral, & de la Reyne sa Femme, il s'échauffoit plus fort de iour en iour à demander ce qu'on luy auoit promis. Le Chancelier de l'Hospital fauorisoit encore son entreprise sous main; & soit qu'il le iugeast necessaire pour le repos du Royaume, soit

La Reyne Regente entretient d'esperãce le Roy de Nauarre, qui la sollicite tousiours plus fort de satisfaire à sa promesse.

qu'il le fit pour quelque inclination qu'il euſt à la Religion des Huguenots, tant y a qu'il détournoit le plus qu'il pouuoit les autres Magiſtrats d'vſer de rigueur contr'eux, & conjuroit la Reine de faire ceſſer le ſang, de mettre en repos les Conſciences, d'oſter tout ſujet de ſcandale, & de n'eſtre point cauſe que les choſes qu'on auoit reglées auec tant d'induſtrie & de peine, reuinſſent à leur premiere confuſion. A cela conſentoient auſſi pluſieurs de ceux du Conſeil, à l'inſtance du Roy de Nauarre. Ce Prince proteſtoit à toute heure, Que ce luy eſtoit vne choſe tout à fait ſenſible, de voir tant de bons Sujets du Roy, que l'apprehenſion des peines faiſoit viure en vagabonds, & qui pour s'en exempter, abandonnoient leurs propres maiſons: Ce qu'il ne pouuoit ſe figurer qu'auec horreur, tant il luy déplaiſoit qu'on trempaſt les mains ſi ſouuent dans le ſang des François. Cependant les Huguenots, parmy leſquels il y auoit pluſieurs hommes de cœur & d'eſprit, ne laiſſoient paſſer aucune occaſion de s'aider eux-meſmes; & n'épargnoient ny ſoin, ny adreſſe, pour émouuoir les Grands à pitié, tantoſt par de petits liures qu'ils ſemoient adroitement, tantoſt par des requeſtes preſentées à propos, tantoſt par les remontrances de ceux de leur Party, qui déduiſoient leur condition déplorable en termes pleins d'efficace. Ainſi la Reine Regente ſe trouua comme contrainte de ceder au conſentement & à l'authorité de tant de perſonnes; & iugea poſſible, qu'il valoit mieux relâcher volontairement de cette ſeuerité, que d'y perſiſter. Car il luy ſembloit que cela ne ſe pouuoit ſans danger, veu que les menaces eſtoient touſiours

1561.

Nouuelles inſtances des Huguenots.

& ce qui s'en enſuit.

1561. dommageables, lors que l'on manquoit de forces pour en venir à l'execution, apres qu'on les auoit faites. Elle permit donc que le vingt-huitiéme de Ianuier il se donnast vn Arrest au Conseil, par lequel il estoit enjoint aux Magistrats du Royaume, de tirer des prisons tous ceux qu'on y detenoit pour le sujet de la Religion, & de mettre fin aux perquisitions contre toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent; de ne point souffrir qu'on disputast des points de la Foy; que les particuliers s'iniuriassent l'vn l'autre, en s'appellans *Huguenots* ou *Papistes*; mais qu'ils eussent tous à viure en paix, à s'abstenir de toutes Assemblées illicites, & à ne susciter ny scandales, ny seditions. De cette façon la Religion de Caluin, par ce pretexte ambigu de mettre fin aux supplices, & à l'effusion du sang (chose fort Chrestienne apparemment) fut, sinon permise, du moins colorée, & soufferte obliquement.

Arrest du Conseil en faueur de ceux de la nouuelle Religiõ.

Le different sembloit deuoir estre bien plus grand touchant le suiet d'abaisser le Duc de Guise. Le Roy de Nauarre representoit à la Reyne les promesses qu'elle luy auoit faites en secret; alleguant que les clefs de la Maison du Roy luy appartenoient, puis qu'il estoit Lieutenant General; & que neantmoins le Duc de Guise les retenoit en qualité de Grand-Maistre. Mais encore qu'elle se vid soustenuë, & bien honorée du Roy de Nauarre, & du Connestable; & qu'au contraire elle remarquast, que les Seigneurs de Guise s'estoient refroidis en son endroit, elle differoit neantmoins tant qu'elle pouuoit d'en amoindrir la puissance. Il luy sembloit, que pro-

Remonstrance du Roy de Nauarre à la Reyne Regente.

regeant d'vn costé le Party des Huguenots, sous l'ombre du Prince de Condé, & de l'Amiral; de l'autre celuy des Catholiques, sous le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, elle seroit dans le calme & en assurance au milieu de ces deux Factions, comme entre deux fortes digues; Et d'ailleurs, elle ne vouloit pas tellement affoiblir le Party des Catholiques, que les Huguenots luy pussent faire la Loy; à cause dequoy, tantost par delais, & tantost en accordant au Roy de Nauarre d'autres demandes qu'il luy faisoit, elle taschoit de le diuertir de celle-cy. Mais luy ne s'en lassoit point; Au contraire, tant plus il la voyoit froide & retiue, tant plus il estoit prompt & ardent à la soliciter. Ainsi pour ne rompre tout à coup cette bonne intelligence qu'ils auoient établie ensemble auec tant de peine, elle se resolut de commander aux Capitaines des Gardes, qu'on ne portast plus à l'auenir au grand Maistre, les clefs de la Maison du Roy, comme l'on auoit accoustumé de faire, mais bien au Lieutenant general, à qui cette Charge appartenoit. Ce procedé fâcha grandement le Duc de Guise, & encore plus le Cardinal son frere; non pas tant pour l'importance du fait, & pour l'affront qu'on leur faisoit, contre ce qui auoit esté resolu entr'eux dans le Conseil, qu'à cause qu'il voyoit par là, que la Reyne fauorisoit l'intention du Roy de Nauarre, & consentoit à les faire décheoir de leur grandeur, & de leur premiere dignité. Mais sçachant qu'ils passoient pour hommes ambitieux & passionnez, & ne se voyant pas en estat, pour vne querelle particuliere, d'aller du pair auec les Princes du Sang, qui pour

1561.

Nouueau mécontentement du Cardinal, & du Duc de Guise.

1561. le preſent auoient pardeuers eux la force & l'authorité du Roy, ils diſſimuloient l'iniure qui leur eſtoit faite, & témoignoient de n'eſtre fâchez d'autre choſe que de la ſecrette liberté qu'on auoit donnée aux Caluiniſtes ; couurant par ce moyen d'vn honneſte pretexte de Religion, l'intereſt de leurs paſſions particulieres. Les diſſenſions des Grands ſe confondirent ainſi dans celles de la Religion ; & les Factions des Princes, changeant ce nom de *Mal-contens*, & de *Guiſards*, pour en prendre d'autres plus honorables, & de plus grande efficace, ſe conuertirent en deux Partis, l'vn de Catholiques, & l'autre de Hûguenots ; qui pour eſtre enſemble couuerts du voile de Pieté, fournirent vne matiere d'autant plus pernicieuſe à tous les embraſemens, & à tous les troubles qui s'en enſuiuirent depuis. La Reine Regente & le Conneſtable tenoient le Party du Roy, ou par maniere de dire, le milieu de la Balance ; Et quoy que le Conneſtable fuſt ennemy de la Creance des Huguenots, & religieux obſeruateur de celle des Catholiques ; ſi eſt-ce que pour la conſideration de ſes Neueux, & pour ne troubler la Paix, il conſentoit qu'on procedaſt adroitement aux choſes qui regardoient la Foy, & que l'on donnaſt loiſir au Roy d'atteindre l'âge où il deuoit ſortir de minorité.

& leur adreſſe à le diſſimuler.

Partis formez de Catholiques & de Huguenots.

Cependant, pour fortifier la puiſſance & l'authorité de Charles, bien qu'il fuſt encore Pupille ; ceux qui gouuernoient l'Eſtat trouuerent bon de le faire reconnoiſtre auec les ceremonies ordinaires aux Roys de France, à leur auenement à la Couronne. Ils reſolurent pour cét effet de le mener à Rheims, pour le faire *Oindre & Sacrer* (terme dont on vſe commu-

Sacre du Roy Charles IX. en la ville de Rheims.

nément) en ce mesme lieu où se conserue auec grande veneration la sainte Ampoulle, de l'huile sacrée qui seruit à oindre Clouis, premier Roy Chrétien; puis de le conduire à Paris, Ville Capitale de son Royaume, pour y tenir sa Cour à la maniere de ses Ancestres. Dans les ceremonies du Sacre il suruint vn nouueau differend entre les Princes du Sang & le Duc de Guise à cause de la preseãce. Les Princes pretendoient qu'elle leur estoit deuë, pource qu'ils precedoient en dignité les autres du Royaume; & le Duc de mesme, comme le premier Pair de France, soûtenoit qu'en cette ceremonie aucun ne deuoit marcher deuant luy. L'on tint Conseil là dessus, où ce differend fut vuidé en faueur du Duc de Guise. On allegua pour raison de cette preference; Qu'au Sacre des Roys on a besoin de la personne & du ministere des Pairs, qui sont douze, six Ecclesiastiques, & six seculiers; au lieu qu'il n'est pas necessaire que les Princes du Sang y assistent, puis qu'ils n'y ont rien à faire. Ce qui n'empêcha pas toutesfois que les esprits d'alors, à qui la moindre flammêche de discorde pouuoit faire prendre feu, ne s'échauffassent & ne s'aigrissent encore plus fort. Durant ces choses l'Amiral & le Prince de Condé faisoient tout ce qu'ils pouuoient, pour attirer le Connestable à la protection de leur Party. Mais bien que le Maréchal de Montmorency son Fils, étroitement vny auec eux, essayast par toute sorte d'efforts d'y reduire encore son Pere, il ne pût neantmoins ébranler tant soit peu sa constance, ny luy persuader en son extréme vieillesse de se rendre Chef des Factieux, & Autheurs de nouuelles dissensions pour le suiet de la Religion. Telle-

1561.

Cõtestation entre les Princes du Sang, & le Duc de Guise.

Preseãce adiugée au Duc, & pourquoy.

Constãce du Connestable.

1561. ment que l'Amiral, qui ne manquoit iamais d'inuentions, ny de conſeils raffinez, s'alla imaginer qu'il l'y pourroit faire condeſcendre par vne autre voye. Il ſe tenoit alors à Pontoiſe, Ville à ſept lieuës de Paris, vne Aſſemblée de quelques Deputez des Prouinces, pour trouuer moyen d'acquiter les debtes de la Couronne, qui pour la ſubſiſtance des guerres paſſées, eſtoient montées à vne ſomme importante. Bien que ce fuſt le Maréchal de Montmorency qui preſidoit en cette aſſemblée, l'Admiral ne laiſſoit pas d'y auoir des amis tres-particuliers, par l'entremiſe deſquels il pouuoit commodément y faire mettre ſur le tapis tout ce qu'il trouueroit bon. Voila donc que les Freres de Coligny, & le Prince de Condé, reſolurent de propoſer en pleine Aſſemblée, par la bouche de leurs Confidens, Que tous ceux qui ſe trouueroient auoir receu des bien-faits, & des dons du Roy François premier, & de Henry ſecond, euſſent à les rendre, pour eſtre remis dans les Finances, alleguant apres l'auoir ſupputé, que par ce moyen, ſans mettre de nouueaux impoſts, on acquitteroit la pluſpart de ces debtes, qui hors du Royaume, & dedans, cauſoient au Public & aux Particuliers tant d'incommoditez & de peines. Cela ſe propoſoit à deſſein, à cauſe que ceux qui auoient receu le plus de bien des Roys défunts, c'étoient les Princes de Guiſe, la Ducheſſe Diane, le Maréchal de S. André, & le Conneſtable. Ils deſiroient en effet qu'ils fuſſent tous abaiſſez à la reſerue du Conneſtable, à qui l'on pretendoit ſeulement faire peur, & luy donner de la ialouſie, pour le reduire à la ne-

Aſſemblée tenuë à Pontoiſe.

Stratageme de l'Admiral, & des autres Chefs de ſon Party.

ceſſité de ſe joindre à la Faction des Princes, & l'exempter ainſi du danger de perdre en vn moment ce qu'il auoit acquis durant tant d'années, auecque des ſoins, & des trauaux incroyables; D'où l'on pouuoit inferer, que l'animoſité de ces Factions eſtoit ſi étrange, que les Neueux meſmes ſe faiſoient Miniſtres des faſcheries & des peines de leur Oncle. Mais comme les conſeils trop ſubtils & forcez, ont accouſtumé de produire des effets inopinez, & contraires à ce qu'on s'en eſt promis; ainſi cette entrepriſe en cauſa vn, qui fut bien different de l'iſſuë que ſes Autheurs en attendoient. Cette reſtitution de biens eſtant commune au Conneſtable & aux Princes de Guiſe, fut cauſe que Diane, qui pour eſtre alliée des vns & des autres, s'eſtoit remiſe en ſa premiere confidence auec eux; commença, comme intereſſée dans l'affaire, d'en parler au Conneſtable. Et dautant qu'elle eſtoit femme d'vne grande prudence, bien inſtruitte en ce qu'elle deuoit faire, mal-affectionnée enuers la Reyne, & qui ſe trouuoit bien embarraſſée touchant la reſtitution dont il ſe parloit; Elle paſſa de ce diſcours à d'autres raiſonnemens, qui tendoient à s'inſinüer dans la Faction Catholique, & dans l'eſprit des Seigneurs de Guiſe, afin d'empeſcher tous enſemble l'effet de cette reſtitution, qu'on auoit miſe en auant. De ces paroles elle vint aux inuectiues contre l'Amiral, & contre le Prince de Condé, qu'on ſoupçonnoit d'auoir donné cét auis, & ſe mit enfin à déplorer l'eſtat des choſes preſentes. Elle remonſtra; Que ſous la domination d'vn Roy Pupille, & d'vne femme Eſtrangere, tout ſe gouuernoit auec des cõſeils contagieux,

1561.

Etrange animoſité.

Source de la faſcherie de Diane,

& ſa remonſtrance au Conneſtable.

& tres-dommageables ; Que pour fomenter
1561. l'ambition & les passions particulieres, on détruisoit le bien & la tranquilité du public, à force d'introduire effrontément dãs le Royaume des Heresies, que l'Eglise Catholique auoit condamnées, & que les Roys défunts auoient pris le soin de punir auec vne iuste seuerité, en y employant le fer & la flamme. Elle n'en demeura pas là ; mais à cette plainte elle adioûta ces autres langages auec pareille efficace ; Que tout le Royaume s'étonnoit grandement, & ne pouuoit se taire, de ce qu'vn homme de la Maison de Montmorency, par qui la Religion Chrétienne auoit pris commencement en France, & qui s'étoit acquis la principale authorité dans l'Estat, pour les glorieuses actions de Iustice & de Pieté, qu'il auoit exercées durant le cours de sa vie, se laissast maintenant si fort enchanter aux artifices d'vne Femme ; que guidé par la volonté d'elle-mesme, & par le peu de prudence du Roy de Nauarre, il consentit aux choses qui se faisoient, au preiudice de l'Eglise de Dieu ; Qu'ayant les armes & la puissance en main, il estoit étroitement obligé de s'opposer aux pernicieux desseins du Gouuernement present, & de rendre encore vne fois à la Couronne affligée, & à la Religion qu'on abandonnoit, cette mesme tranquillité qu'il leur auoit autrefois apportée ; Qu'il se deuoit remettre en memoire ce qu'il s'étoit touſiours proposé, & qu'il auoit constamment obserué durant sa vie, iusques-là glorieusement employée à combattre la force des Estrangers, qui pour l'ordinaire tend à la perte plûtost qu'au bien des Estats ; Qu'il ne falloit point permettre maintenant que deux Femmes, l'vn

ne Italienne, & l'autre Nauarroise, ruïnassent la Monarchie Françoise, qui auoit pour principaux fondemens la Religion & la Pieté; Qu'il se souuint, que c'étoit là cette mesme Catherine, dont il auoit tousiours blâmé & detesté l'esprit; & ces mesmes Huguenots qu'il auoit si fort persecutez sous le Regne de Henry II. Que les personnes n'étoient point changées, non plus que la qualité des choses; & qu'on ne pouuoit auoir d'autre créance de luy, sinon qu'il se laissoit mener en son dernier âge, ou par l'ambition, ou par l'humeur d'autruy, puis qu'il se monstroit si éloigné de sa premiere façon de viure. De si pressantes paroles, souuent repetées auec ardeur, furent suiuies de quantité d'autres raisons; tellement que le Connestable en estant comme ébranlé dans son ame, & pour l'inimitié par luy conceuë contre ses Neueux, & pour l'interest de ses biens propres, ioint à la haine du Caluinisme; se mit en pensée de s'opposer entierement à sa premiere resolution. Magdeleine de Sauoye sa femme, qui ne pouuoit souffrir volontiers de voir qu'il fauorisoit si puissamment ses Neueux de Coligny, & qui desiroit d'ailleurs de mettre à leur place Honoré de Sauoye, Marquis de Villars son frere, ne laissoit échaper aucune occasion de nuire à ceux-là, & d'ayder à celuy-cy. L'on ne se contenta pas de cette premiere conference auecque le Connestable; Diane s'auisa de faire agir prés de luy le Maréchal de saint-André interessé dans cette restitution de biens, & qui le sceut si bien persuader, que partie pour s'vnir auec ceux qui auoient les mesmes interests que luy, partie pour satisfaire à la haine extréme qu'il portoit à ses Ne-

1561.

Diane fait chãger de resolution au Connestable.

1561. ueux; partie pour l'honneſte pretexte qu'il prit de vouloir appuyer la Foy Catholique, à laquelle il auoit toûjours eſté affectionné, il commença de rechercher l'amitié des Princes de Guiſe. Ce qu'il ne connurent pas plûtoſt, qu'ils n'oublierent ny artifice, ny ſoumiſſion, ny pratique, dont ils n'vſaſſent pour acheuer de l'attirer à leur party, ſur l'eſperance qu'ils pourroient par ce moyen ſe rétablir, ſinon dans l'entiere puiſſance, à tout le moins dans vne partie du Gouuernement. Il arriua cependant, que Diane, femme du Maréchal de Montmorency, tomba malade à Chantilly; ſi bien que le Maréchal, qui ſeul empéchoit tous ces traittez, fut contraint de partir d'auprés de ſon Pere, pour s'en aller voir ſa femme qu'il aimoit extrémement; d'où il s'enſuiuit que ce principal obſtacle eſtant dehors, l'on conclut enfin l'vnion & l'amitié qui ſe traittoit entre le Conneſtable & les Seigneurs de Guiſe, tant pour la conſeruation de la Religion Catholique, que pour la deffenſe de leurs biens.

qui ſe remet dans l'intelligence des Princes de Guiſe.

Maladie de Diane, femme du Maréchal de Montmorency.

La Reine n'eut pas pluſtoſt connoiſſance de cette Ligue, qu'eſtimant eſtre priuée du meilleur appuy qu'elle euſt, & que les Seigneurs de Lorraine, accreus de forces, auſſi bien que de reputation, & mal ſatisfaits d'elle, taſcheroient de luy oſter l'Authorité Souueraine, elle iugea qu'elle deuoit ſe lier d'intelligence encore plus fort auec le Roy de Nauarre, pour contrepeſer l'autre party, le plus qu'il ſeroit poſſible. Car elle ſçauoit qu'il falloit prendre garde ſur tout à tenir les choſes dans vne telle iuſteſſe, que la perſonne du Roy, ny la ſecurité du Gouuernement n'en fuſſent point en danger. Puis donc que ſuiuant le deſir du

Roy de Nauarre, elle ne trouuoit pas mauuais que son Party s'augmentast, sous couleur de maintenir le Royaume en paix, durant la Minorité du Roy; d'adoucir les esprits des Suiets, que les choses passées auoient grandement aigris, & de s'acquerir les volontez dans sa nouuelle domination, sous le nom plausible de Clemence; Il se fit d'autres Edits, par lesquels il fut enioint à tous les Parlemens, & aux Magistrats de chaque Prouince, de ne molester en aucune sorte pour la Religion de Caluin, ceux qui en auoient esté soupçonnez iusques alors, & de les remettre en possession de leurs biens, & de leurs maisons. Mais quoy que le Parlement de Paris s'opposast à ces Edits & que plusieurs Magistrats refusassent d'y obeir, si est-ce que les Huguenots, sous vn apparent pretexte que leurs Maiestez le vouloient ainsi, & que le Conseil d'Estat y consentoit, s'attribuoient de leur mouuement propre la liberté de conscience, & augmentoient tous les iours plus fort de nombre & de forces. Ce qui auroit reüssi peut-estre suiuant l'intention de la Regente, si les moins considerables d'entre les Huguenots se fussent tenus dans les bornes de la raison & de la modestie. Mais comme c'est la coustume du menu peuple, de se laisser conduire à sa fougue, sur tout quand il n'y a personne qui les tienne en bride; ceux-cy se voyant supportez, & mesme fauorisez, commencerent d'en abuser d'vne étrange sorte: Car perdant l'apprehension de la peine, & le respect qui se doit aux Magistrats, ils se mirent à prouoquer contre eux-mesmes la haine des Catholiques, par des paroles altieres, & par d'autres actions odieuses. Ainsi l'on

1561.

Nouueaux Edits, & ce qu'ils cõtenoiét.

Les moins cõsiderables d'étre les Huguenots causent de nouueaux desordres.

1561. s'opiniastroit de toutes parts à se quereller ; on ne voyoit que factions sanglantes, que bruits, que tumultes, & que seditions dans les Prouinces. De sorte que malgré l'intention de ceux qui gouuernoient les affaires, & contre l'opinion commune, le remede qu'on apportoit à maintenir l'Estat, & à le conseruer en paix durant la minorité du Roy, estoit plûtost contagieux que salutaire ; & causoit ces émotions & ces dangers, ausquels auec vn merueilleux soin on s'étudioit de mettre ordre. Cela donna suiet à ceux de Guise renforcez de courage & de puissance, de commencer à s'opposer au Gouuernement present. Le Cardinal de Lorraine le fit assez voir, lors qu'ayant trouué la commodité de parler en plein Conseil, sans porter aucun respect à la Reine, ny au Roy de Nauarre, il tomba sur le suiet de la Religion, & par sa harangue s'y échauffa d'vne étrange sorte. Il remonstra en termes fort pressans, auec combien de deshonneur d'vn Royaume tres-Chrétien, d'offense enuers Dieu, & de honte du monde, l'on permettoit la liberté de conscience, à des personnes qui faisant vne profession manifeste des heresies, que l'Eglise & les Conciles auoient condamnées, peuploient le monde de Monstres de Religion, corrompoient la ieunesse, abusoient les simples gens, & portoient les Peuples à la sedition & à la reuolte dans tous les coins du Royaume ; Que les Prestres ne pouuoient plus dire la Messe dans les Eglises, ny les Predicateurs monter en Chaire, pour la presomption & l'insolence des Huguenots ; Que leur rebellion empêchoit qu'on ne rendît aux Magistrats dans leur Iurisdiction l'obeïssance qui leur estoit deuë ;

Ceux de Guise s'opposent au Gouuernement.

Harãgue pressante du Cardinal de Lorraine ;

Qu'on

Qu'on ne voyoit que discordes, qu'embrasemens, & que massacres, par l'obstination & par l'audace de ceux qui se donnoient la liberté de croire, & d'enseigner à leur mode, & que déja mesme vn Roy tres-Chrestien, & Fils aisné de l'Eglise, estoit en danger de deuenir Schismatique, & de se separer de l'obeyssance du saint Siege, & de la Foy de IESVS-CHRIST, pour adherer au caprice d'vne poignée de Seditieux. Il s'étendit là dessus auecque cette éloquence dont il auoit accoustumé de venir à bout des propositions les plus douteuses; & s'en acquitta si dignement, que pas vn des Adherans des Huguenots, ne pût resister à la force de ses raisons. Elles fermerent la bouche au Roy de Nauarre; la Reyne Regente ne sceut qu'y repliquer; & le Chancelier en demeura tout confus. Mais enfin ceux du Conseil, qui s'offençoient déja de la grande liberté que prenoient les Huguenots, ordonnerent auec vne mesme inclination, & vn mesme consentement; Qu'on assembleroit au plustost tous les Princes, & les Officiers de la Couronne dans le Parlement de Paris, où l'on traitteroit cette matiere en la presence du Roy, pour voir quel remede on y mettroit à l'auenir. L'on ne pût empécher, que suiuant cette deliberation ils ne s'y rendissent le treiziéme de Iuillet, le Roy de Nauarre n'osant pas s'y opposer ouuertement, pour ne se declarer Huguenot, & ne se faire tort à soy-mesme. Quant à la Reyne, bien qu'elle ne desirast nullement de voir les forces du Party Catholique augmentées, elle ne laissoit pas toutesfois d'estre fort faschée en son ame, & dans vne extréme apprehension qu'on

1561.

& quel en fut l'effet.

Deliberatiõ du Conseil.

Assemblée du Parlement.

1561. n'imputaſt à ſes artifices le progrez & l'auancement de l'Hereſie. Les conteſtations furent grandes dans le Parlement, où quelque peine que priſſent les Protecteurs des Huguenots à faire ordonner qu'on euſt à leur permettre la liberté de Conſcience, par où ces mouuemens & ces diſſenſions ſe deuoient terminer, ſi eſt-ce qu'enfin tous leurs efforts ſe trouuerent inutiles. Il paroiſſoit manifeſtement, que telles choſes eſtoient non ſeulement contre l'intention, & l'authorité de l'Egliſe Catholique, mais encore contre les anciennes Ordonnances du Royaume. D'vn autre coſté, les Conſeillers commençoient déja de ſe laſſer des continuelles plaintes qu'on leur faiſoit du ſouleuement des Huguenots dans les Prouinces. Ce qui fit qu'ils ordonnerent d'vn commun accord, que les Miniſtres ſeroient chaſſez hors de France; Qu'on ne pourroit ſuiure d'autres couſtumes, ny d'autres ceremonies, que celles qui eſtoient tenuës & enſeignées par l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine; & que les Aſſemblées auec armes, ou ſans armes, ſeroient par tout deffenduës, horſmis dans les Egliſes des Catholiques, pour y entendre le diuin ſeruice, comme c'eſtoit la couſtume. Mais pour donner quelque ſorte de contre-poids à la Balance, il fut adjouſté à cét Edit; Que toutes offenſes commiſes par le paſſé ſeroient pardonnées en matieres de Religion, dont les differends iroient à l'auenir par deuant les Eueſques, leurs Grands-Vicaires, & leurs Officiaux, leſquels en cas de beſoin, ſe ſeruiroient de la force & du bras des Magiſtrats ſeculiers; Que la ſeule peine de Banniſſement ſeroit impoſée à ceux que l'on

où les conteſtations sõt grandes,

& peu auantageuſes aux Huguenots.

Rigueur de l'Edit modetée.

auroit conuaincus d'Heresie, & qu'on se desisteroit des rigueurs qui les condamnoient à la mort, & à d'autres supplices sanglants. Cette deliberation comprise dans vn Edit solemnel, approuué & signé du Roy, de la Reyne, & de tous les Seigneurs des deux Partys, mit quelque frein à la liberté des Religionnaires, & fortifia les Catholiques qui étoient déja bien affoiblis. Mais le Prince de Condé, & l'Amiral, faschez de voir ainsi abaissez les Huguenots, sur la force, & sur le nombre desquels ils auoient fondé leur faction; & ne sçachant plus comment empescher l'execution d'vn Edit auquel ils n'osoient pas s'opposer, apres auoir esté embrassé auec ardeur par les Parlemens, & par la pluspart des Iuges subalternes, s'aduiserent d'vn autre expedient. Ce fut de reduire les Ministres Huguenots à demander qu'il se fit deuant le Roy vne Conference auec les Prelats Catholiques, où il leur seroit loisible de proposer & d'examiner les Articles de ce qu'ils préchoient, esperant par là qu'ils pourroient par voyes obscures & indirectes; introduire la liberté de la Religion. A cette demande des Huguenots s'opposerent plusieurs Prelats Catholiques, & particulierement le Cardinal de Tournon. Il remontra; Que c'estoit chose superfluë de disputer de la Foy auec des hommes opiniastres, qui persistoient en vne Creance que la sainte Eglise auoit reprouuée; & que s'ils vouloient qu'on les écoutast, ils pouuoient s'adresser au Concile vniuersel de Trente, où auec sauf conduit il leur seroit permis de proposer leurs opinions, & d'en disputer. Mais le Cardinal de Lorraine ne s'opposoit point à cette Con-

1561. Le Prince de Condé, & l'Amiral malcontens, font demander vne Conference sur le fait de la Religion.

1561. ference, soit qu'il esperast de pouuoir conuaincre les Huguenots par des raisons euidentes, & desabuser par ce moyen les consciences des simples gens ; soit, comme disoient ses enuieux, pour y faire monstre de son eloquence & de son sçauoir ; afin qu'vne Assemblée si considerable en fust plus celebre, & plus glorieuse. Quoy qu'il en soit, il est bien certain qu'il ne contredit point la demande des Ministres, & qu'il attira dans son sentiment tous les autres Prelats. De maniere qu'ils satisfirent enfin au desir qu'auoit le Roy de Nauarre, d'oüir vne dispute solemnelle, pour l'éclaircissement de sa propre conscience ; ce qui l'obligeoit à la solliciter auec passion en faueur des Huguenots.

Colloque de Poissy.

Comme on eut donc enuoyé des sauf-conduits aux Ministres de Geneue ; & resolu que cette conference se tint à Poissy, petite ville à cinq lieuës de Paris ; outre que le Roy s'y trouua en personne auec toute la Cour ; les Cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Bourbon, d'Armagnac & de Guise, y assisterent aussi de la part des Catholiques ; comme encore les Eueſques & les Prelats les plus considerables ; plusieurs Docteurs de Sorbonne, & autres Theologiens, que l'on manda des plus celebres Vniuersitez du Royaume. Ceux qui s'y rendirent pour les Huguenots furent ceux-cy ; Theodore de Beze, le plus signalé de tous, Pierre Martyr Vermel, François de saint Paul, Iean Remond, Iean Virel, & quantité d'autres Ministres, venus partie de Geneue, partie d'Alemagne & des enuirons. Ce fut là que Theodore de Beze mit en auant les principaux points de sa Religion, que le Car-

dinal de Lorraine refuta sur le champ, auec vn grand apparat de raisons & d'authoritez, tant de l'Ecriture que des Peres de la sainte Eglise. Surquoy le Conseil fut d'auis, que le Roy qui pour la tendresse de son âge ne pouuoit pas encore iuger de la verité, ny la discerner, ne se trouuast plus à ces disputes, pour n'y prendre la teinture de quelque opinion qui ne fut pas bien saine, ny conforme à la doctrine receuë. D'où il s'ensuiuit que cette dispute, de publique qu'elle estoit, deuint peu à peu particuliere, & qu'apres plusieurs contentions, elle se rompit enfin, sans conclusion & sans fruit. Il est vray que les Catholiques en recueillirent celuy-cy; Que le Roy de Nauarre demeura peu satisfait des Huguenots, pour auoir découuert que les Ministres mesme n'étoient pas bien d'accord entr'eux de ce qu'ils préchoient. Car il prit garde que les vns obseruoient ponctuellement les opinions de Caluin, & que les autres inclinoient à la doctrine d'OEcolampade & de Luther; Outre qu'il y en auoit qui estoient pour la confession des Suisses,* & quelques-vns pour celle d'Ausbourg. Ce qui le choqua si fort, que ne pouuant s'accommoder à cette incertitude, il s'éloigna touſiours depuis de leur Religion, pour suiure la Catholique Romaine. Les Huguenots neantmoins tirerent de cette conference tout l'auantage pour lequel ils l'auoient demandée. Car apres qu'on eut tenu ce colloque, ils publierent par tout; Qu'ils auoient prouué leur créance, conuaincu les Docteurs Catholiques, confondu le Cardinal de Lorraine, & obtenu du Roy la permission de publier leur doctrine. A raison dequoy, de leur

1561.

& ce qui s'en ensuiuit.

Le peu d'accord des Ministres, touchant les points de leur Religiõ, fait que le Roy de Nauarre s'éloigne.

* *Cela s'étend des Protestãs.*

Bruits semez par les Huguenots à leur aduantage.

1561. authorité propre, ils commencerent déſlors de s'aſſembler où ils trouuoient bon, & d'aſſiſter publiquement à leurs Preſches & à leurs Ceremonies; où tant de peuple, & tant de Nobleſſe ſe rendoient en foule, qu'il n'y auoit plus moyen de les empeſcher, ny de les retenir. Que ſi les Magiſtrats y penſoient apporter quelque obſtacle, ou les Catholiques les chaſſer des Egliſes dans leſquelles ils s'aſſembloient, ils en deuenoient alors plus inſolens, & prenans les Armes ſans reſpect, ne vouloient point entendre raiſon, mais ſe la faiſoient eux-meſmes. De là naiſſoient cependant de ſi cruelles diſſenſions, ſous les noms de *Huguenots* & de *Papiſtes*, que les Prouinces en eſtoient toutes bouleuerſées, les Iuriſdictiõs des Magiſtrats empeſchées, les Peuples inquietez, les leuées des deniers Royaux interrompuës, & vne ſecrette, mais dangereuſe guerre, allumée au milieu de la Paix. Les Chefs du Gouuernement émeus par des neceſſitez ſi preſſantes, & voyant que la ſeuerité de l'Edit de Iuillet auoit pluſtoſt accreu que diminué les deſordres, furent d'auis qu'il ſe tint vne autre Aſſemblée de tous les huict Parlemens du Royaume, pour entendre l'eſtat de chaque Prouince, & deliberer d'vn commun accord des choſes qu'on trouueroit à propos, pour reformer ces abus. Mais comme ces Aſſemblées ſe diuerſifioient ainſi, à meſure que les intereſts de l'Eſtat, & les paſſions Grands ſe changeoient; il ne falloit pas trouuer étrange, ſi tant d'auis differents ne produiſoient que de la confuſion & du deſordre; n'eſtant pas poſſible que les reſolutions variables puiſſent mettre aux affaires ce reglement & cét ordre, que

Ils s'aſſemblent de leur authorité propre,

& cauſét pluſieurs deſordres.

les deliberations constantes & continuées ont accoustumé d'y apporter. 1562.

Cette Assemblee fut tenuë à Paris, au commencement de l'an mil cinq cens soixante-deux. Elle se fit du consentement de la Reyne, qui se donnoit vn merueilleux soin de balancer tousiours également les deux Factions, & d'empescher que l'vne ne l'emportast sur l'autre, pour ne deuenir la proye de celle à qui l'auantage demeureroit. La pluspart des Conseillers l'approuuerent aussi ; Les vns pour s'estre persuadez, qu'il estoit impossible de tenir en bride vn si grand nombre de personnes, poussées d'vn mouuement violent vers la Religion ; & les autres pour la grande compassion qu'ils auoient, de voir qu'on répandoit tant de sang. Ce fut donc icy qu'on s'aduisa de faire ce fameux Edit de Ianuier, portant permission aux Huguenots de viure en liberté, & d'assister à leurs Presches sans Armes, hors de la Ville en des endroits connus, où seroient presens, & interuiendroient les Iuges des lieux. D'abord les Parlemens refuserent de receuoir cét Edit, & les autres Magistrats s'y opposerent de mesme. Il ne laissa pas toutesfois d'estre enregistré depuis, & publié par forme de prouision, auec cette clause expresse ; Que c'estoit en attendant que le Roy & l'Assemblée generale en ordonnassent autrement. Cét Edit fut comme vn pesant coup, par qui furent étourdis les Chefs du Party Catholique, ne voulant pas que le monde crût qu'ils prestassent leur consentement aux choses qui se faisoient. A cause dequoy le Duc de Guise, le Cõnétable, & les Cardinaux, (du nombre desquels la Mort auoit

Nouuelle Assemblée tenuë à Paris.

Edit de Ianuier.

Les Chefs du Party Catholique partent malcontens de la Cour.

retranché depuis peu le Cardinal de Tournon)
1561. ensemble les Maréchaux de Brissac, & de S. André s'en allerent de la Cour, auec dessein d'empécher que l'Edit ne passast, & de s'opposer entierement à la Faction Huguenotte. Mais pource qu'ils voyoient bien que la Reine Regente & le Roy de Nauarre estant fortement vnis, ils n'auoient aucun droit de s'entremettre au Gouuernement de l'Etat, & qu'ainsi tous les efforts qu'ils pourroient faire seroient inutiles; ils se proposerent de rompre cette vnion, ou de la détacher du moins autant qu'ils pourroient. Ils sçauoient que l'intention de la Reine estoit de continuer dans ses desseins iusques à ce que ses Enfans fussent grands; ce qui leur faisoit iuger qu'il ne leur seroit pas si facile de gagner son esprit, que celuy du Roy de Nauarre. Il leur seruoit encore beaucoup de s'estre ainsi éloignez de la Cour, cette retraitte leur donnant moyen d'auiser plus secrettement à vne affaire si difficile, & si longue. Déja mesme Hyppolyte d'Est Cardinal de Ferrare, Legat du Pape, & Dom Iean Manriquez, Ambassadeur du Roy Catholique, auoient commencé d'en traitter, & se promettoient de la manier aisément à la faueur des Conseillers ordinaires qui leur en facilitoient l'entrée. Le Roy de Nauarre s'étoit presque retiré du tout de la créãce des Huguenots, pour auoir apperceu, comme i'ay dit cy-dessus, qu'ils ne pouuoient s'accorder eux-mesmes sur les points qui estoient mis en controuerse. Tellement qu'apres le Colloque de Poissy, dans lequel il n'auoit point remarqué en Theodore de Beze, ny en Pierre Martyr Vermel, cette constance qu'ils auoient accoû-

Negotiatiõ du Cardinal de Ferrare, & de l'Ambassadeur du Roy Catholique.

tumé de prêcher, quand personne ne les contrecarroit, il s'auisa de mander le Docteur Balduin, homme sçauant en la sainte Ecriture, & grandement bien versé dans la Controuerse; par lequel il fut dissuadé entierement de n'adherer ny à la Confession des Suisses, ny à celle d'Ausbourg, & conseillé de se reünir auec sincerité à la Religion enseignée par l'Eglise Catholique. Que s'il s'étoit porté à donner son consentement à l'Edit de Ianuier, il l'auoit fait, sans doute, attiré par sa vieille inclination, qui luy faisoit croire, qu'on ne deuoit point violenter les consciences; & persuadé par les opinions de ceux qui soûtenoient, que par cét Edit seroient terminez les troubles & les tumultes de l'Etat; plûtost que pour se satisfaire luy-mesme, ayant déia resolu de se reconcilier auec l'Eglise. Aussi arriua-t'il que son intention estant venuë à la connoissance de plusieurs, par le moyen de ses Conseillers ordinaires, déja tous accoûtumez à seruir secrettement le Party Catholique, donna suiet au Legat & à l'Ambassadeur d'Espagne d'entrer dans le Traitté dont il s'étoit déia parlé. Mais pour ioindre la consideration des choses spirituelles aux interests temporels, ils luy proposerent tous ensemble; Que s'il vouloit se resoudre, apres auoir eu dispense du Pape, à repudier la Reine Ieanne sa femme, pour estre manifestement entachée d'Heresie, les Seigneurs de Guise luy feroient épouser la Reine d'Escosse leur Niéce, vefue du Roy François second, laquelle outre l'auantage de la ieunesse & de la beauté, auoit encore celuy d'estre absoluë & Souueraine dans son Royaume. Mais com-

1561. Le Roy de Nauarre mande le Docteur Balduin, qui le dissuade de toute autre créance que la Catholique Romaine.

Propositions du Legat, & de l'Ambassadeur d'Espagne, au Roy de Nauarre.

me ils virent que ſa tendreſſe enuers ſes
1562. Enfans, ne ſouffroit point qu'il conſentiſt à cette propoſition, ils en renouuellerent vne autre, qu'ils auoient pluſieurs fois faite en vain, qui eſtoit de luy donner à certaines conditions l'Iſle de Sardaigne, en échange de la Nauarre; ſçachant que c'eſtoit par là qu'il luy falloit taſter le pouls, comme par l'endroit qui le touchoit le plus viuement dans l'ame. Quoy que les eſperances d'en venir à bout fuſſent beaucoup amoindries, toutesfois pource que le Traitté ne s'en eſtoit iamais rompu, l'Ambaſſadeur Manriquez auec ſes artifices accouſtumez, commença d'en rétablir ſi bien la créance, qu'il ne fut pas difficile d'en réueiller la penſée. Car outre les proteſtations ordinaires de la volonté du Roy Catholique, l'on en eſtoit venu ſi auant, qu'il ſe traittoit déja des moyens de cét échange, & de la qualité du cens, qui pour reconnoiſſance ſe deuoit payer à la Couronne d'Eſpagne; iuſques-là meſme, qu'on debattoit tout de bon des articles & des conuentions de ce Traitté, comme s'il euſt deû ſe conclurre veritablement.

Choſes auantageuſes au deſſein des Catholiques.

Au deſſein des Catholiques aydoit beaucoup l'inclination du Roy de Nauarre, qui le portoit naturellement aux choſes honneſtes & apparentes. Ils pouuoient profiter encore de ce qu'il commençoit à connoiſtre, que les paſſions & les intereſts prenoient pour voile à ſe couurir, la Religion, ou la Charité Chreſtienne, & du ſoupçon qu'il auoit, que l'Amiral auec ſa trop haute ſuffiſance ne cher-

chast à s'attribuer tant de credit & d'authorité, qu'il fist croire par là que c'estoit luy qui le gouuernoit, & qui le regloit en ses actions. Mais pardessus tout, ce qui leur dõnoit moyen de le persuader plus facilement, c'estoit de voir que le Party Huguenot auoit les yeux tournez vers le Prince de Condé, dont il loüoit hautement le courage, la generosité, & la diligence : Comme au contraire, il mépriſoit l'humeur lente, & la trop grande facilité du Roy de Nauarre. Luy-mesme aussi se sentoit émeu dans l'ame de cette autre consideration tres-importante ; Que le Roy de France, & ses Freres estans en vn âge où ils ne pouuoient auoir des Enfans, & auec cela de foible complexion, de peu d'esprit, & sujets à de dangereuses maladies, il ne se voyoit pas tout à fait hors d'esperance d'auoir en peu de temps la Couronne qui luy appartenoit de droict, pour estre premier Prince du Sang. A quoy il sçauoit que luy seroit vn grãd obstacle, de se rendre fauteur & Chef du Party Huguenot ; Et ainsi desirant de preuenir tout ce qui luy pourroit nuire, il inclinoit à se rãger du costé des Catholiques, & à se recõcilier auec le Pape, le Roy d'Espagne, & les forces de la Factiõ la plus puissante, & la plus vnie. Toutes ces choses ensemble, jointes aux grandes promesses, & aux fortes persuasions du Legat, & de l'Ambassadeur Manriquez, comme encore aux soupçons qu'il commençoit d'auoir des conseils de la Reyne sa Femme, pour estre par trop attachée aux opinions de Caluin, & naturellement ennemie des intentions de la Paix, le firent resoudre enfin de se joindre au Cõnestable, & au Duc de Guise. Or bien que les

1562.

Raisons principales, qui attirent le Roy de Nauarre dans le party des Catholiques.

1562. vns & les autres declaraſſent de viue voix, & & meſme par écrit, qu'ils n'entroient dans cette Ligue, qu'afin de proteger la Religion Catholique; ſi eſt-ce qu'en effet il eſtoit vray, qu'outre le reſpect de la Religion, le Roy de Nauarre quittoit vn Party, dans lequel il ſe reconnoiſſoit inferieur à ſon Frere, pour en prendre vn autre qui l'entretenoit de pluſieurs hautes eſperances; & que les Seigneurs de Guiſe pareillement y eſtoient portez par vn ardent deſir qu'ils auoient de rentrer dans leur premiere grandeur, & dans leur ancienne reputation. Ce fut cette Vnion qui apprit aux Subjets à faire des Aſſemblées, ſans permiſſion du Roy; & qui pour auoir trois Chefs liguez enſemble, fut appellée *Triumvirat* par les Huguenots, qui adjouſterent à cela quantité de médiſances, & d'inuectiues étranges. Cette reſolution du Roy de Nauarre, ſi peu attenduë de la Reyne Ieanne ſa Femme, la faſcha plus qu'on ne ſçauroit croire; & fut cauſe que ne pouuant ſouffrir de le voir principal Perſecuteur d'vne Religion qu'elle reueroit ſi fort, & où meſme elle ſe perſuadoit de l'auoir non ſeulement conduit, mais confirmé puiſſamment, elle ſe reſolut de quitter la Cour; Et ainſi emmenant auec elle le Prince Henry, & la Princeſſe Catherine, ſes enfans, qu'elle éleuoit & inſtruiſoit en la Foy des Caluiniſtes, elle ſe retira en Bearn, auec intention d'y viure éloignée des conſeils, & de la compagnie de ſon Mary.

Ligue appellée TRIVMVIRAT, & pourquoy.

Faſcherie de la Reyne Ieanne,

& de la Reyne Regente; à cauſe du ſoudain châgement du Roy de Nauarre.

Mais ſi la Reyne Ieanne ſe ſentit affligée d'vn changement ſi ſoudain, & à peine croyable, la Reyne Regente n'en fut pas moins étonnée. Elle voyoit tous ſes deſſeins ruinez par

cette Vnion, & l'vne des Factions, qu'elle tenoit en balance, emportée par ce contrepoids; si bien que par ce partage inégal étant rompuë cette égalité, par qui dans les soupçons & les animositez des Princes, les affaires se maintenoient, elle se donnoit d'étranges apprehensions, qu'elle-mesme n'en perdist sa Grandeur, & ses enfans le Royaume. Il luy sembloit que ces reuolutions reciproques, & cette association d'interests entierement differẽts, ne se pouuoient faire sans quelque secrette liaison de hautes entrepriſes, & sans vn fondement de tres-grandes esperances. Elle sçauoit que ses artifices estoient déja découuerts par ceux de Guise, lesquels pleins de conuoitisẽ, & de pretensions, cherchoient à se faire Chefs du Gouuernement par toutes les voyes imaginables. Les apparences luy faisoient croire, que le Roy de Nauarre ne se seroit jamais reduit à quitter l'amitié de son frere, & de ses autres plus proches, pour faire alliance auecque des hommes qui luy étoient ennemis mortels, si quelque chose bien grande ne luy étoit promise, pour recompense de cette legereté. Elle connoissoit la nature de l'Ambition, & de l'ardeur de commander, qui ont ordinairement vn étrange empire sur les hommes, quelques gens de bien qu'ils soient; & elle ne regardoit jamais à l'entour d'elle, qu'à mesme temps elle n'apperceut sa propre foiblesse, & celle de ses Enfans Pupilles. A raison dequoy, ne se fiant plus ny à la foy du Roy de Nauarre, ny aux demonstrations que faisoient les Catholiques de ne vouloir innouer aucune chose dans l'Estat; pleine de soupçons, & toute en alarme, elle ne trou- 1562.

Grande inquietude de la Reyne Regente;

1562. uoit rien d'assez ferme, pour y fonder ses pensées : De sorte qu'apres auoir passé plusieurs nuits à consulter auec ses Confidens, dont les principaux estoient l'Euesque de Valence, & le Chancelier de l'Hopital ; elle resolut enfin, par eux conseillée, & encore plus par la pressante necessité des affaires, de se liguer auec l'Admiral, & le Prince de Condé ; de fomenter leurs entrepriſes, pour se faire vn bouclier de leurs forces, & de raiuster & contrebalancer de cette sorte la puissance des deux Factiõs, se preualant entr'autres raisons de celle-cy, comme de la plus forte ; Que Dieu mesme tire le bien du mal dans le gouuernement des choses du monde ; Qu'ainsi, puis que les Huguenots auoient iusques là causé tant de troubles, & donné tant de peine, il estoit bien raisonnable de se seruir d'eux, comme d'vn contrepoison aux maladies contagieuses, dont se sentoient frappées les plus notables & plus essentielles parties du Royaume.

que la necessité cõtraint de se liguer auec le Prince de Condé.

Les Huguenots s'estoient déja déliurez de la crainte des peines par la publication de l'Edict de Ianuier, & auoient commencé de prendre force & vigueur. Ils s'assembloient à tout coup, & leur nombre se pouuoit dire grand & considerable, non seulement pour la quantité, mais pour la qualité des personnes. Si bien que leurs forces n'estoient pas à mépriser. Il paroissoit manifestement que le Prince de Condé s'en estoit fait Chef ; lequel, bien qu'en apparence, reconcilié par le commandement du Roy auec les Princes de Guise, s'opiniastroit neantmoins en ses vieux desseins, & bruloit d'impatience de se venger des iniures receuës par ses principaux Persecu-

Effet de l'Edict de Ianuier.

teurs. Cette fougue pourtant, où la hardiesse & l'authorité se rencontroient ensemble, estoit moderée par les prudens conseils de l'Admiral de Chastillon, qui pour la conuoitise de commander s'estoit lié plus fort qu'auparauant au Party des Huguenots auecque ses Freres. Au credit & au pouuoir de ceux-cy s'accommodoient encore, pour estre de mesme Religion, le Prince de Porcien, le Comte de la Rochefoucaut, les Sieurs de Genlis, de Grammont, de Duras, le Comte de Montgommery, Bouchauane, Soubise, & plusieurs autres des principaux du Royaume; qui tous ensẽble, pour peu de vigueur qu'ils receussent de l'authorité du Gouuernement, se pouuoient mettre en estat de resister, & de s'opposer hardiment à la Faction contraire. Ainsi la Reyne contrainte de se seruir de cette occasion, puis qu'elle se presentoit fauorablement, pour se deffendre elle mesme, & le Royaume de ses Enfans, se resolut de ne la point negliger. De sorte que dans la necessité où elle se trouuoit reduitte, d'embrasser presentement l'vn ou l'autre des Partis, quelque danger qu'il y eut; en reseruant l'issuë aux occasions à venir, elle commença de faire semblant d'estre touchée des raisons des Huguenots, d'encliner à leur Créance, & de vouloir mesme ouïr leur Prêche. En effet, pour les mieux fortifier dans cette opinion par des demonstrations exterieures, elle écoutoit volontiers dans sa chambre, les discours & les raisonnemens des Ministres, conferoit en confidence & obligeamment auec l'Amiral, & le Prince de Condé; & s'entretenoit souuent auec la Duchesse de Montpensier, luy debitant pour verita-

1562.

L'Amiral modere la fougue du Prince de Condé.

Principaux Chefs de la factiõ Huguenote.

La Reyne fait semblant d'adherer à la créance des Caluinistes;

en fait accroire au Prince de Condé.

1562. ble tout ce qu'elle luy disoit par dissimulation; & ainsi par son entremise, elle en faisoit accroire à quantité d'autres des principaux. Elle fit bien dauantage : Car pour donner vne amorce par les choses apparentes aux promesses & aux esperances secrettes, elle s'auisa d'écrire au Pape en termes obscurs & ambigus. Elle luy demandoit par ses lettres, tantost vn Concile, tel que les Caluinistes le desiroient, & la permission d'en faire tenir vn National; tantost l'vsage de la Communion sous les deux especes, la dispense du Mariage pour les Clercs, la liberté de prier en langue vulgaire, & autres choses semblables, receuës & preschées par les Huguenots; En quoy elle sçauoit si bien feindre, par l'entremise de l'Isle, Ambassadeur à Rome, que faisant douter de sa créance le Pape, & le Party Catholique, elle les tenoit en bride par ce moyen, & les empeschoit de ne rien faire contr'elle, qui la pût degouster tout à fait de la Religion Romaine; Par ce mesme artifice elle gagnoit encore les Huguenots; iusques-là mesme, qu'à force de leur persuader qu'elle n'auoit d'inclination que pour eux, elle se les acquit enfin, & les fit ses Confidens & ses amis; au lieu qu'autrefois leur hayne, tant elle estoit grande, sembloit irreconciliable. Ces dissimulations si adroites ne trompèrent pas seulement les simples gens, mais les plus fins, & les plus habiles : l'Amiral mesme, tout indicieux, & rafiné qu'il estoit, y adjousta si bien foy, qu'il rendit à la Reyne vn compte exact du nombre, des forces & des desseins de ceux de son Party; de leurs intelligences, tant hors du Royaume que dedans; & de toutes les autres particularitez,

Escrit au Pape en termes ambigus;

luy donne de l'ombrage par ses demandes,

& s'acquiert à mesme temps les Huguenots par ses artifices.

L'Amiral, tout fin qu'il est, se trouue trompé.

dont elle desira d'estre informée distinctement, deuant que de se declarer. Surquoy elle promettoit de prendre ouuertement ce Party, dés qu'elle le verroit si bien établ, & pourueu de forces, qu'il n'auroit plus à craindre, ny la puissance du Triumvirat, ny celle des Catholiques. Ainsi par vn changement soudain, & qu'on n'auroit iamais creu apparemment, le Roy de Nauarre passa du costé des Catholiques; & la Reyne Catherine prit, ou fit semblant de prendre le Party des Huguenots; Chose, à vray dire, qui deuoit passer pour vne merueille bien étrange, dans l'esprit de ceux qui n'en sçauoient pas le vray sujet, ny la cause secrette. Plusieurs l'attribuerent à la legereté de l'vn, & pareillement à l'inconstance de l'autre, pour estre commune à celles de son sexe. En effet, il s'est trouué depuis ce temps-là plusieurs Escriuains, qui sont demeurez dans cette mesme opinion, pour n'auoir pû penetrer dans le fondement de ce dessein, ny dans les ressorts qui donnoient le branle à cette machine.

1562.

Changement étrange, & dont la cause n'est pas bien cõnuë.

FIN DV SECOND LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE TROISIESME.

SOMMAIRE.

LE Roy de Nauarre se resout de chasser hors de Paris le Prince de Condé, qui s'estoit déia rendu redoutable. Il inuite pour cét effet les autres Seigneurs Catholiques à s'en venir à la Cour. Le Duc de Guise s'y achemine; & passant par Vassy, se trouue fortuitement au mesme lieu où les Huguenots estoient assemblez pour oüir leur Presche. De cette rencontre il s'ensuit à leur dommage vne auenture sanglante; Qui est cause que pour s'en venger, ils susciten de nouueaux troubles dans tous les coins du Royaume. Le Prince de Condé sort de Paris, d'où le Roy & la Reyne s'en vont à Fontainebleau, afin de n'estre reduits à se declarer pour l'vn ny pour l'autre Party. Les Chefs des deux Factions font tout ce qu'ils peuuent, pour les attirer de leur

coſté. Mais ils ſont preuenus par les Catholiques, qui ramenent leurs Maieſtez à Paris. Le Prince de Condé, pour n'auoir ſçeu prendre ſon temps, prend vne nouuelle reſolution; ſe ſaiſit d'Orleans, & ſe prepare à la Guerre. Les Catholiques en ſont de meſme, & leuent des gens au nom du Roy. Il ſe publie diuers Manifeſtes par les deux Partis, chacun deſquels met ſon Armée en campagne. La Reyne Mere deſirant la Paix, en fait ouuerture au Prince de Condé, qui la refuſe d'abord. Mais elle continuë de la traitter, & trouue moyen de la conclurre. Le Prince perſuadé par ſes gens, ſe repent de l'auoir faite; reprend les armes, & ſe reſout d'attaquer de nuit le Camp Royal. Cette entrepriſe n'ayant pû luy reüſſir; comme il void qu'à meſme temps il arriue au Roy vn puiſſant renfort d'Allemagne, & vn grand nombre de Suiſſes, il eſt contraint de faire retraite dans Orleans; où ne pouuant ioindre enſemble toute ſon Armée, il s'auiſe de la ſeparer. En ſuitte de ces choſes, il enuoye demander ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, & aux Anglois pareillement, auſquels il conſent de donner le Hauure de Grace, & de receuoir leurs garniſons à Dieppe, & dans Roüen meſme. La Reyne en eſtant aduertie, en eſt ſi fort irritée, qu'elle ſe ioint entierement au Party des Catholiques, & fait declarer Rebelles les Huguenots. L'Armée Royale prend Blois, Tours, Poitiers, Bourges, & met le Siege deuant Roüen, où le Roy de Nauarre eſt bleſſé à mort, & la ville emportée d'aſſaut. Le Prince de Condé fortifié des troupes qui luy viennent d'Allemagne, ſe haſte de s'en aller aſſieger Paris. Le Roy & la Reyne y arriuent auecleur Armée; ſi bien qu'à la fin, le Prince eſt contraint de ſe retirer, apres plu-

sieurs Traitez inutiles. Les deux Armées prennent la route de Normandie ; & de là s'ensuit la Bataille de Dreux, où le Prince & le Connestable sont faits prisonniers de guerre. Le Duc de Guise victorieux, assiege la ville d'Orleans ; & comme il est sur le point de la prendre, il est tué en trahison par Poltrot. Apres sa mort il se fait vne Paix generale, & l'armée des Catholiques recouure sur les Anglois le Havre de Grace. Charles IX. sort de Minorité ; & alors, apres auoir par diuers moyens tâché d'apaiser les Princes mal-contens ; Pour mieux venir à bout de ce dessein, le Roy & la Reyne font la reueuë de tout le Royaume. En ce voyage ils s'abouchent dans Auignon auec les Ministres du Pape ; puis à Bayonne auec la Reyne d'Espagne, & se promettent vne mutuelle assistance à reprimer les seditions. La Reyne de Nauarre vient à la Cour, où le Roy met la Paix entre les Maisons de Guise & de Chastillon ; mais bien-tost apres elle se change en Guerre. Partement de la Reyne de Nauarre, mal satisfaite, & qui trame de nouueaux troubles. Diuers Mariages se font à la Cour, sans que pour cela les Discordes Ciuiles soient appaisées.

1562. Estat des affaires de France.

LEs affaires de France ayans pris tout à coup vn si diuers & si mauuais ply ; il n'y auoit celuy, pour peu clair-voyant qu'il fust, qui ne s'aperçeût assez, que l'animosité de ces Factions deuoit necessairement se terminer par les Armes ; & que pour faire creuer ce nuage, il ne falloit plus que la conionćture d'vne occasion fauorable. En effet, il s'en offrit à l'instant vne merueilleuse, & qui arriua par

vn cas fortuit, comme si toutes choses contraires au bien de l'Estat, eussent ensemble contribué pour en haster la ruïne. 1562.

Apres que le Roy de Nauarre se fut ioint ouuertement au Party des Catholiques, il s'auisa de s'arrêter à Paris, Ville qui pour estre située au milieu de la France, est non seulement plus peuplée, mais beaucoup plus riche, plus magnifique, & plus puissante que pas vne autre de ce Royaume. Or dautant que les apparences luy faisoient croire, que toutes les Villes suiuroient l'exemple de celle-cy, il se rendoit soigneux au possible, d'empescher que les Huguenots n'y préchassent, & qu'ils n'y fissent aucunes assemblées. En quoy certes il s'accommodoit fort bien à l'humeur des habitans, & à leur inclination naturelle. Car en rapportant à cette fin les affaires du Gouuernement, il esperoit qu'auecque le temps, il reduiroit ceux de la nouuelle Religion; & qu'en leur ostant peu à peu ce qu'ils auoient de credit & de forces, il leur osteroit par mesme moyen cette imperieuse liberté de viure qui les maintenoit, & qui donnoit accroissement à leur Party. Mais le Prince de Condé qui demeuroit aussi à Paris, y fomentoit tout au contraire l'intention des Ministres Huguenots; & sous ce pretexte de faire obseruer l'Edict de Ianvier, adioustant de iour en iour quelque chose à la licence qu'ils se donnoient, il s'attribuoit plus par force que par raison, vne authorité tres-grande dans tout ce qui regardoit l'Estat. Ce que voyant le Roy de Nauarre, il iugea qu'en quelque façon que ce fût, il le falloit faire sortir de Paris. Soit qu'il desirast de se mettre l'esprit en repos, soit qu'il portast enuie à ce Prince;

Le Roy de Nauarre se ioint au party des Catholiques,

& le Prince de Condé à celuy des Huguenots.

Emulation entre ces deux Princes.

1562. tant ya qu'il estoit fort irrité contre luy, & se persuadoit par toutes sortes de raisons qu'on ne deuoit nullement permettre, que les troubles & les seditions prissent pied dans cette Ville puissante, sur qui principalement estoit fondé tout le Party Catholique. Mais connoissant que ses forces seules ne pouuoient suffire à ce dessein; deuant que passer outre, il trouua bon de le communiquer à ses autres Alliez. Il fit donc sçauoir au Duc de Guise, & au Connestable, qu'ils le vinssent trouuer où il estoit, tous deux ioints ensemble auecque leurs troupes. Le Duc de Guise demeuroit alors à Ioinville, lieu de son Apanage, qui est aux confins de la Champagne, & de la Picardie. Ce fut là qu'il receut l'auis du Roy de Nauarre qui l'obligea de partir incontinent, pour se rendre à Paris dans le temps qui luy estoit marqué. Pour cét effet il se mit en chemin, accompagné du Cardinal son frere, de plusieurs Gentils-hommes de sa suitte, & de deux Compagnies de Caualerie, qu'il auoit pour gardes de sa personne.

Dessein du Roy de Nauarre.

Mais il arriua le premier iour de Mars, que passant au matin par le Bourg de Vassy, situé en la frontiere des mesmes Prouinces que ie viens de nommer, il y fut oüy vn bruit extraordinaire de cloches; qui fit naistre l'enuie à ses gens de s'enquerir de ce que c'estoit. A quoy l'on eut bien à peine répondu, que les Huguenots s'assembloient là, pour y assister à leur Presche; qu'à mesme temps les laquais, & les autres valets du Duc, qui marchoient deuant, furent curieux de voir cette nouueauté. Et dautant que l'on commençoit déja de faire publiquement de pareilles assem-

Desordre suruenu à Vassy, où le Duc de Guise est blessé.

blées, ceux-cy, comme c'est l'ordinaire de telles gens, s'en estant émeus d'abord, auec beaucoup de tumulte, s'en allerent droit au lieu où le Ministre deuoit prêcher. Cependant les Huguenots aduertis de l'arriuée du Duc de Guise, qui estoit vn de leurs principaux Persecuteurs; & voyant ses gens courir vers eux à la foule, commencerent d'apprehender qu'ils ne leur fissent quelque affront. D'où il s'ensuiuit, que ne pouuant souffrir qu'on les traittât en terme de mépris & de raillerie; sans marchander dauantage, ils se mirent à repousser à coups de caillous, les premiers qui s'auancerent du costé de leur Assemblée. De quoy se picquant ceux du Party Catholique, qui estoient là venus sans aucun dessein de les offenser, ils ne furent pas moins prompts que les agresseurs, à mettre la main aux armes; si bien qu'entre les vns & les autres il se fit tout à coup vne tres-dangereuse mélée. Comme cela se passoit ainsi, le bruit en vint iusques aux oreilles du Duc; qui pour y mettre remede, picqua son cheual, & se méla sans apprehension parmy la foule des combattans. Là il fit tout ce qu'il put pour arrêter ce desordre. Mais tandis qu'il ne cessoit de crier, & qu'il exhortoit les Huguenots à se retirer, il arriua par mal-heur, qu'il fut atteint d'vn coup de pierre à la joüe gauche; Ce qui l'obligea de se retirer hors de la mélée; non pas tant pour sa blessure, qui estoit petite, que pour le sang qu'il répandoit. Cette offense neantmoins sembla trop grande à ses gens, pour pouuoir estre soufferte, & fut cause qu'ayant pris tout aussi-tost des armes à feu, ils coururent assieger la maison où les 1562.

1562. Huguenots s'estoient fortifiez ; du nombre desquels il en demeura sur la place plus de soixante, & le Ministre grandement blessé, gagna le toict du logis ; d'où il se sauua en la maison la plus proche. Apres que ce tumulte fut appaisé, le Duc de Guise ayant fait appeller le Iuge du lieu, luy fit vne reprimande, de ce qu'au commun dommage de ceux qui passoient par là, il enduroit que ces insolences se fissent impunément. Mais toute la réponse qu'il en tira, fut, qu'il le supplioit bien fort de l'excuser, & que c'estoit vn mal auquel il ne pouuoit mettre remede, à cause de l'Edict de Ianvier, qui permettoit aux Huguenots de faire des Assemblées publiques. Surquoy l'on tient que le Duc, aussi faſché de cette réponse, que du desordre qui estoit arriué ; *Patience*, repliqua-t'il, *cét Edit dont l'attache est si forte, passera bien-tost par le tranchant de celle-cy*, en disant cela il mit la main sur la garde de son épée. Or comme ces paroles, qu'il profera dans vne ardente colere, n'échaperent point à ceux qui se trouuerent presens, aussi furent-elles cause, que plusieurs l'estimerent depuis Autheur des guerres suiuantes.

Paroles remarquables du Duc de Guise.

Cependant les Huguenots étoient si fort irritez du tumulte de Vassy, qu'ils en perdoient toute patience. Quoy qu'ils eussent déja fait diuers degasts dans toutes les Villes du Royaume, & particulierement à Paris, où ils auoient massacré plusieurs Catholiques, & mis le feu dans l'Eglise de saint Medard ; si est-ce qu'ils ne se contentoient pas de cela. Leur colere maintenant changée en furie, leur faisoit émouuoir des troubles si grands, & des seditions si étranges, qu'outre la mort qu'ils donnoient

Effets de la colere des Huguenots.

donnoient à quantité de personnes, l'on pouuoit remarquer en diuers lieux par où ils auoient passé, les Monasteres pillez, les Images abattuës, les Autels démolis, & les Eglises indignement prophanées. Ces accidens, & ces actes d'hostilité, ayant irrité déja le courage de tout le monde, faisoient que tout le monde aussi se precipitoit à prendre les Armes, & que pour le mesme sujet les Chefs de ces deux Partys se preparoient à vne guerre manifeste. Que si quelque chose les mettoit en peine, c'estoit de voir clairement, qu'en l'estat où se trouuoient les affaires, il leur estoit impossible d'armer, à moins que de se declarer Rebelles; à cause que pour se soûleuer, & mettre leur Faction à couuert, ils manquoient d'honnestes pretextes, & de couleurs apparentes. Car outre que les Catholiques ne pouuoiẽt s'opposer à l'Edit de Ianuier, sans choquer directement la deliberation du Conseil, & l'authorité du Roy, de qui dépendoit l'Edict; Les Huguenots d'vn autre costé, n'auoient aucun iuste sujet de se reuolter, si conformement à la declaration du Prince, on les laissoit viure dans vne pleine liberté de Conscience. Ainsi la principale raison, pour laquelle les vns & les autres desiroient passionnement attirer le Roy dans leur Party, estoit, afin qu'ayant sa personne, ils eussent par consequent son authorité; par le moyen de laquelle, en aboliſſant l'Edit, ou en l'augmentant, sous son nom, ils pûssent monstrer qu'ils auoient la Raison pour eux, & que le Party contraire estoit coupable de Rebellion, puis qu'il s'opposoit à la volonté du Roy, & qu'il s'attaquoit à sa personne mesme. Mais la Reyne 1562.

pliquoït pas plus clairement chez les Estrangers, que dans le Royaume. Car elle changeoit à tout coup de style, & donnoit de nouueaux ordres aux Ambassadeurs, qu'on employoit en diuerses Cours, principalement au Sieur de l'Isle, qui l'estoit alors à Rome. De sorte que tantost pour les trop presser, & tantost aussi à force de les tenir en suspens, elle les embarrassoit tous, & les jettoit dans la confusion. Auec cela neantmoins, elle commençoit déja d'auoir entre les mains vne fascheuse besogne; & si elle estoit artificieuse de son costé, les Chefs des deux Partys l'estoient bien autant du leur; pource que durant le cours de sa longue Regence, ils auoient eu tout loisir d'étudier ses finesses, & de les apprendre par épreuue. Ils consideroient d'ailleurs, que l'âge du Roy, qui se faisoit grand, les obligeoit necessairement à couper chemin aux delais; Que plusieurs choses sembloient seantes, & permises en ses premieres années, qui ne le seroient plus, quand il auroit vne fois atteint l'âge de discretion, à cause qu'alors elles dependroient absolument de sa volonté; Qu'aucun n'oseroit s'y opposer en ce temps-là, s'il ne vouloit manifestement estre conuaincu de Rebellion; Au lieu qu'à present chacun pouuoit pretendre de ne point contreuenir à l'intention de sa Majesté, mais aux mauuais reglemens, & aux pernicieux conseils de ceux qui gouuernoient l'Estat. 1562.

Considerations diuerses des Chefs du Party Huguenot.

Les Chefs des Catholiques, & ceux des Huguenots se rencontrent dãs vn mesme dessein.

Cependant le Duc de Guise (qui pour estre de sa nature, & plus ardent, & plus agissant que tous les autres de son Party, leur faisoit prendre telle resolution qu'il vouloit) auoit attiré le Connestable & le Roy de Nauarre dans

1562. ſon deſſein, qui eſtoit de s'en aller à la Cour auec eux, & d'ẽmener à Paris le Roy & la Reyne Mere. Par où il ſe promettoit de les reduire tous deux à faire les Ordonnances ou les Edicts, qu'ils iugeroient conuenables á la condition du temps; & de preuenir le danger qui les menaçoit, en empeſchant que leurs Ennemis n'enleuaſſent les premiers la perſonne du Roy, pour ſe preualoir de ſon authorité. Mais le Prince de Condé, qui ſe rencontra dans le meſme deſſein, ſortit de Paris afin de l'executer, & s'en alla premierement à Meaux, ville de Brie à dix lieuës de là, puis à la Ferté, dont il eſtoit Seigneur, auec intention d'y ramaſſer toutes ſes forces. Il prit cette reſolution du conſeil de l'Amiral, lequel y fut attiré luy-meſme par les promeſſes de la Reyne, & poſſible encore par le deſſein des Catholiques: car il n'eſtoit pas hors d'apparence qu'il ne le ſceuſt, puis qu'il arriue ordinairement durant les Guerres Ciuiles, qu'il n'eſt pas impoſſible de penetrer dans les plus ſecrettes entrepriſes des Ennemis, ſoit par le moyen des Eſpions, ſoit par la perfidie des Conſeillers. Or bien qu'il fuſt aſſez difficile de faire reüſſir celle-cy, ſi eſt-ce que les Seigneurs Catholiques ſuffiſoient pour en venir à bout auecque ceux de leur ſuitte. A quoy leur ſeruoit beaucoup d'eſtre ſi proches, comme ils eſtoient, de la Ville de Paris; qui releuant d'eux abſolument, leur fourniſſoit pour cét effet, les commoditez & les forces neceſſaires. Le Prince au contraire, plus foible qu'eux, & n'ayant que peu de gens de guerre, ne pouuoit pas beaucoup auancer, pource qu'il eſtoit contraint d'attendre de pied ferme les Seigneurs

d'enleuer de Fontainebleau le Roy, & la Reyne ſa Mere.

Le Prince de Condé ſort de Paris.

de son Party, & la Noblesse qu'il auoit mandée de diuerses Prouinces, où l'on ne pouuoit si promptement faire des leuées. Ainsi les Catholiques ayant dequoy les preuenir, les preuinrent en effet ; & prenant le chemin de la Cour, y parurent tout á coup en grand nombre. A cette venuë, bien que soudaine, & inopinée, la Reyne ne perdit point courage ; Et toutesfois pource qu'elle apprehendoit, que les choses qu'elle auoit iusques alors artificieusement tramées, ne deussent plus reüssir, elle se mit à remonstrer au Roy de Nauarre ; Que les Princes & les Seigneurs qui estoient là venus auec luy, feroient fort bien de se retirer ; Que tout le monde sçauoit assez, que ce qui les amenoit là si bien armez, contre des personnes desarmées, c'estoit pour la contraindre, & le Roy Pupille, de disposer à leur mode des affaires de l'Estat, afin que par ce moyẽ le Gouuernement public s'accommodast aux passions & aux interests particuliers ; Que tel procedé estoit non seulement incompatible auec la Foy & l'integrité dont ils faisoient profession ; mais entierement contraire à la conseruation & à la Paix qu'ils assuroient de procurer au Royaume ; Que de vouloir recourir à de nouuelles Declarations, & à des Edicts, autres que ceux qu'on auoit déja publiez, c'estoit proprement mettre les Armes en main aux Huguenots ; Qu'estans d'eux mesmes assez mutins, & assez prompts à se soûleuer, ils se feroient accroire, & diroient tout haut, qu'ils auroient le droit de leur costé, s'il arriuoit qu'on reuoquast vn Edit, qui auoit esté fait & verifié du commun consentement de tous ; Qu'autant que la ne-

1562.

Les Chefs Catholiques preuiennent les Huguenots.

Remonstrances de la Reyne Mere au Roy de Nauarre.

1562. ceſſité le pouuoit permettre, il falloit durant la Minorité du Roy, fuir les deſordres, les incommoditez, & les trauaux de la guerre; de peur qu'outre la ruine publique, ceux qui auoient la meilleure part au Gouuernement de l'Eſtat, ne fuſſent d'autant plus diffamez, qu'ils y eſtoient en credit & en authorité; Que ces conſiderations luy auoient fait donner les mains à l'Edict de Ianuier; ioint qu'elle n'eſtoit ſortie de Paris, qu'afin d'oſter le pretexte d'vn mal qui ſe couuoit en cachette, & pour empeſcher qu'il ne vint à s'éclorre; Qu'au reſte, ce ſeroit le fomenter ouuertement, que de s'en retourner en vn lieu ſuſpect, pour s'oppoſer à vn Edict déja publié. Elle diſoit en ſuitte, parlant touſiours au Roy de Nauarre; Que luy, & les autres Princes Catholiques ſe deuoient ſouuenir; Qu'il n'appartenoit qu'à des hommes, dont la Fortune eſtoit ou ruïneuſe, ou deſeſperée, de ſuſciter des guerres Ciuiles; & non pas à ceux, qui parmy le comble des richeſſes & des honneurs les plus grands, viuoient dans vne condition fleuriſſante, & releuée par deſſus les autres; Qu'il pourroit tout à ſon aiſe joüir du principal commandement dans le Royaume, comme en effet il en ioüiſſoit, ſans que perſonne luy en diſputaſt la préeminence; Qu'il eſtoit permis de meſme aux autres Princes de poſſeder paiſiblement leurs Eſtats, & leurs Dignitez, pourueu qu'ils permiſſent auſſi, que le Peuple euſt en effet, ou crût auoir en apparence, quelque peu de liberté; & qu'en ſuitte ils empeſchaſſent qu'il ne ſe tramaſt aucune Guerre, tant que le Roy ſeroit mineur. A toutes ces choſes elle adjouſtoit; Qu'il ne s'eſtoit rien

Suſciter des Guerres Ciuiles, eſt le propre des hommes deſeſperés.

fait iusqu'alors, que pour apporter vn dernier remede à vne extréme necessité ; Qu'on auoit donné ce qu'on ne pouuoit vendre, & permis cette liberté si precieuse, que les Huguenots auoient depuis vsurpée ; Qu'il falloit pourtant que les Princes Catholiques s'armassent de patience, & que c'estoit à eux de venir à bout adroittemẽt de cette humeur frenetique ; sinon que pour se haster par trop de recourir aux remedes auant la Majorité du Roy, ils hasteroient aussi vn mal incurable, qui causeroit de dangereux accidens, & de fascheuses reuolutions. Surquoy elle concluoit ; Que s'ils estoient resolus qu'on apportast quelque moderation à l'Edict, cela se deuoit faire insensiblement, selon le temps & les occasions, au lieu d'en venir à vne violence si manifeste, qu'elle donnast à l'auenir aux Seditieux le pretexte & la commodité qu'ils pourchassoient si passionnément. 1562.

Raisons du Duc de Guise, pour cõtredire celles de la Reyne.

Toutes ces raisons qu'allegua la Reyne, efficacement déduites, & repetées, auroient fléchy le courage du Roy de Nauarre, & possible encore celuy du Connestable, si le Duc de Guise y eust voulu consentir. Mais luy qui se promettoit de recouurer, ou mesme d'accroistre sa premiere Grandeur dans les hazards de la Guerre, & qui desiroient ardemment, comme ancien Protecteur, & Chef du Party des Catholiques, que les choses, qu'en quelque façon que ce fust on auroit concluës contre sa volonté, n'eussent point de lieu, afin que la gloire de les auoir annullées tournast à son auantage, s'opiniastroit à contredire tous ces discours qu'il venoit d'oüir. Il leur representoit ; Qu'ils joüeroient à perdre ensem-

1562. ble & le credit, & l'honneur, s'ils eſtoient ſi mal-habiles, que de ſortir de la Cour, & de ſe laiſſer tromper ſi facilement aux paroles d'vne femme, qui ne faiſoit rien qu'auec deſſein de ſe jetter dans le Party de leurs Ennemis; Qu'il ſeroit honteux pour eux, & trop nuiſible à leur Cauſe, ſi par leur propre confeſſion ils declaroient eſtre venus là, non pour le Bien public, ny pour la conſeruation de l'Authorité Royale, mais pour leurs intereſts propres, & pour leurs paſſions particulieres; Qu'on leur reprocheroit, que par vne laſcheté de courage ils n'auroient oſé pourſuiure leur entrepriſe, apres s'eſtre propoſez de la mener iuſques à la fin; Que pour les artificieux raiſonnemens de la Reyne, il ne falloit ny rompre vne reſolution qu'ils auoient ſi bien peſée, & priſe enſemble auec tant de bonne intelligence; ny pour ſon caprice, laiſſer perdre l'occaſion de faire des choſes qui leur eſtoient inſpirées par la raiſon, preſcrites par l'honneur, & commandées par le reſpect qu'ils deuoient à la Religion, la conſeruation de laquelle eſtoit le principal ſujet qui les auoit là conduits. En vn mot; Qu'il ne falloit pas tarder dauantage, ny s'amuſer à perdre le temps en diſcours ſuperflus; Que le Prince de Condé s'approchoit auec ſon Armée; Que déja les troupes des Huguenots s'étoient iointes; que pour empeſcher qu'ils n'emmenaſſent le Roy les premiers, il les falloit preuenir, & le mettre en lieu de ſeureté; Qu'au ſurplus, cette affaire ne pouuant ſe terminer par la perſuaſion, l'on y deuoit employer la force; Qu'il leur eſtoit indifferent que la Reyne priſt tel Party qu'elle voudroit, pourueu qu'ils pûſſent

auoir le Roy ; & qu'ayant sa personne, & celle du premier Prince du Sang, à qui le Gouuernement de l'Estat appartenoit par droit de naissance, ils se deuoient peu soucier de ce que la Reine entreprendroit de son mouuement propre. 1562.

Voila ce que dit le Duc de Guise : Comme en effet, il estoit vray que le Prince de Condé auoit ioint déja les Seigneurs de Chastillon, & tous les autres de son party, auec lesquels il s'approchoit de la Cour. A raison dequoy, le Roy de Nauarre, & le Conneſtable r'asseurez par ces discours, & voyans qu'il estoit neceſſaire de couper chemin aux Conferences, & aux delays, firent sçauoir à la Reyne ; Qu'il falloit absolument se resoudre à l'heure mesme ; Qu'ils auoient conclu d'emmener auec eux à Paris, par quelque moyen que ce fust, la personne du Roy, & de ses Freres, afin que les Huguenots, qui n'estoient pas loin de là, ne s'en saisissent les premiers ; Qu'ils ne voyoient aucune apparence d'abandonner laschement leur Prince legitime, & de le laisser en proye à des Heretiques, qui ne desiroient rien tant que de le tenir comme prisonnier, afin de pouuoir sous son nom bouleuerser les fondemens de l'Estat ; Qu'il n'y auoit plus de temps à perdre, ny plus de moyen d'attendre ; Qu'ils n'empescheroient pas, comme le deuoir les y obligeoit, que la Reyne estant libre, ne fist ce qu'il luy plairoit ; mais qu'en ce qui regardoit le Roy, ils vouloient faire de leur costé ce à quoy leur condition ; & le bien public les inuitoient. Cette resolution si promptement prise, & si promptement aussi declarée, ne surprit point l'esprit de la

Declaration faite à la Reyne par le Roy de Nauarre, & par le Conneſtable.

Réponse de la Reyne,

1562. Reyne ; ayant de long-temps preueu cela, & mis ordre à ce qu'en tel cas il luy faudroit faire. Voyant donc qu'elle ne pouuoit plus vser de remise, & que la necessité la contraignoit de se declarer, elle le fit, bien qu'à contre-cœur, comme iugeant par les apparences, que ce seroit vn acheminement à la guerre, qui s'ensuiuroit en fort peu de temps. Toutesfois, quoy qu'il en deust auenir, elle ne voulut en aucune sorte quitter le party des Catholiques, non seulement pource que la bien-seance & la raison le luy conseilloient: mais encore dautant que sa propre conseruation, & celle de ses Enfans, s'affermissoient mieux dans ce mesme Party, qui estoit beaucoup plus fort, & plus durable que l'autre. Ces considerations firent, qu'apres s'estre promptement declarée, elle répondit au Roy de Nauarre, & au Connestable, auec la viuacité d'esprit qui luy estoit ordinaire : Qu'en matiere d'estre Catholique, & passionnée pour les interests publics, elle ne cederoit iamais à personne : Qu'à cette fois elle vouloit renoncer à ses sentimens, pour s'accõmoder àceux des autres; Et partant, que puis qu'ils trouuoient bon de s'en aller, elle en estoit contente, pour ne leur déplaire. En effet, sans vser d'autres langages, elle se hasta de donner ordre à son partement. Mais pour tout cela, elle ne laissa pas à mesme temps d'enuoyer au Prince de Condé des lettres pleines d'excuses. Le contenu en estoit; Qu'elle ne pouuoit, à son grand regret, s'acquitter de la promesse qu'elle luy auoit faite, de se jetter dans son party auecque le Roy, pource que les Catholiques les auoient preuenus, & qu'ils les menoient tous deux

qui se declare pour le Party Catholique.

Stratageme de la Reyne Mere.

par force à Paris ; Qu'il ne perdist pas courage pourtant : mais que trauaillant tousiours pour le bien de la Couronne, il ne souffrist point que ses Ennemis s'attribuassent l'autorité du Gouuernement. Ainsi s'estant mise en chemin auec le Roy, & ses autres Enfans, enuironnée des principaux Seigneurs Catholiques, qui pour l'appaiser luy rendoient tous les deuoirs, & tous les honneurs imaginables, elle arriua en diligence le soir à Melun, le lendemain au Bois de Vincennes, & le matin suiuant, à Paris. Il est tres-certain que ce iour là plusieurs virent répandre des larmes au Roy : qui n'estant pas encore hors d'enfance, croyoit veritablement que les Seigneurs Catholiques violentoient sa liberté. Quant à la Reyne, elle s'affligeoit si fort de ce que ses desseins n'auoient pas reüssi, & de se voir à la veille des malheurs qui deuoient s'ensuiure des Guerres Ciuiles, qu'en tout ce voyage elle ne dit mot, & fut sans cesse en inquietude. Dequoy neantmoins le Duc de Guise ne se mettoit nullement en peine, & disoit tout haut : *Qu'vn bien qui venoit d'amour, ou de force, ne laissoit pas d'estre tousiours bien.*

1562.

qui est conduite à Paris auecque le Roy.

Charles IX. répand des larmes, se croyant violenté en sa personne, par les Chefs des Catholiques.

Le Prince de Condé receut cependant cette nouuelle, comme il estoit en chemin : & se voyant, ou trompé par la Reyne, ou preuenu par les Catholiques, il s'arrêta tout court dessus son cheual. Dans cette surprise, il fut vn long-temps en doute du conseil qu'il deuoit prendre, se mettant deuant les yeux les grands trauaux où il falloit qu'il se preparast, & l'horrible face de ses disgraces futures. Mais comme l'Amiral, qui estoit demeuré derriere, fut suruenu là dessus, ils se mirent à con-

Paroles du Duc de Guise.

Irresolution du Prince de Condé, qui se iette enfin dans Orleans.

ferer ensemble quelque peu de temps : Et
1562. alors le Prince apres vn soûpir qui luy échappa : *C'en est fait*, dit-il, *nous sommes plongez si auant dans l'eau, qu'il faut boire ou se noyer.* A ces mots tournant bride d'vn autre costé, il piqua vers Orleans, pour executer la resolution qu'il auoit faite de s'en saisir. Cette Ville, des principales de France, est à trente lieuës de Paris ; vaste en son enclos, abondante en viures, commode en edifices, & grandement bien peuplée. Elle est située en la Beausse, presque au milieu du Royaume, & sur le bord de la Loire, que les Anciens ont appellé *Liger* : Riuiere grande, & nauigable, qui arrouse diuerses Prouinces, d'où finalement elle se va rendre dans la Mer Britannique. Pour toutes ces commoditez, iointes à celles du Commerce, & à la fertilité du terroir, qui rendent cette mesme Ville considerable & celebre ; le Prince n'en trouuoit point de plus propre, pour l'opposer à Paris, ny pour en faire la place d'armes, & la Capitale de son Party. Or pource que depuis plusieurs mois qu'il s'estoit mis cela dans l'esprit, il auoit de secrettes intelligences auec quelques-vns des habitans, qu'il sçauoit estre Caluinistes, il les employoit à faire soûleuer la pluspart de la ieunesse, qui est ordinairement pleine de fougue, factieuse, & portée d'inclination à toute sorte de nouueautez. En effet, les Bourgeois auoient si bien accommodé leur naturel à la susciration de leurs complices, qu'vne grande partie du peuple se reduisoit volontairement à prendre les Armes. Pour moyenner donc que tout se fist auec ordre, le jour d'auparauant d'Andelot fut enuoyé à la Ville, auec

Descri-ption d'Orleãs.

Intelli-gence se-crette du Prince de Cõdé,

qui fait reuolter la plus-part du peuple.

commission expresse d'y entrer secrettement, & de la surprendre, si-tost que le Prince auroit de mesme surpris la Cour à Fontainebleau. Mais comme il n'y pût arriuer, d'Andelot n'en sçachant pas le succez, prit trois cent hommes de sa suitte, tous bien armez, auec lesquels au iour prefix, il se saisit tout à coup de la porte de S. Iean. A cét accident, Montereau Gouuerneur de la Ville, accourut en mesme temps, suiuy de quelques soldats de la Compagnie de Sipierre, qui se trouuerent là de hazard. Se voyant donc soustenu par eux, il donna vertement sur les Ennemis, auec esperance de les chasser, & de leur faire abandonner la porte, pour n'auoir point eu le loisir de s'y fortifier. Ce qui fut cause qu'ils se chargerent si bien les vns & les autres, qu'il y eut des deux costez beaucoup de sang répandu. A la fin le combat ayant duré vn assez long-temps, il est indubitable que d'Andelot eut esté contraint de ceder au grand nombre de Catholiques, qui de toutes parts accouroient là tous armez; si de bonne fortune pour luy, il ne luy fust arriué du secours lors qu'il ne s'y attendoit point. Car le Prince de Condé qui ne trouuant plus la Cour à Fontainebleau, auoit pris vne autre route, se rendit depuis en diligence prés d'Orleans, où il arriua quand on commençoit d'en venir aux mains, & de donner l'assaut à la Ville; Ce qui luy fut aisé de connoistre par le bruit continuel des cloches, qui se confondant auec celuy des Armes à feu, se faisoit ouyr bien loin de-là. Il tira donc tout droit à Orleans à bride abattuë, & mena toute sa Caualerie au secours des siens; qui n'en pouuant presque

1562.

Efforts d'Andelot dans Orleans;

auquels Montereau s'oppose;

Combat opiniastre.

Le Prince de Condé

1562. plus, couroient grand danger d'estre chassez de la Ville. Ils estoient plus de trois mille cheuaux, qui gallopoient si fort, & si viste, qu'on eut dit d'abord, qu'ils s'en alloient se precipiter. Ce qui sembloit si étrange à ceux du païs, pour n'estre accoustumez à tels spectacles de guerres ciuiles, qu'encore que parmy ces alarmes, & ces inquietudes d'esprit, ils fussent presques reduits à pleurer; ils ne pouuoient pourtant s'empécher de rire, comme ils voyoient icy tomber vn cheual, & là s'abatre vn homme, sans que neantmoins de si fascheux accidens fussent capables d'empécher que ces gens-d'armes, à force de se laisser emporter à leur dessein, qui n'étoit connu qu'à eux, ne se choquassent furieusement les vns les autres. Mais quelque ridicule que semblât à ces gens-là cette precipitation, elle reüssit au gré du Prince, qui par le moyen d'vn si puissant secours, arriué si à propos, chassa le Gouuerneur, rangea ceux qui luy resistoient, & se fit enfin Maistre absolu de la Ville. Dans ce bon succez, les principaux Chefs eurent bien assez d'authorité, pour empécher qu'elle ne fut saccagée, mais non pas pour garentir les Eglises de la violence des soldats Huguenots; qui portant leurs mains prophanes sur les choses les plus sacrées, les pillerent inhumainement, & les desolerent auec vn horrible exéple de toute sorte de barbaries. Apres la prise d'Orleans, le Prince qui destina cette place, pour étre comme la Citadelle de son Party, ne pensa plus qu'à faire la guerre. Pour la commencer, il établit vn Conseil des principaux Seigneurs, & des plus considerables Capitaines de son Armée, afin

s'achemine à Orleans auecque ses forces,

met en alarme tout le païs par où il passe;

& se réd maistre de la Ville.

Inhumanitez cõmises dans Orleans par les Huguenots, qui en font leur place d'armes.

d'auiser auec eux touchant les moyens qu'ils deuoient tenir, pour attirer à leur Party le plus qu'ils pourroient de Villes, & de Prouinces; Comme aussi, pour leuer autant d'argent qu'il en falloit, pour subsister dans la grande dépense, qu'on fait ordinairement quand on commence la Guerre. 1562.

C'estoit la même pensée qu'auoient de leur costé les Chefs du Party Catholique. Car estans arriuez à Paris auec le Roy & la Reyne, ils entroient tous les iours au Conseil, pour y resoudre des choses les plus commodes, & les plus propres à regler, à leur commun auantage, dans l'état des affaires. Dans ces Assemblées, le Duc de Guise soustenoit ouuertement; Que pour éteindre la cause de l'embrasement, & couper la racine du mal, il falloit de neceffité faire la guerre aux Huguenots. Mais le Chancelier de l'Hospital n'étoit nullement de cét aduis; & alleguoit plusieurs difficultez au contraire, pour s'accommoder aux sentimens de la Reyne, qui l'auoit instruit secrettement. Ainsi trouuant des obstacles & des écueils à toutes les propositions qui luy étoient faites, il concluoit à la Paix, & disoit; Que ceux de l'vn & de l'autre Party deuoient s'éloigner de la Cour, pour laisser libre & paisible, tant à la Reyne, qu'au Roy de Nauarre, la puissance du Gouuernement. Il ne le pût persuader pourtant; & auec ce que le Conneſtable le rebuta bien fort, aprés la nouuelle de la reuolte d'Orleans, il fut encore plus mal traitté. Car sous pretexte qu'il étoit homme de Robbe, il se vid exclus des conseils de Guerre, que l'on appelloit ainsi déslors, & où la Reyne trouua depuis à redire

Le Roy & la Reyne arriuez à Paris, essayent d'y regler les affaires.

Sentiment du Duc de Guise,

contredit par celuy du Chancelier de l'Hospital;

qui en est disgracié.

1562. vn de ses principaux Ministres. Ne pouuant donc resister à l'auenir à la disposition, ny à la volonté du Conseil, pource qu'on y auoit éleu de nouueau Claude, Marquis de Boissy; Honoré, Marquis de Villars; l'Eueſque d'Auxerre, & les Seigneurs de Cars, de Maugiron, & de la Brosse, tous étroittement liez au Party du Connestable, & du Duc de Guise; Elle ne pouuoit non plus moyenner la Paix, puisque desia de ce costé-là toutes choses panchoient à la Guerre. Les libelles, comme c'est l'ordinaire, en furent les Auant-coureurs. Car le Prince de Condé, & ceux de sa Faction, se voulant iustifier par écrit, du suiet qui les auoit obligez à prendre les Armes, publierent quelques manifestes imprimez, qu'ils adressoient au Roy, au Parlement de Paris, aux Protestans d'Allemagne, & aux autres Princes Chrestiens. Par ces Declarations qui n'estoient pas moins longues qu'artificieuses, ils concluoient; Qu'ils estoient armez pour deliurer les personnes du Roy & de la Reyne sa Mere, de la tyrannie des Seigneurs Catholiques qui les tenoient en prison; Comme encore pour faire obseruer par tout le Royaune les Edicts de sa Maiesté qui estoient indignement bafoüez, & foulez aux pieds par les Vsurpateurs du Gouuernement, & d'vne Authorité qui ne leur appartenoit point; Et partant qu'ils seroient touſiours prests à poser les Armes, auſſi-tost que le Connestable, le Duc de Guise, & le Maréchal de saint André s'éloigneroient de la Cour; & que remettant le Roy & la Reyne en leur propre pouuoir, & en pleine liberté, ils n'empescheroient point que l'exercice de la

Manifestes du Prince de Condé.

Religion ne fust libre aussi par toute la France. 1562.

La réponce que fit à ce Manifeste le Parlement de Paris fut ; Qu'ils cherchoient en vain à couurir de fausses couleurs, & non pas de vrays ny d'honnestes pretextes, les Armes qu'ils auoient coniointement prises contre la Personne & la Maiesté de leur Prince ; Qu'il s'en falloit beaucoup que le Roy, & la Reyne sa Mere fussent tenus prisonniers par le Conneſtable, & par les Seigneurs de Guise ; Qu'au contraire ils viuoient en liberté dans la Capitale Ville de France, où estoit le siege du premier de tous les Parlemens, & où Charles de Bourbon Frere du Prince de Condé, & l'vn des Princes du Sang, commandoit en qualité de Gouuerneur ; Que le Roy de Nauarre, Frere aussi du mesme Prince, auoit la plus haute Administration du Royaume, & que la Reyne Mere en estoit Regente ; Que l'Election de tous deux, faite en plein Conseil, comme c'est la coustume, auoit esté confirmée du commun consentement des Estats generaux ; Que pour trouuer quelque bon remede aux maux presens, on tenoit tous les iours le Conseil, où n'entroient que des hommes considerables, & où leurs Majestez estoient en personne ; Qu'il se voyoit par épreuue, que l'on obseruoit ponctuellement l'Edit de Ianuier, puis qu'on laissoit viure dans vne entiere liberté de Conscience ceux de la Religion pretenduë Reformée ; & que neantmoins il dépendoit de la volonté du Roy, de reuoquer ses Edicts quand il luy plairoit, principalement celuy de Ianuier qui n'auoit esté fait que par forme de prouision, ny esté admis en Par-

Réponse du Parlement de Paris aux Manifestes du Prince.

1562. lement que pour vn temps ; Qu'eſtant publié en faueur des Huguenots, ils l'auoient eux-meſmes violé depuis, & qu'ils le violoient tous les iours ; Qu'encore qu'il portaſt de tres-expreſſes deffenſes de s'aſſembler en Armes, ſans en auertir les Officiers & les Gens du Roy, ils ne laiſſoient pas pourtant de le faire, ny d'ajouſter à cette temerité celle qu'ils auoient d'émouuoir des troubles de toutes parts, de commettre des actions noires, & de répandre le ſang humain ; Qu'apres vn ſi mauuais procedé, le pretexte qu'ils prenoient eſtoit trop foible pour mettre à couuert leur rebellion, puis qu'on leur voyoit manifeſtement ſurprendre des Villes, faire des leuées de Soldats, s'emparer des munitions de Guerre, fondre du Canon, battre de la Monnoye, ſe ſaiſir des reuenus publics, démolir les Egliſes, deſoler les Monaſteres, & faire vne infinité de choſes ſemblables qu'on ne pouuoit mieux nommer que des effets d'expreſſe reuolte, & de barbare inhumanité qui n'eſtoient nullement permis à des Sujets legitimes ; Qu'à ces cauſes ils exhortoient le Prince de Condé à ſuiure les traces de ſes Anceſtres, à ſe retirer prés de la perſonne du Roy, à quitter le commerce des Heretiques & des Factieux, & à ne troubler pas dauantage le repos de ſon pays, qu'en qualité de Prince du Sang il eſtoit obligé de luy procurer iuſques au dernier ſoupir de ſa vie.

Autre réponce des Seigneurs de Guiſe, & du

Les Seigneurs de Guiſe & le Conneſtable firent réponſe de meſme à cette Declaration du Prince ; & apres auoir deduit au long les ſeruices par eux rendus à la Couronne, ils conclurent ; Qu'ils eſtoient contens non ſeu-

lement de se retirer de la Cour, mais de se bannir volontairement du Royaume, pourueu que ceux du Party contraire le fussent aussi ; de poser les Armes, de rendre les Villes prises, de rebastir les Eglises démolies, de ne point choquer la Religion Catholique, & d'obeyr entierement à leur Prince legitime, sous la Regence de la Reyne sa Mere, & sous le Gouuernement du Roy de Nauarre. En suite de ces choses, le Roy & la Reyne par l'auis du Conseil, répondirent aussi au Prince de Condé ; & par leur Declaration qui fut imprimée & publiée, ils protesterent ; Qu'ils estoient tous deux en pleine liberté, & que de leur mouuement propre, ils auoient voulu que la Cour se tint à Paris, afin d'y estre en plus grande asseurance, & de remedier aux troubles & aux desordres presens, suiuant le Conseil des Officiers de la Couronne. Quant à l'Edict de Ianuier ; Qu'ils ne demandoient pas mieux que de le faire tousiours obseruer iusques à la Maiorité du Roy, & de le maintenir par tout le Royaume ; Qu'au reste, puis que les Princes Catholiques, de la Foy & de l'integrité desquels toute la France auoit connoissance, s'offroient de leur bon gré à s'en aller de la Cour, que le Prince de Condé, ny ses Adherans, n'auoient plus raison de s'en éloigner, ny d'estre tousiours armez ; Qu'ils deuoient plustost se remettre eux-mesmes dans l'obeyssance du Roy auec les Places qu'ils auoient prises ; Et que s'ils le faisoient, outre l'abolition du passé, ils seroient à l'auenir fort bien receus de leurs Maiestez & maintenus ponctuellement dans leurs priuileges, & dans leurs preéminences. Par ces Traittez enco-

1562.

Connestable, à la Declaration du Prince.

Nouuelle Declaration du Roy & de la Reyne.

1562. re, la Reine pretendoit de faire en sorte, que les Princes de l'vn & de l'autre Party se piquans d'honneur, pour ne se rendre eux-mesmes coupables de violences contre la Personne du Roy, se retirassent en leurs Gouuernemens, laissans celuy de l'Estat à elle-mesme, & au Roy de Nauarre; les mœurs duquel pour la bonté de son naturel, estoient auantageuses à ses Enfans, & fort propres à les établir dans la Royauté. Mais quelques Declarations, & quelques Articles qui se fissent des deux costez, ils aboutissoient tous à ce point; Que l'vn & l'autre de ces Partys marchandoient à qui desarmeroit le premier; si bien que s'imposant ainsi, ils faisoient par écrit de longues propositions, pleines de belles apparences, sans rien conclure en effet.

Les Huguenots se saisissent des principales Villes du Royaume.

Pendant que ces Manifestes se publioient, & que par de continuels delais, on portoit toûjours plus auant l'affaire de cet accommodement, le Prince de Condé, & l'Amiral taschoient d'attirer à leur Party les plus grandes & les plus commodes Villes du Royaume, dont en effet ils se rendoient Maistres, par le moyen de leurs Agens, tous hommes d'esprit & de courage qu'ils enuoyoient dans les Prouinces, où par diuers artifices ils se preualoient de la diligence des Huguenots, & de l'appuy des Factieux qui estoient de toutes parts en fort grand nombre. Par cette soupleſſe, ils firent reuolter la Ville de Roüen, où se tient le Parlement de Normandie, & dans la mesme Prouince ils surprirent Dieppe, & le Havre de Grace, places fortes, situées sur le bord de l'Ocean, du costé qui regarde l'Angleterre. Auec pareille facilité, dans le Poictou, & dans

la Touraine, ils se saisirent d'Angers, de Blois, de Poictiers, de Tours, de Vendosme; & dans le Dauphiné, de Valence, & de Lyon mesme; qui fut contraint à la fin de ceder à leurs efforts. I'obmets qu'en Gascogne, en Guyenne, & en Languedoc, où le nombre des Huguenots estoit plus grand qu'en nul autre lieu, ils s'assujettirent Bordeaux & Thoulouse, auec quelques autres Places des plus fortes du Pays; Et qu'en vn mot, ils rangerent à leur Party presque toutes les Villes de France, & tous les grands Bourgs enclos de murailles. Tellement que par ces reuoltes Ciuiles qui entretenoient la Guerre dans le Royaume, les Prouinces estant diuisées, les Maisons renduës ennemies, & les Familles mesme partagées entr'elles; de quelque costé qu'on tournast les yeux, l'on ne voyoit qu'accidens funestes, qu'embrasemens, que ruynes, que voleries, & qu'executions sanglantes. Or dautant que ny les contributions des Huguenots, quoy qu'elles se fissent promptement, ny les biens des Seigneurs particuliers ne pouuoient suffire aux frais de la Guerre; outre le butin des Villes prises, dont le Prince s'accommodoit, il ramassoit à Orleans tout ce qui se trouuoit d'or & d'argent dans les Eglises pour le reduire en monnoye qu'il faisoit battre publiquement. Par où cependant il aigrissoit encore plus fort les courages des Catholiques; qui pour estre nays dans vn Pays, où les Enfans heritent de la Pieté de leurs Peres, ne pouuoient souffrir qu'à contre-cœur de voir les saintes Reliques, & les sacrez lieux ainsi dépoüillez de tant de precieux ornemens dont ils estoient enrichis. Il ne se monstroit pas

1562.

Le Prince de Condé fait battre de la mõnoye de tout ce qu'il trouue d'or & d'argent dans les Eglises.

1562. moins soigneux encore d'auoir du canon, & des munitions de Guerre ; si bien qu'en ayant tiré beaucoup des Villes surprises, & particulierement de Tours, il les faisoit conduire à Orleans, où pour s'en seruir au besoin, on les serroit par son ordre dans le Conuent des Cordeliers, dont il auoit fait vn magazin. Tandis que les Chefs Huguenots se disposoient ainsi à la Guerre, ceux du Gouuernement s'y preparoient aussi de leur costé, bien que non pas si violemment, & ramassoient aux enuirons de Paris l'Armée des Catholiques. Ils consultoient pareillement sur ce qu'ils auoient à faire touchant l'Edict de Ianuier ; & quoy qu'ils ne fussent pas bien d'accord en leurs opinions, si est-ce qu'enfin ils resolurent qu'il le falloit obseruer, tant pour n'irriter plus fort les humeurs qui n'estoient que trop émeuës, qu'afin de ne fomenter dauantage la Cause des Huguenots, à qui par l'obseruation de ce mesme Edict, on ostoit tout pretexte de prendre les Armes auecque raison. Mais dautant que les Parisiens, qui durant le cours de tous ces troubles, témoignerent tousiours d'auoir en singuliere veneration la Religion Catholique, requeroient instamment qu'on ne permist point que les Huguenots fissent à Paris des Assemblées, afin que de-là ne s'ensuiuist aucun dangereux tumulte dans leur Ville, Capitale de tout le Royaume, & le principal fondement du Party du Roy ; joint qu'il n'estoit nullement de la bien-seance qu'aux lieux où sa Maiesté estoit en personne, il se fist aucun exercice d'vne Religion differente de la sienne ; Pour toutes ces raisons, on trouua bon d'ordonner ; Que

Preparatifs des Chefs Catholiques.

Requeste des Parisiens.

l'Edit de Ianuier demeurant d'ailleurs en sa force, les Huguenots n'eussent à s'assembler à Paris, ny aux enuirons, non plus qu'à la Cour; & qu'en quelque lieu qu'elle fust, on n'y pust viure autrement, qu'à la maniere des Catholiques, & suiuant les Coustumes obseruées par l'Eglise Romaine. A la publication de cet Edict furent iointes d'autres Declarations sur le suiet du Gouuernement, & de ce qui regardoit la Guerre. En suite dequoy le Cardinal de Bourbon ennemy des affaires tumultueuses, & qui en vn temps si fascheux apprehendoit de s'embarasser, renonça volontairement à la Charge de Gouuerneur de Paris qui fut donnée au Maréchal de Brissac; Car on le consideroit comme vn homme, en qui l'on se pouuoit assurer, & tel qu'on le demandoit, pour fier à sa conduite la plus puissante Ville de France qui faisoit plus elle seule, en faueur de son Party, que n'eust pû faire tout le reste du Royaume. Auecque cela, pour ne laisser les Prouinces dégarnies de bons Lieutenans, qui s'opposassent courageusement aux efforts des Huguenots; l'on enuoya pour Chefs principaux en Normandie Claude Duc d'Aumale; en Touraine Louys de Bourbon Duc de Montpensier; & en Gascogne Blaise de Mont-luc, homme illustre pour l'excellence de son esprit, & de son courage; mais encore plus pour sa grande experience à la Guerre. Comme on eut donc mis sur pied vne assez puissante Armée, ceux qui gouuernoient l'Estat furent d'auis de prendre la route d'Orleans, où le Prince & l'Amiral s'en alloient touſiours leuant des troupes. Ce qu'ils iugerent tres à propos, & pour les

1562.

Moderation apportée à l'Edict de Ianuier, à l'instance des Parisiés.

Le Maréchal de Brissac est fait Gouuerneur de Paris.

Diuers Chefs des Catholiques enuoyez en diuerses Prouinces.

Blaise de Montluc, personnage illustre.

1562. prendre au dépourueu, en ne leur donnant pas le temps de se rallier, & pour essayer de les incommoder, auant que leur estime & leurs forces s'augmentassent dauantage. L'Armée du Roy étoit composée de quatre mille Cheuaux, tirez de la plus leste Noblesse de France, & de six mille hommes de pied, gens d'élite, & tous vieux soldats; sans y comprendre les Suisses, qui tiroient paye du Roy; & qui étoient déja dans les confins de Bourgongne. Auec ce nombre de gens, & du canon à suffisance, l'Armée tourna du costé d'Orleans, sous la conduitte du Roy de Nauarre, qui en étoit Lieutenant General, du consentement pourtant, & par l'authorité du Connestable & du Duc de Guise; qui pour leur experience & leur âge, soustenoient la charge des plus pressantes affaires du Royaume. Au contraire, le Prince de Condé, & l'Amiral, sans l'auis desquels rien ne se faisoit dans leur Party, ayant déja rallié d'assez fortes troupes, pour resister à l'Armée du Roy, resolurent de sortir d'Orleãs, & de tenir aussi la campagne. Ce qui les obligea particulierement à cela, ce fut le desir qu'ils auoient de se conseruer tousiours dans la bonne estime, qui est en effet aux Chefs de Party vne chose de tres-grande importance pour s'acquerir des Soldats; étant certain qu'elle mesme & la bonne Fortune, en attirent vne infinité. Comme ils se virent à la campagne, auec trois mille Cheuaux, & sept mille hommes de pied, ils camperent en vn lieu fort d'assiette, à quatre lieuës de la Ville, & se retrancherent de telle sorte dans leurs quartiers, que toutes les auenuës du grand chemin en étoient coupées; tant pour empécher

L'Armée du Roy s'achemine à Orleans, sous la conduitte du Roy de Nauarre.

Les Chefs Huguenots tiennent la campagne auec leur Armée.

empescher les Catholiques d'aborder du costé de la Ville, que pour s'ouurir vne plus facile entrée aux conuois des munitions & des viures qui leur venoient des lieux d'alentour. 1562.

Grandes inquietudes de la Reyne Mere :

Tandis que les deux Armées s'approchoient ainsi, il n'est pas à croire combien la Reyne estoit affligée de voir que les affaires aboutissoient à vne guerre euidente, & qu'en cette guerre elle couroit fortune d'estre reduite á la discretion de celuy des deux Partys, à qui demeureroit la victoire. Pour se persuader qu'elle ne deuoit non plus se fier à l'vn, que s'assurer en l'autre, elle ne manquoit pas de grandes raisons qui estoient ; Qu'encore que les Seigneurs Catholiques luy témoignassent beaucoup de respect, & qu'ils luy promissent de la conseruer tousiours dans son authorité de Regente ; il y auoit pourtant à craindre pour elle, qu'apres qu'ils auroient défait le Party contraire, & osté l'empeschement qui les retenoit pour l'heure dans les limites de la raison, ils ne tinssent peu de compte d'vn Roy pupille, & d'vne Femme étrangere ; ou mesme qu'ils ne missent toutes autres considerations au dessous de celle de s'agrandir, & de s'éleuer le plus haut qu'ils pourroient. Vne apprehension encore plus forte la trauailloit du costé du Prince de Condé, dont elle connoissoit l'humeur turbulente & les vastes pensées ; joint qu'il se croyoit auoir esté non seulement offensé, mais trahy par elle-mesme. D'où elle concluoit ; Que des bons succez des Huguenots n'en pouuoient naistre que de tres mauuais pour l'Estat ; Qu'à mesure que leur puissance croistroit, ils ietteroient les fondemens de sa ruine ; Et qu'enfin

& ses raisons pour authoriser ses defiances.

1562. ils allumeroient en France vn feu de si longue durée, qu'ils luy osteroient tout moyen de l'éteindre, & de pouuoir iamais recouurer entierement sa premiere tranquilité. Toutes ces choses considerées luy faisant desirer qu'on en vint à vne bonne Paix, & que les affaires de la Cour se traittassent, comme l'on dit, par brigues, & par secrettes menées, plustost que par la violence des Armes, elle se remit dans le dessein d'vn accommodement par l'entremise de l'Euesque de Valence. En effet, il s'y employa de si bonne façon, qu'apres quantité d'obstacles qu'il rompit, il trouua moyen de faire parler ensemble la Reyne & le Prince de Condé. Cet abouchement se fit en vn lieu d'égale distance entre l'vne & l'autre Armée, afin qu'également aussi les deux parties y trouuassent leur satisfaction & leur sureté. Ainsi la Reyne Mere venuë au Camp des Catholiques, accompagnée du Roy de Nauarre, & de Danuille fils du Conneſtable, alla iusqu'à Toury à dix lieuës d'Orleans, où le Prince de Condé se rendit aussi auec l'Amiral & le Cardinal son frere, qui se faisoit appeller alors le Comte de Beauuais, Ville dont il tenoit l'Eueschè, bien qu'il eust changé de Religion. Là les vns & les autres estans à cheual au milieu d'vne grande campagne qui s'étendoit aussi loin que la veuë, la Reyne & le Prince se tirerent à l'écart, & s'entretinrent long-temps ensemble, sans qu'on en pût sçauoir autre chose, sinon qu'apres estre separez tout à coup sans rien conclure, ils retournerent au Camp auec vne extrême viteſſe. Cette entreueuë fit dédire plusieurs de l'opinion qu'ils auoient euë iusques alors, que la

Abouchement de la Reyne auec le Prince de Condé dans le Camp des Catholiques.

Reyne Mere s'entendoit auec les Huguenots; 1562.
estant bien certain qu'elle ne vouloit en façon du monde se separer d'auec les Catholiques. Et à vray dire, si elle en eust eu enuie, rien ne la pouuoit empescher de suiure le Prince de Condé, qui n'estant possible venu là que pour ce mesme suiet, fondoit aussi là-dessus sa principale esperance. Or soit qu'il fist semblant d'auoir repris vn nouueau courage par cette Conference auec la Reyne, soit qu'il vouluſt accroistre les deffiances & les soupçons que les Catholiques auoient d'elle; tant y a qu'vn peu apres qu'il fut de retour en son Camp, il se mit à proposer des conditions si étranges, qu'il n'en auoit point fait encore de semblables, ny de si fascheuses; Aussi l'étoient-elles à tel point, que le Roy mesme qui en vn âge encore tendre, se rapportoit de toutes ses affaires à ce que son Conseil trouuoit bon, témoigna le déplaisir qu'il en auoit. Car il demandoit par ses Articles; Que les Seigneurs de Guise, & le Connestable sortissent hors du Royaume; Qu'il fut permis aux Huguenots de s'assembler dans les Villes, & mesme de faire publiquement dans les Eglises, vn libre exercice de leur Religion; Qu'on eust à declarer nuls tous les Edicts qui s'estoient faits depuis le retour du Duc de Guise à la Cour; Qu'il peust tenir toutes les Villes par luy prises, & y commander de pleine puissance iusques à la Maiorité du Roy; Qu'on fist sortir de France le Legat du Pape; Qu'il n'y eust point d'Office, ny de Charge que les Huguenots ne peussent exercer. Et pour conclusion; Que l'Empereur, le Roy Catholique, la Reyne d'Angleterre, le Duc de Sauoye, la

Artifice du Prince de Condé, & conditions ridicules par luy proposées.

1562. Republique de Venise, & celles des Suisses l'assuraſſent; que ny le Duc de Guise, ny le Connestable ne remettroient point le pied dans le Royaume, & ne feroient aucunes leuées de gens de guerre, que le Roy n'euſt atteint l'âge de vingt-&-deux ans. Ces propoſitions ayant mis en colere tous ceux qui en ouyrent parler, les Chefs du Gouuernement furent d'auis d'enuoyer à Eſtampes, qui eſt preſque à my-chemin de Paris à Orleans, de Freſne, Secretaire d'Eſtat, auec commiſſion expreſſe de ſommer à cry public le Prince de Condé, l'Amiral, d'Andelot, & les autres de leur Party, de poſer les Armes dans dix iours, de rendre les places priſes, & de ſe retirer en leurs Maiſons, moyennant quoy ils obtiendroient grace & abolition de tout le paſſé: Comme au contraire, en cas de refus & de deſobeyſſance, ils ſeroient declarez immediatement criminels de leze-Majeſté, priuez de leurs charges, & traittez comme Rebelles & Perturbateurs du repos public. Mais cette Declaration n'adoucit nullement les Huguenots, & ne fit que les aigrir dauantage. Déslors par vn excez de colere, ou par vne maniere de deſeſpoir ils en deuinrẽt plus déterminez, & voulurent bien que tout le monde ſceuſt, Qu'ils s'eſtoient inſeparablement liguez enſemble, pour deliurer, comme ils diſoient, le Roy, la Reyne, & l'Eſtat de la violence de leurs perſecuteurs, & pour faire obſeruer les Edits de ſa Maieſté par tout ſon Royaume. Auec ce pretexte, ils declarerent le Prince de Condé Chef de cette Ligue; les cauſes de laquelle furent par eux amplement déduites dans le Manifeſte qu'ils en firent imprimer & pu-

Sommations faites de la part du Roy, aux Chefs du Party Huguenot.

Les Huguenots font vne nouuelle Ligue, dont le Prince de Condé eſt declaré Chef.

blier en suite, vsant de la liberté qui leur estoit ordinaire. 1562.

Auec tout cela neantmoins, la Reyne Mere ne pouuoit se mettre hors de l'esprit l'accord qu'elle meditoit; A quoy l'obligeoit particulierement l'esperance de le pouuoir faire, iointe au desir de se preualoir du retardement de la guerre. Aussi luy deuoit elle estre d'autant plus auantageuse, qu'on essayeroit de la differer & de porter l'issuë des affaires iusques à la Maiorité du Roy, où l'on pretendoit qu'il deust entrer, quand il seroit dans la quatorziéme de ses années. Elle fit donc ioüer ses artifices & ses ressorts ordinaires, pour se bien mettre dans l'esprit du Connestable & des Seigneurs de Guise, ausquels elle auoit déja donné des preuues indubitables de vouloir perseuerer en la Foy Catholique, & n'abandonner iamais leur Party. Car elle y estoit retournée volontairement, quoy qu'il luy fust tres-facile de se ietter dans celuy des Huguenots, estant si prés de leur Camp. Ainsi elle osta la pluspart des ombrages qu'ils auoient de ses inclinations, les effaça si bien de leur ame, qu'outre qu'ils luy laisserent depuis l'Authorité du Gouuernement plus libre que de coustume, ils ne s'étudierent qu'à luy plaire, & qu'à iustifier prés d'elle la sincerité de leurs seruices, par celle de leurs actions. De cette façon, l'esperance qu'elle auoit déja de trouuer quelque moyen d'accommoder les affaires, estant de beaucoup augmentée, donna commencement aux soins d'aller plus auant, & de gagner peu à peu les volontez des Seigneurs Catholiques. L'inuention dont elle vsa, fut de ne prendre que des pretextes

La Reyne Mere ne se desiste point du dessein d'accõmoder les affaires.

1562. honnestes, afin de leur faire auoir en horreur les Guerres ciuiles, & de les disposer, pour leur honneur, & pour la honte des Huguenots, à vouloir les premiers sortir de la Cour, comme ils y estoient aussi venus les premiers. Elle se mit à leur remonstrer en suite; Que par vn glorieux témoignage de leur integrité, ils pouuoient en vn instant éteindre l'horrible flamme, qui dans les coins du Royaume s'en alloit bruler iusques aux choses diuines; Qu'ils obligeroient plus la France par cette sainte resolution, que par les vtiles & genereuses entreprises, que iusques alors ils auoient executées; Que l'vn seroit d'autant plus auantageux, qu'il en viendroit du profit à tout le public; au lieu que l'autre n'auroit eu pour but, que l'accroissement de leur grandeur, & de leur gloire particuliere; Qu'au reste, leur éloignement de la Cour, ne seroit qu'vne ceremonie de quelques mois; Et que mesme, quand la necessité des affaires ne les y r'appelleroit pas, ils ne deuoient point douter, qu'au sortir de sa Minorité, le Roy ne les y fit venir, pour les auoir prés de sa personne. Elle leur disoit encore: Que ce peu de temps qu'ils seroient absens, leur fourniroit vn employ digne d'eux, & profitable au Royaume; Qu'estans retirez en leurs Gouuernemens, ils pourroient procurer la paix aux Prouinces, & purger accortement de leurs mauuaises humeurs, celles qui en auoient plus grand besoin; au lieu que s'ils demeuroient à la Cour, ils ne feroient que l'embarrasser, & qu'y r'allumer plus fort la Guerre ciuile, Qu'ils pouuoient s'asseurer, qu'elle seroit tousiours ferme en la Religion Catholique, & soigneuse d'y éleuer le

Raisonnement de la Reyne aux Chefs des Catholiques, pour les inciter à sortir de la Cour.

Roy ; Qu'elle ne mettroit iamais en deliberation aucune choſe de conſequence, ſans les en faire participans ; Qu'auſſi-toſt qu'on auroit pacifié les troubles preſens, elle employeroit tout ſon credit pour les rétablir à la Cour ; Et que s'ils ſe portoient auec vne forte reſolution à luy accorder ce qu'elle deſiroit d'eux, elle ne manqueroit point en quelque temps que ce fuſt, de leur en témoigner la reconnoiſſance. 1562.

Ce raiſonnement eut tant de pouuoir ſur l'eſprit du Conneſtable, du Duc de Guiſe, & du Maréchal de ſaint André, qu'ils s'offrirent à ſe retirer tous les premiers de l'Armée, & de la Cour meſme ; pourueu que le Prince de Condé poſant les Armes, ſe vint promptemẽt ſoûmettre à l'obeyſſance de la Reyne ; & aux choſes qu'elle ordonneroit pour le repos de l'Eſtat. Car bien que cet exil leur ſemblaſt d'abord vn peu fâcheux, neantmoins pource qu'on en parloit auec applaudiſſement, & qu'il y auoit grande apparence qu'à l'auenir ils en ſeroient plus eſtimez, & plus en Fortune, ils s'y condamnerent volontairement eux-meſmes. Il eſt vray pourtant que les principales conſiderations qui les obligerent à cela, furent celles-cy ; Qu'il eſtoit vray-ſemblable que le Prince ne viendroit point deſarmé à la Cour pour y viure en homme priué ; Qu'il ſe pourroit faire qu'on ne manqueroit pas de raiſons, ny de pretextes pour leſquels on les rappelleroit dans peu de temps ; Que le Roy de Nauarre qui leur ſembloit irreconciliable auecque ſon Frere, tant il eſtoit faſché contre luy, demeurant adioint, ou ſeruant comme de ſecond au premier Gouuernement de l'Eſtat, ils pouuoient preſque s'aſſurer

Le Conneſtable, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de S. André s'offrent à ſe retirer de la Cour.

1562. que les affaires ne changeroient nullement de face ; & qu'ainsi quoy qu'ils fussent absens de la Cour, ils ne laisseroient pas toutesfois d'y auoir le mesme credit, que s'ils y eussent esté presens. La Reyne cependant n'eut pas plûtost tiré d'eux cette promesse, que la tenant fort secrette, elle renuoya l'Euesque de Valence, Robertet Secretaire d'Estat, pardeuers le Prince de Condé qui leur confirma derechef ; Qu'en cas que les Seigneurs Catholiques partissent de la Cour les premiers, il ne desarmeroit pas seulement pour obeyr à la Reyne, mais que pour plus grande sureté, il sortiroit du Royaume. Ce que leur ayant certifié plusieurs fois, pource qu'il croyoit veritablement que les Chefs des Catholiques ne deussent iamais poser les Armes non plus que s'éloigner de la Cour, ny pour leur honneur, ny pour leur assurance ; l'Euesque & Robertet prirent leur temps là-dessus, & loüans sa prompte resolution, le prierent de vouloir dire à la Reyne par écrit les mesmes choses qu'il leur disoit de viue voix. A quoy ils adiousterent ; Que l'execution d'vn si genereux dessein ne luy pouuoit estre que tres-auantageuse ; Que c'estoit le vray moyen de fermer la bouche à ses Ennemis, & de mettre en desordre les Seigneurs de Guise ; Qu'au lieu qu'on le tenoit à present pour Chef d'vne Guerre scandaleuse, on l'estimeroit à l'auenir Autheur d'vne Paix honorable ; Et qu'en vn mot il iustifieroit ainsi ses intentions, en rendant visible à tout le monde la grande sincerité de son ame. Le Prince persuadé par des propositions si apparentes, & par l'esperance qu'il auoit d'adiouster pour fondement à ses Armes le secret

Nouuelle protestation du Prince de Condé ;

qui se laisse persuader par les Deputez de la Reyne.

de la raison d'Estat si considerable à tous les peuples, demeura d'accord d'écrire à la Reyne; Qu'en cas que les Seigneurs Catholiques, sans Armes, & sans Commandement se retirassent les premiers en leurs Maisons, il estoit content & promettoit de sortir de France, auecque ses principaux Domestiques; & mesme de n'y retourner iamais que par l'expresse volonté de ceux qui auroient le pouuoir de l'y rappeller. La Reyne ayant receu cette promesse écrite & signée de la main du Prince, aduertit incontinent les Seigneurs Catholiques qu'ils eussent en mesme temps à s'en aller de l'Armée, & à se retirer, sans autre suite que de leurs gens ordinaires. En effet ils obeyrent tout aussi-tost, & remettant leurs troupes au Roy de Nauarre, s'en allerent droit à Chasteaudun, auec dessein de s'éloigner tout de bon, lors que le Prince se seroit mis en estat de satisfaire ponctuellement à sa promesse. Apres leur soudain partement du Camp, la Reyne ne manqua pas d'en donner aduis au Prince, à qui cette mesme nuict elle enuoya Robertet pour luy dire de sa part; Que les Seigneurs Catholiques ayans desia quitté l'Armée, & les troupes qu'ils commandoient, il n'estoit plus question d'autre chose; sinon qu'auec la mesme diligence & la mesme franchise, il accomplist de son costé ce dequoy il l'auoit assurée par vn écrit signé de sa main. 1562.

Promesse du Prince de Condé à la Reyne.

Partement des Seigneurs Catholiques.

Cette resolution mit tout à fait en desordre les Chefs du Party des Huguenots; qui iusques alors n'auoient pû se persuader que le Connestable, ny les Seigneurs de Guise deussent iamais consentir à cette proposition. D'où il s'ensuiuit que se repentans de ce que le

1562. Prince auoit esté si facile à promettre tant de choses, ils se mirent à consulter entr'eux, touchant les moyens de s'en dédire. Mais selon que les vns & les autres se rencontroient d'humeur differente, ils differoient aussi d'opinions. L'Admiral, qui ne s'arrétoit point aux apparences, jugeant bien que la Victoire donneroit le prix aux choses, & que les raisons n'auroient de rien seruy si on venoit à la perdre; étoit d'auis que l'on ne feignît point de renuoyer Robertet, ny de violer sans respect tous les articles de cét accord. Dandelot en disoit autant, & encore dauantage: Car entremélant à ses discours les vanitez qui luy estoient ordinaires, il demandoit qu'on luy permist seulement d'aller auec ses gens, joindre de si prés les Catholiques, qu'on eût moyen d'en venir aux mains; disant qu'en tel cas il se verroit bien-tost quelle des deux Factions deuoit auec plus de droit abandonner le Païs; Et qu'il n'y auoit aucune apparence de souffrir, que la valeur de tant de braues gens, qui étoient là volontairement accourus, pour y prendre les Armes, fust vn sujet de risée à l'artificieuse soupleſſe, dont la Reyne & les Catholiques s'étoient seruis, pour faire ce beau Traitté. Quant au Prince de Condé, bien qu'il luy semblât fascheux de reuoquer sa parole, il l'étoit encore dauantage de se demettre du Commandement qu'il auoit sur ses gens, & d'abandonner en vn instant toutes les esperances par luy conceuës, pour se reduire à vne honteuse neceſſité de viure hors de son païs, en Vagabond, & sans sçauoir où se retirer. Toutes ces considerations étoient appuyées de celles des Ministres Huguenots,

Consultation des Chefs Huguenots, pour se dédire de la promesse faite à la Reyne.

Raisons des Ministres.

qui mélant leur Theologie aux matieres d'Estat, alleguoient à tout propos; Que le Prince ayant protesté de vouloir maintenir l'vnion de ceux qui auoient embrassé la pureté de la Foy (c'estoient les termes dont ils vsoient) & par vn serment solennel s'estant rendu Protecteur de la Parole de Dieu, ne pouuoit auoir promis depuis aucune chose, qui deût auoir lieu, au prejudice de sa premiere Declaration, & du Serment precedent. Plusieurs autres encherissoient sur ce raisonnement, & le portoient encore plus haut. Car ils soûtenoient; Que la Reyne ayant déja manqué de foy au Prince, apres l'auoir asseuré qu'elle reduiroit le Roy dans son Party, ne deuoit pas trouuer étrange, si luy tout de mesme ne tenoit point sa promesse, n'y estant nullement obligé; puis qu'elle auoit la premiere violé la sienne. Apres qu'en toutes ces opinions, plus confuses que reglées, on eut tenu ferme dans la voye du milieu, comme en semblables deliberations, douteuses, & difficiles, c'est presque touſiours l'ordinaire d'en vser ainsi; il fut à la fin conclu, auec beaucoup de difficulté; Que lors que le Prince auroit asseuré la Reyne, qu'il ne demandoit pas mieux, que d'effectuer sa promesse, & d'en venir à vn Traitté de Paix; l'Amiral & les principaux Seigneurs de son Party suruenans le lendemain matin, se saisiroient de sa personne, par vne maniere de violence, & le rameneroient en leur Camp. Ce qui seroit d'autant plus auantageux au Prince, que pour se justifier, il pourroit faire accroire de n'auoir point failly contre sa parole, mais de s'estre veu contraint par ceux de son Party, de se tenir à ses pre-

1562. Huguenots.

Stratageme des Chefs Huguenots.

1562. miers fermens, & à l'vnion qu'vn peu auparauant il auoit solemnellement contractée. Ils s'auiserent de cette fourberie pour la grande commodité qu'ils auoient de l'executer, le Roy & la Reyne estant alors dans Talsy à deux lieuës de l'Armée. Et dautant qu'ils n'auoient là que leurs Gardes ordinaires parmy la foule des Courtisans, tant s'en faut que le Prince y couruſt fortune d'estre surpris, & arresté par force, que les autres Seigneurs mesmes y pouuoient aller, & s'en retourner en toute asſurance, sans que personne les en empéchaſt. L'entrepriſe fut donc executée de la façon qu'ils l'auoient concluë. Car le Prince accompagné de ce peu de gens qu'il auoit choisis parmy ceux qui estoient le plus dans sa confidence, s'en alla trouuer la Reyne auec toutes les apparences imaginables d'vne entiere soûmiſſion, & d'vne parfaite obeyſſance. Auſſi le receut-elle fort bien, & luy donna de grandes demonſtrations de bien-veillance & de familiarité. Mais lors qu'on vint à luy vouloir faire ſigner les Articles qui luy furent preſentez de la part du Roy, & de ſon Conſeil, il y apporta de nouueaux delais, & de nouuelles difficultez. Là deſſus Lanſac, homme accort, & de tres-grande créance, que la Reyne auoit mandé exprés, s'eſtant mis à l'entretenir pour le reduire à tenir ſa promeſſe, fut interrompu par la ſoudaine arriuée des principaux du Party Huguenot, auſquels on auoit permis d'aller ſalüer leurs Maieſtez. Ils compoſerent leur mine en hommes faſchez; & ſous vn ſpecieux pretexte que le Prince les offençoit de les abandonner ainſi, ils l'enleuerent comme par force, & le firent monter à

Le Prince de Condé va trouuer la Reyne:

differe à ſigner les Articles qu'on luy preſente:

ſe fait enleuer par les principaux de ſon Party.

cheual. Cette piece ainsi joüée, surprit tellement la Reyne, qu'elle s'en mit en grande colere, & menaça bien fort ceux qui en estoient les Acteurs. Cela n'y fit rien pourtant; & ce fut en vain encore, que l'Eueſque de Valence, auec Lansac & Robertet, employerent toutes leurs raisons, pour retenir le Prince à la Cour, sans luy parler plus de s'en aller hors du Royaume. Son ambition & ses interests, qui dépendoient de l'Empire qu'il auoit accoustumé d'auoir sur autruy, l'emporterent sur toute sorte de considerations. De sorte que sans tarder dauantage, pour ne donner loisir à la Reyne d'y proceder par la force; ce mesme iour, qui fut le vingt-septiéme de Iuin, il s'en retourna au Camp des Huguenots, au grand contentement desquels il fut derechef declaré leur Chef; Et voila comme quoy n'y ayant plus d'esperance de Paix, ceux de l'vn & de l'autre party commencerent à r'allumer la guerre entr'eux, sous le nom de *Realistes*, & de *Huguenots*. 1562.

& s'en retourne au Camp.

Renouuellemẽt de Guerre entre les REALISTES, & les HVGVENOTS.

Apres qu'on eut rompu cet accord, où la Reyne auoit employé plusieurs mois; & beaucoup d'adresse à détourner par ses delais ce qui en pouuoit empescher le succez; le Prince de Condé se voulant rendre considerable par quelque action importante, & dont il se parlast à l'auenir, afin d'effacer par ce moyen la tache qu'il s'estoit faite par le manquement de sa parole; resolut de s'en aller ce mesme soir surprendre le Camp-Royal, & d'y attaquer les Ennemis iusques dans leurs propres retranchemens. Quoy que cette entreprise fust bien hardie, il s'y portoit neantmoins par deux fortes considerations. La premiere,

Raisons pour lesquelles le Prince de Condé se resout d'aller surprendre le Camp Royal.

1562. eſtoit l'abſence du Conneſtable, & du Duc de Guiſe, dont il eſtimoit beaucoup la valeur & la reputation. La ſeconde, l'opinion qu'on auoit de la paix, que l'on croyoit déja comme concluë, & publiée; à cauſe dequoy pluſieurs Soldats s'eſtoient éloignez de leurs Drapeaux; joint que la pluſpart de la Caualerie, pour eſtre plus commodément logée, auoit pris quartier aux Villes prochaines; ſi bien que le Camp des Ennemis en eſtoit reſté beaucoup affoibly de nombre, & de forces. Toutes ces choſes enſemble luy augmentant l'eſperance, luy augmentoient auſſi le courage de ſe hazarder à cette entrepriſe, encore qu'elle ſemblaſt extraordinaire. A quoy l'obligeoit pareillement (quelque douteux que fuſt le ſuccez, & du Combat & de la Fortune) l'auis qu'il auoit receu, que les Suiſſes qui venoient au Roy, n'eſtoient qu'à quelques journées de là; Qu'il ne ſeroit plus temps de penſer à ce deſſein, quand ils auroient joint le Camp Royal; que ſes troupes eſtans de beaucoup inferieures en nombre, il ne pourroit plus tenir la Campagne; Qu'il ſeroit contraint de ſe retirer, pour donner ordre à la deffenſe de ſes places: Que telle choſe n'eſtoit pas moins dangereuſe que difficile, pour le peu d'eſperance qu'il y auoit qu'on luy donnaſt du ſecours; Et par ainſi, qu'il deuoit eſtre ſoigneux de bien ménager le temps, & de faire quelque action qui le deliuraſt à l'auenir des incommoditez dont il ſe voyoit menacé. Cette reſolution priſe, il partit à la faueur des tenebres, de la Ferté Alés, où il auoit ſon logement, & fit trois corps de ſon Armée. Le premier qui eſtoit de Caualerie, auoit pour Chef l'Amiral;

Le second, d'Infanterie, suiuoit d'Andelot; Et le troisiéme, composé de gens de cheual & de pied, estoit conduit par le Prince mesme. Auecque ces troupes, il s'achemina le plus secrettement, & le plus viste qu'il pût vers le Camp des Ennemis, qu'il resolut de charger enuiron la minuit. Mais la Fortune se mocqua de son dessein, & en rompit entierement l'ordre. Quelque beau chemin qu'eussent ses gens, qui marchoient en liberté dans vne fort grande plaine, il arriua neantmoins que les Guides du premier Escadron s'estant égarez, ou par malice, ou par ignorance, prirent vne route si peu fauorable, que le lendemain au point du iour, eux & les gens qu'ils menoient, ne se trouuerent qu'à vne lieuë du lieu d'où ils estoient partis le soir, & connurent qu'ils en auoient encore deux grandes à faire auant que de pouuoir arriuer au Camp Royal. Pour tout cela neantmoins, les Chefs de ces troupes conseillez par vne necessité si pressante, de ne se point rebuter des entreprises les plus dangereuses, ne se desisterent nullement de celle-cy; & auec le mesme ordre qu'ils auoient commencé de tenir, se resolurent de faire en plein iour ce qu'ils n'auoient pû executer de nuit. Mais Danuille qui estoit à l'Auant-garde du Camp Royal auec les Cheuaux-legers, ayant eu auis de leur venuë par ses Coureurs, fit tirer incontinent deux volées de canon, qu'il donna pour signal à tout le reste de l'Armée. A ce bruit les Soldats en allarme accoururẽt de toutes parts, & se rendirent à leurs drapeaux. Luy cependant s'auança vers le grand chemin pour donner loisir à l'Armée de se ranger en bataille; Et comme

1562.

L'Armée Huguenote se met en campagne de nuit,

& s'égare par la faute de ses Guides.

Signal du combat donné par Danuille.

1562. il eut fait à mesme temps plusieurs Escadrons, de sa Caualerie, il se mit à escarmoucher de prés contre ceux des Huguenots qu'il vit se presenter des premiers : ce qui les obligea de ne marcher pas si viste, de se tenir plus serrez, & de faire halte souuent, tant pour laisser passer la chaleur de l'escarmouche, que pour ne rompre leurs rangs quand ils auroient l'ennemy de front. Cét amusement fauorable au Roy de Nauarre, qui en eut plus grande commodité d'assembler ses gens, & de les mettre en bataille, fit qu'à mesure que l'Armée du Prince auançoit, il se trouua qu'insensiblement il en auoit couuert la campagne. Les deux Armées se rencontrerent ainsi enuiron midy, l'vne à la teste de l'autre, sans qu'il y eust rien qui les pûst incommoder qu'vne petite plaine, où il n'y auoit pourtant aucun embarras. Mais quoy que le bruit du canon fust assez grand des deux costez, si est-ce que ne se presentant personne au combat, cela fit iuger apparemment, que les Chefs n'estoient point d'auis qu'on en vint aux mains. Comme en effet il se verifia par épreuue, que le Prince qui auoit voulu surprendre les Catholiques, en vn temps auquel il s'imaginoit qu'ils ne pourroient pas si-tost se joindre, ny marcher en ordonnance, les voyant depuis tous r'alliez en fort bon ordre & prests à combattre, iugea plus à propos de faire retraitte, que de dõner bataille ; joint qu'il voyoit bien que son Infanterie composée de ieunes gens, leuez depuis peu, n'estoit nullement comparable à celle du Roy, où il n'y auoit que des vieux Soldats, & que des hommes d'élite. Quant au Roy de Nauarre, comme il estoit assuré, qu'il luy

qui par plusieurs escarmouches amusa les Huguenots.

Rencontre des deux Armées,

qui font retraitte sans s'attaquer.

viendroit du renfort dans peu de jours, il ne vouloit non plus que le Prince, se hazarder sans necessité à l'incertain euenement du combat, en l'absence des autres Chefs Catholiques. Ce qui fut cause, qu'apres auoir esté sur pied enuiron trois heures, sans bouger d'vn mesme lieu, le Prince à la fin tournant en arriere auec son Armée, vn peu plus que d'vne lieuë, s'en alla loger à Lorges, petite Ville de Beausse, tandis que de son costé, le Roy de Nauarre ramena la sienne en meilleur ordre, & plus resserrée aux enuirons du lieu, où il auoit n'agueres campé. Ce mesme soir, le Conneſtable, & le Duc de Guise qu'on auoit mandez en diligence, arriuerent de Chasteaudun à l'Armée, où d'abord ils redoublerent les gardes en tous les quartiers qu'ils iugerent en auoir besoin. Apres cela, ils donnerent ordre, que de cent en cent pas, il y eust autour des logemens de grandes piles de bois, où des hommes destinez exprés eussent à mettre le feu, en cas que l'Ennemy les vint assaillir de nuit. Ce qu'ils estimerent entierement neceſſaire, afin qu'à la faueur de cette clarté les Soldats pûssent estre mieux rangez, & que les Canonniers fissent joüer l'Artillerie regulierement, & auec plus de iustesse. Mais ces ordres ne se purent donner si secrettement, que la nouuelle en vint au Prince de Condé; qui iugeant déslors qu'il n'y auoit plus moyen de surprendre l'Ennemy, délogea de grand matin de Lorges, où il auoit esté trois iours, & en partit auec son Armée le second de Iuillet. Son dessein estoit sur Baujency, Bourgade assez grande, & enclose de murailles; par le butin de laquelle, il se proposoit de rafraischir

1562.

Nouuel ordre dans l'Armée du Roy, par les soins du Duc de Guise, & du Conneſtable.

1562. ſes gens, qui eſtoient extrémement incommodez d'argent & de viures. Il les y mena donc pour la prendre ; ce qui ne luy fut pas beaucoup difficile. Car en ayant battu les murailles, auec quatre Canons, qu'il y fit conduire exprés, & commandé à vn Regiment de Prouençaux de donner l'aſſaut, par vn endroit qu'ils auoient démoly auec la ſappe ; il la prit en effet le meſme iour qu'il l'attaqua, d'où il s'enſuiuit que les habitans y perdirent leurs biens, & la pluſpart la vie.

Baujency pris & ſaccagé par le Prince de Cõdé.

Nouueau renfort dans l'Armée du Roy.

Pendant que les Huguenots eſtoient deuant Beaujency, il vint à l'Armée du Roy vn nouueau renfort de ſix mille Suiſſes, & de dix Cornettes de Caualerie Alemande. Les vns eſtoient conduits par Ieroſme Freulich, homme de haute reputation dans ſon Païs, tant pour ſa valeur, que pour ſon experience aux Armes ; & les autres par le Comte de Rintgraue. Auecque ces forces, les Chefs du Party Catholique ſe propoſoient déja d'aller donner ſur les Ennemis ; quand le Prince de Condé, qui fut tout auſſi toſt auerty de l'arriuée de ces Eſtrangers, ſe reſolut de ne les pas attendre. Tellement qu'à l'heure meſme ayant fait demanteler Baujency, afin que les Catholiques ne s'en pûſſent preualoir, il mena ſes gens à Orleans le plus promptement qu'il pût ; & ſans faire de nouueaux efforts, abandonna la campagne. Mais dautant qu'il n'y auoit plus moyen de rallier enſemble les troupes dans cette Ville-là, pour en faire vn Corps d'Armée ; ſoit pource qu'à faute d'argent on n'y pouuoit entretenir les Soldats, qui ne receuoient aucune paye ; ſoit à cauſe que les Gentils-hommes, qui eſtoient Volontaires en cette Guerre, man-

Le Prince de Cõdé ſe retire.

quoient des choses necessaires à les faire subsister, ayant depensé tout ce qu'ils y auoient apporté; Les Chefs des Huguenots s'assemblerent sur cette affaire, & tinrent conseil entr'eux pour y donner ordre. La resolution qu'ils prirent fut; Qu'il falloit tirer de cette necessité vn remede conuenable; & que puis qu'à faute de forces, ils ne pouuoient resister à l'Armée du Roy, ny demeurer aussi tous ensemble renfermez dans Orleans, le meilleur estoit, de se separer en diuers lieux, de pouruoir à la deffense des Villes & des places fortes, qu'ils tenoient dans les autres Prouinces du Royaume & de patienter ainsi, en attendant que du costé de leurs Alliez, & de leurs Amis, il leur vint du secours à suffisance pour pouuoir derechef aller au deuant de l'Ennemy, & loger à la campagne. Les esperances de ce secours estoient fondées sur les Princes Protestans d'Allemagne (c'est ainsi qu'ils appellent les Lutheriens) & sur Elizabeth Reine d'Angleterre, qui estoit non seulement dans les sentimens de cette mesme Religion, mais qui s'accommodant à la vieille maxime de ceux de sa Nation, desiroit encore empieter sur la France. En effet, les Princes d'Allemagne leur auoient déja promis volontairement de les secourir, si bien qu'ils n'attendoient plus que des Chefs & de l'argent, tant pour la conduite, que pour la paye des gens de Guerre. Quant à la Reine d'Angleterre, elle refusoit absolument de leur donner du secours, s'ils ne vouloient accepter les conditions qu'elle leur proposoit, qui estoient fascheuses, à vray dire, & où se rencontroient de tres-grandes difficultez. Ses offres estoient, d'embrasser

1562.

Resolution prise par les Chefs des Huguenots.

1562. la protectiõ de ses Alliez, & de leur enuoyer en France, à ses propres frais, vne Armée de huit mille hommes de pied, auec vn grand attirail d'Artillerie, qu'elle entretiendroit iusques à la fin de la Guerre, & de jetter son Armée en mesme temps sur les costes de Normandie & de Bretagne, pour diuiser par ce moyen les forces des Catholiques, & faire diuersion des Armes du Roy. Mais en tel cas, elle vouloit que ses Alliez s'obligeassent de luy faire rendre Calais, Ville de Picardie extrémement forte, située sur le bord de l'Ocean, tenuë autrefois vn assez long-temps par les Roys d'Angleterre ses predecesseurs, & qui fut en fin reprise sur eux par le Duc de Guise, au temps de Henry II. Et dautant qu'elle sçauoit bien que les Huguenots n'auoient point alors cette Ville-là, elle demandoit qu'ils luy donnassent cependant le Havre de Grace, qui dans la coste de Normandie est vne Forteresse & vn Port de Mer de consequence, vn peu moindre que Calais; Et qu'auec cela ils eussent à receuoir ses Garnisons dans les Villes de Roüen & de Dieppe. Comme ces conditions étoient odieuses, aussi sembloient-elles insupportables à plusieurs, qui disoient tout haut; Qu'il n'y auoit point de necessité, quelque grande qu'elle fust, qui les deût faire accepter. Ce que veritablement ils n'assuroient pas sans vne grande raison; pource qu'ils connoissoient bien, qu'à moins que de se rendre à jamais infames, & d'attirer sur eux la haine publique, ils ne pouuoient pas se faire Autheurs de toutes ces laschetez, ny démembrer ainsi les principales places du Royaume, en y mettant dedans les plus cruels,

Offres faites aux Huguenots, par Elizabeth Reine d'Angleterre.

Conditions d'Elizabeth odieuses.

& les plus irreconciliables ennemis qu'eussent les François. Les Ministres pourtant n'estoient pas de cét auis. La grande authorité qu'ils auoient dans toutes les Assemblées des Huguenots, où chacun les reueroit comme des Oracles, leur faisoit dire publiquement; Qu'il ne falloit du tout point tenir conte de ces choses perissables, & qui sentoient la terre, quand il s'agissoit de la Doctrine du Ciel, & de cultiuer la Parole de Dieu; Que c'étoit là leur but principal, & que toute autre consideration deuoit estre mise sous les pieds, horsmis celle de proteger la Religion, & d'établir la liberté de la Foy. Ces langages des Ministres étoient appuyez de l'exprés consentement du Prince, & de l'Amiral, que le desir de conseruer leur puissance, & la necessité de leurs affaires, obligeoient à poursuiure leur entrepriſe. Ainsi leur authorité se trouuant plus forte que la resistance des autres, apres plusieurs consultations, ils resolurent enfin de ne point contredire la Reyne Elizabeth, & d'accepter à quelque prix que ce fut, les conditions qu'elle leur auoit proposées. Ils depécherent pour cét effet Briquemaut, & le nouueau Vidame de Chartres, à qui le Prince & les Alliez passerent procuration de contracter, & de resoudre cét Accord en Angleterre. Par ce mesme moyen, pour faire haster le secours d'Allemagne, ils y enuoyerent d'Andelot, & le Prince de Porcien, auec le plus d'argent qu'ils purent leuer. D'vn autre costé le Comte de la Rochefoucault prit la route d'Angoulesme: le Comte de Montgomery * se retira en Normandie, & Soubise s'en alla droit à Lyon; tandis que le Prince,

1592.

& toutesfois appuyées par les raisons des Ministres,

& par le consentement du Prince & de l'Amiral,

qui depeschent des Deputez en Angleterre.

* *C'étoit celuy mesme qui auoit cause la mort de Henry II.*

1562. l'Amiral, Genlis, & Bouchauanes demeurérent à Orleans pour la deffense de cette mesme Ville, & des Places prochaines. Cependant cette secrette alliance qui se traittoit auec les Anglois, estoit sensible au dernier point à quantité de personnes; iusques là mesme, qu'il y en eut qui se retirerent, ne pouuant souffrir des conditions si honteuses. Les principaux de ceux-cy furent, les sieurs de Pienne & Moruilliers; l'vn desquels se ietta dans l'Armée du Roy; & l'autre, que le Prince de Condé auoit fait Gouuerneur de Roüen, quitta cette charge, & fit vne retraitte honorable en sa maison de Picardie, pour n'estre contraint de receuoir la Garnison Angloise dans vne Ville de cette importance.

Pienne & Moruilliers quittent le Party Huguenot, pour se ietter dans celuy du Roy.

Durant que ces choses se passoient, & que les Huguenots cherchoient à se fortifier par les moyens que i'ay dits; les Chefs de l'Armée Royale auoient dessein d'assieger Orleans, qui estoit comme l'Arcenal, & le Theatre de cette Guerre. Mais dautant qu'il leur sembloit difficile d'en venir à bout, sçachant trop bien que cette Ville estoit de deffense, & fournie de tout ce qu'il luy falloit; Pour empescher premierement qu'il ne luy vint du secours, ils iugerent à propos de se saisir des places d'alentour, afin que ce leur fust vn moyen de la tenir plus étroittement assiegée, & de l'assaillir à force ouuerte; quand à faute d'estre secouruë, elle n'auroit plus dequoy se deffendre. Ils décamperent donc l'onziéme iour de Iuillet; & alors toute l'Armée se mit à marcher sous la conduite du Duc de Guise, & du Roy de Nauarre; dont l'vn menoit l'Auant-garde, & l'autre commandoit

Les Chefs Catholiques se tiennent prests pour assieger Orleans:

se saisissent des places d'alentour:

la Bataille. Mais comme les Soldats s'attendoient d'aller camper auprés des murailles d'Orleans, ils furent tout étonnez de voir que les Chefs le laissant à main droitte, passerent outre à seize lieuës de là, & qu'en mesme temps ils commẽcerent d'assaillir Blois. Quoy que cette Ville située sur le bord de la Loire, soit ordinairement bien peuplée, & que pour la demeure des Roys de France, il y ait vn aussi beau Chasteau qu'en aucun lieu du Royaume; si est-ce qu'alors elle n'estoit pas si bien fortifiée, qu'elle pust resister long-temps aux forces de ceux qui l'attaquoient. Aussi arriua-t'il qu'incontinent que les Soldats qu'on y auoit mis en garde, virent pointer le Canon, ils se donnerent si fort l'alarme, qu'ayant gagné le pont de la Ville ils en abandonnerent la deffense, & mirent leur salut en la fuite. Le Duc de Guise, qui auec l'Auant-garde estoit des plus proches de la muraille, s'en apperceut des premiers, & ne voulut pas pourtant leur courir sus, estant plus attẽtif à prendre la Ville, qu'à s'amuser à poursuiure les Fuyards. Comme donc les habitans estoient sur le point de luy enuoyer des Deputez, & de parler de se rendre, il fit auancer à l'assaut vne Compagnie de gens de pied, qui du costé qu'ils donnerent, trouuant abandonnée la bréche, que quelques coups de canon auoient faite à la muraille, n'eurent pas beaucoup de peine à prendre la Ville, & moins encore à la piller, comme ils firent, les Chefs ne s'opposans point à leur violence. Apres cette prise, l'Armée se remit en campagne, auec dessein de s'en aller aussi prendre Tours, Ville beaucoup plus belle, plus peuplée, & plus an-

1562.

attaquẽt la Ville de Blois,

& la prẽnent,

auecque Tours.

cienne que Blois. Le nom & le party des Hu-
1562. guenots s'y estoient déja rendus si redoutables, que durant les premiers jours du siege, les habitans s'opiniastrerent à le soûtenir, & à se defendre courageusement. Cette fougue neantmoins ne leur dura gueres. Car ils ne virent pas plustost les tranchées ouuertes, & l'Artillerie flanquée, que chassant volontairement de leur Ville ceux qu'on y auoit mis pour la deffendre, ils se rendirent aux Catholiques: Ce qu'ils ne firent pourtant, qu'à condition qu'on ne toucheroit ny à leurs biens, ny à leurs personnes; Comme en effet, on obserua ponctuellement l'vn & l'autre. A toutes ces entreprises se trouua jointe celle que fit en mesme temps le Maréchal de saint-André, qui détachant du corps de l'Armée l'Arriere-garde qu'il commandoit, s'en alla mettre le siege à Poictiers. Les Catholiques s'estâns presentez deuant cette Ville, qui n'est pas moins considerable pour son grand enclos, qu'elle est illustre pour son antiquité, se persuaderent d'abord, que les habitans la deffendroient auec vne forte resistance; & toutesfois la trouuant beaucoup moindre qu'ils ne croyoiẽt, ils battirent la Ville à coups de canon deux iours tout entiers; à la fin desquels le Maréchal fit donner l'assaut, plustost pour sonder la resolution de ceux qui étoient dans la place, que pour aucune esperance qu'il eust de la prendre. Mais la bonne Fortune voulut, que celuy qui commandoit dans le Chasteau, quittant tout à coup le Party des Huguenots, qu'il auoit soûtenu iusqu'alors, plus ardemment que nul autre, se mit à faire joüer le canon sur ceux mesmes, qui pour repousser

Poitiers assiegé, & pris par le Maréchal de saint-André.

les

les Ennemis estoient montez dessus les murailles. Ce qui leur donna si fort l'alarme, qu'apres cét accident inopiné, n'ayant tout à fait plus de courage, & ne sçachant à quoy se resoudre, pour se sauuer durant ce desordre ; ils furent si étourdis, que d'abandonner la bréche aux Assaillans. Eux cependant ne perdirent point de temps, & entrerent péle-méle dans la Ville, qui n'en fut pas quitte à meilleur marché que Blois, pour les violences qui s'y firent, sur les biens, & sur les personnes des vaincus. 1562.

Siege mis deuant Bourges.

Les Catholiques ayant en si peu de temps pris les principales Villes, qui dans les Prouinces de Poitou & de la Touraine assistoient de leurs commoditez Orleans, & empesché qu'il ne vint aucun secours de Guyenne, de Gascogne, ny de tous les lieux qui sont par delà la riuiere ; Ce qui leur restoit à faire, c'estoit de rebrousser & de passer de l'autre costé au siege de Bourges, afin de couper chemin encore à tout le secours, ou de gens de Guerre, ou de viures, & de munitions ; qui pouuoient venir d'Auuergne, du Lyonnois, & des autres Prouinces frontieres du Dauphiné. La ville de Bourges, appellée des Anciens *Auaricum*, est des plus peuplées, & des plus grandes de France. Entre les autres connoissances que les gens de Lettres y cultiuent, celle du Droict la rend particulierement fleurissante. Et dautant qu'elle n'est qu'à vingt lieuës d'Orleans ; Qu'il s'y fait vn grand traffic de laines, dont elle abonde, & que son Vniuersité y attire de toutes parts quantité d'Estrangers ; les Huguenots la trouuant à leur bien-seance, s'en firent Maistres d'abord, & eurent tousiours depuis vn merueilleux soin de la fortifier, la cō-

1562. siderant comme vn passage necessaire, & tres-important au commerce des Prouinces, où ils auoient le plus de credit. Preuoyant donc maintenant qu'elle seroit bien-tost assiegée, ils y firent entrer Ivoy, frere de Genlis, auec deux mille hommes de pied François, & quatre Compagnies de Caualerie; Renfort assez grand pour faire tenir les habitans, & encore plus considerable pour la haute reputation du Chef qui le conduisoit. En effet l'Armée du Roy s'estant là renduë le dixiéme d'Aoust, les Assiegez luy donnerent bien de la peine auecque ces forces. Car à mesure que les Ennemis les attaquoient, ils se monstroient si ardens à les repousser, & si obstinez à combattre, qu'auec ce qu'ils deffendoient tres-vaillamment leurs murailles, ils faisoient jour & nuit de continuelles sorties. Par ce moyen ils trauailloient sans cesse le Camp, à force d'escarmouches; en l'vne desquelles estans venus jusques sur le bord du fossé; quoy que leur execution fust beaucoup moindre que leur entrepriſe, ils ne laisserent pas toutesfois de faire demeurer sur la place cinq Capitaines notables, auec quantité de Caualiers, & de gens de pied. Là mesme fut encore blessé Randan, General de la Caualerie; & quelque soin que l'on eut de le bien faire penser, on ne pût empescher qu'à quelques iours de là, il ne mourust de cette blessure.

Ivoy entre dans Bourges,

dont les habitans se deffendent vaillamment.

Mort de Randan.

Stratageme de l'Amiral,

Comme cela se passoit au Camp Royal, l'Amiral sorty d'Orleans auec la Caualerie, couroit tout le pays d'alentour; Et dautant qu'il auoit eu aduis, qu'il se faisoit vn grand conuoy d'Artillerie, & de munitions, que l'on conduisoit de Paris à l'Armée des Catholiques;

il se mit en embuscade pour les surprendre, & les surprit en effet de nuit aux Faux-bourgs de Chasteaudun. Là s'estant mis à charger d'abord tout ce qu'il trouua de Soldats, qui menoient ce conuoy, il en défit quatre Compagnies; puis ayant rompu les plus grosses pieces d'Artilleries, & brûlé tout leur attirail, il se saisit des moindres, qu'il fit conduire à Orleans, auec ce reste de munitions qu'il pût sauuer des mains des Soldats, & de la violence du feu. Mais apres que le Duc de Guise, qui pressoit ce siege auec vn soin incroyable, se fut retranché assez prés des murailles, qu'il commença de battre en ruine; & qu'à force de mines il eut démoly plusieurs bastions, que les Huguenots y auoient faits, pour la deffense des lieux les plus foibles; Ivoy ne répondant pas à l'opinion que plusieurs auoient euë de luy, presta l'oreille insensiblement aux propositions qui luy furent faites par les principaux Seigneurs du Camp; pour le reduire à rendre la place. Tellement que pour traitter cét accord, le Duc de Nemours ayant esté parler à luy, auec vn sauf-conduit qui luy fut donné, il le sçeut si bien persuader, que le dernier iour d'Aoust il la rendit effectiuement. Les Capitulations furent; Que luy & tous ceux de la Ville auroient abolition du passé; Qu'il seroit permis aux Soldats de se retirer où bon leur sembleroit, à condition neantmoins de ne plus porter les Armes, ny contre le Roy, ny en faueur des Huguenots; Que l'on ne pilleroit point la Ville; & que suiuant l'Edit de Ianuier, les Habitans pourroient viure en liberté de conscience. Tout cela s'executa de la mesme sorte qu'on le promit à Ivoy, qui ne pou-

1562.

qui défait quatre Compagnies de Catholiques.

Le Duc de Guise presse le siege de Bourges,

qui se rend aux Catholiques.

1562. uant plus souffrir la hayne publique, ny les maledictions que luy donnoient ses Accusateurs, se retira en sa maison des champs, tandis que saint Remy & Brichanteau, vaillans Capitaines, s'en allerent seruir dans le Camp Royal.

Les Huguenots changét dans l'Estat la face de toutes choses.

Les affaires du Gouuernement auoient cependant tout à fait changé de face, pour les grands desordres que les Huguenots y apportoient. Aussi la resolution par eux prise d'appeller les Etrangers en France; (ayant pour cét effet enuoyé en Allemagne deux de leurs principaux Capitaines) d'aliener de la Couronne le Havre de Grace, & de mettre Dieppe & Roüen, places importantes, & frontieres de l'Estat, entre les mains des Anglois, de tout temps ennemis de la France, les faisoient haïr vniuersellement de ceux qui connoissoient leurs desseins. La Reyne mesme, qui iusques alors auoit passionnément desiré la paix, & consenty autrefois à supporter cette Faction, pour en faire comme vn contre-poids à la puissance de la Maison de Guise, ne croyant pas que les Huguenots se deussent iamais porter à de si pernicieuses resolutions, estoit maintenant toute en alarme, & toute en colere, pour le suiet qu'elle auoit de s'en défier. Tellement qu'aprehendant que les Anglois ne fussent receus, & ne s'établissent dans les Places que i'ay dites, elle s'estoit resoluë de s'vnir tout de bon auecque les Catholiques, & de faire ouuertement la Guerre à ceux du Party contraire. Par où elle vouloit monstrer encore, contre le bruit qui en auoit couru, qu'elle n'estoit nullement d'intelligence auec eux, & que ce luy seroit au reste vne double perte, ou

se font plusieurs Ennemis secrets,

& sont cause que la Reyne se declare entierement cõtr'eux.

meſme vne double honte, s'il arriuoit que dûrant ſon Gouuernement les Anglois remiſſent le pied en France, apres en auoir eſté chaſſez par la valeur du Roy ſon Mary. Se trouuant donc en de ſi grandes apprehenſions, qu'elle en perdoit le repos; & deuenuë mortelle ennemie des Huguenots, elle iura leur perte en ſon ame, & ſe reſolut de rompre tous obſtacles, afin d'en haſter la ruyne. Pour mieux acheminer ſon deſſein, elle eut ſon premier recours au Parlement de Paris, & y mena ſolemnellement le Roy; qui par la bouche de ſon Chancelier ſe plaignit bien fort de la temerité de ſes mauuais Suiets, qui ne ſe contentant pas de piller la France, d'y faire d'étranges degaſts, & d'en vſurper toutes les Charges, & meſme l'Authorité Royale, auoient eſté ſi perfides, que de ſe liguer enſemble, pour attirer des troupes armées & d'Alemans, & d'Anglois, à la deſolation de ſon Royaume. Apres cette remonſtrance, il fit declarer Rebelles Gaſpar de Colligny, Amiral de France, François d'Andelot, & Odet de Chaſtillon ſes freres; enſemble les plus conſiderables de leur Party, qui furent non ſeulement dégradez de toutes Charges, & de tous Honneurs; mais de plus, du Priuilege de Nobleſſe, & leurs biens confiſquez à la Couronne. Et dautant qu'à force de faire d'horribles degaſts par toute la France, de piller les Villes, de ruïner les Egliſes, d'abatre les Monaſteres, & de répandre le ſang humain, les Huguenots s'eſtoient rendus ſi odieux, qu'ils ne pouuoient plus eſtre ſoufferts; On les declara de meſme Ennemis publics du Roy, & de l'Eſtat; auec permiſſion aux Catholiques, de s'aſ-

1562.

Plainte du Roy au Parlement de Paris.

Les Chefs du Party Huguenot ſont declarez Rebelles.

1562. sembler au son de la cloche pour leur courir sus, & de faire main basse, ou de s'en saisir, pour les mettre entre les mains de la Iustice. Dans cette Declaration il ne se parla nullement du Prince de Condé, qui se seruant cepẽdant du mesme artifice dont les Huguenots auoient esté les premiers Autheurs, faisoit courir vn bruit sourd, & par écrit, & de viue voix; Que ses Alliez le retenoient dans leur Armée par force, & contre son gré. En quoy veritablement il se preualoit de l'authorité de sa personne, & de l'opinion qu'auoient plusieurs, qu'il ne consentoit qu'en apparence aux choses qui se faisoient. En suitte de tout cecy, la Reyne se plaignit encore publiquement, de ce que les Huguenots osoient ainsi abuser de sa bonté, qu'elle leur auoit assez témoignée par sa patience à les souffrir, & par les faueurs que souuent elle leur auoit faites. Voulant donc monstrer à quel point elle en estoit fâchée, & chasser hors du Royaume en quelque façon que ce fust, les Armées étrangeres, elle mena le Roy en personne au siege de Bourges, où sans apprehender les coups de canon que l'on tiroit de la Ville, elle agissoit dans le Camp auec vn courage viril; & par des langages qui témoignoient sa grande constance, elle animoit à bien faire, & les Soldats, & les Capitaines.

Artifice du Prince de Condé.

La Reyne Mere mene le Roy au siege de Bourges.

Apres que l'on eut pris Bourges & fermé tous les passages par où il pouuoit venir du secours à Orleans, les principaux Chefs furent d'auis de l'aller assieger sans differer dauantage. Mais il sembla meilleur à la Reyne, de penser premierement à reprendre Roüen, leur alleguant pour raison; Que les ennemis

Raisons de la Reine, pour inciter les Chefs Catholiques à reprẽdre Roüen.

ayans cette Ville, qui eſtoit des principales & des plus grandes de l'Eſtat, ce leur ſeroit vn moyen de porter la Guerre iuſques dans le cœur du Royaume; & partant, qu'il falloit neceſſairement eſſayer de la r'auoir, & empeſcher que les Anglois, ne s'y rendiſſent plus forts qu'ils n'eſtoient. Car depuis l'Alliance qui s'eſtoit concluë entre la Reyne Elizabeth, & les Huguenots, ils auoient déja pris poſſeſſion du Havre de Grace, & mis Garniſon dans les Villes de Roüen & de Diepe. Voila ce que propoſa la Reyne en ſon Conſeil, où il y eut diuerſité d'opinions. Celle de pluſieurs fut; Qu'il leur ſembloit plus à propos de commencer par le ſiege d'Orleans, afin de pouuoir du premier coup abatre la teſte à la Faction Huguenotte; eſtant certain que ſi l'on en pouuoit défaire les Chefs, qui eſtoient tous deux dans cette Ville-la, & ruïner les fondemens de la Guerre, toutes autres entrepriſes ſeroient faciles & bien-toſt executées. La Reyne pourtant ſe tenoit toûjours dans ſon premier ſentiment; Et comme ſon principal but eſtoit de chaſſer les Anglois du Royaume, elle & le Roy de Nauarre mettoient en auant; Qu'apres qu'on auroit repris Roüen, & priué les Huguenots du ſecours qui leur venoit d'Angleterre, l'on en prendroit bien plus aiſément Orleans; Que cela ne ſe pouuoit pour l'heure, qu'auec vne extréme difficulté; Qu'il y auoit beaucoup de temps à perdre; Et que cependant les Anglois auroient loiſir de ſe fortifier dans les places occupées, ou poſſible encore de ſe faire Maiſtres de toute la Normandie, où le Duc d'Aumale n'auoit pas des forces qui fuſſent capables de leur reſiſter.

1562.

Opinions diuerſes dans le Conſeil.

1562. Toutes ces opinions debattuës cederent enfin à celle de la Reyne ; ſuiuant l'inclination de laquelle il fut reſolu d'aller promptement aſſieger Roüen. Cette Ville eſt merueilleuſe en ſa ſituation, & commode au poſſible. Car la riuiere de Seine, qui des montagnes de Bourgogne, où elle a ſa ſource, coule dans les plaines de l'Iſle de France, & s'y répand en diuers endroits ; apres auoir groſſi ſes eaux de celles de Marne, & de pluſieurs autres riuieres ; deuenuë enfin profonde, & nauigable, arrouſe premierement Paris, puis auec vne impetuoſité merueilleuſe paſſant à trauers la Normandie, elle s'engolphe dans l'Ocean, qui par ſon flux & ſon reflux, qu'auec vne violence reglée il meſle au courant de la riuiere, en rend la Nauigation ſi commode, qu'il n'eſt point de ſi grand vaiſſeau qu'elle ne puiſſe porter. A la main droite de l'embouchure qu'elle fait dans la Mer, du coſté qui regarde l'Angleterre, eſt ſitué le Havre de Grace, Port ſpacieux, & de ſeureté, que le Roy François I. fit fortifier à la moderne, & reduire en forme de Ville, pour ſeruir comme de bouleuard contre les courſes des Anglois. Entre le Havre de Grace & Paris, preſque à my-chemin & proche du lieu iuſqu'où ſe fait le meſlange de l'eau douce & de l'eauë ſalée, à quelques vingt-deux lieuës de la Mer, ſe void ſur la Seine la belle Ville de Roüen, qui par le grand commerce qu'y font ceux du Septentrion, eſt renduë riche, peuplée, & adondante en toute ſorte de choſes. Du coſté de la forteresſe du Havre vers la main droite, s'auance de pluſieurs lieuës dans la Mer vne grande langue de terre, d'où ſe forme preſque vne Iſle, de

Deſcription de Roüen, & du ſiege mis deuant par les Catholiques.

large estenduë, qu'on appelle *le pays de Caux*, & c'est à la pointe de cette langue, ou de ce Promontoire, qu'est située la Ville de Diepe, à * l'oppositе de la Tamise, fameuse riuiere, qui passe au milieu de Londres. Les Anglois auoient déja mis le pied si auant dans toutes ces places, qui leur estoient si commodes à incommoder la France, & à receuoir leurs gens de secours, que l'on pouuoit dire, que peu s'en falloit qu'ils n'en fussent les Maistres. Car bien que le Gouuerneur de Roüen & celuy de Diepe fussent François, & que les Alliez les eussent choisis à leur mode dans leur Conseil, si est-ce que les Garnisons que la Reyne Elizabeth y entretenoit à ses dépens, leur pouuoient tenir la bride si courte, qu'elles suffisoient pour les ranger, sans beaucoup de peine, & pour les reduire enfin à son obeyssance. 1562.

* *Il y a grande apparence qu'en ces paroles Italiennes, appunto incontro, &c. le sens de l'Auteur a esté corrompu.*

Les Anglois s'emparent presque des meilleures places de Normandie.

Aussi-tost qu'on eut resolu d'aller assieger Roüen, & que pour cét effet le Roy & la Reyne se furent mis en campagne auecque l'Armée, qui estoit diuisée en quatorze quartiers, ils marcherent iusques à deux lieuës de la Ville, s'arrestans à Darnetal, où toute l'Armée campa le vingt-cinquiéme de Septembre. Les principaux Chefs, aprés auoir bien consideré l'assiette de la Ville, de qui le corps est d'vn costé défendu de la riuiere, n'y ayant au delà que le Faux-bourg de saint Seuer, & de l'autre le Mont de sainte Catherine, au sommet duquel est vn ancien Monastere, en forme de Citadelle, fortifiée à la moderne; conclurent entr'eux de commencer le siege par là. Aussi ne fut-ce pas sans raison, pource qu'il leur sembloit extrémement difficile de battre & d'assaillir la Ville, s'ils ne se ren-

Commencement du Siege.

1562. doient auparauant Maistres de la forteresse de dehors, qui en defendoit les auenuës de toutes parts. Auec ce dessein, Sebastien de Luxembourg Seigneur de Martigues, éleu Colonel General de l'Infanterie, à la place de Randan, s'auança la nuit du vingt-septiéme de Septembre, & prit poste sous le Mont de sainte Catherine, s'emparant du grand chemin de Paris, qui pour estre en forme de tranchée, estoit presque de toutes parts à couuert des coups que l'on tiroit de la forteresse. Cependant le Comte de Montgommery, qui auoit la principale charge de soustenir ce siege, faisoit tenir prests deux mille Anglois, douze cent François, quatre Esquadrons de Caualerie, plus de cent Gentils-hommes, & quantité de Bourgeois, auec lesquels il estoit enfermé dans la Ville. Comme il iugea bien qu'auant que de pousser cette entreprise, il falloit necessairement que les Chefs de l'Armée Royale attaquassent les dehors, outre les vieilles fortifications qui se voyoient au plus haut du Mont, il fit faire au milieu de la Coline vne large terrasse en forme de demy-lune, qui auoit la Forteresse par derriere & la campagne par deuant, afin d'empescher les Ennemis de monter au Fort, d'en faire de ce costé-là vne maniere de Bouleuart aux murailles de la Ville, & de reduire l'Armée Catholique à perdre beaucoup de temps, & de gens de guerre, pour s'emparer de la place. Et à vray dire, il y eut tant de conformité de son dessein à l'effet qui s'en ensuiuit, qu'encore que le Colonel Martigues, laissant la route ordinaire, montast obliquement sur le Mont, à force de faire sapper entre le Fort & la demy-lune,

Efforts de Sebastien de Luxembourg.

Preparatifs du Comte de Mõtgommery.

ce trauail pourtant estoit plus dangereux que profitable, pource qu'on y tuoit quantité de monde. Car tant plus les gens de pied s'auançoient à la faueur des gabions, & des tranchées, tant plus ils se trouuoient exposez aux coups de canon qu'on tiroit d'enhaut, comme aussi aux mousquetades, aux feux d'artifice, & aux autres violences, où les Assiegez auoient recours pour se deffendre des Assaillans. A toutes ces incommoditez estoit iointe celle de l'Automne, où l'on commençoit d'entrer, & qui pour estre fort pluuieux en ce pays-là, incommodoit grandement l'Armée par de continuelles rauines d'eau, qui tomboient d'enhaut au bas du Mont. I'obmets qu'elle n'estoit pas moins trauaillée par les frequentes sorties que les Huguenots faisoient iour & nuict, qui ne laissoient pas toutesfois d'estre si vaillamment soustenuës, que le succez en estoit douteux. Mais cela n'empeschoit pas que les quartiers de l'Armée n'en fussent tous en allarme, ny que les hommes de cheual, aussi bien que les gens de pied, qui estoient dans les tranchées, ne s'entrouuassent si fatiguez, qu'ils estoient souuent contraints d'interrompre leur trauail, & de faire tréve auecque leurs Armes. Ces obstacles estant si grãds, & ces difficultez si étranges, il est à croire que cette entrepriſe n'auroit reüssi de long-temps, ny qu'auec beaucoup de peine, si la nonchalance ou l'humeur altiere des Assi gez n'y eust contribué depuis. Ce qui arriua de cette sorte. Iean d'Hemery Seigneur de Villers, & qui fut Mary de la sœur de Henry Dauila Autheur de cette Histoire, estant à la garde des tranchées auec son Regiment d'Infan-

1562.

Incommoditez de l'Armée.

Euenement fauorable aux Assiegeans.

1562. terie, & s'apperceuant que ceux du Fort ne paroissoient point, ou du moins qu'à l'heure accoustumée on ne les voyoit plus sur les Rauelins en aussi grand nombre qu'auparauant, eut la curiosité d'en sçauoir la cause. L'ayant donc demandée à vn Soldat Normand, qu'on appelloit le Capitaine Louys, pris depuis deux iours en vne sortie que ceux du Fort auoient faite, il l'apprit de luy veritablement. Car alors, sans déguiser l'affaire, qu'il ne croyoit pas estre importante, comme elle estoit, il luy dit; Que ceux du Fort apprehendoient si peu que les Ennemis le prissent, & les mépriſoient de telle sorte, que pour se diuertir & se pouruoir des choses necessaires, ils auoient accoustumé de s'en aller tous les iours à Roüen en fort grand nombre, enuiron midy, qui estoit l'heure la plus auantageuse à leur promenade. Par ces paroles Villers comprit aussi-tost la merueilleuse commodité qui se presentoit pour surprendre la forteresse; si bien qu'à l'instant il en fut auertir le Duc de Guise & le Connestable. Ils en furent tous deux extrémement ayses; Et pour ne perdre vne si belle occasion, ayant mis ordre secrettement qu'on tint les échelles prestes, ils furent d'auis qu'à l'heure assignée, & lors que les Ennemis ne paroistroient qu'en petit nombre, on donnast l'assaut inopinément au Fort de sainte Catherine, & qu'à mesme temps on attaquast la demy-lune, afin que les forces des assiegez en fussent plus diuisées. La commission en estant donnée à Martigues, il choisit Villers pour assaillir le Fort, & pour battre la demy-lune, Sainte-Colombe Mestre de Camp de l'Infanterie. Comme il eut

Ordre secret donné par le Cõnestable, & par le Duc de Guise.

ainsi pourueu sourdement à toutes choses, afin d'en venir à l'execution quand il seroit temps; il fit tirer vn coup de canon, pour signal du combat; Et alors Villers gagnant le haut du Mont auec ses gens, planta si promptement les échelles contre les murailles du Fort, que l'affaire en fut vuidée auant que ceux qui les deffendoient, eussent loisir de se mettre en estat de repousser l'ennemy, ny de faire aucune décharge d'artillerie & d'autres armes à feu. Ils ne laisserent pas toutesfois de se presenter à l'assaut, où, bien qu'ils fussent en petit nombre, ils se deffendirent vaillamment, & rendirent la mélée sanglante. Mais enfin à force de combattre, ils en furent affoiblis, pource que les plus vaillans d'entr'eux, comme c'est l'ordinaire, demeurerent sur la place à la premiere rencontre. Villers au contraire rafraischy par le secours qui luy vint, & secondé par Martigues, rangea si bien les Ennemis, qu'encore qu'il fust blessé d'vn coup de pique au visage, & d'vne harquebusade au costé gauche, il ne cessa pourtant de combattre, qu'il n'eût planté sur le haut du Fort l'Enseigne Royale; Ce qui ne fut pas plutost apperceu par les Catholiques, que deux Compagnies d'Infanterie, qui se tenoient prestes pour soustenir les Assaillans, accoururent à ce signal, & en peu de temps gagnerent le Fort, auant que les Soldats qui estoient dedans pussent receuoir aucun secours de la Ville, ny de ceux d'entr'eux qui s'y en étoient allez.

1562.

Hardie entreprise de Villers,

heureusement executée.

Fort de sainte Catherine, pris par la nonchalance de ceux qui le gardoient.

Apres que les Catholiques eurent pris le Fort de sainte Catherine, il leur restoit à prendre de même le faux-bourg saint Hilaire, que

Rude assaut don-

1562. les Huguenots, qui pour le deffendre y terroient exprés vne grosse garnison, auoient si bien fortifié de plate-formes, & de terrasses, que le canon mesme ne le pouuoit pas beaucoup endommager ; Cela n'empescha pas neantmoins que les Capitaines Catholiques n'y fissent donner vn rude assaut. Mais comme ils virent que les fortifications que ceux de dedans y auoient faites, & leur valeur obstinée à repousser les Assaillans, en rendoient les efforts inutiles, ils changerent d'aduis, & de batterie. Car à mesme temps ils firent dresser au milieu du Mont de sainte Catherine douze grosses pieces d'Artillerie, auec lesquelles ils commencerent d'enhaut à battre en ruine les maisons du Fauxbourg, & les defences des Ennemis : Ce qui se fit auec tant de bruit, & tant de furie, que tout le Fauxbourg en fut presque démoly. Tellement que de cette grande quantité de gens que le canon tua, ceux qui pûrent s'eschaper ayant mis le feu à ce reste de maisons, qu'ils n'auoient point abattuës, se retirerent du costé des murailles, pour en deffendre l'enceinte. Durant ces efforts de part & d'autre, le nombre des assiegez se trouuant diminué de beaucoup, & pour les continuelles sorties qu'ils faisoient hors de la Ville, & pour les assauts qu'on y donnoit tous les iours, le Comte de Montgommery mit tout le remede de ce mal en l'espe-rance du secours qu'il enuoya demander aux Anglois, qui estoient dans le Havre de Grace. Il se defioit pourtant d'en receuoir aucun de ce costé-là, ny de le pouuoir faire entrer dans la Ville, pource que les Chefs de l'Armée Royale ayant mis de bonnes garnisons

né au fauxbourg de S. Hilaire.

Furieuse batterie ;

& les grands dégasts qui s'en ensuiuent.

Le Comte de Montgommery demande du secours aux Anglois,

dans Quillebeuf, & dans Harfleur, qui sont deux places à mont la Riuiere, situées à my-chemin de Roüen & du Havre de Grace, les auoient aussi fortifiées de quantité de Canons. De ces places donc, d'où l'on ne s'épargnoit point à tirer, on empeschoit de passer outre les grands vaisseaux, & les petites barques, qui malgré les courans ordinaires tenoient la route de Roüen, pour y aborder auec la marée, l'impetuosité de laquelle est merueilleuse en toutes ces Rades. Les Anglois neantmoins resolus de secourir leurs Compatriotes, à quelque prix que ce fust, commencerent pour cét effet de s'exposer à toute sorte de dangers, ne feignant point de se hazarder de nuit sur la riuiere, à la mercy du canon, qui le plus souuent ne faisoit aucun effet, pource qu'on le tiroit à l'auenture durant les tenebres. Ce qui fut cause à la fin, que suiuant l'aduis de Barthelemy Campy, Ingenieur Italien, les Chefs Catholiques firent enfoncer dans la riuiere quantité de barques, chargées de sable, & de cailloux, les attachant si bien l'vne à l'autre auecque de grosses chaisnes, que le passage de la riuiere en estoit entierement fermé aux Nauires, & aux Ramberges des Ennemis. Que si de hazard il en passoit quelques-vnes, il falloit que ce ne fussent que des chaloupes, ou tels autres petits bateaux, encore estoit-ce merueille, si parmy tant d'obstacles & de dangers ils se pouuoient sauuer iusques à Roüen. Mais tout cela ne pouuoit suffire à remedier aux pressantes necessitez de la Ville, les Anglois se resolurent d'en venir aux derniers efforts, pour y faire entrer du secours. S'estant donc opiniastrez de nuit à forcer

1562.

qui pour luy en donner, hazardét beaucoup.

Estacade sur l'eau, faite par les Catholiques.

1562. l'Estacade auec plusieurs vaisseaux, & s'exposans à la violence des feux d'artifices, & des canonnades qui en bruslerent vne partie, & firent tourner proüe à l'autre, ils rompirent la chaisne en quelques endroits; par où passerent enfin trois Ramberges, & vn Nauire, auec vn secours de munitions, d'argent, & de sept cent hommes de pied.

Secours Anglois entré dans Roüen.

Cependant les pluyes de l'Automne qui s'augmentoient tous les iours plus fort, incommodoient tellement l'Armée Catholique, pour estre logée en vn lieu bas & fangeux, qu'afin d'empescher que l'entreprise n'en fust retardée, les principaux Chefs conclurent entr'eux de haster le siege le plus qu'ils pourroient. Sur cette resolution, & sur l'assurance qu'ils auoient du peu de secours qui estoit entré dans la Place, ils commencerent leur batterie depuis la porte de saint Hilaire iusques à celle de Martinuille, s'estant desia si bien auancez entre l'vne & l'autre, par le moyen de leurs tranchées, que la contrescarpe en estoit ouuerte. Il se trouua le iour d'apres que de ce qu'on auoit abattu de muraille au milieu de la Courtine, il s'estoit fait vne bréche, où les Soldats pouuoient aller commodément à l'assaut. A quoy s'apprétoient desia les Regimens de Sarlabous, de Villers, & de sainte Colombe, afin d'auoir la premiere pointe; quand il arriua par mal-heur qu'en faisant la reueuë dans les tranchées, le Roy de Nauarre atteint à l'épaule gauche d'vne harquebusade qui luy rompit l'os, & luy brisa les nerfs, en fut à l'instant porté par terre, & tenu pour mort. Cet accident inopiné fit differer l'assaut pour ce iour-là; & deuant que

Continuation du siege.

Le Roy de Nauarre est blessé à mort d'vne harquebusade.

passer outre, on estima necessaire de porter le Prince en son logis, où accoururent incontinent tous les autres Chefs de l'Armée. Il fut pensé auec vn extrême soin en la presence du Roy & de la Reyne. Mais apres qu'on eut sondé la blessure, les Medecins la iugerent mortelle, pource que la balle auoit percé trop auant; si bien qu'insensiblement il s'écoula tant de temps à visiter cette playe, & à consulter sur ce qu'on auoit à faire, que le iour s'en allant à son declin, il fallut que les Assaillans fissent retraitte pour prendre garde aux tranchées. Pour tout cela neantmoins le siege ne discontinua point les iours suiuans; Au contraire les efforts en furent plus violens qu'ils n'auoient encore esté. Car outre que le Duc de Guise, & le Connestable principaux Chefs de l'Armée, s'y porterent auec ardeur, la Reyne encore y voulut estre en personne. Elle-mesme aussi encourageant les Soldats, & par sa presence, & par ses paroles, commanda qu'on eust à continuer la batterie, & fit tirer iusques à deux mille coups de canon; par la violence desquels l'ouuerture de la muraille estant faite plus grande, donna moyen aux Soldats d'aller aussi plus reglement à l'assaut. Les Catholiques le commencerent auec beaucoup de courage, & les Huguenots n'en témoignerent pas moins à le soustenir. Il dura depuis midy iusques au soir, & le combat y fut si rude des deux costez, que plusieurs y laisserent la vie; sans qu'auec tous leurs efforts, les Catholiques peussent gagner la muraille. La nuit d'apres ceux de Diepe s'estans resolus de faire entrer dans la Ville quatre cent harquebusiers, en donnerent

1562.

Assaut donné à la Ville.

1562. la commission à Corillan ; qui pour taſcher à s'en acquitter, les fit tenir cachez dans vn bois, auecque deſſein de ſe ſeruir des tenebres à tromper les gardes, & d'entrer à la dérobée, par la porte, qui du coſté d'embas eſt à l'oppoſite de la riuiere. Mais cette entrepriſe luy reüſſit mal, pource que Danville, qui battoit la Campagne auec les Cheuaux-legers, luy défit vne partie de ſes gens, & mit l'autre en déroute; par où les Aſſiegez perdirent toute eſperance de ſecours. Apres que la batterie & les eſcarmouches eurent continué pluſieurs iours, & qu'on eut iugé par les apparences, qu'il n'y auoit que fort peu de gens dans la Ville; A la fin le vingt-ſixiéme d'Octobre, enuiron le point du iour, les Catholiques, pour ne perdre temps, ſe preſenterent par ordre à l'aſſaut. A quoy les aſſiegez ne pouuant plus reſiſter, pour étre fatiguez & foibles, le Colonel de ſainte-Colombe, celuy méme qui auoit pris le Baſtion du Mont, fut le premier qui auec ſes gens força vaillamment la bréche, d'où ſe lançant dans la Ville, il ſe trouua vis à vis de la ruë des Celeſtins : mais ce fut apres auoir eſté ſi bien bleſſé, qu'il en mourut à trois iours de là. Les Regimens de Villers & de Sarlabous eſtant paſſez en meſme temps par vn autre endroit de la muraille, gagnerent la ruë de ſainte Claire, où par l'embarras d'vné barricade de tonneaux, ils eurent beaucoup à trauailler, auant que de vaincre cét obſtacle. Apres ceux-cy, tous les autres Soldats de l'Armée entrerent péle-méle dans la Ville & ſe mirent à la ſaccager. Tout ce qu'ils y trouuerent d'habitans & d'hommes armez y paſſa par le fil de l'eſpée, & de la façon qu'ils

Ceux de Diepe tâchent en vain de faire entrer du ſecours dans Roüen.

Les Catholiques ſe preſentent à l'aſſaut.

Mort du Colonel ſainte Colombe.

Roüen pris, & ſaccagé.

firent main basse, ils ne donnerent point de lieu au pardon, dans la violence de leur colere; Que s'ils épargnerent les Eglises, & les autres choses sacrées, ce fut par la vigilance & par le grand soin qu'y apporterent les Capitaines. Le Comte de Montgommery voyant alors ses affaires desesperées, & la Ville reduite sous la puissance des Ennemis, se mit dans l'vn des vaisseaux qui auoit amené les gens de secours. Mais il y fit premierement embarquer sa femme & ses enfans, auec lesquels il se hazarda sur la riuiere, sans que les coups de canon, ny les feux d'artifice peussent empécher qu'il ne gagnast le Havre de Grace, d'où sans aucun empéchement il reprit la route d'Angleterre. Coulombiers en fit de mesme, auec quelques-vns de ses Amis, qui se sauuerent en fort petit nombre. Tous les autres restez à la discretion du Vainqueur, finirent diuersement leur vie. Le Capitaine Iean de Crozes, qui auoit mis les Anglois dans le Havre de Grace, fut liuré entre les mains du Roy, & tiré à quatre cheuaux, comme rebelle & criminel de leze-Majesté. Mandreuille, autrefois Officier Royal, qui apres auoir fait banqueroute, s'étoit jetté dans le Party des Anglois, & Marlorat qui d'Augustin s'étoit rendu Ministre, furent condamnez à étre pendus. I'obmets qu'outre le nombre des morts qui fut assez grand, il y en eut quantité de prisonniers, qui se racheterent depuis en payant rançon. Les Soldats ayant le pied dans la Ville, y joüirent des fruicts de la Victoire deux iours durant. Le troisiéme, le Roy & le Parlement y entrerent par la bréche, auecque la Reyne Mere, qui prit le soin

1562.

Embarquement du Côte de Montgommery:

qui du Havre de Grace passe en Angleterre.

Entrée du Roy, de la Reyne Mere, & du Parlement, dans Roüen.

1562. elle-mesme d'enuoyer tous ses Gentils-hommes : & les Archers de ses Gardes, pour s'opposer aux efforts des gens de Guerre, & empescher que les femmes qui s'estoient sauuées dans les Eglises ne fussent violées. Ainsi se terminerent les actes tragiques, & les sanglantes rapines de l'Armée qui fut conduite à l'instant hors de la Ville, & s'en alla prendre logement aux Bourgs d'alentour.

Embarquement du Roy de Nauarre :

Durant tout cecy, le Roy de Nauarre accablé de la douleur de sa blessure qui luy faisoit perdre le repos, & de l'esprit, & du corps, voulut s'embarquer sur la riuiere, & se faire conduire prés de Paris dans le Chasteau de saint Maur, où il alloit souuent pour y prendre l'air, & pour y iouyr des plaisirs de la Solitude. Sans s'arréter donc à l'auis des Medecins qui luy conseilloient de ne bouger point, il se fit mettre dans vn batteau, où entrerent pour l'accommpagner le Cardinal son Frere, le Prince de la Roche-sur-Yon, & le Prince Louys Gonzague auec les plus Confidens de leurs Amys ; les vns Huguenots & les autres Catholiques ; parmy lesquels estoit considerable Iean Vincent Laure Medecin, de nation Calabroise, qui depuis fut Eueſque & Cardinal. Mais le Roy fut arriué bien à peine à quelques lieuës de Roüen au lieu qu'on appelle Andely, que par vn redoublement de fiéure qui luy vint de l'agitation du batteau, ayant perdu tout sentiment, il perdit aussi toutes les fonctions de la vie. C'estoit vn Prince dont la Maiesté, la bonne mine, & la douceur des mœurs témoignoient veritablement sa haute naissance ; & qui par ses qualitez eminentes, pouuoit estre mis au rang des plus grãds hom-

Sa mort, & son Eloge.

mes de son âge, s'il eust vécu en vn autre siecle. Mais la sincerité de son Ame, sa franchise merueilleuse & son humeur pacifique se rencontrans parmy les desordres & les dissensions des Guerres Ciuiles, le rendirent tout le temps de sa vie soucieux, inquiet, trauaillé de doutes, & souuent irresolu dans les resolutions mesmes qu'il auoit faites. Soit que la violente humeur de son Frere, & l'ardeur precipitée de ceux de son Party, parmy lesquels sa qualité luy faisoit tenir le premier rang, l'attirassent ensemble, & l'aiguillonnassent d'vn costé; soit que de l'autre il fust retenu par le desir des choses honnestes, & par son inclination propre, aussi amoureuse de la concorde & de l'vnion, qu'elle estoit ennemie des violences, & confusions Ciuiles, tant y a qu'il se monstroit bien souuent inconstant en ses dessein, & changeant en ses deliberations. En effet, ceux qui au commencement l'auoient veu persecuté, & mis au nombre des Factieux, qui troubloient le repos de l'Estat, le virent depuis Chef du Party contraire, & deuenu luy-mesme Persecuteur des Rebelles; Ils le virent, dis-je, en matiere de Religion, tantost pancher du costé des Caluinistes, gagné par les persuasions de sa Femme, & par les Presches de Beze; & tantost suiure les Catholiques, attiré par la créance la plus vniuersellé, & par l'eloquence du Cardinal de Lorraine. Neantmoins, pource qu'il ne fut pas beaucoup confident, ny de l'vn ny de l'autre Party, il laissa vne opinion douteuse de sa Religion. Plusieurs tiennent, qu'encore qu'il suiuist en son ame celle de Caluin, ou cette autre, qu'on appelle vulgairement, *la Confession* 1562.

1562. *d'Ausbourg*, ſi eſt-ce qu'il en quitta le Party pour ſatisfaire à ſon ambition qui eſtoit vaſte & ſecrette. Car voyant le Prince ſon frere, & pour la grandeur de ſon courage, & pour ſon humeur reſoluë, beaucoup plus eſtimé que luy de ceux de ſa Faction; il ayma mieux eſtre le premier parmy les Catholiques, que le ſecond parmy les Huguenots. Il mourut en la quarante-deuxiéme de ſes années; & il eſt à croire que s'il euſt vécu plus long-temps, ſa prudence venant à ſe meurir par l'âge, euſt fait voir de luy des choſes grandes, & bien differentes de l'opinion que la pluſpart en auoient conceuë. Apres ſa mort il laiſſa heritiere du titre, & de ce qui reſtoit du Royaume de Nauarre, la Reyne Ieanne ſa Femme qui en eut deux Enfans, Henry, Prince de Bearn, pour lors âgé de neuf ans, & la Princeſſe Catherine, à peine ſortie du berceau, auec leſquels elle ſe tint à Pau, & à Nerac; où bien qu'ils fuſſent éleuez auec vn extrême ſoin, ſi eſt-ce qu'en la tendreſſe de leurs années, ils prenoient inſenſiblement la teinture de la créance des Caluiniſtes.

Preparatifs des Chefs Huguenots.

Tandis que ceux de l'vn & de l'autre Party faiſoient à Roüen les entrepriſes & les ſanglantes executions que i'ay dites; d'Andelot apportant de ſon coſté toutes les diligences imaginables pour haſter les leuées des gens de ſecours enuoyez par les Princes Proteſtans d'Allemagne, auoit mis enſemble vn grand nombre de Caualerie, & d'hommes de pied; auec leſquels ayant rencontré aux enuirons de Straſbourg le Prince de Porcien qui auoit là mené pour eſcorte deux cent Caualiers, tous Gentils hommes François, il ne pen-

D'Andelot ioint le Prince de Porcien.

soit plus qu'aux moyens qu'il deuoit tenir, pour s'en aller joindre plus facilement ceux de son Party. Le Maréchal de saint André ayant eu ordre de garder cette frontiere, pour empécher que le secours ne passast, y mena treize compagnies de Carabins, & deux Regimens de gens de pied, auec lesquels il s'arréta sur le grand chemin qui du costé de Rheims & de Troyes, meine droit en France ceux qui viennent d'Allemagne. Par méme moyen, François de Cleues, Duc de Neuers, lors Gouuerneur de Champagne, suiuy de toutes les forces de la Prouince, se tint entre Chaalons & Vitry, pour garder l'autre chemin, qui de Lorraine conduit à Paris. Sur ces entrefaites, d'Andelot se trouuoit bien en peine, quand il considéroit d'vn costé, que s'il venoit à rencontrer les Ennemis, il ne pourroit pas faire subsister long-temps ses Soldats, pource qu'il manquoit d'argent; & de l'autre, que le retardement de son voyage luy osteroit le moyen de s'en aller secourir assez à temps ceux de sa Faction, qui étoient déja reduits au point de n'en pouuoir plus. Toutesfois apres y auoir bien pensé, il iugea plus à propos de combattre les difficultez des passages, & les empéchemens des chemins, que les obstacles des Ennemis. Faisant donc semblant, pour tromper les Catholiques de vouloir prendre la route ordinaire, il la prit en effet, deux iours durant. Mais comme il se vid aux confins de Lorraine, il partit secrettement de nuit; & tournant à main droite, mena ses gẽs par vn païs fascheux au possible, & plein de Riuieres impetueuses. Il en vint à bout pourtant; & marchant touſiours à la trauerse, hors des grands chemins, il

1562.

Le Mareschal de Saint André s'oppose au passage des gens de secours, & le Duc de Neuers en fait de méme d'vn autre costé.

Stratageme dont vse d'Andelot;

1562. fit vne telle diligence, qu'en peu de temps il se rẽdit en Bourgongne. Or quoy qu'il semblât que les pluyes continuelles, & les incommoditez des lieux par où il passoit, qui sont tres-grandes en cette Prouince à cause des bouës, le deussent faire arrêter; il ne laissa pas pour tout cela d'aller plus auant, ny de preuenir par sa presence le bruit de son arriuée dans Montargis. Dequoy le Prince & l'Amiral ne furent pas plustost aduertis, qu'ils partirent d'Orleans, pour l'aller joindre, & trouuerent qu'il leur auoit amené cinq mille hommes de pied, & quatre mille Cheuaux; qui tous ensẽble auoient fait vne si longue traitte, sans aucune mauuaise rencontre, & sans autre incommodité que celle du temps. Vn si puissant secours venu si à point, donna quelque allegement à la peine des Huguenots, & apporta de la moderation à l'allarme que la perte de Roüen leur auoit donnée. Il est vray qu'à mesme temps il leur suruint vne nouuelle disgrace, qui leur fit rabattre beaucoup de leurs esperances. Car le Baron de Duras, qui estoit ordinairement bien suiuy, ayant leué en Gascogne, & dans les Prouinces voisines, iusques à six mille hommes, tant de pied que de cheual, & entrepris de les faire passer à trauers les Villes Catholiques, pour les conduire à Orleans, au secours de ceux de son Party, eut la Fortune si contraire; qu'étant assailly par Montluc, & par Bury, qui seruoient le Roy dans ce pays-là, en qualité de Capitaines, il perdit la plus part de ses gens, & eut luy-méme bien de la peine à se sauuer, auec ce peu qui luy resta de Caualerie. Cette perte ne fut pas seule, veu qu'il arriua qu'en diuers lieux, les Huguenots en firent encore

son adresse à vaincre la difficulté des chemins;

& le secours qu'il amene aux Huguenots.

Deffaite des gens du Baron de Duras.

encore plusieurs autres, bien moindres à vray dire, & qui neantmoins jointes ensemble, les incommoderent extrémement. Aussi furent-elles cause que le Prince & l'Amiral, voyant que l'estime de leur Party en estoit beaucoup amoindrie, se resolurent desiors d'executer quelque haute entrepriſe, pour recouurer le credit qu'ils auoient perdu; & encore plus, pour donner dequoy butiner aux Allemans, qui leur estoient venus depuis peu, n'ayant pas moyen de les entretenir autrement, pour se voir reduits à vne extrême neceſſité d'argent. Il n'estoit plus question que de conclure quelle deuoit estre cette entrepriſe; dequoy ne pouuoient demeurer d'accord entr'eux ny le Prince, ny l'Amiral. L'vn mesurant toutes choſes par la grandeur de ses desseins, & de ses pensées, s'estoit mis dans l'esprit d'assaillir, & de surprendre Paris, se persuadant que parmy ce grand nombre de gens qui l'habitent d'ordinaire, il s'en trouueroit plusieurs qui se rendroient Partisans & fauteurs des Huguenots; outre qu'il y en auroit encore quantité d'autres qui portez d'inclination enuers luy, seroient bien aises qu'il se presentaſt vne si bonne occasion de faire soulleuer le Peuple, & d'ébranſler en sa faueur la masse d'vn si grand Corps. Il croyoit de plus, & vouloit que les autres creuſſent comme luy; Que l'Armée du Roy ayant de l'occupation de reſte en Normandie, n'arriueroit jamais assez à temps au secours de cette Ville-là; Qu'eux en estans Maiſtres, le seroient auſſi, non seulement de son Artillerie, & de ses munitions de Guerre, dont ils commençoient déja d'auoir grand beſoin, mais encore de la bour-

1562.

Le Prince de Condé s'imagine, pour plusieurs raiſons, pouuoir surprendre Paris.

1562. ſe des Citoyens; Qu'ils regorgeroient d'argent à l'aduenir, par le moyen des contributions & des leuées qu'ils feroient ſur tant de riches perſonnes; Et qu'en vn mot, toutes ces choſes iointes enſemble, n'apporteroient pas moins d'accroiſſement à leur gloire, qu'elles leur donneroient d'auantage ſur ceux du Party contraire. A tout cela ſe rendoient conformes les Miniſtres Huguenots; qui pour le grand mal qu'ils vouloient aux Pariſiens, pour auoir touſiours eſté implacables Ennemis de leurs Preſches, & conſtans Deffenſeurs de la Religion Catholique, appuyoient le plus qu'ils pouuoient ce haut deſſein, & cette propoſition du Prince. L'Amiral au contraire, & d'Andelot auec luy, comme encore les plus experimentez d'entre les Capitaines, eſtimant cette entrepriſe, non ſeulement difficile, mais tout à fait impoſſible, la diſſuadoient tant qu'ils pouuoient, en remonſtrant; Que le Mareſchal de Briſſac, depuis peu Gouuerneur de Paris, en auoit chaſſé tous ceux qu'il croyoit eſtre ſuſpects, & fauorables à leur Party; Qu'il y auoit peu de raiſon à ſe promettre, que la diuiſion deuſt auoir lieu dans les volontez d'vn Peuple, ſi eſtroittement vny à la conſeruation de la Foy Catholique; Que l'Armée du Roy eſtoit heureuſement venuë à bout du ſiege de Roüen; & que n'y ayant plus rien à craindre pour elle du coſté de Normandie, elle auroit du temps de reſte à ſecourir la Capitale du Royaume; Qu'elle n'en eſtoit qu'à vingt-huict lieuës, & qu'eux au contraire en auoient à faire trente-quatre, dans le païs de l'Ennemy; qui pour eſtre malencontreux leur ſeroit fatal, & retarderoit leur voyage. Et quoy, di-

Hayne des Miniſtres Huguenots, contre les Pariſiens.

Opinion du Prince de Condé choquée par les autres Chefs de ſon Party.

Raiſons par eux alleguées.

ſoient-ils en ſuite, où ſont nos pieces d'Artillerie? où nos grands preparatifs de Guerre, pour nous en aller aſſieger Paris? Pourrons-nous bien auec quatre canons ſeulement, & quelque peu de munitions qui nous ſont reſtées, reſiſter à vne Ville, de qui l'enclos eſt ſi vaſte, & ſi plein de peuple, que l'on voit touſiours armé, ſoit par nature, ſoit par coûtume? Quelle apparence y a-t'il, que durant vne entrepriſe, qui ne peut eſtre que longue, nous puiſſions entretenir vne Armée, ſans auoir ny argent, ny prouiſions pour la nourrir? Ne vaut-il pas mieux recouurer les Villes, qui ſont aux enuirons d'Orleans, & s'ouurir vn chemin aux viures, & au ſecours, en faiſant ſubſiſter l'Armée; par le moyen d'vn butin qui eſt tout preſt, & tout aſſeuré, que de ſe hazarder à vne choſe qui doit indubitablement eſtre ſans ſuccez, & inutile par conſequent? C'eſtoient les raiſons qu'ils alleguoient au Prince de Condé, qui ne les pouuant gouſter, pour eſtre preoccupé par ſa propre paſſion, & par la complaiſance de la pluſpart de ſes gens, perſiſta touſiours dans ſon deſſein, & ſe reſolut à cette entrepriſe. Ayant donc fait la reueuë de ſon Armée, & autant de prouiſions de viures, que la neceſſité preſente luy put permettre d'en faire, il ne differa pas dauantage à marcher du coſté de Paris. Le Roy cependant n'eut pas pluſtoſt pris Roüen, que la Garniſon Angloiſe fut chaſſée de Diepe, qui ſe rendit tout à meſme temps, auecque Falaiſe, & Caën, Ville de la baſſe Normandie, l'eſtenduë de laquelle, qui eſt aſſez vaſte, s'auance iuſques à l'autre bord de la Riuiere. Ainſi la ſeule place qui reſtoit aux Ennemis en ce

1562.

Diepe, Falaiſe, & Caën ſe rendent au Roy.

1562. Pays-là, c'estoit le Havre de Grace, où la Reyne auoit resolu de mettre le siege, & de l'assaillir auec toute l'armée, pour se déliurer entierement des apprehensions que luy donnoient les Anglois. Mais comme l'on sçeut au vray que le secours d'Allemagne estoit venu aux Ennemis, & que le Prince de Condé ayant fait de grands preparatifs, auoit déja pris la route de la Beausse, (c'est ainsi qu'on nomme tout ce pays, qui est entre Orleans & l'Isle de France) la Reyne Mere, le Duc de Guise, & le Connestable furent d'auis de differer à vn autre temps le siege du Havre, & de suiure l'Ennemy en queüe. Apres auoir donc laissé Villebon à Roüen, pour estre Gouuerneur, & le Comte Ringraue au pays de Caux, pour le rassurer contre les Anglois, auec sa Caualerie; le Roy, la Reyne, & tout ce qui restoit de l'Armée, s'en allerent à Paris, le long de la riuiere de Seine.

Le Roy & la Reyne s'en retournent à Paris.

Le dessein du Prince estoit de s'y en aller aussi; comme en effet il s'y acheminoit en diligence, & se tenoit serré le plus qu'il pouuoit auecque ses gens, marchant dans le païs Ennemy. Mais dautant qu'il auoit déja pris en passant, & sans beaucoup de peine, Piuiers, Mont-l'hery, & Dourdan, où par son consentement les Ennemis auoient tout saccagé, il voulut aussi prendre Corbeil, & interrompit pour cét effet son voyage. Cette Ville, située sur le bord de la Seine, & qui n'est ny grande ny forte, ne laissa pas toutesfois de se bien deffendre, secouruë qu'elle fut de quatre Compagnies d'Infanterie, qui trouuerent moyen d'y entrer. Ainsi elle trompa l'esperance du Prince, qui perdit là plusieurs jours

Le Prince de Condé prend Piuiers, Mont-l'hery, Dourdan.

pour essayer de la prendre. A quoy il s'opiniastra plustost par ie ne sçay quel dépit, que pour aucun dessein qu'il en eût formé. Mais le Mareschal de saint André, qui marchoit apres d'Andelot; quoy qu'il le suiuist de trop loin, & qui s'auançoit pour entrer dans Paris, estant là suruenu d'vn autre costé, contraignit le Prince de leuer le siege. De cette façon, pour s'étre inutilement amusé deuant Corbeil, il diminua beaucoup l'estime que ses gens faisoient de luy, & ruina sa principale entreprise; à l'execution de laquelle la promptitude estoit entierement necessaire. Car par la perte qu'il fit de plusieurs iours, il donna loisir aux Capitaines Catholiques, qui auoient déja connu son dessein, de conduire ensemble, le Roy, la Reyne & toute l'Armée dans l'enclos de Paris; de fortifier tout à loisir les Faux-bourgs, & de pouruoir aux quartiers des Soldats, pour y étre commodement, & sans confusion. Le vingt & troisiéme de Nouembre, le Prince fut loger à la Saussaye, Monastere de Religieuses, qui toutes en alarme l'abandonnerent à sa venuë; & le vingt & quatriéme, il se rendit à Ville-Iuif, qui n'est qu'à deux lieuës des Faux-bourgs de Paris. Le lendemain matin il mit son Armée en ordre; Et quoy qu'il fut grandement décheu de son esperance, il se resolut neantmoins de pousser Fortune, & s'auança pour donner l'assaut au faux-bourg de saint Victor. Elle sembla le vouloir fauoriser d'abord, pource qu'il arriua que six cent Carabins, qui par l'ordre de leurs Capitaines étoient sortis hors des portes du faux-bourg, pour s'en aller escarmoucher, & obseruer la contenance des

1562.

ne peut prendre Corbeil,

ruine son principal dessein,

& campe deuant Paris.

1562. Ennemis ; ne les virent pas pluſtoſt venir à eux en corps d'Armée, & auec vne démarche reſoluë, qu'ils ſe mirent ſi fort à fuyr, qu'il y en eut qui douterent que cette fuite ne fut pluſtoſt vn effet de trahiſon que de crainte. A ce bruit inopiné les Soldats qui étoient en garde ſur les remparts du faux-bourg, ſe débanderent incontinent, & penſerent à faire retraitte dans la Ville. Déja meſme tout le peuple en alarme, & en confuſion, s'en alloit criant qu'il falloit fermer les portes, & abandonner les faux-bourgs, quand le Duc de Guiſe eſtant là ſuruenu de bonne fortune, y raſſura ſi bien toutes choſes, qu'il n'y eut plus rien à craindre ce iour là, ny les autres ſuiuans.

Alarme des Pariſiens.

En cette occaſion fut grandement remarquable l'extréme valeur de Philippe Strozzi, qui eſtoit ſorty auec douze cens hommes de pied, pour ſeconder les Cheuaux-legers. Car ſe voyant abandonné d'eux, & engagé au milieu des Huguenots, il ſe retrancha ſous les mazures d'vn Moulin à vent ; & ſe ſeruant de l'auantage du lieu, qui eſtoit vn peu haut, s'y défendit ſi vaillamment, que mal-gré tous les efforts que firent les Ennemis, pour les chaſſer de ce poſte, il ne les quitta iamais ; & ſouſtint leurs attaques tout ce iour-là, bien qu'ils fuſſent en fort grand nombre. Cela n'empécha pas pourtant, que le Prince ne continuaſt ſon deſſein, ny qu'il n'aſſailliſt violemment le Faux-bourg par diuers endroits, encouragé par le bon ſuccez de la premiere auanture. Que s'il en faut parler ſainement, durant deux heures de combat, il parut aſſez, que ſi le Chef excelloit en l'art de la guerre, les Soldats de même n'étoient pas moins vaillans qu'ils

Action memorable de Philippe Strozzi.

Rude combat de part & d'autre.

étoient adroits. Neantmoins, pource que la resistance se trouuoit grande du costé des Catholiques, & que les batteries qu'ils auoient dressées sur le Terre-plein du Faux-bourg, ne cessant de donner à flanc, luy tuoient beaucoup de ses gens; il fut contraint de les rappeller d'auprés des murailles, pour employer ce qui restoit de iour à se loger plus commodément. Mais les Chefs ne pouuant camper à découuert, à cause des pluyes & du grand froid qu'il faisoit, trouuerent à propos de separer leur Armée en quatre. Ainsi de Muy, & le Prince de Porcien, furent loger à Gentilly; Genlis à Monterüeil; le Prince & l'Amiral à Arcüeil; & d'Andelot à Cachan auecque les Allemans. En tous ces quartiers les vns & les autres se mirent à faire de grands feux, & à tirer le canon, afin que le bruit en venant iusques à la Ville, remplist de terreur le Peuple, & l'incitast à se soûleuer. Cela n'arriua pas toutesfois, & il n'y eut point d'autre tumulte, depuis le premier dont i'ay parlé; Au contraire, il fut remarqué auec étonnement, que dans cette même Ville, où il y auoit alors, à ce qu'on disoit, iusques à huict cent mille personnes, toutes choses y furent si calmes, que ny les Professeurs, non plus que les Escoliers, n'en perdirent point leurs leçons, ny les Magistrats, le temps de donner audience aux parties, à la maniere accoutumée. Le troisiéme iour d'apres, le Prince ayant rangé ses Soldats en pleine campagne, fit mine de vouloir attirer au cõbat l'Armée des Catholiques. Mais la Reyne Mere, qui desiroit la paix plustost que la Guerre, pour pouuoir chasser hors du Royaume les Ennemis étrangers, & arrester par

1562.

Armée du Prince separée en quatre.

Merueilleux calme dans Paris durant le siege.

1562. quelque sorte d'accord, les premiers fougues des Huguenots, à qui elle connoissoit que rien n'étoit si dommageable que les delais ; enuoya premierement Gonnor, puis Ramboüillet, & l'Eueſque de Valence, pour parler d'accommodement au Prince. En effet, la choſe alla ſi auant, qu'à quelques iours delà, le Conneſtable, & la Reyne même, s'eſtans abouchez auec luy, firent eſperer que la Paix ſe pourroit enſuiure. Et à vray dire, il y en auoit beaucoup d'apparence, à cauſe des offres que faiſoient les Catholiques, qui étoient ſi raiſonnables & ſi auantageuſes aux Huguenots, qu'ils ne ſçauoient pas eux-meſmes comme quoy ils les pourroient refuſer. Elles ne tentoient point toutesfois, ny le Prince, ny l'Amiral, qui ne ſe pouuoient oſter de l'eſprit cette haute eſperance qu'ils y auoient miſe, de gouuerner quelque iour la France, & d'y commander abſolument. D'ailleurs, les Miniſtres, touſiours obſtinez à demander qu'on eût à pouruoir à la ſeureté de ceux de leur Party, & à la liberté de leurs conſciences, ne vouloient entendre en aucune ſorte aux conditions qu'on leur propoſoit, quelques raiſonnables qu'elles fuſſent. I'obmets que les plus mal-habiles d'entr'eux, prenant pour vne marque de foibleſſe ce manifeſte deſir que les Catholiques témoignoient auoir pour la Paix, en étoient pouſſez plus ardemment à s'obſtiner à la Guerre. Comme on eut continué iuſques au ſeptiéme de Decembre, pour voir ſi on ne pourroit point conclure cét accord ; à la fin les Huguenots en rompirent tous les moyens : Puis comme ils virent qu'à faute d'argent, & d'auoir dequoy nourrir

La Reyne Mere fait parler d'accommodement au Prince de Condé.

Les Huguenots refuſent les conditions qui leur ſont propoſées.

les Soldats, ils ne pouuoient plus subsister dans les logemens qu'ils auoient pris, ils resolurent de leuer le siege. Toutesfois pour faire parler d'eux, auant que partir, ils firent vn gros de quatre mille hommes de pied, pour assaillir la nuit d'apres le Faux-bourg saint Germain, où l'on auoit mis en garde ceux des Regimens de Champagne & de Picardie, que les Ennemis croyoient pouuoir surprendre d'autant plus aisément, qu'ils auoient leurs postes bien loin de là; s'imaginant de plus, que pour estre dans vn quartier éloigné du leur, ils en seroient moins soigneux de se tenir sur leurs gardes. Mais le Duc de Guise en ayant eu aduis, conclud à part soy de donner à costé sur les Assaillans, & fit tenir preste sa Cauallerie, depuis que le iour vint à faillir, iusques au lendemain qu'il commença de paroistre. Durant ce temps-là, il ne cessa de faire la ronde, de voir si les sentinelles estoient bien posées, & de donner ordre que les gens de pied se tinssent touiours aux écoutes, & sous les Armes. Cette diligence pourtant se trouua inutile, pource que les Assaillans, soit pour les longs détours qu'il leur failut prendre, afin de n'estre découuerts; soit pour l'obscurité de la nuict, qui les égara de leur route, tarderent si long-temps, qu'ils ne pûrent arriuer à la veuë du Faux-bourg, plustost que le lendemain, au leuer du jour. Ce qui fit qu'apres auoir manqué l'occasion, & connu que les Catholiques estoient prests à les receuoir courageusement, ils se retirerent pour cette fois-là, sans se hazarder plus auant. La nuit d'apres, ils voulurent entreprendre le mesme sur le Faux-bourg saint Marceau. A quoy leur ser-

1562.

Entrepriſe sur le Faux-bourg S. Germain.

Vigilance du Duc de Guise.

Desseins des Huguenots sans succez.

1562. uit d'obſtacle entierement la prompte reſolution de Genlis, qui ce méme ſoir s'alla jetter dans Paris, auec quantité de gens; ou pour auoir reconnu, comme il diſoit, la mauuaiſe volonté qu'auoient pour luy les Chefs des Huguenots, ou pour étre faſché, ainſi que l'aſſuroient quelques-vns, de ce que le Prince n'auoit tenu conte, ny de luy, ny de ſon frere, depuis que la Ville de Bourges s'étoit renduë. Ce changement inopiné troubla grandement le deſſein des Huguenots, & fut cauſe que ſur la créance qu'ils eurent, que Genlis, pour auoir été preſent à leur deliberation, ne manqueroit point aſſurément d'en aduertir les Catholiques; ils conclurent de ſe deſiſter de l'aſſaut qu'ils pretendoient donner, jugeant bien qu'il y auroit du danger à s'y hazarder, & qu'il leur en viendroit apparemment quelque malencontre. Ils penſerent donc à déloger cette nuit-là; & tandis que les Catholiques ſe tenans preſts les attendoient à l'aſſaut, juſques-là méme que le Duc de Guiſe ſe propoſoit d'aller attaquer vn de leurs quartiers; ils firent partir ſecrettement, & ſans aucun bruit, ny de trompettes, ny de tambours, vne partie de leurs gens, qui s'en allerent du coſté de la Beauſſe, auec tout le bagage. Les Allemans les ſuiuirent enuiron la minuit, & furent ſuiuis eux-mémes du Prince, & de l'Admiral, qui partirent en grande diligence incontinent qu'il fut iour; Ce qu'ils ne firent qu'apres auoir mis le feu aux logemens d'Arcüeil, de Cachan, & de pluſieurs autres lieux d'alentour, d'où ils prirent la route du bagage, auec le reſte de l'Armée; non pour aucune entrepriſe qu'ils euſſent faite,

& mis en deſordre par Genlis,

qui ſe jette dãs le Party Catholique.

Le Prince & l'Admiral abandonnent leurs logemens.

mais pour pouuoir plus commodément donner ordre à la nourriture de leurs gens. 1562.

Durant que cela se passoit, & qu'on amusoit exprés les Huguenots, sous pretexte d'vn accord, qui leur faisoit perdre beaucoup de tẽps, l'Armée des Catholiques s'augmentoit insensiblement, & se rendoit forte de jour en jour. Car il luy estoit venu depuis peu de Gascogne, & du costé de Mante, vn fort bon nombre de gens de pied, sous la conduite de Sansac, outre l'Infanterie Espagnole, composée de trois mille hommes, enuoyez en France par le Roy d'Espagne, qui s'interessoit dans la defaite des Huguenots. Tellement que pour ne tenir oisiues dans l'enclos de Paris de si grandes forces, on fit marcher le iour d'apres l'Armée Royale, qui eut ordre d'aller par le méme chemin que le Prince auoit pris. Le Connestable la commandoit en qualité de General, bien que ce fust neantmoins auec l'assistance & par l'authorité du Duc de Guise, le Roy & la Reyne ayant resolu de ne bouger de Paris. Cependant les Huguenots, trois jours apres leur retraitte, ayant pris & saccagé le Chasteau de saint Arnoul, ne sçauoient plus à quoy se resoudre. Outre qu'il leur étoit impossible d'entretenir long-temps leur Armée, & pour le peu d'argent qu'ils auoient, encore le tiroient-ils de leurs rapines, plustost que de leurs rentes; & par l'insatiable importunité des Allemans qui ne cessoient de leur demander la paye, ou quelque nouuelle gratification; Il leur sembloit que sans se precipiter, & sans agir en hommes desesperez, ils ne pouuoient nullement combattre l'Ennemy, ayant beaucoup moins

Secours arriué aux Catholiques.

Infanterie Espagnole.

L'Armée Royale cõmandée par le Connestable, suit celle du Prince de Conde, qui se trouue bien en peine.

1562. que luy de gens de pied, d'Artillerie, & d'autres munitions de Guerre. Sur cette irresolution, le Prince ayant sceu que les Chefs Catholiques l'auoient suiuy jusques en Beausse; apres étre sorty de Paris, il se mit derechef dans la fantaisie, de s'y en retourner auec la mesme viteſſe qu'il en estoit party, se promettant d'y entrer à la dérobée, & de se saisir de la personne du Roy & de la Reyne Mere, auant qu'ils pussent étre secourus de leurs gens de Guerre. Mais ce dessein proposé en plein Conseil, ne fut approuué de personne, tous alleguans pour raison, Que l'Armée Catholique estoit si proche d'eux, que quand mesme, apres auoir donné l'assaut à la Ville, il leur arriueroit d'y entrer, & de la piller, il ne se pourroit faire que d'vne façon ou d'autre, il n'en vint à leur Armée vne ruïne apparente. Apres plusieurs discours là-dessus, ils en demeurerent enfin à l'aduis de l'Admiral, qui estoit; Qu'il falloit partir secrettement, & mener en Normandie toute l'Armée; Qu'en cas que les Catholiques ne les suiuissent, ils demeureroient Maistres d'vne si riche & si fertile Prouince, où ils trouueroient quantité d'argent, & dequoy se rafraischir de munitions & de forces. Comme au contraire, s'ils en étoient poursuiuis, ils auroient touſiours tant d'auantage sur eux, qu'auant que pouuoir estre joints, ils se sauueroient promptement au Havre de Grace; Qu'ils attendroient là de pied ferme les six mille Anglois, les vingt pieces d'Artillerie, les munitions de Guerre, & les cent cinquante mille ducats, que la Reyne Elizabeth leur deuoit enuoyer, par accord fait auec elle; & qu'auec de si puissantes forces.

Il se propose de r'assieger Paris;

& en est dissuadé pour plusieurs raisons.

Aduis de l'Admiral approuué.

ils pourroient hazarder la bataille, ou faire la Guerre auantageusement, & selon qu'ils iugeroient pour le mieux. Apres qu'ils l'eurent ainsi conclu, & laissé dans les Chasteaux de Beausse quantité de bagage, auec les cheuaux qui leur estoient inutiles; le quatorziéme de Decembre ils délogerent du pays Chartrain à nuit close, & prirent en diligence la route de Normandie, pour preuenir les Ennemis auant qu'ils peussent estre aduertis de leur partement. En effet, les Catholiques n'en sceurent rien que le lendemain; & pour s'assurer au vray du chemin que tenoit le Prince, ils ne bougerent de leurs logemens iusques au soir du seiziéme; si bien que les Huguenots les deuançoient d'enuiron trois iournées. Mais dautant qu'en la pire saison de l'année il leur falloit aller par des lieux où il y auoit quantité de riuieres, & d'autres obstacles; cela ne se pouuoit faire, sans perdre beaucoup de temps; au lieu que les Catholiques marchoient plus viste, & plus à leur aise, pource qu'ils passoient sans difficulté sur les ponts des Villes, qui tenoient toutes pour leur Party. 1562.

L'Armée Huguenotte est suiuie de prés par celle des Catholiques.

L'Amiral tenoit l'Auant-garde, où l'on auoit mis les Allemans exprés, afin de leur faire auoir les meilleurs logemens; de leur ouurir au butin vn chemin plus large, & de preuenir par ce moyen leurs émotions, & leurs plaintes ordinaires. Le Prince marchoit apres, auec l'Infanterie, qui faisoit le Corps de l'Armée. Le Comte de la Rochefoucaut, & le Prince de Porcien, commandoient l'Arriere-garde, où estoit la meilleure partie de la Cauallerie Françoise; Et ce qu'on auoit ainsi ran-

Ordre de l'Armée Huguenotte.

1562. gé l'Armée, n'estoit pas sans vne grande raison. Car les Allemans, qui prenoient par tout où ils trouuoient dequoy prendre, en supportoient plus aisément les incommoditez, où ils se voyoient reduits à faute de paye; & la Caualerie marchant en queuë, pouuoit plus à l'aise soustenir le choc des Catholiques, si de hazard elle en estoit attaquée. Cét ordre pourtant ne dura gueres, & fut rompu par le Prince mesme; pour s'estre imaginé, passant prés de Dreux, qu'il pourroit reduire cette Place à capituler auec luy. Sur cette esperance, sans daigner communiquer son dessein à l'Amiral, il pressa si fort ses gens de s'auancer, qu'à la fin il se trouua que le Corps de l'Armée en estoit deuenu l'Auant-garde; Que l'Arriere-garde de la Caualerie Françoise, s'accommodant à la viteſſe des autres, tenoit le milieu; & que les Allemans, restez les derniers contre l'ordre établi, faisoient l'Arriere-garde. Ainsi, l'entrepriſe sur Dreux fut renduë inutile par vne faute si remarquable, dont l'Amiral eut vn extréme dépit. Pour essayer donc de la reparer, il fut d'auis qu'on ne partist point de tout ce iour-là, & qu'on l'employast à remettre l'Armée en son premier ordre; si bien que ce retardement ayant hasté la venuë des Catholiques, engagea par consequent les deux Armées dans vne apparente neceſſité de donner bataille. La ville de Dreux, éloignée d'enuiron seize lieuës de Paris, dans les confins de la Normandie, est située prés de ces belles plaines qui ont pris leur nom des anciens Druides. Là se void vne petite riuiere que ceux du païs appellent l'*Eure*, & qui n'ayant point d'endroit qu'on ne puisse fors

Grande cõfusion dans l'Armée des Huguenots.

Entrepriſe sur Dreux inutile.

Les Huguenots passent l'Eure.

aisément trauerser à gué, fut extrémement commode aux Huguenots, qui la passerent le dix-neufiéme iour, & prirent leur logement aux Villages d'alentour; resolus de partir le lendemain matin auec leur promptitude ordinaire. Mais l'Armée Catholique, qui n'estant pas moins prompte de son costé, les auoit suiuis, sans s'arrêter, par vn chemin, & plus commode & plus court, arriua le soir prés de la mesme riuiere, & logea pareillement aux prochains Hameaux. Ainsi pour le peu de distance d'vne Armée à l'autre, il n'y auoit qu'à trauerser l'eau seulement. Et neantmoins, bien qu'elles fussent si proches, elles ne s'en apperceuoient point, pource que les arbres qui estoient en grande quantité sur le bord de l'eau, & mesme au milieu, les empeschoient de s'entre-voir. Aussi est-il certain, que le Prince qui s'estoit logé plus prés que nul autre du costé de la riuiere, témoigna tant de nonchalance, (defaut qui a tousiours esté comme fatal aux Huguenots) que sans se soucier de rien, ny sans daigner mesme mettre des gardes sur les auenuës, il repossa toute la nuit, & n'apprit l'arriuée des Ennemis que le lendemain matin; encore estoit-il bien tard, quand il en eut la nouuelle. Le Connestable au contraire, Capitaine adroit au possible, & qui pour sa longue experience au fait de la Guerre, connoissoit visiblement le grand auantage qu'il auoit sur les Ennemis, se preualant de leur nonchalance, fit passer cette mesme nuit toute son Armée au clair de la Lune, sans qu'il y eust rien qui l'en empeschast: Ce qu'il sceut faire si habilement, qu'apres s'estre auancé d'vne lieuë par delà le logement des

1562.

Nõchalance nuisible au Prince de Condé.

Adresse du Connestable.

1562. Ennemis, il s'empara du grand chemin par où il falloit qu'ils passassent necessairement pour suiure leur route. Là entre Spinal & Blainville, qui sont deux petits Villages à costé du mesme chemin, il mit ses gens par bataillons, commodément & sans bruit. Toute l'Armée estoit diuisée en deux Corps : le Connestable en commandoit vn, & le Duc de Guise l'autre. Les bataillons en estoient rangez de telle sorte, qu'à l'aisle droite du Connestable se voyoient les Suisses, soustenus par les harquebusiers des Regimens de Bretagne & de Picardie ; & à la gauche du Duc de Guise, les Allemans secondez de l'Infanterie Espagnole, & de celle de Gascogne. Ces aisles fermées se couuroient des maisons des Villages que ie viens de nommer, comme ayant Spinal à droit, & Blainuille à gauche. A quoy ils auoient joint à costé les chariots du bagage, & l'attirail de l'Artillerie, pour en estre encore mieux à couuert, & s'en seruir comme de remparts ; pource qu'ils apprehendoient que les Ennemis, dont la Caualerie estoit plus forte que la leur, ne les inuestissent tout à coup, & ne donnassent à costé. Or afin que la Caualerie ordinaire, armée de lances, s'en peust ayder plus commodément, ils l'auoient diuisée par petites troupes, entremélées à des bataillons de gens de pied, pour en estre mieux soustenuë, & plus en deffense. Quant aux Cheuaux-legers, ils estoient les seuls qu'on auoit comme détachez du Corps de l'Armée, & mis à la pointe de l'aisle droite à l'entrée de la plaine, où rangez en haye ils tenoient les auenuës du grand chemin. D'ailleurs, quoy que l'aisle droite commandée par le Duc de

Ordre de l'Armée Catholique, cõmandée par le Duc de Guise & par le Connestable.

Guise, fût la plus proche des Ennemis, elle estoit pourtant si bien couuerte d'vn grand nombre d'arbres qu'elle auoit à costé, & des maisons mesmes du village de Blainville, qu'elle pouuoit difficilement estre apperceuë des Huguenots: Au contraire celle du Connestable ayant les Cheuaux-legers, qui paroissoient de toutes parts épandus par la campagne, se découuroit de fort loin; & de la façon qu'elle estoit rangée, le nombre des hommes sembloit si grand, qu'on eût dit d'abord que c'estoit là toute l'Armée. Apres que le iour fut venu, & que l'Amiral, qui estoit celuy des Chefs le plus éloigné de la riuiere, eut commencé de marcher, suiuant l'ordre dont on estoit demeuré d'accord; voila qu'il découurit inopinément les bataillons du Connestable. Alors, comme ses Coureurs l'eurent asſuré que c'estoient les Catholiques qui se tenoient prests pour les combattre, il se mit à deteſter la nonchalance de ses gens, & se tournant vers ceux qui estoient auprés de luy; *C'eſt à ce coup*, leur dit-il tout haut, *qu'il ne faut pas que nous mettions noſtre ſalut en nos pieds; comme nous auons voulu faire ces iours paſſez, mais bien en nos mains, puis que c'eſt le propre des vrays Soldats d'en vſer ainſi.* Apres auoir tenu ce langage, & fait aduertir le Prince de l'arriuée des Catholiques, il s'entretint à voir paſſer ses gens, dont il hasta la marche, afin que l'Armée se peuſt joindre plus facilement à la campagne. Plusieurs conſeillerent alors au Prince de tourner à main gauche, pour se retrancher en vn Village qui estoit là tout contre; afin qu'y prenant logement il pût prolonger la neceſſité du combat,

1562.

L'Amiral commence à marcher,

& encourage ses gens par des paroles preſſantes.

1562. & possible mesme l'éuiter entierement. Mais comme il auoit le cœur haut de sa nature, il luy deuint encore plus altier par les approches des Ennemis. Tellement que sans s'arrêter au conseil qu'on luy donnoit, il iugea plus à propos de les combattre en pleine campagne, que de se reduire à vne honteuse necessité de se débander auec son Armée, pour n'auoir osé s'éprouuer auec la Fortune. Il fit donc doubler le pas à ses gens, auec lesquels il n'eut pas plustost joint l'Auant-garde au milieu de la campagne, qu'il les rangea en bataille; puis se remit en chemin, resolu de passer outre, & de ne point attaquer les Catholiques, s'il n'en estoit attaqué, veu qu'en tel cas il ne refuseroit point de hazarder le combat. Comme il marchoit ainsi, sans s'apperceuoir des troupes du Duc de Guise, (qui se tenant en embuscade, auoit fait mettre vn genoüil à terre aux hommes de pied; & placé la Caualerie sur les auenuës du Village) il ne prit pas garde qu'il laissoit derriere luy vne partie des Ennemis, & s'en alla droit au lieu où le Connestable auoit mis ses gens en bataille. Luy cependant ne voulut point negliger vne si belle occasion; & voyant que pour peu que le Duc de Guise se détournast, il luy seroit facile de charger en queuë les Ennemis; qui, sans y penser, s'estoient auancez; Il fit tout à coup donner le signal du combat par quatorze pieces d'Artillerie, qu'il auoit flanquées à la pointe de son aisle. A ce bruit le Prince, quoy que ses Cheuaux-legers ne fussent pas bien en ordre, se mit incontinent à la teste de son escadron, auquel il fit assaillir courageusement les Suisses, qui estoient presque de front. De Muy,

Le Prince de Condé se resout à la bataille.

Signal du combat.

& d'Auré furent les premiers, qui auec leur Caualerie allerent fondre sur eux. Le Prince les seconda, & à son exemple le Seigneur de Liancourt, le Comte de Sault, Duras, & les autres Capitaines de Gendarmerie se mirent à les enuelopper auec le reste des Combattans. Les vns les chargeoient de front, les autres de flanc, & tous ensemble faisoient d'incroyables efforts de corps & de cœur, pour les mettre en déroute; pource qu'ils iugeoient que leur défaite leur seroit vn grand acheminement à la victoire. Eux cependant, se voyant assaillis de toutes parts, & enuironnez d'vn si bon nombre d'Ennemis, baisserent leurs piques, & se roidirent auec tant de courage contre les impetueuses atteintes de la Caualerie, qu'encore que leurs piques en fussent rompuës, & plusieurs d'entr'eux foulez aux pieds des cheuaux, ils ne quitterent point leurs rangs; & tenant tousiours ferme, repousserent valeureusement les Assaillans, dont il y en eut quantité qu'ils firent demeurer sur la place. Le Comte de la Rochefoucaut, & le Prince de Porcien, entrerent alors dans la mélée, & donnerent d'vn grand courage. Leur premiere charge fut sur les Cheuaux-legers, qui ne firent pas beaucoup de resistance, puis sur les Regimens de Picardie, & de Bretagne, qui de ce costé là soustenoient les Suisses. Comme ils eurent rompu, & mis en déroute les harquebusiers, ils assaillirent encore l'autre Escadron de derriere, où ils se mirent en grand danger, & mesme il y eut beaucoup de sang répandu, pour la merueilleuse resistance que les Suisses firent derechef. Car ayant serré leurs files de toutes parts, lors qu'ils

1562.

Merueilleuse resistance des Suisses.

1562. se virent chargez en queuë, & par les flancs de leur Escadron, ils ne se deffendirent pas moins bien, qu'ils s'estoient bien deffendus, quand on les auoit attaquez de front. Ainsi les deux tiers des Ennemis, pour s'estre obstinez en vain à vouloir rompre le bataillon des Suisses, eussent esté contraints, sans doute, ou de se rendre volontairement, ou du moins de faire vne honteuse retraite, apres auoir perdu beaucoup de leurs gens; si le mal-heur eust voulu pour eux, qu'ils n'eussent point esté secourus du reste de leur Armée.

Grande conduite de l'Amiral.

Mais l'Amiral, qui commandoit l'Auant-garde, vsa bien plus auantageusement de sa conduite, & inuestit cependant la Caualerie du Connestable, auquel il tua d'abord Gabriel de Montmorency, Seigneur de Montbrun, son fils; & en fit de mesme du Comte de Rochefort. Or quoy que ceux de l'vn & de l'autre Party combatissent vaillamment, les Catholiques pourtant furent reduits à la fascher le pied; Et alors la Caualerie Allemande, composée de deux gros Escadrons, qui auoient tous des armes à feu, s'estant jettée dans la mélée, y donna si furieusement l'assaut, qu'elle mit tout à fait en desordre les Catholiques, qui se voyans battus, furent contraints de prendre la fuite. Le Connestable fit tout ce qu'il pût pour les r'allier, & donna dans le combat de grandes preuues de son courage. Ce qui ne pût empescher neantmoins, qu'à la fin il ne se vid contraint de ceder à ce grand nombre d'Allemans, ou de Reistres, qui se mirent à l'enuironner de toutes parts, n'y ayant point d'Esquadron dont ils ne viennent à bout aysément, pourueu qu'ils en treuuent

Mort de Gabriel de Montmorécy, & du Comte de Rochefort.

Les Catholiques sõt mis en desordre par la Caualerie Allemãde.

l'ouuerture faite. Comme ils virent donc son cheual abbattu sous luy, & qu'il estoit déja blessé au bras gauche, ils le firent leur prisonnier, & le tirerent d'auprés du Duc de Neuers, de Giury, & de quantité d'autres Caualiers, qui furent tuez à ses costez. Et dautant que le Duc d'Aumale, & d'Anville, n'estoient pas loin du lieu où le Connestable combattoit, ils s'auancerent auec leurs deux Esquadrons de Lances, pour se méler du costé des foibles, afin de les secourir. Mais les Soldats, que l'Amiral & les Reistres poursuiuoient, prirent si fort l'épouuante, & la fuitte ensemble, qu'à force de choquer à la rencontre ceux de leur propre Party, ils mirent en desordre l'Esquadron du Duc d'Aumale; si bien que luy-mesme porté par terre sous son cheual, eut la jambe gauche rompuë de cette cheute. Ce qui fit que d'Anuille, pour n'encourir inutilement vne pareille auanture, se dégagea de cét embarras de fuyards, & fut reduit à s'en retourner au mesme lieu d'où il estoit party. Le Connestable perdit ainsi tout ce qu'il auoit de Caualerie, & de gens de pied François. Les Suisses furent les seuls qui ne branslerent point, quoy qu'ils se visſent chargez de toutes parts. De la façon qu'ils se tinrent serrez, & qu'ils doublerent leurs rangs, ils défirent entierement l'Infanterie Allemande, qui les auoit osé attaquer, & ne laisserent pas de s'opiniastrer à la resistance, bien qu'ils eussent perdu leur Colonel, & la pluspart de leurs Capitaines. L'on tient mesme, que les moins considerables y combattirent si constamment, que plusieurs d'entr'eux n'ayant plus ny picques, ny épées, eurent recours aux cail-

1562.

Le Connestable est fait prisonnier, & plusieurs Seigneurs de marque sont tuez à ses costez.

Déroute de l'Escadrõ du Duc d'Aumale.

Nouuelle resistãce des Suisses.

loux, tant ils estoient obstinez à se defendre.
1562. Alors le Duc de Guise, qui sçauoit déja que le Connestable estoit prisonnier, voyant qu'il n'y auoit plus à craindre que ceux qui fuyoient l'incommodassent, estant déja separez les vns des autres à la campagne; Et connoissant d'ailleurs que l'Ennemy fatigué auoit rompu ses rangs, iusqu'à n'en pouuoir plus; fit signe à ses Esquadrons, qu'ils eussent tous à marcher. Il prit ses armes en mesme temps; Et pour encourager ceux qui le suiuoient, il leur remonstra en peu de paroles le grand auantage qu'ils auoient sur vn Ennemy lassé du combat, & tout à fait dénué de forces, qui neantmoins se promettoit déja la Victoire, pour auoir mis en déroute la Caualerie du Connestable. L'Infanterie Espagnole tenoit la main droite, & celle de Gascogne la gauche: Tellement que l'vne & l'autre se courbant en demy-lune, couuroient sa Caualerie, qu'il auoit placée au milieu, pour plus grande seureté. Tous les Esquadrons estoient deuancez d'enuiron cent pas par les Enfans perdus, qui marchoient sous la conduitte de ce mesme Villiers, qui durant le siege de Roüen auoit pris le Fort de sainte Catherine; Et comme c'estoit à eux à soustenir, & à repousser par leur valeur les premiers efforts des Ennemis; aussi les auoit-on choisis exprés, tous courageux & tous vieux Soldats. Le Duc de Guise tenoit cét ordre, & ses Esquadrons tousiours serrez, en les menant au combat, où il s'en alloit auec vne démarche graue, & vne mine si assurée, & si redoutable, qu'à le voir marcher, comme il faisoit, à la teste de sa Caualerie, on eust dit qu'il dédaignoit l'Ar-

Le Duc de Guise marche contre l'Ennemy.

mée Ennemie, quelque victorieuse qu'elle semblast estre. 1562.

L'arriuée de ce Chef troubla grandement l'Amiral & le Prince, qui pour ne s'estre apperceus qu'ils auoient passé l'Auantgarde de l'Armée Catholique, croyoient déja d'auoir entierement gagné la Victoire. Comme ils virent donc venir à eux ces nouuelles forces, ils rangerent derechef leurs gens, & se r'allierent auec les Reistres, qui n'ayans pû rompre le bataillon des Suisses, s'estoient mis à poursuiure ceux qui fuyoient. Ainsi les vns & les autres commencerent d'en venir aux mains, & comme leur dessein estoit different, l'issuë du combat fut differente de mesme. Le Prince embarrassé par la rencontre des Enfans perdus, qui mépriſans tout danger, s'en allerent resolument au deuant de luy, leur témoigna ce qu'il sçauoit faire, portant par tout par où il passoit, la terreur, la confusion & la mort. Mais comme il vid que les Harquebuziers entrez valeureusement dans la place d'Armes, commençoient de le charger par les flancs; tout en desordre, & tout ébranlé qu'il estoit, il donna sur la Caualerie, auec si peu de succez, que son Esquadron fut deffait en peu de temps, & sans beaucoup de peine. Luy mesme enfin blessé à la main droite, & tout couuert de sueur & de sang, y demeura prisonnier, par les efforts que fit d'Anville, qui voyant que son Pere l'estoit, cherchoit de l'allegement à son déplaisir, en combattant en homme desesperé. L'Amiral cependant se vid chargé à costé par l'Infanterie Espagnole, qui tiroit de toutes parts sur luy, & sur ses gens, vne impetueuse gresle d'harquebusades. Tellement

Le Prince & l'Amiral rãgent derechef leurs gẽs en bataille.

Le Prince de Cõdé demeure prisõnier dans le combat.

1562. qu'encore que le Mareſchal de ſaint André s'y en fuſt allé, auec pluſieurs Eſquadrons de Lanciers, ſi eſt-ce que l'Amiral voyant que les hommes & les cheuaux eſtoient ſi laſſez, qu'il n'y auoit plus moyen de les mettre en ordre, ne voulut point combattre de front. Il luy ſembla plus à propos de prendre diuers détours à la campagne, de marcher lentement, en eſcarmouchant touſiours, & de r'allier ainſi ſes gens, qui eſtoient épars en diuers lieux; afin de pouuoir par ce moyen faire vne retraitte moins hazardeuſe, & plus honnorable. Ce qui n'empeſcha pas toutesfois, qu'à force d'eſcarmouches, & de diuerſes décharges qu'il fit ſur les Ennemis, il ne ſouſtint long-temps leurs efforts, principalement apres que le Mareſchal bleſſé à mort, fut contraint de ſe retirer du combat. A la fin chargé par le Duc de Guiſe, qui apres la priſe du Prince accourut pour l'inueſtir, auec diuers Eſquadrons de Caualerie, il iugea bien qu'il n'y auoit là plus de ſeureté pour luy; & le connut encore mieux, quand il y vid arriuer de toutes parts des troupes d'Infanterie, qui luy tuoient quantité de Caualiers, par les coups d'harquebuze qu'ils ne ceſſoient de tirer. Ces choſes luy faiſant perdre toute eſperance de pouuoir iamais r'allier ſes gens, luy firent prendre reſolution de ſe ſauuer promptement. Ayant doncques mis enſemble autant de ſoldats qu'il en pût joindre, durant les violentes pourſuites des Ennemis, il gagna du coſté des bois, ſans s'arreſter, ny ſans prendre haleine, & enuiron le declin du iour, ſe rendit à la Neufville, où il ſe trouua que les hommes ny les cheuaux n'en pouuoient plus, tant ils eſtoient fatiguez.

L'Amiral fait diuerſes ruzes;

ſouſtient les efforts des Ennemis,

ſe voit chargé par le Duc de Guiſe,

& met ſõ ſalut en la fuite.

Ce

Ce fut en ce meſme lieu que ſe retira d'Andelot dés le commencement de la déroute des Catholiques. Et dautant qu'il auoit la fiévre quarte, qui l'empeſchoit d'en venir aux mains, il monta ſur vne coline aſſez haute, pour voir les autres qui ſe battoient. Ayant alors apperceu des troupes qui commençoient à marcher, ſur le point qu'il croyoit déja défaite toute l'Armée du Roy; il demanda quelles gens c'eſtoient. A quoy quelques-vns ayant fait réponſe; Que c'eſtoit le Duc de Guiſe qui n'auoit pas encore combattu, l'on tient qu'il repeta pluſieurs fois ces mots; *Voicy vne queuë que nous ne pourrons iamais écorcher*; & qu'à l'inſtant meſme piquant ſon cheual, il s'auiſa de ſe mettre en lieu de ſeureté ſans vouloir attendre le dernier euenement de la bataille. Les deux Freres arriuez à la Neufville, y attendirent le reſte de l'Armée, qui n'aguére victorieuſe & maintenant vaincuë, ſuiuit ſes Chefs á la file. Comme la nuit fut venuë, l'obſcurité de laquelle empeſcha que ceux qui auoient pris la fuite ne fuſſent pourſuiuis par les Ennemis; le Prince de Porcien & le Comte de la Rochefoucaut ſe r'allierent au meſme lieu, où ſe rendirent encore les Reiſtres, qui menoient priſonnier le Conneſtable. Là du commun conſentement de tous, l'Amiral fut declaré general de l'Armée Huguenote. Il ne voulut point bouger cette nuit là de crainte de s'égarer, & trouua plus à propos d'attendre le iour; Si-toſt qu'il parut, il remit en ordre ce qui ſe trouua de ſoldats, auec leſquels il ſe haſta le plus qu'il put, de ſe rendre à Orleans. Que s'il n'alla droit au Hayre de Grace, ce fut pource qu'il ſçauoit fort

1563.

Paroles d'Andelot.

Les Catholiques gagnent la victoire.

1563. bien que les paſſages en eſtoient déja pris par les Ennemis, qui s'eſtoient logez ſur le grand chemin, pour en deffendre les auenuës. Apres que le Duc de Guiſe ſe fut rendu Maiſtre du champ de bataille, du canon, & du bagage des Ennemis, & qu'il eut receu l'Infanterie Françoiſe, qui ſans faire beaucoup de reſiſtance ſe rendit à diſcretion, la nuit l'ayant ſurpris à Blainville, il fut contraint d'y loger; quoy que cela ne ſe puſt faire qu'auec vne extréme incommodité. Alors, apres qu'on eut amené le Prince de Cõdé deuant ſon Vainqueur, ce fut vne choſe memorable de voir deux hommes de cette condition, que les euenemens paſſez, & la guerre preſente auoient rendus ſi grands Ennemis, eſtre tout à coup reconciliez par leur Fortune diuerſe. Ils ne ſouperent pas ſeulement enſemble, mais pour n'auoir là aucun bagage, & pour eſtre logez trop à l'eſtroit, ils paſſerent la nuit ſur vn meſme lict. Car le Duc de Guiſe vſa ſi modeſtement de la Victoire, qu'il fit part du ſien au Prince, apres l'auoir accueilly auec toute ſorte d'honneur. En quoy veritablement, l'accortiſe du Vaincu ne fut pas moins conſiderable dans le mal-heur de la perte qu'il venoit de faire, que la moderation du Vainqueur dans la proſperité de la Victoire qu'il auoit gagnée.

Le Prince de Cõdé, & le Duc de Guiſe grands Ennemis, ſont tout à coup reconciliez par leur diuerſe Fortune.

Sur ces diuers intermedes de bonne & de mauuaiſe Fortune, la nouuelle de la défaite & de la priſe du Conneſtable eſtant portée à Paris, par ceux qui s'en eſtoient fuys les premiers de la bataille, ne cauſa pas moins de triſteſſe que d'apprehenſion à la Cour, qu'elle mit toute en alarme. Cette crainte pourtant ne

Fauſſe alarme à la Cour.

fut pas longue, pource que le Duc de Guise dépescha bien tost apres Losse, Capitaine des Gardes du Roy, qui par les asſurances qu'il donna de la Victoire, apporta beaucoup de moderation au deüil de la France, causé par la mort de tant d'honnestes gens. Car on tient qu'il y demeura sur la place iusques à huit mille hommes, sans y comprendre quantité de Caualiers & de Seigneurs de haute reputation. Ceux qui parloient de cette journée, n'estoient pas de mesme auis entr'eux, & en faisoient diuers iugemens. Les vns accusoient de nonchalance le Prince de Condé, qui pour auoir creu loin de luy des Ennemis qui le tenoient de si prés, s'estoit veu reduit contre sa volonté propre, à la necessité de combattre. Les autres blasmant l'impatience de l'Amiral, & sa retraitte precipitée, se persuadoient, que s'il eust voulu donner vigoureusement, apres que le Mareschal de saint-André fut laissé mort sur la place, il auroit défait de ce costé-là l'Infanterie Catholique, & mis ceux de son Party en estat de reparer les pertes qu'ils auoient faites. Plusieurs encore expliquant fort mal le procedé du Duc de Guise, se persuadoient qu'il pouuoit faciliter la Victoire, & se la rendre plus asſurée, s'il eust d'abord inuesty les Ennemis en queuë, au lieu de temporiser, quand il vid le desastre du Connestable, la déroute de la Caualerie, & la fuite des gens de pied; Mais que par vn ambitieux desir d'estre seul Arbitre dans le Party Catholique, apres la perte du Connestable, il auoit souffert par vne ruse secrette, que les Ennemis défissent l'aisle droite, pour attirer sur luy tout le commandement & tout l'honneur de

1563.

Diuers iugemés sur la Victoire gagnée.

1563. l'Armée. A quoy luy-mesme & ceux de sa Confidence répondoient ; Qu'il ne s'estoit point auancé à dessein, tant pour laisser passer les Ennemis tousiours plus auant, que pour s'empescher d'estre choqué par les fuyards ; l'aueugle impetuosité desquels l'eust mis en desordre à leur rencontre, comme le Duc d'Aumale & le fils mesme du Connestable; Que pour ces raisons, il auoit iugé à propos de patienter, en prenant son temps, afin de s'assurer de la Victoire ; & qu'il se fust mis en danger de la perdre, s'il en eust voulu arracher les fruicts, auant que d'attendre qu'ils fussent meurs. Mais quoy qu'il en soit, il est bien certain, que comme le Duc de Guise gagna toute la gloire d'vn si memorable fait d'armes; ainsi les Huguenots perdirent beaucoup de leur estime, qui se diminua par les accidens, plustost que par la substance de la perte qu'ils firent. Le Duc ne bougea de son logement de trois iours entiers, durant lesquels il prit le soin de pouruoir au rafraischissement de ses gens, de les remettre en ordre, de faire penser ses blessez, & de haster la sepulture des morts. Cela fait, pour ne donner loisir aux Ennemis de rallier leurs forces, il resolut d'aller droit à Orleans, apres que le Roy & la Reyne l'eurent declaré General de l'Armée Catholique ; Charge dont la Victoire par luy gagnée l'auoit déja mis en possession. L'Amiral cependant s'auisa de retourner en Beausse, où il fut suiuy de la pluspart de ses gens, & particulierement de la Caualerie Allemande, que le dernier choc de la bataille n'auoit pas beaucoup endommagée. Durant qu'il y fut, pour s'acquerir les Soldats & assurer leurs

Le Duc de Guise est declaré Lieutenant General de l'Armée Catholique.

L'Amiral retourne en Beausse.

courages, qu'il voyoit fort ébranlez, il leur laſcha la bride à toute ſorte de licence, & s'en alla finalement à Baujency, afin de prendre quelque reſolution dans les extremitez où il ſe trouuoit reduit. Comme il eut donc aſſemblé ſon Conſeil de Guerre, où aſſiſterent tous les Seigneurs François, & tous les Capitaines Allemans, ils delibererent enſemble des moyẽs qu'ils deuoient tenir pour remedier à leur mauuaiſe fortune. Leur concluſion fut; Que le Duc de Guiſe ſe ſeruant de l'auantage que luy donnoit la Victoire, s'en iroit indubitablement mettre le ſiege deuant Orleans; qui dans le cœur de la France eſtoit le principal fondement de la Guerre; Et partant qu'il falloit penſer à bien deffendre vne Ville de cette importance, en ne manquant point de la ſecourir au beſoin & quand il en ſeroit temps. Ces choſes neantmoins leur ſembloient ſi difficiles, qu'ils eſtimoient comme impoſſible d'en pouuoir venir à bout, apres qu'ils auoient bien conſideré; Que les eſprits de pluſieurs chanceloient deſia d'vn autre coſté; Que la fortune des Huguenots s'en alloit à ſon declin, & qu'inſenſiblement leur reputation diminuoit par toute la France. Mais en fin les deux Freres de Coligny prirent ſur eux la commiſſion de ſuppléer à toutes ces choſes. D'Andelot s'offrit à deffendre Orleans, aſſiſté de l'Infanterie Allemande, & d'vne partie de la Caualerie Françoiſe. L'Amiral de meſme repreſentant aux Reiſtres les grandes richeſſes de Normandie, le merueilleux butin qu'ils y pourroient faire, & le ſecours qu'ils attendoient d'Angleterre, leur perſuadoit de le ſuiure en cette Prouince-là. Surquoy

1563. & de là à Baujency.

Nouuelle reſolution des Chefs Huguenots.

Deſſeins d'Andelot, & de l'Amiral.

1563. il leur remonſtroit encore ; Que tandis qu'Orleans amuſeroit le Duc de Guiſe, apres vn ſiege ſi difficile, ils auroient moyen de s'ayder auantageuſement des hommes & de l'argent, que la Reyne Elizabeth leur enuoyeroit ; Qu'ils en feroient vn gros corps d'Armée, dont il ſe ſeruiroient à deliurer les aſſiegez, & qu'ils arriueroient aſſez à temps pour les ſecourir.

Le Duc de Guiſe ſe reſout d'aller aſſieger Orleans.

Voila comme les Huguenots faiſoient leur compte. Mais le Duc de Guiſe, pour ne laiſſer gaſter par ſes delais les fruicts qu'il auoit cueillis de la victoire, ſe mit en eſtat d'aller aſſieger Orleans, vers le commencement de l'année. Pour cét effet, ayant receu de Paris ce qu'il luy falloit d'Artillerie, & d'autres munitions de Guerre, il ſe tint preſt pour vne ſi grande entrepriſe. La Reyne meſme, pour en haſter le ſuccez, & ſatisfaire à ſes défiances, y voulut eſtre preſente ; Et ſurmontant par ſa patience la plus rude & plus faſcheuſe ſaiſon de l'année, s'en alla iuſques à Chartres auecque le Roy. Le ſeiour qu'ils y firent ne fut pas long ; & apres qu'ils eurent ioint l'Armée, ils logerent aux Villes prochaines, auec aſſez d'incommodité. A l'abord de l'Armée Royale ſe rendirent auſſi-toſt Piuiers, Eſtampes, & tous les autres lieux d'alentour. Le Duc de Guiſe les ayant pris rallia tout ce qu'il y auoit de Soldats, auec leſquels il approcha d'Orleans le cinquiéme de Fevrier, & campa entre le Faux-bourg d'Oliuet & la Ville de ſaint-Aubin ; ce lieu luy ſemblant d'autant plus propre pour ſe loger, qu'il eſtoit ſur le bord de Loire, & abondant en toutes ſortes de viures. Outre que d'Andelot commandoit

Le Roy & la Reyne Mere s'en vont à Chartres.

Pluſieurs Places ſe rendent.

Campement de l'Armée Royale.

à tous les autres dans Orleans, là mesme estoient encore S. Cyr Gouuerneur de la Ville, d'Auaret, Duras & Bouchauannes. Leurs principales forces consistoient en quatorze Compagnies d'Infanterie, partie Alemande, partie Gasconne, & en cinq Cornettes de Caualerie Françoise, composée la pluspart de vieux Gens-d'armes, que l'experience auoit aguerris. A toutes ces troupes estoient jointes celles des Bourgeois qui les secondoient; Et qui diuisez en quatre n'apprehendoient nullement, ny les dangers, ny la fatigue des Armes, se tenans tousiours prests à quelque faction que ce fust, pour la défense de leurs foyers. La ville d'Orleans est separée, bien qu'inegalement, par la riuiere de Loire. Le corps en est situé tout d'vn costé, & en l'autre il n'y a qu'vn gros Faux-bourg, qu'on appelle d'ordinaire *le Portereau*. Il se joint à la Ville par le moyen d'vn pont extremement beau; à l'entrée duquel, du costé de ce mesme Faux-bourg, se voyent deux forteresses qu'on nomme les Tourelles, qui ferment l'entrée du pont, & en deffendent les auenuës. A l'vn de ces bouts est la porte de la Ville, où il y a de bonnes murailles, sans terre-plein toutesfois, & vne grosse tour de forme carrée, reuestuë à l'antique, de pierre de taille. Neantmoins pource qu'à le prendre en general, l'enclos des murailles estoit foible de luy mesme; les Assiegez firẽt en cét endroit-là, & en quelques autres, plusieurs fortifications; la principale desquelles estoit celle du Portereau, composée de deux gros bastions de front, afin de pouuoir plus aisément entretenir l'Ennemy, & resister à ses premieres attaques. En l'vn, situé vis à vis

1563.

Forces Huguenottes.

Description d'Orleans.

Fortifications diuerses faites pa les Assiegez.

1563. Endroit principal par où le Duc de Guiſe ſe reſout de commẽcer le ſiege.

du Camp Catholique l'on auoit mis en garde quatre Enſeignes d'Infanterie Gaſconne ; & en l'autre qui eſtoit plus éloigné, deux Compagnies d'Allemans. Ce fut par cét endroit-là que le Duc de Guiſe s'auiſa de commencer le ſiege, pour deux raiſons qui l'y ſembloient obliger. La premiere, pour pouuoir loger ſes gens plus à l'aiſe, durant les obſtacles de l'Hyuer ; & la ſeconde, pource que ne croyant pas auoir beaucoup de peine à forcer les defenſes du Portereau, il pretendoit recourir à la commodité de la Riuiere, pour aſſaillir plus fortement les murailles de la Ville, ſe ſeruant pour cét effet d'vn grand nombre de barques couuertes de gabions & pleines d'autres machines, afin de pouuoir auec moins de peine, venir à bout de la Forteresſe ; ioint que de ce coſté-là ceux de la Ville n'auoient ny terre-plein aux murailles, ny aucune place d'armes, qui fuſt aſſez grande pour s'y pouuoir ranger.

Ordre du ſiege, & valeur de Sipierre.

Voila donc que le lendemain matin toute l'Armée parut en ordre deuant la Ville. Sipierre menoit les premieres troupes des Catholiques compoſées de ſix cent Cheuaux, & de deux Regimens d'Infanterie, auec leſquels il relança bien viſte dans les Faux-bourgs, ceux qui pour faire monſtre de leur courage, en eſtoient ſortis pour eſcarmoucher à la campagne. Par meſme moyen, ſuiuant l'humeur de ſes gens, qui ne demandoient qu'à ſe battre, & l'occaſion fauorable qui s'offroit à luy, par le bon ſuccés de cette premiere eſcarmouche, il fit donner impetueuſement l'aſſaut au Bouleuard où les Gaſcons eſtoient en garde. Le Duc de Guiſe y ſuruint auſſi-toſt, & faiſant ſemblant d'y vouloir ietter toute

l'Armée, afin de le prendre, il commanda au Regiment de Sanſac, de preſenter l'eſcalade à l'autre, où l'on auoit mis les Allemans pour le défendre. De ſorte que ſe voyans ſurpris, ils firent ſi peu de reſiſtance, qu'ils donnerent moyen aux Catholiques de prendre le Bouleuard; D'où il s'enſuiuit, qu'ils entrerent dans le Faux-bourg, auant qu'on pût s'apperceuoir qu'ils combattoient de ce coſté-là. Ainſi eſtans retranchez dans les propres fortifications des Ennemis, ils y attirerent tout le reſte de l'Armée qui eſtoit en ordre; ſi bien que par ce moyen tous ceux qui gardoient le faux-bourg du Portereau, furent contraints de l'abandonner. Cela ne ſe fit pas neanmoins sãs que l'allarme en fuſt grande & ſans vne étrange confuſion, où Duras & pluſieurs autres perſonnes de marque perdirent la vie. Les Catholiques pourtant, qui à l'inſtant meſme accoururent là de toutes parts, y pourſuiuirent les Huguenots de ſi prés, qu'en cette ardeur de combattre, ils fuſſent apparemment entrez aux Tourelles, auſſi-bien qu'au Portereau, ſi d'Andelot ne s'y fuſt oppoſé luy-meſme, par les grands efforts qu'il fit dans le combat, auec vn gros Eſquadron de Nobleſſe. Il parut armé de toutes pieces à l'entrée du pont, & fut ſi bien ſouſtenu des ſiens, qu'à la fin les Aſſaillans eſtans repouſſez, & les portes des Tours & de la Ville fermées, il n'y eut que la nuict qui terminaſt cette bataille ſanglante. Apres la priſe de ce faux-bourg, l'Armée approcha des Tourelles, qu'on ne pouuoit prendre ſi facilement, à cauſe de la nature du lieu, qui eſtoit fort de luy-meſme. Toutesfois de la façon que le Duc de Guiſe s'eſtoit a-

1563.

Bouleuard gagné par les Catholiques,

qui prennent auſſi le Faux-bourg du Portereau.

Mort de Duras.

Efforts d'Andelot dans le combat.

1563. uancé à force de gabions, de tranchées, & de machines de guerre, il paroissoit assez que ce poste ne pouuoit pas estre long-temps par ceux qui le défendoient, quoy que dans les Isles, qui sont au milieu de la riuiere, on eust dressé quelques batteries, qui faisoient sans cesse d'étranges degasts de l'autre costé de l'eau.

L'Amiral arriue en Normandie, & y rauage tout le pays.

L'Amiral cependant passa la Loire à Gergeau, où il fut suiuy des Reistres, & de quelques troupes de Caualerie Françoise, qui laisserent tout leur bagage dans Orleans. Il marcha si viste, qu'auec toute la peine que prit le Maréchal de Brissac, pour luy couper chemin, il ne le put iamais faire, ny l'arrester en aucun lieu, & empescher qu'il ne se rendist en Normandie. Les Reistres arriuez en cette Prouince, y porterent par tout le fer & la flame, n'épargnant non plus les choses sacrées que les prophanes. Ce qui leur estoit d'autant plus facile, qu'en toute cette contrée il n'y auoit point de forces assez grandes pour eux, ny capables de resister à leur violence. Ainsi par des effets de barbarie, qui n'estoient pas moindres que ceux d'vne effroyable tempeste, ils vinrent enfin à saint-Sauueur de Diue, sur le bord de l'Ocean. Là ne sçachant en quel lieu du monde ils estoient, & voyant d'ailleurs que la mer s'irritoit plus fort de iour en iour, à cause de la saison; Qu'on ne receuoit aucune nouuelle d'Angleterre; Et que le secours qui en deuoit arriuer, comme on leur auoit promis tant de fois, estoit encore à venir, commencerent à se mutiner d'vne étrange sorte, à ioindre les plaintes aux menaces, en demandant leur paye, & à sommer l'Amiral de

Mutinerie des Reistres, à faute de paye:

la promesse qu'il leur auoit faite. Mais luy ne sçauoit comme quoy les apaiser ; Et tout ce qu'il put faire durant ce tumulte, ce fut de sortir de son logement, & de leur dire, en leur monstrant la Mer ; Que la tourmente qu'ils voyoient, & les Vents tout à fait contraires, causoient le retardement du secours qu'ils attendoient. Mais quelques raisons qu'il leur alleguast, il eut toutes les peines du monde d'obtenir d'eux qu'ils patientassent quelques iours ; encore fut-il contraint, pour les y faire resoudre, de leur permettre de piller indifferemment les biens de leurs Amis, comme ceux de leurs Ennemis, & de les abandonner entierement à leur insatiable auarice. D'où il s'ensuiuit, qu'auec vne cruauté plus que barbare, ils saccagerent toute cette coste, qui s'étend le long de l'Ocean, qu'on a touſiours beaucoup estimée pour la fertilité du terroir, & pour les grandes richesses de ses habitans. Mais à force d'attendre, ils satisfirent à leurs desirs ; Et apres auoir eu la Mer & la Fortune contraires, ils eurent enfin l'vne & l'autre fauorables. La Flotte d'Angleterre, que ceux du Havre de Grace attendoient auec impatience, y aborda tout à mesme temps, & il leur vint auec elle cent cinquante mille ducats, deux Regimens d'Infanterie, quatorze gros canons, & quantité de munitions de guerre. Apres que les Huguenots eurent receu auec vne incroyable allegresse les gens de secours Anglois, conduits par le Comte de Montgommery & par Colombieres, ils s'acquitterent enuers les Reistres de toutes les sommes qu'ils leur deuoient. En suite dequoy l'Amiral ayant mandé le Comte de la Rochefou-

1563.

& leur peu de créance aux raisons de l'Amiral.

Secours d'Angleterre arriué bien à point aux Huguenots.

caut, & le Prince de Porcien, qui auoient leué des gens en Bretagne, & aux pays d'alentour, trouua qu'il y auoit en tout huit mille hommes de pied, & quatre mille Cheuaux, auec leſquels il reſolut d'aller ſecourir ſon Frere. Il rangea donc ſon Armée, & ſe haſta le plus qu'il puſt, ſe promettant qu'auecque la force iointe à l'induſtrie, il feroit leuer le ſiege qu'on auoit mis deuant Orleans. Toutesfois, pource que le Duc de Guiſe ayant déja pris le poſte des Tourelles, où il y eut beaucoup de ſang répandu, auoit preſque mis les Aſſiegez hors des termes de ſe pouuoir plus défendre, quelque diligence qu'euſt pû faire l'Amiral, afin de le ſecourir, il ne ſeroit iamais arriué aſſez à temps, pour les tirer des extremitez, où ils ſe trouuoient reduits, ſi d'autres expediens, & d'autres moyens ne les en euſſent deliurez.

1563. L'Amiral range ſes troupes, pour aller au ſecours de ſon frere.

Siege d'Orleãs fort auãcé par le Duc de Guiſe.

Il y auoit dans la Faction Huguenotte vn certain homme, qu'on appelloit Iean Poltrot, ſieur de Meré, de noble Famille, & natif d'auprés d'Angouleſme. Cét Eſprit fougueux & ruſé de ſa nature, ayant erré long-temps en Eſpagne, s'arreſta finalement à Geneve, où il ſe fit Caluiniſte, & deuint ſi raffiné dans les Preſches & dans les pratiques des Huguenots, qu'ils l'eſtimoient tous, comme il ne le témoigna que trop, homme capable de quelque hazardeuſe entrepriſe. Eſtant donc tenu pour tel de ceux de ſon Party, & pour vn inſtrument propre à faire éclorre de factieux deſſeins, tels que ſont ceux qui ſe couuent de iour en iour durant les Guerres ciuiles, il fut pouſſé, comme l'on tient, à tuer le Duc de Guiſe, par les perſuaſions de l'Amiral & de Theo-

Iean Poltrot, hõme Factieux & ruzé,

entreprend ſur la vie du Duc de Guiſe:

dore de Beze. A quoy l'vn d'eux l'incita, en luy promettant vne infinité de choſes ; & l'autre en luy remonſtrant ; Que pour recompenſe d'auoir oſté du monde vn ſi ardent Perſecuteur de leur Foy, il en obtiendroit vn grand merite enuers Dieu. Poltrot perſuadé par ces raiſons, fit ſemblant d'auoir quitté le Party des Caluiniſtes, & ſe ietta dans l'Armée du Roy, où il trouua moyen de s'inſinuer encore à la Cour du Duc de Guiſe, afin de pouuoir plus aiſément prendre ſon temps, & guetter l'occaſion de faire ſon coup. Elle ſe preſenta le ſoir du vingt-quatriéme de Fevrier, iour de la feſte de ſaint Matthias, que le Duc auoit employé aux preparatifs de l'Aſſaut, qu'il pretendoit faire donner le lendemain matin au pont d'Orleans. Mais le malheur voulut, que n'ayant daigné prendre ſes Armes, comme il ſe retiroit à ſon logement, qui eſtoit à vne petite lieuë des tranchées, il ne put éuiter la trahiſon de Poltrot. Cét Aſſaſſin s'eſtant mis en embuſcade, monté ſur vn bon Coureur, & voyant venir le Duc, qui n'auoit pour tout compagnie que Triſtan Roſtein, Gentil-homme de la Reyne, auec lequel il s'entretenoit, luy tira vne harquebuſade à trois balles, qui porterent toutes, & luy trauerſant l'épaule droite le ietterent de ſon cheual en bas. A l'inſtant meſme ſes Gentils-hommes, qui pour ne l'importuner auoient gagné le deuant, accoururent à cét accident inopiné, tandis que Poltrot donnant des éperons à ſon cheual, ſe ſauua dans la foreſt prochaine. Le Duc fut incontinent porté à ſon logis, où dés le premier appareil que l'on mit à ſa bleſſure, on deſeſpera de ſa gue-

1563.

& ce qu'il faict pour executer ſon méchant deſſein :

Il le bleſſe d'vne harquebuzade,

& gagne le bois prochain.

1563. risón. Cependant le Roy, la Reyne Mere, & les principaux Seigneurs de l'Armée, ayant apris cette funeste auenture, le furent visiter aussitost pour luy donner quelque allegement.

Remedes inutiles. Mais tous les remedes, & tous les soins qu'on y apporta, ne purent empécher que le troisiéme iour d'apres il ne terminast sa vie, auec

Mort du Duc, & son Eloge. de viues demonstrations de Religion & de pieté, où furent joints des raisonnemens pleins de constance, & d'vne grande moderation. Tant qu'il vescut icy bas, il eut vne prudence rassise, vn esprit agissant, vn courage vigoureux; Et fut de plus, habile à resoudre, prompt à executer, & tres-heureux en la conduitte de ses desseins, pour les faire arriuer au but desiré. Aussi du commun consentement de tous, par des qualitez si hautes, il s'acquit le titre de premier Capitaine de son temps; & par ses propres actions, celuy de Deffenseur & de Protecteur de la Religion Catholique; Si bien qu'en mourant, il laissa la gloire de son nom à jamais viuante dans la memoire des siecles. Apres cét acte tragique, celuy qui l'auoit commis estant comme hors de soy-mesme, soit pour le remords de conscience, soit pour l'alarme continuelle qu'il se donnoit, s'imaginant étre déja pris, ne cessa de courir toute la nuit à trauers les bois, & les chemins d'alentour, ne pouuant iamais trouuer celuy d'Orleans. A la fin, abattu de lassitude sur son cheual, il fit rencontre de quelques Compagnies de Suisses, qui estoient en garde au Pont d'Oliuet, & qui s'en saisirent à l'heure méme.

Poltrot est pris, Comme il se vid en la presence du Roy, de la Reyne, & des principaux Seigneurs de l'Ar-

mée, il confessa d'abord volontairement, de quelle sorte cette conspiration s'estoit tramée; & apres qu'on l'eut mit à la gêne, il persista dans sa premiere declaration, pour laquelle il fut enuoyé à Paris; & par Arrest de la Cour, tiré publiquement à quatre cheuaux. Il courut depuis plusieurs libelles en diuers lieux de la Chrestienté, que l'Amiral & Theodore de Beze semerent, pour se iustifier d'vn si méchant acte, dont ils estoient soupçonnez. Mais quelque chose qu'ils pussent dire, ils en furent accusez par l'opinion vniuerselle des hommes, & par la confession propre du criminel; si bien que les successeurs du Prince deffunt ne perdirent point depuis la memoire d'vn si noir attentat, ny l'occasion de s'en venger. A cette action fut tout à fait dissemblable celle de la Reyne Mere, à qui vn Capitaine appellé la Motte, s'estant offert de mettre à mort d'Andelot, elle le fit prendre par ses Gardes, qui le menerent lié à d'Andelot mesme, pour en faire telle punition qu'il aduiseroit. Or quoy qu'il y eust des hommes assez malicieux, pour expliquer mal ce procedé de la Reyne, disant, qu'elle mesme ayant gagné ce Capitaine, l'auoit depuis découuert, afin de toucher par là l'esprit d'Andelot d'vne secrette tendresse, & l'obliger par ce bon office à rendre Orleans, qu'on ne pouuoit que difficilement emporter de force; Il est certain neantmoins, que la Reyne par la grandeur de son courage, fit croire à tous generalement, qu'elle n'auoit en aucune sorte vsé d'artifice en cette action, qui fut, à vray dire, si genereuse, & si belle,

1563.

& tiré à quatre cheuaux.

L'Amiral & Theodore de Beze font semer diuers libelles.

Genereuse action de la Reyne Mere.

1563. qu'il s'en trouuera peu de semblables dans les Histoires modernes.

La Paix se conclud apres la mort du Roy de Nauarre, & du Duc de Guise.

Il y auoit toutes les apparẽces du monde que la Paix traitée jusques alors, quand mesme la Guerre estoit la plus allumée, se concluroit à la fin, apres la mort de ce Prince; Aussi fut-elle cõcluë en effet par la vigilance de la Reyne, qui en vint à bout d'autant plus aisément, qu'il se trouua qu'elle n'auoit plus pour obstacles à ses desseins, ny le Roy de Nauarre, ny le Duc de Guise; Car quelque chose qu'ils fissent, ils luy estoient tous deux suspects; l'vn pour estre Prince du Sang, & des plus proches de la Couronne; l'autre, pour sa merueilleuse suitte, & pour la haute opinion que tous en auoient, à cause de ses vertus. Que si elle se monstroit si passionnée apres cette Paix domestique, c'estoit afin qu'en dissipant les diuers troubles du Royaume, elle en chassast aussi les Estrangers; & les empeschast d'y prendre pied plus auant. Ce luy estoit encore vn grand acheminement à son dessein, que ny le Prince de Condé, ny le Connestable, ne luy donnoient plus de ialousie, pour le peu d'apparence qu'il y auoit, qu'ils deussent iamais se remettre bien ensemble, apres tant de dissensions, & de querelles qu'ils auoient euës. Elle se representoit d'ailleurs, que le Connestable, pour estre vieil, & cassé, n'aspiroit plus desormais à gouuerner l'Estat, puis qu'il ne le pouuoit pas, quand même il en eut eu la pensée; & que le Prince de Condé, que sa qualité de premier Prince du Sang deuoit rendre considerable, ne laissoit point neantmoins d'estre hay de tous, horsmis de ceux de son Party, & pour les choses passées, & particulierement pour les conuentions qu'il auoit faites auec

Le Roy de Nauarre, & le Duc de Guise, suspects à la Reyne Mere, & pourquoy.

Diuerses reflexions qu'elle fait.

l'Angleterre. A raison dequoy, il luy sembloit à propos de rallier toutes les forces des Catholiques, sans en faire diuersion, afin de pouuoir par ce moyen recouurer le Havre de Grace, qui pour estre aliené de la Couronne par les Anglois, & entre les mains de si puissans Ennemis, la mettoit en peine plus qu'aucune autre affaire du Royaume. Par où elle se proposoit encore d'en chasser les Reistres, qui le desoloient entierement par les cruautez inoüies qu'ils exerçoient, & sur les biens, & sur les personnes. Dequoy ne pouuant venir à bout que par vne prompte Paix, elle estoit resoluë de la conclurre à quelque prix que ce fust, & mesme d'en proposer les conditions à l'auantage des Ennemis. Elle s'y disposoit pareillement, pour cette autre consideration tres-importante; Que le Duc de Guise estant mort, & le Connestable prisonnier des Huguenots, il n'y auoit dans le Party Catholique plus de Capitaine si valeureux, ny redouté à tel point, que dãs la Charge de General d'Armée, il peust égaler l'adresse de l'Amiral à commander, ny la resolution d'Andelot à se faire craindre. Car bien que le Duc d'Aumale, frere du feu Duc de Guise fust homme de cœur, il n'estoit pourtant, ny si habile que luy en matiere de conseil, ny si heureux à la Guerre; outre qu'il ne pouuoit plus agir comme de coustume, depuis sa cheute dans le combat. Quant au Mareschal de Brissac, il auoit bien veritablement, & l'experience, & la valeur d'vn grand Capitaine, mais non pas assez d'authorité, pour pouuoir commander dans les Armées du Roy, composées des premiers Princes, & des plus considerables Seigneurs du

1563.

Le Havre de Grace est aliené de la Couronne.

1563. Royaume. A toutes ces raisons de la Reyne elle estoit jointe vne autre encore plus grande, & qui la pressoit necessairement de traitter de Paix. Elle voyoit les reuenus du Roy perdus par les discordes Ciuiles, & les Finances si fort épuisées par les frais insupportables qu'il auoit fallu faire au commencement de la Guerre, qu'on ne pouuoit pas mesme payer les interests des sommes dont la Couronne estoit endetée; Qu'au reste, outre les deniers pris dans le Royaume, elle auoit esté contrainte par la necessité des affaires, d'emprunter du Grand Duc de Toscane des sommes notables, & des Venitiens cent mille ducats. Tellement que n'y ayant plus moyen de faire la Guerre sans argent, elle concluoit tousiours qu'il falloit ceder au temps, & s'ayder de l'auantage des conionctures presentes. Mais si la Reyne Mere demandoit la Paix, le Prince de Condé ne la desiroit pas moins ardemment, afin de se déliurer des mains des Ennemis qui le tenoient prisonnier. D'ailleurs d'Andelot que la necessité pressoit de se rendre, estimoit plus glorieux pour luy d'estre compris dans l'accommodement, que de capituler luy-mesme, en donnant les mains de son mouuement propre. Ce n'estoit pas neantmoins le sentiment de l'Amiral; qui ne se fiant, ny à la reconciliation du Roy, ny aux promesses de la Reyne, pource qu'il sçauoit bien qu'en leur ame ils le hayssoient, & le detestoient, aymoit beaucoup mieux continuer la Guerre contre les Catholiques qui auoient perdu leurs principaux Chefs, qu'exposer sa personne aux dangers d'vne Paix qu'il appelloit infidele, & qui par consequent luy deuoit estre suspecte.

Le Prince de Condé & d'Andelot desirent la Paix, contre les sentimens de l'Amiral.

Mais pource qu'en son absence on traittoit d'accommodement à Orleans, où le Roy & la Reyne estoient au Camp en personne, & le Connestable prisonnier dans la Ville, où pour le mesme effet estoit encore venuë Madame Eleonor, femme du Prince de Condé; A la fin, sans auoir égard à l'opinion de l'Amiral, la Paix generale fut concluë, & les Articles en furent tels; Que tous ceux qui auroient vn plein & libre pouuoir sur les Places & sur les Villes par eux possedées, ne releuant d'autre que du Roy, pourroient dans l'enclos de leur Iurisdiction exercer en toute liberté la Religion pretenduë Reformée; Que les autres Feudataires, dont le pouuoir ne s'étendoit pas si auant, auroient cette mesme permission en leurs maisons & en leurs familles, pourueu qu'ils demeurassent en leurs Chasteaux à la Campagne & non dans les Villes; Qu'en chaque Prouince il y en auroit quelques-vnes aux Faux-bourgs desquelles les Huguenots pourroient s'assembler pour y assister à leur Presche; Qu'en tous autres lieux, Bourgs, & Chasteaux, non plus qu'en la Ville de Paris, ny aux endroits qui en dependroient, & où la Cour se trouueroit, il ne s'y feroit exercice d'autre Religion que de la Catholique Romaine; & que cela n'empescheroit point toutesfois que chacun ne fust libre en sa conscience, sans estre inquieté ny recherché de personne; Que les Ministres obseruerоient & feroient obseruer les Festes ordonnées par le Calendrier Romain; & en leurs Mariages, les Coustumes, & les Reglemens establis par les Loix Ciuiles; Que tous les crimes qui durant le temps, dans les occasions, & pour le suiet de la Guerre se

1563.

Articles de la Paix concluë à Orleans le 18. Mars 1563.

1563. trouueroient auoir esté commis par tous Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines, & Soldats, leur seroient pardonnez, cõme faits à bonne fin, sans intention d'offenser le Roy; Et partant, qu'vn chacun seroit remis en ses charges, dignitez, biens, priuileges, & prerogatiues; Qu'on enuoyeroit hors du Royaume les Allemans, ausquels on donneroit des gens pour les accompagner iusques aux frontieres; & que le Roy pourroit retirer ses Villes, ses Places, & ses Chasteaux, d'entre les mains de tous ceux qui pretendoient les retenir. Ces Articles estans publiez au Camp, & à la Cour, le dix-huitiéme iour de Mars, le Prince de Condé, & le Conneſtable, furent mis en liberté; d'Andelot rendit Orleans à la Reyne, la Noblesse se retira volontairement, aussi lassée du trauail de la Guerre, que de la dépense qu'elle y auoit faite; & les Reistres payez de leur solde, s'en retournerent en leurs maisons. A quelques iours de là, comme il fut question de verifier cet Edit, & de l'enregistrer en suitte, les huit Parlemens du Royaume, & particulierement ceux de Paris, de Thoulouse, & d'Aix, refuserent de le faire, pour auoir esté tous trois tousiours contraires plus que les autres, au Party des Huguenots. Mais apres que de la part de ceux qui gouuernoient l'Estat, le Cardinal de Bourbon, & le Duc de Montpensier eurent comparu à Paris, le Vicomte de Ioyeuse à Thoulouse, & le Comte d'Euzé à Aix, & que tous separément eurent remonstré, que le Roy iugeoit importante cette verification, pour le commun bien de ses Suiets, & pour la tranquilité du Royaume; Tels qu'estoient

Le Prince & le Conneſtable sõt remis en liberté.

Les huit Parlemẽs du Royaume, s'opposent à la verification de l'Edit de la Paix;

& ce qui en arriua.

ces Articles de Paix, tels on les fit publier; reseruant neantmoins à la volonté du Roy, de les pouuoir corriger, & reuoquer, quand il le trouueroit bon. Cela ne plut guere aux Huguenots, ny à leurs Ministres, qui s'offenserent au dernier point, de voir ainsi reformé l'Edit de Ianvier. L'Amiral en fut aussi extrémement irrité, pour la grande esperance qu'il auoit de venir à bout de cette Guerre. Toutesfois, pource que le Prince de Condé vouloit bien la Paix, & que la Noblesse la desiroit passionnément auec luy, tous les autres furent contraints d'en passer par là; mais ce ne fut pas sans tramer entr'eux de nouueaux troubles, & de plus dangereuses reuolutions. 1563.

La Paix étant faite & publiée, la Reyne qui ne se donnoit aucun relasche enuoya l'Armée en Normandie, sous la conduitte du Maréchal de Brissac. Elle fit bien dauantage: Car elle même s'y en alla, pour contenter l'extréme desir qu'elle auoit de tenir étroittement assiegé le Havre de Grace, & de donner plus de poids aux affaires, en les mettant par sa presence dans la justesse où il falloit qu'elles fussent. Et à vray dire, outre que par ce moyen elle se mettoit à couuert des entreprises, & des embusches des Grands du Royaume; Cela luy seruoit encore, pour acheminer à leur propre fin les euenemens de ses desseins, & pour acquerir à la personne du Roy, les affections & les volontez des Gens de Guerre. Ce procedé aussi ne s'accommodoit pas mal à l'humeur d'vn si grand Prince, qui nourry sans cesse dans les Armées, assistoit à toutes les entreprises, & à toutes les executions qui s'y faisoient. Par où son courage s'enflammant plus

La Reyne s'achemine en Normandie, pour plusieurs raisons.

Humeur guerriere de Charles IX.

1563. fort de iour en iour d'vne genereuse ardeur, il apprenoit insensiblement par experience, les vrayes maximes de gouuerner son Estat. Aussi auoit-il le naturel magnanime, le courage Royal, l'esprit extrémement vif, & le visage Majestueux; joint que pour la grauité de ses mœurs, en la tendresse de ses années, il estoit non seulement estimé, mais reueré de tous ses Sujets. Comme on se preparoit ainsi à donner l'assaut au Havre de Grace; les Anglois, dont il y en auoit iusques à trois mille, commandez par le Comte de VVaruich, apportoient toute sorte de soins à fortifier cette place, afin de la mieux deffendre. Ce qu'ils esperoient de pouuoir faire d'autant plus facilement, qu'elle estoit déja forte, à cause de son assiette. Ils attendoient cependant l'arriuée de la Flotte qu'on leur deuoit enuoyer, auec ordre exprés de joindre au secours du Havre de continuelles courses en toute la coste de la basse Normandie; & pareillement en celle qui regarde la mer Britannique. Mais apres que la Reyne les eut fait sommer par vn Heraut, de rendre la place dans trois iours, puis qu'ils l'auoient vsurpée, en violant les conditions de la Paix, & que ce terme fut expiré, elle fit auancer les soldats, & voulut que par diuers endroits on commençast à la battre. A quoy seruit grandement l'arriuée du Conneſtable, qui s'estant rendu au Camp Royal à quelques iours de là, encouragea les Assaillans par sa presence, & les échauffa d'vne nouuelle ardeur pour le succez de cette entreprise. Or bien que les trauaux de la Guerre fussent partagez entre luy & le Mareschal de Brissac, si est-ce que toute l'authorité du com-

Havre de Grace assiegé;

& fortifié par les Anglois:

qui font dessein de rauager la coste de Normãdie.

1563.

mandement estoit par deuers la Reyne. Elle auoit son logement en l'Abbaye de Fécan, d'où elle s'en alloit tous les iours au Camp, & pressoit ce siege de telle sorte, que par la prise qu'on auoit faite d'vne tour, qui se voyoit à la pointe du Port, où le Mestre de Camp Sarlabous s'estoit logé, auec quantité de gens de pied, les Assiegez se trouuoient déja reduits à de fascheuses extremitez. Mais elles s'augmenterent depuis, par les violentes chaleurs du mois de Iuillet, qui mirent la peste dans la Ville; Et dautant que les Anglois y sont fort sujets, à cause de leur complexion, & de leur maniere de viure; cét horrible Fleau en emporta la meilleure partie dans peu de iours. Ainsi le Comte de VVaruich ne pouuant plus resister aux attaques des hommes, ny à la colere du Ciel, fut enfin contraint de capituler, & de se rendre. Ce qu'il fit le vingt-septiéme de Iuillet, moyennant les conditions suiuantes; Qu'il remettoit entre les mains du Connestable, au nom du Roy Tres-Chrestien le Hayre de Grace; ensemble l'Artillerie & les munitions qui se trouueroient appartenir aux François; Comme encore toutes les Marchandises & tous les vaisseaux qu'on auroit pris durant cette Guerre; Que les prisonniers des deux Partys seroient deliurez, sans payer rançon, & que dans six iours les Anglois sortiroient de la place bagues sauues, & sans empeschement quelconque. On eut bien à peine passé ces Articles, & donné des ostages de part & d'autre, que l'on découurit en pleine Mer l'Armée nauale d'Angleterre, qui estoit de soixante vaisseaux, remplis de Soldats. Elle auoit le vent en poupe, & prenoit visible-

Merueilleux soins de la Reyne Mere.

LeHavre de Grace se rend par capitulation.

Secours d'Angleterre inutile.

ment la route du Port, quand le Comte de
1563. VVaruich en eut auis. De sorte que ne pouuant plus se dédire de la Capitulation qu'il auoit signée, il fit auertir le General de la Flotte, que la place étoit déja renduë. Ce qu'il ne sçeut pas plustost, que s'estant mis à l'ancre, pour receuoir les Soldats qui venoient du Havre, il tourna prouë sans rien entreprendre, & fit voile en Angleterre.

Nouueaux desseins de la Reyne, pour la reformation du Gouuernement de l'Estat.

La Reyne ayant eu le bon-heur de se déliurer auec si peu de peine des empéchemens & des troubles continuels que luy donnoient les Ennemis étrangers, prit incontinent le soin de pacifier le Royaume; & d'en reformer le Gouuernement. Comme elle vid donc que le Roy son Fils auoit atteint déja la quatorziéme de ses années, elle resolut de le faire declarer hors de tutelle & capable de tenir luy-même les resnes de son Estat. Ce qui luy sembloit d'autant plus necessaire, qu'elle connoissoit que cette Declaration osteroit aux Princes du Sang & aux plus grands de la Cour, tout pretexte de pretendre quelque droit au gouuernement des affaires; joint que cela n'empêcheroit pas que pour le bas âge du Roy & pour la grande authorité qu'elle auoit, elle n'eust aussi tousiours la mesme puissance dans l'Administration du Royaume. Voila quel estoit son dessein, auquel neantmoins s'opposoient directemẽt plusieurs Conseillers, & plusieurs Iurisconsultes. Car ils soustenoient que le Roy ne pouuoit estre declaré Majeur qu'il ne fust sur le point d'entrer dans la quinziéme de ses années, & que par consequent on deuoit attendre, puis qu'il s'en falloit encore plusieurs mois, qu'il n'eût quatorze ans accomplis.

Diuers sentimés des Conseillers d'Estat, touchant la Majorité du Roy.

accomplis. Surquoy ils expliquoient à leur auantage vn ancien Edict de Charles V. Roy de France ſurnommé le Sage, enregiſtré au Parlement, & qui ſe conſerue à ſaint Denys dans les Archiues Royales. Par ce meſme Edit fait dans le ſeul Parlement de Paris, l'an de noſtre Salut *1373*. ſeellé par le Chancelier Dormans & ſigné de la main des Freres du Roy, des Princes du Sang, & des plus conſiderables Seigneurs du Royaume, il eſt bien expreſſément declaré; Que les Roys de France ayant quatorze ans, peuuent d'eux-meſmes prendre l'adminiſtration de leur Royaume; mais non pas ſpecifié clairement, ſi ce doit eſtre au commencement ou à la fin de la quatorziéme année. A raiſon dequoy pluſieurs Conſeillers, ſur tout ceux du Parlement de Paris qui ſe connoiſſans poſſible plus abſolus durant la Minorité du Roy, eſtoient bien aiſes d'en prolonger le temps, alleguoient au contraire; Que le pupille ne pouuoit eſtre dit veritablement âgé de quatorze ans, qu'il ne les euſt entierement accomplis, ny par conſequent mis hors de tutelle auant ce temps-là. Mais le Chancelier de l'Hoſpital, perſonnage d'vn eminent ſçauoir, n'eſtoit nullement de cet aduis, non plus que quelques autres qui fauoriſoient l'intention de la Reyne. Ils demeuroient tous d'accord; Que lors qu'il s'agiſſoit d'entrer en poſſeſſion des honneurs & des hautes dignitez, il ne falloit point compter l'âge par les momens, comme quand on ſe déchargeoit de la tutelle de quelque Pupille; Que les Loix n'auoient pas accouſtumé de traitter à la rigueur les Mineurs; Que pour les faire entrer dans leurs biens, il eſtoit vtile pour eux d'en prolon- 1563.

Auis de Chancelier de l'Hoſpital.

1563. ger le temps ; mais qu'en matiere de les mettre en poſſeſſion des honneurs, il le falloit abreger & couper chemin à tous delais, puis que cela ne pouuoit tourner qu'à leur auantage : Que l'eſpace de quelques mois n'importoit point du tout à fortifier l'eſprit, ny à meurir la prudence de l'homme ; Et que l'âge de puberté eſtoit le temps preſcrit par les Loix pour ſortir hors du gouuernement, & de la puiſſance d'autruy. Ils mettoient en auant ces raiſons, & les prouuoient par le texte meſme des Loix faites par les Empereurs, qui ſeruent ordinairement de modele à la conduite des Princes Chreſtiens. A quoy ils adiouſtoient l'explication qu'ont accouſtumé d'en donner les plus celebres Iuriſconſultes, qui dans la diſtribution des honneurs & des Magiſtrats, tiennent touſiours cette regle dans le Droict Ciuil ; Que depuis que l'an eſt vne fois commencé, il le faut compter comme s'il eſtoit finy. Or pource que le Parlement de Roüen auoit touſiours eſté plus obeïſſant que les autres, & plus prompt aux commandemens du Roy, à qui la Ville s'eſtant depuis peu renduë, les Conſeillers de cette Cour-là auoiẽt ſenty diuers effets de la protection & de la generoſité de la Reyne ; il fut reſolu de luy faire paſſer cette Declaration ſans differer dauantage. Ce qu'on iugea tres à propos pour ne s'expoſer aux contradictions des Conſeillers de Paris qui faiſoient déja couſtume de regler par leurs Arreſts les deliberations qu'on auoit priſes dans le Conſeil du Roy. Ainſi leurs Maieſtez comblées de gloire & de ioye s'acheminerent droit à Roüen ; & le quinziéme iour de Septembre, elles s'en allerent au

Apres pluſieurs oppoſitions, Charles

Parlement assemblé en Corps, où en la presence des principaux Seigneurs & de tous les Officiers de la Couronne, le Roy sortit de Minorité, & entra dans vne libre & absoluë possession de son Royaume auec les solemnitez & les ceremonies accoustumées. Ceux de la Cour souueraine de Paris en ayant eu la nouuelle, s'offencerent fort de ce qu'vne affaire de cette importance s'estoit terminée ailleurs qu'en leur Parlement, qui est le premier de tous les autres en dignité, & le lieu le plus celebre, où se tient pour l'ordinaire l'Assemblée generale de toute la France. Mais le Roy qui auoit de sa Nature l'esprit vif, & le courage viril, s'offensa bien plus encore, de ce que le Parlement de Paris s'entremettoit dans les choses du Gouuernement qui n'appartenoient qu'à luy, & aduertit les Conseillers en termes seueres; *Qu'ils se mélassent d'administrer la Iustice, & non pas des affaires d'Estat qui dépendoient absolument de sa volonté.* Ces paroles les ayans vn peu mortifiez, ils ne contredirent plus cette Declaration touchant la Maiorité du Roy, & la firent incontinent publier.

1563. IX. declaré Majeur par le Parlement de Roüen.

Le Roy donc ayant pris en apparence le souuerain pouuoir du Commandement; la Reyne sa Mere qui dans son Conseil le possedoit en effet, & qui gouuernoit l'Estat auec plus d'authorité qu'auparauant, tourna toutes ses pensées à le rendre tranquille. Car bien que la Paix fust déja concluë, il estoit encore resté dans le Royaume quantité d'orages qui le troubloient, comme il se void d'ordinaire, qu'apres vne grande tourmente, la Mer ne se calme pas si-tost, & ne laisse pas d'estre agi-

Efforts de la Reyne pour pacifier entieremét les troubles du Royaume.

1563. tée. Il n'estoit desia plus necessaire de tenir en contraste les deux Partys, ny de balancer également leurs forces, puis que d'vn costé l'âge du Roy auoit osté aux Grands du Royaume toutes les pretentions qu'ils pouuoient auoir de gouuerner; & que de l'autre son authorité, pour de si celebres victoires gagnées, & pour estre par sa Maiorité mis en possession de la Couronne, estoit si bien établie, & si fortement appuyée, qu'on ne deuoit plus apprehender à l'auenir, comme on auoit fait par le passé, les secrettes entreprises, & les embusches des plus Puissans; ny que mettans les Pupilles à bas de leur Throsne, ils y vouluissent monter eux-mesmes. La mort du Roy de Nauarre, & celle du Duc de Guise auoient d'ailleurs extrémement affoibly le Party Catholique. Quant au Prince de Condé, & à l'Amiral, tout leur credit s'en alloit perdu pour leur trop grande precipitation, & cette foule de Confidens qui les suiuoient d'ordinaire, se diminuoit de iour en iour. De sorte que la puissance des deux Partys estant déja raualée, il ne falloit plus que pacifier les troubles, & mettre fin aux Guerres Ciuiles, pour rendre au Royaume cette mesme forme qu'il auoit euë sous le Regne des Roys precedens. A cela particulierement la Reyne Mere employoit tous ses soins, & toutes les forces de son esprit, en ayant communiqué à loisir auec le Roy, & auec le Chancelier de l'Hospital, qui dans le Conseil secret regloient ensemble l'estat des affaires. Leur dessein estoit d'empescher par toute sorte de voyes, que le Prince de Condé ne protegeast plus la Faction Huguenotte, & d'appaiser par mesme moyen l'Ami-

Grand changement dans les affaires.

Dessein du Roy, & de son Conseil.

ral & d'Andelot qui s'estoient bannis volontairement du commerce de la Cour, afin de satisfaire à leurs défiances. D'où ils concluoient qu'apres qu'ils auroient osté à ce Party ses Chefs & ses Protecteurs, ils le mineroient peu à peu sans bruit, & en saperoient le fondement; si bien qu'à la fin toute cette masse se détruiroit d'elle-mesme, & s'abattroit insensiblement, comme il estoit autrefois arriué en matiere de semblables Factions. Auec tous ces artifices composez de dissimulation, de ruse & d'adresse, ils se promettoient de rendre l'Estat paisible, & de le remettre dans sa premiere sureté, où il estoit difficile & dangereux ensemble de le rétablir par la force des Armes. 1563.

Paix necessaire auec les Anglois.

Pour arriuer à ce but, il falloit de necessité faire la Paix auec l'Angleterre, renoueller l'Alliance des Suisses, & se mettre bien auec les Princes Protestans d'Allemagne. Car à vray dire c'estoit le moyen d'oster aux Huguenots le secours qui fomentoit leur Faction, & de fermer l'entrée du Royaume aux Ennemis étrangers, apres auoir auec tant de peine, tant de peril, & tant de perte publique, déliuré l'Estat de leurs surprises, & de leurs funestes violences. Ce fut pour cela, qu'afin de traitter d'accommodement auec la Reyne Elizabeth, on dépescha en Angleterre Guido Caualcanti Florentin, qui pour auoir traitté diuerses affaires entre ces deux Royaumes, sçauoit grandement bien les interests de l'vn & de l'autre. Et dautant qu'il falloit que ce fust vn homme adroit qui negociast auecque les Princes Protestans, & qui sçeust l'art de les appaiser, Rascalon en estant iugé capable, à cause des grands emplois que le Duc de Gui-

Guido Caualcanti est enuoyé en Angleterre,

Rascalon en Allemagne,

1563. & Sebastien de l'Aubespine en Suisse.

se luy auoit autrefois donnez en Allemagne, y fut enuoyé pour le mesme effet; Et Sebastien de l'Aubespine Euesque de Limoges, eut la commission de s'en aller trouuer les Suisses, pour renouueller dans leur Republique, les anciennes Alliances qu'ils auoient faites auecque l'Ayeul & le Pere du Roy.

Ruses d'Estat, pour reduire le Prince de Condé à l'obeyssance du Roy.

Ce fut le procedé qu'on s'auisa de tenir hors du Royaume, tandis qu'à la Cour on en tint encore vn autre bien plus subtil, pour essayer de gagner le Prince de Condé, & de le reduire à soûmettre ses volontez à celle de sa Majesté. Pour l'y obliger d'abord, le Roy & la Reyne luy rendirent des preuues indubitables de la grande confiance qu'ils auoient en luy, en le traittant auecque respect, comme premier Prince du Sang. Aussi luy donnerent-ils incontinent le Gouuernement de Picardie, premiere flammeche, qui pour le déplaisir d'en estre priué, auoit allumé dans son cœur le desir des nouueautez, & des troubles, qui s'en estoient ensuiuis. Comme il fut donc à la Cour, l'on essaya de l'y entretenir par toute sorte de diuertissemens, & de passe-temps; afin qu'en luy faisant gouster le repos & les plaisirs de la Paix, on luy fist oublier cependant son humeur altiere & turbulente. A quoy il faut adiouster qu'en ce mesme temps Eleonor de Roye sa femme, qui pour estre d'vn naturel imperieux, ne cessoit de l'aiguillonner dans ses entreprises, estant venuë à mourir, la Reyne se seruit adroittement de cette occasion, persuadant à Marguerite de Lustrac vefue du Maréchal de saint André, que son Pere & son Mary auoient laissée grandement riche, de s'insinuer aux bonnes graces

Mort d'Eleonor de Roye;

du Prince pour faire en ſorte de l'épouſer. Car comme il eſtoit fort mal dans ſes affaires domeſtiques, la Reyne iugeoit par les apparences que ce Mariage l'accommoderoit ; & qu'ainſi pouuant deſormais viure à ſon aiſe, & dans vn éclat conuenable à ſa naiſſance, il ne s'embarraſſeroit plus ſi facilement qu'il auoit fait en des entrepriſes qui luy auoient touſiours eſté ruyneuſes, & comme fatales. D'vn autre coſté pour le ſeparer & le diſtraire de l'amitié des Seigneurs de Chaſtillon, qui pour leur bonne intelligence auec luy, l'entretenoient, comme il paroiſſoit, dans l'humeur de tramer tous les iours quelque nouueauté, l'on auoit recours aux artifices, & aux flatteries, qui ſe pratiquent pour l'ordinaire à la Cour. On s'étudioit à luy faire accroire ; Que la perte de la derniere Bataille eſtoit vn effet du peu de courage, & de l'infidelité de l'Amiral, & de ſon Frere d'Andelot ; Que par vn trop grand deſir de ſe ſauuer eux-meſmes, ou par vne enuie qu'ils portoient à ſa valeur, par le moyen de laquelle il auoit commencé de vaincre, ils s'eſtoient trop toſt abandonnez à la fuite ; Qu'ils n'auoient daigné ſeconder les plus vaillans dans le combat, & que luy-meſme s'eſtoit veu delaiſſé par eux entre les mains de ſes Ennemis. Toutes ces choſes amplifiées, pouuoient veritablement trauailler le Prince, & le mettre mal auec ſes Amis, & ſes anciens Confidens, ſi l'on euſt pû rendre ſon eſprit ſuſceptible de telles impreſſions. Mais ny la paſſion qu'il auoit pour la belle Limeville dont il s'eſtoit rendu amoureux dans la chambre de la Reyne qui faiſoit ſemblant de n'y prendre pas garde, quoy que ce fuſt

1563.

Conſiderations preſſantes.

Amours du Prince.

vne de ses Damoiselles, & que le Prince fut
1563. bien auant dans ses bonnes graces, ny l'offre
qui se rend inébranlable à toutes les offres qu'on luy fait. d'vn si riche Mariage, comme estoit celuy dont nous auons n'aguere parlé, ne le pûrent iamais faire relascher de la fierté qui luy estoit naturelle. Toute la peine qu'on prit à cela ne seruit de rien, non plus qu'à le desvnir de l'intelligence de l'Amiral, & de celle de ses autres Freres. Eux aussi de leur costé, ne se fiant aucunement à la Reyne, & ne croyant pas qu'elle mesme se pût iamais fier en eux, estimoient douteuses & hors d'assurance toutes les offres qui leur estoient faites; Tellement que sans se mettre en peine d'autre chose, que de releuer les esperances de ceux de leur Party, ils se tenoient loin de la Cour auecque de bonnes gardes.

Nouueaux obstacles à la tranquilité publique. Les Huguenots pourtant n'étoient pas les seuls qui choquoient l'intention de la Reyne, & la tranquilité du Public. Les Chefs des Catholiques s'y opposoient d'vn autre costé, pour le desir qu'ils auoient de venger la mort du Duc de Guise, & pour ne pouuoir souffrir qu'on permist, comme on faisoit, la liberté de conscience, à l'auantage des Ennemis qui en abusoient. François, Duc de Guise, auoit laissé d'Anne d'Est, Sœur d'Alfonse, Duc de Ferrare, sa Femme, trois Enfans masles; Henry, Duc de Guise, jeune Prince de grande esperance; Louys, destiné à la vie Ecclesiastique, & à la dignité du Cardinalat, & Charles, Marquis, & depuis Duc de Mayene, celuy mesme qui dans les dernieres Guerres soustint le fardeau de la Ligue, qui se fit contre Henry IV. Bien que ces trois Princes, qui ne degeneroient point du grand courage, ny de la

generosité de leur Pere, fussent en vn âge encore tendre; soustenus neantmoins par l'assurance que leur donnoit le Duc d'Aumale, & par l'authorité du Cardinal de Lorraine, tous deux leurs Oncles, ils s'estoient hardiment introduits a se faire declarer principaux Chefs du Party Catholique. Aussi ne s'épargnoient-ils point à se mettre en credit parmy eux, & à les maintenir toûjours dans leur zele ardent, par les nouuelles occasions qu'ils en faisoient naistre. Pour ce suiet, ayant assemblé quantité de leurs Parens, & de leurs Seruiteurs, qu'ils firent tous habiller de deüil, ils s'allerent presenter au Roy, à qui en termes pleins d'efficace, & secondez par les cris des Parisiens, qui accoururent en foule à ce spectacle, ils demanderent iustice du meurtre commis en la personne de leur Pere; & adjoûterent à cela; Que cette conspiration s'estoit tramée contre luy, en vn temps auquel combattant glorieusement & fidelement pour le seruice de Dieu, & de la Couronne, il raportoit tous ses trauaux au commun bien de la France. A cette demande le Roy ne put répondre autre chose pour l'heure, sinon qu'il ne manqueroit pas en temps & lieu, de donner ordre qu'il se fist vne iustice exemplaire de ceux qui se trouueroient atteints & conuaincus d'vn crime si noir. Ce qui fut en dire assez, pour mettre en vne defiance encore plus grande les Freres de Coligny, & mesme dans vne necessité presque inéuitable, de faire reprendre les armes à ceux de leur Faction, pour pouuoir resister à la puissante inimitié des Seigneurs de Guise. Mais le Party Catholique pensoit aussi à se soûleuer, & par les nouueaux

1563.

Les Seigneurs de Guise demandent iustice au Roy, de la mort du Duc leur Pere: leurs raisons.

1563. efforts qu'il se preparoit de faire pour opprimer les Caluinistes, il brassoit bien des choses plus grandes. Car le Cardinal de Lorraine, qui sçauoit que les interests de ses Neueux, vnis & meslez d'eux-mesmes dans la cause de la Religion, en seroient beaucoup plus honorables, mesme plus puissans & plus forts; comme il vid qu'au mois de Nouembre de cette mesme année, on auoit acheué de tenir le Concile de Trente, il s'en alla droit à Rome pour s'aboucher auecque le Pape Pie IV. Le sçachant donc tres-mal satisfait de la Paix qu'on auoit concluë en France, il luy persuada d'inciter le Roy Charles, & la Reyne sa Mere, à faire publier & obseruer dans le Royaume les choses portées par le Concile. Surquoy il luy promit, que ses Neueux auec tous les autres de la Maison de Lorraine, & la pluspart de la Noblesse Françoise, seroient toûjours prests, & vnis ensemble, pour faire proceder à cette Declaration; Et qu'ensuite ils ne manqueroient pas de forces, pour mettre à la raison ceux qui seroient dans la créance Huguenotte. C'estoit le mesme Conseil que le Roy d'Espagne, & le Duc de Sauoye donnoient au Pape. A quoy les obligeoit principalement l'apprehension qu'ils auoient, que les Huguenots ne missent en danger leurs Estats, à cause de la proximité des lieux où ils s'estoient introduits. En effet, puis qu'il commençoit déja d'y en auoir dans les Païs-bas, possedez par le Roy Philippe, & que le nombre en estoit grand en Sauoye, aussi bien qu'en Piedmont, où le voisinage de Genéve auoit semé l'Heresie; ces deux Princes ne croyoient pas auoir mauuaise raison, de desirer qu'on s'em-

Efforts du Cardinal de Lorraine.

Conseil donné au Pape, touchant la publication du Concile de Trente.

ployast à éteindre le plustost qu'on pourroit vn dangereux embrasement, qui s'estoit allumé dans vn païs si proche du leur. Il ne fut pas difficile de porter le Pape à cette resolution; puisqu'en cela il s'agissoit particulierement de la grandeur du Saint Siege, & de l'authorité du Pontificat. Luy donc & les autres Princes resolurent d'enuoyer ensemble des Ambassadeurs au Roy Charles, pour l'exhorter à cette publication du Concile dans les terres de son obeïssance; luy offrans du secours & des forces pour l'y faire obseruer, & pour en exterminer l'Heresie. Mais cette Ambassade, où plusieurs s'estoient ioints, pour la rendre plus considerable, ne plut pas beaucoup au Roy, ny à la Reyne Mere. Ils demeuroient bien d'accord auec ceux qui l'enuoyoient; Qu'il falloit abbattre la Faction Huguenotte, & en coupper la racine, d'où ils sçauoient que pulluloient tous les troubles; Et toutesfois ils ne iugeoient nullement vtile à leurs interests, de le faire tumultueusement à l'heure presente, ny de precipiter mal à propos des dessleins que la Prudence auoit formez, & qui n'estoient pas encore meurs. Ils s'offençoient fort au reste, de ce que le Roy Catholique, & encore plus le Duc de Sauoye, se mesloient ainsi des affaires de France, comme s'ils eussent eu quelque authorité sur ce Royaume. Auecque cela, il leur déplaisoit au dernier poinct, de voir que cette affaire, dont ils les pressoient, les engageoit à vne éuidente necessité, ou de se mettre mal dans l'esprit du Pape, & de se des-vnir du Saint Siege, à leur propre honte, & au grand scandale de tout le Public; Ou bien de découurir leurs dessleins, à l'exe-

1563.

Le Pape, le Roy d'Espagne, & le Duc de Sauoye, enuoyent des Ambassadeurs au Roy,

qui n'en eût pas beaucoup satisfait, non plus que la Reyne Mere.

1563. cution desquels ils se proposoient de proceder lentement. Car ils esperoient, qu'en les tenant cachez ils ne laisseroient pas d'arriuer insensiblement au but desiré, sans s'exposer aux dangers, ny aux malheurs de la Guerre : Comme au contraire, s'il falloit qu'ils fussent découuerts, ils ne doutoient point, qu'aussitost que les Huguenots en auroient le vent, ils ne recommençassent plus fort que iamais, de r'allumer les Guerres Ciuiles, & de rappeller en France les Ennemis étrangers, pour leur donner en proye, comme ils auoient fait durant les Troubles passez, la meilleure, & la plus saine partie du Royaume. A toutes ces choses ne trouuant point de meilleur remede que la dissimulation, qui leur estoit ordinaire ; afin que cette Ambassade ne fust pas si celebre, qu'elle semblât de moindre consequence qu'elle n'estoit, & que les efforts en fussent rendus inutiles ; ils voulurent premierement la receuoir à Fontainebleau, lieu solitaire, & assez éloigné du commerce de la Ville. Apres cela, ils tâcherent adroitement de faire vieillir cette negociation, de l'affoiblir à force de la tirer en longueur, & d'en differer les réponses. Puis, quand il les falut faire, ils étudierent des termes ambigus, & à diuers sens ; d'où les Ambassadeurs ne pouuoient comprendre rien d'éuident, ny rien de certain ; Et finalement ils les renuoyerent, apres leur auoir dit ; Que dans peu de temps, ils feroient sçauoir leur intention au Pape, & aux autres Princes, par des personnes qu'ils deputeroient exprés.

Ambassade receuë à Fontainebleau, & pourquoy.

Le Roy & la Reyne s'estant ainsi démeslez de cette Ambassade, enuiron la fin du mois de

Ianuier, en l'an 1564. ils prirent reſolution de viſiter les Prouinces, & les principales Villes de leur Royaume. Ce qu'ils iugerent tres à propos, pour la grande apparence qu'il y auoit, que de cette viſite ils en tireroient beaucoup de profit, pour l'auancement de ces deſſeins, à l'execution deſquels ils rapporteroient toutes choſes. Car en s'abouchant auec le Duc de Sauoye en Dauphiné, auec les Miniſtres du Pape dans Auignon, & auec le Roy Catholique, ou auec la Reyne ſa Femme, aux confins de Guyenne, ils pouuoient communiquer ſans danger leurs intentions à ces Princes; au lieu qu'en les fiant à des François, il eſtoit à craindre, qu'ils ne les découuriſſent aux Huguenots, auec leſquels leurs intereſts ſe trouuoient meſlez, ou par obligation, ou par alliance. D'où ils inferoiẽt, qu'en ſe conſeruant l'amitié du Pape, & des autres Princes Catholiques, ils auroient par ce mutuel accord autant de temps qu'il leur en faudroit, pour faire meurir la reſolution qu'ils auoient priſe. Ils ſe perſuadoient encore, qu'il leur ſeroit auantageux de pouuoir traiter auec le Duc de Lorraine, & par ſon entremiſe auec les Princes Proteſtans, pour les intereſſer dans vne Alliance, & ſi eſtroite, & ſi ferme, qu'elle leur oſtaſt tout ſujet d'apprehenſion, qu'ils vouluſſent à l'auenir proteger les Huguenots, & broüiller les affaires du Royaume. Ce voyage leur importoit grandement auſſi, pour le moyen qu'il leur donnoit de conſiderer les principales Villes, d'en reconnoiſtre les manquemens, de fortifier les plus foibles, & d'en changer, s'il le falloit, les Magiſtrats, & les Gouuerneurs, afin qu'on n'appre-

1564. Deſſeins pour leſquels le Roy & la Reyne font vne viſite generale du Royaume.

1564. hendaſt point qu'ils ſe ſouſleuaſſent vne autre fois. Ils ſe promettoient de plus, qu'en prenant le ſoin de pacifier les troubles, & de donner ordre aux plaintes, & aux neceſſitez des Peuples, ils apporteroient vn merueilleux accroiſſement à l'authorité du Roy, & aux eſprits des Subjets vne grande diſpoſition à ſe mettre peu à peu dans les deuoirs du reſpect, & de l'ancienne fidelité, que par nature, & par habitude, ils auoient accouſtumé de luy rendre. Cette reueuë enfin leur eſtoit neceſſaire pour le Sujet de la Reyne Ieanne, qui pour s'eſtre entierement adonnée à la créance & au culte des Huguenots depuis la mort du Roy ſon mary, auoit par des acclamations publiques, & par vne violence manifeſte, oſté les Images des Egliſes, chaſſé les Preſtres, occupé les lieux ſacrez, & abattu les Autels, pour reduire tout ce qu'elle auoit de Subiets dans la Principauté de Bearn, à ſuiure les Ceremonies, & les Couſtumes des Caluiniſtes. Cependant, ſoit que le Roy d'Eſpagne ne ceſſaſt d'épier l'occaſion d'enuahir ce qui reſtoit du Royaume de Nauarre, ſoit qu'il apprehendaſt que l'Hereſie ſi proche de ſes Eſtats, ne s'y gliſſaſt inſenſiblement; tant y a qu'au bruit de tous ces deſordres, il ſe tint ſur ſes gardes, & en fit de grandes plaintes au Pape, qu'il pria de vouloir promptement remedier à vn ſi dangereux inconuenient. En effet, le Pape incité non ſeulement par les auis du Roy Catholique, mais par les dommages apparens que le ſaint Siege pouuoit receuoir de tous ces troubles, auertit premierement à l'amiable la Reyne Ieanne, de les calmer, & de ne point adherer à des nouueautez inſup-

Ieanne, Reyne de Nauarre, traitte mal les Catholiques.

Le Roy d'Eſpagne s'en plaint au Pape;

portables, à quoy il employa le Cardinal d'Armagnac, proche parent de cette Princesse, & acquis de long-temps à sa Maison; Puis, comme il vid que les Remonstrances n'y seruoient de rien, il luy declara par vn Monitoire, qu'elle eust à se desister de persecuter la Religion Catholique, & à se remettre en six mois de temps dans le giron de l'Eglise; Ou qu'en cas de refus, apres ce terme expiré, il la soûmettroit aux Censures Ecclesiastiques, & donneroit ses Estats au premier qui les occuperoit. A ce Monitoire le Roy de France s'estoit manifestement opposé par sa Declaration, où il alleguoit; Que puis qu'on sçauoit bien que le Domaine & la preeminence des Estats de la Reyne Ieanne luy appartenoient directement, & qu'elle n'estoit que simple Feudataire; quelque faute qu'elle eust commise, le Pape ne pouuoit pas en pouruoir vn autre; Mais qu'ils deuoient immediatement reuenir à luy, comme à leur propre & legitime Seigneur. Ainsi les poursuites du Pape s'estant r'allenties par cette opposition, celles de Ieanne contre les Catholiques s'en augmenterent plus fort; pource que dés-lors elle continua de les persecuter, comme auparauant, par de nouueaux Edicts qu'elle fit pour les chasser de son païs, & mettre à leur place les Caluinistes. Mais le Roy qui ne vouloit pas que sous vn specieux pretexte les Espagnols la choquassent en ses actions, & dans les choses de delà les Monts, qui diuisent la France d'auecque l'Espagne, & qui desiroit empescher d'ailleurs, que tandis qu'il estoit occupé à terminer les reuoltes de ses Subjets, les Etrangers ne s'ouurissent par là vne porte, pour entrer dans son

1564.

qui jette contre elle vn Monitoire:

auquel le Roy de France s'oppose:

Nouuelle persecution faite aux Catholiques, par la Reyne Ieanne.

1564. Royaume, fit oppoſer aux efforts de la Reyne Ieanne, les Parlemens de Bordeaux & de Thoulouſe. Leur inſtance eſtoit; Qu'elle ne pouuoit, ny faire des Loix nouuelles, ny introduire non plus vne nouuelle Croyance dans ſes Eſtats, ſans la permiſſion, & ſans le conſentement du Roy de France, legitime Seigneur du Domaine de ſes terres, à le prendre directement; Que ſi cela ſe pouuoit dire veritablement de Nerac, d'Oleron, & de la Comté de Bigorre; il n'eſtoit pas vray pourtant, touchant la Principauté de Bearn, touſiours eſtimée du libre Domaine des Roys de Nauarre, en toutes les deliberations qui s'eſtoient faites pour vuider ce differend. Mais ce qu'on renouuelloit ainſi ſes vieilles conteſtations, & ces queſtions deſia decidées, c'eſtoit pour remedier aux troubles naiſſans, à cauſe de l'état des choſes preſentes, & de l'apprehenſion des futures. Le Roy donc, & la Reyne ſa Mere, iugeoient à propos, en viſitant toutes les Prouinces de leur Royaume, de s'en aller pareillement en cette Frontiere-là, pour eſſayer de faire prendre à la Reyne Ieanne d'autres deſſeins que ceux qu'elle auoit; Et en cas qu'ils ne le puſſent, le leur eſtoit d'oſter d'auprés d'elle ſon fils Henry, pour empeſcher qu'eſtant premier Prince du Sang, il ne fuſt eſleué dans la Religion des Huguenots, & que par conſequent ſa nouuelle protection ne leur ſeruiſt de ſujet & d'acheminement à fomenter de nouueaux troubles.

Inſtance contre elle par les Parlemens de Bordeaux, & de Thoulouſe.

Apparens pretextes du voyage du Roy.

C'eſtoient les cauſes pour leſquelles le Roy & la Reyne auoient entrepris ce voyage; Et toutesfois, pour ne donner à connoiſtre quel en eſtoit le ſujet, quelle l'importance, &

quelle la fin, ils témoignoient en apparence, & vouloient bien que chacun s'imaginaſt, que le Roy, comme jeune qu'il eſtoit, ne le faiſoit que par vn deſir de ſe monſtrer à ſes Subiets, afin de gouſter en diuers lieux de ſon Royaume, diuerſes ſortes de paſſe-temps; Et que la Reyne de meſme y eſtoit portée par l'ambition qu'elle auoit d'étaler aux yeux du Monde la magnificence de ſon Gouuernement; comme auſſi par le deſir de ſe faire voir encore vne fois à la Reyne d'Eſpagne ſa Fille. A cauſe dequoy, par vne montre exterieure, bien éloignée de l'interieur de leur Ame, ils donnoient vn ample ſuiet de ſe réjoüir à toute la Cour, où l'on ne voyoit que magnifiques preparatifs, & que ſomptueuſes liurées; où il ne ſe parloit que de chaſſes, de Comedies, de Bals, de Feſtins; Et où les Courtiſans ajuſtez & leſtes, faiſoient tous les iours de nouuelles parties pour ſe donner du plaiſir. En ſuite de ces choſes, le Roy & la Reyne, pour s'accommoder à la qualité de la ſaiſon, & pour auoir plus de temps de ſonger à ce qu'ils auoient à faire, s'en allerent par la Brie, & par la Champagne, droit à la Ville de Bar, qui eſt aux confins de la Duché de Lorraine, où le Duc fut au deuant d'eux, & auec luy la Ducheſſe Claude ſa femme, Sœur du Roy & Fille de la Reyne. Là par l'entremiſe de Raſcalon, & des gens du Duc la Reyne commença de traitter d'vn abouchement auecque le Duc de Vvirtemberg, Chef principal des Proteſtans d'Allemagne. Son eſperance eſtoit, que ſi elle pouuoit en perſonne communiquer, auec luy, & auec les autres Princes de la meſme Religion, elle les attireroit ſi adroittement

1564.

Grande magnificence à la Cour.

Leurs Maieſtez arriuent à Bar.

Abouchement de la Reyne auecque le Duc de Vvirtemberg.

1564. dans ſa confidence, & dans vne ſi étroite vnion auec la Couronne, qu'on n'apprehenderoit plus à l'auenir de les auoir pour Ennemis. Mais voyant que le Duc s'excuſoit de cette entreueuë ſur ſa vieilleſſe, qui l'empêchoit de ſortir de ſon pays, elle en eut moins d'eſperance, & luy fit dire pourtant; Que ſi luy, & les autres Seigneurs Proteſtans, vouloient eſtre Penſionnaires de France, le Roy leur feroit leurs conditions tres-bonnes & tres-honorables; Qu'il luy ſembloit que cela n'eſtoit pas à refuſer, & que par raiſon ils deuoient pluſtoſt s'arreſter à des conuentions aſſurées, & aux auantages d'vne paye certaine, qu'aux promeſſes incertaines & aux vaines offres des Huguenots. Tout cela neantmoins fit ſi peu d'impreſſion ſur l'eſprit du Duc de VVittemberg, que ny luy-meſme, ny le Comte Palatin du Rhin, ny VVolfgang Duc des deux Ponts, ne voulurent point ſe deſiſter de proteger ceux qu'ils auoient toûjours ſecourus, plus pour la défence de leur commune Religion, que pour aucun autre intereſt. De ſorte qu'ayant refuſé la penſion qu'on leur offroit de la part du Roy, ils répondirent en termes courtois & generaux; Qu'ils n'aſſiſteroient jamais le Party des Mal-contens; qu'en cas qu'on les vouluſt violenter dans la liberté de leurs conſciences. Au contraire d'eux, Iean Guillaume l'vn des Ducs de Saxe, & Charles Marquis de Bade, ou par emulatiõ des autres Princes, ou pour leur intereſt propre, accepterẽt les offres du Roy, auquel ils promirent de le ſeruir au beſoin, de luy enuoyer vn certain nombre de gens de guerre, & de prendre les armes contre tous en faueur de ſa Majeſté.

Offres de la Reyne Mere aux principaux des Proteſtãs d'Allemagne:

dont les vns refuſent d'eſtre Penſionnaires de France:

& les autres en demeurẽt d'accord.

Le Roy continuant ſon voyage, partit de Bar pour s'en aller à Lyon, Ville où les Huguenots s'eſtoient rendus ſi puiſſans, qu'aux guerres paſſées elle auoit eſté la premiere à ſe reuolter, & la derniere à ſe ranger à l'obeyſſance. Ce qui fit qu'à cauſe qu'il importoit de s'en aſſürer, pour eſtre ſi proche, comme elle eſtoit, tant de Genéve que de l'Allemagne, & pour pluſieurs autres conſiderations, il fut reſolu en plein Conſeil d'y faire vne Citadelle entre le Rhoſne & la Saone, fameuſes Riuieres qui paſſent à trauers la méme Ville; Par où l'on iugea qu'on la mettroit à couuert, & des embuſches de ſes voiſins, & des reuoltes de ſes habitans. Ainſi les fondemens de cette Fortification eſtans poſez en la preſence du Roy, elle fut depuis acheuée par les ſoins de Loſſe, à qui ſa Majeſté donna ce Gouuernement apres l'auoir oſté au Comte de Saut, qui luy eſtoit ſuſpect, pour s'étre rendu trop fauorable au Party des Huguenots. De Lyon, le Roy s'achemina en Dauphiné, où il fit demanteler Valence, & baſtir vne nouuelle forteresſe, afin de tenir en bride ceux de cette Ville, qui par le paſſé auoit ſeruy de fidelle retraitte à la Faction des Rebelles. Eſtant arriué depuis au Chaſteau de Rouſſillon, Philibert Emmanuel, Duc de Sauoye, n'en fut pas pluſtoſt aduerty, qu'il prit la poſte pour l'y aller trouuer. Ils s'entretinrent long-temps enſemble de leurs communes affaires, au grand contentement du Duc, qui fut pleinement informé des intentions du Roy, & des moyens qu'il falloit tenir, pour ſe déliurer ſans bruit, & ſans danger de la violence des Caluiniſtes. Ce que la Reyne luy fit ſi bien approuuer

1564.

Continuation du voyage du Roy.

Reſolution priſe de faire vne Citadelle à Lyon.

Valence demantelée.

Entreueuë du Roy & du Duc de Sauoye au Chaſteau de Rouſſillon.

1564. par ses persuasions, & par la force de ses discours, que le Duc luy promit de contribuer à ce dessein tout ce qui estoit en sa disposition. Le Roy fut là quelques iours, apres lesquels il passa outre à Auignon, Ville immediatement soûmise au Pape, où Fabrice Serbelloni, qui en estoit Gouuerneur, & l'Euesque de Ferme, Vice-Legat, firent à sa Majesté vne entrée solemnelle. Là mesme estant suruenu, comme la Reyne le desiroit, Louys Antinori, Florentin, tres-Confident Ministre du Pape, diuerses affaires y furent mises sur le tapis; La principale de toutes, fut la réponse à l'Ambassade du Pape, que le Roy & la Reyne auoient cachée à ses Nonces, se défiant d'eux. Par cette réponse ils les asseurerent; Qu'ils estoient prests à détruire l'Heresie, & à faire obseruer le Concile de Trente dans toute l'étenduë de leur Royaume. Mais que cela ne pouuoit bien reüssir, si l'on n'y apportoit de tres-grandes precautions; Qu'il falloit empescher que les Anglois, & les Allemans Lutheriens, n'entrassent derechef en France, pour y recommencer les rauages qu'ils y auoient déja faits; Qu'en l'execution de cette entrepriſe, il estoit neceſſaire de preuenir le danger & le tumulte des Guerres, où la perte de plusieurs milliers de personnes estoit jointe à la desolation vniuerselle de la Chrestienté; Que ces choses ne se pouuant faire tout à coup, ils auoient resolu d'y proceder lentement, & secrettement aussi, afin de pouuoir par ce moyen ranger peu à peu les principaux Chefs de cette Faction, affoiblir ses fondemens les plus fermes, reduire à l'obeyssance le Prince de Condé, & les Freres de Chastillon, fortifier les

Le Roy arriué à Auignõ, y declare ses sentimens aux Ministres du Pape.

Villes ſuſpectes, rétablir les droits du Roy, *remplir* ſes coffres, & pouruoir à quantité d'autres choſes, qui ne pouuoient eſtre faites qu'auec le temps. Surquoy ils conclurent, qu'ils ſe propoſoient pour but en tout cela, d'agir ſeurement, pour ne s'expoſer aux pertes, *ny* aux dangers, qu'il faudroit encourir de neceſſité, auec fort peu d'eſperance de bon ſuccez, ſi l'on y procedoit par la violence. Et certainement, comme ces raiſons eſtoient plauſibles & apparentes, auſſi ſe trouuerent-elles conformes aux ſentimens du Pape, qui pour eſtre de ſa nature ſi ennemy des conſeils violens, qu'il ne pouuoit ſouffrir les Guerres Ciuiles, ny voir répandre le ſang des Chreſtiens, demeura d'accord, qu'il falloit laiſſer meurir cette entrepriſe, & attendre qu'elle fuſt ſur le point d'eſtre executée, auant que de publier le Concile. 1564.

Les ſentimens du Roy ſe trouuent cõformes à ceux de ſa Saincteté.

L'on auoit déja commencé d'entrer dans l'an mil cinq cent ſoixante & cinq, quand le Roy continuant ſon voyage en la Prouince de Languedoc, y paſſa le Carnaual parmy pluſieurs diuertiſſemens, où ſon âge l'inuitoit; & de là prit le chemin de Bayonne, Ville au Golphe Cantabrique, en la frontiere d'Eſpagne, ſituée en ce méme lieu où étoient autrefois les Bains d'Auguſte, comme il ſe voit dans l'ancienne Hiſtoire. Le Roy y eſtant arriué, la Reyne d'Eſpagne y vint auſſi, accompagnée du Duc d'Albe, & du Comte de Beneuent. Là ſous vn beau ſemblant de ne penſer qu'à ſe réjoüir, durant les magnificences, les iouſtes, les courſes de Bagues, & les autres plaiſirs de la Cour, ils ne laiſſoient pas de conferer ſecrettement enſemble, & de s'entrete- 1565.

Abouchement du Roy auec la Reyne d'Eſpagne, dãs la Ville de Bayonne.

1565. nir dans vne mutuelle intelligence. Or quoy qu'aprés auoir bien conſideré leurs communs intereſts, ils demeuraſſent d'accord que les deux Roys deuoient s'entr'ayder à pacifier leurs Eſtats; & pareillement à les purger des mauuaiſes humeurs que la diuerſité des Religions y cauſoit; Si eſt-ce qu'en matiere des moyens qu'il falloit tenir pour arriuer plus promptement, & plus ſeurement à cette fin, leurs opinions eſtoient differentes. Le Duc d'Albe, homme d'vn naturel violent, s'opiniaſtroit à ſouſtenir; Que pour détruire cette nouueauté de Religion, & ces reuoltes d'Eſtat, il falloit couper les teſtes des plus grands Pauots, & ne peſcher que les gros poiſſons, ſans ſe ſoucier de prendre les Grenoüilles; Qu'incontinent que les Vents auroiẽt ceſſé de gronder, le menu peuple ne gronderoit plus auſſi; & que ces vagues importunes, (c'eſtoit ainſi qu'il appelloit les petites gens) ſe calmeroient d'elles-meſmes. A ces penſées il adjoûtoit; Qu'vn Prince ne pouuoit rien faire de plus ſcandaleux, ny de plus nuiſible à ſon propre bien, que de ſoûffrir à ſes peuples de viure à leur mode, ſur tout en matiere de Conſcience; Que de là ſe formoient dans vn Eſtat autant de Religions differentes, qu'il y auoit de differents caprices parmy les hommes; Et que c'eſtoit la porte par où les Eſprits factieux & remuans faiſoient entrer la Diſcorde & la Confuſion, accidens malencontreux & funeſtes à tous les Royaumes. Il rapportoit à ce propos vne longue ſuite d'illuſtres exemples, par où il prouuoit, que la diuerſité de Religion auoit toûjours mis les armes entre les mains des Sujets, en les portant à de noires per-

Violentes propoſitions du Duc d'Albe.

fidies, & à de tragiques rebellions contre leurs Princes. D'où il concluoit; Que les controuerſes de la Foy ayant touſiours ſeruy de matiere & de couuerture aux Factions des Rebelles, il eſtoit neceſſaire premierement de leur oſter ce pretexte, puis d'y appliquer des remedes violens, & de n'épargner, ny fer, ny feu à déraciner vn mal que la douceur ne faiſoit qu'aigrir, tant il eſtoit pernicieux; qui fomenté par la tolerance, pouſſoit tous les iours de nouueaux reiettons, & s'accroiſſoit inſenſiblement. La Reyne au contraire, s'accommodant en ſes deliberations à la couſtume & à l'humeur des François, vouloit que l'on s'empeſchaſt le plus qu'on pourroit, de tremper les mains dans le ſang de la Famille Royale, & des plus grands Seigneurs du Royaume. Auant que d'en venir à de ſi étranges extremitez, elle ſe propoſoit d'eſſayer par toute ſorte de voyes de ramener les Chefs des Huguenots à l'obeyſſance du Roy, & au giron de l'Egliſe. Elle ſçauoit qu'en les oſtant du monde, on oſtoit auſſi l'amorce à l'embraſement des Reuoltes, quoy que ce fuſt par diuers moyens; & connoiſſoit bien encore, que de la liberté de Conſcience ne pouuoit s'enſuiure que de tres-dangereux accidens. Mais elle diſoit, qu'il y falloit donner ordre d'abord, & n'attendre pas que le mal priſt accroiſſement, comme il auoit fait; Que les troubles, en matiere de Religion, eſtoient ſi vniuerſels, & ſi puiſſans, que depuis qu'vne fois ils auoient pris pied, ils reduiſoient les plus Grands à endurer pluſieurs choſes, que la ſeule neceſſité leur faiſoit ſouffrir; & que ne pouuant arriuer par le droit chemin au lieu où ils ſe propoſoient

1565.

Moderation de la Reyne Mere,

à qui la plus douce voye ſemble la meilleure, pour pluſieurs raiſons.

1565. d'aller, ils estoient souuent contraints de prendre le plus long, de relascher en cette nauigation, & de suiure diuerses routes. Là dessus elle monstroit; Qu'aux choses du Gouuernement, il falloit faire ce qu'on pouuoit, non pas tout ce qu'on vouloit; & qu'en matiere de celles qui regardoient la Conscience, on n'y pouuoit proceder trop adroitement; Que c'estoient des feux qui échauffoient trop fort; & partant qu'il falloit en les affoiblissant les refroidir peu à peu, & les étouffer secrettement, de peur qu'en gagnant toute la Maison, ils ne la perdissent enfin, à force de l'embraser. En vn mot, elle ne disoit rien qu'elle ne prouuast par l'exemple des derniers troubles qui auoient reduit le Corps de l'Estat au poinct d'estre mis en pieces, & par les Allemans, & par les Anglois; Si bien que les consequences qu'elle tiroit de ces choses, l'obligeoient à conclure; Qu'il luy sembloit tres-important d'éuiter le plus qu'il seroit possible les occasions de la Guerre. Ces aduis se trouuoient ainsi differents, pource que les interests, les circonstances, & les coustumes l'estoient aussi. Mais l'humeur des hommes sur tout composée de qualités si contraires, rendoit diuerses leurs opinions, aussi bien que la matiere dont ils traittoient. Toutefois pource que les vns & les autres se proposoient pour but la ruyne des Huguenots, & l'établissement de l'Obeïssance, les vns & les autres aussi conclurent entr'eux; Que les deux Roys deuoient contribuer ensemble à l'execution d'vne entreprise si difficile, & se donner vne mutuelle assistance, ou en secret, ou à découuert, selon qu'ils aduiseroient pour le mieux; Et que neantmoins ils

La diuersité des humeurs fait celle des sentimens.

ils se reseruoient la liberté d'y proceder par les deliberations qu'ils iugeroient les plus propres ; priant Dieu qu'ils peussent arriuer à vn mesme but par ces deux chemins differents, la Clemence, & la Seuerité. Apres cét abouchement fait à Bayone, le Roy s'estant separé d'auec la Reyne Isabelle, qui retourna en Espagne, s'en alla trouuer la Reyne de Nauarre, pour s'aboucher aussi auec elle. Mais quoy qu'il ne luy peust iamais persuader de retourner à la Messe, il voulut pourtant que l'vsage en fust rétably dans tous les lieux où elle auoit defendu de la dire, & que les Prestres fussent remis dans la joüissance de leurs biens. Il desira pareillement, qu'elle se resolût de suiure la Cour auec ses Enfans. Ce qu'elle accorda tres-volontiers au Roy, non par affection, ny pour aucune inclination qu'elle eust enuers ceux qui gouuernoient l'Estat, mais pour les interests des personnes qui luy appartenoient. Car Françoise de Rohan, sa Niéce, & le Duc de Nemours, ayant à démesler vn differend deuant le Roy, sur des promesses de Mariage, elle vouloit necessairement estre presente à la decision d'vne affaire de cette importance, & solliciter puissamment en faueur de sa Niéce, qu'elle aymoit fort, pour estre de mesme Religion. Le Roy la voyant donc resoluë de s'en venir à la Cour, luy dit pour l'obliger dauantage ; Qu'il auoit veritablement de l'inclination pour ce qui la regardoit, & particulierement pour ses Enfans ; Mais qu'ayant veu luy-mesme dans toutes les Prouinces d'Aquitaine, les Temples abattus, les Autels prophanez, les Images foulées aux pieds, les Monasteres ruïnez ou bruslez, &

1565.

Entreueuë du Roy, & de la Reyne de Nauarre.

Different entre le Duc de Nemours, & Françoise de Rohan.

Causes de l'aduersion du Roy contre les Huguenots.

1565. la campagne semée d'ossemens, tirez inhumainement des tombeaux des morts ; Que toutes ces choses luy auoient d'abord fait conceuoir en son Ame, vne si grande inimitié contr'elle, & cõtre tous les Huguenots, qu'il n'auoit cessé depuis de les persecuter, sans que cette haine se pût éteindre, tãt elle estoit allumée.

Le Roy ayant acheué de faire cette visite generale de son Royaume, & trouué à propos de remedier aux abus, que par les plaintes de ses Sujets il auoit découuerts en diuers lieux de l'Estat, se resolut de mander pour l'année suiuante, les plus notables personnes des huit Parlemens de France, & de les faire assembler à Moulins, en la Prouince du Bourbonnois, pour apporter à tous ces desordres, le reglement qu'ils iugeroient conuenable & necessaire à la condition des choses presentes. En cette illustre Assemblée de ses principaux Sujets, il se proposoit de reconcilier les Maisons de Guise & de Chastillon, qui estoient fort mal ensemble, & l'inimitié desquelles partageoit les volontez de la plus part des François, à cause des diuisions qu'elle entretenoit parmy eux. Il se promettoit d'ailleurs, que ce luy seroit vn moyen d'attirer le Prince de Condé à la Cour, & l'Amiral auec luy ; de trouuer quelque inuention pour les separer tous deux de la protection & du commerce des Huguenots ; De les empescher par la certitude des choses presentes, d'en tramer à l'auenir de douteuses ; De leur faire gouster les grands auantages qu'eux & le Public pouuoient tirer de la Paix, & de les distraire ainsi de l'authorité qu'ils auoient en qualité de Chefs, sur le Party Huguenot, pour le pouuoir

Assemblée des Estats Generaux en la Ville de Moulins ;

où le Roy se propose diuerses choses.

mieux raualer, & le tenir plus facilement en bride. C'estoit en vain neantmoins qu'on se persuadoit ces choses, & qu'on faisoit ces efforts. Car l'Amiral & d'Andelot, dont l'vn auoit posé les armes par force, & l'autre consenty à la Paix, pour la seule consideration de se deliurer du siege d'Orleans, s'appliquoiẽt tous deux, plus qu'ils n'auoient iamais fait, à émouuoir de nouueaux troubles. Ils n'estimoient qu'apparence tout ce qu'ils voyoient du Roy, ny que dissimulation tout ce qui venoit de la Reyne; outre qu'ils ne croyoient pas se pouuoir jamais bien reconcilier auec ceux de la Maison de Guise. Quant au Prince de Condé, comme il auoit touſiours de vastes pensées, & de nouueaux desseins, il s'estoit enfin lassé des diuertissemens, & des plaisirs de la Cour. Luy-mesme encore, dédaignant de se marier à la veufue du Mareschal de saint André, qui luy estoit de beaucoup inferieure en naissance, auoit épousé la Princesse Marie, Sœur du Duc de Longueville, & s'estoit remis plus fort qu'auparauant dans l'intelligence des Seigneurs de Chastillon; si bien que son humeur & leur adresse défaisoient ensemble tout ce que la Reyne pouuoit faire par ses inuentions, & par ses pratiques. A tous ces troubles qui menaçoient le Royaume, seruoit d'vne autre flammesche le nouueau desordre de la Maison du Connestable, où l'on voyoit la mesme dissension qui s'y estoit autrefois allumée, s'épandre de toutes parts, auec apparence que l'euenement en seroit tres-dangereux. François de Montmorency, Maréchal de France, qui en estoit l'Aisné, causoit cette diuision, qu'il entretenoit sous vn

1565.

L'Amiral & d'Andelot, plus enclins que jamais à susciter de nouueaux troubles.

Mariage du Prince de Condé.

1565. pretexte de parenté, bien qu'à vray dire ce fust plustost vn effet de ie ne sçay quelle ambition déreglée, qu'il s'estoit mise dans l'ame. Le desir d'imiter l'Amiral (quoy qu'en matiere d'esprit, & de courage, il y eust bien de l'inégalité entr'eux) fit qu'il se jetta premierement dans le Party des Seigneurs de Chastillon; & qu'en suitte de cela, il se declara pour l'amour d'eux, Ennemy de la Maison de Guise. Au contraire, Henry, Seigneur d'Amuille, qui du costé de sa Femme, Niéce de Madame Valentine, estoit allié du Duc d'Aumale, & deuenu plus hardy, pour auoir esté fait Maréchal de France, apres la mort de Brissac, se mit du costé des Catholiques, & des Princes de Lorraine, afin de contrecarrer son Frere. Tellement que par ce diuorce, ces deux Freres partagerent les volontez des Confidens de leur Maison, & mesme ils donnerent bien à penser au Connestable leur Pere. Car il ne sçauoit à quoy se resoudre, ny quel conseil prendre, voyant manifestement l'vn de ses Fils prest à suiure le Party des Huguenots, & l'autre resolu de fomenter les desseins des Catholiques, d'où s'augmentoient les dissensions publiques par les querelles particulieres. En ce mesme temps les animositez des vns & des autres se r'allumerent encore plus fort par l'auenture suiuante. Le Cardinal de Lorraine estant de retour de Rome, voulut entrer dans Paris, auec vne garde d'hommes armez, suiuant les Patentes qu'il en auoit, sellées du Chancelier, & signées par la Reyne Mere. Mais le Maréchal de Montmorency, qu'on auoit fait Gouuerneur de la mesme Ville, depuis la mort de Brissac, fit l'affront au Cardinal, de luy en

Grande diuision dans la Maison du Connestable.

D'Amville se range du costé des Catholiques.

Irresolution du Connestable.

Le Maréchal de Mõtmorency empéche d'entrer dans Paris le Cardinal de Lorraine.

defendre l'entrée d'abord, & de le chasser enfin auecque tumulte, faisant semblant de ne sçauoir pas que le Roy, ny son Conseil, luy eussent donné la permission qu'il auoit effectiuement. Cependant l'Amiral qui n'estoit pas loin de là, & qui se méloit des premiers dans tous les nouueaux remuëmens qui se faisoient, tant il auoit d'ambition de paroistre comme l'Arbitre & l'Oracle de toute la France, ne manqua pas d'accourir à ce bruit, auec vne grande suite. Il osa bien mesme s'en aller au Parlement; Ce qui ne se fait d'ordinaire, qu'en cas d'vne grande necessité, & que par la personne du Roy, qui en enuoye donner l'ordre auparauant. Là s'estant mis sur le serieux, il remonstra plusieurs choses à la Cour, & luy promit sa protection en faueur des Parisiens, pour maintenir la Paix parmy eux, & les deliurer des inconueniens, dont il disoit qu'apparemment il les voyoit menacez. Cette action trop hardie dépleut grandement au Roy, & à la Reyne, qui s'offenserent en leur Ame, de ce que des testes legeres entreprenoient si visiblement de vouloir contrepeser leur puissance, & leur authorité. Ils n'en disoient mot neantmoins, & la fin où ils buttoient les rendoit ingenieux à dissimuler leurs plus secrets mécontentemens. 1565.

Auec ces semences de discorde s'acheua l'année mil cinq cent soixante & cinq. Au commencement de la suiuante, le Roy, & la Reyne, bien que grandement fâchez, sans en faire semblant, pensant neantmoins à terminer les troubles de France par les voyes de la douceur, plustost que par celles de la seuerité, s'en allerent à Moulins, pour s'y trouuer 1566. Le Roy & la Reyne estans en personne à

1566. à l'Assemblée generale des Estats, où l'on auoit mandé les principaux du Royaume. Là comme on eut bien consideré toutes les propositions qui s'y firent, fondées sur les communes plaintes du Peuple, & sur les abus qui peu à peu s'estoient introduits dans les Prouinces; A la fin sur la remonstrance du Chancelier, il se fit vn Reglement assez long, & diuisé par Articles, pour seruir comme de Formulaire aux Gouuerneurs, & aux Iuges, afin d'empescher à l'auenir les desordres & les corruptions, d'où procedoient les mécontentemens & les iustes plaintes des Sujets. Et dautant que le Roy sçauoit bien que de l'vnion particuliere entre les grandes Familles, dépendoit en partie la Paix generale du Royaume, il voulut pour cét effet, que les Maisons de Guise & de Chastillon se reconciliassent ensemble. A cela s'employoient d'vn costé les Seigneurs de Chastillon, auec le Maréchal de Montmorency, & de l'autre, les Cardinaux de Lorraine, & de Guise. Mais les deux Partys y procedoient si froidement, & auec tant d'auersion, qu'il y auoit peu d'apparence d'attendre de vrais effets, d'vne chose où les interests & les troubles estoient si fort attachez ensemble. Le Duc d'Aumale, Frere des Cardinaux, auoit refusé de se trouuer à cét accord, où Henry Duc de Guise, encore en Minorité, n'assistoit en personne, que pour ne déplaire point à ses Tuteurs. Tellement que par sa mine froide, & par son humeur reuéche, il paroissoit bien qu'estant là conduit contre son gré par ses Gouuerneurs, il se sentoit gêné dans son Ame; Qu'il se sçauroit bien souuenir de la mort de son Pere, quand il seroit plus auant dans l'âge; & qu'à

l'Assemblée de Moulins, y reglét l'estat des affaires.

Paix de peu de durée, entre les Maisons de Guise & de Chastillon.

l'auenir il ne tiendroit pas pour faite cette Paix, à laquelle on ne pouuoit l'obliger en aucune sorte, à cause de la tendresse de ses années. D'ailleurs le Maréchal de Montmorency, qui n'aymoit point à s'humilier, ne vouloit entendre en aucune sorte à proferer les paroles, que le Roy & son Conseil auoient ordonné qu'il diroit, pour la satisfaction du Cardinal de Lorraine, si ce n'estoit en cas, que pour l'obliger à cela, son Pere le menacât de le desheriter. A quoy s'opposoient encore directement les Seigneurs de Chastillon, qui par des effets contreuenans aux apparences de cét accord, ne cessoient de médire des Seigneurs de Guise, ny d'expliquer mal leurs actions. Toutes ces choses s'estant ainsi passées entre eux, ils s'entreuirent enfin en la presence du Roy, où ils s'embrasserent & parlerent ensemble. Neantmoins ce fut l'opinion de tous, & du Roy mesme, que cette reconciliation ne seroit pas de longue durée. En effet, cela se verifia bien-tost apres par le procedé du Duc d'Aumale. Car estant arriué à la Cour, il declara en termes exprés; Qu'il ne vouloit en façon du monde parler à l'Amiral, ny le saluër, & luy rendre aucune ciuilité, non plus qu'à tous les autres de sa Maison. Il passa bien plus auant encore, & dit en la presence de la Reyne; Que puis que l'Amiral l'accusoit de l'auoir voulu faire tuër, il tiendroit à singuliere faueur d'estre enfermé auec luy dans vne chambre, pour se pouuoir battre en duel, & luy témoigner que sans employer personne, il estoit luy-mesme tres-capable de vuider ce different. A quoy la Reyne ayant fait réponse, comme si elle eust esté faschée; Qu'ils se

1566.

Le Maréchal de Mõtmorency ne peut se resoudre à satisfaire le Cardinal de Lorraine.

Humeur irreconciliable du Duc d'Aumale.

1566. verroient tous deux à la Campagne ; Le Duc repartit ; *Qu'il estoit là venu auec cinquante Gentils-hommes, & que pour s'en retourner il n'en prẽdroit que vingt seulement, auec lesquels, s'il rencontroit l'Amiral, poßible luy apprẽdroit-il des nouuelles qu'il ne ſçauoit pas.* Et ce disant tout en colere, il voulut s'en aller de la Cour ; comme il l'eust fait assurémẽt, sans l'ordre exprés de sa Maiesté, qui luy commanda de n'en bouger. A cette nouuelle querelle, d'Andelot en ajoûta vne autre bien-tost apres, & accusa publiquement le Duc d'Aumale de s'estre voulu défaire de luy, par l'entremise d'vn Capitaine qu'on appelloit Attin ; Ce que le Duc ne pouuant souffrir, il répondit si sensiblement à cette accusation, que pour s'éclaircir de l'affaire, on fut contraint de retenir Attin, & de le relascher enfin, pource qu'aprés l'auoir bien interrogé, l'on ne le trouua coupable d'aucune chose. Les principaux de ces deux Partys se persecutans ainsi, & de parole, & de fait, ne pouuoient viure en repos, & se plaisoient dans leurs diuisions ; iusques-là mesme qu'ils s'accusoient les vns les autres de faire des leuées de gens de guerre, & de vouloir troubler la tranquillité du Royaume. Mais toutes ces choses se trouuant fausses, aprés en auoir fait de tres-exactes recherches ; à la fin le meilleur expedient dont on s'auisa, pour continuation de la Paix, ce fut d'éloigner de la Cour les Seigneurs de l'vn & de l'autre Party, à cause qu'il y naissoit tous les iours entr'eux des suiets de nouuelles broüilleries, qui ne faisoient que troubler & détruire les choses dont on estoit demeuré d'accord. Pour cét effet, afin de donner exemple aux autres,

Paroles du Duc d'Aumale, pleines de ressentimẽt contre l'Amiral.

D'Andelot accuse publiquement le Duc d'Aumale.

Les principaux Chefs des deux Partys ont ordre de s'éloigner de la Cour.

le Connétable & le Maréchal d'Amuille, son Fils, ayant pris publiquement congé du Roy & de la Reyne, se retirerent en leurs Maisons dans l'Isle de France; & à quelques iours de là, les plus grands Seigneurs en firent de mesme. Le Prince & l'Amiral s'en allerent separément chez eux, & le Duc d'Aumale resté heritier de Madame Valentine sa belle-Mere, morte depuis peu, fit sa retraite dans Anet, lieu delicieux à la campagne, qu'elle mesme y auoit fait bastir. Le Cardinal de Lorraine, & le Maréchal de Montmorency furent les seuls que l'on retint à la Cour; l'vn, pource que le Roy s'en vouloit seruir en toutes les affaires les plus importantes; & l'autre, à cause de la resolution que la Reyne auoit faite, de luy oster adroitement la Charge de Gouuerneur de Paris. Car il ne luy sembloit pas à propos, qu'vn si puissant Peuple fust commandé par vne personne qui se portoit d'inclination à broüiller l'Estat; mais que le plus fort appuy qu'eust l'authorité Royale dans la reuolution des choses presentes, demeurast entre les mains d'vn homme, qui dépendist entierement de la volonté du Roy. 1566.

où l'on ne retint que le Cardinal de Lorraine, & le Maréchal de Mõtmorency.

La Reyne de Nauarre partit de la Cour à mesme temps fort mal satisfaite. Le suiet de son mécontentement procedoit de ce que le Roy auoit voulu que le Mariage que Françoise de Rohan, & le Duc de Nemours s'étoient promis, par vn écrit signé de leur main, fust declaré nul. Dequoy la Reyne fort irritée, & encore plus de voir que le Duc s'en alloit épouser Anne d'Est, Femme du feu Duc de Guise; Elle fit en faueur de sa Niéce toutes les choses imaginables, pour empescher que ce

Mécontentemẽt de la Reyne de Nauarre, causé pour le suiet du Mariage du Duc de Nemours auec Anne d'Est.

1566. Mariage ne ſe conclud. A quoy elle méme s'opiniaſtra ſi fort, que l'vn & l'autre eſtant ſur le point d'eſtre mariez en la preſence du Roy, elle fit interuenir vn homme apoſté, & corrompu par promeſſe d'argent, pour s'oppoſer à cét Acte, & proteſter de nullité, au nom de Françoiſe. Mais cela n'empécha pas que l'homme ne fuſt mis priſonnier, & le Mariage acheué ſans autre delay. Ce qui déplut tellement à la Reyne de Nauarre, que ne ſçachant à qui s'en prendre, & ſe croyant mépriſée, elle ſe reſolut de quitter la Cour, & de ſe retirer en Bearn, auec intention d'émouuoir à l'auenir de nouueaux & dangereux troubles. Elle prit pour pretexte de ſon partement l'injure qu'elle pretendoit auoir eſté faite à vn Miniſtre Huguenot. En effet, il eſtoit bien vray qu'il y en auoit vn qui préchoit chez elle, où pluſieurs perſonnes l'alloient ouyr; & que le Roy en eſtant auerty par le Nonce du Pape, joint qu'il ſçauoit déja bien que les Pariſiens en eſtoient fort irritez, auoit enuoyé le Grand Preuoſt de ſon Hoſtel pour arreſter ce Miniſtre, qui s'étoit ſauué neantmoins, ſur l'auis que le Preuoſt méme luy en auoit fait donner ſecrettement. Or quoy que l'affaire ſe fuſt ainſi paſſée, ſi eſt-ce que la Reyne Ieanne tenant cela pour vn affront, s'en plaignit fort à la Reyne, & fit ſemblant que c'eſtoit la cauſe qui l'obligeoit à ſe retirer. Cependant les Nopces du Duc de Nemours auec Madame de Guiſe, & pluſieurs autres Mariages qui ſe traittoient à la Cour, y rendoient celebres les iours du Carnaual, par toute ſorte de paſſe-temps & d'entretiens agreables. Par où la couſtume de ſe réjouyr, pra-

& ſon pretexte pour s'en aller de la Cour;

où il ne ſe parle que de Nopces.

tiquée en ces jours-là, sembloit inuiter ceux qui gouuernoient l'Estat à recourir à de semblables diuertissemens, pour adoucir vn peu l'amertume des dissensions, & appriuoiser en quelque façon cette humeur imperieuse & sauuage, qui entretenoit les partialitez dans les courages des hommes. Pour cette méme raison aussi l'on continuoit les magnificences & les solemnitez du Mariage de Louys de Gonzague, qui s'estoit fait depuis peu. Ce genereux Prince, second Fils de Federic, Duc de Mantouë, ayant passé à la Cour de France les premieres années de sa ieunesse, s'y estoit mis dans vne haute reputation par son illustre naissance, iointe à sa bonne mine; mais encore plus par la viuacité de son esprit, & par la gentillesse de ses mœurs. De sorte que cette reputation s'augmentant de iour en iour, à mesure qu'il se presentoit des occasions de la faire valoir, il n'y auoit personne à la Cour qui fust en meilleure estime que luy, ny mieux dans l'esprit du Roy. Comme il n'est donc point de ieune Seigneur en France, qui ne face vne Maistresse, auec dessein de se l'acquerir pour Femme; Ce Prince iudicieux ne s'arrestant point à celles, qui pour estre belles & riches estoient recherchées de plusieurs, seruit Henriette de Cleues, Sœur du Duc de Neuers; Princesse, à vray dire, extrémement vertueuse, & qui meritoit beaucoup, mais inferieure à plusieurs autr Dames de la Cour, & en richesses, & en beauté. Pour faire voir qu'elle tenoit à singuliere faueur cette recherche du Prince, elle luy en donna depuis des preuues indubitables. Car apres que par la mort de son Frere, arriuée en la

1566.

Mariage de Louys de Gõzague, & de Henriette de Cleues Sœur du Duc de Neuers.

1566. bataille de Dreux, elle se vid heritiere de ses biens & de ses Estats, comme son Aisinée, par vn rare exemple de reconnoissance, elle declara tout haut ; Qu'elle ne desiroit point pour Mary aucun de ces nouueaux Seruiteurs qui s'estoient mis à la courtiser, ayant resolu de n'en auoir iamais d'autre que le Prince de Gonsague. Elle alleguoit pour raison, que luy seul la seruant dans les disgraces de sa fortune, luy auoit témoigné d'aymer sa personne, au lieu qu'il paroissoit visiblement que les autres n'aymoient que ses biens, puis qu'ils ne la recherchoient que depuis la succession qui luy estoit écheuë. Ainsi cette grandeur de courage estant approuuée du Roy & de la Reyne, ce Mariage fut resolu tout aussi-tost, & l'on en faisoit maintenant les réjoüissances. L'on en fit ensuitte vn autre plus solemnel, qui fut celuy du Prince Dauphin, Fils du Duc de Montpensier, auec l'Heritiere & la fille vnique du Marquis de Mezieres, à qui elle estoit inégale en naissance, & non pas en biens, jouyssant de quarante mille liures de rente ; Et dautant qu'elle auoit esté déja promise au Duc de Mayene, second fils du feu Duc de Guise, ceux du Party Huguenot se persuaderent, que cela pourroit mettre quelque dissension entre les Maisons de Montpensier & de Lorraine. Mais le Cardinal, le Duc d'Aumale, & leurs autres Alliez, qui sçauoient combien il leur importoit de ne se point desvnir d'auec le plus riche de tous les Princes du Sang, dissimulerent prudemment ce tort qui leur estoit fait, voyant bien qu'il n'y auoit plus d'apparence, ny de moyen d'interrom-

Autre Mariage illustre.

pre vne affaire de cette nature, qu'on auoit déja concluë. Ce furent-là les Mariages qui éclatterent le plus, apres lesquels il s'en fit quantité d'autres à la Cour, que l'on croyoit apparemment estre paisible, & dans vn comble de joye, lors qu'en effet elle nourrissoit vne contagieuse semence de longues guerres, & de sanglantes discordes. 1566.

FIN DV TROISIE'ME LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE QVATRIESME.

SOMMAIRE.

ICY sont décrites les causes de la seconde Guerre Ciuile ; Les entrepriſes des Huguenots ſoûleuez, pour arreſter priſonniers le Roy, & la Reyne Mere qui demeuroient alors à Monceaux, lieu delicieux en Brie ; Leur épouuante, leur fuite & leur retraitte à Meaux, puis à Paris. Des Huguenots reſolus de l'aſſiéger, & de l'auoir par famine, prennent pour cet effet toutes les Villes voſines ; vont iuſques aux portes & gagnent le Pont de Charenton. La Reyne parle de Paix, & pluſieurs abouchemens ſe font pour la conclure, mais c'eſt inutilement. Il arriue au Roy de toutes parts des troupes d'Infanterie, & quantité de gens de cheual. Le Conneſtable met ſur pied vne groſſe Armée, & ſort de la Ville pour faire retirer les Ennemis. La Bataille de ſaint Denis s'enſuit, où la mort du Conneſtable

se trouue iointe à la deffaite des Huguenots. Ils prennent la route de Champagne pour aller au deuant des troupes qui leur viennent d'Allemagne. Le Roy fait General de l'Armée Catholique Henry Duc d'Aniou son Frere, & reçoit du secours de Flandres, de Piedmont, & de plusieurs autres lieux. Le Duc d'Aniou suit les Huguenots à la piste pour les combattre auant la ionction de leurs forces auec celles des Allemans. Il les rencõtre prés de Châlons, où les discordes & les differents auis de son Conseil l'empeschent de donner bataille. Les Huguenots ayans passé la Meuse, vont ioindre le Prince Casimir, & le secours qu'il leur amene. Ils retournent en Champagne renforcez de courage & de gens de guerre. La Reyne Mere pour remedier aux desordres, s'en va elle-meſme à l'Armée. On s'y resout de ne point combattre les Huguenots, à raison de leurs trop grandes forces, mais de tirer la guerre en longueur: ce qui fait que les Armées se retirent par vn meſme chemin. Cette resolution déplaist à l'Amiral & au Prince de Condé, pour ne pouuoir à faute d'argent entretenir long-temps leur Armée. Ils deliberent d'aſsieger Chartres, pour attirer les Catholiques à vne bataille. Le danger de cette Ville sert d'acheminement à vn nouueau traitté de Paix qui ne tarde guere à se conclure. Les troupes sont congediées: Mais les Huguenots ne rendent point toutes les places par eux tenuës, & sa Maieſté ne licentie, ny les Suiſſes, ny les Italiens, d'où s'ensuiuent de nouueaux tumultes. Le Roy voyant mal executées les conditions, moyennant lesquelles il auoit promis vne abolitiõ, essaye de faire prendre le Prince de Condé & l'Amiral qui s'estoient retirez à Noyon auecque de bonnes gardes. Ils en ont auis, se sauuent à la Rochelle, re-

mettent sur pied l'Armée, & se font Maistres de la Xaintonge, du Poitou & de la Touraine. Le Duc d'Anjou est enuoyé contre eux par le Roy. Les deux Armées font leurs approches à Iaseneüil sans qu'elles se battent pourtant. Elles se rencontrent derechef à Loudun; mais la rigueur de l'Hyuer empesche qu'elles ne se choquent. L'vne & l'autre se retirent à cause du froid, & plusieurs Soldats y meurent de maladie. Au mois de Mars elles se remettent en campagne. Les Huguenots passent la Charante, rompent les Ponts, & empeschent les passages. Le Duc d'Anjou trouue moyen de trauerser la Riuiere, d'où s'ensuit la Bataille de Iarnac, où le Prince de Condé est mis à mort, & les Huguenots sont deffaits. L'Amiral fait declarer Chefs de son Party le Prince de Nauarre, & le Prince de Condé Fils du deffunt; mais à cause de leur bas âge le commandement de la Guerre demeure pardeuers luy. Il diuise toutes ses forces pour la deffense des Villes de sa Faction. Le Duc d'Anjou poursuit la Victoire, & met le siege deuant Congnac. Mais comme il le void puissamment defendu, il décampe & prend plusieurs autres Villes. Il arriue en France en faueur des Huguenots vne nouuelle Armée commandée par le Duc des deux Ponts. Elle s'achemine vers la Loire; prend la Charité, & y passe la Riuiere. Le Duc des deux Ponts General des Allemans, meurt d'vne fiévre, & Mansfeld commande à sa place. Le Duc d'Anjou se retire en Limosin pour n'estre point inuesty. Les forces des Protestans se ioignent ensemble. L'Armée du Roy les suit, & plusieurs chaudes escarmouches se donnent à Rochabeille. La sterilité du pays contraint les Huguenots de se retirer. La Reyne Mere vient à l'Armée du Roy, que l'on s'auise de separer pour laisser consommer

par le temps les forces des Ennemis. L'Armee se diuise, & le Duc d'Anjou se retire à Loches en Touraine.

1566.

ANDIS que ces choſes ſe paſſoient à la Cour, toutes les autres parties du Royaume eſtoient trauaillées de diuers troubles, & de frequentes reuoltes. Car les Huguenots prenant plus de liberté qu'il ne leur en eſtoit donné par l'Edit de Pacification, taſchoient de l'étendre le plus qu'ils pouuoient en pluſieurs lieux, où ſans reſpecter les Magiſtrats, ils faiſoient des violences, & des tumultes étranges. Les Catholiques au contraire, deſirans que cette méme liberté qu'on leur auoit permiſe fut reſſerrée, s'y oppoſoient ſouuent par leurs plaintes, & quelquefois par les Armes; Si bien qu'au milieu de la Paix, la Guerre eſtoit allumée de toutes parts. Cette inquietude des Prouinces en donnoit vne autre, non ſeulement aux Parlemens, qui auoient aſſez affaire deſormais à remedier aux deſordres qu'on voyoit naiſtre de iour en iour pour le ſujet de la Religion; mais encore au Conſeil du Roy, & par conſequent à toute la Cour, où les affaires aboutiſſant, il arriuoit ſouuent que pluſieurs conteſtations s'engendroient entre ceux de l'vn & de l'autre Party. Le Maréchal de Montmorency, & les Adherans de l'Amiral vouloient reſolument qu'on accreuſt, ou à tout le moins que l'on conſeruaſt aux Huguenots la liberté de s'aſſembler qu'on leur auoit octroyée. Comme au contraire le Cardinal de Bourbon, & encore plus celuy de Lorraine demandoient que l'on ſatisfiſt au deſir des Catholiques, & que la liberté des autres fuſt

Liberté donnée aux Huguenots,

nuiſible aux Catholiques

Conteſtations entre les deux Partys.

1566. reprimée. Mais dautant qu'on ne parloit iamais de ces choſes, que les conteſtations ne s'en augmentaſſent plus fort, & que les eſprits ne s'aigriſſent d'vne étrange ſorte, pour y donner ordre il fut auiſé que le Duc d'Aniou ſecond Frere du Roy, bien qu'encore fort ieune preſideroit au Conſeil, & qu'il ne s'y traiteroit d'aucune affaire qui appartint à la Religion, ſi le Roy ou la Reyne n'y eſtoient preſens. Cela ne ſuffiſoit pas encore, pource que les hommes appriuoiſez deſormais à la liberté de dire & de faire enſemble tout ce qu'ils vouloiẽt poſant le reſpect qui ſe doit à la Maieſté Royale, s'échauffoient de telle ſorte parmy les troubles qu'ils témoignoient viſiblement auoir l'eſprit beaucoup plus enclin à l'intereſt de ces Factions qu'au repos public & au bien vniuerſel de l'Eſtat. La Reyne neantmoins s'obſtinoit touſiours plus fort en ſon deſſein, & affermiſſoit le Roy dans la reſolution déja priſe de diſſimuler auec patience les choſes qui ſe paſſoient, & de faire enſorte de trouuer enfin quelque remede à ces maux, pluſtoſt par l'induſtrie que par la force. Ainſi par diuerſes declarations fauorables, tantoſt à l'vn de ces Partys, & tantoſt à l'autre, elle tâchoit d'empeſcher qu'en l'eſtat où ſe trouuoient les choſes, l'on ne vint point tout à fait à rompre; mais que le temps par ſa longueur fermaſt ces dangereuſes bleſſures qui eſtoient encore ſanglantes, & toutes ouuertes. Pour cette meſme raiſon le Roy permettoit au Prince de Condé d'eſtre ſi libre dans ſon Gouuernement de Picardie, qu'ayant témoigné quelque mécontentement de ce qu'on parloit de faire viſiter cette Prouince-là par des Maréchaux (telles viſites

Le Duc d'Aniou preſide au Conſeil.

Pernicieuſe licence.

Deſſein de la Reyne Mere qui diſſimule,

& temporiſe pour diuerſes raiſons.

Tolerance du Roy enuers le Prince de Condé.

ayant accouſtumé d'eſtre faites par eux ſur les frontieres, ſa Maieſté deffendit au Maréchal d'Anuille d'y aller. De cette ſorte on negligeoit tous les iours les plaintes qui ſe faiſoient ſans ceſſe contre les Huguenots, & l'on paſſoit ſous ſilence le reſſentiment des Catholiques, pour voir ſi par ce moyen l'on ne pourroit point enſeuelir dans l'oubly les diſcordes, & faire ceſſer les troubles d'eux-meſmes. 1566.

Le Conneſtable fit en ce temps-là prier le Roy de luy accorder la ſuruiuance de ſa Charge pour Montmorency ſon Fils, dautant que ſa vieilleſſe & ſon indiſpoſition l'obligeoient à ſe retirer de la Cour. Mais cette demande ayant dépleu abſolument à la Reyne, tant pour les humeurs, que pour l'inclination de ce ieune Seigneur, elle preoccupa l'eſprit du Roy, & luy dit qu'il euſt à répondre; Qu'ayant déja reſolu de faire ſon Lieutenant General le Duc d'Anjou ſon Frere, il n'eſtoit pas beſoin de pouruoir vn autre que luy de cette charge, ſoit que le Conneſtable ne la peuſt exercer, ſoit qu'il ne le vouluſt pas. Neantmoins pour ne des-obliger entierement le Pere, & n'acheuer de mécontenter le Fils par ce refus, ils demeurerent d'accord d'admettre Montmorency dans le Conſeil des affaires, choſe qu'il auoit auparauant briguée, mais qu'il n'auoit pû obtenir. A quoy ils adjoûterent vn don de trente mille liures, qu'ils luy firent pour payer quelques debtes, encore qu'eux meſmes ſe trouuaſſent fort incommodez d'argent. Mais quoy que le Conneſtable euſt grand déplaiſir de ce rebut, & que toutes ces demonſtrations ne le ſatisfiſſent point, ſi eſt-ce que l'indiſcretion du Prince de Condé

Le Connétable demande pour ſon Fils la ſuruiuance de ſa Charge,

qui luy eſt refuſée.

Don fait au Maréchal de Montmorency.

1566. fut ce qui l'appaiſa en quelque ſorte. Comme il ſe gouuernoit plus par la fougue que par la raiſon, dés qu'il ouyt dire que le Conneſtable parloit de ſe demettre de ſa Charge, il declara manifeſtement qu'il la pretendoit luy-meſme, ſans porter aucun reſpect aux Seigneurs de Montmorency, bien qu'ils fuſſent ſes parens. Ce qui ne rendit pas ſeulement plus excuſable le refus du Roy, qui auoit choiſi ſon Frere pour eſtre vn milieu entre deux puiſſans Concurrens, mais acheua de rendre les autres plus ennemis qu'ils n'eſtoient; Outre que Montmorency, auparauant fort enclin aux intereſts du Prince de Condé, eut maintenant quelque ſorte de froideur pour luy. A cét euenement fauorable, la Reyne eſſayoit d'ajouſter la reconciliation du Cardinal de Châtillon. Car bien qu'indubitablement il fuſt Huguenot, & qu'à raiſon de cela le Pape fiſt de grandes inſtances par le moyen de l'Eueſque de Ceneda ſon Nonce à la Cour de France, qu'il euſt à quitter l'habit de Cardinal, & les biens de l'Egliſe qu'il poſſedoit: la Reyne neantmoins auoit peu d'égard à cette affaire; & la prolongeant par toutes ſortes d'excuſes, & par les grands biens & les Charges ſeculieres qu'elle luy donnoit, taſchoit d'obtenir de ſa volonté, ce qu'elle ne vouloit point tirer par la force. Cependant tous ces delais, qui s'augmentoient d'autant plus, qu'on en redoubloit chaudement les inſtances de Rome, ioints aux faueurs continuelles que receuoient à la Cour les Eueſques d'Vſez & de Valence, deposez de leurs Eueſchez par le Pape, comme Heretiques, mettoient dans l'eſprit de Pie cinquiéme, qui auoit depuis ſuccedé au

que le Prince de Condé deſobligé.

Procedé de la Reyne enuers le Cardinal de Châtillon.

1566.

saint Siege à Pie IV. vne tres-mauuaise opinion de la Reyne. Mais elle s'augmenta bien plus encore par les discours de ses ennemis, qui firent courir vn bruit, qu'elle auoit deputé tout exprés vn Gentil-homme à Constantinople, pour persuader au Grand Turc, qu'il enuoyât vne Armée dans les terres des Chrestiens, afin que par ce moyen estans occupez dans leurs propres affaires, ils ne se mélassent point de celles de France; Et à vray dire, cette opinion, quoy que sans fondement, tenuë par la pluspart pour veritable, pource qu'en effet on auoit enuoyé vn Gentil-homme à la Porte du Grand Seigneur, donna non seulement l'alarme au Pape, peu satisfait d'ailleurs, mais encore à la Republique de Venise. Tel procedé leur sembloit pernicieux, nuisible à tous les Princes Chrestiens, & bien éloigné du fruit qu'ils s'estoient promis de la reconnoissance de la Reyne, qu'en ses necessitez plus vrgentes ils auoient assistée de leur conseil, & encore plus de leur secours. D'où il arriua qu'outre plusieurs plaintes que le Nonce du Pape en fit à la Cour; l'Ambassadeur de Venise, par l'ordre exprés du Senat, en témoigna du mécontentement au Roy & à la Reyne. Il les pria là dessus en termes honnestes, de vouloir rendre, maintenant que la Paix le permettoit, les cent mille Ducats, que dans la chaleur de la Guerre le Senat leur auoit courtoisement prestez, pour le commun bien de la Couronne. A quoy il adiousta, que le Turc armant si prés d'eux, comme le bruit en couroit, ils estoient contraints d'en faire de méme pour leur seureté, & de se seruir de leur bien.

Elle est mal dans l'esprit du Pape, & pourquoy.

Fausse alarme donnée à la Cour de Rome.

Plaintes du Nonce, & de l'Ambassadeur de Venise.

1566. La Reyne ne fut pas moins estonnée de tous ces bruits, que de la mauuaise opinion qu'on auoit d'elle ; & desirant passionnément que les Princes Alliez de la Couronne, mais sur tout le Pape, & le Senat de Venise, luy conseruassent leur bonne volonté, pource qu'elle auoit fondé sur eux plusieurs grandes esperances, elle iugea necessaire d'enuoyer exprés à Rome le Cheualier de Seurre, pour se iustifier par luy de ses intentions. Ce qu'il sçeut faire auec tant d'efficace, qu'apres auoir remonstré au Pape les mémes choses qui auoient esté dites à son predecesseur par la bouche de Louys Antinori, il en demeura entierement satisfait, bien qu'il fust d'ailleurs d'vn naturel tres-difficile, & fort scrupuleux. Elle ne manqua point encore d'vser de la méme precaution enuers les Venitiens, de la prudence & de l'amitié desquels elle auoit touſiours fait vne estime tres-particuliere. Vn de ses Gentilshommes, qu'elle dépecha pour cette affaire, eut ordre d'en traitter auec l'Ambassadeur qui residoit à Venise. Mais dautant que ce Gentilhomme tomba malade en chemin, & que méme il mourut à Milan ; l'Ambassadeur prit le soin de suppléer à son defaut, & de s'acquitter ponctuellement de cette commission. Car s'en estant allé à l'Audience, que le Prince donne d'ordinaire en la presence de la Seigneurie autrement nommé *le College*, il remonstra ; Que le Roy son Maistre auoit enuoyé vn Gentil-homme exprés, pour faire auec luy l'office dont il falloit qu'il s'acquittast tout seul, pource que le méme Courrier estoit tombé malade, & mort à Milan ; Que sa Majesté luy commandoit de dire ; Qu'asseurément l'ami-

La Reyne enuoye à Rome le Cheualier de Seurre,

& declare par luy ses intentions au Pape.

Ambassadeur de France à Venise,

& principaux points de sa Harangue au Senat.

tié du Roy François son Ayeul, & du Roy Henry son Pere auoit esté grande enuers la Republique ; mais qu'il faisoit monter la sienne encore plus haut, pour tant de bons offices qu'il en auoit receus, principalement pour le secours d'argent qu'elle luy auoit donné en ses affaires les plus pressantes ; Qu'il vouloit non seulement acquitter cette partie, mais la reconnoistre d'vne autre fois autant, mesme d'vne somme encore plus grande; Que son Pere luy auoit laissé plusieurs debtes, qu'il auroit bien pû payer, & auec cela faire vn fonds d'argent, s'il n'en eut esté empéché par les Guerres Ciuiles de son Royaume ; Qu'encore qu'elles fussent terminées, la dépense n'auoit point cessé pourtant, & qu'à raison des ombrages qu'on luy donnoit, il estoit contraint d'en faire vne grande, pour l'entretenement des Soldats qu'il auoit sur pied ; Que le soupçon de la Guerre estoit pire que la Guerre méme, puis que l'vn de ces deux maux n'obligeoit qu'à se donner garde d'vn seul costé, au lieu que l'autre vouloit qu'on se défiast de toutes parts, & qu'on se tint sur la deffensiue ; Qu'il falloit joindre à cecy l'extréme cherté, qui auoit affligé par tout également son Royaume; Et les tumultes de Flandre, qui pour de grandes raisons d'Estat l'obligeoient à faire de la dépense, afin de pouuoir deffendre le sien ; Et partant qu'il les prioit bien fort de l'excuser, si pour le present il ne rendoit toute la somme ; qu'il en payeroit vn tiers, & qu'à quelque temps de là il l'acquitteroit entierement ; Qu'en cas que la Republique eust besoin de luy, il feroit non seulement le mesme, mais vne fois autant, & qu'elle pouuoit 1566.

1566. s'asseurer de ses deniers, comme si elle les auoit dans ses coffres; Qu'au reste, tant plus le Roy croissoit en âge, tant plus s'augmentoit en luy la connoissance qu'il auoit de l'amitié de la Republique, & de ses obligations en son endroit; en reconnoissance desquelles, dans les occasions qui s'en presenteroient, il feroit autant pour elle que pour son Royaume propre. La réponse que fit le Duc à cela fut; Que la Republique n'auoit presté cét argent au Roy, que pour s'en seruir, & qu'il le rendroit à sa commodité. L'Ambassadeur dit en suitte; Que la seconde commission qu'il auoit de sa Majesté, regardoit les bruits qu'on faisoit courir, qu'elle sollicitoit le Turc à mettre vne Armée sur pied, pour l'enuoyer contre les Chrestiens; Que ce bruit sembloit auoir pris naissance d'vne Lettre écrite par vn homme de Raguze, publiée & amplifiée de beaucoup par les Ministres de l'Empereur, & du Roy d'Espagne, qui estoient là residens; Qu'estant veritable, qu'au mois de May precedent le Roy auoit enuoyé vn Gentil-homme à Constantinople, ils auoient publié fauſſement que c'estoit pour le dessein dont il se parloit si fort, mais que le sujet de ce voyage n'auoit esté, que pour moyenner la deliurance de quelques Esclaues Prouençaux; Que le Roy ayant esté supplié depuis par le Resident qu'il tenoit à la Porte, de luy permettre de s'en retourner, le luy auoit accordé, & mis à sa place cét autre Gentil-homme, qui témoignoit de le desirer; Que sa Maiesté vouloit maintenir auec les Turcs l'ancienne Alliance contractée par son Ayeul, & par son Pere, dans les termes ordinaires, & sans y rien innouer; Que s'il

se presentoit quelque nouuelle capitulation à faire, ou auec le Turc, ou auec tout autre Prince de la Terre, le Roy ne l'entreprendroit jamais, sans l'aduis, sans le conseil, & sans la volonté de la Republique; Qu'il sçauoit assurément qu'au poinct où elle l'aimoit, estant si sage & si aduisée, elle n'approuueroit rien qui ne fust honneste & profitable à la France, & à toute la Chrestienté; Que si la Republique vouloit continuër l'Alliance auec le Turc, qu'il feroit comme elle, sinon, qu'il suiuroit ses pas, & changeroit de conseil, si elle en changeoit; Que pour conclusion le Roy ne vouloit s'éloigner d'elle en aucune chose, mais l'accompagner tousiours en tout ce qui regardoit leur bien, & leurs communs interests. Les Senateurs demeurerent satisfaits d'vne ciuilité si accomplie, comme ils le témoignerent au Roy & à la Reyne par l'Ambassadeur qu'ils auoient en France. De sorte que les mécontentemens de Rome & de Venise estant ainsi effacez, & l'ancienne intelligence auec ces deux grands Estats confirmée ainsi qu'auparauant, l'on ne pensoit plus qu'à mettre ordre aux affaires particulieres du Royaume. 1566.

Vnion mutuelle plus forte confirmée entre la France, & la Republique de Venise.

Mais quelque peine, & quelque soin que l'on prist, pour appaiser le Prince, & pour r'assurer les Seigneurs de Chastillon, tout cela ne seruoit de rien. Ny luy ne pouuoit changer son humeur, ny eux ne se vouloient point fier aux artifices de la Cour. D'vn autre costé les Huguenots aspirans toûjours à cette ample liberté de l'Edit de Ianuier, ne pouuoient se tenir dans les bornes des capitulatiõs qu'on auoit faites pour la Paix. A cause dequoy, poussez par l'exemple des Catholiques, qui par l'Am-

Le Prince de Condé, & les Seigneurs de Chastillon sont toûiours sur la défiance.

1566. Nouueaux mécontentemés des Huguenots; qui attirent en France les Ambassadeurs des Princes Protestans d'Allemagne.

bassade du Pape, vnie à celles des autres Princes, auoient tâché de faire publier le Concile de Trente, ils moyennerent, que les Princes Protestans d'Allemagne, en enuoyassent vne autre, qui fist de l'éclat; & par laquelle se plaignant au Roy de ce que ceux de leur mesme Religion estoient mal-traitez, ils luy demandassent qu'en consideration de ces Princes, & pour viure paisible dans son Royaume, il donnast aux Huguenots vne pleine liberté de s'assembler où ils aduiseroient. Cette Ambassade de la part du Palatin du Rhin, du Duc de Vvittemberg, du Duc des Deux-ponts, d'vn des Ducs de Saxe, du Duc de Pomeranie, & du Marquis de Bade, se fit aux dépens des Huguenots, comme plusieurs le creurent, alleguant pour raison, que ces Princes n'estoient pas si interessez, qu'ils deussent faire cette dépesche en vn temps si extraordinaire. Quoy qu'il en soit, les Ambassadeurs s'estans premierement abouchez auec le Prince, auec l'Amiral, & auec les autres de leur Party, allerent depuis à l'Audience du Roy, qui estoit de retour à Paris. Ils luy firent d'abord vne ample protestation de la bonne volonté de leurs Princes, & du desir qu'ils auoient de continuer dans leur ancienne amitié auec la Couronne de France. Apres ces choses, ils requirent premierement qu'on eût à faire obseruer l'Edict de Pacification; puis entrant peu à peu en matiere, ils demanderent qu'il fust permis aux Ministres de la Religion Reformée, de prêcher à Paris, & en tous les autres lieux du Royaume, & aux Peuples, de les aller librement écouter en quelque nombre qu'ils fussent. Le Roy, fort colere de son naturel, d'vne hu-

Sujet de leur Ambassade,

& leurs demandes au Roy,

qui s'en met en colere,

meur bruſque, pour auoir aſſez long-temps eſté nourry dans la Guerre, & meſme d'vn âge dans lequel il pouuoit diſcerner le bien d'auecque le mal, s'eſtoit déja grandement fâché d'auoir appris qu'en ſon Royaume ils auoient deferé à d'autres ce qu'ils deuoient premierement deferer à luy. Mais vn peu apres il ſe dépita ſi fort de leur demande, qu'à peine ſe donna-t'il la patience de leur répondre; *Qu'il ſe maintiendroit dans l'amitié des Princes qui les auoient deputez, quand ils ne ſe méleroient pas des affaires de ſon Royaume, comme luy ne s'entremettoit point dans celles de leurs Eſtats.* Puis comme il eut vn peu penſé à part ſoy, il leur fit cõnoiſtre ſon mécõtentement par ces paroles; *Que luy meſme encore eſtoit d'auis de prier les Princes Proteſtans, qu'ils laiſſaſſent preſcher les Catholiques, & dire la Meſſe dans leurs Villes.* Cela dit, il congedia les Ambaſſadeurs, auſquels neantmoins la Reyne fit de grands honneurs, & meſme de grands preſens, pour adoucir vn peu l'aigreur que ſon Fils leur auoit témoignée, & empeſcher que s'en retournãs mal ſatisfaits, leurs Maiſtres ne le fuſſent auſſi. 1566. & les renuoye en termes ſenſibles.

Sur cette conioncture, l'Amiral ſe rendit à la Cour, & augmenta par ſon procedé la fâcherie du Roy. Soit qu'il apprehendaſt de perdre l'eſtime que faiſoient de luy les Huguenots, ſoit qu'il euſt quelque ſorte de honte de ne rien dire pour eux, tandis que les Princes Eſtrangers parloient à leur auantage par la bouche de leurs Ambaſſadeurs; tant y a que le lendemain matin il vint à la chambre du Roy, auec deſſein de continuer ſes bons offices à ceux de ſon Party. L'occaſion s'en preſenta, par le moyen d'vne Declaration L'Amiral vient à la Cour, entre dans la Chambre du Roy.

1566. qu'il y vid fortuitement, & qu'on auoit n'aguere publiée, par laquelle il estoit enioint; Qu'aux Presches permis dans les Maisons particulieres des Gentils-hommes, ne peussent assister que leurs Amys & leurs Domestiques.

& y fait diuerses plaintes; D'où prenant sujet de se plaindre grandement il dit tout haut; Que c'estoit ainsi qu'on leur ostoit la liberté d'admettre dans leurs maisons ceux de leurs Amis, qui par vn cas fortuit y seroient logez, tandis qu'au contraire on permettoit aux Catholiques de s'assembler où ils vouloient, sans limiter en aucune sorte, ny le nombre, ny les circonstances. Ces paroles furent proferées en la presence du Connestable, qui blasma fort son Neueu, & luy répondit;

dont il est blâmé par le Connestable. Qu'il y auoit bien à dire de l'vn à l'autre, puis que cette liberté donnée aux Catholiques ne venoit pas du Roy, mais de la Religion mesme, que par vne longue suite d'années il tenoit hereditaire de ses Ancestres; au lieu que l'exercice de la nouuelle Religion n'estoit qu'vne simple permission de sa Maiesté, pour autant de temps, pour tel nombre de personnes, & pour tels lieux qu'il luy auoit pleu, & qu'il luy plairoit ordonner. Le Roy cependant témoignant bien qu'il estoit faſché;

Réponse du Roy à l'Amiral. *N'agueres*, dit-il, *vous estiez contens de ce peu de liberté qu'on vous octroyoit; maintenant vous en voulez vne entiere, & dans quelque temps vous voudrez estre seuls, & nous chasser du Royaume.* L'Amiral ne repartit rien à ces mots, rendant par sa mine assez visible son déplaisir; & le Roy tout dépité s'en alla en la chambre de la Reyne sa Mere; où encherissant sur le fait, il se

Paroles remarquables, mit à dire; *Qu'il approuuoit fort l'opinion du Duc d'Albe; Que ces testes estoient trop hautes*

dans vn Estat? Que l'industrie ne pouuoit rien sur les Ouuriers si rasinez, & qu'il les faloit ranger par la force. Il dit ces paroles auecque tant de chaleur & de violence d'esprit, que la Reyne ne pût l'appaiser, quelque peine qu'elle y prit; & cette resolution jetta depuis en luy de si profondes racines, qu'il fut impossible de l'arracher iamais de son Ame. A ces sujets d'irriter le Roy, le Temps en adjousta d'autres, qui le fascherent encore plus de iour en iour. Car il se trouua que la Reyne de Nauarre, faisant du pis qu'elle pouuoit contre les Catholiques, auoit vn peu auparauant soulleué Pamiers, Ville du Comté de Foix, où les Huguenots prenant leur temps le iour du saint Sacrement, auquel la Procession solemnelle se fait ordinairement, mirent la main aux Armes; & se iettant sur ceux qui n'en auoient point, principalement sur les Ecclesiastiques, en firent vn grand massacre. Auec pareille violence ils bruslerent & démolirent leurs maisons; pendant que d'vn autre costé par les susciations d'elle-méme, plusieurs de leurs Chefs émouuoient d'estrãges tumultes à Montauban, à Cahors, à Rhodez, à Perigueux, à Valence, & en plusieurs autres lieux du Languedoc, & du Dauphiné; où, bien qu'il n'y eut pas de grands meurtres, ny beaucoup de sang répandu; si est-ce qu'il arriuoit que les Catholiques, ou les Huguenots, selon que les vns ou les autres se rencontroient les plus forts, estoient fort mal traittez, & bannis de leur pays. Ainsi le Roy & la Reyne viuoient dans vne continuelle peine, qui s'augmenta durant plusieurs iours par la nouuelle émeute qui se fit à Lyon. Les Huguenots la causerent, se sentant accrus de

1566.

Violence des Huguenots, par la susciation de la Reyne de Nauarre.

Nouueau tumulte à Lyon.

1566. nombre par ceux qui pour le soupçon de la Religion, y estoient accourus en foule des autres Pays, & particulierement de Sauoye. De sorte que cette Ville fust demeurée apparemment en la puissance de ce Party, si René de Birague, President, puis Chancelier, & en suite Cardinal, n'eust mis ordre adroittement, & en homme de bien, à la reuolte qui s'alloit faire. Auec tout cela, bien que cette premiere fougue fust passée, ces deux Partys ne laissoient pas de se persecuter l'vn l'autre. Mais l'on accusoit particulierement les Huguenots d'auoir fait vne Mine longue de mille pas, & qui aboutissoit sous les Bouleuards, pour y mettre le feu quand il en seroit temps, & surprendre la Ville, pendant que ce tumulte occuperoit tout le monde. Pour se iustifier de cette accusation, ils eurent beau remonstrer, Que la caue qu'on auoit trouuée bien auant sous terre, estoit restée d'vn ancien Aqueduc; Cela ne put effacer les soupçons du Roy, de qui le President receut vn nouuel ordre de renforcer la Garnison, & d'employer à la garde de la Ville, toute sorte de soins & de diligences; Comme en effet, il ne s'y épargna point, & vsa mesme de rigueur pour empécher les Assemblées des Hugueuots qui s'en tenoient bien fort offensez, & en faisoient des plaintes de toutes parts. L'on ne se défioit pas moins d'Auignon, dont les Roys de France ont touſiours eu autant de soin que de leurs propres Villes, & en ont particulierement embrassé la protection, pour des respects & des interests communs. Le Pape en ayant fait chasser tous les Religionnaires, il arriua depuis, que des enuirons de Prouence & du Languedoc,

appaisé par René de Birague.

Troubles dans Auignon.

Ils espierent toute sorte d'occasions de la surprendre, iusques-là mesme, qu'il y auoit déja intelligence pour se saisir d'vne porte. Mais l'affaire estant découuerte par la vigilance des Bourgeois, le Cardinal d'Armagnac, qui en estoit Gouuerneur, fit empriſonner quelques-vns des Complices qui luy tomberent entre les mains. Cela fait, il enuoya en poſte Scipion Vintercat, pour en donner auis au Roy, qui mit ordre à l'heure mesme, que le Comte de Tende, Gouuerneur de Prouence, ensemble de Gordes, & le Vicomte de Ioyeuse, tous deux Lieutenans, l'vn en Dauphiné, & l'autre en Languedoc, enuoyassent le secours neceſſaire, pour assurer cette Ville. De cette façon ils rendirent sans effet l'entrepriſe des Huguenots, qui en firent depuis vne toute nouuelle sur Narbonne, tant ils estoient soigneux de profiter du temps & des occasions. Ils tenoient ainsi en alarme les Prouinces & les fortes Places du Royaume; mais sur tout en inquietude perpetuelle l'esprit du Roy & de la Reyne, qui apprehendoient, comme ils en auoient grande raiſon, que ce feu allumé en tant de lieux, ne s'attachaſt à quelqu'vn, & n'y fiſt vn rauage conſiderable.

1566. causez par les Huguenots.

& preuenus par les soins du Roy.

Prouinces en alarme.

Les plumes des Huguenots n'estoient pas moins hardies que leurs Armes. Car il y eut vn Miniſtre natif d'Orleans, qui fut si temeraire, que de preſcher ſeditieuſement contre la puiſſance Royale. Luy-meſme encore oſa bien faire imprimer vn méchant Liure, dans lequel il ſouſtenoit que les François ne deuoient aucune obeyſſance au Roy; Pource, diſoit-il, qu'il eſtoit deuenu Idolatre; d'où il concluoit, qu'on le pouuoit mettre à mort. De

Libelles ſeditieux,

& maximes execrables.

1566. cette impie & diabolique semence, s'est épanduë de temps en temps en d'autres personnes cette contagieuse doctrine, qui par vne horrible subuersion des Loix Diuines & Humaines, a monstré aux hommes, sous pretexte de Religion & de Pieté, à tremper leurs mains parricides dans le sang de leurs Roys legitimes, établis de Dieu, qu'ils representent icy bas, pour auoir vn souuerain empire sur leurs Subjets. Possible aussi suiuant la mesme Maxime, qui s'estoit glissée par l'oreille dans l'ame de l'Amiral, luy & les autres de son Party auoient entrepris sur la personne de la Reyne Mere, ou, comme on disoit publiquement, sur celle du Roy. Ce commun bruit, ou vray, ou faux, prit naissance de l'accusation d'vn Gentil-homme que l'on tenoit prisonnier pour crime; & qui pour se tirer des mains de la Iustice, declara publiquement; Que luy-mesme, & deux autres, auoient esté seduits par l'Amiral, & subornez pour de l'argent, à prendre leur temps pour oster la vie au Roy. Or quoy que d'abord on adjoûtast peu de foy à cét Accusateur; neantmoins quand on vint à le confronter auec ceux qu'il nõmoit pour Complices, il les estonna si fort par ses demandes inopinées, qu'ils ne sçeurent qu'y répondre; ce qui donna d'estranges soupçons au Roy. Toutesfois, pource qu'il n'y eut pas des preuues suffisantes, pour verifier vn tel attentat, il ne s'en parla plus à l'auenir, & ce Gentil-homme fut condamné à la mort, pour d'autres crimes qu'il auoit commis. Ce sujet de défiance prit accroissement, de ce que la Reyne Mere sortie vn matin de sa chambre, pour s'en aller à la Messe, auoit trouué à ses pieds

Declaration d'vn prisonnier contre la personne du Roy,

qui en accroist ses soupçons,

vne longue Lettre, qui s'adressant à elle la menaçoit ; *Qu'on luy feroit le mesme tour qu'au Guisard, si elle ne changeoit de stile, & ne permettoit à ceux de la Religion reformée vne pleine liberté de conscience.* En ce mesme temps encore, Maynard, President au Parlement de Paris, pour auoir toûjours opiné auec rigueur contre les Huguenots, au commencement des tumultes de la Religion, receut en plein iour vne harquebusade, dont il mourut, sans qu'on pust iamais sçauoir d'où venoit ce coup; Par où la Reyne, estoit auertie de se garder de l'ire de Dieu, des embusches des hommes, & de leurs resolutions desesperées. Ces choses s'augmentant à toute heure dãs tous les coins du Royaume, irritoient extrémement l'esprit du Roy, la hayne duquel croissoit aussi auecque l'âge, contre ceux qui s'opiniastroient à s'opposer à sa volonté. Ainsi le conseil que luy auoit donné le Duc d'Albe, s'accommodant fort à son humeur, & les Huguenots ne cessant de l'offenser & de le fâcher, il estoit tous les iours à consulter en secret auecque sa Mere, pour voir ensemble s'ils ne trouueroient point quelque moyen de remedier promptement à ce mal. La Reyne Mere estoit irresoluë, & tout à fait dans la repugnance; mais encore plus le Chancelier de l'Hospital, l'vn & l'autre ne pouuant consentir qu'on y procedast par des voyes dangereuses & violentes, pour estre peu accommodées au naturel des François. A cause dequoy ils ne cessoient, separément & conjointement de prier le Roy qu'il vouluſt ioindre la dissimulation à la patience, en pratiquant tous les deux ensemble. Le Cardinal de Lorraine mesme, & pareillement ses Freres & ses

1566. & la Reine ses défiances, par vne Lettre qui luy est écrite.

Le President Maynard est tué en plein iour.

Le Roy s'irrite toûjours plus fort contre les Huguenots.

est conseillé de dissimuler.

1566. Neueux, eussent bien voulu qu'en attendant l'occasion fauorable, il se fût tenu vn peu plus couuert, bien que d'ailleurs ils prissent grand plaisir à le voir faſché.

Mais apres tout, les plaintes des Peuples n'auoient point de fin, non plus que les défiances & les dangers qui estoient suscitez par les Chefs des Huguenots. On ne voyoit de toutes parts que sanglantes & funestes dissensions: Le Prince & l'Amiral ne se pouuoient tenir en repos. Tantost ils s'en venoient à la Cour, tantost ils s'en retournoient, & entretenoient touſiours les mécontentemens par leurs nouuelles pretensions, & par les plaintes qu'ils ne cessoient de faire. Toutes ces pratiques aigrissoient de plus en plus l'humeur du Roy; qui ne les pouuant supporter, se resolut enfin de joindre l'artifice à la force, pour reprimer cette excessiue licence que se donnoient les Rebelles. Et pource qu'à méme temps le Roy Catholique enuoya le Duc d'Albe en Flandres pour en estre Gouuerneur, & tenir en bride ces Peuples, qui sous pretexte de Religion; mais à vray dire, plustost pour la haine qu'ils portoient à la forme du Gouuernement des Espagnols, s'étoient soustraits tout à coup, & de l'obeyssance de l'Egliſe, & de la domination temporelle; on prit ce temps-là pour renouueller les traittez qu'on auoit faits à Bayonne. Pour cette méme fin il fut resolu, que les deux Roys se donneroient vn mutuel secours, & qu'ils l'employeroient principalement à la ruyne des Chefs qui fomentoient les dissensions & entretenoient le feu de si dangereuses reuoltes. Le Duc d'Albe, comme ie viens de dire,

Humeur factieuſe du Prince de Condé, & de l'Amiral.

Stratageme du Roy contre les Rebelles.

& resolution prise pour en ruyner les Chefs.

ayant auec luy de grandes forces, s'en alloit aux Pays-bas, qui par plusieurs endroits seruent de Frontiere au Royaume de France. 1566.

Ce qui fit, que pour ne point negliger cette occasion, le Roy & la Reyne s'en seruant comme d'vn beau pretexte, & faisant semblant d'auoir grand peur, mirent sur pied quantité de Suisses, donnerent ordre qu'en toutes les Prouinces les gens de guerre se tinssent prests; & firent leuer dans le Lyonnois plusieurs compagnies d'Infanterie Françoise; comme si c'eust esté pour les enuoyer de là les Monts. Par méme moyen, faisant fonds d'argent de tous costez, ils conclurent vn Party de huit cent mille escus auec quelques Marchands Italiens, & se proposerent resolument d'employer tous ces preparatifs à tenir en bride, & raualer l'obstination de ceux qui apres tant d'efforts ne pouuoient demeurer en paix, ny mettre fin aux dissensions qu'ils causoient dans le Royaume. Mais les mémes choses qui portoient le Roy à cette resolution, reduisoient encore les Chefs des Huguenots à se tenir sur leurs gardes. Ils connoissoient par plusieurs conjectures, que le Roy ne leur vouloit point de bien; Que la Reyne reconciliée auec le Pape, les auoit trompez, en faisant semblant de fauoriser leur Party; Que les Seigneurs de Lorraine estoient puissans à la Cour, & qu'en vn mot, toutes les pratiques qui se tramoient, tournoient directement à leur ruine: De sorte que si par vne humeur turbulente, ils auoient autrefois desiré de reprendre les Armes, il leur sembloit qu'ils y estoient maintenant contraints par la neceſſité. De plus, bien que le passage du Duc

Pretexte du Roy & de la Reyne, pour mettre des gens sur pied.

Les Chefs des Huguenots en alarme, se tiennent sur la deffensiue, & se croyent obligez à reprendre les Armes.

1566. d'Albe donnaſt des couleurs aſſez apparentes aux preparatifs qui ſe faiſoient ; ils voyoient neantmoins, que tout au contraire des bruits qui couroient, le Roy & la Reyne Mere, contre l'auis du Chancelier, auoient reſolu, non ſeulement d'aſſiſter les Eſpagnols de viures & d'autres commoditez, de peur qu'ils ne touchaſſent à leurs Eſtats ; mais d'en fournir encore au pays de Breſſe, & de Sauoye ; qui pour l'extréme beſoin qu'ils en auoient, n'euſſent pû nourrir autrement tant de gens de Guerre qui deuoient paſſer par là dans peu de temps. Outre ces choſes, ils auoient auis, qu'encore que le Comte de Briſſac, Colonel de l'Infanterie Françoiſe de delà les Monts, où il auoit cinq Compagnies, chacune de deux cens hommes de pied, fit accroire qu'il auoit ordre de s'en aller au Marquiſat de Saluces, pour la ſeureté des Places de ce pays-là ; il deuoit neantmoins laiſſer à Lyon vne bonne partie de ſes gens, & l'autre en Dauphiné, ſous diuers pretextes, à cauſe qu'on ſoupçonnoit cette Prouince-là de tenir entierement pour le Party Huguenot. Ce qu'ils apprehendoient d'autant plus, que pour en eſtre mieux éclaircis, ayant fait en ſorte que d'Andelot, comme General de l'Infanterie, demandaſt qu'on luy donnaſt la commiſſion de cette leuée, il en auoit eſté refuſé. Ils remarquoient d'ailleurs, qu'on ne laiſſoit paſſer aucune occaſion que ce fuſt, de leur diminuer la liberté de la Religion, & que leurs moindres actions eſtoient expliquées en plus mauuaiſe part, que les plus grandes offenſes que les Catholiques leur faiſoient. Dauantage, ils auoient pris garde que Montmorency, pour eſtre enclin à les fauori-

Diuerſes cauſes de leurs mécontentemens.

ſer, auoit eſté refuſé de la Charge de Conneſtable ; & le Baron de la Garde, gratifié de celle de General des Galeres, incontinent apres la mort du Marquis d'Elbeuf, afin de ne donner temps de la demander à Meru, homme expert en la Marine, mais qui auoit la meſme inclination que ſon Frere. Ils s'eſtoient encore apperceus, qu'apres le deceds du Maréchal de Bourdillon, on auoit le meſme ſoir mis à ſa place Gonnor, Frere du defunt Maréchal de Briſſac, pour oſter à d'Andelot, & à Muy, auſquels on auoit promis cette charge, le moyen de la demander. Toutes ces choſes jointes enſemble leur faiſoient craindre, que le Roy de France eſtant d'intelligence auec celuy d'Eſpagne, ne les vouluſt chaſtier des excez par eux commis, & les reduire entierement à viure dans la Religion des Catholiques. Auec tout cela neantmoins, bien que le Roy par le conſeil de ſa Mere euſt enuoyé le Vicomte de Ioyeuſe aſſieger Pamiers, Ville reuoltée depuis peu, que les Rebelles abandonnerent, pour ſe ſauuer en la montagne, auſſi-toſt qu'ils virent l'Artillerie ; ſi eſt-ce qu'il feignoit de deferer beaucoup à l'authorité des Huguenots. Car il excuſoit, & expliquoit diuerſement les choſes qui ſe faiſoient par eux ; iuſques-là meſme, que pour les tenir dans leur deuoir, en attendant l'arriuée des Suiſſes, & qu'on euſt moyen de mettre d'autres forces ſur pied, il témoignoit au Prince de Cõdé & à l'Amiral, qu'il auoit beaucoup de bonne volonté pour eux ; & qu'ainſi ſon intention eſtoit, que les Articles de la Paix touchant la liberté de Conſcience, fuſſent ponctuellement obſeruez ; employant toutes les ruſes dont il croyoit les pouuoir.

1566.

Pamiers ſe remet ſous l'obeïſſance du Roy.

qui témoigne au Prince de Cõdé, & à l'Amiral, tout le contraire de ſes deſſeins.

1566. entretenir & les amuser. La Reine Mere n'en faisoit pas moins de son costé ; & sçachant trop bien que les plus adroits des Huguenots tournoient sans cesse les yeux sur ses actions, elle n'oublioit rien à couurir d'vne profonde dissimulation le secret dessein qu'on auoit pris, ny par consequent à oster tous les soupçons qu'eût pû donner le Roy, ou par quelque parole moins considérée, ou par quelque effet d'impatience. Pour cette fin, elle se seruit du commun bruit qui couroit ; Que le Roy Philippe s'en venoit aux Pays-bas en personne ; le publiant elle-mesme, & y adiouſtant beaucoup du sien, comme si elle en eust esté bien fascheé, & reduite à croire que ce voyage butoit plus auant qu'à exterminer les Gueux, à quoy les seules forces du Duc d'Albe pouuoient suffire. Tellement que de la façon qu'elle témoignoit en estre en peine, elle persuadoit à la plus-part ; Que tous ces preparatifs de gens de guerre & d'argent, ne se faisoient que pour ce sujet.

Ruses de la Reine Mere, pour détourner les soupçons des Huguenots.

Pour en rendre les apparences encore plus grandes, elle s'auisa d'appeller à la Cour plusieurs Seigneurs, & de donner ordre qu'il se tint vne assemblée, où se trouuerent des Huguenots en assez bon nombre. L'on y mit d'abord en deliberation, non seulement de défendre les frontieres, mais de faire encore aux Espagnols vne guerre offensiue, en cas qu'il se découuriſt que le Roy Catholique vint aux Pays-bas auec quelque mauuais dessein. Il y fut resolu mesme du commun aduis de l'Assemblée, d'enuoyer exprés en Espagne le ieune Secretaire l'Aubespine, qu'on disoit s'en aller, ou pour dissuader le Roy de ce voyage,

Nouuelle Assemblée.

L'Aubespine est enuoyé en Espagne.

ou pour en sonder le dessein & la fin par de secrettes coniectures, bien qu'à vray dire ce ne fust que pour mieux fortifier ce qu'on auoit resolu. Cependant, pour faire continuër le pretexte qu'on auoit pris, la Reine enuoya en poste le Pere Hugues, de l'Ordre de saint François, lequel ayant communiqué le dessein au Roy Catholique, fit en sorte que pour mieux colorer le soupçon des François, il accueillit assez mal l'Aubespine, apres auoir differé à luy donner Audience en public, & monstré qu'il n'en tenoit pas grand conte; Outre qu'en toutes les autres occurrences il témoigna qu'il se défioit, & qu'il n'estoit nullement satisfait, ny du Roy ny de la Reyne. Eux cependant ne cessoient de se plaindre ouuertement des Espagnols, & de publier par tout leur dessein, qu'ils disoient estre de leur faire bien-tost la Guerre. Ce qui fut si bien dissimulé, que non-seulement les hommes vulgaires & des-interessez se le persuaderent; mais le Pape mesme le tint pour incertain. A raison dequoy il fit faire par son Nonce plusieurs remonstrances, reïterées auecque soin, pour assurer la Reyne, que le Roy Catholique n'auoit rien entrepris contre son Fils; & partant qu'il n'estoit point besoin de faire tant de preparatifs de gens de Guerre, de peur que passant dans la frontiere de l'vn & de l'autre ils ne causassent quelque tumulte, qu'on n'auroit pas preueu. La Reyne répondit à ces aduertissemens du Nonce auec des paroles si artificieuses & si ambiguës, qu'on n'en pouuoit coniecturer ny la Guerre ny la Paix. Mais pourtant elle luy témoigna qu'elle ne se fioit point aux desseins du Roy Catholique, ayant ne-

1566.

& le Pere Hugues aprés luy.

Negociation adroite,

& suspecte au Pape,

qui en fait des plaintes par son Nonce.

Réponse ambiguë de la Reï.

1566. sujet de se plaindre de ce qu'il répondoit si mal à la franchise, à la sincerité, & aux soins qu'elle auoit apportez, pour empescher que les François ne fomentassent par leurs Armes les Peuples qui luy estoient rebelles; & que neantmoins elle declaroit, Que le Roy son Fils ne pretendoit point se resoudre à la Guerre, s'il n'y estoit prouoqué, & contraint par quelque sujet qu'on luy donnast de la faire. Quoy qu'il en fust neantmoins, tous ces langages douteux persuadoient le contraire de ce qu'elle disoit, & en faisoient attendre vn succez tout autre. Le Pape ne fut pas le seul qui se laissa surprendre à cette feinte apparence: Le Prince de Condé mesme, (comme il estoit d'humeur assez prompte à receuoir toute sorte d'impressions) y adiousta foy, & fit prier le Roy de se seruir de cette occasion à faire la guerre aux Espagnols, luy offrant pour ce sujet vn grand nombre d'hommes du Party des Huguenots. Ce qui ne fit pourtant qu'irriter plus fort l'esprit du Roy, qui ne pouuoit nullement souffrir que d'autres presumassent auoir plus de credit & d'authorité que luy sur ses Sujets & dans son propre Royaume. D'où il s'ensuiuit, qu'encore que la Reyne l'incitast sans cesse à la dissimulation, & que les Seigneurs Catholiques en fissent de mesme, il ne pût s'empescher neantmoins d'en témoigner du mécontentement au Prince, & de luy en faire des reproches, dans les discours particuliers qu'ils eurent ensemble. Toutesfois il s'en excusa depuis à la Reyne, disant, qu'il l'auoit ainsi traitté, pour le faire décheoir tout à fait de l'esperance qu'il auoit euë; & dans laquelle il persistoit encore, d'obtenir la charge de Con-

Offre du Prince de Condé au Roy.

qui s'en offense, & pourquoy.

neſtable. Auſſi arriua-t'il enfin, que le Prince meſme en fit la demande au Roy; & ce fut alors que le Duc d'Anjou; auparauant inſtruit par ſa Mere, ſans attendre que le Roy fit réponſe, repliqua tout en colere; Que ſa Majeſté luy ayant promis de le faire ſon Lieutenant General, ne deuoit pas ſouffrir qu'vn autre euſt la preſomption de vouloir commander ſes Armées; Rebut qui faſcha ſi fort le Prince, qu'vn peu apres il ſe retira de la Cour. L'Amiral & d'Andelot en firent de meſme, ſe ſentans encore plus piquez de ce que les Colonels Briſſac & Strozzi, ayant refuſé d'obeyr aux commandemens d'Andelot, le Conſeil ennemy de celuy-cy auoit iugé en faueur des autres, contre l'vſage ordinaire. Quoy que cela ſe paſſaſt ainſi, la Reyne continuant dans ſes artifices accouſtumez, ne laiſſoit pas d'entretenir touſiours les Huguenots de belles eſperances, & de leur en donner de fortes demonſtrations, parlant ſouuent des défiances d'Eſpagne, des ſoupçons du Duc d'Albe, & des troubles d'Eſcoſſe, où s'eſtoient faites depuis peu des reuoltes importantes, dont elle diſoit eſtre fort en peine, à cauſe de la bonne intelligence qu'on auoit touſiours euë auec cette Couronne. Elle adjouſtoit à cela; Qu'on n'eſtoit plus bien auecque l'Angleterre pour le refus qu'on auoit fait à la Reyne Elizabeth de rendre Calais, & pluſieurs autres choſes ſemblables, qui ne faiſoient qu'amuſer la curioſité des Huguenots, & les tenir en inquietude. Mais comme il eſt difficile de tromper ceux qui ſont dans la défiance, & qui obſeruent iuſques au moindre accident; le Prince de Condé & l'Amiral, que leur propre Con-

1566.

Les Chefs du Party Huguenot ſe retirent de la Cour.

Nouueaux artifices de la Reyne Mere.

& ſes raiſons pour les authoriſer.

1566. ſcience faiſoit défier des artifices de la Cour, ayant fait vn amas dans leur eſprit de toutes les choſes qui ſe paſſoient, & les conſiderant à toute heure, reſolurent de ne ſe point laiſſer preuenir, & de ſe mettre les premiers ſous l'auantage des Armes.

1567. Six mil Suiſſes arriuent en France,

Pour cét effet, au commencement de l'Eſté de l'an mil cinq cent ſoixante & ſept, ſix mil Suiſſes eſtans arriuez en France, ſous la conduite du Colonel Fifer, homme de grande eſtime parmy ceux de ſa Nation; les Chefs du Party Huguenot aſſemblez dans Valery, monſtrerent à leurs adherans certains aduis ſecrets, qu'ils diſoient auoir eu d'vn homme conſiderable, & des principaux Seigneurs de la Cour. Il les aduertiſſoit de ſe tenir ſur leurs gardes, & que l'intention de ceux qui gouuernoient les affaires eſtoit, d'arreſter le Prince & l'Amiral; l'vn pour le confiner dans vne priſon perpetuelle, & l'autre pour luy oſter la vie; Qu'en ſuite de cela ſe ſeruant des Suiſſes, & des gens de guerre, l'on deuoit mettre des garniſons dans toutes les Villes que l'on voyoit portées à ſeruir la Religon, & en deffendre l'exercice dans tous les lieux du Royaume, apres auoir reuoqué l'Edit de Pacification.

& les défiances des Huguenots ſe redoublent.

Les opinions furent d'abord partagées, & differentes ſur cét aduis; pource que pluſieurs d'entr'eux n'y adjouſtoient point de foy; que les autres ſe défioient de leurs propres forces, & que la pluſpart auoient en horreur la neceſſité de la guerre. Pour toutes ces choſes ils s'en allerent de Valery en intention de temporiſer, iuſques à ce qu'ils euſſent de plus certaines nouuelles de cette affaire. Mais les Suiſſes dont on auoit aſſeuré au commencement

qu'ils se tiendroient sur la frontiere de Flandre, estans arriuez en l'Isle de France, & le Cardinal de sainte Croix venu de son Eueschè d'Arles tout droit à la Cour, les Huguenots le soupçonnerent d'estre enuoyé en qualité de Legat du Pape, pour publier du consentement du Roy le Concile de Trente, afin de le faire obseruer en France. Cela fut cause que les principaux du Party Huguenot s'assemblerent de nouueau dans la Ville de Chastillon, où par les remonstrances du Prince, de l'Amiral, & d'Andelot, ils furent persuadez de se resoudre à la Guerre, sans y apporter de plus long delay. Ce qu'ayant conclu entr'eux sans nulle difficulté, ils consulterent en suite touchant les moyens qu'ils deuoient tenir pour la bien conduire. Quelques-vns estoient d'auis; Qu'il falloit s'emparer d'autant de Villes & de Places qu'on en pourroit auoir par tout le Royaume, pour diuiser par là les forces & la puissance du Roy. Les autres, par l'exemple de la Guerre passée, estimoient ce conseil aussi dangereux qu'inutile; si bien qu'ils estoient d'auis, qu'apres auoir pris deux ou trois Places fortes, & proches l'vne de l'autre, la Faction s'y donnast rendez-vous, pour en venir à vne bataille le plustost que l'on pourroit, puis qu'ils ne deuoient pas esperer d'auoir iamais aucun bon succés, qu'ils n'eussent premierement gagné vne Victoire importante. Mais l'Amiral qui par vne longue preuoyance auoit balancé tous ces aduis dans son Ame, & dont les esperances ne se fondoient que sur la diligence & la precaution, dont il iugeoit qu'il falloit vser, proposa vn expedient bien plus hazardeux, & 1567.

Les principaux Chefs des Huguenots s'assemblent dans Chastillon, où la Guerre est conclue.

Expedient proposé par l'Amiral, d'enleuer à Monceaux le Roy & la Reine Mere.

1569. plus prompt auſſi. Ce fut de faire vn effort, pour ſe ſaiſir par ſurpriſe des perſonnes du Roy & de la Reyne Mere. Il remonſtroit là-deſſus qu'il s'en preſentoit vne occaſion extrémement fauorable ; Que ſe faiſant accroire d'auoir endormy les Huguenots par leurs artifices, ou que les Confederez ne pourroient pas ſi aiſement ioindre leurs forces enſemble, ils n'eſtoient plus ſur la défiance ; Qu'ils ſe tenoient à Monceaux dans le Chaſteau de la Reyne, & en d'autres maiſons de plaiſance dans la Brie, où ils pouuoient aiſément eſtre ſurpris, & de-là menez où l'on auiſeroit pour le mieux ; Que par le moyen de ce ſoudain changement de choſes, ils attireroient à eux ce haut pouuoir, cette apparence de raiſon, & ces meſmes forces que les Ennemis auoient euës en la derniere Guerre, par le moyen deſquelles la Victoire auoit panché de leur coſté. Surquoy il concluoit ; Qu'encore que le Roy & la Reyne euſſent pour leur ſureté les Suiſſes logez aſſez prés de là, & dans la meſme Prouince ; Que neantmoins, ſi on les attaquoit tout à coup, on les empeſcheroit de venir ; & qu'apres qu'on auroit pris le Roy, on pourroit meſme donner ſur eux, & les défaire facilement pour eſtre ſeparez en differents quartiers ; D'où ils tireroient vn grand auantage, n'y ayant point en aucun endroit du Royaume d'autres forces iointes enſemble qui leur peuſſent reſiſter, & empeſcher le progrez de leurs armes. Cét expedient leur ſembla merueilleux ; ſi bien que pour n'en differer l'execution, ils demeurerent d'accord de ſe trouuer tous en armes le vingt-ſeptiéme de Septembre, & prirent pour rendez-vous la

Entrepriſe aiſée en apparence, mais difficile en effet ;

& preparatifs des Huguenots pour l'executer.

Ville de Rosoy en la Prouince de Brie, lieu fort proche de Monceaux, où la Cour estoit alors. Plusieurs ont publié (& cela fut dit dans la rigueur des supplices par quelques Gascons, qu'en diuerses occasions le Sieur de Mont-luc fit prendre & executer à mort) que le principal but de leur entreprise estoit de faire mourir le Roy & la Reyne, & tous les autres Enfans; afin que le Prince de Condé peust paruenir à la Couronne: mais vne si grande inhumanité ne fut pas creuë de tout le monde. 1567.

Pendant que les Huguenots s'apprestoient en diuers lieux, & qu'auec vn merueilleux silence ils assembloient de toutes parts leurs partisans & leurs Alliez, leur entreprise fut tenuë extrémement secrette; mais quand il fut question d'arriuer de diuers endroits au rendez-vous qu'on s'estoit donné, elle vint bien que trop tard à la connoissance de la Reyne. Elle fut surprise à cette fois, & fort trompée en ses opinions qui estoient; que les Huguenots ne pourroient iamais se ioindre, ny s'apprester si-tost & si secrettement, qu'elle n'en fust aduisée long-temps auparauant; & qu'elle ne deuoit rien craindre, à cause de ce grand nombre de Suisses si proches de la Cour, se fondant possible sur les mesmes artifices qu'elle pratiquoit enuers les autres. Neantmoins sans perdre courage, & sans s'étonner dans vn si grand peril, mettant son salut en la diligence, dés qu'elle en receut l'auis, elle partit auecque le Roy; & tous deux n'ayans que peu de gens à leur suitte, apres auoir laissé derriere tout l'équipage, & la foule des Courtisans, gagnerent à la haste la Ville de Meaux, pour estre la plus proche, & pour n'auoir eu le

Estonnement de la Reyne Mere,

qui se retire à Meaux auec le Roy.

1567. temps de se sauuer en vn lieu plus fort, & mieux pourueu de munitions. Comme on y fut arriué, la premiere chose que l'on fit ce fut de mander les Suisses, qui dans la mesme Prouince n'estoient pas logez bien loin, & de leur enuoyer Courriers sur Courriers, pour les haster de venir. Apres cét ordre donné, le Roy voulut que le Maréchal de Montmorency s'en allast trouuer les Chefs des Huguenots, pour apprendre d'eux la cause de leur reuolte. Montmorency, comme il a esté dit cy-deuant, estoit grandement enclin au Party du Prince & de l'Amiral : mais son humeur lente, le respect de son Pere, la honte qu'il apprehendoit, & le peu de satisfaction receuë du Prince de Condé le retenoient dans le Party Catholique. Voila pourquoy la Reyne trouua bon de l'employer en cette occasion, pour l'auoir iugé fort propre à son dessein, qui estoit d'arrester la fougue des Huguenots, & de les amuser en attendant que les Suisses vinssent. En effet la chose arriua comme elle se l'estoit proposée. Car le Maréchal ayant rencontré en chemin le Prince & l'Amiral, tandis qu'il s'informa d'eux de la cause de ce soulèuement, & que l'ayant appriſe, il leur remonstra, qu'il ne pouuoit approuuer en aucune sorte l'intention qu'ils auoient d'arrester la personne du Roy par vne manifeste violence; à force de consulter, & de contredire, tantost vne raison, & tantost l'autre, pour demeurer d'accord entr'eux de la réponse qu'il falloit rendre à la Reyne; il s'écoula tant de temps, malgré leur volonté propre, que les Suisses marchans en diligence, se rendirent à point nommé au lieu où estoit le Roy, & ainsi les Chefs des

Le Maréchal de Montmorency enuoyé pour parler aux Chefs des Huguenots,

les amuse insésiblement,

& leur fait perdre l'occasion d'executer leur entrepriſe.

Huguenots perdirent l'occasion d'vne si grande entrepriſe. Incontinent apres cette arriuée des Suiſſes, qu'on ſçauoit deuoir eſtre bien toſt ſuiuie de celle des Huguenots, il fut mis en deliberation dans le Conſeil, lequel des deux eſtoit le meilleur, de ne bouger de là, & d'y attendre le ſiege, ou d'eſſayer de gagner Paris, qui en eſtoit à dix lieuës, au hazard de combattre les Ennemis par le chemin. Le Conneſtable tenant pour certain, qu'en cette marche on ne manqueroit pas d'eſtre attaqué par les Huguenots, & qu'à faute de Cauallerie en cette raze campagne il y auroit du danger, s'opiniaſtroit à ſouſtenir; Qu'on ne deuoit point expoſer la perſonne du Roy, & de la Reyne, à vn peril ſi éuident & ſi aſſuré. Au contraire le Duc de Nemours mettoit en auãt; Que c'eſtoit choſe non ſeulement indigne, mais plus hazardeuſe encore, d'attendre vn ſiege dans vne petite Ville, où il n'y auoit qu'vn foible enclos de vieilles murailles toutes rompuës, ny aucunes munitions, & rien de tenable. L'on fut long-temps en ſuſpens, à cauſe de cette diuerſité d'opinions, auec apparence qu'on euſt à la fin ſuiuy celle du Conneſtable; ſi le Colonel Fifer, ayant demandé d'eſtre introduit en la preſence du Roy, n'eut en termes graues & preſſans, ſupplié ſa Majeſté, de ne ſe point laiſſer aſſieger par des Sujets rebelles, en vn lieu ſi peu conſiderable; Qu'il luy pleuſt fier ſa perſonne, & celle de la Reyne Mere, à la valeur, & à la fidelité des Suiſſes; Et qu'eſtans ſix mille en nõbre, ils luy ouuriroient à la pointe de leurs piques vn chemin aſſez large pour paſſer à trauers l'Armée de ſes Ennemis. A ces paroles du Colonel, furent ioin-

1567.

Irreſolution dãs le Conſeil.

Offre genereuſe du Colonel Fifer,

& des Suiſſes qu'il cõmãdoit.

1567. tes les tres-instantes prieres que firent les autres Capitaines Suisses, qui se tenoient à la porte du Conseil. Ce qui fit que la Reyne se leuant, loüa leur courage & leur zele en termes honorables, & qu'en suite elle leur dit; *Qu'ils s'en allassent donner au repos ce peu de nuit qui restoit, les assurant que le lendemain matin elle feroit tres-volontiers à la force de leurs bras, le salut & la Maiesté de la Couronne de France.* Cette resolution estant suiuie des applaudissemens de ceux de la Nation, & des cris redoutables dont ils faisoient retentir l'air, ils s'allerent preparer pour le iour suiuant, tandis que les Seigneurs de la Cour se hastoient de leur costé de ranger leurs gens, & les Archers de la garde du Roy. Vn peu apres la minuit, on oüit battre les tãbours dans le quartier des Suisses, au bruit desquels ils sortirẽt à vn quart de lieuë de la Ville, afin de s'y mettre en ordre; & le Roy auec toute la Cour coupant par diuers sentiers, arriua au mesme lieu enuiron le poinct du iour. Les Suisses le receurent au milieu de leur Bataillon, & auec luy la Reyne, les Ambassadeurs des Princes, & toutes les Dames de la Cour, se monstrans si resolus, & si lestes, que la France n'auoit veu de long-temps vn spectacle plus agreable que celuy-cy. Ils n'eurent pas fait enuiron trois quarts de lieuë, deuancez par le Duc de Nemours, qui menoit les Cheuaux-legers du Roy, le Connestable marchant apres le Bataillon, auecque les Gentils-hommes de la Cour, qu'ils virent paroistre deuant eux les troupes de la Caualerie Huguenotte, qui venoit à grands pas, afin de donner Bataille. Les Suisses s'arresterent à leur venuë, & baissant leurs piques, sans rien craindre,

dont la Reyne loüe le courage.

Marche des Suisses, qui reçoiuẽt le Roy dans leur Bataillon.

dre, se tinrent si prests à soustenir l'attaque des Ennemis, que le Prince & l'Amiral, qui auec vn Escadron de six cent Cheuaux, s'étoient ioints à l'Arriere-garde, caracolant en rase campagne, n'eurent iamais la hardiesse de donner dans le Bataillon; qui serrant ses files, presentoit les piques courageusement, & faisoit bien voir qu'il se soucioit fort peu de la fougue de leurs Cheuaux. Mais le Comte de la Rochefoucaut estant suruenu auec trois cent Maistres, & d'Andelot auecque deux cent, voulurent resolument charger en queuë; & donner de furie. Alors les Suisses, dont la vistesse fut incroyable, tournerent face, en intention de combattre; & le Roy auec beaucoup de courage, se mit à la teste de la bataille, suiuy des plus considerables Seigneurs de la Cour, qui n'auoient pour la plus-part que leurs épées, pas vn d'eux n'ayant ny cuirasse, ny armes à feu, propres à combattre à la campagne. Les Huguenots firent quelque décharge, comme s'ils eussent voulu donner: Mais voyant les Suisses si determinez, ils commencerent à s'éloigner, & à faire des caracols en pleine campagne. Ainsi tantost continuant leur marche, tantost s'arrestant, & tantost prenant le deuant des Ennemis, ils firent enuiron sept lieuës de chemin, auec vne merueilleuse constance. Mais enfin leurs Capitaines lassez, & voyans bien qu'ils n'auançoient rien, partie pour la resolution des Suisses, partie pource que toutes leurs forces n'estoiẽt pas arriuées assez à temps, cesserent de les poursuiure; Et à cause que le jour s'en alloit à son declin, ils firent retraite dans les Villages prochains. Ce que les Seigneurs Catholiques

1566. & se tiénent prests à combattre l'Ennemy.

Ruses des Chefs Huguenots,

& leur retraite.

1567. n'eurent pas plustost reconnu, que pour ne s'exposer le jour d'apres au mesme hazard, ou en vn danger encore plus grand, ils iugerent à propos de faire auancer le Roy & la Reyne vers Paris, & de laisser le Connestable, & le Duc de Nemours auecque les Suisses. Cette resolution prise, fut à mesme temps executée, non sans beaucoup d'apprehension & de peril; pource que si les Ennemis s'en fussent apperceus, il ne leur eust fallu que deux cent cheuaux, pour les surprendre, en leur gagnant le deuant. Ceux qui se trouuerent presens, furent touchez d'vne compassion extréme, de voir la Reyne, & tous ses Enfans, enuironnez d'vn si grand nombre d'Ennemis, qu'en vn instant la Maison Royale pouuoit estre entierement perduë. Que si ce mal-heur n'aduint, ce ne fut pas sans beaucoup de hazard; Comme ç'en fut encore vn bien grand, que les Suisses y arriuerent si à point; pource qu'il estoit impossible sans eux, de s'empescher de tomber entre les mains des Huguenots.

Estat deplorable de la Reyne, & de ses Enfans.

Entrée du Roy à Paris,

Le Roy arriué à Paris, y fut receu des Bourgeois auecque tant de tendresse, qu'ils en répandirent des larmes de joye. Le Duc d'Aumale, qui demeuroit à la Ville, prenant auec luy trois cent cheuaux, qu'on auoit ramassez, s'en alla au deuant des Suisses, qui n'arriuerent aux Faux-bourgs qu'apres la minuit. Le lendemain matin, ils entrerent dans Paris en fort bon ordre, & auec leur assurance accoustumée. Le Roy les attendoit à la porte saint Martin, où il les receut luy-mesme, & leur donna de grandes loüanges, & vne monstre extraordinaire, comme les Vainqueurs ont

où il reçoit luy-mesme les Suisses.

accouſtumé d'auoir. Apres cela, ils furent enuoyez aux Faux-bourgs, dans les quartiers qu'on leur auoit marquez. Le Cardinal de Lorraine, de qui principalement les Huguenots auoient grande enuie de ſe défaire, partit de la Cour, au meſme temps que le Roy & la Reyne ſe ſeparerent d'auecque l'Armée; & marchant hors des grands chemins, prit celuy de Rheims en Champagne, dont il eſtoit Archeueſque. Mais le malheur voulut qu'ayãt fait rencontre de quelques troupes de Huguenots, qui s'aſſembloient en ces quartiers-là, il ſe vid en ſi grand dãger de tomber entre leurs mains, que pour s'en exempter, abandonnant harnois & carroſſes, il eut toutes les peines du monde de s'échaper par la fuitte. Cependant, quoy que le Prince & l'Amiral ne viſſent que trop, qu'à faute de precaution & de diligence, ils auoient miſerablement laiſſé perdre l'occaſion de venir à bout de leur deſſein, ils ne laiſſerent pas toutesfois d'auoir aſſez de hardieſſe pour entreprendre d'aſſieger Paris. Ils ſe perſuadoient qu'vne Ville ſi peuplée & dépourueuë de prouiſions de bouche, ſeroit en peu de temps reduite à ſe rendre, n'ayant aucune Armée ſur pied, qui fuſt capable de la ſecourir, & de moyenner ſa deliurance. A raiſon dequoy ils commencerent à s'emparer de tous les lieux qui ferment l'entrée des Riuieres, par où l'on conduit les viures à Paris. De plus, ils fortifierent & mirent des Garniſons aux Bourgs d'alentour, qui pour eſtre foibles, & dépourueus de munitions, en vinrent pluſtoſt ſous leur puiſſance, & auecque moins de peine, à cauſe de cette ſurpriſe. Ayant donc pris Montereau, Lagny, S. Denys, le Pont de ſaint

1567.

Le Cardinal de Lorraine court fortune d'eſtre pris des Huguenots.

Le Prince de Condé & l'Amiral entreprennent d'aſſieger Paris.

1566. Cloud, Dammartin, & tous les autres lieux des enuirons, le cinquiéme iour d'Octobre ils coururent iuſques aux murailles de Paris, & brûlerent les Moulins à vent, qui eſtoient ſur les remparts, entre la porte ſaint Honoré, & celle du Temple. Cela fit grand peur aux Pariſiens, & faſcha ſi fort le Roy, que dans la chaleur de ſa colere, il ne put s'empeſcher d'vſer de paroles & de menaces, qui témoignoient aſſez que ſon mécontentement eſtoit extréme. Durant ces choſes, la Reyne, ſur la prudence & ſur la conduite de laquelle s'appuyoit le plus haut point des affaires, ſe donnoit le ſoin de toutes les choſes qu'il falloit auoir neceſſairement, pour mettre ſur pied aſſez à temps vne Armée qui puſt reſiſter au ſiege des Ennemis. Pour cette fin, outre qu'elle auoit deſia mis ordre que les Catholiques euſſent à prendre les armes par tout le Royaume, elle fit venir depuis en diligence les Colonels de Briſſac & Strozzi, auec les vieux Regimens; Les Seigneurs de Sanſac, de Sauigny, de Tauannes & de Martigues, ſuiuis de leur Gendarmerie; Le Duc de Guiſe, de ſon Gouuernement de Champagne, le Grand Prieur de celuy d'Auuergne, & le Maréchal d'Anuille, auec ce qu'ils auoient de forces. Tous les autres Seigneurs & Gentilshommes Catholiques furent mandez pareillement par ordre exprés, & par lettres particulieres. Auſſi ne manquerent-ils pas de ſe rendre à leur deuoir, & de ſe haſter d'autant plus, qu'ils ſçauoient par le commun bruit qui couroit, que le Roy ſe trouuoit en grand danger. Ainſi, bien que la neceſſité fuſt preſſante, on eſperoit neantmoins d'y pouruoir, &

& ſe ſaiſiſsét des Bourgs d'alentour.

Cõmencement du Siege, qui donne l'alarme aux Pariſiés.

Grande vigilance de la Reyne.

Preparatifs des Chefs Catholiques.

que tel secours arriuant deuant qu'on en fust reduit aux extremitez, l'on pourroit durant plusieurs iours soustenir le siege, & par la force des Suisses, & par la diligence des Parisiens. Mais rien n'affligeoit si fort la Reyne que le grand besoin qu'elle auoit d'argent. A quoy voulant donner ordre, elle appella tous les Ambassadeurs des Princes Catholiques, qui estoient alors à la Cour; Et apres leur auoir declaré l'extréme neccessité où la Couronne se trouuoit reduite; Elle les pria en termes pleins d'efficace, de luy obtenir de leurs Princes quelque secours fauorable. Ne se contentant pas de cela, elle s'auisa d'enuoyer en poste en Italie Hannibal Rousselay, auec ordre d'emprunter du Pape, & du grand Duc de Toscane le plus d'argent qu'il pourroit. Elle pria de la mesme chose, auec de grandes demonstrations de confidence, Iean Corraro, Ambassadeur de Venise, afin qu'il disposast le Senat à l'assister de deux cent mille ducats. Par mesme moyen elle écriuit au Duc de Ferrare, qu'il agréast de surseoir le payement des quatre cent mille francs qui luy estoient deubs; Et pour de pareils emprunts elle enuoya le sieur de Malassise en Espagne. Mais pource qu'on iugea bien que ces deniers n'arriueroient pas assez à temps, pour suruenir à la neccessité presente, le Roy s'adressant aux principaux de Paris, obtint d'eux quatre cent mille liures. Il ne tira pas encore vn petit aduantage, de ce que plusieurs Prelats estans alors assemblez pour les affaires du Clergé, luy firent don de deux cent cinquante mille escus, afin de les employer aux affaires de la Guerre. Outre que cette somme fut comptée sans

1566.

Ordre donné par la Reyne, pour remedier aux neceſſitez de la Couronne.

Le Roy est assisté d'argent par les Parisiés, & par le clergé de Frãce.

delay ; ſur l'aduis qui fut donné au Roy, que
1567. quelques Marchands enuoyoient en Flandre ſoixante mille reales, il ſe dépita ſi fort de ce qu'ils n'auoient voulu faire aucun party auec luy, qu'il fit ſaiſir ces deniers, leſquels joints aux autres, & au ſecours qui luy vint, furent vn preſent remede à cét extréme beſoin.

la Reyne Mere fait parler de Paix aux Huguenots ;

Mais la Reyne iugeant neceſſaire d'vſer de ſon adreſſe accouſtumée à gagner le temps qu'il luy falloit, pour faire venir des munitions & des gens de guerre, comme encore pour attiedir l'ardeur des Ennemis, diſſimulant auec art les injures receuës, & le peril n'aguere encouru, commença de faire vne ouuerture de Paix, par l'entremiſe de ſaint Sulpice, perſonnage en qui elle ſe fioit fort, & qui n'eſtoit pas en petite conſideration prés des Huguenots. Ils ne ſe rebuterent pas tout à fait de cét accord ; ſi bien que pour voir s'il ſe pourroit conclurre, on leur enuoya en vn lieu également éloigné des deux Armées, le Chancelier, les Maréchaux de Montmorency, & de la Vieuville, Moruilliers, & l'Eueſque de Limoges. Les choſes que les Huguenots demandoient eſtoient au delà de toute raiſon, & telles que les Vainqueurs ont accouſtumé de les exiger des Vaincus. On ne laiſſoit pas neantmoins de les écouter ; juſques-là meſme que pour ſe preualoir du temps, on continuoit auec adreſſe de traitter d'accommodement, & de les tenir touſiours dans l'eſperance de leur octroyer leurs pretentions. Par elles ils demandoient ; Que la Reyne Mere n'euſt plus de part au Gouuernement ; Que ceux qui en auoient eſté Chefs juſques alors, euſſent à rendre compte de leur adminiſtration ;

ils en écoutent les propoſitiõs,

& en fõt de ridicules.

Que le Roy desarmast & licentiast les gens de Guerre ; Que tous les Estrangers fussent chassez du Royaume, & particulierement les Italiens, ausquels on attribuoit l'inuention des nouueaux Imposts, & des nouuelles Gabelles ; Qu'on eust à publier derechef l'Edit de Ianuier, à le faire obseruer ponctuellement, & à permettre aux Huguenots vn libre exercice de leur Religion en tous les lieux du Royaume, & particulierement à Paris ; Qu'on leur donnast pour seureté ces trois Places, Mets, Calais, & le Havre de Grace ; Qu'on ostast toute sorte d'Imposts ; Que les Estats Generaux se tinssent ; Que l'on eust à leur faire raison des calomnies, & des persecutions, qu'ils disoient auoir receuës des Seigneurs de Guise ; Et qu'auec cela on leur accordast quantité d'autres choses, qui sembloient ridicules plustost qu'odieuses, principalement celuy de leurs Articles, par lequel ils demandoient que le Roy desarmast, tandis qu'eux mesmes estoient en armes aux Portes de Paris. Il n'y auoit donc aucune esperance de se pouuoir accorder, bien que toutefois la Reyne Mere ne laissast pas d'en parler toûjours, & d'y employer diuerses personnes, tandis que par cét artifice, & par le dessein qu'elle auoit de traisner les choses en longueur ; elle se donnoit le temps de trouuer diuers remedes aux neccessitez presentes. 1567.

Paris bloqué par les Huguenots.

Les Huguenots mesmes n'estoient pas fâchez qu'on prolongeast ce traité : Car n'ayant pas tant d'esperance en leurs forces, qu'ils en auoient au Siege de Paris, ils tenoient de toutes parts la Ville bloquée, en attendant que les assiegez se rendissent, plû-

1566. toſt par la faim, que par la violence des Armes ; & qu'en ces entrefaites il leur vint des gens, qu'on leuoit auecque ſoin par tout le Royaume. Mais le ſecours que les vns & les autres attendoient, eſtoit retardé par les grandes & dangereuſes reuoltes qui ſe faiſoient dans les Prouinces. Car en Normandie, en Picardie, & en Champagne, comme aux endroits les plus proches de Paris, qu'ils enuironnerent de toutes parts, les Huguenots s'eſtoient aſſemblez en fort grand nombre, auecque reſolution de ſecourir leur Party. Les Gouuerneurs du coſté du Roy, en auoient fait de meſme, afin de les amuſer, & d'empeſcher par ce moyen qu'ils ne s'en allaſſent groſſir leurs troupes au ſiege de Paris ; Si bien que par cette émeute de gens de Guerre, qui ſe faiſoit de part & d'autre, les chemins eſtoient rompus, & les Villes dans vn eſtrange embarras. Outre tout cecy, les Huguenots auoient pris la Ville & le Chaſteau d'Orleans ; ce qui leur fut d'autant plus facile, qu'il n'y auoit ny fortification, ny gardes conſiderables. La priſe de cette place ne laiſſoit pas toutesfois d'importer beaucoup, non ſeulement pour eſtre des principales du Royaume, & proche de Paris, mais encore pource qu'ils y trouuerent trois Canons & cinq Couleurines : Ce qui n'accommoda pas mal leur armée, où il n'y auoit auparauant aucune piece d'Artillerie. Ils auoient pris en Bourgogne les Villes d'Auxerre, & de Maſcon, bien qu'il y euſt en cette derniere beaucoup de ſang répandu, pour la grande reſiſtance que firent les Catholiques ; & en Dauphiné ils s'eſtoient emparez de Valence. Le tumulte eſtoit grand auſſi

Reuoltes en diuers lieux du Royaume.

Les Huguenots prennent Orleans,

& pluſieurs autres places importãtes.

dans Lyon, où Ponſenac ayant pris les armes, en faueur des Huguenots fomentoit leur Rebellion, & rompoit tous les chemins. Le Comte de Montgommery auoit ſurpris la ville d'Eſtampes, d'autant plus importante, qu'elle eſt proche de Paris. En Languedoc les Villes de Niſmes & de Montpellier s'eſtoient reuoltées, pour ſuiure les Huguenots : Mets, Place conſiderable, en la frontiere de Lorraine, s'en alloit faire de meſme ; & Diſans, qu'on y auoit mis en garniſon, s'eſtoit déja declaré pour les Huguenots. Ce qui auoit obligé le Maréchal de la Vieuville, Gouuerneur de cette place, de quitter la Cour pour s'y en aller, & faire reſoudre le Duc de Guiſe à s'acheminer de ce coſté-là. I'adjouſte à cecy, qu'en la coſte de Normandie, ils auoient pris Dieppe, & qu'ils eſtoient ſi forts en Gaſcogne, que Mont-luc, pour ne ſe point dégarnir, & auoir dequoy leur reſiſter, ne put faire conduire à Paris les troupes qu'il s'eſtoit propoſé d'y enuoyer pour le ſecours de la Ville. Ces mouuemens pleins de ſang, de voleries, & d'autres degaſts qui ſe faiſoient de toutes parts, retarderent vn aſſez long-temps les gens de Guerre qui venoient à ſa Majeſté, & la jonction qui ſe deuoit faire des troupes des Huguenots, pour en groſſir leur Armée. Le ſecours du Roy vint le premier : Car Timoleon de Briſſac, & Philippe Strozzi, qui commandoient enſemble l'Infanterie ; bien que guettez de tous coſtez par d'Andelot & de Muy, ne laiſſerent pas pourtant de ſe mettre en chemin, marchant par les Bois, par les Collines, & par les Vignes, où ils ſe fortifioient des Chariots qu'ils auoient auec eux ; Si biẽ qu'à la

1566.

Tumulte à Lyon.

Mets eſt ſur le point de ſe reuolter.

Forces des Huguenots en Gaſcogne.

Secours arriué au Roy.

1567. fin ils menerent à Paris quatre Regimens d'Infanterie, sans qu'il y eust aucun lieu dans le Royaume, d'où la Noblesse ne partist en diligence pour s'en aller à la Cour, sur le bruit qui couroit que l'on tenoit le Roy assiegé.

Heraut enuoyé par le Roy au Prince de Condé.

Alors toute dissimulation laissée à part, le Roy enuoya vn des Herauts de la Couronne pour enjoindre au Prince de Condé, & pareillement à tous ses Confederez assemblez à saint Denys, que posant les Armes dans vingt-quatre heures, ils eussent à se presenter en personne, pour receuoir ses commandemens, & qu'en cas de refus, ils fussent declarez atteints & conuaincus du crime de Rebellion, & de leze-Majesté. Le Prince de Condé voyant venir à luy le Heraut, qui portoit ce commandement écrit dans vn papier qu'il auoit en main, se mit si fort en colere, qu'il luy protesta; *Que s'il disoit quelque chose qui l'offensast en son honneur, il le feroit pendre sans delay.*

Paroles du Prince.

A ces mots le Heraut fortifié de l'Authorité Royale, dont il portoit les marques sur luy, répondit sans s'étonner; *Celuy qui m'enuoye à vous est vostre Roy & le mien, & partant vos paroles n'empêcheront pas que ie ne fasse ma charge.* Ce disant, il luy bailla copie de sa commission; que le Prince n'eut pas plustost leuë, qu'il s'offrit à y faire réponse dans trois iours. Mais le Heraut repartit hardiment; Qu'il falloit que ce fust dans vingt-quatre heures. Tellement que le iour d'apres estant reuenu pour l'auoir, elle luy fut faite plus courtoisement que la premiere fois. Car les Chefs des Huguenots luy dirent; *Qu'ils vouloient estre bons seruiteurs du Roy; Qu'ils ne demandoient que la seureté de leurs biens, de leurs consciences, & de leurs vies;*

Réponse du Heraut.

Excuse des Chefs Huguenots.

Pour assurance de quoy ils proposoient des conditions qui leur sembloiẽt necessaires, & dont ils ne vouloient estre obligez qu'a la bonté du Roy. Ce procedé renouuella l'esperãce de l'accord, & fut cause qu'on resolut, que le Conneſtable euſt à s'aboucher le iour d'apres auec les Chefs de ce Party. Pour cét effet, il sortit de la Ville le lendemain matin; & cõme il fut arriué à my-chemin de S. Denys, il fit arreſter ſes gens, & s'en alla plus auant, ayant auec luy le Maréchal de Coſſé, Montmorency ſon Fils, & l'Aubeſpine Secretaire d'Eſtat. Ceux du Party Huguenot obſeruerent le méme. Car le Prince de Condé, l'Amiral, le Cardinal de Chaſtillon, la Rochefoucaut & d'Andelot, prirent auſſi le deuant, ſans que les autres bougeaſſent. Le Prince parla toûjours auec modeſtie, sãs ſe departir pourtãt des conditions propoſées. Mais le Cardinal de Chaſtillon, voyãt que le Conneſtable l'exhortoit à ſe fier ſur la parole du Roy, ſans demander d'autres ſeuretez, ny pour les biens, ny pour la vie de ceux de ſon Party, luy fit réponſe; *Qu'il ne pouuoit ſe fier au Roy, ny moins encore à luy, qui leur auoit manqué de parole, & qui étoit cauſe de tous les maux qu'on ſouffroit, pour auoir conſeillé au Roy de rompre l'Edit de Pacification.* Le Conneſtable luy donna vn démenty, qui fut ſuiuy de paroles iniurieuſes, auec leſquelles l'vn & l'autre ſe ſeparerent, ſans qu'il y eut plus d'eſperance d'accord. De tout cela s'enſuiuit; Que le Roy ayant fait aſſembler les Princes, les Cheualiers de l'Ordre, les Capitaines de Caualerie, & les Colonels de gens de pied, dit tout haut en la preſence d'vn grand nombre de Nobleſſe, & d'autres perſonnes, auec vne expreſſion hardie, & qui marquoit ſon courage; *Qu'il n'auoit ia-*

1567.

Eſperance de Paix renouuellée par l'entremiſe du Conneſtable,

& ce qui s'en enſuit.

Termes hardis du Cardinal de Chaſtillon,

dont le Conneſtable s'offenſe.

1567. Protestation du Roy à sa Noblesse

mais rien tant desiré que de voir viure en paix ses Suiets ; & qu'embrasé d'vne affection si ardente, il s'estoit laissé porter à permettre aux Huguenots quantité de choses qui choquoient son inclination & son naturel ; Qu'auec tout cela neantmoins, quelques-vns abusans de cette licence & de sa bonne volonté, taschoient par diuerses inuentions, pleines de calomnies & d'impostures, de faire sousleuer tout le Royaume ; iusques là mesme qu'ils entreprenoient contre sa propre Personne, sans épargner celle de sa Mere, ny de ses Freres non plus ; Que ce crime enorme meritoit bien vne punition qui attirast leur ruyne ; Et que neantmoins changeant sa premiere resolution, mesme au preiudice de sa dignité propre, & au desauantage de la Couronne, il leur auoit enuoyé les plus considerables de ses Suiets, ausquels ils n'auoient point rougy de honte de faire les demandes que tout le monde sçauoit. A cause dequoy il s'estoit enfin resolu de recourir à la force pour les reduire à ce qu'ils n'auoient pas voulu faire de leur bon gré ; Qu'il se promettoit de venir à bout de son dessein auec assez de facilité, par le moyen des Seigneurs dont il se voyoit enuironné ; Que n'ayant iamais manqué aux Roys ses Predecesseurs, il esperoit qu'ils ne l'abandonneroient non plus dans le grand besoin qu'il en auoit, & en vne cause si legitime, & si iuste ; Et partant qu'il les prioit de vouloir courageusement aller au deuant de l'occasion qui se presentoit de bien meriter de la Patrie & de la Couronne ; d'embrasser la deffence du Iuste, & de ne point apprehender les dangers, ausquels il s'exposeroit le premier pour le bien public. Le Connestable prit la parole pour tous & dit ; Qu'il ne falloit point en venir aux prieres, veu

qu'il n'y auoit là perſonne qui n'expoſaſt tres-volontiers ſon bien & ſa vie pour le ſeruice de ſa Maieſté : Puis ſe tournant vers la compagnie ; *Meſſieurs*, reprit-il, *puis qu'il n'eſt point de ſi haute Nobleſſe que celle qui s'acquiert par la Vertu ; Vous qui eſtes nais Gentilshommes, ne pouuez donner de plus dignes preuues de la voſtre pour ne degenerer de vos Anceſtres, qu'en vous employant à la defence de noſtre Roy contre ceux qui pour en faire vn à leur mode, s'efforcent d'éteindre la Famille Royale. Prenez donc courage, & comme en ce lieu où vous voila tous aſſemblez, vous enuironnez ſa Maieſté, tenez-vous preſts à l'enuironner de meſme dans les Armes auec vn cœur digne de vous, & qui réponde à voſtre valeur. De moy qui ay l'honneur de commander ſes Armées, tout vieil que ie ſuis, ie promets de charger les Ennemis le premier.* Comme ils n'eurent tous qu'vne voix pour approuuer ces paroles, ils eurent auſſi vn meſme deſir de combattre les Ennemis de la France. Ce qui n'empeſchoit pas toutesfois que la plus-part n'eſtimaſſent que le Connétable ſouſtenoit pluſtoſt le Party du Roy par le diſcours que par les effets, & qu'il prétoit tres-volontiers l'oreille aux traittez des Huguenots, odieux à la Nobleſſe, mais encore plus haïs des Pariſiens, & non pas ſans cauſe. 1567.

Zele du Connétable demonſtré par ſes paroles, & toutesfois tenu pour ſuſpect.

Deſia la Ville commençoit de ſouffrir grandement à cauſe des viures dont elle eſtoit fort incommodée. Car l'Amiral auec beaucoup de brauade, & à la face de tout le Camp Royal, s'eſtoit ſaiſi en plein midy du Pont de Charenton qui n'eſt qu'à vne lieuë des murailles de Paris. De ſorte que le cours de la riuiere eſtant tout à fait bouché par là, le prix des vi-

Continuation du ſiege de Paris,

1567. ures, qu'on n'auoit pas ſans difficulté, eſtoit extraordinaire. L'on ne ſe trouuoit pas moins en peine pour n'auoir dequoy nourrir les cheuaux, dont le nombre eſtoit fort grand. Ce qui fut cauſe que le Conneſtable incité par les plaintes du Peuple qui ne pouuoit ſouffrir qu'auec peu de reputation des forces du Roy, qui eſtoient plus grandes de beaucoup que celles des Ennemis la, Ville fuſt ainſi aſſiegée, & reduite à d'extrémes incommoditez, ſortit de Paris le neufiéme de Nouembre, & logea ſon Auant-garde à la Chapelle, lieu ſur le grand chemin, entre la Ville & le Camp des Ennemis, d'où il arriua que les Huguenots furent contraints de reduire toutes leurs troupes en vn ſeul Corps d'Armée, de peur qu'eſtant diuiſées, on ne vint à les défaire. Tellement que par ce moyen ils abandonnerent les Villes d'alentour, & ainſi laiſſerent en diuers lieux les auenuës ouuertes, & les paſſages libres; par où l'on eut moyen de mener à Paris des prouiſions, & telles autres commoditez neceſſaires. Ils rappellerent auſſi d'Andelot, lequel auec deux cent cheuaux, & enuiron deux mille hommes de pied, auoit paſſé la riuiere pour preſſer le ſiege de ce coſté-là. Car il leur ſembla, comme il eſtoit vray, que le Conneſtable qui les ſurpaſſoit en forces, pourroit bien aller plus auant, & les contraindre, ou de ſouſtenir dans ſaint Denis vne maniere de Siege, ou de combattre en pleine campagne à leur grand deſauantage. Le Prince de Condé s'eſtoit logé auec la bataille prés des murailles de ſaint Denis, Ville qu'il auoit derriere luy, pour s'y retirer au beſoin, comme dans vn

où la neceſſité des viures eſt grande.

Le Conneſtable ſort de la Ville.

D'Andelot paſſe la riuiere.

lieu de sureté. L'Amiral auec l'Auant-garde estoit à main droite au bourg de saint Ouyn, lieu sur le bord de la riuiere qui luy seruoit comme d'vn fossé, & d'vne bonne deffence. Genlis & Mouy auecque l'arriere-garde, tenoient ferme dans Auberuilliers qui est à main gauche; & tous ensemble n'attendoient que l'occasion de donner. Or dautant qu'ils auoient à leur costé vne campagne extrémement vaste; afin de pouruoir à leur sureté commune, & empescher qu'on ne les chargeast à flanc, ils auoient tiré vne ligne, & fait vn mediocre retranchement, où six cens Harquebusiers estoient en garde. Cependant les Huguenots consultoient ensemble touchant ce qu'ils deuoient faire; pource qu'il s'en falloit beaucoup qu'ils ne fussent en aussi grand nombre que ceux du Party du Roy, dans lequel il y auoit seize mille hommes de pied, & plus de trois mille cheuaux. Plusieurs estoient d'auis de se retirer iusques à l'arriuée du secours qu'ils attendoient de diuers endroits; Mais le Prince de Condé & l'Amiral estimoient cette retraitte impossible, à moins que de s'exposer au hazard d'estre tous mis en déroute, le Camp Royal estant si prés d'eux, qu'ils ne pouuoient du tout point partir, sans estre découuerts, & par consequent sans estre suiuis, & chargez: d'où ils concluoient que leur plus court expedient estoit de donner bataille, tant pour se maintenir dans cette haute estime qui est si fort necessaire aux Chefs de la Faction du Peuple, sur tout au commencement de la Guerre, que pour se faciliter vn moyen de faire retraitte. Ils consideroient d'ailleurs que les iours n'estoient pas longs; que la cha-

1567.

Irresolution des Chefs Huguenots, fondée sur quelques difficultez, & qui aboutit enfin à donner bataille.

1567. leur du combat seroit bién-tost ralentie par l'obscurité de la nuit, & que leur Caualerie endommageroit si fort les Ennemis, que l'Armée du Roy ne les pourroit suiure durant les tenebres, à la faueur desquelles ils auroient moyen de se retirer, & de se mettre en seureté par la rencontre d'Andelot, & d'autres gens qui seroient frais. Mais le Connestable, qui pensoit bien le contraire, & qui tenoit pour certain, ou que les Huguenots feroient retraitte, ou que s'ils combattoient, leur perte seroit ineuitable; ayant la matinée suiuante, veille de la saint Martin, l'vn des Protecteurs de la Couronne de France, mis son Armée en bataille, s'en alla resolument attaquer les Ennemis. Le Duc d'Aumale, & le Maréchal d'Anuille menoient l'auant-garde, oppoſez à l'Amiral; le Duc de Nemours, suiuy d'vn grand nombre de Caualerie, tenoit l'arriere-garde, qui s'auançoit du costé de la Campagne, & la bataille commandée par le Connestable estoit à l'oppoſite du Prince de Condé. Les Suisses suiuoient apres, soustenus par l'Infanterie du Comte de Brissac, & du Maréchal Strozzi.

Le Connétable se resout d'attaquer les Ennemis.

Marche de l'Armée Catholique.

Il estoit enuiron midy, quand le Connétable voyant l'Ennemy resolu d'en venir aux mains, afin de ne perdre temps, mena ses Escadrons au combat, auec tant d'ardeur & de viteſſe, que l'Infanterie marchant en ordre, demeura long-temps derriere, sans pouuoir estre de la partie. Cela reüssit au gré des Huguenots, lesquels auec leur Caualerie, qui estoit fort bonne, chargerent le Connestable, donnant de furie sur ses troupes, qu'ils trauerserent d'vn bout à l'autre, en abattant tout ce

Les Huguenots chargent le Connétable.

qui s'oppoſoit à leur violence. Le Duc de Nemours voulut arreſter ce choc impetueux des Ennemis, en donnant à coſté. Mais il y trouua deux obſtacles ; qui furent le foſſé, & les tranchées, que les Harquebuſiers Huguenots deffendirent ſi vaillamment, que pour le temps qu'il luy falut perdre, il ne put ſecourir la bataille aſſez-toſt dans vn danger ſi preſſant. Le Duc d'Aumale, & le Maréchal d'Anuille eſtoient ſur le point d'en faire de méme, quand ils furent empéchez par l'auantgarde de l'Amiral, lequel ſorty de ſon poſte, & coſtoyant la riuiere, afin qu'on ne pût l'inueſtir, ſe meſla valeureuſement auec eux. D'où il arriua, que l'Eſcadron du Conneſtable eſtant aſſailly, & chargé de pluſieurs troupes de Caualerie, au milieu deſquelles eſtoit le Cornette du Prince ; il ſe trouua engagé parmy les Ennemis, ſans receuoir aucun ſecours, & tellement enueloppé par le plus grand nombre, que tout ce qu'il y auoit de gens auecque luy ; fut défait & taillé en pieces. Le Conneſtable ayant receu quatre petites bleſſures ſur le viſage, & ſur la teſte vn grand coup d'vne hache d'armes, ne laiſſoit pas pourtant de combattre fort vaillamment, & taſchoit de remettre les ſiens en ordre, lors que Robert Stuart, Eſcoſſois de Nation, luy porta le piſtolet au viſage. Ce qu'apperceuant le Conneſtable ; *Tu ne me connois pas*, luy dit-il ; *Au contraire*, luy repliqua l'Eſcoſſois ; *Ie te porte celuy-là, pource que ie te connois*, & ce diſant il luy laſcha le coup dans l'épaule, par la violence duquel il cheut à terre. Ce ne fut pas toutesfois ſans ſe vanger en quelque façon. Car de ce reſte d'épée qui luy demeura en main, la lame s'eſtant

1567. & embaraſſent le Duc de Nemours.

Efforts de l'Amiral.

Défaite des gens du Conneſtable, ſes bleſſures,

ſa reſiſtance courageuſe & derniere preuue de ſa valeur, cõtre Robert Stuart Eſcoſſois.

1567. rompuë, il en donna vn si grand coup sur le visage de Stuart, qu'il luy cassa trois dents, luy brisa la machoire, & le mit à bas comme pour mort. Le Connestable demeura quelque temps étendu par terre, & abandonné des siens, qui prenans la fuite le laisserent à la mercy de ses ennemis. Le Duc d'Aumale & d'Anuille arriuerent là-dessus; & apres auoir rompu & défait l'auant-garde de l'Admiral, comme ils virent qu'elle s'enfuyoit, ils se desisterent de la poursuiure, pour remedier par leur secours à cette déroute de la bataille. Ce qui leur reüssit auec quelque sorte de bonne fortune dans leur malheur, puis qu'ils arracherent le Connestable d'entre les mains des Huguenots, qui le menoient déja prisonnier. Mais enfin ce fut auec bien de la peine que son fils trouua moyen de le conduire à Paris, où il arriua sans esperance de vie. Cependant le Duc de Nemours ayant gagné le fossé (d'où il mit hors les Huguenots, dont il tailla la pluspart en pieces,) puis auec non moins de furie, rompu leur arriere-garde, & chassé les fuyards iusques dans leurs logemens, remit sa Caualerie en ordre, & s'en retourna courageusement au combat, pour s'y mesler dans le gros des Ennemis. Il fit donc tenir ses gens serrez, pour charger à dos l'escadron du Prince, tandis que l'auant-garde & l'arriere-garde Catholique, qui auoit cassé celle des Huguenots, l'aissaillirent de front & de flanc, auec tant de violence que déja toute l'armée mise en desordre en diuers endroits commençoit à plier, auec apparence qu'elle s'en alloit estre défaite. La nuit suruint cependant, qui fut extrémement obscure & pluuieuse; à la faueur

Le Duc d'Aumale & d'Anuille rõpent l'auant-garde de l'Admiral,

& deliurent le Connétable des mains de ses Ennemis.

Valeureux efforts du Duc de Nemours.

Déroute du Prince & de l'Admiral.

de laquelle le Prince de Condé dont on auoit tué le cheual sous luy, & qui s'estoit remonté auec beaucoup de peine; comme encore l'Amiral, lequel emporté par l'impetueuse fougue d'vn cheual Turc, auoit failly d'estre pris, ayant perdu le tiers de leur Armée, firent retraitte en fuyant prés des murailles de saint Denys, abandonnant ainsi la campagne, & leurs morts aux Ennemis, marque éuidente de la Victoire. Bien qu'elle fust demeurée aux Catholiques, si est-ce qu'ils se desisterent de les poursuiure, & pour la perte de leur General, & pour l'obscurité de la nuit. Ainsi l'Infanterie, à qui le temps n'auoit pas permis de se mesler dans la bataille, s'en retourna en ses premiers logemens sans estre aucunement endommagée. La perte de part & d'autre fut plus considerable pour la qualité, que pour le nombre des morts. Car la seule Caualerie ayant combattu du costé du Roy, & de celuy des Ennemis, les seuls Soldats qu'on auoit mis à l'Arriere-garde pour deffendre le fossé; ceux qui demeurerent sur la place, se trouuerent la plus-part, ou Gentils-hommes, ou gens d'experience & de reputation. Les plus considerables d'entre les Huguenots furent le Comte de Suze, le Vidame d'Amiens, le Comte de Sault, Pequigny, Canisy, S. André & Garenne, Il y eut peu de gens tuez de ceux du Roy; mais grand nombre de blessez, & entr'autres Sansac vaillant Caualier, & fort experimenté. 1567.

La Victoire demeure aux Catholiques

Le lendemain de la bataille, le Connestable mourut, apres auoir en l'âge de quatre-vingts ans combattu en ieune homme, & témoigné autant d'ardeur de courage, que de vigueur

Mort du Connestable.

1567. de corps. Il rendit l'eſprit dans vn grand calme, & ſi conſtamment, qu'vn bon Religieux s'eſtant approché de ſon lict pour le conſoler, fut tout étonné de voir que ſe tournant vers luy auec vn viſage ſerain & tranquille, il le pria de le laiſſer en repos ; *Pource*, dit-il, *que ce ſeroit vne choſe bien honteuſe d'auoir ſceu viure quatre-vingts ans, & de ne ſçauoir pas mourir vn quart-d'heure.* Il fut homme d'vn eſprit agiſſant, & d'vne prudence meurie par l'âge, où ſe trouuoit iointe vne longue experiẽce des choſes du monde ; qualitez par le moyen deſquelles il s'acquit, & à ſes ſucceſſeurs de grandes richeſſes, & les premieres Charges de la Couronne : Mais en celles de la Guerre il eut tant de mauuaiſe Fortune, qu'il y demeura touſiours, ou vaincu, ou priſonnier, ou bleſſé. Par ces diſgraces il rendit ſouuent ſa fidelité ſuſpecte ; & meſme en cette derniere occaſion, où de ſa valeur dans la meſlée s'enſuiuit la perte de ſa vie. Ses Enuieux ne manquerent pas de le blaſmer, de ce que combattant pour le ſeruice du Roy contre ſes propres Neueux pour auoir commencé la bataille au declin du iour, & laiſſé derriere l'Infanterie, il témoigna viſiblement qu'il ne voulut pas iouïr comme il auroit pû, d'vne parfaite Victoire. Ceux qui parloient ſans paſſion de ſes qualitez, luy en donnoient trois ordinairement ; de bon Capitaine, d'affectionné Seruiteur, & de mauuais Amy ; Pource, diſoient-ils, qu'il ne regloit ſes actions que par ſes intereſts propres. Ce meſme iour mourut Claude de l'Aubeſpine premier Secretaire d'Eſtat, perſonnage de haute reputation, & l'vn des plus affidez Miniſtres de la Reyne. A ſa place fut

Ses dernieres paroles.

Son Eloge,

& ce que diſoient de luy ſes Enuieux.

Mort de l'Aubeſpine.

mis Nicolas de Neufville sieur de Villeroy son Gendre, qui durant plusieurs années, suiuant les pas de son beau-pere fut loüé de tout le monde pour sa grande prudence, dont il ne cessa de donner des preuues iusques à son extréme vieillesse. 1567. auquel Villeroy succede.

La nuit d'apres la bataille, d'Andelot fut joindre les Huguenots à saint Denis, n'ayant pû se trouuer assez à temps au combat pour n'auoir sçeu plustost passer la riuiere, à faute de batteaux que les Catholiques auoient emmenez, ou coulez à fonds. Par le conseil de luy-mesme, le lendemain matin onziéme iour de Nouembre, les Huguenots iugeans, comme il arriua que les Catholiques apres la perte de leur General, ne reuiendroient point au Champ de bataille, se presenterent en Armes hors des tranchées rangez par Escadrons, & prests à recommencer le combat, se faisant ainsi paroistre plustost victorieux que vaincus. Ils demeurerent en cette posture vn bon quart d'heure, & emporterent quelques-vns de leurs morts en se retirant. Mais dautant qu'en la bataille ils auoient perdu la meilleure partie de leurs gens de pied, & que la plus-part des Gentils-hommes estoient ou morts, ou fort blessez; ils resolurent de ne point attendre que l'Armée Royale les vint reuoir auec vn nouueau General; & apres auoir fait auertir de toutes parts ceux qui estoient en chemin pour les venir secourir; le quatorziéme iour ils prirent en grande diligence la route de Champagne, afin de s'en aller par-là dans les confins de Lorraine. Aussi-tost que les Suisses, leuez par l'ordre du Roy furent arriuez en France, le Prince & l'Amiral s'aui- D'Andelot va ioindre les Huguenots, qui se presentét hors des tranchées, & prennent la route de Champagne,

1567. ferent d'enuoyer en Allemagne Francourt & Chastellier, afin de persuader au Prince Casimir, Fils du Comte Palatin du Rhin, de faire en leur faueur vne leuée de gens de Guerre Allemans. Ils luy enuoyerent pour cét effet vne petite somme d'argent ; mais ce fut auec promesse, qu'aussi-tost qu'il seroit arriué en la Frontiere du Royaume, ils luy feroient compter pour la paye de ses gens cent mille escus au Soleil. Sur cette asseurance, & sur l'espoir du butin, Casimir, & plusieurs autres Capitaines, accoustumez à viure du mestier de la Guerre, mirent sur pied sept mille Cheuaux & quatre mille Fantassins, dont ils donnerent aduis aux Huguenots ; les asseurant qu'ils estoient prests à passer en Lorraine, sans differer dauantage. Cela fit resoudre les Chefs du Party Huguenot de s'en aller en cette Frontiere, pour y ioindre les Allemans au plustost, & par ce renfort auoir plus de moyen de faire la guerre, suiuant les expediens que le temps & les occasions leur donneroient. Leur armée marchoit fort serrée, ayant à passer toûjours par le pays de l'Ennemy, & pas vn des principaux escadrons ne se débandoit, la neceſſité leur ayant appris la discipline des armes. D'Andelot auec les Harquebusiers à cheual couroit tout le pays d'alentour, battoit la campagne, reconnoissoit la nature des lieux, & donnoit ordre aux viures. Mais bien qu'ils se hastassent autant qu'ils pouuoient de se rendre où ils deuoient aller ; si est-ce que pour nourrir leurs gens, & pour suppléer à leurs neceſſitez, ils estoient contraints de s'arrester & d'assaillir les plus foibles Villes, où il y auoit dequoy butiner. Ce qu'ils faisoient

Leuées de gés de guerre en Allemagne, faites par le Prince Casimir.

L'armée Huguenote va ioindre le secours qui luy vient.

Vigilãce d'Andelot en la conduite de ses troupes.

neantmoins auec tant de soin & de viteſſe, qu'ils ne perdoient pas beaucoup de temps, & ne permettoient aucunement aux ſoldats de ſe débander, ny de s'éloigner les vns des autres. De cette façon ſans y employer l'artillerie, ils prirent par vne furieuſe eſcalade Brie-Comte-Robert, Nogent ſur Seine, & Pont-Yone, Villes grandes & bien peuplées; dans leſquelles & aux Bourgs d'alentour ils trouuoient tant de cheuaux, que leurs gens de pied eurent dequoy ſe monter, & continuerent ainſi leur voyage auec moins de peine & plus de diligence. 1567.

qui s'emparét de quelques Villes.

Cependant par la mort du Conneſtable de Montmorency, la Reine Mere entierement déliurée des apprehenſions que luy donnoient les plus Grands, à cauſe de leur authorité & de leur puiſſance trop haute, demeura ſeule Moderatrice & Arbitre du Party Catholique. Tellement que n'eſtant pas d'auis de s'expoſer à des dangers exceſſifs & tous nouueaux, par l'élection d'vn autre Conneſtable, ou d'vn Generaliſſime; elle trouua plus à propos de laiſſer en la diſpoſition du Roy, & par conſequent en ſa puiſſance propre, toute l'authorité du commandement. Elle fit donc en ſorte par pluſieurs raiſons preſſantes, que ſa Maieſté donna le commandement de ſon armée à Henry Duc d'Aniou ſon frere, ieune Prince d'excellent eſprit, de grande eſperance, & qui n'auoit pas encore dix-ſept ans. Car il fut iugé par le Conſeil, qu'il n'eſtoit ny de la dignité de la Couronne, ny de la bien-ſeance du Roy de commander luy-meſme ſon armée, & prendre les armes contre ſes Suiets, de peur de les rendre trop glorieux.

Pouuoir abſolu de la Reine Mere.

Le ſcommandement de l'armée Catholique eſt donné au Duc d'Aniou, & pourquoy.

1567. Ainſi pour couper chemin entierement à l'émulation, & aux pretentions des Grands, en ne les éleuant plus au ſommet de la puiſſance; le Roy en plein Conſeil declara Henry ſon Frere, Lieutenant General de ſon Armée. Il luy donna pour ſa conduite, à cauſe de ſon bas aage, François de Carnaualet, qui l'auoit éleué en ſes premieres années; & Artus de Coſſé, Maréchal de Gonor, que ſa grande ſageſſe, & ſes vertus militaires faiſoient beaucoup eſtimer. Outre ceux-cy eſtoient encore conſiderables dans l'Armée, les Ducs de Montpenſier, de Nemours, & de Longueuille, Sebaſtien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, creé General de l'Infanterie Françoiſe, Gaſpard Vicomte de Tauannes, Timoleon Comte de Briſſac, & Armand de Biron, Maréchal de Camp, qui ſera nommé ſouuent cy-aprés pour ſes actions valeureuſes. Le Maréchal de Montmorency, ny d'Anuille non plus, ne ſuiuirent point l'Armée; pource que la charge de mener l'Auant-garde ayant eſté donnée au Duc de Montpenſier en qualité de Prince du Sang, ils pretendoient que cét honneur appartint à Montmorency, comme premier Maréchal de France, auquel par conſequent ſe doiuent auſſi les premiers honneurs, aprés le General de l'Armée. Mais le Roy n'ayant pas voulu reuoquer vne deliberation déja priſe, & pour n'offenſer le Duc, & pource que ne ſe fiant point à Montmorency, il eſtimoit dangereux de remettre à ſa conduite cette partie de l'Armée, qui deuoit la premiere attaquer les Ennemis; cela fut cauſe que les deux Freres fâchez & mal-contens, aymerent mieux ſe tenir prés de la perſonne du Roy, que preiudicier à leurs intereſts

Principaux Chefs dans le Party Catholique.

Le Duc de Montpenſier mene l'Auant-garde de l'Armée.

Mécontentemét du Maréchal de Mõtmorency.

tereſts qu'ils eſtimoient iuſtes. Le Duc d'Aumale pareillement ſe déporta d'aller à l'armée, à cauſe que pretendant en ſon ame le meſme honneur où les Maréchaux buttoient, pour eſtre le plus vieil Capitaine de France, il ne voulut pas ſe declarer, pour ne point rompre auecque le Duc de Montpenſier. Il ſe retira donc, ſous pretexte d'aller appuyer de ſes conſeils la ieuneſſe du Duc de Guiſe ſon Neueu, qui deuoit commander les Allemans, que l'on attendoit; & partit auec les bonnes graces du Roy & de la Reyne, pour ſe rendre aux lieux où ſa preſence & ſes ſoins eſtoient neceſſaires. 1567. & du Duc d'Aumale.

Dans cette conioncture de choſes arriua le Comte d'Aremberg enuoyé de Flandres par le Duc d'Albe, ſuiuant le traitté fait à Bayonne, auec douze cent Lances, & trois cent Harquebuſiers à cheual; ſecours eſtimé tres-important de ſoy, mais qui deuoit produire vn effet beaucoup plus grand, à cauſe de l'vnion de ces deux Couronnes qui ſe rapportoient à meſme fin. Auecque ces Capitaines, & toute cette armée ſouſtenuë de huit pieces d'artillerie, le Duc d'Aniou ſe mit à pourſuiure les Huguenots, ſous eſperance de les ioindre, & de les combattre auant qu'ils puſſent s'vnir auecque les Allemans. Ce qui ſeroit arriué ſans doute, s'il ſe fuſt rencontré en ſon Conſeil autant de iugement & de bonne intelligence, qu'il y auoit en luy d'ardeur de gloire & de paſſion d'attaquer l'Ennemy. Le Prince de Condé auec toute ſon armée s'eſtoit rendu prés de Sens, Ville capitale des Senonois, mais qui n'eſt fortifiée, ny par l'art, ny par la nature du lieu. Cela luy auoit

Secours enuoyé de Flandres.

Le Duc d'Aniou marche cõtre les Huguenots.

Le Prince de Condé arriue prés de Sés auec

1567. fait esperer de la pouuoir prendre par escalade, comme il auoit pris les autres Villes durant sa marche. Mais le Duc de Guise, assisté des forces qu'il trouua dans son Gouuernement, ayant déja reduit la Ville de Mets à l'obeyssance du Roy, & fait receuoir le Maréchal de la Vieuville; tournant du mesme costé, où l'on disoit que l'Armée des Ennemis s'achemi-noit, entra bien à point dans cette Ville là; & s'estant preparé à la deffendre sans rien craindre, fut cause que le Prince desesperé de la pouuoir prendre s'en alla d'vn autre costé auec sa diligence ordinaire, pour n'interrompre son dessein principal, & qui estoit le plus necessaire. Puis ayant receu à Montereau vn renfort de quelques troupes de Caualerie venuës de Gascogne, & trois pieces de campagne, prises à Orleans, & qu'il auoit fait conduire, il continua son chemin; durant lequel, bien qu'il vsast de toutes les precautions imaginables, il fut neantmoins surpris & troublé par vn grand & dangereux accident. Car estant prés de Châlons, principale Ville de Champagne, la Marquise de Rottelin, sa Belle-mere, y suruint; enuoyée de la Cour, comme disoient plusieurs, en intention de retarder le voyage du Prince, & de l'amuser jusques à ce que l'Armée du Roy fût arriuée. L'effet verifia ce soupçon, pource qu'ayant aueo assez d'imprudence proposé vne suspension d'armes de trois iours, dans lesquels les Deputez du Roy se deuoient trouuer au Rendez-vous qu'on s'estoit donné; & le Prince ne s'estant pas monstré moins imprudent à l'accepter, pour auoir crû, que ce seroit autant de relâche & de repos pour ses Soldats, lassez du

son Armée.

La Ville de Mets se rend au Roy.

Il vient du renfort au Prince,

dont les desseins sont diuertis par vne rencõtre inopinée.

long voyage qu'ils auoient fait en si peu de temps, les Deputez ne parurent point. Cependant le Duc d'Anjou se hastant de marcher le plus qu'il pouuoit, se trouua si prés du Camp des Ennemis, sur le point que la Tréve s'en alloit expirer, qu'il fut conseillé par la raison de le charger sans differer dauantage. Aussi estoit-il visible, que les Huguenots pour auoir hasté leur marche, estoient harassez au dernier point, & que la necessité les auoit contraints de loger en pleine campagne si à découuert, & en des lieux si desauantageux, qu'il n'y auoit aucune apparence qu'ils se peussent retrancher, ny refuser la Bataille; dans laquelle, à raison de leur petit nombre, il estoit indubitable qu'ils seroient entierement défaits. Le Comte de Brissac, qui conduisoit les premieres troupes de l'Armée, croyant que tous deussent suiure, conformément à la resolution qu'on auoit prise, & pour l'execution de laquelle, malgré le mauuais temps, l'on auoit tousiours marché en diligence, attaqua au Bourg de Sarri, auec vne tres-grande impetuosité, les derniers rangs des Ennemis, conduits par trois Capitaines, Blosset, du Bois, & Clery; & les ayant mis en fuitte, sans y trouuer que fort peu de resistance, poursuiuit les autres, qui se sauuoient à toute bride. Martigues, auec vne partie de l'auant-garde, suiuit l'exemple du Comte de Brissac; puis comme il eut joint trois cent Cheuaux, qui estoient à la queuë des Ennemis, & qui faisoiẽt sa retraite, il se mit à les escarmoucher vertement, afin de les amuser, iusques à ce que l'Armée arriuast. Mais tandis que le Maréchal de Gonor, & Carnaualet, principaux Conseillers

1567.

Le Duc d'Anjou charge les Ennemis harassez.

Efforts du Côte de Brissac,

& de Martigues.

Trop grande circonspection nuisible aux Catholiques.

1567. du Duc, vsoient de trop grande circonspection à mettre l'Armée en ordre, ou qu'ils temporisoient à dessein, comme on le soupçonnoit, pour ne faire perir tant de Gentilshommes de mesme Sang, & Alliez les vns des autres, ils donnerent loisir aux Huguenots de se sauuer. Car le Prince & l'Amiral ayans mis ordre que les trois cent Cheuaux qui estoient les derniers, soustinssent le plus long-temps qu'ils pourroient l'impetueux effort de Martigues, ils hasterent leur retraitte auec tant de viteſſe, qu'ils ne cesserent d'aller, iusques à ce qu'ayant fait en trois iours plus de vingt lieuës, & passé la Meuse, fleuue aux confins de la France, ils furent hors du Royaume, & en lieu de seureté. Mais comme ils se croyoient à couuert du danger d'estre accablez par les Ennemis, ils se virent saisis d'vne apprehension beaucoup plus grande. Elle nasquit de ce qu'arriuez au Pont à Mousson, Ville où ils croyoient aller joindre les Allemans qui venoient, ils ne les rencontrerent point, & ne peurent mesme en apprendre aucunes nouuelles en pas vn lieu d'alentour. Alors voyant éuanoüie l'esperance, pour laquelle ils auoient souffert tant de trauaux; & se trouuant hors de leur pays, en des lieux inconnus, & dépourueus de tous viures (ce qui les affligeoit plus que toute autre chose) ils se donnerent si fort l'alarme, qu'ils resolurent de se débander, & de s'en retourner separément en leurs maisons, les vns par la Flandre, & les autres par la Lorraine. Il y en eut mesme plusieurs, qui se défiant de pouuoir iamais échaper des mains des Catholiques, par les terres desquels il falloit necessairement qu'ils passas-

Retraitte du Prince, & de l'Amiral.

Nouuelle apprehension de leurs Soldats,

qui sont sur le point de se débander,

sent, resolurent de se bannir de leur pays, & par cét exil volontaire se refugier dans les Villes d'Allemagne, en attendant vn temps plus paisible. Alors le Prince, & les autres Capitaines, firent en sorte par leurs prieres, par leurs asseurances, par leurs raisons, & par leur authorité, qu'ils ralentirent cette resolution, & les porterent à la differer, iusques à ce qu'ils n'eussent plus dequoy subsister. Ils demeurerent deux iours entiers dans cette inquietude, & dans ce trauail d'esprit. Mais enfin le matin du troisiéme, au point que le desespoir leur suggeroit les mesmes pensées d'auparauant, ils apprirent la nouuelle qu'ils auoient si fort desirée, qui fut, que le Prince Casimir venoit, & qu'il n'estoit qu'à quelques lieuës de là. Ce fut alors vne chose merueilleuse de voir les Soldats, comme s'ils fussent reuenus de mort à vie, faire de hauts cris de ioye, s'embrasser les vns les autres, & auec des acclamations vniuerselles s'en aller à la rencontre des Allemans, qu'ils consideroient comme leurs Bien-faicteurs, & les Autheurs de leur deliurance. Mais vn nouueau soucy trauailloit les Chefs des Huguenots, & les mettoit à la gesne. Ils auoient promis au Prince Casimir, & à ses gens, de leur compter cent mille écus, à leur arriuée en cette Frontiere. Tellement que n'ayant pas la moindre partie de cette somme, tant s'en faut qu'ils l'eussent toute entiere, ils s'affligeoient d'autant plus, qu'ils estoient bien asseurez que les Allemans ne voudroient point passer outre. Par où ils voyoient apparemment reüssir en vain toutes ces grandes esperances, pour le succez desquelles ils auoient pris tant de peine. Mais en fin le Prince

1567. & se rassseurent enfin.

Casimir amene du secours aux Huguenots,

qui se trouuent en vne nouuelle peine.

1567. de Condé ayant fait assembler les Principaux de l'Armée, leur declara manifestement les grandes extremitez où ils se trouuoient reduits. Il leur remonstra, Que puis que leur commun bien consistoit en l'vnion & en la diligence des Allemans, il estoit necessaire de subuenir à la necessité publique par le dommage des particuliers, & de se dépoüiller de ce peu de commoditez qui leur estoient restées, pour racheter à ce prix-là leur liberté propre, & leur salut vniuersel. Ainsi les ayant tous incitez à contribuer de ce qu'ils pourroient pour cette action, & fait choix de deux Ministres pour en estre depositaires, il fut le premier à bailler tout ce qu'il auoit d'argent, iusques à la bague de son doigt, & autres choses de prix, qu'il voulut estre données aux Allemans. L'Amiral & les Principaux de l'Armée suiuirent son exemple; Puis les Gentils-hommes, les Soldats, & les Goujats mesmes: Si bien que de tout cét argent joint ensemble, ils firent la somme de trente mille écus; à quoy ils adjousterent vne infinité de belles promesses, par le moyen desquelles ayant satisfait en partie à l'attente des Allemans, la jonction des troupes de part & d'autre se fit l'onziéme iour de Ianuier, de l'an mille cinq cent soixante-huict.

Ils contribuent tous pour la paye des gens de secours.

1568. Apres que ces deux Armées se furent ioin-tes, & que les Soldats eurent pris vn peu de repos durant quelques iours, il fut resolu de s'en retourner par le mesme chemin de Champagne en Beausse; tant pour les cõmoditez du pays, plein de grandes Villes, où ils se pouuoiẽt mettre à couuert des iniures de l'Hyuer, que pour s'en aller derechef aux enuirons de Pa-

Les deux Armées jointes enséble, s'en retournent en Beausse.

sis, pour en boucher les passages, & bloquer la Ville mesme, capitale du Party Catholique, sur la possession de laquelle on auoit toûjours fondé la Victoire, durant tout le cours des Guerres Ciuiles. A ce mesme dessein les poussoit encore l'ardent desir qu'ils auoient de secourir Orleans, qu'ils sçauoient estre extrémement pressé; & la necessité de se joindre aux forces qui leur venoient de Prouence & du Dauphiné, dont ils auoient eu auis qu'elles estoient en chemin, & en fort grand nombre. François de la Noüe, homme de singuliere prudence, de haute valeur, & tenu en son temps pour vn des principaux de la Faction Huguenote, auoit au commencement des troubles pris la Ville d'Orléans; & par consequent la Citadelle, que l'on auoit cómencé de bastir par l'ordre du Roy, & qui n'estoit pas encore en estat de pouuoir estre defenduë. Les Femmes & les Enfans des plus considerables Seigneurs de ce Party là, s'estoient retirez dans cette place, pour estre plus seure que les autres, mais non pas auec des prouisions assez grandes, pour pouuoir subsister durant vn long siege. A raison dequoy, la Valette, Colonel de la Caualerie Legere, & le Comte Siarra Martinengo, Bressan, du Party du Roy, ayant mis ensemble sept cent Cheuaux, & quatre mille hommes de pied, s'en estoient allez du costé de cette Ville; qui pour n'auoir ny Soldats, ny autres choses necessaires pour se défendre, estoit par eux si étroitement assiegée, qu'il falloit qu'en peu de iours elle se rendist, ou que la force des armes la mist en la puissance des Catholiques, si elle n'estoit bien-tost secouruë. C'estoit pour

1568.

Orleans pris par la Noüe.

sert d'Azile aux plus qualifiez de la Factiõ Huguenote.

est assiegée par la Valette, & par Martinengo.

1568. cela que les Chefs de l'Armée Huguenote se hastoient de s'en aller de ce costé, estimant possible qu'ils rencontreroient en leur chemin quelque sujet de combattre ; ce qu'ils n'auroient pas refusé de faire, puis que n'ayant pas dequoy subsister long-temps, la necessité les contraignoit de se resoudre au plustost à vne bataille. A ce dessein ne s'accommodoit pas mal celuy du Duc d'Anjou, qui pour estre ieune, & desireux de gagner de l'honneur, se persuadoit qu'il ne deuoit point differer cette occasion, par laquelle en signalant son courage dans le combat, il rendroit sa jeunesse glorieuse, & son nom celebre aux Nations étrangeres. Mais la Reyne Mere, qui mesuroit les choses par des sentimens fort differents, osta bien-tost celuy-cy de l'esprit de son Fils. Les obstacles de la saison n'auoient pû empescher qu'elle ne se transportast au Camp du Duc d'Anjou. Comme elle deferoit plus à ses sentimens propres qu'à ceux des autres ; elle vouloit s'assurer du bruit qui couroit, & mettre remede à ces desordres, qu'on disoit auoir interrompu le cours de la Victoire. S'estant donc mise en chemin, auec vne diligence qui surpassoit de beaucoup la molesse de son sexe ; elle s'en alla droit à Châlons, & delà iusques à l'Armée. D'abord elle y fit assembler le Conseil de Guerre, & voulut sçauoir distinctement les causes, pour lesquelles on auoit negligé de combattre, & d'opprimer l'Ennemy. Alors le Duc de Montpensier, homme adroit, & resolu de n'offenser personne, parla des choses passées en termes ambigus, & loüant le Duc d'Anjou, n'imputa tous ces desordres qu'à la mauuaise Fortune. Le Duc de

Dessein du Duc d'Anjou,

choqué par le sentimét de la Reyne Mere :

qui arriue au Camp : & y fait assembler le Conseil de Guerre.

Excuses diuerses.

Nemours s'excusa sur ce que s'estant mis en campagne pour suiure Martigues, il ne pouuoit pas sçauoir la resolution qu'on auoit prise dans le Camp, non plus que ce qui s'y estoit passé. Mais Tauannes parlant plus librement, sans toutesfois nommer les personnes, blasma les irresolutions, les longueurs, les remises, & les empeschemens qu'on auoit mis en auant; voulant donner à connoistre par là que les partialitez du Conseil, & la tendresse de ceux qui auoient pitié des Huguenots, causoient cette froideur dans vne si grande Armée. L'on auisa en suitte aux expediens qu'on deuoit suiure à l'auenir. Surquoy il y en eut plusieurs, qui pour satisfaire au desir du General, conclurent tous d'vne voix qu'il falloit donner bataille. Mais la Reyne auec vn raisonnement serieux, leur remonstra; Que les recompenses de la Victoire estoient fort diuerses, dautant que le Roy venant à perdre la bataille, mettoit son Royaume en grand desordre, & le laissoit presque tout à fait en proye à ses Ennemis; Qu'eux au contraire ne risquoient que ce miserable bagage qu'ils auoient auec eux, & cette Fortune desesperée qu'ils voyoient necessairement deuoir perir auecque le temps. Elle adiousteit à cecy; Que les moyens de faire la Guerre estoient du tout differents, pource que le Roy auoit dequoy entretenir long-temps ses Armées qu'il pouuoit nourrir, & faire subsister en diuers endroits; au lieu que les Huguenots denüez de tout secours, & reduits à vne telle misere, qu'ils ne viuoient que de pillage, ne pourroient souffrir longuement l'humeur auide & rapineuse des Allemans, & qu'ainsi se défaisant d'eux-mes- 1568.

La Reyne n'est pas d'auis qu'on donne bataille. Son raisonnement.

1568. mes, ils asseureroient la Victoire au Roy, au lieu qu'en combattant on l'abandonnoit à la mercy de la Fortune. Elle considéroit encore; Qu'il y auoit plusieurs autres moyens de rompre, & faire débander cette Armée; Que mesme quand tout deuroit manquer, il valoit mieux diuiser les forces des Ennemis par voye d'accord, que par la continuation d'vne Guerre ruïneuse & funeste, donner en proye le bien de ses Sujets à l'appetit insatiable des Estrangers; Que pour le regard du Duc d'Anjou, c'estoit vne chose digne d'vn grand Prince, & d'vn grand Capitaine, de sçauoir aussi bien vaincre par la Prudence & par l'Industrie, que par la force & par la violence des Armes. D'où elle concluoit; Qu'en ses premieres actions il deuoit donner des preuues de n'estre pas moins prudent & moderé, que plein de hardiesse & de grandeur de courage.

Ruses de Guerre.

Le General persuadé par ces raisons, se resolut de costoyer l'Armée des Ennemis, pour ne laisser tout le païs en proye; de loger toûjours prés de quelque Ville qui fust forte d'assiette, pour n'estre reduit à la necessité de combattre, & de tâcher par la longueur de la Guerre, de lasser & de ruïner les foibles fondemens de l'Ennemy. Mais dautant que Carnaualet, & le Maréchal de Gonor n'estoient pas moins soupçonnez au Camp qu'à la Cour, de s'entendre auec les Huguenots, & de fauoriser secrettement leurs desseins; la Reyne les osta d'auprés son Fils, & mit à leur place le Comte de Brissac, & le Seigneur de Martigues, qu'elle iugea propres à la neceſsité presente; l'vn pour sa hardiesse, & l'autre pour sa prudence. Elle voulut neantmoins que l'a-

Carnaualet & Gonor, suspects à la Reyne Mere.

vantage sur eux fust donné au Duc d'Aumale, qui reuint à l'Armée, incontinent que les Ennemis eurent repassé la Meuse ; & le considerant cõme le plus ancien Capitaine du Royaume, elle recommanda publiquement son Fils à ses Conseils, & à sa conduite. La Guerre se faisoit ainsi en Champagne par les plus signalez Chefs, tandis que les autres Prouinces de France ne pouuoient aucunement viure en paix, & qu'à raison des continuelles émeutes des Huguenots, toutes choses estoient pleines de tumultes, & de sanglantes desolations. Ils auoient au commencement des troubles, occupé plusieurs lieux de tous costez, & diuisé les Prouinces de telle sorte, que pour l'étrange animosité des deux Partis, vne dangereuse Guerre estoit allumée dans tous les coins de la France. D'Acher faisoit de tres grands progrés en Languedoc ; le Vicomte de Ioyeuse, Lieutenant pour le Roy en cette Prouince-là, n'ayant pas assez de forces, pour s'opposer au nombre des Huguenots, ny à l'industrie & à la fierté de leur Capitaine. En Prouence, Mouuans & Mont-brun, qui par leurs actions s'étoient rendus redoutables, poussoient toûjours plus auant leurs entreprises, & donnoient bien de la peine au Party Catholique, commandé par le Comte de Sommeriue. Outre cela, toute la Gascogne estoit en armes, & ne manquoit pas de besogne, pour les frequentes reuoltes qui s'y faisoient. Toutesfois parmy de si violentes secousses, Mont-luc, vieil & adroit Capitaine, sceut si bien arrester la furie des Huguenots, que les Rebelles aymerent mieux sortir du Païs, bien que ce fust chose qui les fascheit fort, que de s'y tenir, & s'en allerent

1568. qui recommãde le Duc d'Anjou à la conduite du Duc d'Aumale.

Dangereux tumultes dans les Prouinces.

1568. joindre leur Armée. En Dauphiné, Des-Gordes Lieutenant pour le Roy, & les sieurs de Monsalez & de la Terride, ayant pris la route de Paris, auoient en plusieurs combats vaincu les forces des Huguenots, & la derniere fois contraint Ponsenac de se retirer, & de laisser libres tous les chemins par où l'on pouuoit aller à Lyon. Neantmoins, s'estant ioint depuis auec les Vicomtes de Mont-clair, de Paulin, & de Bourniquet, il se battit vaillamment auec ceux d'Auuergne & de Dauphiné. Mais le succez en fut tel, qu'encore que le combat fust long, opiniastre, & sanglant; si est-ce qu'enfin l'aduantage demeura du costé du Roy, auec vne perte que firent les Ennemis, d'autant plus grande, que Ponsenac, qui par son humeur determinée, plustost que par autre chose, donnoit vigueur à la Guerre, ayant voulu faire retraitte, y laissa la vie auec plusieurs autres.

Resistance de Ponsenac,

qui s'opiniastre au combat,

& y laisse la vie.

En ce mesme tẽps, Loüis Gonzague Duc de Neuers, menant de Piedmont quatre Compagnies de Caualerie, qu'il auoit leuées en Italie aux dépens du Pape; six de gens de pied Italiens, deux Regimens François, & quatre mille Suisses, payez depuis peu pour ioindre l'armée du Duc d'Anjou, arriua fort à propos en Bourgogne, pour se seruir de ces forces à défaire entierement ce qui estoit resté d'Huguenots en cette Prouince. En effet, les ayant plusieurs fois combattus, & mis en déroute, il assiegea Mascon; & par la prise de cette place, empescha qu'ils n'eussent plus de lieu de retraitte. De Bourgongne, le Duc de Neuers s'en alla ioindre le Duc d'Anjou; Mais à quelques iours de là, comme

Le Duc de Neuers arriué en Bourgogne prẽd Mascon,

il s'en retournoit chez luy, n'ayant qu'vn fort petit nombre de gens de cheual ; bien que par cette valeur, qui luy estoit ordinaire, il mist en fuite les Ennemis qui l'attaquerent ; si est-ce que d'vne blessure qu'il receut en vn genoüil, il demeura estropié tout le reste de sa vie. Mais la perte que ceux du Party du Roy firent dans la Xaintonge, fut beaucoup plus grande, & bien plus considerable. Elle arriua par la nonchalance, ou par la conniuence de Iarnac qui en estoit Gouuerneur, & par la ruse de Trucarez, principal Deputé, & comme ils disent, Escheuin de la Rochelle, qui fut cause que cette Ville se declara entierement pour le Party des Huguenots. Elle est située sur l'Ocean, vis à vis de l'Isle d'Angleterre, forte d'assiette, pour auoir d'vn costé des marécages, & de l'autre la Mer, qui l'enuironne presque par tout ; riche pour le trafic qui s'y fait ; grandement peuplée, abondante en viures, & propre à receuoir du secours de tous costez. Aussi a-t'elle touſiours seruy d'Azile assuré, & de principal fondement à tous ceux qui ont depuis suiuy ce Party. Les deux Armées auoient en ce temps-là pris leur marche dans la Champagne, & tenoient le grand chemin, qui mene droit à Paris. Celle des Huguenots marchoit serrée, & n'osoit toucher aux Villes, pour ne donner moyen aux Catholiques de cõbattre auec aduantage. Quant à celle du Roy, elle demeuroit fortifiée dans des logemens asseurez, & ne pensoit qu'à tenir en bride l'Ennemy, pour empécher qu'il ne fist aucun progrez important. Auecque cette circonspection, enuiron la fin de Fevrier les Armées arriuerent en deux lieux differens ; la Catholique

1568.

& courut fortune d'estre pris luy-méme.

La Rochelle se reuolte.

Marche des deux Armées.

1568. assez prés de Paris, & la Huguenote en Beausse. Cependant le Prince de Condé ayant fait leuer le siege de deuant Orleans, d'où la Valette & Martinengo s'estoient retirez au bruit de sa venuë, à faute de forces qui fussent capables de tenir bon, se trouuoit en grande peine, à cause de la resolution que le Duc d'Anjou auoit prise de fuïr l'occasion de combattre, & de traîner la guerre en longueur. A quoy iugeant bien qu'il ne pouuoit long-temps resister, pour n'auoir ny argent ny viures pour arrester ses gens qui branloient, & qui estoient tous Soldats volontaires, ny encore moins dequoy satisfaire à l'appetit insatiable des Allemans, qui l'importunoient à tout moment par de nouuelles demandes; il auoit d'étranges inquietudes dans l'ame, & tenoit conseil tous les iours auecque les Capitaines, pour auiser aux expediens qu'on pourroit prendre en de si grandes extremitez. Mais enfin, pour reduire par force les Catholiques à ce qu'ils ne vouloient point faire de gré, il se resolut d'assieger Chartres, Ville grande, bien peuplée, des principales de la France, & si prôche de Paris, qu'elle mesme & le pays d'alentour luy fournissent la plus part des viures qu'on y conduit. C'estoit son opinion que le Duc d'Anjou ne permettroit iamais, ny pour sa propre reputation, ny pour celle des armes du Roy que cette place se perdist à faute de secours; si bien que pour ne luy point donner loisir de la fortifier dauantage, ayant fait en deux iours, auec la Caualerie, vingt lieuës de chemin, il y mit le siege le second de Mars. Lignieres, Caualier de haute estime se ietta dedans pour y commander, auec quinze

Siege d'Orleans leué.

Grande inquietude du Prince de Condé.

Il assiege Chartres,

& Lignieres se iette dedans.

Enseignes des vieux Regimens, & enuiron deux cent cheuaux. Par le moyen de ces forces, ayant dés le premier iour du siege fort trauaillé l'Ennemy, qu'il écarta le plus qu'il pût par diuerses escarmouches; enfin il se vid contraint de se tenir serré dans la Ville pour en défendre les murailles. Car les Huguenots ayans gagné toutes les auenuës & fortifié les lieux d'alentour, battoient la Ville si violemment du costé de la porte de Dreux auec quatre pieces d'artillerie, que le sixiéme iour d'apres ils eussent donné l'assaut, si les assiegez s'estans mis à trauailler ardemment, ne se fussent retranchez auecque de bonnes casemates & autres fortifications, qui empéchoient les Ennemis de gagner la bréche. 1568.

Courageuse resistance des assiegez,

Ce siege de Chartres changea la face des choses, & donna bien à penser aux Catholiques. Car on ne pouuoit ny secourir la Ville auec toute l'armée, à moins que de choquer entierement les resolutions qu'on auoit prises, ny la laisser perdre non plus, sans en receuoir vn dommage de consequence, & vn deshonneur encore plus grand. Il y auoit apparence que le succez de Chartres regleroit celuy des autres Villes principales. Il falloit se hazarder à l'incertain euenement d'vne bataille, pour y faire entrer du secours; & de ne leur en donner aucun, c'estoit le moyen de les voir perduës. Apres auoir donc essayé souuent d'y ietter des munitions & des gens de guerre, sans que le succez en fût iamais autre que malheureux; parmy ces difficultez la Reyne ayant recours aux remedes qui luy auoient autrefois facilement reüssi, commença de parler d'accommodement, & de le presser auec-

qui se trouuent bien en peine.

La Reyne parle d'accõmodement.

1568. que ſoin. Auant que partir du Camp, elle auoit deſia fait vne nouuelle ouuerture de Paix, pource que voyant les Eſtrangers entrez dans le Royaume, & la ſeureté de la Couronne expoſée à de nouueaux perils, contre des Ennemis opiniaſtres & deſeſperez; Elle iugeoit fort à propos de tenir ce Traitté touſiours en haleine, afin d'auoir, comme l'on dit, pluſieurs cordes à ſon arc, & de s'en pouuoir ſeruir au beſoin. S'eſtant donc abouchée à Châlons auec quelques Deputez du Prince, enuoyez pour traitter auec elle, à ſon retour à Paris elle auoit mené Odet de Chaſtillon, autrefois Cardinal; Teligny, deſtiné Gendre de l'Amiral, & Bouchauanes, perſonnage que les Huguenots eſtimoient beaucoup. Mais pource qu'elle n'approuuoit pas qu'ils entraſſent dans la Ville, pour irriter le peuple, qui ne l'eſtant deſia que trop, ne vouloit point oüyr parler de Paix, ils s'arreſterent au Bois de Vincennes, & ſe rendirent enfin au Conuent des Freres de ſaint François de Paule, qui n'en eſt qu'à vn quart de lieuë. Apres pluſieurs conferences, au lieu qu'au commencement on ne battoit que froidement cette affaire, à la fin on s'y échauffa ſi fort, à cauſe du Siege de Chartres, que les Huguenots obtinrent ſans beaucoup de peine des conditions fort aduantageuſes. Mais apres que les Deputez furent de retour, & qu'ils les eurent propoſées, le Prince de Condé, l'Admiral, le Vidame de Chartres, & quelques autres des principaux, qui ne pouuant croire d'eſtre iamais aſſurez dans la Paix, preferoient vne guerre dangereuſe à vn accord raiſonnable, firent refus de les accepter. Ils alleguoient pour raiſon, Que tant plus

s'abouche à Châlons.

& depuis au Bois de Vincennes.

Conditions de Paix refuſées par les Chefs des Huguenots, & pourquoy.

ces offres estoient grandes & fauorables, tant plus il s'en falloit défier; Qu'à moins qu'on leur accordast d'auoir les principales places par deuers eux, & qu'on leur donnast moyen d'estre touſiours en armes, ils ne deuoient point entendre à la Paix, mais continuer la Guerre commencée, & remettre à la volonté diuine le ſecret ſuccez des choſes futures pour en ordonner comme il luy plairoit. Comme la nouuelle en fut venuë à la Reyne, elle qui ſçauoit que les Huguenots laſſez de la dépence, & des dangers de la Guerre, ne demandoient pas mieux que d'auoir la Paix, pourueu qu'elle ſe fiſt auec quelque apparence d'honneur, & que leurs Conſciences ne fuſſent point geſnées, enuoya tout auſſi-toſt en leur Camp Louys de Lanſac, Robert Combaut, & Henry de Meſmes, ſieur de Malaſſiſe, hommes eloquens, & populaires. Ceux-cy ſous pretexte de traitter des meſmes conditions auecque les Chefs, commencerent (comme il eſt facile entre parens de mettre vn diſcours en auant) de publier dans le Cercle de la Nobleſſe, & dans les Aſſemblées des perſonnes particulieres, combien eſtoient honorables & auantageuſes les offres que l'on faiſoit; Que le Roy pour ne permettre que le ſang de ſes Suiets ſe répandiſt dauantage, conſentoit volontairement qu'il n'y euſt plus de contrainte à l'auenir, & que chacun euſt à viure dans l'exercice de ſa Religion; Qu'il remettoit les Proteſtans dans la poſſeſſion des biens & des Charges qu'ils auoient auant la guerre; Que ſon intention eſtoit qu'ils fuſſent aſſurez de leurs vies, exempts des dépenſes dont ils auoient ruiné leurs Familles, & rappellez en leur commune

1568.

Adreſſe des Deputez de la Reyne.

& force de leur raiſonnement.

1568. Patrie pour y iouyr auecque leurs Femmes & leurs Enfans des mesmes prerogatiues qu'auparauant; Que par ce moyen ne viuant plus en Vagabonds ny en Exilez, ils retourneroient à leur premier bon-heur & à leur repos ordinaire; Qu'ainsi les causes & les soupçons qui les auoient portez à la guerre, venant à cesser, ils n'auroient plus suiet de la faire; d'où il paroistroit euidemment combien seroit éloignée de la tranquillité publique & du bien vniuersel, l'intention de ceux qui refuseroient d'accepter la Paix; & comme sous ombre de Religion, ils n'auoient autre dessein que d'vsurper d'iniustes commandemens & de pernicieuses grandeurs.

Les Soldats Huguenots demandent la Paix:

Ces paroles adroittement colorées de ce doux & illustre nom de Paix, & semées parmy le Vulgaire par ceux qui les oyoient dire, qui mesme encherissoient par dessus, firent tout à coup vn si grand bruit dans l'Armée, que la Noblesse & les simples Soldats (comme dans les interests du peuple chacũ se veut mêler des affaires du Public, pource que chacun aussi pretend y auoir part) se mirent à crier tous d'vne voix, & à menacer le Prince, Qu'ils l'abandonneroient, s'il ne vouloit entendre aux conditions qu'on luy proposoit. Le Prince Casimir mesme, soit qu'il fust émeu par des raisons si apparentes, soit qu'il vid que les recompenses & les progrez ne répondoient point à l'esperance qu'il auoit conceuë, soit qu'il se promist par là de toucher les montres qui luy estoient deuës, & que le Roy s'offroit à luy payer, applaudissoit à l'opinion de ceux qui demandoient la Paix, & s'y rendoit fauorable. Mais les Chefs des Huguenots s'obstinoiẽt

Le Prince Casimir appuye leur sentiment.

tousiours plus fort en leur premiere opinion ; tellement que l'Amiral prenant la parole au nom de tous, se mit à leur remonstrer ; Que ce qu'on proposoit n'estoit qu'vn pur artifice de leurs Ennemis ; Que voyant qu'ils ne les pouuoient opprimer, tandis qu'ils estoient en armes, & vnis à leur commune deffense, ils essayoient de les diuiser, & de les desarmer, pour les pouuoir plus facilement destruire l'vn apres l'autre ; Qu'au point où les affaires estoient reduites, la patience de peu de iours en feroit raison ; Qu'en cas que le Party Catholique donnast bataille, ils remettroient leur commun salut en l'assistance diuine, & en la force de leurs bras ; Que s'ils laissoient prendre Chartres, à faute de le secourir, ils rendroient visible à tout le monde leur timidité ; & par la perte de cette place, soûmettroient au joug la Ville de Paris, qui tiroit de ce territoire la plus part des viures dont ses habitans se nourrissoient ; Qu'ils auoient éprouué plusieurs fois combien peu sinceres & peu certaines estoient les promesses qu'on leur faisoit ; Qu'encore que l'intention du Roy fust de tenir sa parole, que neantmoins la Reyne Mere estoit si puissante, & si adroite, & les Seigneurs de Lorraine si en credit, qu'ils bouleuerseroient toutes les resolutions, & changeoient en poison ce qu'il sembloit à plusieurs que l'on donnast pour remede salutaire. Sur quoy il concluoit ; Qu'ils eussent à temporiser encore quelques iours, & que par leur impatience & leur precipitation, ils ne ruïnassent point ce qu'ils auoient arresté ensemble, pour leur commun bien. Quelques apparences que fussent ces raisons, elles se trouuoient sans

1568. & les autres Chefs s'y opposent pour diuerses raisons.

1568. effet. Il n'y eut personne dans l'armée qui ne se portast d'inclination à s'y opposer. Les Gentilshommes sur tout se monstrerent d'autant plus disposez à quitter cette entreprise, pour s'en retourner en leurs maisons, qu'en estans éloignez à leur grand dommage, ils sçauoient qu'en quelque lieu qu'elles fussent dans le Royaume, elles estoient extrémement affligées; & ainsi les Capitaines furent reduits par la force à consentir à cette Paix & à l'accepter. Apres qu'elle fut concluë, les Ministres en firent des inuectiues en pleine chaire contre le Prince de Condé, l'accusant de ce que pour retourner iouyr à la Cour des delices & des voluptez qui l'y attendoient, il témoignoit auoir l'esprit trop changeant, & se laissoit vaincre trop facilement au bruit & aux allarmes du peuple. Les Parisiens n'en disoient pas moins de la Reyne, mettant en auant; Qu'elle n'estoit pas d'humeur à desirer que les dissentions se terminassent iamais; & que se proposant d'entretenir tousiours les troubles pour affermir sa puissance, & la rendre plus durable, elle auoit fait violence dans l'esprit du Roy pour le faire consentir à cét accord. Les Parisiens ne furent pas les seuls qui eurẽt cette creance. Le Pape mesme & plusieurs autres Princes Catholiques s'étonnerent fort de cette Paix, & en furent bien mal satisfaits. Cette fin ne leur sembloit pas répondre à son commencement; & ils iugeoient vne telle resolution tout à fait contraire à la bonne issuë, pour laquelle ils l'auoient assistée si franchement d'argent & de gens de guerre. Ce qui ne pouuant échapper à sa connoissance, veu l'extréme soin qu'elle prenoit de s'enque-

Les chefs Huguenots sõt cõtraints de consentir à la Paix.

Inuectiues des Ministres cõtre le Prince de Condé,

& des Parisiens contre la Reyne,

qui tâche d'appaiser les Ambassadeurs des Princes Catholiques peu satisfaits de cette Paix,

tir de toutes les choſes qui ſe diſoient, elle tâcha de s'en excuſer à leurs Ambaſſadeurs. Mais elle en parla ſur tout à celuy de Veniſe, & l'entretint long-temps ſur cette affaire, pource qu'elle creut qu'il gouſteroit ſes raiſons mieux que tous les autres, pour auoir plus de moderation qu'eux, & pour eſtre auſſi moins intereſſé. Prenant donc les choſes dans leur ſource, elle fit ce qu'elle put, pour luy remonſtrer au long; Que le Roy François ſecond, ſon Fils aiſné, eſtant paruenu à la Couronne encore fort ieune, d'vn naturel plus propre à eſtre gouuerné luy-meſme, qu'à trauailler en tenant le Sceptre, à la conduite des peuples, l'expreſſe neceſſité des affaires auoit voulu, qu'il luy en deferaſt le Gouuernement, afin qu'il ne tombaſt point ny ſous la puiſſance des Princes de Bourbon, qui pretendoient à la Couronne, & qui fauoriſoient l'Hereſie, dont ils eſtoient entachez, ny entre les mains des Seigneurs de Guiſe, pleins d'ambitieux deſirs, & de pretentions exceſſiues; Qu'auec cela neantmoins, le Roy les voyoit de ſi bon œil, à cauſe de ſa femme leur Niéce, qu'elle auoit eſté contrainte de leur donner bonne part dans l'adminiſtration des affaires, & meſme de ceder à leur volonté en pluſieurs choſes, pour ne receuoir l'affront, au grand dommage du Public, de ſe voir chaſſée de la Cour, & poſſible encore hors du Royaume; Qu'elle auoit neãtmoins mis ſi bon ordre aux affaires, qu'aſſurément la France eut eſté paiſible, ioüiſſant des benedictions de la Paix, ſous vn Roy plein de Religion, & fort diſpoſé à la conſeruation de ſes peuples; ſi la violence du Prince de Condé, & la malicieuſe intrigue de

1568. & particulierement celuy de Veniſe.

Raiſons preſſantes & perſuaſiues.

1568. l'Amiral n'euſſent troublé tout l'Eſtat ; l'vn & l'autre s'eſtans reuoltez, non ſeulement contre les Seigneurs de Guiſe, mais encore contre elle meſme, à qui par diuerſes violences, & par d'iniuſtes inimitiez, ils auoient taſché d'oſter la vie, en luy dreſſant des embûches ; Qu'apres la conjuration d'Amboiſe, tout le Conſeil concluant à des expediens d'extréme rigueur, elle auoit fait ſon poſſible, pour pacifier les Ennemis par vn procedé plein de moderation, iuſques à oublier pour le bien Public, ſes propres injures, & les dangers qu'elle auoit encourus ; Que le Prince ayant continué de faire ſouſleuer les Villes & les Prouinces, entreprenant contre le Roy meſme, on s'eſtoit veu contraint de conclure à ſon empriſonnement, durant lequel elle auoit touſiours propoſé des moyens éloignez de toute vengeance, & de toute cruauté, ſauuant le Roy de Nauarre, & ceux qui trempoient aux entrepriſes du Prince ſon Frere ; Qu'on auoit pû connoiſtre cela clairement, dés qu'il fut iugé que le Roy ne réchapperoit point de ſa maladie ; car alors les Seigneurs de Guiſe faiſant inſtances, afin qu'on executât à mort les Princes de Bourbon, elle s'y eſtoit directement oppoſée, approuuant plus les remedes doux, que les medecines ameres & violentes ; Qu'eſtant reſtée auecque le Roy encore en bas âge, & qui par conſequent ne pouuoit ſe faire obeïr, ſes autres Enfans ſe trouuant à peine hors du maillot, & elle meſme dans vn Pays étranger, auec fort peu de Confidens, & enuironnée de perſonnes intereſſées ; il luy auoit falut neceſſairement ſe garder de ceux qui par diuerſes voyes tramoient les vns & les autres auec la

ruine ou la diuision du Royaume sa propre mort, & celle de ses Pupilles ; Qu'incitée par tant de necessitez pressantes, elle auoit plus d'vne fois souffert la fougue du Prince, & les insolences des Huguenots pour conseruer la Paix, & maintenir vne Couronne qui appartenoit de droit à ses Enfans : Comme encore pour attendre que le Roy qui commençoit à croistre, fust hors de Minorité ; Mais que l'impatience des Grands iointe à leurs partialitez, & à leurs haines secrettes : l'ambition des Seigneurs de Lorraine, & l'humeur opiniastre des Huguenots, auoient enfin suscité la Guerre, & que Dieu luy estoit témoin des choses qu'elle auoit faites & souffertes pour l'euiter ; Que voyant bruler tout le Royaume du feu que l'Heresie y entretenoit, & les Anglois auecque les Allemans en estat de l'enuahir, elle s'estoit proposée de voir si en faisant tout de bon la Guerre, elle ne pourroit point éteindre ce mal & en arracher la racine ; Que pour ne manquer à pas vne de ces choses qu'on auoit iugé à propos de faire pour le bien de la Religion, elle auoit voulu resolument que l'on combattist ; Qu'afin de s'en éclaircir, il ne falloit que lire vne lettre par elle adressée au Connestable, qu'elle sçauoit bien qu'il auoit gardée, & qui se trouueroit assurement parmy ses papiers ; Que le Connestable auoit esté fait prisonnier dans la meslée, & le Maréchal de saint André mis à mort ; Qu'encore que le Party du Roy eust gagné la Victoire, & que le Prince fust demeuré prisonnier ; que l'Amiral neantmoins estoit resté sur pied auec vn bon nombre de Soldats, auxquels s'estoit ioint le secours d'Angleterre, 1568.

ſans les nouuelles forces qui leur venoient
1568. d'Allemagne; Que par la mort du Duc de Guiſe, l'Armée du Roy ſe trouuant ſans Chef, il n'y auoit pas d'apparence qu'elle la peuſt commander, cela n'eſtant ny de ſa profeſſion, ny de la bien-ſeance de ſon ſexe; Que n'y ayant perſonne qui fuſt capable de ſouſtenir ce fardeau, elle auoit eſté contrainte par les perſuaſions de pluſieurs, & particulierement par le conſeil que le Duc de Guiſe luy auoit donné deuant que de mourir (auquel elle auoit adiouſté d'autant plus de foy, qu'il eſt certain qu'à ce dernier moment de la vie, les hommes ont accouſtumé d'oublier leurs intereſts, & de parler conformément à la verité) de ſe reſoudre entierement à la Paix, en permettant aux Huguenots la liberté de Conſcience; Qu'elle n'y auoit eſté pouſſée par aucune autre raiſon, que pour faire ceſſer les degaſts, les extorſions, les voleries, les ſacrileges, les violemens, les tyrannies, & ſemblables actions enormes & noires, qui deſoloient le Royaume; ſe promettant que le Temps conſumeroit cette dangereuſe humeur, qu'elle connoiſſoit eſtre cauſée des inimitiez particulieres, & du deſir de commander, pluſtoſt que d'aucun reſpect enuers la Religion; Qu'elle n'ignoroit point que quelques Princes ne l'en euſſent blaſmée, iuſques à tenir ſa foy pour ſuſpecte; mais que la ſeurteé de ſa Conſcience luy faiſoit mettre ſon eſpoir en Dieu, & attendre ſa iuſtification de luy ſeul; Qu'on ne pouuoit nier que la Paix n'euſt mis les Reiſtres hors du Royaume, qu'ils deſoloient inhumainement; chaſſé les Anglois du Havre de Grace, où ils s'étoient nichez; & fait reſpirer les pauures Peuples

ples, apres tant de calamitez & de trauaux qui les auoient ruinez; Que par elle on auoit osté aux Huguenots tout pretexte de diuisions; Que plusieurs choses s'estoient faites & endurées, pour la seule consideration de donner loisir aux Grands de penser à eux, pour moderer la fureur de l'Heresie, employant diuers moyens, afin de mieux paruenir à cette iuste & sainte fin; & pour maintenir l'vnion du Royaume, vtile à toute la Chrestienté, & la Paix si desirable au Monde; Mais que ne se trouuant ny repos, ny remede profitable, les Huguenots s'estoient reduits à prendre les armes; Qu'elle auoit fait son possible, afin que ceux du Party du Roy s'assemblassent viste, pour ne donner loisir aux Ennemis de fomenter les troubles par les secours étrangers; Que la bataille de saint Denys, dont le peu de succez connu d'vn chacun, auoit reduit les affaires en plus mauuais estat que iamais, s'étoit donnée par ses soins & par ses persuasions; Qu'elle auoit moyenné depuis, que le Duc d'Aniou fust fait Generalissime de l'Armée, pour estre bien assurée que les interests particuliers n'empécheroient point la fin qu'on s'étoit proposée pour l'vtilité publique; Qu'elle s'estoit promise que le iour de la veille de Noël pourroit vuider ce different entre les deux Partis, & rendre la Paix au Royaume; Qu'il n'auoit pas tenu à son Fils que cela ne fût, puis que tout ieune qu'il estoit, & peu accoûtumé à la fatigue, il auoit esté toute la nuit à cheual, en intention de combattre vaillamment; Mais que ce qu'on auoit apprehendé en la personne du Chef, estoit arriué en celle des Conseillers; Que sans sçauoir comment 1568.

1568. on auoit donné le temps à l'Ennemy de passer la Meuse, & de s'en aller joindre le secours qui venoit d'Allemagne ; Que de là c'estoient ensuiuis les grands degasts, & les pernicieuses ruynes qu'elle auoit si fort en horreur, connoissant bien que le Corps de la France ne pouuoit répandre tant de sang de toutes parts, sans se precipiter à vne mort inéuitable ; Que le siege de Chartres auoit produit vne absoluë necessité, ou de risquer tout le Royaumé à vn coup de dez contre vne Armée de gens desesperez, ou d'essayer derechef de mettre fin à ces maux par le moyen de la Paix ; Qu'on pouuoit par là chasser de nouueau les Allemans, reprendre haleine, diuiser les Ennemis, prolonger le peril ; & remettant à la Prouidence de Dieu le soin de l'auenir, esperer raisonnablement d'arriuer enfin au but qu'on se proposoit. Surquoy elle conclud ; Que l'on connoistroit vn iour, & la franchise de son ame, & la sincerité de ses intentions.

Intentiõs de la Reyne mal expliquées.

Mais bien que l'Ambassadeur de Venise eust communiqué ces raisonnemens à qui bon luy sembla, & que cette Republique, qui se porte touſiours à la Paix, ne blasmast point ce dessein ; si est-ce que les plus turbulens ne laissoient pas de trouuer mauuais vn tel accommodement, & d'expliquer mal l'intention de la Reyne. Neantmoins du commun auis de ceux qui gouuernoient les affaires, les Articles furent signez le vingtiéme iour de Mars, & la Paix publiée auec ces conditions ; Qu'il seroit permis à ceux de la Religion pretenduë Reformée de s'assembler par tout où ils voudroient, pour y faire exercice de leur Religion, conformément au precedent Edit

Paix publiée ; & ses articles.

de Pacification, & que toutes les exceptions y compriſes, depuis qu'on l'auoit publié, ſeroient reuoquées; Que le Prince de Condé, l'Amiral, & les autres demeureroient abſous des cas dont ils ſe trouueroient chargez par les Arreſts prononcez contr'eux; le Roy certifiant par ſa Declaration, qu'il ne s'eſtoit rien fait qu'auec bon deſſein, & pour le bien vniuerſel du Royaume; Que les Huguenots rendroient toutes les Villes par eux priſes, & licentieroient le Prince Caſimir, auecque ſes gens, à la paye deſquels le Roy contribueroit d'vne certaine ſomme de deniers; Qu'auant que de ſortir des Frontieres du Royaume, ſa Majeſté congedieroit auſſi tous les Suiſſes, enſemble les gens de pied, la Caualerie Italienne, & le ſecours enuoyé en France par le Roy Catholique; Que des deniers que toucheroit Caſimir, le Roy n'en donneroit qu'vne partie; Que le Prince de Condé, & les Huguenots, ſeroient obligez de rendre l'autre dans certain temps; Et qu'enfin tous Capitaines, & Seigneurs de la Religion, pourroient ſe retirer où il leur plairoit, pour y jouyr de leurs Charges, & de leurs biens, ſans trouble ny empeſchement quelconque. Ces Articles eſtans publiez aux Parlemens, il ne fut plus queſtion que de les faire executer. Mais on n'y proceda point d'vn coſté ny d'autre, auec la prõptitude & la ſincerité qu'il eût fallu y apporter pour le repos du Royaume. Au contraire, chacun s'éforçant d'en détourner l'execution, y rencontroit des difficultez & des obſtacles ſur la moindre choſe. Car comme les principaux d'entre les Huguenots n'auoient conſenty à cette Paix que par force; bien qu'ils euſſent li-

1568.

Capitulations mal obſeruées.

1568. centié le Prince Caſimir, lequel ayant receu du Roy la paye promiſe, auoit pris la route de Lorraine, d'où apres pluſieurs degats faits par tout le pays, il s'eſtoit retiré dans les Eſtats de ſon Pere; ils n'en venoient pas pourtant à vne entiere reſtitution des Places, & tenoient encore Sancerre, Montauban, Alby, Millaud, & Caſtres. D'ailleurs les Rochelois refuſans de ſe ſoûmettre à des capitulations qui s'eſtoient faites ſans leur conſentement, s'oppoſoient à receuoir le Gouuerneur & la Garniſon que le Roy leur enuoyoit; & faiſoient meſme toute ſorte de diligence pour ſe fortifier, & ſe pouruoir de munitions de guerre. Dauantage le Prince & l'Amiral ſe tenoient toûjours ſi fort ſur la défiance qu'ils ne vouloient ny aller à la Cour, ny moins encore poſer les armes, & s'eſtoient retirez, l'vn à Noyers, & l'autre à Chaſtillon. Là dans vn extréme ſoin, & auec vne groſſe garde, ils penſoient à recueillir quelques fruits de leurs deſſeins, à profiter des occaſions, de quelque nature qu'elles fuſſent, & à negocier auec les Princes Proteſtans d'Allemagne ſur de nouuelles pratiques, & de nouuelles leuées. D'vn autre coſté, pluſieurs Soldats qui ne ſe voyoient point aſſurez chez eux; & qui n'auoient ny dequoy viure, ny où ſe retirer, s'eſtoient aſſemblez aux confins de Picardie, ſous pretexte de vouloir aller au ſecours des Rebelles de Flandres, choſe deffenduë par pluſieurs proclamations expreſſes, & par de rigoureuſes inhibitions faites de la part du Roy; & ſous le commandement de Coqueville, s'eſtoient ſaiſis du Chaſteau de Saint Valery ſitué au pays de Caux, pour n'eſtre pas moins commode à paſ-

Rauages du Prince Caſimir.

Défiance du Prince de Condé, & de l'Amiral.

Soldats reuoltez.

ils s'emparent du Château de S. Valery.

ſer aux Pays-bas, qu'à tenir commerce en Angleterre. Ce qu'on iugeoit aſſez qu'ils n'auroient pas eu la hardieſſe de faire, ſi le Prince & les autres Seigneurs Huguenots ne les euſſent auoüez, & meſme fomenté leur deſſein. 1568.

Le Roy cependant faſché de ce que toutes les places n'eſtoient point encore rẽduës à ſon obeïſſance, ne licencioit, ny les Suiſſes, ny les Italiẽs; outre que par pluſieurs clauſes, & ſous diuers pretextes, il retrãchoit quantité de choſes touchãt la liberté de Conſcience aux Religionaires; pluſieurs deſquels eſtoient mal traittez des Peuples, & pluſieurs encore (bien qu'apparemment ce fuſt pour d'autres ſujets,) punis & chaſſez des Villes, par l'ordre des Magiſtrats. Durant que ces choſes ſe faiſoient, le Roy & la Reyne ne ceſſoient de conſulter enſemble, pour trouuer quelque moyen de remedier à ces troubles. Ce fut de là que prit origine le Conſeil qu'on appelle *du Cabinet*, où eſtoient admiſes, non pas les perſonnes ordinaires, que la naiſſance, leur rang, & leurs prerogatiues faiſoiẽt appeller aux ſecrettes Aſſemblées, mais quelques-vns ſeulement de ceux qui eſtoient le plus au gré du Roy, que luy-meſme choiſiſſoit, & auſquels il cõmuniquoit confidemment ſes plus importantes penſées. Les premiers qu'on y receut, outre la Reine Mere, qui auoit la principale voix, furẽt le Duc d'Anjou Frere du Roy, le Chancelier de l'Hoſpital, Louys de Lanſac, Iean de Moruilliers Eueſque d'Orleans, Sebaſtien de l'Aubépine Eueſque de Limoges, Henry de Meſme ſieur de Malaſſiſe, le Preſidẽt René de Birague, & Villeroy Secretaire d'Eſtat. Ceux-cy conſultans entr'eux des choſes preſentes, en trouuoient la

Ceux du Party Huguenot ſont mal traittez.

Conſeil du Cabinet, & sõ origine.

Irreſolution dãs le Cõſeil touchãt l'eſtat des affaires.

1568. reſolution épineuſe, à cauſe de la diuerſité des raiſons, & des ſentimens des vns & des autres. Car eſtant queſtion de renouueller la Guerre, ils y rencontroiẽt ces meſmes difficultez, pour leſquelles dans la plus grande chaleur des Armes, ils auoient iugé à propos, & taſché ſouuent de faire la paix; ſans qu'auec toute leur induſtrie ils peuſſent trouuer moyen d'executer les deſſeins que l'on auoit déja faits. Car on ne voyoit en aucune ſorte les Huguenots diſpoſez à ſe remettre dans l'obeyſſance du Roy; Outre qu'il eſtoit extrémement difficile de proceder contre leurs Chefs par de ſe-crettes forces, pource que le Prince, l'Amiral, ny d'Andelot, non plus que les autres, qui eſtoient les principaux d'entr'eux, ne pouuoient eſtre perſuadez de retourner à la Cour. Les grands ſoupçons qu'ils auoient, les faiſoient tenir touſiours ſous les Armes, & en diuers lieux, où ils ne penſoient qu'à preuenir les embuſches qu'on leur pourroit dreſſer. Tellement que ces difficultez ayant tenu en ſuſpens la deliberation de ceux du Conſeil par l'eſpace de pluſieurs iours, pendãt leſquels on receuoit à tout momẽt de nouueaux auis, touchant les ſeditions & les troubles, qui s'émouuoient, ou par l'impatience des Catholiques, ou par le mécontentement des Huguenots, mais touſiours auec danger, & auec effuſion de ſang. A la fin ils demeurerent d'accord; Qu'il faloit neceſſairement acheminer auec plus de reſolution, & moins de reſpect, les deſſeins qu'on auoit faits d'arracher pour vne bonne fois les racines de ces diuiſions qui ſembloient ne deuoir iamais eſtre terminées, tant elles eſtoient opiniaſtres. On prit donc le

Les Chefs du Party Huguenot ſe tiennẽt ſous les Armes, & loin de la Cour.

1568.

ſujet de la noiſe, ſur les deniers qu'on auoit donnez à Caſimir, à la reſtitution deſquels les Seigneurs Huguenots s'eſtoient obligez dans vn certain temps qui s'en alloit expiré. Le Roy en ayant fait aduertir le Prince, afin qu'il euſt à tenir preſt ce payement, l'auiſa par meſme moyen; Qu'il n'entendoit pas que cét argent ſe leuaſt en forme de contribution ſur les Communautez des Huguenots, pource qu'il ne deſiroit point qu'autre que luy ſe donnaſt la permiſſion & l'authorité de mettre ſes Peuples à la Taille; & partant qu'il vouloit que les Chefs, Autheurs du tumulte, & de la guerre paſſée, acquittaſſent cette debte comme ils l'auoient promis; puis que de leur mouuement propre, & ſans eſtre aduoüez des particuliers, ils l'auoient eux-meſmes contractée, en faiſant entrer dans le Royaume pour leurs intereſts propres l'Armée d'Allemagne, ſous la conduite de Caſimir. Cette demande toucha bien auant le Prince, à cauſe que cét argent ſe montant à la ſomme de trois cent mille écus, luy fit tirer vne conjecture vray-ſemblable de la reſolution du Roy, qui eſtoit de le ruïner tout le premier par cette voye-là; puis l'Amiral, & les principaux du Party. En effet comme il leur eſtoit impoſſible de trouuer de l'argent content, pour ſatisfaire à leur promeſſe, il falloit neceſſairement que leurs terres & leurs autres biens fuſſent vendus à vil prix. Ce que le Prince ne pouuant ſouffrir, apres auoir mis l'affaire en deliberation auec l'Amiral, il écriuit hardiment au Roy; *Que cette debte ne le regardant point en particulier, mais ayant eſté faite pour le ſeruice de ceux qui s'eſtoient ſouſmis à ſa protection, pour ſauuer leurs Conſciences*

qui fait demander au Prince de Cõdé les deniers fournis à Caſimir.

Réponſe du Prince au Roy.

1568. *& leurs vies ; Outre que par les Articles de la paix il eſtoit porté, que luy & tous les autres du party ſeroient obligez à l'acquitter ; il n'eſtoit pas raiſonnable que pour le ruïner on en demandaſt le payement à luy ſeul, ou à quelques autres des principaux, qui ne s'eſtoient deſia que trop ruinez, pour reſiſter à la perſecution de leurs Ennemis ; Que ſi ſa Maieſté vouloit qu'on luy rendiſt preſentement ces deniers (ce qu'on pourroit bien remettre à vn temps, & plus tranquille, & plus propre) il falloit qu'elle leur accordaſt de les leuer ſur les Egliſes reformées, dõt il s'aſſeuroit qu'elles y entendroient tres-volontiers, & feroient méme vn effort au hazard de ſuccomber ſous ce fardeau ; Qu'en cas que cette contribution ne fût permiſe, ſa Maieſté pouuoit aſſez iuger que pluſieurs d'entr'eux ſeroient contraints par le deſeſpoir, de penſer à de nouueaux & de violens remedes, contre ſon intention & ſa volonté ; Qu'il ſçauoit tres-bien, que c'eſtoit vn effet de la perſecution de leurs communs Ennemis, leſquels ne ſouffrans pas volontiers la paix du Royaume, donnoient ces conſeils precipitez & ruineux, pour y renouueller la guerre ; Que ce n'eſtoit pas là leur premier effort ; & qu'ayant deſia cruellement oſté la vie à pluſieurs de ceux qui s'aſſembloiẽt par la permiſſion de ſa Maieſté, ils auoient mis les armes en main aux plus ſeditieux de tous les Peuples de Frãce ; Qu'il prioit le Roy de s'informer de ce qui eſtoit arriué à Roüẽ, à Amiens, à Bourges, à Orleans, à Troye, à Clermont en Auuergne, à Angers, à Ligny, & en pluſieurs autres lieux, afin de rendre iuſtice aux Affligez, en faiſant executer le cõtenu de ſes promeſſes. Et pour concluſion, que ſa Maieſté conſiderant elle meſme ce qui ſe pouuoit honneſtement,*

sans se laisser preoccuper par les persuasions de ceux qui luy cachoient, & luy pallioient les choses, ne le voulut point contraindre à ce qu'il ne pouuoit faire en façon du monde. 1568.

Cette Lettre acheua de confirmer le Roy, & le Conseil du Cabinet, dans le dessein qu'ils auoient de passer outre sans autre égard, puis qu'elle auoit plus de forme de pretexte & de menace, que d'excuse. Ils sçauoient trop bien, que tant que le Prince & l'Amiral pourroient agir, la Paix ne seroit iamais assurée, ny la France hors de danger, pour les nouuelles leuées qu'ils feroient en Allemagne. Ce qui fut cause que toutes apprehensions laissées à part, ils conclurent, qu'il falloit surprendre ces deux Chefs, lesquels contre leur premiere resolution de se tenir separez, pour ne pouuoir estre pris ensemble, s'estoient maintenant joints à Noyers, ville aux confins de la Bourgongne, qui n'estoit pas si forte, ny si bien munie, qu'elle peût resister long-temps. Mais dautant que l'entrepriſe auoit besoin de secret plustost que de force, Gaspard de Tauanes, Lieutenant du Duc d'Aumale en cette Prouince-là, où il auoit quatorze Compagnies de Gens-d'armes, & le Comte Sciarra Martinengo, qui logeoit pareillement aux enuirons auecque ses troupes Italiennes, eurent ordre exprés d'inuestir si bien cette Place, que l'vn ny l'autre ne se peussent sauuer. Le Roy ne croyoit pas qu'il y eut de l'iniustice à executer cette entrepriſe, puis qu'outre les choses passées, & l'obstination des Chefs Huguenots à faire soulleuer ses Subjets, ils n'auoient point satisfait à la pluspart des Articles de la Paix, condition moyennant laquelle, &

Dessein de surprendre dans Noyers le Prince de Condé, & l'Amiral.

Raisons du Roy.

1568. non autrement, il s'eſtoit obligé à leur pardonner. Auecque cela, il ſe promettoit qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à venir à bout de ſon deſſein, & que Noyers eſtant aſſiegé, il enuoyeroit tant de forces de ce coſté-là, que ces deux Chefs ſeroient accablez, auant qu'ils puſſent eſtre ſecourus; Et qu'ainſi par cette priſe du Prince & de l'Amiral, la Paix ſeroit aſſeurée; n'y ayant pas d'apparence que d'Andelot & les autres deuſſent auoir aſſez de credit & d'authorité, pour pouuoir renouueller la Guerre. Mais cette reſolution ne fut pas pluſtoſt priſe, que ceux qu'elle choquoit en eurent connoiſſance. Ce qui fit qu'ils commencerent de ſe tenir ſur leurs gardes, comme ils ſe virent enuironnez de toutes parts des forces qu'auoient dans le païs les Capitaines du Roy. Car Martinengo ayant enuoyé vers Orleans deux Compagnies de gens de pied, ne ceſſoit de s'auancer, ſous pretexte de changer de logement, & n'eſtoit pas loin d'eux. D'vn autre coſté, le Duc de Montpenſier, & Martigues, gardoient le paſſage de Loire; Le Duc de Guiſe, auec ſept Compagnies de Lances, eſtoit aux confins de la Champagne, & le Maréchal de Coſſé ſe tenoit ſous les armes en Picardie, ayant pris la charge d'aller contre ceux qui s'eſtoient ſaiſis de ſaint Valery, par où il taſchoit de ſe bien mettre dans l'eſprit du Roy, qui le ſoupçonnoit de perfidie. Le Comte de Tauanes eſtoit le plus proche de ces deux Chefs de Party, ſi bien que de quelque coſté qu'ils ſe tournaſſent, ils ſe trouuoient pris comme dans des filets. Voyant neantmoins que la neceſſité les contraignoit de faire vn effort, afin de pouuoir à

Le Prince & l'Amiral ſe tiennent ſur leurs gardes:

ſont aſſiegez de toutes parts.

leur seureté, deuant que les troupes du Roy s'auançassent dauantage ; & s'estimans perdus s'ils s'arrestoient sur l'esperance de tenir bon dans Noyers ; ils resolurent de se sauuer promptement, & de se retirer en vn lieu, où ils fussent non seulement asseurez, mais en estat de remettre sur pied leur Armée, & de faire vn Corps de ceux de leur Party. Auec ce dessein, qu'ils tinrent caché à leurs domestiques mesmes, la nuit du premier iour de Septembre s'estans mis en chemin auec leurs Femmes & leurs Enfans, accõpagnez de deux cent cheuaux seulement, afin de pouuoir marcher, & plus secrettement, & plus viste, ils prirent en diligence la route de la Rochelle, laissant derriere eux le Capitaine du Bois, auec autant de Cheuaux, pour prolonger le plus qu'il pourroit l'arriuée des Ennemis, en cas qu'ils en fussent poursuiuis, & par ce retardement leur donner plus de moyen de se sauuer. Pour le pouuoir faire, ce leur fut vn extréme bon-heur de trouuer qu'à raison de la seichereſſe de l'Esté, la Loire, fleuue fort grand & rapide, estoit si fort abaissé, qu'ils le pûrent passer à gué sans danger, du costé de Roüanne. A faute dequoy il leur eust esté comme impossible d'aller plus auant, pource que les Chefs du Party du Roy tenoient tous les Ponts. Le Capitaine du Bois n'eut pas tant de bonne fortune : Car estant poursuiuy, & joint sur le bord de la riuiere par le Comte Martinengo, il y perdit tous ses gens, qui furent défaits sans beaucoup de peine ; & aprés s'estre sauué dans vn certain Chasteau, fut contraint de se mettre à la discretion du Vainqueur, qui l'enuoya prisonnier à la Cour.

1568. donnent ordre à leur seureté ;

& vsent d'adresse à s'échaper.

1568. Cependant le Prince & l'Amiral qui auoient vn peu auparauant paſſé la riuiere, comme nous venons de dire, marchant auec vne viteſſe incroyable ſans que perſonne les talonnaſt, arriuerent en peu de iours à la Rochelle Ville deſtinée, à cauſe de ſes commoditez, & des autres circonſtances, pour eſtre le fondement de leur Party, leur Place d'Armes, & l'Arſenal de la Guerre. Car les Princes n'ayans plus en leur puiſſance, ny Orleans, ny Roüen Villes ſi grandes, ſi puiſſantes, & ſi propres à fortifier & maintenir leur Faction, ils furent contraints d'en chercher vne, qui ſituée en vn pays riche & fertile, fuſt pourueuë encore d'vn bon Port de Mer. Auſſi n'en pouuoient-ils pas choiſir vne plus auantageuſe pour eux que la Rochelle. Car tenant ce Havre, & les Iſles d'alentour, toutes fertiles & bien peuplées, ils auoient moyen de receuoir du ſecours d'Allemagne, de Flandres, d'Angleterre, d'Eſcoſſe, de Bretagne & de Normandie, Pays où ils ne manquoient pas de Partiſans, & de s'établir dans vne place qu'on leur pourroit difficilement oſter; Si bien qu'aux extremitez où ils ſe trouuoient, ils ne deuoient pas eſtre beaucoup en peine d'vn lieu de retraitte. Les Rochelois, & pluſieurs des principaux Miniſtres, qui pour aſſürer leur vie, s'y eſtoient déja rendus, les accueillirent auec vne extréme ioye; Et alors ils commencerent d'enuoyer de toutes parts des Lettres & des Courriers. Par le contenu de ces Lettres, ils ſollicitoient leurs adherans de les venir trouuer en diligence, tant pour ſe mettre à couuert des embuſches qui leur eſtoient dreſſées, que pour ſe ioindre enſemble, & former vn Corps

Le Prince & l'Amiral arriuent à la Rochelle,

& en fõt leur place d'Armes.

Courriers dépeſchez de toutes parts.

d'Armée qui fuſt capable de reſiſter aux forces de ceux dont ils ſe voyoient attaquez. Il ne fut pas beſoin de les preſſer beaucoup pour les attirer ; tous ceux de leur Faction s'eſtans deſia ſouſleuez, au ſeul bruit de la fuitte & du danger où ſe trouuoit le Prince. Ils ſe tenoient en armes, pour eſtre preſts au beſoin ; & ceux meſmes qui lors qu'on parloit de Paix s'étoiẽt monſtrez ſi ardens à la demander, & à la vouloir à quelque prix que ce fuſt (comme les eſprits de ces Peuples ſont variables & inconſtans) s'ennuyans d'auoir eſté oiſifs quelques mois, deſiroient deſia la Guerre, & ſe portoient plus que les autres à l'embraſſer. Ainſi le ſignal eſtant donné de s'aſſembler en peu de iours ; de tous les coins de la France, on vid accourir à la Rochelle ceux du Poictou, ſous la conduite d'Ivoy, & de Bloſſet ; Ceux de Perigord, ſous le commandement de Soubize, & de Puuiaut ; Ceux de Cahors, ſous Piles & Clermont ; Ceux de Normandie, ſous le Comte de Montgommery, & de Colombieres ; Et ceux de Bretagne, ſous Lauardin, & le Vidame de Chartres. D'Andelot & la Nouë, ayant au paſſage de Loire combattu ſouuent auecque diuers ſuccés contre le Duc de Montpenſier, & Martigues, & perdu en trois ou quatre rencontres vne patie de leurs gens, ſe rendirent neantmoins au meſme lieu, auec vn aſſez bon nombre de Caualerie. La Reyne de Nauarre meſme, ſoit qu'elle ne doutaſt pas moins que les autres de ſa propre ſeureté, ſoit qu'elle deſiraſt de donner chaleur & force à ſon Party, & d'auancer la Fortune du Prince ſon Fils, âgé de quinze ans ; ayant fait amas de troupes de Caualerie, & de

1568.

Preparatifs des Huguenots.

dont les Chefs ſe donnent rendez-vous à la Rochelle.

où la Reyne de Nauarre ſe rend auſſi.

1568. Odet de Chastillon passe en Angleterre, gens de pied, dans son pays de Beärn, s'en alla comme les autres à la Rochelle. Odet de Chastillon, autrefois Cardinal, qui demeuroit à Beauuais, Ville proche de Paris, fut le seul qui ne voulut point se hazarder. Il se voyoit enuironné des forces du Roy, & hors d'esperance de pouuoir joindre les autres, à cause de la longueur du chemin; Ce qui fit que déguisé en Marinier, il s'en alla sur le bord de l'Ocean, d'où apres plusieurs dangers il passa en Angleterre, & y estant receu de la Reyne auec beaucoup d'honneur, il fut depuis grandement vtile à la cause de ceux de son Party, qui le retinrent en cette Cour en qualité d'Ambassadeur. Si tost que les Chefs des Huguenots eurent mis sur pied vne assez bonne Armée aux enuirons de la Rochelle; auant que passer outre, ils s'auiserent, comme c'estoit leur ordinaire, de iustifier leur droit, & de couurir d'vn honneste pretexte la soudaine resolution qu'ils auoient prise de renouueller la Guerre, Pour cét effet ils publierent vn Manifeste, dans lequel, apres auoir raconté au long tous les outrages qu'ils disoient auoir esté faits en plusieurs lieux, & en diuers temps, à ceux de leur Religion, encherissant sur les dangers où ils se trouuoient reduits tous les iours, pour n'estre pas en armes, & qui leur arriuoient par la persecution de leurs Ennemis, dont ils estoient deceus & opprimez; Ils protestoient par leurs conclusions, de n'auoir armé que pour la défense de leurs vies, & de leur propre liberté, auec dessein de se maintenir dans la Foy qu'ils deuoient à Dieu, & dont ils faisoient profession, sans autre fin & pour ce seul interest; Qu'ils ne deman-

& y fert vtilemẽt ceux de son Party.

Manifeste des Huguenots.

doient pas mieux au reſte, que de viure ſous l'obeyſſance du Roy, pourueu que leurs vies ne couruſſent point de fortune, & que leur conſcience fuſt aſſurée. La Reyne Ieanne fit publier à meſme temps certaines Lettres qu'elle adreſſoit au Roy tres-Chreſtien, au Duc d'Anjou, & au Cardinal de Bourbon. Elle y repetoit les meſmes choſes, que les Chefs des Huguenots auoient déduites en leur Manifeſte, declarant qu'elle n'auoit pû moins faire que de ſe joindre au Prince de Condé, & à ceux de meſme Religion, tant pour la defendre, puis qu'elle la croyoit bonne, que pour s'éloigner des embuſches que le Cardinal de Lorraine d'vn coſté, & les Eſpagnols de l'autre, dreſſoient continuellement à ſa vie, à celle de ſes Enfans, & aux miſerables reſtes du Royaume de Nauarre. Mais il paroiſſoit aſſez que telles raiſons, déguiſées d'vne ſpecieuſe monſtre d'éloquence, eſtoient ou inuentées, ou amplifiées par elle meſme; & que ce qui la portoit le plus à cela, c'eſtoit l'ardent deſir qu'elle auoit que la Religion de Caluin ſe rendant de iour en iour plus ample, & plus floriſſante, ſon Fils tint le meſme rang dans ce Party, qu'y tenoit alors le Prince de Condé, & qu'y auoit eu autrefois le Roy de Nauarre ſon Mary. 1568. Lettres de la Reyne de Nauarre.

Mais le Roy tres-Chreſtien, & la Reyne Mere, voyant tous les Capitaines Huguenots retirez en vn moment dans vn lieu de ſeureté, & grandement propre à leur deſſein, leur Armée ſur pied, & la Guerre, qu'auec tant d'artifice & de diſſimulation ils auoient taſché d'éteindre, r'allumée tout à coup, jugerent par là manifeſtement, que les ſecrets du Ca-

1568. binet auoient eſté découuerts. L'on n'en pouuoit ſoupçonner perſonne plus vray-ſemblablement que le Chancelier de l'Hoſpital. Car outre qu'on l'auoit touſiours connu reueſche à toutes les choſes qui s'eſtoient traittées contre le Prince & l'Admiral, l'on ſçauoit encore, que ſa Femme, ſon Gendre & ſa Fille, eſtoient tous trois de créance Huguenote, & que luy meſme auoit pluſieurs fois traitté confidemment auec Teligny, deſtiné pour étre Gendre de l'Admiral; ieune homme non moins adroit que diſſimulé, qu'il auoit à cauſe de cela donné pour Mary à ſa Fille, le connoiſſant capable de ces intrigues & de ces ſoupleſſes d'eſprit qu'il pratiquoit ordinairement en toutes ſes actions. Ce ſoupçon contre le Chancelier, cauſé par le bruit commun, & confirmé par l'vniuerſel conſentement des hommes, fit vne telle impreſſion dans l'eſprit du Roy, qu'encore qu'il n'y euſt rien d'eſſentiel qui le puſt faire priuer de ſa Charge, il voulut neantmoins qu'il en quittaſt l'adminiſtration, en s'éloignant de la Cour, & que les Seaux fuſſent donnez en ſon lieu à Moruilliers, perſonnage de grande experience, & d'excellent eſprit, lequel comme Eccleſiaſtique, n'eſtoit pas moins éloigné de la Faction, que du commerce des Huguenots, & obligé tres-étroitement à la Maiſon de Guiſe. Le Chancelier s'eſtant ainſi retiré de la Cour & du Cõſeil, le Roy & la Reyne pour oſter la matiere à l'embraſement qu'ils voyoient ſe preparer auec vn danger éuident, firent publier vn Edit, par lequel ils promettoient d'obſeruer les Articles de la Paix, & de permettre la liberté de Conſcience à toutes perſonnes qui de-

Le Chãcelier de l'Hoſpital eſt ſoupçonné d'auoir découuert les ſecrets du Cabinet, & pourquoy:

Le Roy luy oſte les Seaux

& les dõne à Moruilliers.

La liberté de Cõ-

meurans paisibles dans leurs maisons, s'abstiendroient de porter les armes, & de participer aux entrepriſes de ceux qui ſuſcitoient la guerre ſous de faux pretextes. Mais à quelques iours de là, ſoit qu'ils y fuſſent pouſſez par les raiſons qu'apportoient les Catholiques, diſans que cét Edict ne faiſoit que fomenter les artifices & les tromperies des ennemis, ſoit qu'ils s'apperceuſſent que les Huguenots n'étans ny retenus par la crainte, ny adoucis par la clemence du Roy, d'vn commun accord & d'vne meſme volonté, s'eſtoient aſſemblez à la Rochelle, ſans que par aucunes promeſſes, quelques amples qu'elles fuſſent, on pût empeſcher qu'auecque fureur ils ne couruſſent aux armes; tant y a, que pour ſatisfaire aux prieres des Catholiques, & pour les aſſurer plus fort dans leur fidelité, en laquelle dans les troubles preſens conſiſtoit le fondement de la puiſſance & de l'authorité Royale; Comme encore pour le deſir qu'ils auoient de ſe bien mettre dans l'eſprit du Pape Pie cinquiéme, lequel partie par de ſeueres inſtances, partie par pluſieurs faueurs qu'il faiſoit au Roy, ne ceſſoit de luy recommander qu'il ne ſouffrît point daus ſon Royaume l'exercice de la Religion Huguenote; Et pour declarer auſſi en cette occaſion la ſincerité de leurs intentions, que la pluſpart des Princes Chrétiens auoient tenuës pour ſuſpectes iuſques alors, ils firent publier vn autre Edit, qui ſe trouua tout à fait contraire aux precedens. Par cette Declaration le Roy deduiſoit au long & diſtinctement auec combien de douceur & de bonté il s'étoit porté à mettre les Huguenots à la raiſon. Puis il y faiſoit vn recit particulier des conſpi-

1568. ſciéce eſt permiſe par vn Edit nouueau, qui eſt reuoqué depuis pour pluſieurs raiſons.

Declaration du Roy.

rations & des soûleuemens, par le moyen des-
1568. quels mépriſans les graces & les biens-faits receus de luy, ils auoient tâché par leurs reuoltes de ruyner son Royaume, en y donnant entrée à des Estrangers, ennemis naturels de la France, dont ils auoient voulu enuahir les meilleurs pays & les plus fortes places. En suite de cela il reuoquoit tous les Edits publiez durant sa minorité sur le suiet de la Religion; & annullant la derniere Declaration de Paix, faite par forme de prouision; vouloit & ordonnoit, qu'en tous les lieux de son Royaume il fust expressément enioint & défendu de faire exercice d'autre Religion que de la Catholique Romaine, par luy tenuë & par les Roys ses Predecesseurs; Que sur peine de la vie les Ministres Huguenots eussent à se retirer de tous les lieux de son obeyssance dans le terme de quinze iours, & à sortir effectiuement hors du Royaume; Que par vne grace speciale, il pardonnoit tout ce qui s'estoit passé en matiere de Religion, & défendoit absolument qu'on n'euſt à viure à l'auenir hors des coustumes de l'Egliſe Catholique, à moins que de se rendre coupable de mort. Et pour conclusion; Que nul ne peût estre admis aux Charges, aux Dignitez & aux Offices, de quelque nature qu'ils fussent, qu'il n'euſt auparauant proteſté par sa Confeſſion de Foy de vouloir suiure en tout les ceremonies & les Decrets de l'Egliſe Romaine.

L'intention de leurs Majestez se découure par

Cette Declaration estant publiée parmy la fouſe des Parisiens, & embrassée par tous les Parlemens auec vne incroyable allegresse, fit connoistre visiblement que l'intention du Roy & de la Reyne auoit toûjours esté d'exter-

miner & d'opprimer le Party des Huguenots; mais qu'ils auoient deſiré de le faire auecque le moins de bruit de Guerre qu'il ſeroit poſſible, afin que les Subiets n'en fuſſent pas ſi endommagez, ny le Royaume en ſi grand danger d'eſtre démembré en quelque partie de ſon Corps. Ce qui ne leur ayant pû reüſſir, apres auoir ſi long-temps vſé de diſſimulation & de patiẽce, ils auoient en fin leué le maſque, & declaré vne Guerre implacable à ceux de la Faction Huguenote. L'on n'alloit pas moins viſte aux preparatifs de cette Guerre, qu'on ſe montroit reſolu en la publication de ces rigoureux Edits. Car le Duc d'Aniou, declaré par le Roy Lieutenant General en toutes les Prouinces de ſon Royaume, faiſoit toute ſorte de diligences, pour mettre ſur pied l'Armée, auec laquelle il ſe propoſoit d'aller au pluſtoſt en Xaintonge, pour y combattre & affoiblir les forces des Huguenots, auant qu'ils euſſent loiſir de receuoir du ſecours, ou de la Reyne d'Angleterre, ou des Proteſtans d'Allemagne. Durant ces choſes, le Prince & l'Amiral ſe repreſentant ce qui leur eſtoit arriué en la concluſion de la derniere Paix, auoient fait ſerment dans la Rochelle, & auec eux tous les autres, de perſeuerer iuſques à la mort en la deffenſe de leur Religion, & de n'accepter aucun accord, ſans le conſentement general des Capitaines, & ſans les aſſeurances requiſes pour l'entiere conſeruation de leur vie, & vne pleine liberté de Conſcience. Apres qu'ils eurent ainſi iuré, & puiſſamment eſtably leur Ligue entr'eux, ils enuoyerent tout auſſitoſt en Angleterre, & en Allemagne, pour en tirer du ſecours. Cela ſe fit particulierement

1568.

leur Declaratiõ.

Le Duc d'Aniou ſe prepare à la Guerre.

Serment du Prince & de l'Amiral, dans la Rochelle.

Ils enuoyent demander ſecours aux Confederez d'Allemagne & d'Angleterre.

1568. par le conseil de l'Amiral, homme qui par sa longue experience au mestier de la Guerre, auoit apris que les viures & les autres prouisions faisoient subsister & prosperer les Armées. Aussi disoit-il ordinairement; *Qu'vne armée estoit vn monstre qui se formoit premierement par le ventre.* Se voyant donc reduit maintenant en vn coin de terre assez fertile, bien que toutesfois borné d'vn costé de la riuiere de Loire, & de l'autre des Montagnes qui deuers le Languedoc & la Gascogne s'étendent iusques aux Pyrenées, il fit trouuer bon au Prince, & aux autres Capitaines de faire vne exacte prouision de bled, d'argent, & de munitions qui peussent suppléer à la necessité presente, & à celle de l'Hyuer prochain. Suiuant ce conseil, ils mirent sur Mer trente Vaisseaux de diuers garbe, & de grandeur differente, afin que courant les costes & les riuieres voisines, ils pillassent les Nauires Marchands, & les plus foibles Villes maritimes, non seulement pour amener à la Rochelle le plus de grains qu'ils pourroient, mais encore pour leur fournir dequoy reduire en monnoye l'autre butin qu'ils feroient, & les secourir dans les extremitez où ils se trouuoient reduits. Cette resolution eut tant d'effet, qu'ayant pris dans quelques mois plusieurs Vaisseaux, qui sans se douter de cette rencontre, nauigeoient librement en cette coste; ils en tirerent vne si bonne somme d'argent, qu'elle fut capable de subuenir pour vn temps aux frais de l'Armée. Mais à leur dessein seruit encore bien plus le soin de la Reyne Ieanne. Car elle sçeut si bien solliciter la Reyne d'Angleterre, & par ses frequentes Ambassa-

Maxime de l'Amiral.

Courses des Hugenots sur la Mer,

où ils prennent plusieurs Vaisseaux:

& tirent vn grand secours de la Reyne d'Angleterre.

des, & par les ardentes prieres qu'elle luy fit par ſes Lettres que nonobſtant la Paix nouuellement faite auec le Roy tres-Chreſtien, elle diſpoſa ſon eſprit, non ſeulement à ſecourir les Huguenots, de grains, de vaiſſeaux & de munitions, mais d'argent encore, leur enuoyant cent mille ducats pour la paye des gens de Guerre. Par où elle ne croyoit pas contreuenir aux Articles de la Paix; diſant pour excuſe que cét effort des Huguenots auoit pour but le ſeruice du Roy, & le bien de la Couronne, contre les oppreſſeurs de la liberté publique, & les perſecuteurs du vray culte de Dieu. 1568.

Cependant le Prince & l'Amiral ſortis en campagne auecque l'Armée commencerent de s'emparer de toutes les Villes d'alentour. Ce qui leur reüſſit ſi à point, trouuant peu de reſiſtance, que dans quelques ſemaines ils eurent en leur pouuoir non ſeulement toute la Xaintonge, mais la plus-part des Villes du Poictou & de la Touraine, dont les vnes par force, & les autres par compoſition, ſe mirent dans le Party des Confederez, & accepterent les garniſons Huguenotes. A ce progrez ne put s'oppoſer d'abord le Duc de Montpenſier, lequel enuoyé Gouuerneur en ces Prouinces auecque fort peu de gens, n'auoit nullement dequoy reſiſter à cette Armée qui eſtoit deſia groſſe & puiſſante. A cauſe dequoy les Huguenots ſe voyans Maiſtres de la campagne, & qu'on les laiſſoit agir, faiſoient des courſes par tous les lieux d'alentour qu'ils rauageoient, & y mettoient le feu, leur ſuitte & leurs forces s'accroiſſant à toute heure; choſe qui procedoit, à vray dire, de ce que ceux qui

Progrez du Prince & de l'Amiral,

dont l'Armée ſe groſſit,

& fait d'étranges degats.

1568. gouuernoient l'Estat, n'auoient pas eu le soin d'y enuoyer au commencement ce qu'il falloit de gens de guerre pour les détruire, ou à tout le moins pour empescher leur progrez; Ainsi ils se voyoient contraints maintenant de faire des leuées, & de les enuoyer de ce costé-là, ce qui ne se pouuoit sans y employer beaucoup de temps, à cause de la longueur du chemin.

Ionction des troupes Catholiques

Mais il arriua finalement que Henry de Lorraine Duc de Guise, le Comte de Brissac, & les sieurs de Biron, de Martigues & de la Valette, ayant joint leurs forces à celles du Duc de Montpensier, ils demeurerent tous d'accord de loger à la campagne pour y tenir en bride la violence & les courses des Huguenots, & deffendre les Villes qu'ils n'auoient pas encore reduites sous leur puissance.

Marche des troupes du Duc de Montpensier.

Il arriua cependant qu'à mesme temps que le Duc de Montpensier party d'Angers, se mit à marcher le long de la riuiere de Vienne; Mouuans & d'Acier qui auoient assemblé toutes les forces du Dauphiné, de Prouence, d'Auuergne, & de Languedoc, estans venus pour ioindre l'Armée, se rendirent en ce lieu-là. Ils faisoient enuiron dix-huict mille hommes, tant de pied que de cheual, mais la plus-part gens du commun, & qui pour n'estre point accoustumez à porter les armes, s'estoient ioints volontairement à quelque troupe de Noblesse, & pour mettre leurs personnes à couuert de la seuerité des Magistrats, & pour l'esperance qu'ils auoient de faire vn bien grand butin.

Forces de Mouuans & d'Acier,

Ils marchoient neantmoins auec vne exacte discipline, & vn tres-grand ordre, diuisez en deux corps, dont le premier estoit conduit par Mouuans & Pierregourde, le second par le

diuisées en deux corps.

mesme d'Acier, & tous deux ensemble logeoient si prés l'vn de l'autre, qu'ils se pouuoient secourir au besoin en fort peu de temps. Par cette bonne intelligence ayant vaincu toute sorte d'obstacles & fait vn riche butin; des confins du Lyonnois & du Dauphiné ils arriuerent en la Frontiere de la Xaintonge. Le Duc de Montpensier en ayant eu auis, se resolut d'autant plus volontiers de les attaquer, que leur auant garde s'estoit éloignée du corps de la bataille plus qu'il ne falloit par la coustume de la guerre; soit qu'à force de marcher la rigueur de la discipline se fust relâchée, soit que cela fût arriué pour quelque autre cause. Estant donc party de Vesun le trentiéme d'Octobre deux heures auant le iour, il disposa l'ordre de l'attaque de telle sorte, que tandis qu'il amuseroit par frequentes escarmouches le gros des Soldats qui étoient auec d'Acier au second escadron, le Comte de Brissac & le Duc de Guise auec la principale Caualerie, deuoient charger Mouuans & Pierregourde, qui estoient deuant auecque le moindre nombre; & l'enuironnant, ensemble les troupes de gens de cheual, les combattre à la campagne, où leurs Fantassins, dont le nombre estoit grand, mais sans picquiers, auoient tant de desauantage que la défaite luy en sembloit tres-facile. Mais le Duc de Guise & le Comte de Brissac, ayans mis ensemble deux cens hommes de pied hasterent si fort leur voyage, que contre l'ordre donné ils furent ioindre l'Ennemy logé au Village de Messignac, auant qu'il eust commencé de marcher; de sorte qu'ils perdirent cét auantage, auec lequel par vn petit nombre ils esperoient d'en pou-

1568.

Le Duc de Mõtpensier se resout de les charger.

Ordre de l'attaque

uoir vaincre vn plus grand. Toutesfois comme
1568. ils virent que de peur de la Caualerie les Huguenots tenoient ferme, & se fortifioient dans leur poste, pour ne sembler estre là venus en vain, ils assaillirent le Village auecque beaucoup d'effort. Le combat y fut si rude, qu'on l'opiniastra de part & d'autre deux heures durant. Mais enfin les Capitaines Catholiques voyans qu'ils trauailloient inutilement, & que de s'obstiner dauantage, ce ne seroit qu'exposer les Soldats à vn danger euident, à cause de la nature du lieu, qui estoit fort d'assiette, ils resolurent de se retirer. Ils reprirent donc le mesme chemin par où ils estoient venus, & firent vne embuscade dans vn bois, lequel peu éloigné de Messignac, s'estendoit au large derriere vne colline, pour épier là ce que les Ennemis voudroient faire. Alors Mouuans & Pierregourde, s'imaginans que ces Chefs s'en fussent allez au deuant de leur Infanterie, pour s'en reuenir les attaquer au mesme lieu, & se promettant qu'auant qu'ils fussent de retour, ils pourroient bien arriuer à Riberac, place forte, à cinq lieuës de là, & tenuë par les Huguenots, sans daigner reconnoistre le pays, ils se mirent en chemin à la haste, pour preuenir le retour des Catholiques, qu'ils croyoient estre fort éloignez. Mais ils furent bien à peine arriuez au milieu de la campagne, hors de Messignac, que se dépeschans d'entrer dans vn bois, qui s'estend de là iusques aux murailles de Riberac, ils se virent chargez de tous costez par la Caualerie des Capitaines Catholiques, qu'ils auoient diuisée en plusieurs troupes; si bien que par cette attaque donnée à des gens assez foibles pour

Aduantage perdu par la precipitatiõ du Duc de Guise, & du Comte de Brissac.

d'où les Catholiques se retirent; Effort deuant Messignac, font vne embuscade,

chargent les Huguenots,

pour n'auoir que des Harquebusiers, & point de Picquiers, en vn lieu plein & découuert, ils rendirent la bataille sanglante aux Ennemis, quoy que d'ailleurs ils se defendissent auec beaucoup de constance. Mouuans & Pierregourde y demeurerent sur la place, & auec eux deux mille hommes de pied, & plus de quatre cent Cheuaux; les Soldats Catholiques par l'exprés commandement de leurs Capitaines n'ayans voulu faire aucuns prisonniers, dautant qu'apres s'estre rachetez pour peu d'argent, ils faisoient coustume de retourner au seruice des Huguenots auec plus d'obstination que iamais. Durant que cela se passoit, le Duc de Montpensier ayant trouué à saint Chatier le corps de bataille des Ennemis, qui estoit puissant en nombre, & soûtenu de la Caualerie de Prouence, & de Dauphiné, ne voulut pas l'attaquer auec toutes ses forces; mais se contentant de la tenir en haleine, pour empêcher qu'elle ne pust secourir l'Auantgarde, l'entretint à force d'escarmouches iusques au soir. Alors comme il se fut retiré du costé de Vesun, les Huguenots se seruans de l'auantage des tenebres, ne cesserent de marcher toute cette nuict-lá; si bien que le lendemain de grand matin, ils arriuerent à Riberac, & le iour d'apres, qui fut le premier de Nouembre, ils furent ioindre le Prince & l'Amiral à Aubeterre.

1568. en taillent en pieces la pluspart, & y tuét Mouuás & Pierregourde.

Le Duc de Montpensier s'escarmouche auec l'Ennemy.

Mais déja le Duc d'Anjou marchant à grandes iournées auecque l'Armée, estoit arriué à Amboise: ce qui fut cause qu'aprés la Victoire de Messignac, le Duc de Montpensier, & les autres Capitaines, se desistans de trauailler les Ennemis, s'éloignerent auecque leurs gens,

1568. en intention de l'aller joindre. Comme en effet le 10. de Nouembre, les deux Armées se rencontrerent auprés de Chasteleraut, Ville aux confins du Poitou, sur le bord de la riuiere de Vienne. Tout le monde se promettoit beaucoup de la valeur, & de la generosité de ce Prince, lequel en la premiere fleur de son âge, doüé d'excellentes qualitez, sembloit estre né pour soustenir le faix des plus grands Empires de l'Europe. Car à sa belle taille estoit iointe vne si parfaite disposition de corps, qu'encore que la complexion en fust noble & delicate, si est-ce qu'elle ne s'accommodoit pas mal auec la souffrance qui est requise dans la fatigue des Armes. D'ailleurs, en luy mesme éclattoient tant d'illustres marques de viuacité d'esprit, de grandeur de courage, de modestie & de prudence, qu'il paroissoit bien que sa vertu estoit beaucoup au dessus de ses années; de sorte que toutes ces hautes qualitez, accompagnées d'vn bien dire qui luy estoit naturel, & de ces belles connoissances des Lettres, qui sont bien seantes à vn Prince, le faisoient non seulement aymer, mais reuerer de l'Armée, de la Noblesse, & de toute la France, à qui tant de riches ornemens donnoient de l'admiration. Que s'il se remarquoit dans ses mœurs quelqu'vne de ces petites taches, dont l'humaine fragilité n'est iamais exempte, telle que pouuoit estre son inclination aux plaisirs; il la falloit imputer à la tendresse de ses années; de mesme que sa liberalité, qui enuers ses domestiques, & ses Fauoris, alloit iusques à la profusion, se deuoit attribuer à vne humeur genereuse, & qui n'estoit pas encore bien meure, plustost qu'à vn déreglement

Rencontre des deux Armées.

Eloge du Duc d'Anjou.

d'eſprit. Ainſi le Duc d'Anjou ayant à répondre par les effets à cette grande opinion qu'auoient de luy les François, & deſirant de ne differer pas dauantage à combattre l'Ennemy, outre qu'il y eſtoit comme contraint par la ſaiſon, qui approchoit de l'Hyuer, fit faire montre à ſon Armée, qui ſe trouua compoſée de ſept mille cheuaux, de ſix mille Suiſſes, de deux mille Italiens, & de douze mille hommes de pied François, qu'il mena dans le Poitou, pays grandement fertile, auecque deſſein de s'en aller à la rencontre des Huguenots. Sur ces entrefaites, le Prince de Condé, qui s'eſtoit déja rendu maiſtre de toutes les Villes d'alentour, ſçachant qu'vn ſi puiſſant Ennemy venoit l'attaquer, ſe mit hardiment en chemin auec vingt-quatre mille hommes de pied, & enuiron quatre mille cheuaux, reſolu de ioindre de ſi prés l'Armée du Roy, que les Villes de ſon Party n'en fuſſent point abandonnées, & qu'il peuſt commodément embraſſer toutes les occaſions qu'il iugeroit auantageuſes pour luy, & que la Fortune fauorable luy preſenteroit. Ces Chefs auoient tous deux vn pareil deſſein, choſe d'autant plus conſiderable, qu'il arriue rarement qu'en matiere de faire la guerre deux Ennemis ſe rencontrent dans vne meſme penſée. Le Duc d'Anjou, qui en nombre, en valeur & en diſcipline de gens de guerre, croyoit auoir l'auantage, deſiroit d'en venir à vne bataille, ſur l'eſperance de pouuoir défaire les Huguenots, auant qu'il leur vint du ſecours d'Allemagne; Et le Prince de Condé pareillement commandant des Volontaires, qui ſeruoiēt la pluſpart ſans tirer paye, & ſçachant que l'v-

1568.

L'Armée Catholique fait mōtre.

Marche de l'Armée Huguenote, conduite par le Prince de Cōdé.

Les deux Generaux d'Armée ſe rencōtrent dās vn meſme deſſein.

1568. nion & l'ardeur de ſon Armée, ne pourroient pas durer long-temps, iugeoit beaucoup plus à propos de ſe ſeruir de la premiere fougue des ſiens à donner bataille promptement, que de s'expoſer aux dangers autrefois encourus, pour auoir trop prolongé la guerre. Mais la rigueur de l'Hyuer s'oppoſoit au commun deſir, & à la reſolution des deux Chefs. C'eſtoit enuiron la fin de Nouembre, où la glace, la neige & le froid extraordinaire empeſchoient les progrez de l'vn & de l'autre. D'ailleurs les iours eſtans extrémement courts, & les nuits froides, ny les viures ne pouuoient pas ſi facilement eſtre tranſportez, ny les Soldats marcher ſi à l'aiſe, ny le Canon eſtre conduit ſans difficulté. De ſorte que pour le grand mal qu'auoient les Soldats, ils ne pouuoient faire de ſi longues traites; & pour les ſoulager vn peu, l'on eſtoit contraint de leur chercher les logemens les plus commodes; car il n'eſtoit pas poſſible, que ny les hommes, ny les cheuaux duraſſent ſous les tentes; de ſorte que les Armées ne marchoient que fort lentement, à cauſe de ces obſtacles. Mais enfin apres les auoir ſurmontez de part & d'autre auec vne merueilleuſe conſtance, ils s'approcherent ſi fort au deſſous de Poitiers, de Chaſtelleraud, & de Luſignan, qu'ils n'eſtoient pas éloignez de plus de quatre lieuës de France, qui font douze milles d'Italie. Le Duc d'Anjou, auec le gros de l'Armée, eſtoit logé à Iaſeneüil, Ville ſituée ſur le grand chemin, qui de Poitiers conduiſoit au lieu où eſtoient les Ennemis, & pour plus grande commodité, il tenoit la pluſpart de ſa Caualerie au Village de Sanſé, qui eſt à vne lieuë de Iaſeneüil.

Se propoſent de dõner bataille.

Sont incommodez par la rigueur de l'Hyuer,

& la ſurmontent enfin.

Logemẽt du Duc d'Anjou,

Le Prince de Condé d'vn autre coſté marchãt vers les Catholiques auecque ſes gens, eſtoit allé prendre logement à Colombiere, Ville à deux lieuës de Luſignan, grandement commodé à ſon Armée. Entre l'vn & l'autre Camp, & en égale diſtance, eſtoit le Village de Pamprou, dont les deux Generaux auoient fait deſſein de s'emparer pour y loger l'Auant-garde, afin d'incommoder l'Ennemy, & de le trauailler de plus prés. Voila donc qu'à meſme temps que Martigues pour les Catholiques, & d'Andelot pour les Huguenots, s'auancerent auec les premieres troupes de l'Armée, en intention de ſe faire Maiſtres de ce Village; l'eſcarmouche n'y fut pas moins chaude que dangereuſe d'abord, & vertement ſoûtenuë de part & d'autre durant pluſieurs heures, bien qu'auec vn different ſuccez. Mais quoy qu'il en fut, les Catholiques cederent, & le Village enfin demeura ſous la puiſſance des Huguenots, qui dans cette premiere fougue voulant pouſſer la Victoire plus auant, ſe mirent à pourſuiure les Cheuaux-legers, qui faiſoient retraite en combattant. Cependant le Duc de Montpenſier arriua bien à point pour les Catholiques, auec plus de ſix cent Lances qu'il leur menoit; De ſorte que d'Andelot inégal en forces, s'eſtant retiré au penchant de la colline, qu'il auoit derriere luy auec le Village, rangea ſon Infanterie aux deux coſtez, & de la façon qu'il élargit ſes gens de cheual, ſe couurit de telle ſorte, que les Catholiques ne pouuant reconnoiſtre ny l'Arriere-garde, ny les aiſles, creurent que toute l'Armée des Ennemis eſtoit là reduite; Ce qui fit qu'ils perdirent l'occaſion de rompre &

1568. & du Prince de Cõdé.

Deſſein des deux Chefs ſur le Village de Pamprou,

où l'eſcarmouche eſt chaude de part & d'autre.

Arriuée du Duc de Montpenſier.

Ruze d'Andelot à rãger l'Infanterie.

1568. de chasser d'Andelot. Mais les choses changerent bien tost de face, pource que le Prince & l'Amiral ne tarderent pas long-temps à paroistre auecque toute l'Armée ; si bien que les Catholiques se trouuerent beaucoup moindres en nombre, n'ayant auec eux que l'Auant-garde, pource que le reste de leur Armée estoit demeuré dans Iaseneüil. Le Duc de Montpensier, & Martigues, connurent bien ce desauantage ; & de peur qu'ils eurent que l'Ennemy ne leur chaussast des éperons, s'il venoit à s'en apperceuoir, ils cesserent peu à peu d'escarmoucher, & se retirerent à costé d'vn bois fort grand & fort touffu, qui les couuroit par derriere. Là ils rangerent leurs gens en ordre, estendirent les premieres files le plus qu'ils pûrent, & mirent les Harquebusiers au large, à couuert des arbres, pour faire paroistre le nombre de leurs gens plus grand qu'il n'estoit.

Desauãtage des Catholiques,

& leur retraite.

Le iour s'en alloit à son declin, quand les Capitaines Huguenots se persuadans de mesme, que toute l'Armée des Catholiques estoit là en bataille, creurent que c'estoit assez de les auoir chassez de Pamprou ; tellement qu'ils ne bougerent de ce lieu, pour s'y loger à couuert, & ne trouuerent pas à propos d'attaquer les Ennemis ce soir là. Cependant Montpensier & Martigues, ayant fait battre les tambours à la Suisse iusques à la minuit, afin que les Huguenots se persuadassent que toutes les forces des Catholiques estoient là, & particulierement les Suisses qu'ils estimoient fort, firent semer plusieurs méches allumées, & dans les bois, & sur des buissons, pour confirmer l'Ennemy dans l'erreur où il estoit ; &

Stratageme du Duc de Montpensier, & de Martigues.

ainsi aux plus secrettes heures de la nuit, se retirerent au Camp de Iaseneüil auec beaucoup de silence, éuitant à la faueur des tenebres vn danger si éuident d'estre entierement deffaits. 1568.

Le Prince & l'Amiral ayant reconnu le lendemain matin la faute qu'ils auoient faite de laisser échapper vne si belle occasion, ne voulurent point perdre le temps inutilement, & resolurent d'aller attaquer ce quartier de l'Armée Catholique, qui estoit à Sansé. Ils se le proposerent ainsi, auec dessein de le rompre & de le deffaire, si le Duc d'Anjou ne bougeoit point; & en cas qu'il le fist, ils resolurent de tenter en pleine campagne le hazard de la bataille. Mais dés ce mesme matin le Duc d'Anjou voyant que l'Ennemy auançoit, auoit mãdé ses troupes au principal logement, & fait camper à Iaseneüil toute l'Armée, abandonnant le Village. Les Huguenots ne le sçauoient pas; & fauorisez d'vn épais broüillard qui s'étoit leué le matin, marchoient de ce costé-là en grand silence auecque toutes leurs troupes. Alors comme ils furent au bout de deux chemins, dont l'vn conduit à Sansé, & l'autre à Iaseneüil, l'Amiral tirant à gauche alla plus auant, & le Prince auec le reste de l'Armée prenant par mégarde la main droite, suiuit vne autre route, qui menoit droit au Camp des Catholiques à Iaseneüil. Il ne s'apperceut point de sa faute, tant le broüillard estoit épais, qu'il ne fut arriué si prés du quartier du Roy, qu'il se trouua vis à vis de l'Ennemy, en vn lieu si découuert, qu'il ne pouuoit plus s'en retirer sans courir fortune. Cependant le Duc d'Anjou obserua la marche des Ennemis, & ne sçachant pas qu'ils auoiẽt pris vn chemin pour

Le Prince & l'Amiral s'apperçoiuent de leur faute.

Le Duc d'Anjou fait camper à Iaseneüil toute l'Armée.

Le Prince de Cõdé s'égare de sa route.

1568. l'autre, se persuada qu'ils venoient en intention de l'attaquer. Tellement qu'à mesme temps il rangea son Armée en vn lieu fort d'assiette, & vn peu haut, mais trop estroit pour le grand nombre de sa Caualerie. Là il n'attendoit plus qu'à donner bataille, & s'y preparoit d'vn grand courage. Mais enfin le Prince de Condé s'apperceut de sa faute; & ne sçachant où estoit l'Admiral auec l'Auant-garde, s'auança pour reconnoistre le païs; se resolut sur le champ, & s'empara promptement de deux petites collines, qui estoient de l'vn & de l'autre costé du chemin. Ce fut là que parmy les arbres & les échalats des vignes, il logea ses gens de pied, se faisant rempart des hayes & des fossez; dont ce pays est plein. Ayant placé l'Infanterie en vn lieu si auantageux, il ne luy restoit plus qu'à ranger seurement la Caualerie; laquelle ayant pris poste le long du grand chemin, ne pouuoit refuser de combattre, toutes les fois que les Catholiques viendroient l'attaquer. Alors le Prince se coulant & s'auançant peu à peu, pour n'estre soupçonné de crainte, sembla vouloir donner la bataille dans vne grande plaine, située entre deux collines, & le Camp Royal. Ce que le Duc d'Anjou croyant fermement; comme il vid la Caualerie ennemie s'auancer dans la plaine, il fit tirer tous les canons, dont il y en auoit plusieurs aux costez, pour épouuanter & écarter ensemble deux grandes aisles de Cheuaux-legers, qui tirans de ce costé-là, marchoient à la teste de l'Armée. Mais le Prince se preualant de l'occasion, tandis que la fumée des canonades couuroit la plaine, tira sa Caualerie adroitement de derriere les.

donne suiet au Duc d'Anjou de se tenir prest pour le combat.

Reconnoist le Pays,

a recours à l'industrie, pour amuser l'Ennemy:

& cherche à se preualoir de l'occasion pour se fortifier.

collines, & fit commencer vn retranchement à trauers le grand chemin, auec vne incroyable viteſſe, afin qu'aboutiſſant des deux coſtez aux collines, il empeſchaſt le paſſage aux Ennemis. Là meſme il mit quatre pieces de campagne, qu'il auoit eu ſoin de faire mener auec luy, & y logea ſix cent Harquebuſiers Gaſcons, afin de deffendre ce poſte. Comme cette obſcurité que cauſoit la fumée fut diſſipée inſenſiblement, le Duc de Guiſe & le Comte du Lude, auec deux Eſcadrons de Caualerie s'auancerent pour donner bataille. Mais ils trouuerent la place vuide, & abandonnée par les Huguenots : Ce qui les obligea de s'en aller iuſques ſous la colline, d'où ſans faire aucun rencontre, ils s'en retournerent à leurs gens, & firent rapport que le Prince commençoit à ſe retrancher dans la plaine. Le Duc d'Anjou tout confus de ce procedé des Huguenots, tant il luy ſembloit ambigu, fit auancer auſſi-toſt vers la colline le Comte de Briſſac auec les Harquebuſiers François, ſouſtenus de quatre Cornettes de Caualerie, commandée par la Valette, pour voir ſi l'on pourroit entrer au combat par le moyen des eſcarmouches. Mais les Ennemis ne branloient point, & ſe contentoient de faire de furieuſes décharges dans la plaine. Ainſi l'on ne fit tout ce iour là qu'eſcarmoucher aſſez foiblement, pource que ny le Prince n'abandonnoit point les collines, mais s'y fortifioit toûjours auec des foſſez & des tranchées ; ny le Duc d'Aniou ne vouloit pas attaquer les Huguenots dans leur fort, auec vn ſi grand deſauantage. Cependant l'Amiral ayant ouy le bruit du canon comprit auſſitoſt ce qui étoit

1568.

Eſperance de la Bataille ſans effet.

Eſcarmouches de part & d'autre.

1568. arriué ; & sans rien faire à Sanſé, retourna ioindre ſes gens le plus promptement qu'il put ; bien affligé de ce que la Fortune adioûtant faute ſur faute, s'obſtinoit ainſi à tromper la prudence & la conduite de ſes deſſeins. Toute la nuit ſuiuante les deux Armées ſe tinrent ſous les armes, auec vn merueilleux ſoin de garder leurs poſtes ; Mais le lendemain matin, l'vne & l'autre furent vaincuës par la violence du froid, & du mal qu'elles auoient ſouffert, ſi bien que leurs Chefs reſolurent de ſe retirer ; Et ainſi, comme ſi c'euſt eſté d'vn commun conſentement, le Duc d'Anjou s'en alla vers Poitiers, & les Huguenots prirent logemẽt à Mirebeau. Le Duc auoit creu qu'en ſe retirant en des lieux plus découuerts, il attireroit encore l'Ennemy à combattre auec armes égales, & ſans auantage de lieu ; Ou bien que changeant ſouuent de logement, & ſe tenant ſi proche des Ennemis, il s'ouuriroit vn chemin à quelque fauorable occaſion. Mais les Capitaines Huguenots, pour oſter aux Catholiques le moyen de la trouuer, changerẽt d'auis, & s'éloignant du Camp de l'Ennemy, ſe reſolurent d'aller aſſieger Saumur à l'improuiſte. Cette Ville eſtoit ſur la Riuiere de Loire, & vn des paſſages principaux par où ſur vn fort beau Pont on trauerſe la riuiere, pour s'ouurir vne entrée aux autres Prouinces de France. C'eſtoit d'où les Huguenots ſe propoſoient de tirer dequoy ſubſiſter ; & là meſme particulierement ils eſperoient de ſe pouuoir ioindre au ſecours qui leur viendroit d'Allemagne. Car la Loire coupant ainſi par le milieu tout le Royaume de France, ſepare cette Contrée, qu'anciennement on appelloit Aquitaine, d'a-

L'Amiral retourne ioindre le Prince.

Retraite des deux Armées.

Les Huguenots font deſſein d'aſſieger Saumur, pour deux raiſõs principales.

nec la Celtique, & la Belgique, qui sont la pluspart compriſes sous le Domaine de cette Couronne, ils se promettoient encore, qu'assiegeant étroitement vne place de cette importance, le Duc d'Aniou, pour ne la laiſſer prendre à sa veuë, se reduiroit à combattre auec quelque desauantage. Car comme l'vn & l'autre Party desiroient fort la bataille; l'vn & l'autre aussi estoient bien aises d'auoir le dessus sur leur ennemy. Mais cette entrepriſe n'eut point d'effet, pource que le Duc sçachant que Saumur, place forte & bien munie, pouuoit soustenir facilement le siege des Huguenots, se resolut de le faire leuer par vne diuersion d'armes, & ne voulut pas se hazarder à la neceſſité de combattre à leur aduantage. Sans empeſcher donc que le Prince allast deuers Saumur, deux iours apres il partit de Poitiers, auec de grandes prouiſions de viures, & s'en alla droit à Mirebeau, qu'il assaillit, & prit, au grand dommage des Huguenots, pource qu'ils y auoient laiſſé le reſte de leur Armée, & vne assez bonne partie de leur bagage. En suite de cela, s'auançant plus fort dans le pays ennemy, il mit le siege deuant Loudun. D'Acier commandoit dans cette ville-là, où il auoit douze Compagnies de gens de pied, auec leſquelles il se propoſoit de la bien defendre, & de ne s'y épargner point; se fiant particulierement sur la rigueur de la saiſon, en laquelle, à cauſe des glaces, il n'estoit pas moins difficile de faire des forts, des foſſez, & des tranchées, que de remuer la terre. Voyant neantmoins l'Ennemy campé si puiſſamment, il commença de s'étonner, & se mit à ſolliciter l'Armée d'accourir à son ſecours,

1568.

Le Duc d'Anjou diuertit le siege de Saumur.

prend Mirebeau,

& assiege Loudun.

1568. dans vn danger ſi preſſant. En effet, les Huguenots perſuadez par ſes prieres, mais plus étonnez de voir l'Armée du Duc dans vn pays d'où ils tiroient des viures, & de quoy ſubſiſter, abandonnerent l'entrepriſe de Saumur; & ſans pouuoir entreprendre autre choſe, s'acheminerent vers l'Armée Catholique, ſe voyans reduits à la méme neceſſité de combattre auecque deſauantage, à laquelle ils auoient voulu attirer & contraindre l'Ennemy. Toutefois vſant d'vne grande précaution, & de tout l'ordre que ſçauroient donner les Capitaines les plus experimentez, le vingtiéme de Decembre ils furent loger aux Faux-bourgs de Loudun, où ils camperent en diligence, à l'oppoſite du méme coſté que les Ennemis auoient aſſailly, & qu'ils battoient en ruyne. Ils auoient la Ville au milieu d'eux, & de part & d'autre vne grande & vaſte campagne, qui ſans foſſez, ny autres obſtacles, leur donnoit vne merueilleuſe commodité de s'étendre au large, & de combattre, Enſeignes déployées, auec pareil aduantage. Mais à l'vtilité qu'ils tiroient de la nature du lieu, nuiſoit tout à fait la qualité de la ſaiſon, la violence du froid eſtant ſi rude, que les corps des hommes en demeuroient engourdis, & comme inſenſibles; Tellement qu'à cauſe des grandes glaces, & des neiges endurcies, il faiſoit ſi mauuais marcher, que de l'vne & de l'autre Armée l'on menoit à toute heure dans les tentes vne infinité de Soldats, qui tombans ſur la terre ainſi gelée, en demeuroient eſtropiez, & inhabiles aux fonctions militaires. Mais l'incommodité eſtoit bien plus grande encore du coſté des cheuaux,

Nouueau deſſein des Chefs Huguenots, & leur precaution.

Campement de leur Armée.

Extréme violence du froid, inſupportable aux Soldats.

qui par des gliſſades qu'ils faiſoient à chaque pas, & en chaque lieu, à cauſe que la campagne baſſe & marécageuſe, eſtoit toute couuerte de glace, ſe bleſſoiēt eux-meſmes par des cheutes dāgereuſes, & les Caualiers par cōſequent; leſquels tout armez n'oſoient, & ne pouuoient ſe remuer, ou ſe tourner, ſans rompre les rangs, & confondre les files; de ſorte que dans ces difficultez, il eſtoit impoſſible que les deux Armées combattiſſent, pource que la premiere qui l'eût voulu faire, ſe fut d'elle-meſme rompuë, & miſe en deſordre. Apres qu'ils ſe furent veus en cét eſtat quatorze iours tout entiers, à la fin deſquels ils commençoient deſia de manquer de viures, dautant que la mauuaiſe ſaiſon empeſchoit que les Viuandiers ne peuſſent marcher, le Duc d'Anjou logé à découuert, & moins commodément que l'Ennemy, pour ne conſommer en vain les forces de l'Armée, reſolut de s'en aller à quatre lieuës de là, vis à vis d'vne petite riuiere, où il logea ſon Armée à couuert dans les Villages & aux Villes prochaines. Ce que les Huguenots n'apperceurent pas plûtoſt, qu'ils ſe perſuaderent qu'à cauſe de cette commodité de logemens; l'Armée ennemie eſparſe en diuers lieux, ne pourroit pas ſi toſt ſe rejoindre. Cela les fit reſoudre d'attaquer le quartier méme du Duc d'Anjou, ſur l'eſperance qu'ils ſe trouueroient auoir gagné la victoire, auant que le reſte des Troupes ſe pût r'allier pour les mettre en déroute. Mais le matin du vingt-ſeptiéme de Decembre, s'étans preſentez ſur le bord de la riuiere, qu'ils croyoient pouuoir paſſer ayſément, ils y trouuerent de ſi bonnes gardes, qu'on auoit mi-

1568.

Le Duc D'Anjou s'en va camper en vn lieu plus cōmode.

Les Chefs des Huguenots ſe trouuent trōpez.

1568. ſes aux lieux d'où l'on pouuoit la trauerſer plus facilement ; qu'apres auoir en vain eſſayé deux fois de les forcer, ils furent contraints de ſe retirer, principalement quand ils virent qu'au ſignal de deux coups de canon, toute l'Armée Catholique ſe trouua en eſtat, & dans l'ordre qui luy auoit eſté deſia donné pour deffendre la riuiere, que l'on ne pouuoit paſſer ſans s'expoſer à vn peril manifeſte. Apres cette retraitte, les Capitaines voyans qu'à cauſe des maux ſoufferts, il y auoit dans leur Armée quantité de ſoldats malades, & qui ne ceſſoient de ſe plaindre, qu'on les auoit là menez, non pas pour combattre des hommes, mais pour faire la guerre au mauuais temps, & aux forces meſmes de la Nature, prirent reſolution d'aller loger plus loin de là, & en des lieux plus aſſurez ; en attendant que l'Hyuer relaſchant vn peu de ſa rigueur, leur donnât moyen de faire la guerre auec moins d'incommodité. Ainſi le Prince & l'Amiral ſe retirerent au bas Poitou, vers les confins de la Xaintonge ; & le Duc d'Anjou faiſant de meſme, s'en alla droit à Chinon auecque toutes ſes troupes. Alors les vns & les autres commencerent à ſentir les fruits de la fatigue paſſée, tant de maladies s'eſtans miſes dans les deux Armées, qu'il y mourut de chaque coſté enuiron quatre mille hommes ; comme ſi la Fortune voyant que les Chefs auoient mémes deſſeins & mémes forces, eût pris plaiſir à leur partager encore également les maux & les pertes de la guerre.

& ſont contraints de faire retraite.

Le Duc d'Anjou mene ſes troupes à Chinon.

Grandes maladies dans les Armées.

1569. L'an 1568. eſtant ainſi acheué, donna commencement à l'année 1569. qui fut pleine d'étranges accidens, & où il y eut beaucoup de

sang répandu. Au commencement de cette année, le Prince de Condé ayant laissé la charge de l'Armée à l'Amiral, s'en alla luy méme à la Rochelle pour y donner ordre aux prouisions d'argent, & d'autres choses necessaires pour l'entretenement de la guerre, qui les en auoit dépourueus, & incommodez tout à fait, pour auoir esté plus longue qu'ils ne s'estoient persuadez. Car bien qu'ils fussent reduits en vn coin de terre des plus fertiles de la France, qu'ils fissent la guerre en vn pays qui tenoit pour leur Party, & que la pluspart du temps ils vescussent à discretion, & aux dépens du payſan, il ne s'y presentoit neantmoins aucune occasion de profiter, ny de faire le butin, dont ils auoient accoustumé dans les autres guerres d'entretenir, & de payer les Soldats. Ils auoient employé desia les cent mille escus enuoyez par la Reyne d'Angleterre; & dépensé tout l'argent que l'Armée maritime leur auoit fourny des courses faites en mer sur les nauires marchãds. D'ailleurs, quoy que les Rochelois fussent touſiours prests à contribuer de leurs biens à la subsistance des armées; toutesfois, pource que le traffic n'alloit plus, & pour les grandes contributions qu'il leur auoit fallu faire, ils se trouuoient si fort épuisez, qu'ils n'y pouuoient plus fournir. Ce qui fut cause que le Prince de Condé, reduit à vne extrême necessité, prit resolution de vendre ce qu'il y auoit de biens d'Eglise dãs la Xaintonge, & dans les autres Prouinces qu'ils tenoient. A quoy luy seruit de caution la Reyne de Nauarre; & y obligea mesme ses biens, pour donner plus de courage à ceux qui les acheptoient. En suitte de cette ven-

1569.

Le Prince de Condé s'en retourne à la Rochelle.

tâche de pourueoir aux neceſſitez de ſon Armée.

& pour cét effet. expoſe en vente les biens d'Egliſe.

te, qui ſe fit auec vn incroyable déplaiſir des
1569. Parlemens, & au grand mépris de la Maieſté Royale, ils expedierent des Lettres patentes à quelques particuliers, pour leur faire des emprunts; & par le moyen des contributions tirées de la Rochelle, & des Iſles voiſines, leuerent autant d'argent qu'il en falloit, pour faire ſubſiſter l'Armée durant quelques mois, en attendant qu'il vint pour eux vn meilleur temps, qui leur donnaſt moyen de s'étendre en vn pays plus large, & où par leur butin, ils puſſent ſatisfaire aux importunitez des ſoldats, & ſubuenir à leurs neceſſitez, qui eſtoient éuidentes. Cependant on ne ſe donnoit point de relaſche dans les autres Prouinces du Royaume où l'on trauailloit de toutes parts auecque diuers ſuccez. La Chaſtre, Gouuerneur du Berry, & le Comte de Sciarra Martinengo, auoient mis le ſiege deuant Sancerre; ville ſituée ſur le bord de Loire, qu'ils ne ceſſoient de battre en ruïne; parmy des éuenemens tantoſt bons, & tantoſt mauuais; mais touſiours auec vne grande perte de gens qui ſe faiſoit de part & d'autre. Le Comte de Barbeſieux, ſuiuy des troupes de Champagne, voyant le Prince & l'Admiral partis de Noyers, s'eſtoit fait maiſtre de cette place. Les Rochelois de meſme s'eſtoient emparez des Iſles les plus proches de la Xaintonge, apres les auoir aſſaillies par mer & par terre. En ſuitte dequoy, par vn eſtrange degaſt, ils auoient ruïné de fonds en comble, le tres-noble & tres-ancien Monaſtere de S. Michel du Deſert, employant le fer & le feu contre ces monumens venerables reſtez de la deuotion & de la pieté de leurs Peres. Pendant que ces choſes ſe paſ-

Siegemis deuant Sancerre.

Les Rochelois s'emparent des Iſles proches de la Xaintonge, & ruinent le

soient, la violence de l'Hyuer s'adoucit; à raison dequoy le Duc d'Aniou ayant receu vn nouueau secours de quinze cent cheuaux que le Marquis de Bade luy amena d'Allemagne, sans y comprendre celuy de la Noblesse de Prouence, que conduisoit le Comte de Tende, partit de Chinon le premier de Mars; & marchant le long de la Charente, s'en alla où estoient les Huguenots. D'vn autre costé, le Prince & l'Admiral receurent auis que les Vicomtes de Montcler, & de Bourniquet, suiuis de plusieurs autres Seigneurs de Languedoc & de Gascogne les venoient secourir, auec vn bon nombre de Caualerie & de gens de pied. Et dautant qu'ils apprehendoient que l'armée Catholique ne les diuertît de leur chemin; ils partirent des enuirons de la Rochelle, apres s'y estre rafraîchis; puis comme ils eurent trauersé la Charante ils s'auancerent pour leur aller au deuant. Toutefois, pource qu'ils apprirent depuis la marche du Duc d'Aniou, ils discontinuërent leur voyage, rompirent les ponts, mirent de grosses gardes en tous les lieux d'où l'on pouuoit gagner l'autre bord, & s'arresterent enfin à Iarnac, Ville à deux lieuës de la Riuiere. Leur dessein estoit ou d'empescher le passage à l'armée du Roy, ou de la reduire à manquer de viures, pource que tout le pays d'alentour tenoit pour eux; ou bien si elle entreprenoit d'aller plus auant, d'attaquer les premiers qui se presenteroient, sur l'esperance qu'ils auoient de remporter vne victoire assurée, pour le grand auantage que ce leur seroit de combattre vne armée desvnie, & embarrassée des difficultez qui se rencontrent presque tousiours à

1569. Monastere de S. Michel. Nouueau secours arriué au Duc d'Aniou. Aduis dõné au Prince de Cõdé & à l'Admiral, qui passent la Charente, & s'arrétent à Iarnac.

1569. trauerser les Riuieres. Mais le Duc d'Anjou ayant pris par force sur son chemin le Château de Melé & la Ville de Ruffec, se rendit à Chasteau-neuf, lieu de grand abord, & où l'on passe ordinairement la Charante. A son arriuée, il trouua que les Capitaines Huguenots en auoient déja rompu le pont; & que dans la Ville, située sur le bord de la riuiere, du mesme costé de l'Armée Catholique, il y auoit mille hommes de pied, garnison que le Prince iugeoit assez forte pour garder cette place. Mais l'éuenement luy apprit qu'il se trompoit: car le Comte de Brissac y estant arriué auec des troupes d'Infanterie Françoise, abatit d'abord à coups de canon quelques-vnes de leurs défenses: ce qui leur donna si fort l'alarme, que sans attendre qu'il leur vinst du secours, ils abandonnerent la place, & passant la riuiere dans quelques batteaux allerent ioindre l'armée, qui en estoit à deux lieuës. La prise de Chasteau-neuf n'amoindrit point les obstacles qui se presentoient au Duc d'Anjou. Le pont estoit rompu, & les Ennemis à l'autre bord de la riuiere, où ils se tenoient tout prests pour empécher qu'on ne la passast. D'ailleurs, il estoit fort difficile de raccommoder le vieux pont ou d'en faire vn autre nouueau; & plus dangereux encore de hazarder le passage contre des gens qui s'y opposoient si puissamment. Il falloit donc se resoudre à surmonter par l'industrie des difficultez qu'on ne pouuoit vaincre par la force. Ce qui fit qu'apres auoir laissé à Chasteau-neuf, auec les ordres necessaires, Biron Maréchal de Camp; le Duc d'Anjou suiuy de toute son armée prit la route de Cognac, & marcha le long de

Le Duc d'Anjou se rend à Chasteau-neuf,

où il trouue vne bonne garnison;

& se fait maistre de la place.

Biron est laissé dãs Chasteau-neuf.

la riuiere, comme s'il euſt voulu chercher quelqu'autre lieu pour la paſſer plus commodément. L'Admiral qui eſtoit de l'autre coſté de l'eau, partit auſſi-toſt auec l'auant-garde Huguenotte, & prit le meſme chemin; ſi bien que n'y ayant entre les deux armées que la riuiere ſeule qui n'eſtoit pas beaucoup large, les ſoldats s'eſcarmouchoient ſans ceſſe à coups d'harquebuſe. Ils marcherent ainſi tout le long du iour aſſez lentement: Mais enuiron le ſoir l'Amiral ayant laiſſé ordre que les lieux par où l'on pouuoit paſſer l'eau plus à l'aiſe, fuſſent ſoigneuſement gardez par les Cheuaux-legers & par quelques Compagnies d'élite, afin de n'incommoder ſes gens, qui pour eſtre Volontaires ne pouuoient ou ne vouloient ſouffrir la fatigue de loger à découuert, s'éloigna d'vne lieuë de la riuiere, & mena toute ſon Auant-garde loger à Baſſac, village aſſez gros & propre à fournir abondamment à ſes troupes dequoy ſe mettre à couuert. Quant au Prince, il n'auoit point encore quitté ſon logement, qui eſtoit à Iarnac vis à vis de Chaſteau-neuf, où il tenoit ferme auec la bataille. 1569.

Les deux Armées prennent la meſme route, & du Prince de Condé.

Le iour d'apres, le Duc d'Anjou ayant obſerué l'ordre que les Ennemis tenoient de nuit en leurs logemens, les voulut confirmer dans l'opinion qu'il cherchoit vn lieu propre à paſſer la riuiere. Ayant donc poſé ſur quelques batteaux vn nombre d'Harquebuſiers, il fit ſemblant de vouloir forcer les gardes des Huguenots: mais comme il vid que la reſiſtance eſtoit grande par tout, il continua de marcher iuſques au declin du iour. Les vns & les autres firent enuiron vne lieuë de

Ruſe du Duc d'Anjou.

1569. chemin, en escarmouchant tousiours comme auparauant, & alors le Duc d'Aniou sçachant que l'Amiral pour se loger à couuert, estoit retourné à Bassac où il auoit passé la nuit derechef, s'auisa de se seruir d'vne si belle occasion; & si-tost que le iour vint à faillir, fit tourner l'Arriere-garde que menoit le Duc de Guise, & en suitte toute l'Armée; si bien que marchant en diligence, il s'en retourna à Chasteau-neuf, où il ne tarda guere d'arriuer. Il trouua que Biron auoit déja refait le Pont, & mesme qu'il en auoit ietté sur des batteaux vn autre extrémement commode. Ainsi la nuit estant déja bien auancée, & auec cela fort seraine & grandement propre à leur dessein, il fit aussi-tost passer le Duc de Guise & Martigues auec deux Escadrons de Caualerie, apres lesquels suiuit en bel ordre toute l'Armée, où le Duc estoit en personne. Ils ne trouuerent en ce passage aucune sorte de resistance: Car le Comte de Montgommery, & les Seigneurs de Soubize & de la Nouë, lesquels auec la Caualerie legere auoient ordre de garder la riuiere, ayant remarqué les endroits par où les Catholiques auoient marché le iour precedent, n'auoient pas creu qu'ils eussent deu rebrousser chemin auec tant de viteſſe, & retourner au mesme lieu, vis à vis duquel estoit le gros de la bataille prest à deffendre le passage de la riuiere. Ainsi partie pour la sureté où ils se croyoient, partie pour la desobeyssance qui est ordinaire aux Guerres Ciuiles, partie pource qu'estant en vn pays ruiné, où n'y ayant ny Viuandiers, ny ordre de Commissaires, ils se voyoient contraints de chercher à viure; la nonchalance des Capitai-

qui retourne à Chasteau-neuf,

y passe la riuiere,

& trompe l'opinion des Chefs qui en gardoient le passage.

nes & des Soldats se trouua telle, qu'il estoit déja grand iour, & la meilleure partie de l'Armée Catholique rangée en bataille sur l'autre bord de la riuiere, auant que ses Vedetes eussent pris garde à ce qui se passoit. Le Capitaine Montaut s'en apperceut le premier; & comme il battoit la campagne, auec cinquante Cheuaux, pour voir si les Gardes faisoient leur deuoir, il ne découurit pas plustost que les Ennemis estoient passez qu'il courut à toute bride en auertir l'Amiral. Vn accident de cette importance, & suruenu tout á coup, le rendit confus, & le mit presque au desespoir, comme il connut que sa prudence estoit ainsi trompée par l'adresse d'vn ieune homme, qu'il ne consideroit que comme vn Enfant. Tellement qu'en cette extremité, toute la resolution qu'il pût prendre pour le mieux, ce fut de se retirer au logement de Iarnac, pour y joindre la bataille, & auiser auec le Prince quel expedient ils pourroient prendre pour remedier á cette surprise. Il luy falloit rappeller les gens de pied de diuers lieux où ils estoient á la garde des passages, afin d'empescher que les Ennemis ne s'en fissent Maistres, & rassembler la Caualerie legere qui se trouuoit éparse en plusieurs endroits, tant á faute de viures, que pour chercher á loger commodément. A quoy bien qu'il employast toutes les diligences imaginables, si est-ce qu'il y perdit tant de temps, qu'il se vid reduit enfin á la necessité de combattre contre la resolution qu'il auoit prise de n'en rien faire. Car le Duc d'Aniou ayant rangé son Armée, & deliberé de donner bataille, quoy qu'il en deust arriuer, auoit déja fait auancer toute la Caualerie Legere,

1569.

Déplaisir extréme de l'Amiral;

qui tâche de rejoindre ses gens.

Le Duc d'Aniou resolu de donner bataille fait auancer la Caualerie.

1569. commandée par Martigues, qu'on appelloit ordinairement *le Soldat sans peur*, afin que chargeant l'Ennemy en queuë, il le contraignît d'aller plus lentement, & donnast temps aux Escadrons qui marchoient en ordre, de le pouuoir plustost ioindre. Martigues attaqua ceux qui venoient de Bassac; & cette escarmouche fut si chaude, que l'Amiral contraint de faire alte, & tournant face hardiment, iugea qu'on ne pouuoit plus éuiter d'en venir aux mains. Comme il eut donc fait sçauoir au Prince de Condé le grand danger où il se trouuoit, il mit à l'Arriere-garde les sieurs de la Nouë, & de la Louë, qui eurent ordre de soustenir l'effort des Cheuaux-legers, & d'empescher qu'ils n'allassent plus auant, iusques à ce qu'il eust passé vn certain lieu qu'il leur monstra, enuironné d'eau & plein de fossez, au de-là duquel il auoit resolu de se mettre en ordre, afin que ce lieu, pour estre fort d'assiette, suppléast en quelque sorte à la foiblesse de son Escadron, & le deffendist du moins par les flancs, des frequentes & furieuses attaques des Ennemis. Ces deux Chefs soustinrent vn peu de temps la charge des Catholiques, tantost escarmouchant, tantost se meslant parmy les Ennemis, auec beaucoup de resolution & de courage. Mais par l'arriuée de la Valette, du Comte du Lude, de Monsalez, & de Malicorne qui menoient quatre Escadrons de lances, ils furent si bien chargez, que les Capitaines y demeurans prisonniers, tous les Soldats prirent manifestement la fuite. L'Amiral iugea desiors qu'il ne pourroit pas soustenir long-temps l'impetuosité des Ennemis, & partant qu'il luy falloit faire son

Ordre donné par l'Amiral.

Deux Chefs du Party Huguenot sont faits prisonniers,

& leurs Soldats mis en déroute.

possible, pour éuiter la necessité de combattre pied à pied. Ayant donc laissé d'Andelot auec six vingt Cheuaux, à la deffence du poste qu'il abandonnoit, & qui estoit fort d'assiette; afin qu'il empeschast durant quelque temps le passage aux Ennemis, il se mit à marcher à grands pas auec tout le reste de l'Auant-garde, en intention de se retirer, & d'aller à la rencontre du demeurant de l'Armée qui le venoit ioindre en diligence. Le Prince de Condé ayant sçeu que l'Amiral estoit en danger, accourut à son secours auec toute la Caualerie, & laissa ordre à l'Infanterie de le suiure vn peu plus lentement, pour s'estre persuadé d'auoir ce qu'il luy falloit de temps pour combattre auec toutes ses troupes, apres qu'il auroit rallié l'Auant-garde, & rangé par Escadrons le corps de l'Armée. Mais comme il vid les gens de l'Amiral mis la plus-part en déroute, & que l'Ennemy, qui de moment en moment augmentoit de forces & de nombre, & chargeoit de si prés & si vertement, il s'arresta sur le grand chemin, ayant à main droite vn petit étang qui luy seruoit de défence, & à gauche vne colline qui le couuroit. Il s'aida ainsi de l'auantage du lieu fortifié naturellement, & mit en bataille ce qu'il auoit de gens, auec beaucoup de iugement & de precaution. Il laissa à l'Amiral vne place libre pour y ranger ses Escadrons, auec lesquels, quoy qu'il arriuast au grand galop, il ne laissa pas toutefois de prendre son poste sans aucune confusion; & tournant face à l'Ennemy, se remit en ordre pour combattre, tenant le costé gauche vers le bas de la colline. Cependant les premiers Escadrons de la

1569.

Ruze de l'Amiral,

secouru par le Prince de Condé.

1569. Caualerie Catholique, auoient attaqué le poſte d'Andelot, qui ſe ſentant ſouſtenu par les Harquebuſiers de Puuiaut, leſquels s'eſtans ralliez hors des hayes & des foſſez, portoient le tumulte, le fer, & le feu en tous les lieux par où ils paſſoient, reſiſta fort vaillamment aux Ennemis. Ce fut vn ſpectacle bien memorable, qu'en cette rencontre de part & d'autre d'Andelot ayant attaqué Monſalez, qui ne combattoit pas moins courageuſement que luy, l'inueſtit de telle ſorte, & le ſerra de ſi prés, que de la meſme main dont il tenoit la bride de ſon cheual, luy ayant hauſſé la viſiere, il luy tira dans le viſage vn coup de piſtolet, dont à meſme temps il tomba mort par terre. Toutesfois, pource que le nombre de ces gens eſtoit beaucoup moindre que celuy des Ennemis, il ne put garder ſon poſte plus de demie heure; & galopant à toute bride, s'alla mettre au gros de l'Auant-garde, dans le meſme lieu qui eſtoit deſtiné pour luy. Sur ces entrefaites le Duc d'Anjou ayant rangé toute ſon Armée, ſe tenoit preſt à combattre, ſans confuſion & ſans bruit, raſſuré par vn ſi bon commencement qui luy donnoit grande eſperance de remporter la Victoire. Les deux Partys eſtoient, à vray dire, égaux en courage, & en reſolution; mais les autres circonſtances, & particulierement les forces, ſe rencontroient inégales. Vne grande partie de l'Infanterie Huguenote, éparſe le long de la riuiere, l'auoit trauerſée pour ſe mettre en lieu de ſeureté, ne croyant pas qu'apres le paſſage des Ennemis, elle peuſt aller joindre ſans danger le gros de l'Armée. Quant à l'autre, que conduiſoit d'Acier, bien que ſuiuant touſiours

Poſte d'Andelot attaqué.

Reſiſtance de ce Chef,

qui tuë Monſalez,

& abandõne ſon poſte.

Eſtat des deux Armées.

ſes

ſes ordres, elle marchaſt ſur les pas du Prince de Condé, ſi eſt-ce qu'elle ne put arriuer aſſez à temps au combat, & s'écarta en diuers lieux, ſans que de tout ce iour là elle euſt moyen de tenter fortune. Auec tout cela neantmoins, les Ennemis qui pour auoir d'vn coſté vn Lac qui les défendoit, & de l'autre vne colline, ne pouuoient eſtre ſurpris au milieu, ſouſtinrent le choc auec beaucoup de furie: tellement que le combat fut opiniâtré de part & d'autre, & par les Capitaines & par les moindres Soldats. Le Duc de Guiſe auoit attaqué déja l'aiſle gauche où eſtoient l'Admiral & d'Andelot, auec vn grand nombre de Nobleſſe des Prouinces de Bretagne & de Normandie. Ce qu'il ne pût faire, ſans y trouuer tant de reſiſtance que le ſuccez en fut incertain durant vn long-temps. Mais pource qu'il venoit à toute heure du ſecours aux Catholiques, & qu'ainſi les Huguenots ne pouuoient reſiſter à vn nombre beaucoup plus grand que le leur, toute l'Auant-garde fut enfin miſe en déroute & meſme défaite. Alors les Capitaines voyant par terre la propre Cornette de l'Amiral par la priſe de Guerchy qui la portoit; le Baron de la Tour General de l'armée maritime des Rochelois mis à mort, & Soubize fait priſonnier auec Languillier & Monteran principaux Barons de leur Party, furent d'auis de n'attendre pas que l'Ennemy doublaſt la charge ſur eux, & mirent leur ſalut en la fuite. La meſme reſolution fut priſe par les Comtes de la Rochefoucaut & de Montgommery, qui ſur le bord du Lac tenoient la main droite de la bataille. Car ſe ſentant chargez bruſquemẽt par le Duc de Mont-

1569.

Combat opiniâtré.

Défaite de l'auãt-garde des Huguenots,

dont les principaux Chefs ſont faits priſonniers.

1569. penſier, qui commandoit l'Auant-garde Catholique; apres vn long & obſtiné combat, où Chandenier, de Rieux, Corbouſon, & pluſieurs autres Gentils-hommes de Prouence, de Languedoc & de Gaſcongne, demeurerent ſur la place, ils aduiſerent à ſe ſauuer le plus promptement qu'ils peurent. Le ſeul Prince de Condé ſe trouuant au commencement du combat dans le propre Eſcadron du Duc d'Anjou, apres auoir eſté choqué pluſieurs fois, & mis hors des rangs, s'eſtoit touſiours remis en ordre, & auoit ſouſtenu l'effort des Ennemis auec beaucoup de courage. Mais apres qu'on eut rompu l'Auant-garde & l'Arriere-garde, quoy que les Victorieux le chargeaſſent de toutes parts, & que le nombre de ceux qui l'enuironnoient fût tres-grand, il combattit neantmoins iuſques à la mort, & ſes gens le ſeconderent en hommes deſeſperez. Car comme il rangeoit ſes Eſcadrons, ayant eſté frappé en vne jambe d'vn coup de pied, que luy donna vn Courſier du Comte de la Rochefoucaut, & ſon cheual tué ſous luy dans le combat, où il fut bleſſé dangereuſement en diuers endroits, il ne ceſſa de reſiſter vaillamment vn genoüil en terre; iuſques à ce que Monteſquiou, Capitaine des Gardes du Duc l'eſtendit ſur la place d'vn coup de piſtolet qu'il luy donna dans la teſte. Auprés de luy furent tuez encore Robert Stuart, celuy meſme qui en la bataille de ſaint Denis auoit mis à mort le Conneſtable, Tabaret, Melaré & la pluſpart des Gentils-hommes de Poictou & de Xaintonge, qui s'y trouuerent, qui pour eſtre inueſtis des troupes Catholiques, ne ſe purent iamais ſauuer. Le Duc d'Anjou com-

& les autres prennent la fuitte.

Valeureux effort du Prince de Condé.

Sa merueilleuſe reſiſtance.

Sa mort,

& celle de pluſieurs hommes de marque.

battant aux premiers rangs de son Escadron par dessus les forces de son âge, eut son cheual tué sous luy, & courut grand danger de perdre la vie. Ce qui luy fut arriué sans doute, si les siens ne fussent accourus à son secours, & si son bras propre, secondé par la valeur de ceux qui estoient prés de luy, ne l'eust défendu contre la fureur des Ennemis, qui faisoient courage de desespoir, en combattant à l'entour de luy. Mais apres la mort du Prince, & la défaite de son Escadron, composé des plus vaillans Soldats de l'Armée, personne ne fit resistance, & les Ennemis ne penserent plus qu'à prendre la fuitte, qui d'vn costé qui de l'autre. A quoy leur seruit beaucoup l'obscurité de la nuit, qui suruint bien-tost apres. L'Amiral & d'Andelot se sauuerent à saint Iean d'Angely, d'Acier à Cognac, Montgommery à Angoulesme, & tous les autres, principalement les gens de pied, qui n'auoient point combattu, s'écarterent en diuers lieux; les Regimens de Puuiaut, & de Corbouson, estans les seuls qui se trouuerent à cette iournée. 1569.

Le Duc d'Anion court fortune de sa vie.

Fuitte des Ennemis.

& de leurs Chefs.

Voila quelle fut la bataille de Bassac, qui se donna le seiziéme iour de Mars; en laquelle la qualité des morts fut beaucoup plus considerable que leur nombre. Car du costé des vaincus, il n'en demeura sur la place qu'enuiron sept cent, mais tous Gentils-hommes, & Caualiers de reputation; le plus grand effort de la bataille s'estant fait dans la Cauallerie. Il y eut peu de Catholiques tuez, dont les principaux furent Mõsalez, Hipolite Pic, Comte de la Mirandole, Prunay, & Ingrande: Car quant à Lignieres, que quelques-vns ont fait de ce nombre, il mourut plusieurs iours

Nombre des morts en la bataille de Bassac.

Mort de Lignieres.

1569. apres à Poitiers, de mort naturelle. Le Duc d'Anjou poursuiuant les Ennemis, entra le même soir de cette journée victorieux à Iarnac, où par ostentation ordinaire aux gens de guerre, le corps du Prince de Condé fut chargé sur vn méchant cheual de bagage; ce spectacle seruant de joüet aux Soldats, qui durant la vie d'vn si grand homme, l'auoient redouté pour son extréme valeur. Le Duc neantmoins ne vouloit point qu'on fist à son corps aucune sorte d'outrage, ny d'indignité; se contentant que ce qu'on apprehendoit si fort de faire, ou par l'adresse, ou par la Iustice, se fust démélé par le droit des armes. Aussi quelques jours apres, pour témoigner enuers le Deffunt le respect qu'il croyoit estre dû au Sang Royal, il rendit le corps à Henry Prince de Nauarre, son neueu; qui sans autre pompe, mais auec beaucoup de larmes, que répandirent ceux de son Party, le fit enseuelir à Vendosme, dans le tombeau de ses Peres. Ainsi vescut, & ainsi mourut, Louys de Bourbon, Prince de Condé; qui apres auoir tant de fois allumé dans son païs les Guerres Ciuiles, & troublé dans vn Royaume tres-Chrestien la Religion Catholique, dont il estoit plus blasmable que de toute autre chose, obscurcit le lustre de tant d'excellentes qualitez, qui pour les merueilles de sa hardiesse, de sa constance, & de sa generosité, l'auroient rendu considerable parmy les plus grands Princes, & les premiers Capitaines de son temps. Le iour d'apres la bataille, plusieurs de ceux qui dans la terreur de la fuitte s'estoient écartez en diuers lieux, ayant sçeu que la pluspart des gens de pied auoient pris Cognac pour lieu de retraitte, firent en sorte

Entrée du Duc d'Anjou dans Iarnac.

Il rend le corps du feu Prince de Condé, au Prince de Nauarre, qui le fit enseuelir à Vendosme.

Bonnes & mauuaises qualitez du Prince de Condé.

Cognac sert à la

de s'y rendre par diuers chemins ; tellement qu'à quelques iours de là, outre qu'Acier s'y estoit desia sauué, là méme se retirerent aussi les Comtes de la Rochefoucaut, & de Montgommery ; Ivoy, qui se fit nommer Ienlis, apres la mort de son frere, Iacques Bouchard, Teligny, Bouchauannes ; & finalement l'Amiral méme, & d'Andelot, y vinrent encore de saint Iean d'Angely. 1569. pluspart des Chefs Huguenots de lieu de retraitte.

En suitte de cette déroute, les affaires des Huguenots furent incertaines, & fort ambiguës. Il ne falloit point douter, qu'apres la mort du Prince de Condé, l'Amiral ne meritât de tenir sa place. Outre qu'il estoit en grãd credit parmy ceux de sa Faction, qui l'estimoient fort prudent, ils se souuenoient encore qu'apres la bataille de Dreux, où le Prince estoit demeuré prisonnier, ils luy auoient deferé d'vn commun accord, l'honneur du commandement. Toutesfois, il s'en trouuoit plusieurs qui ne luy cedoient point volontiers, ny en Noblesse de sang, ny en biens de Fortune, ny en autres qualitez semblables. En ce temps là méme il n'y en auoit que trop dans son Party, qui déchiroient sa reputation, en l'accusant d'auoir par sa nonchalance donné moyen aux Catholiques de passer la riuiere, se laissant surprendre à l'adresse d'vn ieune Garçon, à peine apprentif au métier de la Guerre, & laschement quitté la partie par tout ; & par sa fuitte donné commencement au bon-heur & à la victoire des Ennemis. Il ne manquoit pas de réponse à ces accusations, & leur remonstroit ; Que le passage des Catholiques estoit vn effet de ce qu'on n'auoit point voulu suiure ses ordres ; & du peu de soin des Leurs affaires se trouuent embaraſſées. L'Amiral est enuié par ceux de son Party. Leurs reproches, & les réponses qu'il y fait.

1569. soldats commis à la garde de la riuiere, qui pour chercher à loger commodément, estoient partis de leurs postes sans congé ; Que ne pouuant se trouuer par tout, il n'auoit pas esté aduerty assez à temps d'y donner ordre, & que sa fuitte se deuoit plûtost attribuer à grandeur de courage, qu'à blasme ; pource que voyant l'Armée défaite, & la Victoire sans espoir, il auoit bien mieux aymé se sauuer, pour renaistre après comme vn autre Anthée, au dommage & à la ruyne de ses ennemis que desesperer de l'aduenir, & par vne bassesse de cœur mourir inutilement, & se perdre mal à propos. Mais pour tout cela, l'on ne laissoit pas de le blasmer, & de luy vouloir du mal, soit par ambition & par enuie, soit pour le déplaisir qu'on auoit de la défaite de l'Armée, & de la mort du Prince. Il sembloit d'ailleurs que le nom & l'authorité de Prince du Sang venant à manquer, le fondement & le credit de la Faction manqueroient de mesme. Car il n'y auoit pas d'apparence, ny que les peuples se deussent si promptement porter à croire, & à suiure vn homme de condition priuée, ny que les Princes étrangers y adjoûtassent beaucoup de foy, ny que les interests de la cause commune eussent le pretexte ordinaire de combattre pour le bien public, & pour le seruice vniuersel, telle charge estant de cette nature, qu'ayant besoin d'vn homme qui l'exerçast, il n'appartenoit en quelque façon qu'aux Princes les plus proches du Sang Royal d'y estre éleuez. L'on adiouſtoit à cecy ; Que plusieurs accoustumez à la liberalité du Prince de Condé, qui dépensoit genereusement, comme encore à la franchise & à la sincerité de son

Sentimés des Chefs Huguenots, touchant l'élection d'vn nouueau Chef.

Auersion de plusieurs contre l'Amiral.

ame, auoient vne secrette auersion pour l'humeur & la façon de viure de l'Admiral, qu'ils estimoiēt homme à intrigue, couuert, dissimulé, d'vn esprit aussi artificieux que malfaisant, & dont l'inclination estoit telle, qu'en toutes choses il ne se proposoit pour but que son interest particulier. Il arriua en ce mesme temps que d'Andelot & Iacques Bouchard, l'vn frere, & l'autre estroitement joint aux interests de l'Admiral, ou consommez par la fatigue, ou abbatus par le chagrin de l'esprit, tomberent si fort malades, qu'ils en moururent à quelques mois de là. Tellement que par leur mort se trouua fort affoiblie la Faction de ceux qui desiroient la grandeur, & l'auancement de l'Admiral. Luy neantmoins rompant ces obstacles par son adresse, delibera de se reseruer toute la puissance & l'authorité du commandement, par vn apparent mépris des hauts titres, & des ambitieuses grandeurs. Il se proposa pour cét effet de transferer le nom & l'honneur de premier Chef du Party, en la personne des deux Henrys, l'vn Prince de Nauarre, & l'autre fils du defunt Prince de Condé. Car il luy sembloit que par ce moyen il ne resteroit pas seulement au bien de la cause commune, la mesme authorité qu'auparauant, sans que l'estime du sang Royal en fust amoindrie; mais qu'à raison du bas aage de ces deux Princes, l'administration de toutes les plus grandes affaires demeureroit pardeuers luy; Et partant qu'on pourroit ainsi arrester l'ambitieux desir, & les pretensions des plus grands; satisfaire à l'attente des peuples, & r'allier cette concorde, qui par les diuerses opinions des vns & des autres, sem-

1569.

Mort d'Andelot, & de Iacques Bouchard.

Ambitiō secrette de l'Admiral.

Son dessein.

bloit entierement des-vnie. Auec cette reſo-
1569. lution, ſans s'amuſer à pretendre vne choſe, qu'il voyoit bien qu'on ne luy accorderoit iamais, il appella promptement à l'Armée la Reine Ieanne, luy remonſtrant; Que le temps eſtoit venu, auquel elle deuoit penſer à éleuer ſon fils à vne grandeur qui luy eſtoit deuë, & à laquelle il y auoit fort long-temps qu'elle aſpiroit. En effet, ny le courage, ny la reſolution ne manquerent point à la Reine; qui mépriſant tout danger, ſe propoſoit de faire Chef de ce Party, le Prince ſon fils. Elle ne voulut donc point en negliger l'occaſion; & mena les deux Princes au Camp, qui eſtoit alors à Cognac, dans vne étrange irreſolution, & pluſtoſt en eſtat de ſe diuiſer que de demeurer vny, pour remedier aux pertes, & aux deſordres paſſez. Ce fut en ce lieu que la Reine de Nauarre, ſuiuant le conſeil de l'Admiral, apres auoir fait aſſembler les principaux de l'Armée, & témoigné ſon grand cœur par des paroles qui eſtoient au deſſus de ſon ſexe, commença d'inciter ces courages aguerris à demeurer fermes & vnis enſemble, à la défenſe de leur liberté, & de leurs conſciences. En ſuite dequoy, elle leur preſenta pour Chefs du Party les deux ieunes Princes, dont la bonne mine faiſoit de ſecrettes impreſſions dans l'ame de ceux qui les regardoient; encourageant l'Aſſemblée à eſperer que ſous les Auſpices fauorables de ces deux rejettons du Sang Royal, la Cauſe commune auroit vn heureux ſuccés de ſes iuſtes pretenſions. A ces paroles (qui rendirent la premiere vigueur à l'Armée, apres les diſgraces paſſées, & vne eſpece de ſeureté dans les diuiſions preſentes),

& ſes aduis à la Reine Ieanne.

Elle mene à Cognac les deux ieunes Princes,

& les preſente aux principaux de l'Armée.

l'Admiral & le Comte de la Rochefoucaut demeurans tout étonnez & confus, furent les premiers à se soûmettre au Prince de Bourbon, & à luy iurer fidelité. Tous les autres Gentils-hommes en firent de mesme; puis les Capitaines & les Soldats, auecque des cris d'allegresse, approuuerent l'élection qu'on auoit faite des Princes, pour estre Chefs & Protecteurs de leur Religion. 1569. qui les reconnoissent pour Chefs de leur Party.

Henry de Bourbon Prince de Nauarre, estoit alors âgé de quinze ans, d'vn esprit plein de viuacité, d'vn cœur genereux, & porté naturellement à la profession des armes. De maniere qu'incité par les actions, & persuadé par le Conseil de sa Mere, il accepta tout à mesme temps les soûmissions & les offres de l'Armée; puis en peu de paroles, qui sentoient déja le Soldat, il promit *de proteger la Religion, & de perseuerer constamment dans la Cause commune, iusques à ce que la Mort, ou la Victoire, leur donnast à tous la liberté où ils aspiroient, & qu'ils desiroient si ardemment.* Le Prince de Condé consentit aux mesmes choses, plustost par le geste que par les paroles; son bas âge ne luy permettant pas de se seruir du raisonnement, pour expliquer sa pensée. De sorte qu'en toute autre chose, aussi bien qu'en la preéminence de l'aage, & en la qualité de premier Prince du Sang, il cedoit au Prince de Nauarre, qui fut aussi reconnu pour Chef de tous ceux du Party. D'où il s'ensuiuit, qu'en memoire de cette Election, la Reine Ieanne fit frapper depuis des Medaillons d'or, à la face desquels se voyoit son Effigie, & au reuers celle de son Fils, auec ces mots, *PAX CERTA, VICTORIA INTEGRA, MORS HO-*

Eminentes qualitez de Henry de Bourbon, qui se declare Protecteur de la cause commune.

Medaillons d'or de la Reine Ieanne.

NESTA. Comme ils eurent donc éleu ces
1569. deux Princes pour Chefs de leur Party, ils
assemblerent au Conseil les Capitaines, pour
deliberer en presence de la Reyne Ieanne,
sur les moyens du Gouuernement, & aduiser à l'ordre qu'on pourroit tenir, pour reparer les pertes passées, & s'empécher de tom-
Elections diuerses. ber dans le precipice. Mais auant toute autre chose, ils conclurent; Qu'à cause du bas âge, & du peu d'experience des Princes, l'Amiral gouuerneroit l'Armée, & tout ce qui regardoit la Milice; Que d'Acier seroit fait General des gens de pied, Charge vaquante par la mort d'Andelot, & que Ienlis auroit celle de l'Artillerie, à la place de Bouchard.
Differens aduis dans le Conseil de Guerre. Apres ces élections, on se mit à deliberer comme quoy il se falloit conduire en cette guerre; & alors il s'en trouua plusieurs, qui pour n'estre pas bien r'assurez encore de l'apprehension de la déroute arriuée, furent d'aduis que l'Armée se retirast dans la Ville, & aux lieux les plus forts des enuirons de la Rochelle. Ils alleguerent pour raison; Qu'il seroit impossible au Duc d'Anjou de venir à bout de son dessein, s'il entreprenoit d'assaillir ces détroits marescageux, pourueu qu'ils fussent soûtenus d'vn bon nombre de gens, & de forces suffisantes. Mais ce conseil semblant trop lâsche à l'Amiral, & aux autres Capitaines qu'on estimoit le plus; il fut resolu de partager l'Armée, & d'en jetter les troupes dans les principales Villes, situées sur les riuieres, pour les deffendre du siege, & retarder le progrez du Vainqueur, iusques à ce qu'il leur vint des nouuelles assurées des troupes que le Duc des Deux-Ponts leur amenoit d'Allemagne.

A quoy ils adiouſterent ; Que lors qu'ils ſçauroient qu'elles s'approchoient, ils rallieroient l'Armée, pour leur aller au deuant, en quelque lieu que ce fuſt, & taſcher de les ioindre. Que s'ils le pouuoient faire, ils égaleroient en forces, ou meſme ſurpaſſeroient l'Armée Royale ; ſinon qu'ils ſe ſepareroient, & porteroient la Guerre en diuers lieux, par où ils obligeroient le Roy à diuiſer ſes troupes de meſme ; Et qu'ainſi ils combattroient les vns & les autres auec pareil aduantage. Ces choſes eſtant concluës, la Reyne Ieanne s'en retourna à la Rochelle, pour y ſolliciter de nouueaux ſecours & de nouuelles prouiſions de guerre ; Les Princes & l'Amiral ſe ietterent dans ſaint Iean d'Angely ; Piles entreprit la deffenſe de Xaintes ; Montgommery & Puuiaut, * retournerent à Angouleſme ; d'Acier demeura dans Cognac, auec la meilleure partie des gens de pied ; & Ienlis mit vne groſſe garniſon dans Loudun, où il ſe renferma ; toutes ces Places de Guerre étans extrémement bonnes, tant pour la nature du lieu que l'Art auoit fortifié, qu'à cauſe des riuieres dont il y a grand nombre en ce pays-là, & qui ſont toutes profondes, tellement qu'il n'eſtoit pas difficile de les deffendre vn aſſez long-temps.

1569.

La Reyne Ieanne s'en retourne à la Rochelle, & les autres Chefs ſe iettent dans les principales places, * *L'Auteur l'appelle Punaniſ.*

Cependant le Duc d'Anjou ayant donné trois iours de repos à ſes gens, qui déja laſſez du voyage, ne s'occupoient qu'à ſauuer le butin, & à le partager entr'eux, reſolut auecque ſes Capitaines, d'aſſaillir ces meſmes Places où les Huguenots s'eſtoient jettez, ne trouuant point de meilleur moyen pour ménager cette guerre. Et dautant qu'afin d'aller plus

que le Duc d'Anjou ſe reſout d'aſſieger.

1569. viste, il n'auoit fait mener auec luy que des pieces de campagne, il luy falut necessairement faire venir de Poitiers des pieces plus grosses, & plus propres à battre les Villes. Le temps qui fut employé à cela, retarda pour quelques iours le cours de la Victoire, & donna loisir aux Huguenots de prendre les resolutions que nous auons dites; outre que ces delais estoient encore augmentez par les ordres qu'il falloit attendre de la Cour, qui estoit fort loin de là, & où l'on ne pouuoit pas dans le Conseil regler touſiours ny si promptement l'estat des affaires. La Ville de Cognac fut la premiere assaillie, où les Catholiques apperceurent incontinent, que le succez de cette entrepriſe seroit bien plus difficile, & plus long, que celuy de la Victoire qu'ils auoient n'aguere gagnée. Auſſi estoit-elle arriuée, pluſtoſt à cauſe de l'induſtrie qu'on auoit euë à paſſer la riuiere, & de la mort du Prince de Condé, que d'aucune deffaite des Huguenots, qui fuſt autrement conſiderable; Et pouuoit-on bien dire, que comme la fuitte priſe tout á coup pour l'apprehenſion du danger, auoit trahy le Capitaine, auſſi auoit-elle ſauué l'Armée; qui pour eſtre maintenant diuiſée, auecque de bonnes munitions pour la deffenſe des Places fortes, brûloit de deſir & d'impatience d'effacer l'infamie de la fuitte paſſée, par des actions hardies & valeureuſes; ce qui empéchoit qu'on ne peuſt venir à bout ſi facilement des principales Villes où l'on mettoit le ſiege. Il y auoit dans Cognac ſept mille hommes de pied, & plus de ſix cent cheuaux auecque d'Acier, qui commandoit dedans, outre les Capitaines, & pluſieurs

Cognac attaqué.

autres Seigneurs. Ils ne virent pas pluſtoſt approcher l'Armée, qu'à meſme temps, & aux iours ſuiuans, ils firent pluſieurs ſorties, & diuerſes eſcarmouches, qu'on pouuoit plus proprement nommer de petites batailles, ſi grand eſtoit le nombre de ceux qui s'y échauffoient de part & d'autre. Les Huguenots y combattoient auec tant de courage & d'opiniaſtreté; que les Aſſaillans en eſtoient fort endommagez, & ne pouuoient à cauſe de ces ſorties, que l'on continuoit touſiours plus fort, trauailler à démolir leurs dehors, ny à dreſſer leurs batteries; dautant que pour retarder, ou pour arreſter l'impetuoſité des Ennemis, il falloit touſiours tenir l'Armée en action, & en poſture de ſe deffendre. De toutes ces difficultez le Duc d'Anjou tirant vne conſequence, qu'en l'eſtat où ſe trouuoient ces Places, il eſtoit comme impoſſible de les aſſiéger; afin de ne perdre temps, & de n'employer inutilement l'Armée, il ſe reſolut de paſſer outre, de faire des courſes dans le pays ennemy, & d'aſſaillir les lieux qui eſtoient plus auant, mais moins forts & moins pourueus de munitions, afin que les ayant pris, Cognac ſe trouuaſt ſeparé, comme vne Iſle; & qu'ainſi abandonné & inueſty de toutes parts, il vint à ſe ruiner de luy-meſme: Ce que le Duc ſe promettoit aſſurément deuoir arriuer auec le temps, l'experience ayant touſiours fait connoiſtre, que le retardement eſtoit vn poiſon fatal & mortel aux Huguenots. Quatre iours apres ſon arriuée deuant Cognac, il leua le ſiege; & prenant la route de ſaint Iean d'Angely; partie par ſa vigilãce, partie par celle de ſes Capitaines, il prit Tifange, Montaut, Foreſte,

1569.

Courageuſe reſiſtance des Huguenots.

Nouuelle reſolution du Duc d'Anjou.

Il s'en va deuãt Cognac, s'empare de quelques places.

1569. assiege Mucidã, où le Cõte de Brissac est tué, Aubeterre, & mit le siege deuant Mucidan. Ce fut là que le Comte de Brissac, qui se tenoit prés des batteries, auecque la hardiesse qui luy estoit ordinaire, ayant voulu s'auancer vn peu imprudemment, pour reconnoistre la bréché de la muraille, receut au costé droit vne harquebusade, dont il mourut, au grand regret d'vn chacun. Cét accident neantmoins ne refroidit point le cœur aux Catholiques: au contraire, il l'échauffa dauantage; si bien qu'ayant donné furieusement l'assaut, & pris la Ville par force, pour se vanger de leur déplaisir, ils firent passer par le trenchant de l'épée, non seulement les Soldats, mais tout ce qu'ils y trouuerent d'habitans.

& prend la place.

Durant ces choses, Vvolfang de Bauiere, Duc des Deux-Ponts, gagné par l'argent, & par les promesses des Huguenots; mit sur pied vne Armée de six mille Reistres, & de huit mille Lansquenets; par le moyen du Duc de Saxe, du Comte Palatin du Rhin, & de la Reine d'Angleterre, qui le sollicita fort, & l'appuya mesme en ce dessein. Mouy & Morvilliers s'en allerent iusques en Allemagne, afin d'y joindre ces Forces, auec huit cent cheuaux, & Briquemaut auec deux cent Harquebusiers François. Dans cette mesme Armée estoit Guillaume de Nassau, Prince d'Orange; ensemble, Louys, & Henry ses Freres, qui se voyans chassez de Flandres, par la seuerité du Duc d'Albe, suiuoient la Religion, & la Fortune des Huguenots. Le Roy de France, & la Reine sa Mere, auoient fait tout leur possible pour empescher la jonction de cette Armée, par des Ambassadeurs enuoyez exprés aux Princes Protestans, & par-

Nouuelles leuées en Allemagne.

Le Prince d'Orange & ses Freres suiuẽt la Fortune des Huguenots.

l'authorité meſme de l'Empereur Maximilian ſecond, auec lequel ils auoient vne Alliance tres-étroite. Mais l'ardeur des Proteſtans à fauoriſer ceux de leur Religion jointe à l'eſperance du butin, & à leurs intereſts propres, ayant plus de forces que les promeſſes du Roy, ny que les menaces de l'Empereur; tous ces gens de guerre ſe mirent enſemble, auec vne forte reſolution de mépriſer tout danger, pour s'ouurir vn paſſage à ſecourir les Huguenots. Alors le Roy & la Reyne Mere, qui pour détourner cette tempeſte, s'eſtoient rendus à Mets en la frontiere de Lorraine, ayant veu jointe l'Armée, qu'ils auoient taſché de diuertir par toutes les inuentions imaginables, mirent ordre que le Duc d'Aumale auec la Caualerie, tant de Champagne que de Bourgogne, & ſix mille Suiſſes leuez depuis peu, s'en allaſt aux confins des Princes Proteſtans pour y faire le degaſt, & les contraindre par ce moyen à ſe ſeruir de leur Armée, pour la deffenſe de leurs biens propres, au lieu de rauager ceux d'autruy; par où ils ſe perſuadoient, que ces forces étrangeres ſeroient empeſchées de paſſer en France cette année-là, & que l'Empereur, dont ils eſtoient Alliez, outre le droit qu'ils auoient, ne s'oppoſeroit point à cette reſolution. Mais le Duc d'Aumale, ayant dans le territoire de Straſbourg, qui eſt vne des Villes Franches de l'Empire, joint & défait auec grande violence pluſieurs François, leſquels partis de Genéve, & des enuirons, s'en alloient ioindre l'Armée Allemande; toutes les Villes, tous les Princes de l'Empire, & l'Empereur meſme, s'en offenſerent extrémement. Ce qui fit que le Roy & la Reyne,

1569.

Ardeur merueilleuſe des Proteſtans à ſecourir ceux de leur Religion.

Efforts du Roy pour diuertir le ſecours d'Allemagne.

Le Duc d'Aumale fait pluſieurs degaſts au territoire de Straſbourg.

1569. pour ne les aigrir plus fort, & ne suſciter à leur dommage vne plus grande puiſſance, donnerent ordre que le Duc d'Aumale ramenaſt ſes troupes en Bourgogne, pour y deffendre le pays le mieux qu'il pourroit; bien aſſurez que la milice des Princes étrangers, leur donneroit aſſez de beſogne dans leur propre Royaume. En effet, le Duc d'Aumale fut bien à peine arriué en Bourgogne, que le Duc des Deux-Ponts y vint apres luy; & ſe mit à deſoler auec vne étrange inhumanité, tout le pays par où il paſſoit. Comme donc le Duc d'Aumale ne pouuoit, ny luy couper le paſſage, ny le combattre à la campagne, ayant beaucoup moins de forces que luy; il campoit le plus prés qu'il pouuoit des Villes, pour empeſcher qu'il n'y entraſt, & qu'il ne s'étendiſt plus auant dans le pays, afin de le rauager, & le donner en proye à ſes gens, comme il auroit fait ſans doute, ſi l'on ne l'euſt empeſché de s'en rendre Maiſtre. Les deux Armées trauerſerent ainſi toute la Bourgongne, ne ſe paſſant preſque point de iour, qu'entre l'vne & l'autre ne ſe donnaſſent pluſieurs eſcarmouches dommageables, & quelquefois tout à fait ſanglantes; iuſques à ce que le Duc d'Aumale voyant que les Ennemis, pour n'auoir aucune Artillerie à battre les murailles en ruine, ne pouuoient forcer les places fortes, & que ne faiſant que les coſtoyer, ils n'auanceroient pas beaucoup, prit le chemin le plus court, par le Comté d'Auxerre, & s'en alla vers le Duc d'Anjou, afin que par la ionction de leurs troupes, ils euſſent plus de moyen de reſiſter aux violences des Ennemis. Cependant l'Armée Allemande arriuée ſur

retourne en Bourgogne,

& ne peut empeſcher d'y entrer le Duc des Deux Ponts.

Eſcarmouches entre les deux Armées.

Le Duc d'Aumale s'en va reioindre le Duc d'Anjou.

le bord de la riuiere de Loire, ne sçeut comment la passer; Et trouua que les Ponts de ce fleuue, qui sont dans les Villes, ou prés des murailles, estoient tous gardez, & desfendus par les gens que le Roy y auoit mis. Car le Duc d'Anjou ne fut pas plustost aduerty de la venuë des Allemans, qu'abandonnant le pays de l'Ennemy, il mena ses gens du costé de la riuiere, où fortifiant toutes les auenuës, il attendoit maintenant quelle resolution ils prendroient. Cela mettoit fort en peine les Allemans, dautant qu'ils ne pouuoient passer la riuiere hors des Villes, & que d'ailleurs ils n'auoient ny Artillerie ny aucuns preparatifs, pour s'en seruir à forcer les lieux qu'ils iugeoient propres à leur dessein; ce qui leur faisoit apprehender qu'ils ne tirassent fort peu de fruit de cét armement, par eux fait auec tant d'ostentation. Mais la perfidie des hommes rendit aisé ce qui de soy-mesme estoit extrémement difficile. Les Capitaines de l'Armée Allemande se resolurent d'assaillir la Charité, ville située sur la riuiere, plustost pour ne perdre temps inutilement, que pour aucune esperance raisonnable qu'ils eussent de la pouuoir emporter. Leur dessein estoit de se seruir de quelques petites pieces de campagne, qu'ils auoient conduites auec eux, à battre les murailles qui estoient fort vieilles, & prés desquelles ils se furent à peine campez, que le Gouuerneur, (sans qu'on pût sçauoir pourquoy, pource qu'en ce temps-là, comme il arriue ordinairement durant les Guerres Ciuiles, les inclinations & les interests des hommes estoient diuers, & tels qu'on n'y pouuoit penetrer) s'enfuit secrettement de la Ville,

1569. L'Armée Allemande ne sçait cõment passer la riuiere;

se resolut d'assaillir la Charité;

1569. d'où les Soldats se retirerent aussi à la file. Ainsi les habitans épouuantez du danger present, commencerent à parler de se rendre: d'où il arriua que cette capitulation leur faisant negliger la garde de leurs murailles, ceux de dehors y planterent des eschelles à l'improuiste, & se mirent à monter, ne trouuant aucune resistance. Briquemaut entra le premier dans la Ville, puis toute l'Armée, qui la saccagea en vn temps auquel le Duc d'Anjou auerty de l'entreprise des Allemans, enuoyoit aux assiegez vn bon nombre de gens de secours; Et ainsi l'Armée Allemande s'estant ouuerte vn chemin & vn lieu de retraitte grandement commode, passa la Loire le vingtiéme iour de May.

& la prend par escalade.

Preparatifs de l'Amiral & des Princes.

L'Amiral & les Princes, au nom desquels se gouuernoient toutes les affaires des Huguenots, se preparoient cependant à s'en aller au deuant des Allemans. Ils consideroient que leurs troupes deuiendroient extrémement puissantes par cette jonction, & qu'en cas qu'ils ne la pussent faire, le Duc d'Anjou se trouueroit enueloppé de toutes parts, & bien fort embarrassé entre deux diuerses Armées: Ce qui fut cause qu'ils s'auiserent de laisser la Noue dans la Rochelle, afin d'y pourueoir à ce qui regardoit les Armes, pource que la Reyne Ieanne mettoit ordre au reste; & d'enuoyer le Comte de Montgommery au secours de Bearn, Prouince dont Mont-luc & la Terride, Lieutenans pour le Roy en Gascogne, & en Guyenne, s'estoient presque entierement rendus maistres. Cela fait, ils s'acheminerent du costé de Loire auec douze mille hommes de pied, & deux mille cheuaux, leur

Ordre donné par les Huguenots,

& leur progrez dans le Bearn.

nombre s'augmentant tous les iours par l'arriuée de quantité de Noblesse, qui s'y rendoit volontairement des Prouinces voisines. Et dautant qu'ils ne sçauoient rien encore du passage des Allemans, ils estoient tous en inquietude, & marchoient fort lentement, apprehendant auecque raison, que les Catholiques ne les assaillissent, auant que de pouuoir ioindre les gens de secours. Mais incontinent apres que les Allemans eurent passé la Loire, le Duc d'Anjou, pour ne s'engager entre ces deux Armées, s'éloigna de la Riuiere, & s'alla retirer en Limosin. A quoy il se resolut, pource qu'il iugea qu'à cause des bois & des montagnes de ce pays-là, il y pourroit toûjours prendre des logemẽs assurez, & que pour la sterilité du pays, les Allemans, qui estoient en si grand nombre, accoustumez à loger commodément, & à viure dans l'abondance, n'y pourroient pas demeurer long-temps. Le Duc des Deux-Ponts au contraire, ayant passé la Loire, & desirant de ioindre les Princes, hastoit son chemin le plus qu'il pouuoit. Mais son dessein fut trauersé par le pire de tous les accidens, pource qu'estant saisi d'vne fiévre continuë, qui deuint depuis maligne, causée par la fatigue de son voyage, ou d'auoir beu trop de vin, comme disoient quelques-vns, il mourut en fort peu de iours. Il laissa plusieurs en doute, si c'estoit par sa propre industrie, ou par sa bonne Fortune, qu'il auoit pû sans aucune perte trauerser vne si longue étenduë de pays ennemy, & surmonter tant de larges & profondes Riuieres, pour ioindre si à point ses Confederez, dans les derniers confins de l'Aquitaine. Quoy qu'il en soit, incontinent

1569.

Le Duc d'Anjou fait retraite en Limosin.

Marche du Duc des deux-Ponts,

& sa Mort.

1569. apres sa mort, on donna la charge de l'Armée au Comte Vvolrad de Mansfeld son Lieutenant. Que si plusieurs autres Princes & Capitaines qui estoient en cette Armée, ne s'y opposerent, ce ne fut ny par moderation d'esprit, ny à faute de pretentions, mais pour la crainte qu'ils eurent des dangers dont ils se voyoient menacez. Le troisiéme iour apres la mort du General, l'Armée Allemande alla ioindre les Princes & l'Amiral sur le bord de la Vienne. Ces Estrangers y firent montre, & receurent paye pour vn mois des deniers que la Reyne Ieanne auoit tirez des Rochelois, & des contributions des Villes voisines, puis prirent leur marche tous d'vn accord, du costé où estoit le Duc d'Anjou, auecque dessein de le combattre, deuant que leurs troupes vinssent à diminuer par de nouueaux accidens. Le Duc d'Anjou auoit augmenté son Armée de nouuelles forces qui luy estoient venuës d'Italie & de Flandre. Car le Pape pour le desir qu'il auoit que cette guerre contre les Huguenots se continuast, & pour l'honneur du Saint Siege, auoit enuoyé secours au Roy de quatre mille hommes de pied, & de huict cent cheuaux, commandez par Sforze, Comte de Saint Flour, noble & experimenté Capitaine: à quoy le grand Duc de Toscane auoit ioint deux cent cheuaux & mille hommes de pied, sous la conduitte de Fabien du Mont. Le Duc d'Albe de mesme desirant passionnément la deffaite de l'Armée Allemande, où le Prince d'Orange estoit en personne auecque ses freres, tous ensemble fort puissans, & en grand credit dans le Pays-bas, auoit enuoyé de Flandres le Comte Pierre Herneſt de

Le Comte Vvolrad de Mansfeld luy succede.

L'Armée Allemande joint celle des Princes, & de l'Amiral.

Secours enuoyé au Roy par le Pape,

& par le grand Duc de Toscane.

Mansfeld auec trois cent Lances, & vn Regiment de trois mille Vvalons. Mais bien que ce secours-là fust arriué, l'Armée ne laissoit pas d'estre diminuée de telle sorte, tant pour les maux soufferts, & pour le nombre des morts, qu'à cause qu'on ne payoit point les soldats, qu'elle estoit plustost inferieure qu'égale en force à celle des Huguenots : à raison dequoy le Duc d'Anjou n'ayant aucun dessein de combattre, s'estoit retiré dans le Limosin, à la Roche-beille, * où il logeoit auec sureté : Car il auoit mis le gros de l'Armée sur le haut d'vne colline raboteuse & difficile à monter, deuant laquelle où le pays estoit plus plein, se voyoient deux costeaux couuerts de brousailles & d'arbres, en chacun desquels il y auoit vn Village. A la main droite estoit Philippe Strozzi que le Roy auoit fait Colonel General de l'Infanterie, auec deux Regimens François ; & à la gauche le Comte de S. Flour, Fabien du Mont, & Pierre Paul Tosinghi, auec l'Infanterie Toscane, & celle du Pape. Sur le haut de la colline estoient dressées les batteries qui commandoient aux enuirons ; & entre le principal logement, & les Villages où l'Infanterie estoit retranchée, on auoit mis dans la plaine, & vis à vis d'vn ruisseau, la Caualerie legere, auec le Duc de Nemours, & les Capitaines Italiens. L'Armée estant ainsi campée prés de Limoges, auoit des viures en abondance, au lieu que tout le pays d'alentour en manquoit pour estre sterile de sa nature. 1569.

Estat de l'Armée du Duc d'Anjou.

* ou la Roche-abeille.

L'Amiral qui auec les Princes & toute l'Armée Huguenotte, n'estoit qu'à demy lieuë de celle des Catholiques, apres auoir bien con- Raisons pour lesquelles

1569. sideré l'assiette du logement du Duc, & l'extréme difficulté de trouuer à viure pour ses gens; parmy des bois infertiles, & des pays montagneux, se resolut d'attaquer tout à la fois le quartier de Strozzi, & celuy des Italiens. Ce qui luy sembloit d'autãt plus à propos, qu'il s'imaginoit, que s'il en pouuoit chasser les Catholiques, & loger aux deux Villages qu'ils tenoient, il serreroit de si prés l'Armée Ennemie, que luy faisant perdre la plaine, & ostant à vn si grand nombre de gens de cheual dequoy se pouuoir nourrir dans leur poste, il les contraindroit de se retirer, auec vn manifeste peril d'estre deffaits. Et partant le vingt-troisiéme de Iuin, faisant marcher l'Auant-garde, où estoient en teste tous les gens de pied de Piles, de Briquemaut, & de Rouuray; au milieu le Comte Louys de Nassau, auec vn Regiment d'Allemans, & en queuë, la Caualerie de Mouy, de Teligny, & de Soubise, il s'en alla droit au quartier de Strozzi. Les Princes auecque la bataille, commandée par le Comte de la Rochefoucaut, & par le Prince d'Orange, où estoit l'Infanterie de Baudiné, de Blacon, de Peüilliers; vn autre Regiment d'Allemans, & la Caualerie du Marquis de Renel, de Montbrun, d'Ambras, & d'Acier, furent enuoyez au quartier des Italiens; & la pluspart des Allemans, auec l'Artillerie, & deux Regimens d'Harquebusiers, commandez par le Comte de Mansfeld, & par Ienlis, ne bougerent de la campagne. L'attaque se deuoit faire deux heures auant le iour: mais pource que la nuit estoit courte, elle ne commença qu'au leuer de l'Aurore. Alors l'Amiral s'estant approché du logement de Strozzi, le fit as-

L'Amiral se resout d'attaquer le quartier des Italiens.

Marche de l'Armée Huguenotte.

Attaque donnée au quartier de Strozzi.

Grillir par les Harquebusiers de Piles. Ceux qui les suiuoient iusques au nombre de quatre mille, le seconderent en mesme temps; & ainsi l'on commença la charge qui fut rude & sanglante; les Huguenots ayans l'auantage du nombre de gens, & les Catholiques celuy du lieu que sa situation rendoit extrémement fort. 1569.

Furieuses décharges des Catholiques sur les Huguenots,

Aussi endommageoient-ils grandement l'Armée Ennemie pour estre deffendus & couuerts de quantité d'arbres & de hayes, & logez en vn lieu haut, d'où ils faisoient la décharge de leurs mousquets. Neantmoins les Huguenots se preualant de leur nombre (car ils estoient quatre contre vn) & du secours des gens frais qui leur venoient à tout moment, s'efforçoient le plus qu'ils pouuoient de surmonter l'incommodité du lieu, & de chasser les Catholiques de leur poste. Ce qui leur eust esté impossible, si le trop de hardiesse n'eust rendu vain l'ordre auec lequel on s'estoit logé. Car Philippe Strozzi, piqué de sa valeur propre, & des reproches des François, qui, pour la perte qu'ils venoient de faire du Comte de Brissac, le nommoient à tout coup, & en se plaignant, vsoient de paroles piquantes & rudes, comme s'ils eussent dédaigné d'estre commandez par vn Chef Italien, s'estant mis à la teste de ses gens, leur dit qu'ils eussent à le suiure. A quoy il les encouragea, & par sa voix & par son exemple; de sorte qu'abandonnant l'auantage de son poste, il chargea si vertement les Harquebusiers de Briquemaut & de Piles, qu'il les contraignit de se retirer en grand desordre. Mais l'Amiral n'apperceut pas plustost, que l'ardeur de combattre, & de poursuiure les Fuyards, auoit

qui tâchent de les chasser de leur poste.

Valeur de Strozzi auantageuse à ses gens.

1569. porté Strozzi trop inconsiderément dans la plaine, où l'on pouuoit pousser la Caualerie, qu'il fit auancer toute l'auant-garde qui l'inuestit aussi-tost ; Et ainsi, bien que soustenu par les siens, il combattit en homme de cœur, si est-ce qu'enfin heurté rudement & foulé aux pieds de la Caualerie, tout moulu de coups & tout sanglant il demeura prisonnier, & fut estimé d'vn chacun plus loüable pour sa hardiesse que pour sa prudence. Mais quoy, il est impossible que l'homme qui se sent piqué secrettement des aiguillons de l'honneur & de ceux des méchantes langues, se puisse empécher de sortir des bornes que luy-mesme sçait bien luy estre prescrites par la raison. En ce combat demeurerent sur la place S. Loup & Roquelaure, tous deux Lieutenans de Strozzi ; vingt & deux Capitaines, les vns Reformez, & les autres qui auoient leurs Compagnies, auec trois cent cinquante Soldats des plus vaillans de l'armée. Du costé des Huguenots il y fut tué cent cinquante-trois hommes, tant Caualiers que gens de pied ; parmy lesquels estoient remarquables Trememont & la Fontaine, Capitaines fort considerez, & de tres-grande reputation. L'Admiral poursuiuit vaillamment le reste des gens de Strozzi, à mesure qu'en combattant ils faisoient retraite en leur poste : mais la nature du lieu ne permettoit pas à la Caualerie d'y entrer ; Et d'ailleurs, l'Infanterie estoit si lasse & si en desordre, qu'elle ne pouuoit retourner si promptement à l'assaut. Ce qui donna moyen aux Catholiques restez en grand nombre dans le logement de la Colline, de soustenir le choc aisément, tandis que les Cheuaux-

qui demeure prisonnier.

Nombre des morts de part & d'autre.

L'Admiral poursuit les gens de Strozzi.

Cheuaux-legers qui estoient là tout auprés, voyant leurs gens dans le peril, s'en allerent secourir le poste, & acheuerent de repousser l'attaque des Huguenots. 1569.

Valeur de François de Somme,

En cette occasion s'acquit vne grande gloire François de Somme, Cremonois, Capitaine des Cheuaux-legers Italiens; lequel ayant mis pied à terre, auecque la plus-part de ses gens, parmy les hayes & les chataigniers, combattit dans les premieres files au grand dommage des Ennemis. D'ailleurs, où les Princes de Nauarre & de Condé auoient mené la bataille pour attaquer les Italiens, ce fut là qu'il y en eut moins de tuez de part & d'autre.

& grande Prudence du Comte de S. Flour.

Car le Comte de S. Flour sans se precipiter, comme auoit fait Strozzi, faſché des impertinences de ses Soldats, tint ferme dans son poste, qu'il deffendit sans aucune disgrace de la Fortune; soûtenant constamment l'attaque de Baudiné, & de Pouluiers qui tâchoient de le forcer auec quantité de gens de pied. Et bien que ce combat, où ceux de l'vn & de l'autre Party se porterent ardemment, fût plus long d'vne heure que celuy de l'Amiral, il y eut neantmoins fort peu de sang répandu, n'y estant mort en tout que six-vingt Soldats.

Premiere épreuue du grand courage de Henry Prince de Bourbõ.

Ce fut icy la premiere occasion où Henry Prince de Nauarre, commença de s'éprouuer dans les dangers de la guerre. Car la Reyne sa Mere ayant pris vn soin tres-particulier de le faire instruire aux armes, & à monter à cheual selon l'vsage du temps, il ne s'estoit point trouué iusques alors en aucun autre combat qu'en celuy-cy. Il y parut à la teste de ses gens auec vn tres-grand courage, & vne assurance d'autant plus considerable, que la face de la Guerre, bien que

1569. tousiours terrible, l'est encore plus ordinairement, quand on commence à la voir : Car il y donna des preuues illustres de cette haute Valeur, qui par tant de memorables actions qu'il fit depuis, meritoiēt l'Empire de l'Vniuers.

Resolutions dommageables aux Princes, & à l'Amiral,

Ces attaques s'estant ainsi acheuées, les Princes, & l'Amiral, pour serrer les Catholiques de plus prés, resolurent de camper au mesme lieu qu'ils occupoient dans le combat auec leur Armée ; se persuadant, que pour son peu d'estenduë, la Caualerie du Roy deût beaucoup souffrir. Mais à quelques iours de là, ils reconnurent combien ce dessein estoit dommageable, à cause que le Duc d'Anjou auoit derriere luy la Ville de Limoges, d'où l'on ne pouuoit empescher qu'il ne luy vint des viures en abondance. Eux au contraire en estoient dépourueus ; si bien qu'à cause de la sterilité du pays, & de l'auantage des Catholiques, qui tenoient toutes les Villes d'alentour, ils se trouuerent reduits à vne si grande necessité de toutes choses, qu'ils furent contraints de se retirer, & de s'en aller par le Perigord, chercher ailleurs dequoy nourrir vn si grand nombre d'Allemans, qui s'estans promis vn riche butin, ne pouuoient plus endurer l'incommodité de loger à la campagne, ny celle des viures qui leur manquoient. La Reyne Mere vint en ce temps-là au Camp du Duc d'Anjou son fils, accompagnée, des Cardinaux de Bourbon & de Lorraine, pour auiser aux moyens de conduire cette guerre, touchant lesquels ceux du Conseil du Roy ne s'accordoient pas, & moins encore les Capitaines de l'Armée. Les vns égalant les troupes du Roy à celles des Huguenots, estoient d'auis qu'on en

qui sont cōtraints de faire retraitte.

La Reyne Mere vient au camp du Duc d'Anjou,

& y fait assembler le Conseil de Guerre.

vint promptement à vne bataille. Ils alleguoient pour raisons, Que l'Infanterie Huguenote n'estant composée que de gens ramassez, ne pourroit en aucune sorte resister aux vieilles bandes du Roy (c'est ainsi qu'ils appellent les vieux Regimens) ny au fort bataillon des Suisses, de long-temps si redoutable aux Ennemis, par les preuues qu'ils leur auoient données de leur courage, & que la Caualerie Catholique, composée de la principale Noblesse de tout le Royaume, renuerseroit, & vaincroit facilement les Escadrons des Reistres; c'est à dire de la Caualerie Allemande, de laquelle si l'on ostoit les Capitaines, & quelque nombre de Gentils-hommes, on trouueroit que tous les autres n'estoient que Palefreniers, & Valets; peu capables de l'exercice des Armes. D'où ils concluoient; Qu'on pouuoit en peu de temps deliurer la France d'vne infinité de maux, & de peines, que la Guerre produisoit, & accabler tout d'vn coup l'opiniastre malice des Huguenots; Qu'au contraire, les longs conseils, & les tardiues resolutions, touchant le succez des choses à venir, ne faisoient que consommer les Peuples, détruire la Noblesse, aneantir les reuenus du Roy, ruïner le pays, & desoler entierement le Royaume; Que les Ennemis se preualoient cependant du temps & de l'occasion d'auancer leurs entreprises; & qu'il y auoit à craindre, que le bruit qu'on faisoit courir, qu'il venoit en France de nouuelles troupes d'Allemagne, se treuuant veritable, les Forces du Roy affoiblies, & diminuées par la continuation de la Guerre, ne succombassent enfin sous les Armes estrangeres. Les autres

1569. où les auis se trouuent diuers.

1569. opinoient au contraire, disant; Que c'estoit prendre vne resolution bien hardie, & bien precipitée, que de vouloir hazarder l'Estat de la France à l'incertain euenement d'vne iournée, contre vn ennemy qui n'auoit rien à perdre, toute la Fortune des Allemans ne consistant qu'en leurs armes, & en ce peu de bagage qu'ils auoient amené auec eux, outre que les Huguenots ne pouuoient risquer que ce qu'ils auoient pris & vsurpé sur la Couronne; Et partant qu'il estoit fort dangereux de combattre sans esperance d'aucun acqueſt, contre vne si grosse Armée d'hommes fascheux & desesperez; Qu'il falloit prendre vn conseil plus durable & plus assuré; & en prolongeant la guerre donner loisir aux Allemans de se consumer, comme c'estoit leur coustume; Que se trouuant dans vn climat bien éloigné du leur, durant les grandes chaleurs de l'Esté, & parmy l'abondance des raisins qu'ils aymoient auec excez, il ne falloit pas douter que les maladies ne se missent dans leur Armée: & qu'ainsi elle n'en demeurast, sinon deffaite, du moins affoiblie, & diminuée auec vne perte notable; Qu'en cas que les Chefs des Huguenots entrepriſſent, comme il estoit vrayſemblable, d'assaillir, & de combattre les principales Villes pour s'élargir & gagner de nouueaux pays, les meilleurs & les plus determinez de leurs soldats pourroient laisſer vne vie en des assauts si difficiles, & qu'ainsi ce seroit autant d'osté de leurs forces; Que quand meſme le temps, le manquement d'argent, la neceſſité de viures, & les maladies de la saiſon, ne détruiroient point les forces des Proteſtans, il estoit touſiours bien plus assuré,

apres que l'Armée du Roy se seroit reposée, de retourner au combat auec des hommes plus frais, & plus vigoureux contre vn corps languissant, & reduit à n'en pouuoir presque plus par de trop longues fatigues; que de l'attaquer maintenant en vn estat puissant & redoutable, à cause du secours qui luy venoit d'arriuer; Qu'il ne falloit point apprehender qu'il vint de l'année d'autres Allemans, puis qu'on sçauoit bien qu'il ne s'en estoit fait aucune leuée; Et qu'ainsi par vne vaine crainte, l'on ne deuoit pas precipiter des resolutions, qui par la moderation & par la prudence, pouuoient estre conduits surement à vne fin heureuse & certaine. Ce dernier Conseil comme plus solide, l'emporta sur l'autre par le consentement de la Reyne, qui de son naturel, & de sa volonté propre se portoit tousiours à suiure les expediens les plus éloignez de la puissance de la Fortune, & à l'execution desquels il y deuoit auoir apparemment moins de peril, & moins de sang répandu. Aussi disoit-elle ordinairement, que pour gastez & pourris que fussent les membres d'vn corps, on n'auoit pas accoustumé de les couper qu'en vne extréme necessité: Ce qu'on ne pouuoit faire, sans que de grandes douleurs, & vn affoiblissement dommageable s'en ensuiuissent, ny sans le rendre defectueux. A cause dequoy elle accommodoit tousiours son esprit aux conseils les plus vtiles, & par qui elle iugeoit qu'en opprimant les Chefs des Huguenots, on pourroit rendre la santé aux peuples, & les conseruer pour le bien de la Couronne. C'estoit encore ce qui luy faisoit auoir de l'auersion pour les batailles, sçachant qu'outre que

1569.

Conclusion prise dans le Conseil de guerre.

Maxime de la Reyne Mere,

qui se declare ennemie des conseils violens.

1569. l'euenement en estoit incertain, le Corps de l'Estat y perdoit tousiours beaucoup de sang, & que sa force en demeuroit affoiblie. Cette deliberation estant prise, & approuuée du Roy, le Duc d'Anjou, apres auoir mis de bonnes Garnisons dans toutes les places fortes, & les plus voisines des Huguenots, congedia la Noblesse, & enuoya separément aux lieux les plus propres & les plus fertiles, ce qui restoit de l'armée, auec ordre exprés aux Soldats de retourner à leurs Drapeaux au commencement du prochain mois d'Octobre, qui estoit le temps auquel il se proposoit de rallier ses forces, & de prendre telle resolution que la necessité requerroit. Luy cependant pour ne point s'éloigner, & pour donner ordre à ce qui pourroit arriuer, accompagné d'vn assez petit nombre de Capitaines & de Seigneurs, s'en alla dans le Chasteau de Loches qui est aux confins de la Touraine.

Le Duc d'Anjou met des Garnisõs dans les places fortes ;

congedie la Noblesse,

& se retire à Loches.

FIN DV QVATRIE'ME LIVRE.

HISTOIRE DES GVERRES CIVILES DE FRANCE.

LIVRE CINQVIESME.

SOMMAIRE.

LES Huguenots prennent resolution d'assieger plusieurs Villes dans le Poitou & dans la Xaintonge. Ils campent deuant Poitiers que le Duc d'Aniou se propose de secourir par diuersion; & r'alliant son Armée, s'en va droit à Chastelleraut. L'Amiral leue le Siege, & le fait leuer aussi au Duc d'Aniou. Sansac assiege la Charité, d'où il s'en retourne sans auoir rien auancé. Progrez du Comte de Montgommery dans le Bearn, où apres auoir vaincu ceux du Party du Roy, il arreste prisonnier la Terride. Le Roy fait declarer Rebelle l'Amiral, confisquer ses biens & raser ses maisons, ce qui le rend plus opiniastre à la guerre. De nouuelles forces viennent au Duc d'Aniou qui cherche l'occasion de donner bataille: L'Amiral au contraire la fuit tãt qu'il peut: mais il s'y appreste enfin, reduit à cela par l'émeute

de ſes gens qui la demandent, & taſche pourtant de s'éloigner. Le Duc le pourſuit & le ioint enfin auprés de Moncontour. L'eſcarmouche commence vers le declin du iour, & l'Artillerie des Catholiques endommage fort les Huguenots. La nuit ſurvient cependant, à la faueur de laquelle l'Amiral ſe retire de l'autre coſté de la riuiere. Le Duc la paſſe de meſme par vn endroit different, & les deux Armées ſe battent dans la plaine de Moncontour. Le choc en eſt furieux, & la Victoire demeure au Duc, auec vne grande deffaite des Huguenots, dont la pluſpart perdent courage, l'Amiral eſſaye de les remettre; & par pluſieurs raiſons les incite à continuer la Guerre. Les Princes abandonnent tout le pays, à la reſerue de la Rochelle, de S. Iean d'Angely, & d'Angouleſme; puis auec ce peu de gens qu'ils peuuent retenir, ils ſe retirent aux Montagnes de Gaſcogne & de Languedoc. Le Duc d'Aniou aſſiege & prend S. Iean: mais c'eſt auec perte de temps, & diminution de ſon Armée. Il tombe malade, ſe retire à Angers, & de là à Saint Germain. Les Princes s'vniſſent auec le Comte de Montgommery, & ſe renforcent de gens en Gaſcogne. Ils hyuernent ſur les montagnes, regaignent la campagne au Printemps, paſſent le Rhoſne, s'élargiſſent en Prouence, & en Dauphiné, & s'en vont du coſté de Noyers, & de la Charité, auec deſſein de s'approcher de Paris. Le Roy enuoye contr'eux vne Armée, commandée par le Mareſchal de Coſſé, homme peu agiſſant, & qui ne demandoit pas la ruyne des Huguenots. Les deux Armées ſe rencontrent en Bourgogne: mais les Princes fuyent touſiours l'occaſion de combatre. Il ſe fait ouuerture d'vn nouueau Traité de Paix; qui ſe conclud enfin

à la Cour. Les Princes & l'Amiral se retirent à la Rochelle. Le Roy tasche de les r'assurer ; & s'offre pour cét effet à marier sa sœur Marguerite auec le Prince de Nauarre, & à faire la guerre en Flandres, contre les Espagnols. Le Mariage se conclud à la Cour, ou se rendent tous les principaux du Party Huguenot. La Reyne de Nauarre est empoisonnée, & le Prince son Fils marié à quelque temps de là. Magnificence de ses Nopces, durãt lesquelles l'Amiral est blessé au bras d'vne harquebusade. Le Roy se resout de poursuiure les Huguenots, & de s'en deffaire. Il commence par l'Amiral, qui est mis à mort la veille de la S. Barthelemy, & tous les autres sont taillez en pieces, tant à Paris qu'en plusieurs lieux du Royaume. Le Roy tasche de surprendre la Rochelle, & Montauban ; mais pas vne de ces entrepriſes ne reüssit. Il se fait diuers Traittez, pour reduire les Rochelois, qui se tiennent toûiours sur la deffensiue. Le Duc d'Aniou les assiege, auec toutes ses forces qu'il ioint ensemble ; Mais ils se deffendent durant plusieurs mois, iusques à ce que le Duc d'Aniou, éleu Roy de Pologne, leur offre des conditions auantageuses, moyennant lesquelles ils font semblant de se remettre sous l'obeyssance du Roy. Partement du Roy de Pologne, apres lequel son Cadet, le Duc d'Alençon, pretend succeder à ses Charges ; Mais le refus qui luy en est fait, débauche son affection, & le porte à susciter de nouueaux troubles. Le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, ceux de la Maison de Montmorency, & les Huguenots se liguent auec luy, & trament vne Coniuration. On la descouure, d'où s'ensuit l'empriſonnement du Duc d'Alençon, du Roy de Nauarre, & de plusieurs autres. Fuitte du

Prince de Condé en Allemagne. Le Roy ſaiſi d'vn grande maladie, donne à la Reyne ſa Mere le ſoin de pourvoir aux troubles du Royaume. Pluſieurs Armées ſe font en Poitou, en Languedoc, & en Normandie, où le Comte de Montgommery venu d'Angleterre, deſcend ſur la coſte, & y prend diuerſes places. Matignon enuoyé contre luy, l'aſſiege, le deffait, l'arreſte, & le conduit à Paris, où il eſt executé à mort. Le Roy Charles declare Regente la Reyne ſa Mere, & accablé de maladie, meurt en la fleur de ſon âge.

1569. LA reſolution que le Duc d'Anjou auoit priſe de diuiſer ſon Armée, & de ſe reduire pour quelque temps à la deffence des places fortes, mit en grand deſordre les affaires des Huguenots; pource qu'ayant ſur pied vne groſſe Armée, & peu de moyens de l'entretenir, de quelque coſté qu'ils tournaſſent leurs penſées, ils ſe trouuoient extrémement empeſchez. Pluſieurs leur conſeilloient de paſſer la riuiere de Loire, pour eſſayer de ſe rendre maiſtres des plus grandes & plus ſpacieuſes Prouinces de France; & méme de s'en aller aſſieger Paris, principal fondement de tout le Party Catholique. Mais bien qu'ils eſperaſſent par là, qu'en coupant les nerfs à la Faction contraire, ils pourroient victorieuſement terminer la guerre; & qu'en apparence ils deuſſent ainſi s'ouurir vne entrée à vn grand & riche butin, ſeule fin où aſpiroient les Allemans venus en leur Camp, & ſeul moyen de les faire ſubſiſter; ſi eſt-ce qu'en effet c'eſtoit vn Party, où le danger paroiſſoit éuident, &

Les Huguenots ſe trouuent embaraſſez, & pourquoy.

Grande irreſolution parmy eux.

l'esperance fort foible. Ils iugeoient qu'il n'y auoit point d'apparence de se hazarder au milieu d'vn si grand païs ennemy, sans argent, sans munitions, sans Artillerie, sans viures, ny sans moyen d'en mener; & ce qui importoit le plus, sans auoir quelque Ville, ou quelque place forte, pour s'y mettre à couuert, & en faire au besoin vn lieu de retraite. Auecque cela ils voyoient qu'il ne falloit qu'vn petit malheur, ou le moindre obstacle qui s'opposast à leurs desseins; pour acheuer de les perdre, & les mener à vne ruyne totale. D'ailleurs les esperances de leurs progrez à venir n'estoient pas si grandes, qu'elles peussent contre-balancer vn peril si éuident. Car auec ce que les principales Villes estoient puissamment munies, l'Armée Royale plustost diuisée que rompuë, pouuoit à toute occasion se r'allier aysément, & les reduire à de grandes extremitez, où ils se seroient temerairement engagez parmy les forces des Ennemis, sans auoir ny moyen de se retirer, ny dequoy pourueoir aux neceſſitez ordinaires, qui de iour en iour pouuoient s'accroistre plus fort. D'vn autre costé, de s'arrester à la reduction des Villes, & des places fortes, qui en Aquitaine, & de là Loire tenoient encore pour le Party Catholique, ou de pretendre par cette prise se faire maistres de tout ce pays, dont ils auoient déja la meilleure partie, & qui seruoit de principal fondement à leurs armes, c'estoit chose extrémement difficile, & où se rencontroient deux tres-grands obstacles. Le premier, que pour combattre l'vne apres l'autre des places si fortes, & pourueuës de toutes les choses neces-

1569.

Plusieurs considerations arrestent le cours de leurs desseins.

Obstacles considerables.

1569. faires à leur deffense, il falloit perdre beaucoup de temps, & consumer vne bonne partie de l'armée, chose preueuë par les Catholiques, & par eux-mesmes extrémement desirée. Le second, que demeurant sur le leur ils ruineroient vn pays, de tailles & de contributions duquel ils tiroient tous dequoy viure; D'où il s'ensuiuroit qu'ils ne pourroient plus apres cela ny leuer autant d'argent, ny faire autant de butin qu'il en falloit pour nourrir les Soldats, & arrester l'impatience & l'auidité qu'ils auoient. Mais comme de deux maux il faut tousiours élire le moindre, les Princes & l'Amiral se resolurent enfin d'assieger les Villes les plus proches pour acheuer de s'assuiettir tout le pays au delà la Loire, & fonder seurement leur Party dans ce Canton de la France, s'il le faut ainsi nommer. En quoy certes ils se flattoient vainement de cette esperance, que du secours d'Angleterre & du butin que feroit l'armée, que le sieur de Sore commandoit depuis la mort de la Tour, ils tireroient ce qu'il leur faudroit d'argent pour la faire subsister quelque temps, durant lequel possible il se presenteroit des occasions plus fauorables & plus heureuses que n'auoient esté les precedentes.

Nouuelle resolution des Princes & de l'Amiral.

Ils s'entretiennét d'vne esperãce vaine.

Apres auoir pris cette resolution, & donné au pillage aux Allemans pour les auoir plus obeyssans & plus prompts, le tres-riche Monastere de Branthome *, sans y comprendre les autres lieux moins considerables, & qui ne furent pas mieux traittez, l'Admiral auecque ses troupes s'en alla camper deuant Chastelerand, Ville où il auoit de long-temps auec la plus part des Bourgeois de tres-secrettes intelli-

abandõnent diuers lieux à l'insolẽce des Allemãs.

* L'Autheur dit *Brãõna.*

L'Admi-

gences. Il ne luy fut pas beaucoup difficile de la prendre, pource que les coniurez firent vne émeute, durant laquelle ils se saisirent d'vne porte par où ils donnerent entrée aux Huguenots; accident qui épouuanta si fort celuy qui tenoit la place pour le Roy, qu'au lieu de la défendre il s'enfuit à Poictiers. Ainsi sans autre contraste, la Ville tomba entierement an la puissance de l'Admiral, qui en prit possession, comme de toutes les autres, au nom du Prince de Nauarre, sous les auspices duquel, en qualité de premier Prince du Sang, s'expedioient & se gouuernoient toutes choses. De Chasteleraud l'Admiral fut assieger Lusignan, & apres auoir pris la Ville aisément, il assaillit le Chasteau, qu'on estimoit des plus forts de France, & qui auoit autrefois heureusement soustenu de longs sieges & de rudes attaques des Anglois. Mais la constance des assiegez ne répondit pas pour lors à la valeur de leurs deuanciers. La place attendit à peine qu'on la battit; & ceux qui se trouuerent dedans ne prirent pas garde, qu'encore que la bréche faite à la muraille fût assez grande, il estoit neantmoins fort difficile d'aller à l'assaut, à cause de la hauteur du Chasteau, bâty sur le sommet d'vn rocher. Ils parlerent donc de se rendre, & en peu de iours demeurerent d'accord de sortir Enseignes déployées auecque tout leur bagage; ce que les assaillans obseruerent ponctuellement contre leur coustume. Apres la prise de Lusignan, où du Breüil & la Chesnay, Soldats qu'on estimoit fort, furent tuez par le canon, l'Admiral faisant mener auec luy six pieces de grosse artillerie, qu'il auoit trouuées en cette place-là, se

1569. ral campe deuãt Chasteleraud, s'en fait Maistre; & de Lusignan aussi.

1569. proposa d'aller assieger Poictiers. Cette Ville, apres Paris, est celle de tout le Royaume de qui l'enclos est le plus vaste. Aussi est-elle la Capitale des Prouinces d'alentour, où l'on auoit mis alors, comme en lieu de seureté, toutes les richesses & tous les biẽs des pays voisins. L'Admiral se persuadoit qu'ayant reduit à sa deuotion vne Place de cette importance & de cette estime, les autres suiuroient incontinent son exemple & se rendroient sans difficulté. Mais comme la nouuelle fut venuë à Loches où demeuroit le Duc d'Anjou, que l'Admiral preparoit des pionniers, du canon, des munitions, & autres choses semblables pour mettre le siege deuant Poictiers; bien que l'humeur des habitans aguerris & courageux luy fist esperer qu'ils se sçauroient bien défendre; si est-ce que son Conseil fut d'auis, qu'à cause que la Ville estoit grande, assez mal peuplée & commandée de diuers endroits, il falloit employer á la défendre vn bon nombre d'excellens Soldats, tant pour assurer vne Place si considerable, que pour amuser long-temps l'Armée des Huguenots; Et cependant parmy les difficultez de cette entrepriſe, faire en sorte que l'impetuosité des Ennemis s'émoussast, & que leurs forces se dissipassent; dessein principal qu'on auoit eu la derniere fois, en diuisant les troupes de part & d'autre. A raison dequoy, outre la garnison de la Ville, où le Comte du Lude commandoit en qualité de Gouuerneur, entra encore dedans le Duc de Guise, ieune Prince, de qui le Party Catholique attendoit de grandes choses, & qu'il seroit vn iour vn de ses principaux Chefs, pour renouueller par vn manifeste &

Dessein d'assieger Poictiers.

Le Duc d'Anjou met ordre à deffendre la Ville,

où se jette le Duc de Guise,

notable exemple, à ce commencement de ſes actions militaires, la gloire de ſon Pere, qui par la défenſe de Mets contre les forces de l'Empereur Charles cinquiéme, s'eſtoit ouuert vn chemin à vne puiſſance qui n'eſtoit pas moins grande ny moins releuée que ſon eſtime. Cét exemple du Duc de Guiſe fut ſuiuy de quantité de Seigneurs, dont les principaux furent, Charles Marquis de Mayenne ſon frere, les Sieurs de Montpezat, de Seſſac, de Mortemer, de Cleruaux, de la Rochebariton, de Ruffec, de Feruaques, de Briançon, de Châteliers, & pluſieurs autres Caualiers, nobles de naiſſance & de valeur; auſquels ſe ioignirent Ange de Saiſis, & Iean des Vrſins, auec deux cent cheuaux Italiens; tellement que la Caualerie de la Ville eſtoit de dix-huit cent hommes d'armes, & de plus de quatre cent Cheuaux-legers. Il y auoit outre cela quatre mille hommes de pied, des meilleurs & des plus experimentez Soldats qui fuſſent en France, commandez par Baſſac, la Parade, Vertbois, Bonneual, Iarry, & par pluſieurs autres Colonels de haute eſtime; Comme encore ſix Compagnies de gens du pays, chacune de quatre cens hommes, tous bien armez & aguerris, & trois cent Harquebuſiers Italiens, ſous la conduite de Paul Sforce frere de ſaint Flour. Dans la meſme place eſtoient entrez auſſi pluſieurs payſans, du trauail deſquels on ſe ſeruoit auec vn extréme ſoin à fortifier les lieux eſtimez les plus foibles, & à dreſſer les bateries aux endroits, où l'on iugeoit apparemment que l'Ennemy ſe pourroit camper. L'on ne manquoit point non plus de fournir abondãment la Ville de toutes ſortes de munitions de guerre, & par-

1569.

& pluſieurs ſeigneurs y entrent à ſon exemple.

Eſtat des gens de cheual & de pied.

& leur merueilleux ſoin à fortifier la place.

1569. ticulierement d'vn nombre incroyable de feux d'artifice de toutes façons, par le moyen desquels les Assiegez auoient grande esperance de repousser les assauts des Ennemis. Contre ces preparatifs l'Admiral tint prestes ses forces ; & soit qu'il desirast ardemment d'opprimer les deux ieunes Princes de Guise ses particuliers ennemis, & que par consequent il preferast cette consideration à toutes les autres, soit qu'il mépriſast l'aduis des Capitaines, qui tenant cette entrepriſe pour grandement difficile, luy conseilloient de tourner ses armes ailleurs : tant y a que le vingt-quatriéme iour de Iuillet, il alla camper deuant la Ville. A son abord, il fit assaillir par diuers endroits à son Infanterie le Faux-bourg de saint Lazare, qui estoit sans aucunes fortifications, & defendu seulement par le Colonel Boisvert, auec quatre cent Harquebusiers François. Ce Capitaine ayant vaillamment soûtenu l'assaut par l'espace de trois heures, fut enfin contraint de l'abandonner, & de ceder aux efforts des Huguenots, qui se redoubloient à tout coup, le lieu n'estant pas tenable. Neantmoins le Duc de Guise sorty luy mesme hors de la porte, soûtint auec vne merueilleuse constance l'impetuosité des Ennemis, iusques à ce qu'on eust brûlé & démoly les maisons contiguës à la porte & au fossé, pour oster aux Ennemis la commodité de nuire, & de se loger. Cette mesme nuit l'Armée prit son poste à vn bon quart de lieuë des murailles ; & le lendemain matin se firent par diuers endroits de continuelles escarmouches, entre la Caualerie des Assiegez, & les premieres troupes du Camp ; pendant lesquel-

L'Amiral se tient prest pour le siege,

& fait donner diuers assauts.

Valeureuse resistance du Duc de Guise.

Escarmouches de part & d'autre,

les l'Admiral se logea en bel ordre dans les quartiers qu'il auoit déja choisis auparauant auec beaucoup de prudence. 1569.

La ville de Poictiers est grande de circuit ; & inégale en sa situation. Car s'étendant du Leuant au Couchant par des costeaux ou des terres, qui sont coupez en diuers endroits, & tous couuerts de Rochers, où l'on ne monte qu'auecque peine, tantost elle se hausse, tantost elle s'abaisse, tantost elle se courbe, & tantost elle s'auance en droite ligne. Mais les trois parts de la Ville sont commandées par des montagnes, & le reste est tout vny & si éleué, qu'il n'y a point de dehors qui le puisse incommoder. Car quoy qu'il y ait plusieurs autres endroits par où l'on peut battre la Ville, si est-ce qu'il n'est pas facile de s'auancer à l'assaut, pource que la riuiere du Clain, qui l'arrouse par diuers endroits, & vn Estang profond qui naist d'elle, la defendent si bien, que l'abord en seroit difficile à qui voudroit l'assaillir. Que si l'inégalité des Rochers donne moyen de l'endommager à ceux qui l'attaquent, aussi est-elle vne commode retraite à ceux qui la defendent, dautant que sa hauteur saboteuse, escarpée par écailles faciles à tailler, & qui luy sert comme de plan, fait presque d'elle-mesme certains degrez, en forme d'échelons, fort propres à prolonger, & à faciliter la defense de la place. L'Admiral ayant égard à cette situation, tascha de s'étendre au large le plus qu'il pût, afin de la mieux incommoder, & la trauailler par plusieurs endroits éloignez l'vn de l'autre, pour diuiser les courages, & les forces des Assiegez. Auec ce dessein, il logea l'Infanterie Alle-

Description de Poictiers.

Riuiere de Clain.

Prudence de l'Admiral à loger ses gens.

1569. mande au coin le plus éloigné de la Ville par de là l'eau, & la mit à couuert aux maisons de la Maladerie, & au Moulin proche, qu'on appelle vulgairement *le Moulin de Parent*. Mais par le moyen d'vn pont de cordes qu'il auoit ietté sur la riuiere, il en rendoit la communication libre à l'Infanterie Gasconne & Prouençale, qui de l'autre costé de la riuiere s'étendoit iusques au Faux-bourg qu'on nomme le Rochereüil. Pour luy, il logea auec l'Auant-garde au Monastere de saint Benoist, les Princes qui menoient la bataille auec les Comtes de la Rochefoucaut & de Mansfeld, à S. Lazare; Briquemaut, Piles, & Moüy, auec l'Arriere-garde, au Faux-bourg de Pierre-lenée, occupant par ce moyen tout cét espace, qui s'étend du Septentrion au Ponant, & du Ponant iusques au Midy. Quant à la Caualerie, elle fut mise dans les Villages, & s'élargit iusques à Crustel, lieu éloigné des murailles de prés de deux lieuës. Les gens de pied furent à peine logez autour de la Ville, que Sessac, Lieutenant du Duc de Guise, accompagné de Iean des Vrsins, & de six-vingt Cheuaux des plus resolus de la Garnison, estant sorty de la Tranchée (c'est vne porte qu'on appelle ainsi) & auancé dans la campagne, s'en alla charger vn quartier de Caualerie dans le Village de Marne, où trouuant ceux de ce poste en desordre, sur le suiet de leur logement, il les mit tous en déroute, & les défit auec peu de peine; puis comme il s'en retournoit, ayant rencontré Briquemaut auec deux cent Reistres, & plusieurs Gens-d'armes François, il les assaillit si brusquement, qu'au premier choc il en fit demeurer plus de quarante sur la place, & mit

Pont de cordes sur la riuiere.

Logemẽt des Princes, & des plus considerables du Party Huguenot.

Porte de la Tranchée.

Action courageuse de Sessac, Lieutenant du Duc de Guise.

le reſte en fuite. Ce qui fut cauſe que l'Admiral ſe voyant reduit à la neceſſité d'empeſcher de ſi frequentes ſorties, fit loger le Colonel Blacon dans les ruïnes du Faux-bourg, auec deux mille hommes de pied, qui s'y fortifierent, & ſe retrancherent prés de la porte, où l'on ne ceſſoit d'eſcarmoucher à coups d'harquebuſes. Cela n'empécha pas toutesfois que le Colonel Onouz, ayant abandonné S. Meſſant, place trop foible, & fait neuf lieuës en ſix heures, auec ſix cens hommes de pied, tous gens d'élite, n'arriuaſt là enuiron le poinct du iour; Choſe qui luy reüſſit auecque tant de bon-heur, qu'il paſſa au milieu de toutes les fortifications qu'on auoit faites; & quelque empeſchement que Blacon & les ſiens luy donnaſſent, entra par la porte de la Tranchée, pour renforcer la garniſon de Poictiers. Comme on eut formé le ſiege, il ne ſe fit pas de grandes eſcarmouches aux premiers iours; pource qu'encore que le ſuccés en fuſt variable, ſelon que la Fortune l'eſtoit, ſi eſt-ce que l'armée des Huguenots s'en trouuoit fort mal. Car outre la perte des plus vaillans Soldats, dont il en demeuroit pluſieurs ſur la place; les trauaux en eſtoient empeſchez, pendant que Ienlis taſchoit de les auancer en diuers lieux, pour s'approcher de la Ville, & dreſſer aſſez prés de la muraille vne batterie de quatorze Canons, & de pluſieurs pieces plus petites. Ce qu'il n'euſt pas pluſtoſt acheué de faire, bien qu'auec beaucoup de peine, pour le grand degaſt que faiſoit par tout le Camp le canon qui tiroit de la Ville, que le premier iour d'Aouſt on commença de faire joüer l'Artillerie, qui en moins de trois iours ruïna

1569.

& du Colonel Onouz:

qui renforce la garniſon de la Ville.

Deſordre dans l'Armée Huguenotte.

Trauaux de Ienlis.

1569. le rauelin, & abattit la tour, qui pour estre proche de la porte de S. Cyprian, deffendoit l'entrée de ce costé-là. Mais le bas de la tour estant si comblé de terre, qu'encore que le haut fust demoly, elle ne laissoit pas toutesfois de demeurer en deffense; ce fut en vain que le quatriéme iour on donna l'assaut, qui fut vaillamment soustenu par le Colonel de l'Isle, assisté de ce qu'il auoit d'Infanterie Françoise. Ce que l'Amiral ayant apperceu, & que tout l'effort fait à la porte auoit eu moins de succez qu'on ne s'estoit persuadé, il fit tourner le canon de l'autre costé; & le cinquiéme iour d'apres, se mit à battre la courtine, qui s'étendoit le long de la riuiere, iusques au lieu que l'on appelle communément le *Pré de l'Abesse*. Car bien qu'il eut pour obstacle la mesme riuiere, qui passoit entre les logemens de son Armée, & les murailles de la Ville, il sçauoit neãtmoins que cét endroit-là estoit plus foible que les autres, la seureté de la riuiere ayant rendu moins soigneux de le fortifier ceux qu'on y auoit mis en garde. Le dixiéme d'Aoust, iour de saint Laurent, il se trouua que l'Artillerie auoit fait vne si grande bréche, que l'on pouuoit commodément aller à l'assaut. Déja mesme on auoit pour ce dessein ietté vn Pont, partie sur des tonneaux, partie sur de grands bacs, par où l'on pouuoit facilement passer la riuiere. Alors l'Admiral ayant fait reconnoistre la bréche, prit garde que ceux de dedans se tenoient prests, & qu'ils auoient fait pour leur défense plusieurs bonnes casemates; outre que par l'auis du Comte du Lude, quatre Compagnies de Lances estoient sorties hors des portes, pour charger les As-

Degasts de l'Artillerie.

Assaut vaillamment soustenu par les Assiegez.

L'Amiral change de batterie.

Bréche faite par le canõ.

Les Assiegez se tiennent prests à soustenir l'Assaut.

saillans, tout à mesme temps qu'apres auoir passé le Pont, ils voudroient gagner cette étenduë, pleine & découuerte, qui estoit entre la riuiere, & le lieu où se deuoit donner l'assaut: De sorte qu'il ne fut pas d'auis d'aller plus auant, ny d'exposer ses gens à vn danger manifeste, sans esperance d'en recueillir aucun fruit. Ce qui luy fit dire aussi tout haut; Qu'il ne vouloit point tenter vn si grand hazard, de peur que le Pont, qui estoit foible, venant à se rompre, ses gens ne tombassent dans l'eau, & ne s'y noyassent. Ayant donc fait retirer en leurs logemens ceux qui deuoient aller à l'assaut, il commanda qu'on dressast vn autre Pont, par le moyen duquel on peust faire passer plus seurement, & en meilleur ordre, non seulement les Assaillans, mais encore quelque nombre de Caualerie, pour l'opposer à celle de la Ville. Mais la nuit d'apres, Blaise Capijuchy, Gentil-homme Romain, des Soldats de Paul Sforce, ayant pris auecque luy deux excellens Nageurs, qui pouuoient demeurer dans l'eau vn assez long-temps, sceut tromper adroitement le dessein des Ennemis. Car tandis que les Assiegez les entretenoient par de frequentes alarmes, par des coups d'Artillerie, qu'on ne cessoit de tirer, & par vne sortie que fit à mesme temps le sieur de Feruaques; ces trois Auanturiers ayans passé sous le Pont à la nage, & coupé en diuers endroits les cordes qui le tenoient attaché, il ne tarda gueres à estre rompu, & emporté par le courant de l'eau, sans que les Ennemis en sceussent la cause: & ainsi pẽdant qu'ils estoient empeschez à le refaire, les Assiegez eurent tout loisir de trauailler par dedans à reparer

1569.

L'Amiral differe de le dõner,

& fait dresser vn autre Pont,

qui est rompu par l'adresse de Blaise Capijuchy.

la bréche. A quoy le Duc de Guise s'employãt luy-mesme, & portant la hotte sur son dos, il fut cause qu'à son exemple, hommes & femmes mirent tous la main à cette besogne; de sorte qu'en peu de temps ils firent vn rampart assez haut, mais beaucoup plus fort, & plus solide que le premier.

1569. Le Duc de Guise trauaille luy-mesme à reparer la bréche.

Cependant l'Admiral ayant fait renforcer la batterie le plus qu'il put, & refaire trois Ponts, bien plus forts qu'auparauant, donna le dix-huitiéme iour vn impetueux assaut à la muraille. Ceux de dehors en auoient déja gagné la bréche, bien que ce ne fust pas sans y répandre beaucoup de sang; quand ils apperceurent que les Assiegez auoient dressé au Conuent des Carmes vn Caualier, d'où faisant ioüer plusieurs pieces de petite Artillerie, & battant l'endroit occupé déja par les Assaillans, qui n'auoient encore pû se mettre bien à couuert, ils les contraignirent en peu de temps de l'abandonner. Mondolphe, homme beaucoup estimé parmy les Huguenots, y demeura sur la place, auec sept Capitaines, & plusieurs hommes de pied. Le nombre des blessez y fut grand, parmy lesquels la Nouë, & le Baron de Conforgien furent atteints, l'vn au bras gauche, & l'autre au costé droit, dont ils ne guerirent de long-temps. Les Assiegez ne furent pas sans échec, non plus que les autres, ayant perdu ce iour là Billy, Gentil-homme de marque, & Antoine Cesaron, Romain, qui faisoit la charge d'Ingenieur, dont il s'acquittoit auec beaucoup de gloire, & d'industrie. Le iour d'aprés, l'Artillerie continua de battre ce mesme endroit, & plusieurs autres,

Assaut donné à la muraille par l'Amiral.

Caualier dressé par les Assiegez,

dont le canon tuë ou blesse plusieurs vaillans hõmes.

Dernier effort des Assaillãs,

apres qu'on l'eut renforcée de huict coulevrines, dont on se seruit pour faire vn dernier effort. Aussi est-il vray qu'en peu de temps les remparts de la Ville auroient esté reduits à ne pouuoir plus estre deffendus, si les Assiegez n'eussent par leurs soins mis promptement ordre à ce danger, & à cette necessité si pressante. Car ayant trouué moyen d'arrester par dessous le courant de la riuiere, auec des Stacades, & des Chaussées; ils firent prés de la Tour enfler l'eau de telle sorte, que regorgeant par en bas, & se débordant par tout le Pré de l'Abbesse, elle s'éleua plus haut que les ruynes de la muraille battuë; ce qui osta tout moyen à ceux de dehors, de s'approcher de la bréche pour en venir à l'assaut. Ainsi l'Amiral contraint de prendre vn nouueau conseil, fit transporter la batterie plus au dessous, pour s'en seruir à prendre la mesme Tour du Rochereüil; sous laquelle les Catholiques auoient fait la Stacade. Ce qui luy sembla tres à propos, pour auoir jugé qu'en se faisant Maistre de ce lieu là, il rendroit libre le cours de la riuiere, & empescheroit ce débordement d'eau qui leur seruoit d'vne si puissante deffence. Comme donc l'Artillerie eut abattu plus de soixante pas de muraille, le vingt-quatriéme iour il donna à la tour de Rochereüil, & à la courtine d'auprés vn assaut general, où Piles auoit la premiere pointe, soûtenu par Briquemaut, & par l'Infanterie Allemande. Il y fut combattu de part & d'autre auec beaucoup de valeur & de perseuerance, les Capitaines & les Seigneurs ne s'y épargnant non plus que les moindres Soldats. Mais le Duc de Guise y fit des merueilles par dessus

1569.

empéché par l'industrie des Assiegez.

Tour du Rochereüil,

battuë par l'Amiral,

& ce qui s'en ensuiuit.

1569. tous ; & ce fut par ſon Eſcadron que les Ennemis furent repouſſez enfin, & chaſſez auec beaucoup de perte. Piles y fut grandement bleſſé, & tiré d'entre les mains des Ennemis à demy mort, bien que toutesfois il en réchapa, & reprit ſa vigueur accouſtumée. Ces diſgraces ne refroidirent point l'ardeur des Huguenots, qui continuerent de battre auecque furie les fortifications que les Aſſiegez auoient faites derriere la bréche, & reſolurent ſecrettement de donner l'aſſaut enuiron la minuit ; ſe perſuadant de ſurprendre les Catholiques, lors qu'ils ſeroient enſeuelis dans le ſommeil, ou à tout le moins en deſordre & hors de garde. Mais comme ils ſe furent approchez de la bréche, ils les trouuerent tout au contraire, ſi prompts, & ſi reſolus, qu'ils ſe retirerent ſans paſſer outre, & furent pourſuiuis d'vn grand courage par les gens de pied Italiens, leſquels ſortans par la meſme bréche, les repouſſerent iuſques dans leurs tranchées, apres en auoir tué grand nombre, parmy la preſſe, & l'embarras de cette retraite. Durant toutes ces fatigues, les exceſſiues chaleurs de l'Eſté auoient déja commencé de cauſer les maladies qui ſont ordinaires à cette ſaiſon, d'où s'eſtoit enſuiuie la mort de quantité de Soldats, & particulierement de ceux d'Allemagne. Elles auoient attaqué pareillement auec vne exceſſiue violence les principaux Chefs de l'Armée, parmy leſquels le Comte de la Rochefoucaut auoit quitté le Camp, pour s'aller faire traitter, & Briquemaut & la Nocle, s'eſtoient retirez à Niort, auec fort peu d'eſperance de vie. Pour n'encourir le meſme accident, les Princes n'ayans pris pour toute ſuitte que ceux

Piles court fortune de ſa vie.

Entrepriſe nuiſible aux Huguenots.

Grandes maladies dãs l'Armée,

qui obligent les principaux Chefs à ſe retirer.

ceux de leur Maison, se retirerent à saint Messant, pour y changer d'air, & tascher de s'exempter des fiévres malignes, dont tout le Camp estoit infecté. Ils laisserent ainsi l'Admiral presque tout seul à commander l'Armée. Mais luy mesme tomba malade d'vn flux de sang; & neantmoins tout languissant, & tout foible qu'il estoit, il ne relaschoit point de la vigueur de son courage, & auec son ardeur accoustumée, taschoit de conduire à fin son entrepriſe. Pour en voir l'execution, le second iour de Septembre il fit donner l'assaut par diuers endroits, où il voulut que les gens de pied François & les Allemans combatissent separément, afin que cette concurrence entre ces deux Nations, les incitast à charger les Ennemis auec plus de cœur & d'obstination. L'assaut dura plusieurs heures, pendant lesquelles l'impetuosité des assaillans fut soustenuë auec tant de courage & de constance par le Duc de Guise & par le Comte du Lude, que les Huguenots accablez de tous côtez par la violence de l'artillerie, des harquebuses, des pierres, des picques & des feux d'artifices dont il y auoit grande quantité, furent contraints de descendre des murailles tous en desordre & le plus viste qu'ils pûrent: Plus de sept cent d'entr'eux demeurerent sur la place, ou morts, ou blessez; parmy lesquels saint Van frere de Briquemaut & qui commandoit en sa place, y fut tué d'vne grenade. Cette victoire neanmoins donnoit peu de reconfort aux assiegez, à cause que par la mort d'Onouz, du Colonel Passac, & de plusieurs autres hommes de courage, ils se voyoient déja reduits en fort petit nõbre, à l'égard de la gran-

1569.

L'Admiral tout malade qu'il est renouuelle l'assaut.

& s'en trouue fort mal auec ses gens.

dõt il en demeure quantité sur la place.

1569. deur du lieu. D'ailleurs, les cheuaux n'en pouuoient plus à faute d'auoir dequoy repaistre ; & ce qui les étonnoit encore dauantage, c'estoit de voir que l'ardeur & la perseuerance des Huguenots ne se r'alentissoient point ; à cause dequoy ils ne cessoient par diuerses lettres, & par plusieurs personnes, de solliciter le secours que le Duc d'Anjou auoit promis de leur enuoyer en peu de temps.

Les Huguenots opiniastrent le siege.

Il auoit déja remis sur pied vne Armée, & ioint ensemble ses forces plus promptement qu'on ne s'estoit proposé, les ayant fait tenir prestes au commencement de Septembre, auec dessein de tenter le hazard d'vne bataille, plustost que de souffrir la prise de la Ville de Poictiers ; & de tant de valeureuse Noblesse qui estoit dedans, principalement du Duc de Guise, qu'il aymoit fort en ce temps-là. Estant donc party de Loches, il s'en alla mettre le siege deuant Chasteleraud, pource qu'il iugea que les Huguenots pour secourir cette place, où plusieurs malades s'estoient retirez du camp, ne manqueroient pas d'abandonner l'entreprise de Poictiers ; les apparences leur faisant croire qu'ils n'en pourroient iamais venir à bout, à cause des grandes forces qui s'y estoient assemblées. En effet, le Duc ne se trouua point trompé en son opinion. Car l'Admiral ayant perdu par le dernier échec l'esperance de la Victoire, & ne demandant pas mieux que d'auoir quelque pretexte apparent pour se retirer de là, se resolut de leuer le siege, dés qu'il eut appris que l'Armée ennemie s'estoit remise en campagne. Ayant donc retiré son canon, il marcha auec ses gens vers Chasteleraud, le quinziéme de Septembre,

Estat des forces du Duc d'Anjou.

Il assiege Chasteleraud, & pourquoy.

L'Admiral leue le siege de deuãt Poictiers.

& ce meſme iour auſſi le Comte de Sanzé, & Pierre Paul Toſinghi, entrerent dans Poictiers, auec trois cent cheuaux François, huit cent Fantaſſins Italiens, & vn ſecours d'argent & de viures; par où tout d'vn temps la Ville fut deliurée d'vn ſiege, & bien à poinct aſſiſtée de ce qui luy faiſoit beſoin. Voila quelle fut l'iſſuë de ce ſiege de Poictiers, où comme l'Armée des Princes diminua de forces & d'eſperance, par la perte de trois mille Soldats, & de deux mois d'Eſté; ainſi le Duc de Guiſe en ſortit ſi bien à ſon honneur, & y gagna tant de reputation, que tous les Catholiques commencerent deſlors à ietter les yeux ſur luy, le conſiderant comme vn fort appuy de la Religion Romaine, & vn digne ſucceſſeur de la puiſſance de ſon Pere. Ceux du Party du Roy ayant cependant aſſiegé la Charité, ne furent pas plus heureux que l'auoient eſté les Huguenots à Poictiers: ce qui fit que le Duc d'Anjou, pour exclure l'Armée des Princes de tous moyens de pouuoir paſſer la Loire, & leur oſter l'eſperance de trauailler les Prouinces qui ſont au delá de ce Fleuue, voulut que Sanſac, apres auoir raſſemblé les forces de la Beauſſe, du Niuernois, du Bourbonnois, & d'vne partie de la Bourgogne, allaſt r'aſſieger cette Place, que les Allemans auoient déja priſe en leur paſſage, & ſeule Ville que les Huguenots poſſedoient ſur la meſme Riuiere. Mais la reſolution des ſoldats, & l'opiniaſtreté de ceux du païs, commandez par Guerchi, Guidon de la Compagnie des Gens-d'armes de l'Admiral, furent ſi grandes, qu'ayant ſouſtenu tous les aſſauts, & tous les efforts des Catholiques, ils contraignirent enfin

1569. où il arriue vn puiſſant renfort de gens & de viures.

Loüange du Duc de Guiſe.

Sanſac enuoyé pour r'aſſieger la Charité,

eſt contraint de ſe retirer auec grãde perte

1569. Sanſac de ſe retirer, apres auoir perdu en ce Siege pluſieurs Gentils-hommes, & vn nombre conſiderable de Soldats.

Eſtat des affaires de Bearn.

Durant ces choſes, il s'en paſſoit d'autres en Bearn, entre ceux de l'vn & de l'autre Party. Le Prince de Nauarre ialoux de ſe conſeruer l'heredité de ſes Peres, y auoit enuoyé le Comte de Mont-gommery, pour reſiſter à Montluc & à la Terride, dont le premier tenoit les confins de la Prouince, & l'autre

Siege de Nauarrins,

auec beaucoup de furie, battoit Nauarrins, ſeule place qui apres pluſieurs degaſts faits dãs le païs, eſtoit reſtée en la puiſſance des Huguenots. Mais enfin, de quelque cauſe que la faute en procedaſt, pource que les Capitaines ſe l'imputoient l'vn à l'autre, tant y a que les

leué par la Terride, qui eſt fait priſonnier.

choſes y reüſſirent heureuſement pour le Roy de Nauarre. Car la Terride ayant leué le ſiege de deuant Nauarrins, fut en ſa retraite battu, inueſty, & fait priſonnier, & Montluc contraint de ſe retirer en Gaſcogne, pour ne

Retraite de Montluc.

l'auoir pû ſecourir, ny arriuer aſſez à temps; d'où il s'enſuiuit que tout le païs commença deſlors à ſuiure les volontez de Montgommery, lequel pratiquant des cruautez étranges, & tout à fait extraordinaires, contraignit par

Violences de Montgommery.

la terreur de ſes armes à ſe rendre encore toutes les autres places, qu'on auoit fortifiées auec ſoin, & pourueuës de toute ſorte de munitions & de viures. Comme cela ſe paſſoit, le

Effort du Duc d'Anjou ſur Chaſteleraud.

Duc d'Anjou, qui manquant de forces pour faire leuer le ſiege de deuant Poictiers, auoit pris la route de Chaſteleraud, afin d'obtenir par diuiſion la fin où il aſpiroit, s'eſtoit promis d'auoir cette Ville, & la faiſoit battre de furie. Mais il arriua tout le contraire, pource

que la bréche estant déja raisonnable, il fit aller à l'assaut les Italiens, qui par vne maniere d'emulation auec les François, s'en firent maistres assez heureusement, bien qu'auec plus de hardiesse & de fureur, que de moderation & de prudence. Car estans chargez de front & de flanc par l'Artillerie, dressée exprés sur les deffenses faites au dedans, qu'on n'auoit pas bien reconnuës, comme c'est l'ordinaire d'y prendre garde; aprés auoir combattu en vain plus de trois heures, ils se retirerent en leurs logemens, auec perte de plus de deux cent cinquante soldats, du nombre desquels estoient Fabien du Mont, & plusieurs autres Gentils-hommes & Capitaines. Ainsi les desseins qu'on auoit eus de donner l'assaut à la Ville, se changerent en vne resolution de faire retraite. Car l'Admiral auec toute son Armée desirant de recouurer le temps perdu, & de reparer les dommages receus à Poictiers, alla se loger en trois diuers endroits dans les Faux-bourgs de Chasteleraud, opposez à celuy où estoit l'Armée Catholique, auecque resolution de tenter la Fortune, quoy qu'il en deût arriuer, pourueu qu'il le peust faire sans desauantage. Alors le Duc d'Anjou voyant ses forces beaucoup au dessous de celles de l'Ennemy, à cause que la Noblesse n'estoit pas venuë, ny les Compagnies qui se trouuoient le plus loin du Camp encore arriuées; conclud à part soy de se retirer, & prit l'occasion de le faire en vn temps mesme, auquel les gens de l'Amiral logez pour se delasser du voyage, en vn des Faux-bourgs de la Ville, qui est par delà la riuiere de Vienne, vacquoient sans y penser; les vns au repos, les autres à se pourueoir de

1569.

Emulation nuisible.

L'Admiral se loge dans les Faux-bourgs de Chasteleraud.

Retraite du Duc d'Anjou auantageuse pour luy.

1569. logement, & de viures; pas vn d'eux ne croyant que le iour s'en allant à son declin, il deût y auoir du changement & de l'émeute, ny d'vn costé ny de l'autre. Ainsi pour ne perdre vn temps si fauorable, le Duc fit retirer en bon ordre, mais auec vne incroyable viteſſe, l'Artillerie, qu'il enuoya deuant auec le bagage de l'armée, puis se mit en chemin, deux heures apres que le Soleil fut couché. Ce qu'il fit si adroitement, que ny l'Amiral, ny pas vn des siens ne s'en apperceurent, iusques à ce que les dernieres troupes vinrent à se retirer sous la conduite de Chauigny, de la Valette, & du Comte de S. Flour. Alors estant desia nuit, & l'armée Huguenotte, ou reduite dans les logemens, ou éparse par la Ville, l'Amiral ne trouua point à propos de se precipiter auec ses gens, tous en desordre & lassez de suiure l'armée Catholique, qui s'estant mise deuant, il y auoit plusieurs heures, sans aucune confusion, se retiroit posément, & par Escadrons. Par ce moyen, le Duc d'Anjou n'estant ny suiuy, ny trauaillé par les Ennemis, passa cette mesme nuit la riuiere de Creuse, au Port de Piles, à quatre lieuës de Chasteleraud, & le lendemain matin ayant mis des deux costez de l'eau de bonnes Gardes au Pont, se rendit auec ses gens à la Selle, lieu fort & auantageux, où ils se logerent. Au poinct du iour l'Amiral suiuit la piste des Catholiques, & arriué au Port de Piles, enuoya Soubise auec les Auant-coureurs reconnoistre l'estat des Ennemis. Ce Chef ayant mis en déroute, & chassé plusieurs petites troupes qui s'estoient débandées de l'armée, fit vne furieuse escarmouche iusques sur les barrieres du Pont;

& nuisible à l'Amiral.

Le Duc d'Anjou passe la Creuse, & met des gardes au Pont.

L'Amiral suit les Catholiques.

en suitte de laquelle les gens de pied attaquerent resolument les barricades des Catholiques, faisant vn effort pour en chasser les gardes, & se saisir de ce passage. Mais bien que les plus vaillans Capitaines des Huguenots s'y employassent vigoureusement, & par des efforts redoublez, la Valette neantmoins, & Paul Sforce qui deffendoient le Pont auec les Cheuaux-legers François, & les gens de pied Italiens; fauorisez de la forte situation du lieu, repousserent tousiours les Ennemis qui s'en trouuerent fort mal: de sorte que l'Amiral quittant là cette entreprise, fit chercher le gué en d'autres endroits; & l'ayant trouué facilement, à cause que l'eau estoit basse, passa le iour suiuant à quatre lieuës du Port de Piles, & s'en alla si prés du logement du Duc d'Anjou, qu'il se promit de le reduire à donner bataille. Mais comme il vid que le Duc ne quittoit point ce poste, & que pour auoir à sa deuotion tout le pays de derriere luy, il abondoit en viures, au lieu que les siens en manquant estoient contraints d'en faire venir de loin, outre que deux riuieres passoient entr'eux, & le païs de sa Faction; perdant toute esperance de pouuoir forcer les Catholiques au combat, le troisiéme iour il se resolut de faire retraitte. Apres qu'il eut donc passé les deux riuieres de Creuse & de Vienne, il s'en alla à Faye la Vineuse, & logea ses gens aux enuirons pour les delasser de la fatigue passée, principalement les Allemans, qui pour n'estre accoustumez à camper, estoient plus impatiens, plus en desordre, & plus mal conduits que tous les autres. Le Duc d'Anjou en fit de mesme; & comme il eut retirée son armée à Chinon en Touraine,

1569.

tasche en vain de les chasser de leur poste,

ioint de prés le Duc d'Anjou.

ne peut le forcer au combat,

& se retire à Faye la Vineuse.

1569. il s'en alla s'aboucher auec le Roy son Frere, & pareillement auec la Reyne sa Mere; lesquels, suiuant la coustume qu'ils auoient de se trouuer aux lieux proches de l'Armée, s'en vinrent à Tours, où arriua semblablement le Duc de Guise, estimé de tous pour l'heureux & celebre succez qu'il auoit eu en la defense de Poictiers. Là furent mis en deliberation les moyens que l'on pouuoit tenir pour aduancer cette guerre; & ce fut la premiere fois que le Duc de Guise, prenant la place de son Pere, fut admis dans les plus secrettes affaires du Royaume. Cette confidence eut pour fondement, outre la splendeur du sang, le merite de son Pere, sa propre Vertu, la protection du Cardinal son Oncle, & particulierement l'extrême haine du Roy contre la personne de l'Amiral. Depuis la mort du Prince de Condé, arriuée comme nous auons dit en la iournée de Bassac, il auoit conceu vne tres-grande esperance que le Party des Huguenots, dépoüillé de l'authorité d'vn si grand homme, & n'ayant plus de Chef principal, qui eût assez de valeur & d'estime pour conduire vne si haute entrepriſe, se déferoit de luy-mesme, ou du moins se soûmettroit au ioug de son obeïssance. Mais tout au contraire, il voyoit maintenant par l'addresse de l'Amiral, l'authorité du Sang Royal ranimée en la personne de deux ieunes Princes, & l'vnion du Party Huguenot, fondée sur la grandeur de courage, & sur leur propre suffisance, exposer les affaires à de plus grands dangers, & faire plus de mal qu'on n'en auoit eu dans toutes les reuolutions des Guerres passées. Cela fut cause, que par vn Arrest tres-important,

Entreueuë du Roy, de la Reyne Mere, & du Duc d'Anjou.

Le Duc de Guise admis dans les plus secrettes affaires d'Estat, & pourquoy.

Esperance du Roy, apres la mort du Prince de Condé.

Affaires broüillées plus fort que iamais.

qui fut publié en plusieurs langues, ayant fait declarer l'Amiral Rebelle par le Parlement de Paris, il fit encore traisner par les ruës son Effigie, qui fut méme penduë aux lieux publics, où l'on a accoustumé d'executer les Criminels condamnez à mort; outre qu'il fut ordonné que ses maisons seroient rasées, & ses biens vendus par les Officiers de la Iustice. En suitte dequoy, continuant tousiours dans le dessein qu'il auoit de le poursuiure iusques à la mort, il commença d'éleuer, & de fauoriser la Maison de Lorraine, principalement le Duc de Guise, qui pour l'extrême desir qu'il auoit de vanger la mort de son Pere, faisoit profession publique d'vne haine irreconciliable auec l'Amiral. 1569.

L'Amiral est declaré Rebelle par Arrest de la Cour, & ce qui s'en ensuit.

Apres que dans le Conseil secret du Roy l'on eut mis en deliberation les expediens qu'il falloit suiure, en l'administration des affaires de la Guerre, les opinions furent d'abord differentes. Le Mareschal de Cossé, qui par les seueres executions qu'il auoit faites en Picardie contre le Party Huguenot, s'estoit purgé du soupçon qu'on auoit eu de luy, & remis dans son credit ordinaire; à cause qu'on l'estimoit fort prudent, estoit d'aduis que par le temps, & non par la force, on essayât de venir à bout des Ennemis du Royaume. A quoy il adiouſtoit; Que se trouuans sans argent, sans moyen de nourrir leur Armée, sans lieu de retraite, sans secours du costé des Estrangers; & auec cela pleins d'incommoditez, de desordres, de diuisions, & de desespoir, ils seroient bien-tost vaincus par leurs propres necessitez, & reduits à se dissiper d'eux-mémes. Au contraire, le Comte de Tauanes repre-

Opinions differentes dans le Conseil, touchant les affaires de la Guerre.

1569. sentoit ; Qu'il n'estoit pas difficile de vaincre l'Armée des Huguenots ; que le siege de Poitiers trop long & inutile pour eux auoit diminuée, affoiblie & mise en desordre ; mais qu'il falloit promptement combatre, & n'attendre point que le Prince d'Orangé qui estoit passé en Allemagne, sans se donner à connoître, eut loisir de faire de nouuelles leuées ; ny que le Comte de Montgommery, demeuré victorieux en Bearn, vint ioindre l'Admiral auecque les forces de Gascogne ; ce qui ne seruiroit qu'à renouueller la guerre, qu'on ne pouuoit plus assurément éteindre, qu'en persecutant des Ennemis, qui estoient beaucoup décheus de leur nombre & de leur premiere vigueur. On eut peine à resoudre, si le Duc d'Anjou tranchant le mot dans cette diuersité d'opinions, n'eust conclu ; Qu'il falloit necessairement combatre l'armée des Princes, puis qu'amoindrie & affligée par les pertes & les fatigues passées, elle ne sembloit pas auoir assez de vigueur pour pouuoir resister à celle des Catholiques, qui se sentant fraische, pleine de forces & augmentée en nombre, brûloit d'impatience d'attaquer les Ennemis à la campagne. Dans cette resolution ayant quitté Tours, auec les Ducs de Guise & de Montpensier ; & mis ensemble trente Compagnies d'Infanterie, & deux mille Gentilshommes feudataires du Royaume, & qui estoient depuis peu venus à l'armée, il marcha auec toutes ses troupes droit à Faye la Vineuse, où les Huguenots auoient campé ; resolu d'aller au deuant d'eux, & de les reduire à vne bataille le plustost qu'il luy seroit possible.

Resolution du Duc d'Anjou,

qui sort de Tours,

& s'en va à Faye la Vineuse pour y combattre l'Ennemy.

1569.

Les affaires n'estoient pas si bien reglées dans le Camp des Huguenots. Les Gentils-hommes, qui par l'espace d'vn an éloignez de leurs Maisons, auoient consumé tous leurs biens, croyant auoir fait plus que ne souffre ordinairement ou la coustume ou le naturel des François, demandoient auec instance, ou de se battre auec l'Ennemy, ou d'estre congediez du Camp, & l'on n'oyoit à toute heure que gemissemens & que plaintes de ceux qui desiroient de mettre fin à leurs vies ou à leurs miseres. Le Comte VVolrad & ses Allemans lassez de pâtir & de camper, & bien éloignez de l'esperance qu'ils auoient euë de s'enrichir par le butin, fâchez au possible & tous en tumulte demandoient leur paye, & qu'on les menast combattre les Ennemis. Mais les Princes, l'Admiral & les plus experimentez Capitaines de l'Armée, abhorroient en leur ame d'en venir à vne derniere épreuue, sçachant à quel poinct estoient vaillans ceux du Party du Roy, & le peu d'vnion qu'il y auoit dans leurs troupes toutes abattuës de lassitude. Ils se vouloient regler par l'exemple & par la prudence des Catholiques, qu'ils auoient veu fuyr le combat, quand ils s'estoient rencontrez moins forts que leurs Ennemis, au lieu qu'ils le desiroient maintenant, pource qu'ils auoient de l'auantage. Et partant, comme lors que le Duc d'Anjou auoit refusé de combattre, ils s'estoient efforcez de l'y attirer, ainsi à present qu'il y estoit resolu, ils auroient bien voulu prolonger l'euenement des choses, & se conseiller à loisir, pour aller plus seurement en besogne. Mais ils n'auoient pas assez de hardiesse pour declarer cette volonté, de peur d'é-

Grand desordre dans le Camp des Huguenots.

Mécontentemét du Comte VVolrad & ses gens.

Les principaux Chefs des Huguenots fuyent le combat, & pourquoy.

1569. mouuoir du bruit dans le Camp, & y mettre au desespoir les gens de guerre. Car ils estoient bien certains que s'ils leur ostoient la prochaine esperance de la bataille, la Noblesse les quitteroit là, & les Allemans se soûleueroient aussi-tost. Se laissant donc emporter, & par la necessité, & par l'inclination de l'Armée, comme il arriue souuent à celuy qui monte vn cheual fougueux & fort en bouche, ils faisoient semblant de s'accommoder à leur commun desir, & se montroient en apparence aussi prompts que resolus de donner bataille. Mais l'Amiral, qui par son industrie & par ses soupleſſes, se promettoit de reduire toutes choses au poinct où il les desiroit, se proposoit en son ame de tromper les volontez d'autruy, d'éuiter les occasions du combat, & de fuyr ce dernier coup d'essay, autant qu'il pourroit. A raison dequoy, comme il eut appris que l'Armée Catholique les venoit trouuer, apres auoir communiqué son dessein aux Princes, il partit de Faye, qui est aux confins du Poictou & de l'Anjou, pour passer les riuieres prochaines, & s'en aller au bas Poictou proche de la Guyenne, où par la forte situation des lieux, & le grand nombre des Villes qui tenoient pour son Party, il croyoit pouuoir plus facilement differer la bataille, ou la donner auec tel auantage, que l'euenement de la Victoire n'en seroit point incertain. Or afin que la Noblesse & les Allemans le suiuissent plus volontiers, il auoit fait courir vn bruit par toute l'Armée, que le Comte de Montgommery, renforcé de gens, & victorieux en Bearn, le venoit trouuer, & que desia mesme il estoit prés de Pat-

leur apprehension.

L'Amiral part de Faye,

& fait courir vn faux bruit dãs son Armée.

thenay, Ville à dix lieuës de-là; tellement qu'il estoit necessaire d'aller au deuant de luy, pour empescher que les Ennemis se mettant au milieu d'eux, ne les tinssent separez, & que le Comte se trouuant foible n'en fust opprimé. Par cet artifice, il se proposoit de se faire suiure volontairement, iusques à ce qu'il se trouueroit parmy les Villes de son Party, où se reseruant touſiours derriere luy quelque bonne place de retraitte, il esperoit par de grosses escarmouches, mais non pas dangereuses, de faire passer sa fougue à l'Armée du Roy, & de rallentir beaucoup de ce violent desir qu'auoient ses gens de combattre, iusques à ce que le commencement de l'Hyuer qui n'estoit pas loin, leur ostast de luy-mesme le moyen de faire la guerre. Surquoy il se persuadoit encore, que par les soins de la Reyne de Nauarre, son armée ne manqueroit pas de viures, au lieu que le Duc d'Anjou laissant les riuieres derriere luy, en pourroit bien auoir faute. 1569.

Desseins de l'Amiral trompez par le Duc d'Anjou, qui le suit à Montcontour.

Mais les soins du Duc, qui pour satisfaire au grand desir qu'il auoit de combattre, s'estoit hasté de marcher, tromperent les desseins de son Ennemy. L'Amiral auec son armée rangée en ordre, auoit pris la route de Montcontour, en intention d'y loger le dernier iour de Septembre: ce que le Duc ne sceust pas plustost, qu'il se mit à le suiure à grands pas auecque ses troupes. Cependant l'Amiral trompé par ses Coureurs qui auoient nonchalamment battu la campagne, croyoit les Catholiques bien loin de luy, quand leur Auantgarde commandée par le Duc de Montpensier, s'en vint joindre de si prés l'Arriere-gar-

de des Princes, aux dernieres troupes de laquelle estoit Moüy, auec trois cent cheuaux, & quatre Compagnies d'Harquebusiers François, qu'il n'y auoit plus moyen de reculer dauantage à donner bataille. Et toutesfois l'Admiral, qui s'obstinoit toûjours dans son premier dessein, ayant bien consideré l'assiette de tout le païs d'alentour, se resolut de passer vne petite riuiere, qui s'étendant par la plaine la rendoit toute marécageuse; se persuadant que les Catholiques n'auroient pas la hardiesse de la trauerser aussi, pour auoir l'Armée à l'oppositе, ou qu'ils ne le pourroient faire, à moins que de combattre, embarrassez, & dans vn manifeste desordre, par où ils luy presenteroient vne merueilleuse occasion de gagner la bataille. Cela fit qu'ayant donné charge à Moüy de retarder l'impetuosité de l'Auant-garde Catholique, luy cependant se mit à passer le maresт, auec assez d'embarras & de tumulte. Sur ces entrefaites, le Duc de Montpensier marchant auec ordre exprés de donner de toutes parts, commanda à ses Cheuaux-legers de commencer par vne brusque escarmouche, qui fut d'abord soustenuë d'vn grand courage, & auec vne tres-commode resistance de Moüy, l'vn des plus vaillans Soldats qui fussent en France. Mais par l'arriuée de Martigues, qui par sa valeur auoit accoustumé de donner commencement à tous les combats difficiles & dangereux, les Huguenots se virent chargez auecque tant de furie, que ne pouuant resister à vn si grand nombre, ils lascherent le pied; tellement que Moüy, aprés auoir perdu cinquante Cheuaux, & plus de deux cens hommes de pied, se

1569. & tâche de le reduire à donner bataille.

Le Duc de Montpensier charge les troupes de Moüy,

que la valeur de Martigues met en déroute.

sauua à toute bride ; & passant le marest à la haste, alla se remettre en ordre parmy ses gens. Le Duc de Montpensier le suiuit alors iusques sur le bord du fossé : Mais comme il vid de l'autre costé toute l'Armée rangée en bataille, il retint la bride à son cheual, puis considerant que des Escadrons mis en ordre ne pouuoient passer par là, mais seulement vingt hommes de front (ce qui mettroit en déroute toutes les troupes) il commença d'escarmoucher pour prendre son temps, & en aduertir le Duc d'Anjou, pour receuoir ses ordres, touchant ce qu'il falloit faire. L'Admiral voyant la froideur des Catholiques, & les delays qu'ils mettoient à passer l'eau, creut fermement que le gros de l'Armée estoit encore bien loin, & que Montpensier auec peu de gens s'estoit imprudemment aduancé plus qu'il ne falloit ; de sorte que pour ne laisser perdre cette occasion, ayant pris courage, & incité les siens à bien faire, il repassa l'eau suiuy de deux valeureux Escadrons de Gens-d'armes, auec lesquels il serra de si prés la Caualerie de Martigues, qu'il luy fit lâcher le pied de plus de deux cent pas. Mais à mesme temps le gros de l'Armée s'en allant fondre sur luy de toutes parts, le contraignit de repasser en desordre, & de s'en aller mettre à couuert de deux gros Escadrons d'Infanterie, qu'on auoit logez sur le bord de l'eau. Ce fut là que parut manifestement la valeur de Clairmont d'Amboise, qui tout malade qu'il estoit, sans armes, & auec vingt Caualiers seulement, arresta l'impetuosité des Catholiques, iusques à ce que l'Admiral eut regagné ses Escadrons. Mais le Duc d'Anjou iugeant diffi-

1569.

L'Admiral repasse l'eau,

poursuit la Caualerie de Martigues :

& se voit en grand desordre.

Valeur de Clairmont d'Amboise.

1569. cile & trop dangereux de passer á la face des Ennemis, resolut, puis que la nature du lieu le permettoit, de les chasser à coups de canon pour leur faire abandonner le bord du fossé, & l'auantage du lieu dont ils s'estoient empa-rez. Biron Maréchal de Camp, fit pour cette mesme fin marcher l'artillerie le plus promptement qu'il peust; & auec beaucoup de preuoyance planter tous les canons & toutes les couleurines qui estoient au Camp des Catholiques au pied de la colline, tant á droit qu'à gauche, & à la portée de l'armée Huguenotte. Ils commencerent de tirer à costé auecque tant de terreur & de furie, que les Escadrons qu'on auoit rangez sur le bord du fossé & à l'entrée du marécage, où ils se tenoient prests pour le combat, en furent tous écartez auec vn échec épouuentable. Mais les gens de pied François & les Allemans pour estre en lieu bas, & couchez à terre par le commandement de leurs Capitaines, n'en pouuoient pas estre atteints si facilement. Au contraire, la Caualerie exposée à la mercy du canon, auoit peine à se tenir dans ses rangs, & enuoyoit demander à tout coup qu'on la tirast de ce poste, où elle se perdoit miserablement, sans pouuoir donner aucune marque de courage. Mais l'Admiral ne vouloit pas qu'elle bougeast, de peur que laissant libre aux Ennemis le passage & l'entrée du mareſt, il ne fallust apres combattre en la plaine, auec vne armée lasse & à demy épouuantée. A cause de quoy, tandis qu'on escarmouchoit vertement au passage du mareſt, & que le canon des Catholiques tiroit sans cesse, au plus grand desauantage des Allemans, dont il y en auoit

Nouuelle resolution du Duc d'Anjou.

Biron dresse ses bateries,

qui endommagent fort les Huguenots.

L'Admiral laisse sa Caualerie à la mercy du canõ, & pourquoy.

eu déja plusieurs de tuez, & entr'autres le Comte Charles de Mansfeld frere du General; à la fin la Caualerie se voulut retirer; & abandonnant son posté qui estoit à main droite, laisser le passage libre aux Ennemis. Mais le Prince de Nauarre poussant son cheual à trauers ces hommes ainsi découragez, & s'exposant luy-mesme aux dangers de l'Artillerie, agit si bien par sa presence & par ses paroles, qu'il leur fit trouuer bon d'arrester vn peu, & d'attendre constamment que la bataille commençast. En quoy certes il parut visiblement, combien estoit puissant le Genie de ce Prince, le respect duquel eut le pouuoir d'arrester la crainte qui ne reçoit point de Loy, & de mettre vn frein à l'humeur impetueuse des Allemans, impatiens & obstinez de leur naturel. Tous ces remedes pourtant se fussent trouuez inutiles, pource que le canon de l'Ennemy eut enfin écarté & mesme détruit l'armée entiere, si la nuit suruenuë bien à point, n'eust secouru les Huguenots dans les extremitez, où le sort des armes les auoit reduits. Les tenebres diuertirent l'escarmouche qui se faisoit dans la plaine, & ralentirent les canonnades des Catholiques qui ne seruoient de rien aussi bien, & frappoient l'air inutilement, à cause qu'on ne pouuoit ajuster l'artillerie. L'Admiral se seruit adroitement de cét auantage; & enuiron les deux heures de la nuit, s'auisa de faire déloger ses gens sans aucun bruit, ny de trompette, ny de tambour; de sorte qu'auant qu'il fust iour, il se trouua qu'il auoit passé auec toute l'armée la riuiere, qu'il laissoit derriere luy, & gagné la plaine de Montcontour. Comme il ne relaschoit point de sa re-

1569. Mort du Comte Charles de Mansfeld.

Le Prince de Nauarre arreste par sa presence la fureur des Allemãs.

L'Admiral passe la riuiere à la faueur de la nuit,

& gagne la plaine de Montcontour.

1569. solution, il auoit dessein de haster sa marche, pour s'éloigner le plus qu'il pourroit de l'Armée Catholique, & du hazard de donner bataille. Toutesfois à cela s'opposoient non seulement les Capitaines, & les Gentils-hommes de sa Nation, mais plus tumultuairement le Comte VVolrad auecque ses Allemans, lesquels s'emportans à des paroles seditieuses, vsoient déjà de menaces, disant, que si l'on ne vouloit mettre fin à tant de tracas, ils quitteroient là les Princes, & se jetteroient dans le Party du Roy, qui les receuroit asseurément auec de fort bonnes conditions. Ce tumulte passoit des Allemans aux François; & comme les esprits des hommes sont bien plus prompts à suiure les mauuais exemples, qu'à se tenir dãs les bornes de la raison, ceux-cy ne cessoient de se plaindre, & demandoient bataille à tout coup. Plusieurs Capitaines mesmes estoient dans le sentiment vniuersel de toute l'Armée, & tenoient pour impossible d'aller plus auant sans estre défaits. Leurs raisons estoient; Qu'ils auoient les Ennemis à dos, & qui les suiuoient de prés, auecque resolution de les charger; Que les Soldats s'ennuyoient de la fatigue, & qu'ils apprehendoient la retraitte; qui tenant de la fuitte, rend ordinairement lâches les Armées, & abat le courage & la hardiesse aux moins experimentez. D'où ils concluoient; Qu'il valoit mieux se seruir de la proptitude des Soldats à s'éprouuer en pleine campagne, sur l'esperance de la Victoire, que de s'exposer au hazard d'estre miserablement mis en déroute, & deffaits, s'ils combattoient sans ordre, & sans discipline, en se retirant. Ainsi l'Amiral, & les Princes, ne pouuans

Mécontentemẽt du Comte VVolrad, & des Allemans,

qui demandent bataille,

& les autres Capitaines auec eux.

Leurs raisons.

plus resister à ce consentement general, resolurent d'attendre l'Armée Catholique sur le bord de la riuiere, de prendre le plus d'auantage qu'ils pourroient, & de remettre le tout entre les mains de la Fortune. L'Amiral auoit diuisé l'Armée en trois. Il menoit l'Auant-garde, comme c'estoit la coustume; Les Princes & le Comte Louys de Nassau commandoient la bataille; & le Comte VVolrad, & Moüy, tenoient l'Arriere-garde; Le canon estoit à la teste de l'Armée, & deuant tous marchoient les Enfans perdus, lesquels à l'abord de l'Ennemy deuoient faire la premiere attaque. 1569.

Derniere resolutiõ des Princes.

L'Amiral met son Armée en ordre, & la diuise en trois corps.

Cependant le Duc d'Aniou ayant passé le mareſt, que les Ennemis auoient abandonné, suiuit sa marche le premier iour d'Octobre, plus resolu que iamais de charger les Huguenots. Mais ayant la riuiere pour obstacle, au delà de laquelle l'Ennemy s'estoit mis en ordre, il fut contraint de s'arrester, pource que la nuit s'approchoit, & de se loger aux mémes lieux où les Huguenots auoient campé le iour precedent. Le lendemain, pour ne s'exposer au danger qu'il eut pû encourir, si à la face de l'Ennemy il eut passé la riuiere, bien qu'elle fust fort petite, apres auoir fait soigneusement reconnoistre tout le païs, il fit vn long détour à main droite, & la nuict qui precedal le troisiéme iour d'Octobre, il la passa à la Grimaudiere, où ne s'estant pas encore joint vn autre ruisseau qui entre dans la méme riuiere, elle estoit si gueable, & si-basse, que les cheuaux & les hommes la pouuoient trauerser, sans y estre qu'à demy jambe, & sans que son bord empéchât l'ordre ny la mar-

Marche du Duc d'Aniou.

qui passe l'eau à la Grimaudiere.

che des Escadrons. Comme il eut ainsi
1569. passé sans aucun obstacle, Biron, & Tauanes,
Mestres de Camp, diuiserent toute l'Armée
L'Armée Catholique diuisée en deux, en deux corps; en l'vn desquels commandoient le Duc de Montpensier, le Duc de Guise, le Comte de saint Flour; & en l'autre, le Duc d'Anjou; Apres lesquels suiuoient les Ducs d'Aumale, & de Longueuille, le Mareschal de Cossé, le Marquis de Villars, que le Roy
& soûtenuë de plusieurs Chefs aguerris, auoit fait Amiral depuis peu à la place de Coligny; Pierre Ernest de Mansfeld, enuoyé auec le secours du Roy Philippe, le Marquis de Bade, Carnaualet, Guillaume de Montmorency, sieur de Thoré, & plusieurs autres Seigneurs & Caualiers d'importance. Ces corps de bataille auoient tous deux leurs Compagnies de Suisses, soustenuës & fortifiées de
s'auance contre les Huguenots. l'Infanterie Françoise & Italienne, & aux deux aisles on auoit mis l'Artillerie. L'Armée Catholique marchoit en cét ordre contre les Huguenots, auec vn grand bruit de trompettes & de tambours, dans vne spacieuse campagne, où il n'y auoit ny arbres ny fossez qui luy seruissent d'obstacles. Mais l'Amiral, apres auoir derechef inutilement sondé l'esprit de ses gens, pour leur persuader de se retirer à Heruaut, lieu proche de là, où ils pouuoient estre commodement; se voyant contraint de
L'Amiral se resout au combat, ne pouuant plus reculer. combattre, marcha lentement contre l'Ennemy, pour mieux encourager les siens, & sans auantage de lieu, se mit en ordre, pour les attaquer au milieu de la campagne. Les Princes ayant veu ranger l'Armée à leurs Mestres de Camp, & en termes vigoureux recommandé aux deux Nations de combattre pour la Religion, & pour la commune liberté, comme

chacun fut preſt à faire ſon deuoir, ſe retirerent auec leurs gardes derriere l'Armée, pour eſtre plus à couuert, & ne s'expoſer en vn âge ſi tendre à cét embarras de perils qui ſe rencontrent en ſemblables occaſions, ſe repoſant de l'euenement du combat ſur la valeur & ſur la prudence de leurs autres Capitaines. 1569.

Il y auoit bien deux heures que le Soleil eſtoit leué, quand les deux Armées eſtant en preſence, le canon de l'Amiral commença de tirer. A quoy il fut répondu en meſme temps par celuy de l'Armée Catholique, ſi bien que l'vn & l'autre remplirent toutes choſes de terreur & de ruines ſanglantes. Apres cette impetueuſe fureur de l'Artillerie, les hommes vinrent aux mains, auecque tant de courage des deux coſtez, qu'on fut long-temps en doute à qui demeureroit la Victoire. Car il eſt certain, qu'apres la décharge des Harquebuſes, & l'impetuoſité des Lances, les Eſcadrons de Caualerie, & les Bataillons des gens de pied ſe mélerent dans le combat fort vaillamment, & ſans s'épargner, iuſques-là meſme, que les Goujats, les Viuandiers, les Pionniers, & tels autres hommes peu conſiderables, qui ont accouſtumé de ſuiure les Armées, s'opiniaſtrerent icy à deffendre chacun ſon Party en gens deſeſperez; & qu'à raiſon de cette ardeur, que témoignoient les vns & les autres, le nombre des combattans ſe trouua ſi égal, que ce different ſe vuidoit d'homme à homme. Les Capitaines n'y couroient pas de moindres perils que les plus ſimples Soldats; & le Duc d'Anjou meſme, mélé dans les plus épais Eſcadrons des Ennemis, apres auoir veu tuer à ſes coſtez le Marquis de Bade, &

Bataille de Montcontour, opiniaſtrée de part & d'autre, auec beaucoup de courage.

Nombre des combattans égal.

Le Marquis de

1569. quantité d'autres Caualiers de ceux qui combattoient auec luy, fut plusieurs fois en danger d'y laisser la vie, de la conseruation de laquelle il ne fut pas moins redeuable à sa valeur propre, qu'à l'assistance & à la fidelité de ses gens. L'Amiral ne s'épargnant point, ne fit pas moins bien le deuoir de Soldat, que celuy de Capitaine. Ayant esté rencontré par le Comte Rhingraue à la teste de la Caualerie, ils se chargerent tous deux auecque tant de furie, que d'vn coup de pistolet que tira le Comte, l'Amiral eut la mâchoire cassée, & quatre dents rompuës; mais à mesme temps il porta mort cét ennemy par terre, d'vn coup qu'il luy déchargea dans la visiere. Cela fait, il ne laissa pas de combattre fort vaillamment, bien que son heaume regorgeast de toutes parts du sang de sa playe. Or quoy que les Combattans fussent, ou peu s'en falloit, égaux en nombre, en hardiesse, & en perseuerance, ils ne l'estoient pas pourtant, ny en valeur, ny en forces. Car les Suisses du Roy, fameux par tant d'autres batailles, où ils auoient donné des preuues presque infinies de leur grand courage, combattant en celuy-cy contre des Ennemis bien moins experimentez, & affoiblis d'auoir tant souffert, défirent enfin ce Bataillon de Lansquenets, qu'ils auoiẽt attaqué au commencement du combat: de sorte que les ayant mis en desordre, ils les traitterent si mal, que de quatre mille qu'ils estoient, il n'en resta que deux cent en vie. D'vn autre costé la Caualerie du Roy, qui estoit encore entiere, & aussi forte que courageuse, écarta de mesme, & rompit celle des Huguenots, qui ne fut pas moins vaincuë, &

Bade laisse la vie dans la mélée, où le Duc d'Anjou est en danger de perdre la sienne.

Le Cõte Rhingraue blesse l'Amiral, qui le met à mort.

Grand auantage des Suisses,

qui taillent en pieces vn Bataillõ de Lansquenets.

Caualerie des Huguenots rõpuë par celle du Roy.

cause que les cheuaux, pour auoir trauaillé si long temps, estoient foibles & abattus de lassitude, que pour auoir esté courageusement chargée par les Ennemis. Apres cette déroute, l'Amiral blessé, tout sanglant, & ne pouuant presque parler, s'en alla ioindre les Princes, qui s'estoient tirez à l'écart, accompagnez des sieurs de Moüy, de Teligny, & de la Nouë, & prit la route de Parthenay auecque trois cent Cheuaux, que plusieurs autres suiuirent aussi à la piste. Les Comtes Louys de Nassau, & VVolrad, ayant rallié iusques à deux mille Reistres, bien que talonnez par le Duc d'Aumale, & par Biron, se retirerent neantmoins sans desordre, & sceurent si bien se defendre en tous les mauuais passages, que la mesme nuict ils arriuerent au Rendez-vous. Tous les autres qui s'échapperent de la colere des Vainqueurs, se sauuerent en diuers lieux, selon le moyen que l'occasion & la Fortune leur en donnerent; les vns à Angoulesme, ou à la Rochelle, & les autres aux mesmes lieux où s'en allerent leurs Capitaines. Apres que le Duc d'Anjou eut ainsi défait la Cauallerie des Ennemis, & qu'il fut arriué au lieu où ses Suisses auoient gagné sur les Allemans cette sanglante victoire, il commanda qu'on laissast en vie trois mille François, qui se voyant inuestis de toutes parts, auoient posé les armes, & demandoient instamment qu'on la leur donnast. Apres cela, comme il se vid Maistre du champ de Bataille, & pareillement des drapeaux, du bagage, & de l'Artillerie de l'Ennemy, n'y ayant rien qui ne luy cedast, il fit sonner la retraitte, & ce mesme soir mena loger à Saint Genez son Armée vi-

1569.

L'Amiral s'en va à Parthenay.

Retraitte des Comtes Louys de Nassau, & VVolrad.

Le Duc d'Anjou victorieux, donne la vie à trois mille François,

& demeure maistre du champ de Bataille.

1569. ctorieuse. Le nombre des morts du costé des Princes, y comprenant les Goujats, & les autres Valets, qui moururent tous les armes à la main, fut de dix-sept mille hommes, selon le compte des Catholiques: Mais ceux qui n'y comprirent que les Soldats, le reduisirent à dix mille; parmy lesquels il y en eut peu de considerables entre les François, pource que les principaux Chefs se sauuerent bien à point pour eux, & que la plus grande défaite fut des troupes Allemandes, & des gens de pied Gascons. On y trouua morts neantmoins Puygreffier, Autricourt, Tannequil, Biron, frere d'Armand, qui combattoit dans l'Armée Catholique, S. Bonnet, & S. Cyre, lequel âgé de quatre-vingts ans, ayant donné plusieurs preuues de valeur en la derniere retraitte, combattit constamment iusqu'à la fin de sa vie. Là mesme demeurerent sur la place vingt-sept Capitaines d'Infanterie Allemande, de vingt-huit qu'ils estoient dans l'armée, deux Colonels de mesme Nation, plus de soixante-dix Capitaines d'Infanterie Françoise, & deux Colonels Reistres; les autres deux s'estans sauuez dans le gros auec le Comte de Nassau, lors que l'on fit la retraitte. La Nouë, vn des principaux Chefs, & qui par vne disgrace particuliere tomboit presque touiours entre les mains des Ennemis, y fut fait prisonnier, comme encore d'Acier, General de l'Infanterie Françoise, & Blancon Colonel des Harquebusiers. Il y eut de ceux du Roy plus de quatre cens hommes tuez, & parmy eux plusieurs des principaux de l'Armée, tant François qu'Estrangers, sçauoir Philibert Marquis de Bade, l'aisné des Comtes Rhingraues,

Nombre des morts du costé des Huguenots,

& les plus considerables d'eux.

La Nouë, d'Acier, & Blancon, sont faits prisonniers.

Nombre des morts dans le Party Catholique.

graues ; Clermont, l'vn des plus considerez Gentils-hommes du Dauphiné ; Le Comte François de Sassatel ; Scipion Picolomini, Lieutenant d'Otti de Montaut, & plusieurs Capitaines d'Infanterie. Les principaux d'entre les blessez furent le Duc de Guise, Pierre Ernest de Mansfeld, l'autre Comte Rhingraue, & les Seigneurs de Schomberg, & de Bassompierre, Allemans, qui guerirent tous en peu de iours. 1569.

Butin des Vainqueurs.

Les Victorieux eurent de butin neuf cent charrettes de viures, tout le bagage des Allemans, onze pieces d'Artillerie, & plus de deux cent drapeaux, dont il y en eut vingt-six que les Italiens emporterent, & lesquels enuoyez à Rome par le Comte de saint Flour, furent dediez en forme de Trophée dans l'Eglise de saint Iean de Latran.

Nouuelle de la Victoire apportée à la Cour.

La nouuelle de cette Victoire fut apportée au Roy, & à la Reyne sa Mere, par Albert de Gondy, Comte de Retz, Florentin de Nation, & fort chery d'eux. Ils en firent de grandes réjoüyssances, & apres que le bruit en fut semé par les Païs estrangers, principalement en Italie, il s'y parla fort aduantageusement du Duc d'Anjou, à la valeur, & à la diligence duquel on attribua la principale loüange de la Victoire, pour auoir sçeu si adroitement tromper par tout les artifices de l'Amiral, & ses ruses si fort redoutées. La nuit d'apres le combat, la plusparт des Capitaines qui s'estoient sauuez de la déroute, arriuerent à Parthenay, où s'estoient déja rendus les Princes & l'Amiral, qui dés l'instant mesme aduiserent aux expediens qu'ils deuoient prendre en de si grandes extremitez, & en vn temps si rude pour eux. Tant de malheureux succez ioints

& fort glorieuse au Duc d'Anjou.

Les Chefs Huguenots arriuez à Parthenay.

1569. à la perte qu'ils venoient de faire, leur abattoient le courage, quand ils se consideroient dénuez de forces, cantonnez en vn coin du Royaume, sans argent, sans amis, sans esperance, & sans honneur mesme. Alors comme ils auoient bien repassé par leur esprit dans les deliberations publiques leurs interests particuliers, leur éloignement de leurs Maisons, les grandes dépenses, les miseres continuelles, & les extrêmes dangers dont ils se trouuoient enuelopez; il sembloit que la pluspart d'entr'eux fussent conseillez par leur inclination propre de ceder aux disgraces de la Fortune, de se soûmettre à la misericorde du Roy, & de faire en sorte d'auoir vne abolition du passé; dequoy ils se promettoient de venir à bout facilement, tant pour le bon naturel de la Reyne Mere, que du Duc d'Anjou; par l'auis desquels se gouuernoient toutes choses, & pareillement pour le desir de la Paix; pourueu qu'auec vne entiere soûmission, & vne profonde humilité, ils eussent recours à la Clemence du Roy. Mais pour tout cela, l'Amiral ne perdant point courage, encore qu'il fust si blessé à la bouche, qu'à peine pouuoit-il parler; & irrité plus fort que iamais, soit par le rigoureux Arrest que le Parlement auoit donné contre luy, soit par le mal-heur de sa condition presente, se mit à remonstrer; Que les choses n'estoient pas reduites à tel point, qu'il fallût se laisser porter au desespoir, à force de se donner l'alarme; Qu'ils auoient perdu d'autres batailles auant celle-cy, apres lesquelles ils s'estoient veus toûjours plus puissans, plus forts, & plus redoutables à leurs Ennemis; Que l'experience leur auoit appris, que la deffaite d'vne Armée ne

y sont en grande peine,

& ne sçauent à quoy se resoudre.

L'Amiral tasche d'encourager ceux de son Party:

Ses remõstrances.

terminoit pas la Guerre, pourueu qu'on ne manquaſt point de cœur, en la vigueur, & en 1569.
la conſtance duquel conſiſtoit l'heureux ſuccez des entrepriſes; Qu'encore que pluſieurs de leurs gens euſſent eſté tuez dans la bataille, ils n'auoient pas perdu pourtant la principale baſe, ſur laquelle eſtoient fondées les eſperances de leur Party; Qu'ils auoient touſiours pour eux l'vnion & l'amitié de l'Allemagne, perpetuelle & inépuiſable miniere de gens de Guerre; Qu'en cette meſme Alliance continuoit à leur auantage la grande Iſle d'Angleterre, dont il falloit eſperer que le ſecours augmenteroit enuers eux, à meſure qu'ils en auroient beſoin, & que leurs forces diminuëroient; Qu'ils auoient diuerſes intelligences dans pluſieurs Villes du Royaume, pour les ſurprendre, & les faire reuolter; Que la perte de ces Places diuiſeroit les forces des Vainqueurs, & mettroit leurs deſſeins dans vn eſtrange embarras; Qu'ils auoient dans le Bearn le Comte de Montgommery, plein de courage & de forces; Qu'en peu de temps il les pourroit ioindre, & que ſes troupes entieres & vigoureuſes leur ſeroient vn acheminement à ietter les fondemens d'vne Armée, & valeureuſe, & puiſſante; Qu'ils repriſſent donc cette grandeur de courage, qu'ils auoient témoignée en tant d'autres occaſions; Que s'ils vouloient croire ſon conſeil, ils verroient qu'en peu de temps les affaires reuiendroient en leur premier eſtat, & leur ſeroient auſſi auantageuſes qu'auparauant; Qu'il ne leur promettoit rien d'extraordinaire & de nouueau, ny rien où il y eut quelque extrauagance, qui les empeſchaſt d'y ajouſter

foy ; mais qu'il se proposoit seulement de les
1569. encourager à faire à present les mesmes choses, que chacun d'eux se pouuoit souuenir d'auoir esté faites plusieurs fois ; que quand ils ne cueilleroient point d'autre fruit de leur perseuerance, que d'auoir remis ensemble vn Corps d'Armée, ce seroit tousiours vn acheminement à la Paix, & à rendre ses conditions meilleures ; Que si l'on se hastoit de la demander aux Vainqueurs dans la chaleur de la Victoire, il faudroit en passer par où ils voudroient, & ceder à leur humeur insolente: Comme au contraire, si l'on sçauoit temporiser, l'on pourroit auec vn peu de patience, traitter auantageusement, & resoudre les affaires auec iustesse de part & d'autre.

Le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé gouſtent les raisõs de l'Admiral : & la pluſpart des autres Capitaines les approuuét auſſi:

A ces paroles prestoit l'oreille attentiuement le Roy de Nauarre, qui pour estre déja tout accoustumé à commander, se pouuoit difficilement soûmettre à l'obeyssance d'autruy. Le Prince de Condé ne témoignoit pas moins d'inclination à les écouter; & quoy qu'il fust en vn âge plus tendre, si est-ce que son courage, & la force de son esprit n'en estoient pas moindres. A cét aduis de l'Admiral s'accommodoient encore les Comtes Louys de Nassau, & Volrad de Mansfeld ; lesquels pour estre Estrangers, & pour n'auoir rien à perdre, ne demandoient pas mieux sinon que la Guerre continuast. D'ailleurs, ces mesmes raisons estoient conformes à l'humeur de plusieurs autres, qui ne pouuoient abandonner encore les esperances passées ; outre qu'elles ne déplaisoient pas tout à fait à ceux qui desiroient vn accommodement, & qui par le moyen de la perseuerance, se promet-

toient d'obtenir du Roy des partis plus raisonnables, & des conditions plus auantageuses, quand ils retourneroient à son obeyssance. Ainsi ces courages abbattus s'estans releuez, se dédirent de leur premiere opinion ; tellement que tous les Chefs resolurent d'vn commun accord de suiure constamment l'intention des Princes, & de se laisser conduire par la volonté de l'Amiral. Apres l'auoir ainsi conclu, ils dépécherent cette mesme nuit en Allemagne, & en Angleterre, des hommes exprés ; pour y rendre compte de la bataille, & demander de nouueaux secours à ces Princes. Par mesme moyen ils aduertirent leurs Alliez dans les Prouinces, de ce qui s'estoit passé en cette occasion, & les inciterent à ne point perdre courage, leur promettant d'auoir dans trois mois vne Armée plus grande & plus puissante que la premiere. Apres cela, les Princes, & l'Amiral delibererent entr'eux d'abandonner le Poitou, n'ayant pas des forces à suffisance, pour le deffendre contre vn Ennemy Victorieux & present, & de se restraindre à la garde des meilleures places, ayant la Rochelle, saint Iean d'Angely, & Angoulesme, qui tenoient pour eux, & qu'ils iugeoient pour leur force, pouuoir estre facilement deffenduës. Surquoy ils trouuerent à propos de quitter les plaines de ces Prouinces, auec les gens qui leur estoient restez ; de laisser leur bagage derriere, & de se retirer aux montagnes de Gascogne, d'Auuergne, & de Languedoc, pour empescher que le Vainqueur ne les peust suiure que difficilemẽt. C'estoit leur dessein de se ioindre auec le Comte de Montgommery, que la Fortune sembloit auoir de-

1569.

& se rangẽt tous à sa volonté.

Les Princes, & l'Amiral, enuoyẽt demãder du secours en Allemagne, & en Angleterre:

Ils abandonnent le Poitou,

font dessein d'aller ioindre Montgõmery.

1569. ſtiné, pour reparer & reſtablir leurs forces, par le moyen deſquelles, & de cette ionction, ils ſe promettoient de tenir bon en ces pays rudes, pour donner loiſir aux Allemans, & à la Reyne d'Angleterre, de leur enuoyer de nouueaux ſecours, auec leſquels ils s'aſſuroient de recouurer en peu de iours tout ce que dans les difficultez d'aſſieger les Villes, & dans les rigueurs de l'Hyuer, les Catholiques pourroient prendre en peu de mois. Outre cela, ils ſe donnoient de ſecrettes eſperances du coſté du Maréchal d'Anville, Gouuerneur du Languedoc, auec qui de long-temps ils auoient de tres-étroittes pratiques, pour le connoiſtre enclin à s'intereſſer dans les choſes qui les regardoient. Henry de Montmorency, Maréchal d'Anville, auoit eſté durant la vie du Conneſtable ſon Pere, vn des principaux du Party Catholique, & Ennemy declaré de la Faction Huguenotte. A quoy l'auoient porté particulierement l'emulation de François de Montmorency ſon Frere, lié d'affection auec le Prince de Condé, & les Seigneurs de Coligny ſes parens; outre qu'il s'y voyoit maintenu par l'eſtime que faiſoient de luy les Seigneurs de Guiſe, & par les faueurs qu'il en receuoit. Car comme ils eſtoient habiles à diſſimuler dans les occaſions, ils vſoient de toute ſorte d'inuentions pour le conſeruer dans leur Party, & par ce moyen, comme par vne attache bien forte, tenir le Conneſtable lié, duquel il eſtoit aymé tendrement par deſſus ſes autres Fils, à cauſe de ſa valeur, & de la grandeur de ſon courage. C'eſtoit le meſme artifice que pratiquoit encore la Reyne, qui pendant la Minorité de ſes Enfans, ſe voyant

& de s'aydet du Maréchal d'Anville,

qui a de ſecrettes intelligences auec eux.

Artifice de la Reyne Mere.

reduite à s'entretenir auecque les Grands, se seruoit du Maréchal d'Anville, pour se conseruer en bonne intelligence auec le Connestable. Mais toutes ces precautions ayant pris fin, quand il eut cessé de viure, ny la Reyne ne se soucioit pas beaucoup d'employer d'Anville, ou de luy faire du bien, ny les Seigneurs de Guise ne l'estimoient plus, comme ils auoient fait par le passé. Au contraire, le considerant comme vn rejetton d'vne Maison, auec laquelle ils auoient esté fort mal durant vn long-temps, & dans vne emulation continuelle, ils tâchoient de l'abaisser autant qu'ils pouuoient, les artifices, & les persuasions du Cardinal de Lorraine n'ayant pas vn petit pouuoir sur l'esprit du Roy. D'Anville ayant donc pris garde de quelle sorte on le traittoit, & la concurrence qu'il auoit auec son Frere Montmorency s'estant terminée par la mort de son Pere, outre qu'il estoit faſché dans l'ame, de ce qu'on n'auoit donné à pas vn d'eux la Charge du Défunt, par luy si long-temps exercée, & par eux demandée plus d'vne fois, commença de se mettre dans l'intelligence des Amis & des Parens de sa Maison, & d'essayer de se rendre fauorable les inclinations de l'Amiral, par de secrettes & douteuses esperances. Ce fut la cause pour laquelle pouuant secourir la Terride en Bearn, il ne le voulut pas, ny faire les progrez qu'il eut pû contre les Places des Huguenots, tant en Gascogne qu'en Languedoc. Que si quelque chose augmentoit encore son inclination, c'estoit de voir l'Amiral déja sur l'âge, & tous les iours exposé à des perils manifestes; ce qui luy faisoit esperer, que s'il venoit à manquer de vie, auant

1569.

D'Anville déchcu de son credit, apres la mort du Connestable son Pere,

est mal content, pour plusieurs raisons:

s'interesse dans les affaires des Huguenots;

1569. que les Princes, pour estre encore trop ieunes, fussent capables du Gouuernement, il pourroit tenir sa place, se sentant assez d'esprit & de courage pour exercer cette charge. Il falloit ioindre à cecy le soupçon qu'il auoit de long-temps conceu auec beaucoup de raison, qu'apres que le Roy & les Seigneurs de Guise auroient esteints les Princes, l'Admiral & tout le party des Huguenots, ils n'en fissent encore autant de la Maison de Montmorency, qui par consequent resteroit seule des anciens concurrens dont ils se pouuoient défier. Toutes ces choses n'estoient point cachées à l'Admiral, qui auoit l'esprit assez penetrant pour les connoistre; si bien qu'attiré par cette esperance & par les autres raisons que nous auons dites, il persuada aux Princes de suiure son opinion, & ainsi la resolution fut prise de quitter le plat-pays pour se reduire aux montagnes proches du Languedoc, en attendant que le secours des Confederez leur donnast moyen de releuer leur fortune. Mais pour empescher que les vainqueurs, en cas qu'ils ne trouuassent aucun obstacle, n'eussent moyen de les suiure, ny de les ioindre en ce voyage qu'ils entreprenoient auec des cheuaux lassez & des personnes fatiguées, ils s'auiserent de laisser Moüy à Niort, afin que s'opposant durant quelques iours à l'impetuosité de l'Ennemy victorieux, il leur donnast loisir cependant d'arriuer sans incommodité aux lieux où ils se persuadoient d'aller. Sur cette resolution, ne se fiant point à demeurer plus long-temps à Parthenay, cette mesme nuit ils marcherent en si grand silence du costé de Niort, où laissant Moüy & ce peu de gens de pied qui estoient restez de la der-

se promet de venir vn iour la place de l'Admiral,

& apprehende la decadence de sa Maison.

Les Princes quittent le plat païs & se retirent aux montagnes du Languedoc.

Moüy ne bouge de Niort.

niere défaite, ils se mirent en chemin auec cent hommes de cheual seulement, & firent toutes les diligences qu'ils pûrent. Mais la patience des Soldats & des Gentils-hommes François ne se trouua point égale à la constance des Princes & des Capitaines. Comme ils se virent éloignez du Camp des Catholiques, & hors d'apprehension de pouuoir estre ioints par les Vainqueurs, ils commencerent secrettement à se débander. Ce qu'ils firent pour diuerses raisons; les vns pource que ne trouuant plus à butiner, ils n'auoient pas dequoy se maintenir; les autres, à cause que leurs cheuaux rendus comme inutiles par les fatigues souffertes vn an tout entier, ne pouuoient pas aller si viste que les Princes, & la pluspart, dautant qu'apres auoir esté raualez par tant de disgraces, ils perdoient toute esperance que leur fortune se pût iamais releuer, ny leur Party se remettre dans sa premiere puissance; tellement que pour s'exempter des dangers à venir, il y en auoit qui s'alloient cachant dans les Villes du Poitou & de la Xaintonge; & d'autres qui s'éloignans des grands chemins, apres s'estre trauestis, cherchoient sous diuers pretextes à se retirer en leurs maisons: d'où il s'ensuiuit que les Princes arriuez à la Rochelle ne se trouuerent que neuf cent cheuaux François, outre deux mille Reistres qui pour n'auoir pas dequoy s'en retourner en leur pays, ne les suiuoient que par force. Cette retraitte de François ainsi débandez obligea plus fort encore les Chefs des Huguenots à se retirer dans les montagnes, pour se sauuer de la furie des vainqueurs, & en auoir plus de temps pour pouuoir remettre ensemble quelque nombre de

1569.

Les Soldats de l'armée Huguenote se débandét pour plusieurs raisons.

Les Princes grandement diminuez de forces arriuent à la Rochelle.

Cauallerie & de gens de pied. Ayant donc laissé
1569. à la Rochelle le Comte de la Rochefoucaut &
la Nouë, qui par la nonchalance de ceux qui
le tenoient prisonnier s'échappa secrettement
le iour d'apres la bataille; Piles à saint Iean
d'Angely, auec ce qu'on put tirer d'Infante-
rie de diuerses garnisons, & dans Angoulesme
le Sieur de Pontiuy parent de la Reine de Na-
uarre, ils prirent la route de Montauban à
grandes iournées.

y laissent le Comte de la Rochefoucaut auec la Nouë.

Piles à saint Iean d'Angely, & prennent la route de Montauban.

Cependant le Duc d'Anjou, auquel depuis la victoire par luy gagnée s'estoient renduës les Villes de Parthenay, de Lusignan, de Fontenay, de Chasteleraud, de saint Maixant, & toutes les autres places & les Chasteaux d'alentour, s'en estoit allé à Niort auec son armée; & dautant qu'à son arriuée il se trouua que cette Ville sembloit vouloir resister, il mit le siege deuant & y voulut faire dresser ses batteries. Alors en l'estat où Mouÿ se trouua reduit, iugeant bien qu'il falloit faire suppléer le courage à la force; pour tenir l'Ennemy en suspens & retarder ses progrez, il fit vne sortie auec le peu de cheuaux & de gens de pied qu'il auoit; & sur le poinct que l'armée campoit alla rudement à l'escarmouche, qui fut sanglante, & où les assiegez s'échaufferent iusques au soir. Mais sur le poinct que ce Chef plein de courage & de bonne esperance faisoit la retraite, il fut blessé par vn de ses gens d'vne harquebusade au dos, dont il mourut à quelques iours de là; d'où il arriua que cette place, dont la defense consistoit en la valeur & en la conduite de ce Capitaine, se rendit incontinent; à l'exemple de laquelle, Xaintes, Cognac, Luçon & toutes les autres Villes, à la reserue des trois où les

Villes réduës au Duc d'Anjou. Il assiege Niort,

d'où Mouÿ fait vne sortie.

& meurt d'vne harquebusade.

Redition de la place, & de plusieurs autres.

Princes auoient laissé garnison, ouurirent aussi les portes. En ce mesme temps le Roy & la Reine sa Mere vinrent à l'armée, & entrez victorieux à Niort, y delibererent auecque les Capitaines sur ce qu'ils auoient à faire pour aller plus auant & poursuiure la victoire. Plusieurs estoient d'auis, que pour n'en laisser gâter le fruit par le retardement, le Duc d'Anjou auecque toute l'armée, ou du moins auec vne partie, suiuist la piste des Princes & de l'Admiral, & qu'il les talonnast sans relasche, iusques à ce qu'il les eust entierement opprimez ou chassez hors du Royaume. Surquoy ils alleguoient; Qu'ils estoient bien assurez que les rameaux se secheroient, aussi-tost qu'on en auroit coupé la racine, & qu'apres que le fondement de la Faction Huguenotte, si souuent abatuë, & si souuent releuée, seroit vne fois entierement ruyné, l'edifice en tomberoit pour iamais. Mais beaucoup de choses s'opposoient à ce conseil; La qualité de la saison, qui penchant à la fin d'Octobre, commençoit d'amener le froid; les neiges peu supportables dans les plaines, & encore moins sur les montagnes; la nature du Pays où les Princes s'estoient retirez, dont la sterilité ne pouuoit suffire à l'entretenement d'vne si grosse armée; l'incommodité des passages trop estroits, où peu de gens par consequent pouuoient resister, & faire teste à quelque nombre que ce fust de combattans; Les maladies qui auoient commencé de se mettte dans l'armée, dont plusieurs estoient déja morts; & sur tout le manquement d'argent, sans lequel l'on ne pouuoit faire les dépenses necessaires à l'entretenement de si grosses troupes. Car les

1569. Le Roy & la Reine Mere viénent à l'armée, où diuerses choses sont proposées dans le conseil de guerre,

& plusieurs obstacles opposez à la propositió qui s'y fait.

1569. Prouinces estant troublées de toutes parts, les Peuples soufleuez, les Villes saccagées, & les Champs rauagez, les reuenus du Roy se trouuoient comme aneantis en diuers endroits; & la Guerre allumée en plusieurs lieux du Royaume, consumoit en peu de iours ce qu'on auoit recueilly en beaucoup de mois, auecque bien de la peine. Pour toutes ces raisons, fomentées apparemment par quelque passion particuliere, ils resolurent que la charge de suiure les Princes & l'Amiral fust donnée au Maréchal d'Anuille, Gouuerneur de Languedoc, les desseins duquel estoient encore cachez, & à Mont-luc, Lieutenant general en Gascogne; afin qu'ils essayassent de les détruire, & de les perdre par le moyen des forces de ces Prouinces. Ce qui ne leur sembloit pas hors d'apparence, pource qu'ils iugeoient qu'en des lieux si estroits, & si steriles, ce que les forces du Pays ne pourroient faire, se feroit encore moins par vn grand nombre de gens, qui s'embaraſſant l'vn l'autre en des contrées si mauuaises, & si peu fertiles, apporteroient plus d'empeschement & de dommage, que d'assistance & d'vtilité. Ils trouuerent bon encore, que le Duc d'Anjou auecque l'armée taschast de recouurer les places que les Huguenots tenoient dans le Poictou, & dans la Xaintonge, afin de les dénicher entierement de ce lieu-là, où ils auoient estably leurs esperances, & ietté les fondemens de leur faction, qui ne seroient pas plustost démolis, qu'il ne se trouueroit aucune place de retraitte, ny aucun moyen de remettre ensemble des forces qui fussent considerables, & propres à renouueller la Guerre.

Le Maréchal d'Anville & Montluc ont ordre de poursuiure les Princes & l'Amiral.

Places tenuës par les Huguenots dãs le Poictou, & dans la Xaintonge.

Suiuant cette resolution, le Roy en personne, auec la Reyne sa Mere, & le Duc d'Anjou, mit le siege deuant saint Iean d'Angely, Place de peu d'estenduë, mais bien munie, & fortifiée, où estoit Armand de Piles, auecque tout le reste de l'Infanterie Huguenotte. Là, quoy que le Duc d'Anjou (qui commandoit l'Armée, bien que le Roy y fust en personne) n'épargnast ny fatigue ny danger, & qu'il ne cessast de faire battre la Place, ny de donner de sanglants assauts; si est-ce que Piles ne laissa pas de soustenir le siege quarante-six iours entiers. Mais enfin se voyant sans espérance de secours, il se rendit auec des conditions honorables, & vn sauf-conduit pour luy, & pour ses gens; qu'il eut iusques à Angoulesme, apres auoir donné sa parole, qu'il ne combattroit de quatre mois au seruice d'aucun Prince; promesse dont il s'acquitta fort mal, & qu'il viola sous diuers pretextes. Apres la prise de saint Iean, l'Armée continuant dans le premier dessein, deuoit aller assieger la Rochelle, Place qui par la perte de celles d'alentour estant comme inuestie par terre, se trouuoit encore assiegée par mer des forces du Roy, commandées par le Baron de la Garde Vice-Admiral, qui des costes de Prouence estoit venu en celles de l'Ocean. Mais déja s'approchoit la fin du mois de Decembre, & l'Armée auoit beaucoup diminué de ses forces, & du nombre de ses gens au Siege de saint Iean d'Angely, où estoient morts, outre Martigues, Capitaine de haute valeur, plus de quatre mille Soldats. D'ailleurs, & le Pape & le Roy Catholique, comme si par la Victoire de Montcontour la Guerre eut esté entierement terminée,

1569.

Siege mis deuant S. Iean d'Angely.

vaillamment soustenu par Piles,

qui rend la place par capitulation.

Dessein de passer outre à la Rochelle, interrompu pour plusieurs raisons.

1569. auoient r'appellé leurs gens ; & ce qui estoit le plus fascheux, le Duc d'Anjou par les veilles & les continuelles fatigues, qui surpassoient de beaucoup & son âge & sa complexion, saisi d'vn mal d'estomach, qui le menaçoit de quelque chose de pire, auoit plus besoin de repos, que de s'engager dans les occasions d'vn important & nouueau trauail. A raison dequoy le Conseil ayant iugé que la Rochelle assiegée par tant d'endroits, & priuée de tout espoir de secours, tomberoit à la fin d'elle méme, trouua à propos de laisser à François de Bourbon, Prince Dauphin, fils du Duc de Montpensier, la charge de cette Armée, qui dans la Xaintonge estoit grandement diminuée de nombre.

Le Duc d'Anjou tombe malade, & la charge de l'Armée est donnée à François de Bourbon, Prince Dauphin.

1570. Le Roy cependant, & auec luy la Reyne & le Duc d'Anjou, se retirerent à Angers, au premier iour de l'an mil cinq cent septante, apres auoir congedié vne bonne partie de leurs gens, lesquels à faute d'argent, & dans le cœur de l'Hyuer, ne se pouuoient maintenir qu'auec d'extrémes difficultez. Quelques-vns ont iugé que cette deliberation, qui par l'effet qui s'en ensuiuit se trouua fort dommageable, vint de la part du Duc d'Anjou, & que ce fut luy qui la suggera secrettement, partie pour s'en aller gouster le repos & les plaisirs de Cour, ausquels il estoit enclin au de là de toutes bornes, partie encore, parce qu'il ne iugeoit pas bon pour luy, que par la perte des Princes l'on mist fin entierement à la Guerre, durãt laquelle il auoit pardeuers luy les armées du Roy, & la principale authorité du commandement. Comme au contraire il eut manqué de la faire, si par l'entiere défaite des Hu-

Le Roy, la Reyne, & le Duc d'Anjou, se retirẽt à Angers.

Bruits semez par quelques-vns, touchant cette derniere deliberatiõ.

guenots, le Royaume se fut veu jouyssant d'vne Paix acheuée; Que si ce fut luy qui commit cette faute, ce fut à luy méme aussi, & non pas aux autres à s'en repentir auecque le temps. 1570.

Cependant les Princes, & l'Amiral, qui eussent possible esté perdus, si on les eut poursuiuis au commencement, voyant, comme ils le desiroient, l'Armée empeschée auprés S. Iean d'Angely, s'étoient retirez aux enuirons de Montauban, où le Prince de Nauarre, âgé de seize ans, & se surpassant soy mesme par des actions encore plus grandes que celles qu'on attendoit de luy, sollicitoit à prendre les armes par son authorité, par son industrie, & par ses prieres, la Noblesse & le peuple d'alentour. A quoy luy seruoient beaucoup les Créatures que les Roys de Nauarre ses predecesseurs auoient faites en ce pays là, & les amitiez tres-étroites, qui par le voisinage du lieu s'estoient entretenuës & augmentées insensiblement durant le cours des années. De cette façon l'Amiral par son experience contribuant aux soins, & à l'authorité du Prince, ils leuerent ensemble dans quelques semaines plus de trois mille hommes de pied, auec lesquels pillant tout le pays, & abandonnant indifferemment à la licence des Soldats les choses sacrées, & les prophanes, ils augmenterent leurs forces de iour en iour. Durant ces choses, on vid arriuer le Comte de Montgommery, auec plus de deux mille Fantassins, tous gens lestes & vaillans. Il prit logement dans la Ville de Condom, tandis que les Princes, & l'Amiral, ayant passé la Dordongne au Port de Sainte Marie, taschoient de surprendre Agen, & les

Le Prince de Nauarre retiré aux enuirons de Montauban,

y gagne les volontez de la Noblesse, & du peuple.

Grande leuée de gens de Guerre qui pillét tout le pays.

Arriuée du Comte de Montgómery.

1570. autres Villes de Gascogne. Or bien qu'au plus haut de la riuiere, Mont-luc eust fait rompre & abandonner vn Moulin à la mercy de l'eau, pour tascher par ce moyen d'abattre vn Pont qu'ils y auoient fait pour separer les deux Armées, & empescher ainsi que l'vne ny l'autre ne peussent faire aucunes attaques; les troupes de Montgommery ne laisserent pas de passer dans des batteaux, & allerent ioindre enfin en vn mesme lieu celle des Princes; si bien que leur armée estant desia deuenuë & grande & puissante, couroit tout ce pays-là, sans trouuer personne qui luy resistast, pource qu'elle maistrisoit la campagne. Ce fut aussi en ce mesme temps, que par le moyen de leurs Partisans ils surprirent plusieurs places en Languedoc, & particulierement Nismes des principales de la Prouince, & dont ils tiroient de grandes commoditez pour se rafraischir. Ils se preualoient encore de ce que les Capitaines Catholiques ne se hastoient pas beaucoup de s'opposer à leurs courses, & à leurs progrez, quoy qu'ils en eussent vne tres-étroitte commission du Roy, qui pour cet effet y auoit enuoyé plusieurs Cheuaux-legers commandez par la Valette, personnage non moins considerable par sa valeur, que pour sa grande fidelité. Car bien qu'en la mauuaise Fortune des Huguenots, le Maréchal d'Anville estimast que ce seroit imprudence de découurir hors de temps ce qu'il auoit de caché dans l'ame, il desiroit neantmoins de les voir rétablis, & qu'ils repriſſent de nouuelles forces. Aussi employoit-il toutes sortes d'artifices pour fauoriser leur armement, & leur donner moyen d'accroistre leurs troupes; iusques-là

& sa ionction auecque les Princes.

Places surprises en Languedoc.

Le Maréchal d'Anville adroit & dissimulé péche toûjours du costé des Huguenots.

meſme que ſe tenant à couuert dans la Ville de Thoulouſe, ſous pretexte d'eſtre en doute de la fidelité des habitans, il leur permettoit de ſe ſoûleuer, & de ruyner tout le pays d'alentour. Par où cependant il empeſchoit que Mont-luc & la Valette, qui pour eſtre irreconciliables ennemis de la Faction des Princes, deſiroient auoir la gloire d'opprimer ce reſte de Huguenots, n'euſſent des forces à ſuffiſance pour venir à bout de leur deſſein. Neãtmoins auec tous ces auantages, les Princes & l'Amiral ne laiſſoient pas d'eſtre en grande peine, & fort confus en leur ame. Ils auoient auis d'Angleterre, qu'à cauſe d'vne Coniuration nouuellement découuerte contre l'Eſtat, & la perſonne de la Reyne, tout le pays eſtoit ſi troublé, qu'ils ne deuoient pas attendre beaucoup de ſecours de ce coſté-là. D'ailleurs, ils ne voyoient pas que les Princes d'Allemagne ſe haſtaſſent tant qu'ils s'eſtoient promis; outre qu'ils ſçauoient deſia bien que ces Peuples n'entreroient iamais dans le Royaume, ſi on ne leur donnoit auparauant quelque raiſonnable ſomme d'argent, pour s'équiper, & faire des leuées. Outre cela ils conſideroient, que le Prince d'Orange enuoyé pour ſolliciter les Proteſtans, auoit beaucoup plus de ſoin des affaires du Pays bas, où il eſtoit grandement intereſſé, que de celles de France qui ne les touchoient pas de ſi prés. Ainſi ſe trouuant ſans argent, ſans aucunes prouiſions, & ſans auoir moyen de viure, n'y ayant plus rien à butiner, pource qu'on auoit tout ſerré dans les places fortes, joint que leurs cheuaux, qu'ils ne ſçauoient où faire ferrer, eſtoient ſi fort haraſſez, que plus de quatre

1570.

& fauoriſe leur progrez au deſauantage de Mont-luc & de la Valette.

Pluſieurs choſes mettent en peine les Princes & l'Amiral.

Ils ſe trouuent dépourueus de tout ce qui leur eſt neceſſaire.

1570. cens auoient esté abandonnez par le chemin ; ils preuoyoient qu'indubitablement ils seroient défaits par les forces du Roy, contre lesquelles ils ne pourroient pas tenir long-temps, n'ayant dequoy subsister que durant quelques mois. Pour toutes ces choses, tâchant, comme disoit l'Admiral de gager le temps, ou plustost, selon le sentiment des Princes, de terminer les affaires, ils commencerent à parler de Paix, par l'entremise de la Reine de Nauarre. Ils enuoyerent donc à la Cour, sous bon sauf-conduit, & auec de grandes soûmissions, les Seigneurs de Beauuais & de Teligny. Mais les conditions par eux proposées, se trouuerent bien differentes de l'intention du Roy ; qui se seruant de l'auantage que luy donnoit la Victoire, pretendoient qu'ils se soûmissent à sa volonté, & à sa clemence, d'où il s'ensuiuit qu'ils furent congediez sans aucun espoir d'accord, & qu'ils obtinrent neantmoins que Biron iroit auec eux à l'Armée des Princes, pour apprendre leur derniere resolution. Mais à son retour il ne rapporta pour toutes nouuelles que des paroles generales, les choses n'estant pas encore meures, ny les Princes bien resolus de rien conclure.

tâchent de gagner le temps,

& font vne ouuerture de la Paix au Roy,

qui en rejette les conditions.

Changement dãs les affaires.

Toutefois, au commencement du Printemps la Fortune venant à changer, comme les affaires de la Guerre sont ordinairement variables, l'estat des choses changea de mesme. Les Princes ayant passé le plus fort de l'Hyuer dans les Villes du Languedoc, auec cinq ou six mille hommes de pied, & deux mille cinq cent chetaux, comme ils virent que la fatigue des armes, & la misere, auoient reduit les Reistres

au nombre de douze cent, ils descendirent des montagnes le long du Rhosne pour s'y élargir dans vn pays plus fertile, & de plus large étenduë. Le plus grand obstacle qu'ils y trouuerent, fut à passer la riuiere, pource que Des-Gordes, Lieutenant pour le Roy en Dauphiné, s'opposa courageusement à leur passage, & les retarda par le moyen de ses forces. Montbrun neantmoins, qui sçauoit le pays, trouua moyen de faire passer à l'improuiste son Regiment à la faueur de quelques batteaux, & mit en déroute les Catholiques, qui s'étoient auancez confusément pour le combattre sans l'auoir reconnu. En suite de cecy, dans la chaleur de cette Victoire il fit bastir vn fort sur le bord de la riuiere, par le moyen duquel le Comte Louys passa le premier, puis les Princes & toute l'Armée auec l'Amiral, qui pour estre malade d'vne fiévre maligne, se faisoit porter à demy mort dans vne littiere découuerte. Apres qu'ils eurent passé le Rhosne, ils prirent la route de Forest, du Bourbonnois, & du Niuernois, abandonnant tout le pays au pillage, & à l'auidité de leurs gens. Leur dessein estoit de gagner la Charité, & les lieux d'alentour, qui tenoient encore pour eux, non-seulemẽt afin de se joindre à ses garnisons, & de grossir leurs forces, mais encore pour se fournir de poudres, & d'autres munitions, dont ils estoient entierement dépourueus, & sans lesquelles ils ne pouuoient faire la guerre. Ils pretendoient apres s'estre renforcez de gens, & fournis des choses necessaires, s'en aller rauager les Prouinces proches de Paris, pour s'ouurir par ce dernier effort quelque chemin à vne meilleure &

1570. Les Princes regagnent le plat païs, & sont empeschez de passer le Rhosne.

Montbrun met en déroute les Catholiques, & donne moyen aux Huguenots de passer la riuiere.

Ils rauagent le pays par où ils passent.

& se proposent d'en faire autant aux Prouinces proches de Paris.

1570. plus supportable Fortune. Dequoy ils se promettoient de venir à bout, quand ils se representoient, que ceux de leur party n'auoient iamais fait la Paix auec des conditions auantageuses, qu'en portant la guerre dans le cœur du pays Catholique, iusques à donner l'alarme à la Ville de Paris, dont le danger & la ialousie auoient toûjours tiré de ceux qui gouuernoient l'Estat, vne resolution de consentir à la Paix. Que s'ils ne pouuoient accroistre leurs forces iusques au point d'executer leur dessein, en tel cas ils se proposoient de repasser la Loire, & de retourner en Xaintonge, comme en leur ancien nid, où ils auoient sceu que depuis le partement du Duc d'Anjou, les affaires estoient en beaucoup meilleur estat qu'auparauant. Car la Noüe sorty de la Rochelle, auec vne valeur égale à sa merueilleuse prudence, auoit recouuré plusieurs Places d'alentour, mis en déroute Puygaillard, l'vn des Capitaines du Roy, & pris vne des Galeres de l'Armée, outre qu'il faisoit encore des courses par tout le païs, où tantost par des surprises adroites, tantost à force ouuerte, il ne cessoit d'éleuer son Party le plus haut qu'il pouuoit: Et bien que dans vn assaut qu'il auoit donné à l'improuiste à la Ville de Fontenay, il eut receu vne harquebusade, dont il luy falut couper le bras; neantmoins aprés en estre guery, il se battoit plus rudement que iamais, & tenoit tout le païs en émeute & en allarme. Ainsi le Roy contre son attente voyant la guerre renouuellée, & qu'il n'y auoit point d'amendement à la maladie du Duc d'Anjou, qui pour se faire guerir s'estoit retiré à S. Germain, lieu delicieux & proche de Pa-

Fondement de leur dessein.

Exploits de la Noüe aux enuirons de la Rochelle.

Il est blessé d'vne harquebuzade, dont il perd l'vn des bras.

ris, fut contraint de remettre l'Armée sur pied, pour l'opposer aux forces des Princes, & se resolut en suite d'en donner le commandement au Maréchal de Cossé. En quoy, à vray dire, il fut fort mal conseillé, le succés n'en ayant esté, ny heureux ny profitable. Car aprés s'estre proposé de ne point fier la conduite de ses troupes à ceux de ses Suiets, que leur grandeur, leur puissance, leurs secrettes animositez, & leur grande suite luy rendoient extrémement suspectes, il se trouua qu'il l'auoit donnée à vne personne, qui ne s'éloignant point de son inclination ordinaire, ouurit depuis aux Ennemis de plus grandes occasions de se remettre de leurs pertes. En effet, comme il estoit enclin en son ame à la créance de Caluin, hors de toute volonté de poursuiure les Princes du Sang, & homme qui alloit lentement en besogne; il auoit bien intention d'empécher que les Huguenots n'entrassent dans les Prouinces, dont ils desiroient s'emparer, mais non pas aucun dessein de se hazarder à vne bataille. Ce que neantmoins il eust pû faire facilement, pource que les Princes se trouuoient alors incomparablemeut plus foibles que luy, sans artillerie, sans ordre de viures, & sans argent; outre que leurs gens n'en pouuoient plus, tant ils estoient affoiblis de lassitude, pour auoir en peu de mois fait vn circuit de plus de trois cent lieuës. Quelques autres font autheur de ce conseil le Duc d'Anjou, qui pour son indisposition ne pouuant, ou mesme ne voulant pas pour des raisons particulieres, que cette guerre se terminast, n'eust pas pris plaisir qu'vn autre en remportast la gloire, & qu'il le priuast du fruict qui se deuoit à ses

1570. Le Roy remet sur pied son Armée, dont il donne le commãdement au Maréchal de Cossé, qui s'en acquitte fort mal, & supporte les Huguenots; Le Duc d'Anjou se fait soupçõner, & pourquoy.

1570. fatigues passées. De sorte que pour auoir rendu suspects au Roy tous les autres Princes & Capitaines, il fut cause qu'on donna cette Charge à vn homme dont il estoit bien assuré qu'il ne feroit pas beaucoup de progrez.

Dessein des Princes sur René-le-Duc :

Les Princes s'estoient campez deuant René-le Duc, petite Ville en Bourgogne, auec dessein de la prendre & de la saccager, la necessité les y contraignant pour nourrir leurs gens, & les assister ; quand on vid arriuer tout à coup le Maréchal de Cossé auec son Armée qui estoit de six mille Suisses, de six mille hommes de pied François, de douze canons, & d'enuiron quatre mille cheuaux. Ceux du mestier ne doutoient point que si les deux Armées venoient à se choquer, les Princes n'eussent du pire, pour la grande difference qu'il y auoit de l'vne à l'autre, & pour le nombre des gens, & pour la vigueur de leurs forces. Mais le Maréchal, dont le dessein estoit de ne se hafter pas beaucoup, y apporta tant de circonspection, qu'il leur donna loisir de s'emparer d'vn lieu assez fort, & assez auantageux pour suppléer à leur foiblesse. De la façon que leur Armée estoit en ordre, ils auoient de front vn ruisseau, à costé vn grand bois, leurs gens de pied dans des hayes, & dans des vigues, & leur Caualerie diuisée en plusieurs Escadrons, placée en des lieux forts propres à se deffendre. Ils soûtinrent aussi l'escarmouche tout le iour sans en estre beaucoup endommagez, quoy qu'elle fust assez rude & furieuse. D'où il arriua que l'Armée du Roy, apres auoir éprouué la resolution & la constance des Huguenots, en fut vn peu refroidie, & que le Maréchal, soit pour la pe-

Le Maréchal de Cossé differe de les combattre :

& par ce delay leur laisse gagner l'auantage.

ſanteur de ſon naturel, ſoit pour quelque ſecret deſſein, laiſſant gagner aux Ennemis l'auantage des lieux, alla touſiours prolongeant l'iſſuë des choſes. Ce qu'il faiſoit poſſible, pource qu'il ſe perſuadoit que le temps fauorable aux Ennemis, & hors de danger, les obligeroit à changer d'auis, ou peut-eſtre pour le deſir qu'il auoit que la neceſſité contraignist le Roy de leur donner la Paix. Cependant les Princes ne negligeoient point de ſe preualoir des auantages que ſa conniuence leur faiſoit auoir. Car le Prince de Nauarre, commandant l'Armée à la place de l'Amiral, qui n'eſtoit pas encore bien remis de ſa dangereuſe maladie, ſçauoit profiter des occaſions auec tant de promptitude & de precaution, qu'à force de combattre & d'eſcarmoucher, il gagnoit ſouuent les lieux les plus commodes; Et pour maintenir l'honneur de ſon Party, tantoſt il faiſoit ſemblant de vouloir donner bataille, tantoſt il s'en diſpenſoit auec vne ingenieuſe adreſſe, faiſant ſuppléer au défaut de ſes forces l'accortiſe de ſes reſolutions. 1570.

Grande precaution du Prince de Nauarre cõmandant l'Armée à la place de l'Amiral malade.

Mais auſſi-toſt que la Reyne Mere apperceut par pluſieurs coniectures, que les Mareſchaux de Coſſé & d'Anville couuoient de nouueaux deſſeins dans l'ame, ce qui ne pût échapper à la connoiſſance de ſon eſprit, qu'elle auoit extrémement penetrant, elle en auertit le Roy ſon Fils, & luy conſeilla d'entendre à la Paix, puis qu'il paroiſſoit viſiblement, que la perfidie des hommes, & les intereſts des Grands, donnoient vn merueilleux branſle à cette Guerre. L'vn & l'autre s'y virent portez incontinent par les nouuelles qui vinrent d'Allemagne, où l'on commençoit

Raiſons pour leſquelles le Roy & la Reyne Mere prennent reſolutiõ d'entendre à la Paix.

1570. deſia de leuer des troupes ſous le Prince Caſimir en faueur des Huguenots ; comme encore par la neceſſité d'argent qui eſtoit ſi grande, qu'ils ne ſçauoient où en prendre pour payer les Suiſſes & les Italiens, à qui pluſieurs montres eſtoient deuës, & pareillement par la ruïne des peuples, où ſe trouuoit ioint vn extréme dechet des reuenus du Roy ; Outre que les continuelles alarmes, & la quantité de ſang qui ſe répandoit, ne faiſoient pas moins hayr la Guerre, que ſouhaitter auec impatience la Paix. Pour la reſoudre, le Roy, la Reyne Mere, le Duc d'Anjou, & le Cardinal de Lorraine s'eſtant mis à conſulter enſemble, demeurerent d'accord de ſuiure les vieux deſſeins qu'on auoit ſi ſouuent interrompus ; de donner la Paix aux Huguenots, de chaſſer hors du Royaume les Armes étrangeres, & apres tout cela d'embraſſer vne occaſion fauorable, pour opprimer auec adreſſe les Chefs de la Factiõ ; eſtant indubitable qu'apres qu'on s'en ſeroit défait, le menu peuple qui ne ſe ſoûleuoit que par eux, cederoit de luy-meſme, & ſe reduiroit à vne parfaite obeyſſance. Ils eſperoient par ce moyen atteindre au but où la perfidie des Grands ne permettoit pas qu'ils arriuaſſent iamais par la force ; conſeil ſouuent propoſé, & ſouuent auſſi receu, mais dont la conduite & le ſuccez auoient touſiours eſté malheureux, ou par les difficultez qui s'y eſtoient rencontrées, ou pour le peu de fidelité des hommes. Les Princes pareillement n'auoient aucune auerſion pour la Paix, pourueu que leur liberté & leur propre aſſurance s'y rencontraſſent. Les grandes extremitez où ils ſe trouuoient reduits les obligeoient d'y entendre

Concluſion priſe dans le Conſeil.

Les Princes preſtent l'oreille à vn accommodement ;

tendre, outre qu'ils estoient sur le poinct d'estre abandonnez du Comte Vvolrad, & de ses Reistres; lesquels apres s'estre montrez souples & obeyssans dans les Prouinces lointaines, parloient de s'en retourner, maintenant qu'ils se voyoient sur les confins d'Allemagne. L'Amiral estoit le seul qui demeurant ferme dans ses desseins ordinaires, dissuadoit & fuyoit la paix tant qu'il pouuoit, & qui neantmoins contraint par la necessité, se portoit contre son gré à des choses qui estoient entierement éloignées de son humeur & de sa volonté. Ainsi apres que les deux Partys eurent consenty à traitter d'accord, & que Beauuais & Teligny furent retournez à la Cour auecque la Chasseteriere, la Paix fut concluë l'onziéme iour d'Aoust. Par les Articles, outre la liberté de conscience, la publique profession de la Religion pretenduë Reformée, & l'abolition des choses passées, auec les clauses accoustumées, compriſes dans les conuentions precedentes faites auec les Huguenots, le Roy permit aux Princes, & à l'Amiral, de pouuoir retenir pour leur sureté la Rochelle, Cognac, la Charité, & Montauban, Places qu'ils promirent de remettre dans deux ans à l'obeyssance de sa Majesté, lors qu'on auroit mis en execution les Articles de la Paix, qui fut publiée & enregistrée dans les Parlemens. 1570.

& l'Amiral n'y consent qu'à regret.

Paix concluë, & ses Articles.

Apres que les Princes & l'Amiral eurent licentié aux confins de la Bourgogne le Comte Vvolrad de Mansfeld, & les Reistres, dont il estoit peu resté d'vn si grand nombre, ils s'en allerent à la Rochelle, non seulement pour y conferer auec la Reyne de Nauarre, sur les choses qui regardoient leurs communs

Le Comte Vvolrad, & les Reistres sont licentiez.

1570. interefts, mais encore pour y demeurer, & s'y fortifier auecque plus d'aſſurance. Si toſt que l'on euſt conclud, & arreſté cette Paix, qui dés ſon commencement fut pleine de deffiances, & de ſoupçons, (comme il parut bien par la reſolution que prirent les Princes & l'Amiral, de n'aller plus à Cour) l'on commença de faire joüer tous les reſſorts que le Roy & la Reyne tenoient preſts en leur eſprit, pour attirer dans leurs filets les principaux Huguenots, & faire par l'artifice ce qu'ils auoient tant de fois eſſayé par le moyẽ de la Guerre, ſans que le ſuccez en fuſt iamais autre que difficile, & tres-dangereux. Or bien que ces meſmes ruſes autrefois pratiquées, euſſent touſiours apporté peu de fruit, ſoit que par vne inſigne perfidie les Miniſtres les euſſent declarées, ſoit que la Reyne meſme s'y fuſt conduite auec quelque ſuſpenſion d'eſprit, & trop de reſpect, ou que les Princes Huguenots ſe fuſſent défiez de ſon inclination & de ſa volonté; ſi eſt-ce que maintenant l'on s'en promettoit vne plus entiere & plus fauorable iſſuë. Car on ne ſe fioit des plus ſecrets deſſeins qu'à des Miniſtres grandement intereſſez, outre que le Roy meſme y tenoit la main. Il eſtoit deſia dans la vingt & deuxiéme de ſes années, fort reſolu de ſon naturel, d'vn eſprit enclin au reſſentiment, & ſur tout adroit au poſſible à diſſimuler. Et dautant qu'il vouloit tenir luy-meſme le Gouuernail de l'Eſtat, bien que par le conſeil de ſa Mere, de là s'enſuiuoit que les choſes ſe faiſoient auec plus d'efficace, & auec plus de ſecret, outre que les expediens en eſtoient encore plus ſubtils & plus puiſſans. La principale difficulté conſiſtoit à pouuoir r'aſſurer

Les Princes & l'Amiral s'en vont à la Rochelle.

Le Roy & la Reyne Mere employent la ruſe contre les Huguenots, au lieu de la force.

Conſeil tenu fort ſecret.

Qualitez du Roy.

l'eſprit des Seigneurs Huguenots ; & du ſoupçon où ils eſtoient entrez, les reduire à tel point de confiance, qu'ils n'apprehendaſſent point de venir deſarmez à la Cour. A cauſe dequoy eſtant neceſſaire de commencer par ce premier Article, le Roy, & la Reyne Mere, apres n'auoir communiqué leur deſſein qu'au Duc d'Anjou, au Cardinal de Lorraine, au Duc de Guiſe, & à Albert de Gondy Comte de Retz, qui pour eſtre fort dans la faueur, & d'vne petite Fortune, éleué à de grands honneurs, auoit bonne part à leurs ſecrets, & leur eſtoit tres-fidele; expedierent des commiſſions tres-expreſſes à tous les Magiſtrats & Gouuerneurs des Prouinces, pour l'execution & l'obſeruation des Articles de la Paix, en faueur des Huguenots. Ils enuoyerent meſme iuſques à la Rochelle le Mareſchal de Coſſé, qu'on ſçauoit eſtre dans la confidence de leur Party, auquel ils ne donnerent pas ſeulement vn plein pouuoir de faire executer l'Edit en ce pays-là, où les eſprits eſtoient pleins d'ombrages & de doutes, mais encore vn ordre exprés d'aſſurer les Princes & l'Admiral de la bonne volonté du Roy, & de la ſincerité de ſes intentions à obſeruer entierement & inuiolablement ſes promeſſes. Auſſi, à vray dire, les effets ne répondoient pas mal aux paroles ; & dans le deſſein qu'auoit le Roy de contenter les Huguenots, il faiſoit chaſtier à toute rigueur les ſouſleuemens des Catholiques, qui eſtoient grands en Prouence, en Dauphiné, & en Normandie, contre les Miniſtres de la nouuelle Religion. Dauantage, dans les choſes ambiguës il ſe portoit touſiours à expliquer les Edicts en faueur & à l'aduantage des Hugue-

1570.

Difficulté principale adroittement preuenuë.

Albert de Gondy, puiſſant en faueur, & en Fortune.

Le Mareſchal de Coſſé eſt enuoyé à la Rochelle, & pourquoy.

Le Roy fait punir à toute rigueur les ſouſleuemens des Catholiques dãs les Prouinces.

1570. nots ; comme au contraire, il ſe montroit ſouuent, ou trop rigoureux, ou peu affectionné à l'endroit des Catholiques : tellement que par ces demonſtrations, les eſprits du menu peuple eſtoient déja perſuadez, & l'Amiral meſme, quoy qu'il ne fuſt pas moins obſtiné en ſon incredulité qu'en ſa défiance, commençoit de ſe promettre que le Roy laſſé des trauaux, & des dangers des Guerres Ciuiles, & ſe gouuernant déja par ſoy-meſme, plutoſt que par l'eſprit de la Reyne, deſiroit maintenant tout de bon conſeruer & établir fortement la Paix. Mais pour mieux ſonder l'eſprit du Roy, & penetrer plus auant dans ſes intentions, les Princes & l'Amiral ayant conferé de pluſieurs choſes auec le Mareſchal de Coſſé, dépeſcherent à la Cour Teligny, Briquemaut, & Arnaud Cauagnes, Conſeiller au Parlement de Thoulouſe, & l'vn des principaux Confidens de l'Amiral, pour repreſenter au Roy pluſieurs de leurs griefs, & particulierement pour le prier de vouloir oſter le maniment des affaires d'Eſtat aux Seigneurs de Guiſe, & au Cardinal de Lorraine. Surquoy ils luy remontroient ; Que tandis que ces perſonnes-là en auroient l'adminiſtration & le gouuernement, ils ne pourroient iamais s'aſſurer que la Paix peuſt eſtre de longue durée ; Outre qu'il n'y auoit aucune apparence, que s'en allant à la Cour, où ces Seigneurs demeuroient auec vne pleine authorité, ils remiſſent leur propre vie entre les mains de ſi rudes Ennemis. Ils ajouſtoient à ces demandes : Que le Chancelier de l'Hoſpital fuſt rappellé à l'exercice de ſa Charge ; Que le Marquis de Villars, en la perſonne duquel, en vertu de

Les Princes & l'Amiral deuenus enclins à obſeruer la Paix,

députent des hõmes exprés au Roy,

& luy font pluſieurs requeſtes.

l'accord, ceſſoit l'élection d'Amiral, ne fuſt point fait Lieutenant du Prince de Nauarre au Gouuernement de Guyenne; mais que le Prince meſme eût pouuoir d'y nõmer qui bon luy ſembleroit, celuy-cy luy eſtant peu agreable, & tres-ſuſpect à l'Amiral de Chaſtillon; Qu'on euſt à rendre au Prince de Condé le Chaſteau de Vallery, dont d'Achon s'eſtoit emparé, pour le droit qu'il diſoit y auoir; Que le Baſtard de Nauarre euſt l'Eueſché de Cominges, qu'on pretendoit donner au Fils de Lanſac; & que la Reyne de Nauarre euſt libre le domaine de ſa Comté d'Armagnac, afin d'y pouuoir exercer ſa Iuriſdiction ſans contredit. Toutes leſquelles choſes, & particulierement la diſgrace des Seigneurs de Lorraine, ils s'auiſoient de propoſer, non pas tant pour aucune eſperance qu'ils euſſent de les pouuoir obtenir, n'ayant eſté ny propoſées, ny compriſes dans l'accommodement, que pour l'extrême deſir qu'ils auoient de s'éclaircir des intentions du Roy, & de la Reine ſa Mere. 1570.

Ces Deputez arriuerent à la Cour en vn temps où l'on celebroit les Nopces du Roy; qui pour auoir lignée s'eſtoit marié à Madame Eliſabeth, ſeconde fille de l'Empereur Maximilien d'Auſtriche. Tellement que parmy la pompe & les magnificences, ces pretentions, ou plutoſt ces plaintes des Seigneurs Huguenots, furent miſes ſur le tapis, & puiſſamment appuyées par les Ambaſſadeurs des Princes d'Allemagne. Comme ils eſtoient là venus pour ſe réiouyr des Nopces du Roy, ils le prierent bien fort de vouloir faire obſeruer & maintenir la paix, que leurs Princes auoient appris par épreuue ne ſe pouuoir conſeruer que

Mariage du Roy, & de Madame Eliſabeth d'Auſtriche.

Demãde des Deputez appuyée par les Ambaſſadeurs

1570. des Princes Protestans d'Allemagne.

par vne pleine liberté de conscience; & vne sincere & confidente vnion entre le Souuerain & ses Sujets. Le Roy & la Reyne Mere voyoient clairement que ces propositions & ces plaintes n'auoient point d'autre fondement, ny d'autre but, que de vouloir découurir leur dessein, & penetrer dans leurs plus secrettes pensées. Pour amuser donc les Huguenots par les mesmes ruses, dont ils se voyoient sondez par eux; apres quelque foible refus, pour ne se faire soupçonner plus fort, s'ils leur accordoient facilement ce qu'ils desiroient d'eux; ils consentirent à la pluspart de leurs demandes, & auec beaucoup d'adresse leur firent esperer de leur accorder les autres. Ils octroyerent à la Reyne de Nauarre de disposer du Domaine & de la Iurisdiction d'Armagnac, comme elle aduiseroit. Par mesme moyen, ils suspendirent pour quelque temps les Commissions du Marquis de Villars, & son voyage de Guyenne, se reseruant d'en traitter particulierement auec le Prince de Nauarre. De plus, ils donnerent au Bastard de la Maison plusieurs Benefices, & autres reuenus Ecclesiastiques, & promirent de rendre Vallery au Prince de Condé. Mais ils s'excuserent sur l'âge du Chancelier de l'Hospital, & dirent; Qu'estant chargé d'années, & de foible complexion, il n'y auoit aucune apparence qu'il pust vacquer à tant de grandes affaires du Royaume. Quant à ce qu'ils desiroient qu'on abaissast les Seigneurs de Lorraine, demande la plus importante & la plus difficile de toutes; ils dirent, que de ce costé-là ils satisferoient les Chefs des Huguenots, mais qu'il falloit attendre que le temps leur en offrist l'occasion, & qu'au-

Artifice du Roy & de la Reyne Mere.

Ils accordent aux Deputez la pluspart de leurs demandes,

& s'excusent a droitement sur les deux propositiõs touchant le Chancelier de l'Hospital, & les Princes de la

trement il ne seroit ny honneste, ny raisonnable, ny possible encore seur de les vouloir priuer tout à coup & sans sujet des charges & des honneurs, dont ils estoient en possession il y auoit long-temps. Là dessus, le Roy leur remontra en termes fort persuasifs ; Que le plus haut point du Gouuernement dépendoit de luy-mesme ; Qu'encore que les Seigneurs de Lorraine eussent quelque Charge à la Cour, si est-ce qu'il entendoit manier toutes choses à sa mode, sans se laisser mener que par sa volonté propre ; & partant que les Princes de Bourbon, non plus que l'Admiral, ny les autres de leur Party, ne deuoient point craindre que l'authorité de leurs Ennemis leur pûst estre dommageable ; Qu'ils estoient à la Cour comme Sujets, & non comme Maistres ; Que leur puissance ne s'étendoit pas plus loin que les bornes du deuoir & de la raison ; & qu'ils n'estoient pas si hardis que de se mesler des choses où l'on ne les appelloit point.

1570. Maisō de Lorraine

Tous ces Traittez pleins d'vne artificieuse & profonde dissimulation, se finirent au commencement de l'année mil cinq cent soixante & onze ; à l'entrée de laquelle les Deputez retournez à la Rochelle y firent rapport des conditions qu'ils auoient obtenuës, & de plusieurs choses regardant l'Edit touchant l'exercice de leur Religion, qu'ils expliquerent toutes à l'auantage de leur Party. Les Princes & la Reine de Nauarre en furent plus satisfaits que l'Admiral, qui estoit encore vn peu en suspens, & ne sçauoit ce qu'il en deuoit croire, s'il n'en voyoit de plus grandes apparences. Cependant le Roy & la Reine picquez

1571. Les Deputez retournent à la Rochelle.

Défiance de l'Admiral.

1571. d'vn extréme deſir de voir leurs deſſeins dans le but où ils viſoient, furent d'auis de faire ioüer de plus fortes machines, & des moyens plus puiſſans, & plus aſſurez, pour reduire les Chefs Huguenots à s'en venir à la Cour. De ſorte qu'ayant enuoyé à la Rochelle le ſieur de Biron, qui pour ſa valeur extrême, de Meſtre de Camp auoit eſté fait Grand-Maiſtre de l'Artillerie, ils propoſerent par luy à la Reyne de Nauarre, que pour mieux eſtablir & confirmer l'ancienne Alliance, & la Paix preſente, il falloit faire vn mariage de Madame Marguerite, ſœur du Roy, & du Prince de Nauarre ſon Fils; Que par ce moyen l'on ne pourroit plus douter de leur bonne intelligence, non plus que de leur vnion mutuelle, ny des prerogatiues & des honneurs qui luy eſtoient legitimement deubs, en qualité de premier Prince du Sang; Et qu'aucun ne ſeroit ſi temeraire, que d'oſer mettre de la diuiſion entre deux beaux-Freres. En ſuite de cela, on fit dire à l'Amiral, & au Comte de Naſſau, qui pour la ſeureté de ſa perſonne demeuroit à la Rochelle auecque les autres; Que le Roy deſirant deſormais mettre fin aux Guerres Ciuiles, & voyant qu'il ne le pourroit faire aiſément, à cauſe du naturel de ſes Peuples belliqueux, s'il n'entreprenoit vne guerre étrangere, pour y entretenir leur courage dans la fatigue des armes, auoit reſolu, pour ſe vanger de pluſieurs iniures receuës, de faire la guerre au Roy d'Eſpagne, du coſté de ſes Païs-bas, qui eſtoient tous ſoûleuez & preſts à ſe donner à vn autre Maiſtre; Et partant qu'en cette affaire-là ne pouuant attendre de perſonne, ny vn plus fidele conſeil, ny vn meil-

Biron enuoyé à la Rochelle,

y propoſe le Mariage de Madame Marguerite, & du Prince de Nauarre.

Ses paroles à l'Amiral, & au Cõte de Naſſau.

Le Roy feint de vouloir faire la guerre au Roy d'Eſpagne.

leur seruice que de l'Amiral, & du Cõte de Nassau, qui estoit vn des principaux de ceux qui auoient quitté ce pays-là, il desiroit fort que tous deux s'en vinssent à la Cour, pour leur communiquer ce dessein, afin que suiuant leur conseil, il peust prendre la resolution qui sembleroit la plus vtile, & la mieux fondée. Le Roy & la Reyne iugeoient, comme il estoit vray, que l'esperance de cette guerre toucheroit au vif l'esprit de l'Amiral; & voila pourquoy ils en faisoient parler auec plus de soin, que de tous les autres points particuliers. Toutes ces choses estoient proposées auec grande efficace par Biron; & bien qu'à la Guerre il eut par son industrie & par sa valeur fait beaucoup de mal au Party des Huguenots, si est-ce qu'en ces Conseils & en ces Traittez de Paix, il s'estoit montré fort fauorable à leurs interests. Possible l'auoit-il fait aussi pour la secrette haine que plusieurs portoient alors à la Grandeur du Duc de Guise, & du Cardinal de Lorraine, qui dans cette mesme conjoncture s'entendant auec le Roy, faisoient semblant d'estre peu satis-faits de la conclusion de cette Paix, & des auantages que les Huguenots en tiroient. Mais c'estoit bien plustost, pource que le Duc de Guise ayant esperé dés ses premieres années d'obtenir en Mariage Madame Marguerite, Sœur du Roy, qu'il auoit pour cét effet recherchée, & long-temps seruie, auoit vn secret déplaisir de ce qu'elle estoit maintenant destinée pour estre Femme du Prince de Nauarre son Ennemy. En effet, il estoit vray que le Duc de Guise auoit durant plusieurs ans ardamment aymé Madame Marguerite, & qu'elle aussi auoit répondu à son

1571.

Biron nuisible aux Huguenots dans la Guerre, & fauorable durant la Paix.

Le Duc de Guise pretend épouser Madame Marguerite Sœur du Roy.

1571. Amour auecque la mesme ardeur. Ce qui faisoit croire à tout le monde, qu'il y auoit entr'eux non seulement vne familiarité secrette & domestique, mais que par vne mutuelle promesse ils auoient contracté Mariage. Or soit que le Duc de Guise eut éteint en partie l'ardeur de sa passion, comme il arriue souuent, que ceux qui ayment facilement sont peu constans à continuer, soit que se gouuernant par le conseil de son Oncle, il mist toute autre chose au dessous de la consideration de sa propre Grandeur, & de la ruine de l'Amiral; tant y a que se rangeant maintenant à la volonté du Roy, il consentoit en son ame que Madame Marguerite se mariast au Prince de Nauarre; mais témoignant en l'exterieur qu'il en estoit picqué au dernier point, il donnoit accroissement à la satisfaction, & à la confidence des Seigneurs Huguenots. Le Roy cependant vsant tousiours de dissimulation, en laquelle il estoit maistre passé, montroit de temps en temps qu'il estoit mal satisfait, mesme du gouuernement de la Reyne sa Mere, à laquelle il sçauoit que les Huguenots ne se fioient gueres, & plus encore de son Frere le Duc d'Anjou; de sorte que donnant à connoistre publiquement, qu'il desiroit que l'occasion de l'éloigner se presentast, il auoit sollicité l'Admiral à faire en sorte que par l'entremise du sieur de Beauuais son Frere, autrefois Cardinal, qui demeuroit maintenant en Angleterre, on commençast de traitter de Mariage entre le Duc d'Anjou, & la Reyne Elisabeth, sous certaines conditions qui regardoient l'exercice de la Religion. Ce que l'on faisoit, non pas pour aucune esperance qu'on eust

& consent depuis qu'elle soit mariée au Prince de Nauarre.

Le Roy continuë de dissimuler;

& fait semblant de desirer le Mariage entre le Duc d'Anjou, & la Reyne Elisabeth.

que cela se pût cõclure, puisque tout le monde connoissoit assez que la Reyne n'auoit du tout point d'inclination à se soumettre au ioug du Mariage, ny à la puissance d'vn Mary étranger; mais partie pour mettre plus dans la confidence l'esprit des Huguenots, partie pour témoigner qu'on desiroit bien éloigner le Duc d'Anjou, autant qu'il seroit possible, du Gouuernement de l'Estat; & partie encore, de peur que la Reyne d'Angleterre, comme les humeurs des Femmes sont variables, ne se resolust de prendre pour Mary le Prince de Nauarre, qui estoit de sa mesme Religion, & à qui elle auroit pû imposer des Loix & des conditions à sa mode, ou mesme fortifier le Party des Huguenots par de nouueaux secours, plus puissans, & plus interessez. Ce qu'on proposoit donc le Duc d'Anjou, estoit afin qu'en cas qu'elle prît resolution de se marier, elle eust suiet de s'addresser à luy, non seulement pour estre Prince de Grandeur plus releuée, mais encore de plus haute estime, d'âge plus robuste, & ce qui s'accommodoit mieux à l'inclination de la Reyne, d'vne beauté florissante. Et dautant que Madame Marguerite ne s'arrétant point aux interests d'Estat, mais seulement à sa passion, refusoit ouuertement de vouloir d'autre Mary que le Duc de Guise, il arriua vn soir qu'on tenoit le Bal, que luy-mesme s'estant presenté richement vestu, & tout éclattãt de pierreries (ce qui adjoustoit encore beaucoup à sa bonne mine) pour entrer dans la Salle Royale; le Roy qui estoit à la porte, luy demanda où il alloit, sans luy faire les caresses accoustumées. A quoy le Duc ayant fait réponse; *Qu'il venoit*

1571.

Raisons colorées de belles apparences.

Rude réponse.

1571. *là pour seruir sa Maiesté*, le Roy adioûta, *Qu'il n'auoit pas besoin de son seruice.* Or soit qu'il le dist tout de bon, soit que ce fust vne feinte, tant y a que ce trait luy entra si viuement dans l'ame, que le iour d'apres il conclud de prendre à Femme Catherine de Cleues, Sœur de la Duchesse de Neuers, & vefue du Prince de Porcien, quoy qu'il s'en falluſt beaucoup (bien qu'elle fust de grande naissance, & pourueuë de qualitez excellentes) qu'elle n'égalast en plusieurs autres choses & particulierement en beauté de corps, la Princesse Marguerite. Mais l'ambition de commander, & le desir de venger la mort de son Pere, les persuasions de son Oncle, & sur tout l'apprehension qu'il auoit d'aigrir contre luy l'esprit du Roy, gagnerent plus de pouuoir sur son esprit, que n'en eurent les autres considerations, de quelque nature qu'elles fussent.

du Roy, au Duc de Guise, qui se resout d'epouser M. Catherine de Cleues.

Le Roy & la Reyne Mere ne se fient de leur dessein à personne.

Toutes ces choses se traittoient de telle sorte, & auec tant de dissimulation, que non seulement la pluspart des Seigneurs Huguenots en estoient persuadez, mais le Pape encore n'en auoit pas vn mediocre soupçon. Car le Roy & la Reyne sa Mere, ne s'estoient fiez à personne de leur dessein, de peur qu'on ne l'éuentast: de sorte que le Pape ne sçachant que penser de ce procedé, ne refusoit pas seulement la dispense, qu'on luy auoit demandée pour le Mariage du Roy de Nauarre auec que Madame Marguerite, mais il auoit encore mis ordre que le Cardinal Alexandrin son Neueu, pour lors Legat en Espagne, s'en allast le plus promptement qu'il pourroit à la Cour de France, pour interrompre ce Mariage, & porter le Roy à renouueller la Guer-

Le Pape refuse la dispense, touchãt le Mariage du Roy de Nauarre.

re contre les Huguenots. D'vn autre costé le Roy Philippe soupçonnoit fort les intentions des François, pource qu'il voyoit qu'aux Ports de la Rochelle on armoit plusieurs vaisseaux, lesquels soit que cela se fist du consentemẽt du Roy, ou contre sa volonté, faisoient des courses aux Indes, & sur les costes d'Espagne. Auecque cela, il auoit eu auis qu'aux confins de Picardie on leuoit des gens de Guerre, qui sous des Capitaines Huguenots se vantoient de vouloir passer aux Pays-bas au secours du Prince d'Orange, & des autres Seigneurs qui s'estoient reuoltez auecque les Peuples. A cause dequoy, outre la plainte qu'il en auoit desia faite à la Cour de France, d'où il ne receuoit que des réponses generales & ambiguës, il prioit le Legat Alexandrin, d'employer tous ses soins à s'éclaircir en quelque façon des intentions du Roy de France. Le Duc de Sauoye se trouuoit encore bien plus en peine. Car outre les soupçons que les autres se donnoient, il estoit arriué en mesme temps que l'Amiral demeuré veuf par la mort de Charlotte de Laual sa premiere femme, auoit contracté Mariage auecque Madame d'Entramont, femme des plus riches du pays; laquelle contre la volonté, & le commandement du Duc, s'en estoit allée à la Rochelle, pour y celebrer les Nopces, & consommer le Mariage; bruslant, comme elle disoit, de desir & d'impatience d'estre la nouuelle Marcie de ce nouueau Caton. Tellement que le Duc apprehendoit fort que l'Amiral estant si grand & si puissant en ses intrigues, ne se seruist du voisinage de Genéve, comme d'vne fauorable occasion d'allumer en son pays ce

1571.

Le Roy d'Espagne soupçonne les intentions des François, & pourquoy.

Défiance du Duc de Sauoye à cause du mariage de l'Admiral.

1571. mesme feu qu'il auoit allumé par toute la France. Mais ces considerations ne retardoient nullement les desseins ny les pratiques du Roy & de la Reyne Mere, estant bien asseurés, que par l'issuë des choses chacun seroit éclaircy & satisfait de la sincerité de leurs intentions. Perseuerant donc en la resolution qu'ils auoient prise, ils trouuerent bon de s'en aller à Blois, pour y pouuoir en vn lieu plus commode, & plus proche, traitter d'affaire auecque les Princes, reduits alors à la Rochelle, & dont les opinions estoient differentes. Car comme tous les Bannis sont naturellement enclins à l'esperance, le Comte Louys, le moins interessé de tous auec le Roy, & qui l'auoit aussi le moins offensé, desiroit s'en aller à la Cour, pour solliciter & acheminer la Guerre, que le Roy témoignoit souhaitter si fort contre les Espagnols. Mais la Reyne de Nauarre, & l'Admiral, qui par le remords des choses passées mesuroient l'euenement des futures, s'y montroient reuesches, & ne consentoient pas trop volontiers, ny au Mariage du Prince, ny à faire vn voyage à la Cour: Ce qui fut cause que le Comte Louys y estant appellé, & sollicité par le Roy, prit resolution de s'y en aller seul, mais inconnu, pour y traitter luy-mesme de ce qui le regardoit, comme aussi pour moyenner la venuë des autres, & faire meurir les desseins qu'il entretenoit soigneusement dans son ame, touchant l'entrepriſe des Huguenots, si fort desirée en Flandres. Il partit donc de la Rochelle luy troisiéme, & apres auoir semé le bruit, qu'il alloit s'aboucher auec le Prince d'Orange son Frere, cõme il se vid à vne lieuë de là, il prit la poſte,

Le Roy & la Reyne persistent dãs leur resolution:

& se deliberent d'aller à Blois.

La Reine de Nauarre & l'Amiral, ont peine à se resoudre d'aller à la Cour,

où le Cõte Louys s'achemine pour plusieurs raisons.

& arriua de nuit à la Cour. Il y fut receu du Roy, auec plusieurs demonstrations de bienveillance, & traitta confidemment auec luy, sans assistance d'autre personne, touchant les propositions de ceux de son Party. Car le Roy, pour r'assurer plus fort leurs esprits, feignoit tousiours vouloir gouuerner son Royaume par des conseils bien éloignez de ceux qui durant son bas âge auoient esté suiuis par la Reyne sa Mere. La conclusion de cét abouchement fut; Que le Mariage entre Madame Marguerite, & le Prince de Nauarre, se concluroit, auec vn doüaire de quatre cent mille ducats, dont le Roy en payeroit trois cent mille par assignation conuenable, & les autres cent mille seroient fournis par les Ducs d'Anjou & d'Alençon ses Freres; Que l'on hasteroit l'entreprise des Pays-bas contre les Espagnols, & qu'en cette guerre le Comte Louys iroit deuant, pour disposer les affaires auec les Bannis de Flandre; Que l'Amiral seroit General de l'Armée; Qu'afin de resoudre de cette entreprise, il viendroit promptement à la Cour, où il pourroit auoir pour sa garde cinquante Gentils-hommes, ausquels il seroit permis de porter toutes sortes d'armes dans Paris mesme, & aux autres lieux où la Cour se trouueroit; Et qu'en faueur du Comte Louys, le Prince d'Orange seroit libre dans le Chasteau de la Ville d'Orange, où il n'y auroit, ny Garnison, ny Gouuerneur pour le Roy, de telle sorte qu'il pourroit disposer de cette Place, & de ses Sujets à sa volonté, sans que le Roy s'entremist dans le Gouuernement de la Ville, ny au droit de Souueraineté qu'il y pretendoit auoir.

1571. Il y traitte confidément auec le Roy: & diuerses choses s'y cõcluent.

Toutes ces choses, & plusieurs autres de-

1571. moindre conſequence, eſtans reglées d'vn commun accord, le Comte Louys retourna à la Rochelle, pour y diſpoſer la Reyne de Nauarre & l'Amiral à venir en Cour : Et le Roy party de Blois s'achemina du coſté de Paris, où tandis qu'il faiſoit ſemblant d'aller à la chaſſe, & de s'adonner aux plaiſirs qui ſont ordinaires aux jeunes gens, il taſchoit de faire meurir les deſſeins de cét abouchement. Cependant pour en mieux faciliter la creance, le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guiſe auec leurs Freres, feignant d'eſtre bien faſchez de tant d'honneurs & de graces que le Roy faiſoit à ceux du Party Huguenot ; s'eſloignerent de la Cour. Mais le Roy d'vn autre coſté témoignoit de n'eſtre non plus ſatisfait de leurs perſonnes que de leurs actions, & d'en tenir peu de compte, ſe reſeruant prés de luy dans vne eminente conſideration, pour vacquer aux affaires d'Eſtat, les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, l'vn & l'autre Partiſans des Princes, & l'Amiral, auec leſquels ils étoient intereſſez d'amitié, & méme de ſang. Et dautant que le Duc de Montpenſier auoit depuis peu épouſé vne Sœur du Duc de Guiſe, pour témoigner qu'il n'étoit pas moins mécontent que ſes beaux-freres, il ſe retira de la Cour comme eux, & le Prince Dauphin ſon Fils en fit de méme. Cependant, peu s'en falut qu'on ne vint à découurir inopinement les deſſeins, que le Roy tenoit cachez auec tant de ſoin. Le Duc d'Anjou auoit alors pour Fauory vn ieune Gentil-homme, qu'on appelloit Ligneroles, doüé d'vn eſprit adroit & fort penetrant. Les familiaritez qu'il luy permettoit l'auoient mis ſi auant dans ſa confidence,

Le Comte Louys s'en retourne à la Rochelle, & le Roy à Paris.

Artifices diuers.

Le Duc de Montpenſier ſe retire de la Cour, & pourquoy.

Ligneroles, Fauory du Duc d'Anjou.

qu'il s'entretenoit souuẽt auec luy de l'état des affaires presentes ; ce qui l'obligea finalement à luy declarer le dessein du Roy ; soit qu'il le fist, pource qu'il se fioit du tout en luy, soit qu'il fust bien aise d'auoir son aduis en cecy, comme il auoit accoustumé de le prendre en plusieurs autres choses. Car ce mesme Ligneroles, pour estre porté & fauorisé du Duc, s'étoit mis en telle estime, que la Reyne Mere, le Duc de Guise, & le Roy mesme prisoient beaucoup son esprit, & son courage. Il arriua donc vn iour, que le Roy ayant donné audiance dans sa chambre à quelques Seigneurs Huguenots, les congedia doucement ; quoy qu'en son ame il fust si faſché de leur insolence, & des demandes impertinentes qu'ils luy auoient faites, qu'apres qu'ils furent partis, il ne put s'empescher, laissant à part toute dissimulation, de tesmoigner par sa colere le grand déplaisir qu'il en auoit. Surquoy Ligneroles, ou par vn effet d'ambition, & pour faire voir qu'il sçauoit iusques aux plus grands secrets, ou par vne legereté d'esprit, ordinaire à ceux de son âge, & qui s'emporte souuent hors des bornes de la prudence, ayant approché l'oreille du Roy, luy dit ; *Que sa Maiesté n'auoit qu'à se réiouyr, & à patienter vn peu ; Qu'il falloit qu'elle se mocquast de l'impudence, & de la temerité de ces gens-là ; & que par vn abouchement de sa meur, il les mettroit tous dans les filets en peu de iours, & les chastieroit à sa mode.* A ces paroles le Roy ne sçeut que répondre, tant elles entrerent profondement en son Ame, & faisant semblant de ne point entendre ce que vouloit dire celuy qui les auoit proferées, se retira dans le plus secret reduit de

1572.

& considéré de leurs Maiestez,

découure au Roy le secret dessein qu'auoit le Roy mesme.

Recit de ce qui s'en ensuiuit.

1571. son appartement ; où plein de dépit & de colere, il fit appeller le Comte de Retz, croyant que ce fust luy, qui pour estre familier amy de Ligneroles, luy eust découuert le secret. Il luy reprocha d'abord en termes aigres, & injurieux, les biens, & les honneurs où il l'auoit éleué ; puis le menaça de se vanger de sa perfidie, & de son ingratitude, par qui perdant la memoire de tant de bien-faits, il l'auoit trahy, & reuelé ses plus secrettes pensées. Mais comme il vid que le Comte nioit constamment le fait, & qu'il s'offroit mesme à tenir prison, iusqu'à ce qu'on eust découuert la verité ; il fit appeller la Reine sa Mere, se plaignant bien fort de ce qu'elle auoit reuelé vne chose de cette importance, qu'à force de contraindre son naturel il auoit toûjours dissimulé si patiemment, & contre son inclination propre. A quoy la Reine fit réponse en souriant ;

Paroles de la Reine. *Qu'elle n'auoit pas besoin d'apprendre de luy l'art de se taire ; & partant qu'il prist garde que luy mesme par son impatience n'eust declaré ce qu'il croyoit auoir esté mis en euidẽce par les autres.* Là dessus le Roy, comme extrémement prompt & colere, s'étant mis à pester & à fulminer, fit venir enfin le Duc d'Anjou, qui sans s'obstiner dauantage, confessa librement auoir découuert l'affaire à Ligneroles, mais qu'il pouuoit croire que ce secret ne luy sortiroit iamais de la bouche.

Resolution du Roy. *Ie m'en assure*, répondit le Roy, *car auant qu'il ait loisir d'en parler, il luy en coustera la vie.* Or soit que le Duc d'Anjou n'osast s'opposer à vne resolution si promptement prise, soit qu'il fust fâché luy-mesme du peu de retenuë de Ligneroles, & en apprehension de quelque chose de pire, tant

y a qu'il ne se mit point en peine d'en dissuader le Roy, qui en mesme temps fit appeller Georges de Villequier, Vicomte de la Guerche. Comme les passions & les animositez des Seruiteurs ne sont pas inconnuës aux Maîtres, il sçauoit qu'il estoit concurrent & secret ennemy de Ligneroles; si bien que s'en pouuant assurer, il luy commanda qu'il ne manquast point de s'en défaire le mesme iour, en quelque façon que ce fust. Sur cette resolution, le Roy, comme c'estoit sa coustume, s'en alla monter à cheual, auec le Duc d'Anjou son Frere, & sans autre suite se mit à chasser à la campagne, & aux bois d'alentour. Ce que les Courtisans n'apperceurent pas plustost, qu'ils coururent aprés au bruit de la chasse, & Ligneroles en fit de mesme. Alors le Vicomte de la Guerche, & le Comte Charles de Mansfeld, qui sçauoit son dessein, estans montez sur des cheuaux fougueux, se meslerent dans la trouppe où estoit Ligneroles, dont ils s'approcherent, sous pretexte de se vouloir entretenir auecque luy. Mais voyant que son cheual ne pouuoit durer parmy les leurs, qui estoient trop ombrageux, il se voulut tirer à l'écart; & alors plus il s'éloignoit, & plus les autres s'obstinoient à le suiure, comme s'ils eussent voulu se rire de luy: Ce qui fit que de cette raillerie ils en vinrent aux grosses paroles, & se défierent à mesme temps, d'où il arriua que le Vicomte mettant la main à l'épée, fut secondé par le Comte Charles, & qu'ainsi l'vn & l'autre le poursuiuirent auec tant de fureur, qu'ils luy osterent la vie, auant que personne peust accourir pour les separer. Le Roy en fut incontinent aduerty; & pour témoigner qu'il

1571.

Querelle faite à Ligneroles par le Vicomte de la Guerche,

qui le tuë par l'ordre du Roy.

1572. en estoit bien fâché, il fit arrester ceux qui auoient fait le coup, qu'on mit prisonniers à la Conciergerie : mais par l'entremise du Duc d'Angoulesme, Frere naturel du Roy, ils furent relaschez auec le temps, comme si on leur eut fait vne grace particuliere.

Apres qu'on eut appaisé cette émeute, qui durant quelques heures mit en desordre toute la Cour, il fut question de vaincre l'opiniâtreté de Madame Marguerite, qui persistant plus fort que iamais dans sa premiere resolution, disoit qu'elle ne vouloit point se marier puis qu'on luy auoit défendu d'épouser le Duc de Guise ; Outre que le Pape s'opiniastroit encore plus fort à ne point donner dispense de ce Mariage ; & qu'ainsi la conclusion en estoit incertaine. Cependant la Reine Mere, par le moyen de l'Eueſque Saluiati, Nonce de sa Saintеté, dont elle estoit proche parente, taschoit de persuader à Rome, que l'effet n'en pouuoit reüssir qu'au commun bien de la Religion Catholique ; & qu'en attirant par ce moyen le Prince de Nauarre, principal Chef des Huguenots, & dans l'Alliance, & dans la Confidence du Roy, cela seroit cause que pour estre ieune, & facile à fléchir sous la meilleure opinion, il se rangeroit enfin dans le gyron de l'Egliſe ; si bien que plusieurs en feroient de mesme, les vns attirez par son exemple, & les autres épouuantez d'auoir perdu l'appuy d'vn premier Prince du Sang ; Qu'au reste, on auoit en vain essayé souuent de reduire les Huguenots par des moyens rudes & violens, & partant que le meilleur estoit d'vser enuers eux de remedes vn peu plus doux. Mais comme on vid que toutes les raisons

Le Pape continuë à refuser la dispense du Mariage de Madame Marguerite,

& la Reine Mere s'obstine plus fort à la demander :

Ses raisons.

qu'on pouuoit alleguer ne gagnoient rien sur l'esprit du Pape, on s'efforça de le vaincre par l'apprehension, le Roy & la Reine s'estant mis à dire tout haut ; *Que puisque ce Mariage auoit à se contracter entre personnes de Religion differente, ils le feroient, quoy qu'il en pust arriuer, sans se mettre en peine d'en auoir dispense ; Qu'ils ne vouloient point estre cause que la Paix du Royaume vint à se rompre, ny que la Guerre se renouuelât par l'obstination du Pape ; Et qu'ils desiroient preuenir les dangers & les inconueniens où l'on estoit desia tombé.* Toutes ces choses ensemble augmenterent si fort la confiance, & la hardiesse des Huguenots, qu'enfin l'Amiral persuadé par le Comte Louys de Nassau, comme aussi par les conseils de Teligny son Gendre, & de Cauagnes, qu'il estimoit fort, mais encore plus par le desir qu'il auoit de n'estre point preuenu par la Reine de Nauarre, ny par les Princes non plus, qui s'appresteient déja d'aller à la Cour, il s'y rendit à la fin, auec vne grosse suite. A son arriuée s'estant presenté au Roy, deuant lequel il se mit à genoux, pour marque d'vne profonde humilité, il fut receu de luy auec vne pareille demonstration de bienveillance & d'amour. Ce fut à vray dire vne chose bien remarquable, de voir l'Amiral, qui auoit vieilly dans des pensées ambitieuses, & dans des pretentions vastes & superbes, touché maintenant du secret remords des fautes commises, se reduire sur le Theatre de toute la France, & deuant ses Partisans mesmes, à vne penitence si publique, que tout le monde le pût considerer prosterné auec les larmes aux yeux, aux pieds d'vn Roy qu'il auoit si opiniastrement offensé, iusques à le tenir à mépris.

1572.

Paroles du Roy & de la Reine.

L'Amiral vient à la Cour,

& s'y iette aux pieds du Roy.

1571. Mais il fut bien plus conſiderable encore ; qu'vn Roy ſi ieune, ſi prompt, & ſi colere de ſon naturel, voyant deuant luy vne perſonne qui luy auoit ébranſlé tant de fois le Domaine du Royaume & de la Couronne, peût & ſçeût ſi bien feindre, que l'appellant du nom de Pere, & le ſouſleuant auec ſes propres bras, il fit croire à vn chacun, qu'il s'eſtoit reconcilié auec luy ſincerement, & du profond de ſon ame. A ces apparentes demonſtrations de bien-veillance, furent conformes les effets qui s'en enſuiuirent. Car à meſme temps le Roy commanda qu'on luy donnaſt des deniers de ſon Eſpargne cent mille liures, qui font enuiron trente mille eſcus au ſoleil, afin que par cette ſomme il pût reparer les pertes domeſtiques, qu'il auoit faites en la reuolution des Guerres paſſées. De plus, il le gratifia pour vne année du reuenu des Benefices qu'auoit eu le Cardinal ſon Frere, qui eſtoit mort depuis peu en Angleterre ; Outre qu'il voulut que ſes riches & precieux meubles, qui pour ſa Rebellion, auoient eſté confiſquez à ſa Maieſté, luy fuſſent rendus. Et dautant qu'au Conſeil du Roy, & dans les ceremonies publiques, tous les autres Admiraux auoient touſiours cedé la place aux Mareſchaux de France, le Roy pour luy faire plus d'honneur, ordonna qu'il s'aſſiſt apres le Seigneur de Montmorency, le plus vieil des Mareſchaux, & que prenant rang au milieu de tous les autres, il eût la preſeance ſur eux. Apres ces faueurs, le Roy de ſon mouuement propre en fit pluſieurs autres à Teligny, à Cauagnes, aux domeſtiques de l'Amiral, & à tous ceux de ſa ſuitte, qui dans ſa Maiſon,

Il le reçoit obligeamment en apparence :

luy fait de grãds biens,

le cõble de faueurs,

où ſes confidés ont part,

dans les Assemblées, & dans les ruës, ne l'abandonnoient iamais. Que s'il y auoit quelques graces, ou quelques dons à faire, c'estoit par leur entremise que le Roy les accordoit; & il n'y auoit point de chose si difficile à obtenir, qui ne reüssist heureusement, si tost que l'Amiral en ouuroit la bouche. Il n'en fallut point d'autre preuue apres celle de Villandry, jeune Gentil-homme, qui ioüant vn iour auec le Roy, auoit esté si temeraire que d'offenser sa Maiesté méme, d'où s'estoit ensuiuy contre luy vn Arrest de mort. Car ny la Reyne Mere, ny la Reyne, Femme du Roy, ny le Duc de Montpensier, ny le Duc d'Anjou, n'ayant pû luy sauuer la vie, elle luy fut donnée au moindre signe qu'en fit l'Amiral, & on le souffrit à la Cour comme auparauant. Quoy que cette confidence fust tres-grande; pour l'accroistre dauantage, on se mit à traitter plus fort que iamais de l'entreprise de Flandres. Pour en haster l'execution, l'on enuoya en Angleterre le Maréchal de Montmorency, afin de solliciter l'Alliance de la Reyne Elizabeth, & le Comte de Schomberg en Allemagne, pour inciter les Princes Protestans à receuoir pension, & à s'vnir contre les Espagnols auec la Couronne de France. En suitte de quoy l'Amiral, par l'adresse duquel se faisoient toutes ces choses, eut permission du Roy de s'en aller à Chastillon, afin d'y regler ses affaires domestiques, & de s'en reuenir à la Cour, pour y acheuer ce qu'on auoit commencé.

1571.

& en sa consideration fait grace de la vie à Villandry.

Entreprise de Flándres renouuellée.

1572.

Sur ces entrefaites, au commencement de l'an mil cinq cent soixante & douze, le Legat Alexandrin arriua en France, auec ordre exprés de s'opposer à ces pratiques, qu'on

Suiet de l'arriuée du Legat Alexan-

1572. voyoit tendre non seulement à la ruyne des Espagnols, employez alors en vne guerre nauale contre les Turcs pour la deffence du nom Chrestien, mais encore plus à la destruction de la Foy Catholique, & à l'établissement des Huguenots. Les contestations qu'on eut en vn Conseil qui fut tenu là-dessus, se trouuerent grandes, & difficiles à resoudre. Les raisons du Legat estoient d'vn costé sensibles & manifestes, & de l'autre les réponses du Roy si obscures, & si ambiguës, qu'il paroissoit visiblement, que cette affaire ne se pourroit vuider, sans aliener entierement l'esprit du Pape. Il trouuoit étrange de voir que le Roy tres-Chrestien, apres le secours receu de luy, qu'il croyoit le deuoir obliger à fauoriser la Ligue des Chrestiens, contribuast à la rompre, en faisant la guerre hors de temps au Roy d'Espagne, & que par son moyen l'Ennemy commun des Fideles s'ouurist vne occasion fauorable à leur faire beaucoup de mal. Mais il ne luy sembloit pas moins insupportable, qu'apres auoir aux precedentes années employé tant d'or, & tant de sang, à opprimer le Party de Caluin, peruertissant maintenant tous ses vieux desseins, il éloignast de luy les bons Catholiques, & s'abandonnast entierement en proye aux Huguenots, faisant des Ligues, & des Alliances auec des Princes excommuniez par le saint Siege, au commun dommage des Confidens les plus affectionnez, & les plus zelez à la Religion Romaine. Le Roy rendoit à cela diuerses réponses, qui neantmoins ne satisfaisoient aucunement au desir du Legat. Tantost il s'excusoit de la Paix auecque les Huguenots, sur la foiblesse & sur les troubles

drin en France;

& ses plaintes de la part du Pape.

Excuses du Roy au Legat, qui n'en est pas satisfait,

de

de son Royaume ; tantost auec des paroles obscures, qui pouuoient estre differemment expliquées, il protestoit que tout reüssiroit enfin au commun bien de la Religion Catholique, & à la satisfaction du Pape. Mais pource que les effets ne se trouuoient point conformes aux paroles, l'esprit de celuy auquel il donnoit ces asseurances, n'en estoit aucunement content. Cela n'empéchoit pas neantmoins que le Roy ne fist ce qu'il pouuoit pour l'appaiser, & qu'il ne taschast de l'obliger par toute sorte de demonstration de bien-veillance. Il l'honoroit en public : Il le caressoit en particulier ; & n'oublioit, ny art, ny adresse pour se le rendre fauorable. Il luy presenta de sa main vn diamant de grand prix, que le Cardinal refusa, disant ; *Que le plus precieux & le plus cher de ses ioyaux ne pouuoit passer que pour de la boüe dans l'esprit de tous les Fideles, puis qu'il n'auoit plus de Zele pour la Religion Catholique, & qu'il s'en estoit tout à coup si fort éloigné.* Or quoy que le Roy ne se sentist pas coupable, & qu'il sceust bien que ses desseins estoient bons, il ne laissoit pas pourtant de s'offenser en son Ame de ces paroles piquantes, & de plusieurs autres choses qui témoignoient vn déplaisir manifeste : Tellement qu'il estoit à croire qu'vn nœud si difficile ne se fust iamais rompu, sans en venir à vn discord euident, sur tout, pource qu'on refusoit absolument le Bref de la dispense, & si en méme temps on n'eût receut nouuelles que le Pape estoit si fort malade, qu'on ne croyoit pas qu'il en deust réchapper: ce qui fut cause que par le soudain partement du Legat, toutes choses demeurerent indecises, & incertaines.

1572.

& qui ne peut estre fléchy, ny par caresses, ny par presens.

Paroles du Legat, dont le Roy s'offence.

1572. Mort de Pie V. Gregoire XIII. luy succede,

A Pie V. qui mourut vers les derniers iours du mois d'Avril, succeda Gregoire XIII. d'vne humeur plus douce & plus facile que son Predecesseur. A son auenement au Saint Siege, gagné par les persuasions du Cardinal de Lorraine (lequel partie pour paroistre mal satisfait de la Cour de France, partie pour ménager plus secrettement les affaires presentes, s'en estoit allé à Rome) il octroya la Bulle de la dispense, quoy qu'en telle forme, que le Cardinal de Bourbon n'en fut pas satisfait pour l'heure, si bien que depuis on mit en doute si le Contract estoit valable. Mais le Roy, & la Reine Mere, qui n'y regardant pas de si prés, se contentoient d'auoir la dispense, de quelque façon qu'on l'eust obtenuë, commencerent déslors de haster la conclusion de ce Mariage. Car bien que la Princesse Marguerite n'y consentist point du tout, si est-ce qu'elle ne témoignoit pas tant d'auersion que de coustume pour le Prince de Nauarre, soit qu'elle fust persuadée par les prieres de sa Mere, & qu'elle apprehendast l'effet des menaces du Roy son Frere, soit qu'elle le fist, pour ne rendre suspect son honneur, dont on faisoit déja de mauuais iugemens. Tous ces desseins estans ainsi venus à maturité, enuiron le commencement de Iuin, la Reine de Nauarre vint à Paris, où elle fut receuë de toute la Cour auecque tant d'allegresse, qu'on n'auoit veu de long-temps vn iour plus serein que celuy-là. Deux iours aprés arriuerent les Princes de Nauarre & de Condé, accompagnez des Comtes Louys, & de la Rochefoucaut, suiuis de principaux Capitaines, Gentils-hommes, & Caualiers, qui tenoient pour le Party des Huguenots. Par-

& accorde la Bulle, de la dispense du Mariage de Madame Marguerite.

La Reine de Nauarre arriue à Paris, où les Princes se rendét vn peu apres auecque leur suite.

iny ceux-cy estoient considerables, les Colonels Piles, Briquemaut, & Pluuiaut, qui dans tout le cours des Guerres auoient acquis beaucoup d'estime par leur extrême valeur; Comme encore ce mesme Guerchy, qui auoit si vaillamment défendu Sancerre, le Marquis de Renel, les sieurs de la Nouë, de Colombieres, & de Lauardin, tous Capitaines fameux, & vne infinité d'autres Guerriers, hommes de reputation & de courage. L'on auoit déja fait vne Ligue offensiue & défensiue auec la Reine d'Angleterre, par accord passé des deux costez; & déja mesme le Prince Casimir, & Guillaume son Frere, tous deux Fils de l'Electeur Palatin du Rhin, estoient venus aux dépens du Roy, quand l'Amiral ne se souuenant plus des défiances passées, plein d'vn orgueil extraordinaire, & de pretentions insupportables, reuint à la Cour, auec vne grande suite de Partisans. Là pour reduire le Roy à faire entierement la Guerre aux Espagnols, contre sa volonté mesme, il fit en sorte que le Comte Louys, & les sieurs de Ienlis & de la Nouë, dans les confins de la Picardie, où s'étoient ioints secrettement plusieurs Gentilshommes, & Soldats Huguenots, se saisirent à l'improuiste de Mons, en la Comté de Hainaut, Ville principale, & des plus considerables de la Prouince de Flandres. Or bien qu'vne entreprise si temeraire dépleust grandement au Roy; témoignant neantmoins auec vne merueilleuse patience qu'il l'auoit agreable, il prit suiet de là d'enuoyer soudainement aux enuirons de la Rochelle Philippe Strozzi, auec plusieurs Compagnies des vieux Regimens, sous pretexte de s'embarquer

1572.

Ligue offensiue & défensiue auec la Reine d'Angleterre.

L'Amiral reuient à la Cour.

Ses Partisans se saisissent de Mons en Hainaut.

1572. dans les vaisseaux qu'on tenoit prests en ce port là, & d'aller gagner les riuieres des Pays-bas, occupées par ceux de la Ligue de Flandres. Mais à vray dire, c'estoit plustost pour pouuoir à toute occasion bloquer cette Ville-là, & s'en emparer; apres qu'on auroit mis le dessein qu'on auoit au point d'estre executé. Ainsi par diuers artifices on se mocquoit des ruses de l'Amiral, qui dans cette haute estime où il s'estoit mis, comme s'il eut esté seul Arbitre de la Cour & du Gouuernement, sembloit disposer comme bon luy sembloit du Genie & de la volonté du Roy. Et dautant que pour donner commencement à vne Guerre de cette importance, il sembloit necessaire d'oster les obstacles des discordes Ciuiles, le Roy pria & pressa l'Amiral, qu'en quelque façon que ce fust, il se remist bien auec les Princes de la Maison de Lorraine; ce qui ne se faisoit point pour autre dessein, sinon pource que l'assistance du Duc de Guise & du Duc d'Aumale, & pareillement les forces du Party Catholique estant necessaires à l'execution du dessein qu'on auoit, on estoit bien ayse d'auoir quelque specieux pretexte, pour les faire venir à la Cour sans aucun soupçon. L'on n'en pût trouuer de meilleur que celuy-cy, sous lequel les Seigneurs de Lorraine, & leurs Partisans promirent entre les mains du Roy, & l'Amiral de mesme, de ne se point offenser l'vn l'autre, & de se remettre de leurs differends, ou au bon plaisir de sa Majesté, ou à ce qu'elle méme, & son Conseil, en ordonneroient en autre temps, & en vne occasion plus commode. Ainsi par l'ambiguité de ces promesses sembla rester assoupie, mais non pas esteinte,

Le Roy par ses artifices se mocque des ruses de l'Amiral

& veut qu'il se reconcilie auec les Seigneurs de Guise.

cette ardente inimitié qui se fomentoit entr'eux, il y auoit si long-temps, & qui estoit la source & la cause de toutes les diuisions, & de toutes les calamitez presentes. 1572.

Les choses estoient maintenant reduites non seulement au point où l'on se proposoit de les mettre, mais en tel estat encore, que l'execution n'en pouuoit plus estre differée. Car d'vn costé l'Ambassadeur du Roy Catholique apres la prise de Mons, estoit sorty de la Cour, & mesme du Royaume de France; & de l'autre les Huguenots, sans attendre, ny ordre, ny commission, couroient tumultuairement au secours de ceux de leur Party, auec vne hardiesse excessiue, & des émeutes vn peu trop dangereuses; par où, contre l'intention du Roy, la Guerre se trouuoit allumée auec les Espagnols dans les Frontieres de son Royaume. La premiere foudre de cette execution fut dardée sur la personne de la Reyne de Nauarre; qui pour estre Femme, & de condition Royale, fut empoisonnée, à ce qu'on tient, par le moyen de certains gands qu'on luy presenta, dont le poison estoit si subtil, qu'vn peu apres qu'elle les eut maniez, elle fut saisie d'vne fiéure ardente, dont elle mourut à quatre iours de là. C'estoit vne Femme d'vn courage inuincible, d'vn tres-grand esprit, & d'vne valeur releuée par dessus la conditiõ de son sexe; Vertus par lesquelles non seulement elle se maintint, sans Royaume, dans le rang & dans l'estime de Reyne; mais persecutée par tant de grands & de puissans Ennemis, elle soustint vaillamment la Guerre; & finalement au milieu des dangers, & dans les extremitez de ceux de son Party, bastit à son Fils cette grandeur

Succez des affaires, selon le desir de leurs Maiestez.

La Reyne de Nauarre est empoisonnée.

Sa mort, & ses bonnes qualitez.

1572. merueilleuse, de laquelle, comme d'vne racine principale, on a veu s'éleuer par succession de temps la magnificence de son Estat, la splendeur de sa Gloire, & l'immortalité de son Nom. Aussi, à vray dire, ces qualitez eminentes accompagnées d'vne pudicité singuliere, & d'vne generosité sans exemple, luy eussent acquis vne eternelle loüange, si sans l'appuy des Sciences, ayant voulu penetrer dans les plus profonds mysteres de la Theologie, & mesme les expliquer, elle ne se fût imbuë des opinions du Caluinisme, & ne s'y fût obstinée. Sa mort inopinée, & soudainement aduenuë, donna du soupçon aux Huguenots, si bien que le Roy, qui sçauoit que la force du poison n'auoit offensé que le cerueau, commanda que les Medecins ouurissent son corps, dont les parties estant trouuées saines, on ne vôulut point toucher à la teste, sous pretexte de n'vser d'inhumanité; & par les témoignages de ceux du mestier, le bruit courut qu'elle estoit morte de mort naturelle, par la malignité de la fiévre. Apres qu'elle fut enseuelie, le Prince son Fils prit le Tiltre & les Armes de Roy de Nauarre. Mais on differa ses Nopces auec la Sœur du Roy, pour ne méler l'allegresse au deüil dont sa Majesté, & toute la Cour porterent les marques sur leurs habits. En ce mesme temps les Rochelois, qui pour estre plus obstinez que iamais à se défier de tout, ne vouloient point se remettre dans l'obeyssance du Roy, & lesquels en pleine Paix ne cessoient de se fortifier, ny de se pouruoir de toutes les choses qu'ils iugeoient necessaires à la Guerre, pressoient les Princes & l'Amiral de se retirer de la Cour. Les Genéyois en fai-

Artifice pour celer la cause de sa mort.

Le Prince de Nauarre prend le tiltre de Roy.

Nouuelles défiãces des Rochelois.

soient de mesme, & tous les autres de ce Party, qui depuis la mort de la Reyne de Nauarre s'échauffoient d'autant plus à leur donner ces aduis, qu'il leur sembloit qu'vn accident si soudain estoit vn presage d'vne fin malheureuse. Mais le bon-heur present faisoit entierement oublier à l'Admiral ses vieux desseins, & ses défiances passées. Soit qu'il se persuadast auoir gagné par sa prudence les bonnes graces du Roy, & offusqué tout le credit des autres; soit qu'il fust charmé par les subtils artifices de la Cour, & attiré par vne secrette force du Destin, il auoit si bonne opinion de soy-mesme, ou de son authorité, & l'entrepriſe de Flandres l'entretenoit dans vne passion si aueugle, que tant s'en faut qu'il apprehendast quelque sinistre accident, qu'au contraire tenant à mespris non seulement les autres, mais le Roy mesme, il vouloit qu'on le creût estre l'Oracle, & le seul Arbitre de la France. Il se persuadoit, tant il estoit vain, de pouuoir auec peu de peine esteindre & démolir quand il luy plairoit, toutes les pratiques, & tous les efforts de ses Ennemis; Et si quelqu'vn de ses gens luy representoit, ou que les Seigneurs de Guise estoient à la Cour auec vne grande suitte, ou qu'il y auoit aux enuirons de la Rochelle quantité de nauires, & de gens de Guerres en armes, sous la conduite de Strozzi, & du Baron de la Garde; Il répondoit à cela, Que tous ces preparatifs se faisoient par son propre conseil, pour aller en course sur les costes de Flandres; Qu'on n'auoit mandé à cette Nopce les Seigneurs de Lorraine, que pour adoucir vn peu l'amertume qu'ils auoient euë de s'estre veus priuez de la confidence

1572. & de ceux de Genéve.

L'Admiral charmé par le bō-heur present, oublie ses vieux soupçōs.

Son Ambition aueuglée,

sa vanité insupportable,

& ses réponses presomptueuses.

1572. ce du Roy, & du maniment des affaires d'Estat; Qu'il ne deuoit rien apprehender, ny rien craindre, son adresse, & sa constance ayant vaincu la malice de ses Ennemis; Qu'au reste, puis qu'il auoit desia mis le pied dans le Conseil, il estoit bien asseuré que ses auis seruiroient à l'aduenir de frein & de regle à quelque Gouuernement que ce fust. En effet, il le croyoit ainsi, tant il est vray que sa vanité alloit au delà de toutes bornes; & parloit si magnifiquement de soy-mesme, qu'il en estoit deuenu insupportable à ses Partisans, & à ses plus proches. Il luy échappoit mesme assez souuent de dire; *Que ny Alexandre le Grand, ny Iules Cesar, ne se pouuoient comparer à luy; Qu'ils auoient eu l'vn & l'autre la Fortune tousiours fauorable; mais que pour luy, ayant à la honte de son mauuais Destin, perdu quatre Batailles, il en estoit tousiours deuenu plus redoutable à ses Ennemis par sa valeur, & par son adresse; Qu'en vn mot, lors qu'on le croyoit reduit au poinct de chercher à sauuer sa vie par la fuite, & de s'en aller comme vn Vagabond courant par le monde, il auoit si bien sceu faire, que ses ennemis s'étoient veus dans la neceßité de luy accorder la Paix auecque des conditions de vainqueur, plûtost que de vaincu.* Mais tous ne se payoient pas de ces raisons; & Langoiran entr'autres dans la resolution qu'il auoit prise de s'en aller, sur le poinct qu'il voulut prendre congé de l'Admiral, estant interrogé par luy mesme pourquoy il partoit; *C'est*, répondit-il, *pource que ie voy qu'on vous fait trop de caresses: mais pour moy i'ayme bien mieux me sauuer auec les fous, que de perir auec ceux qui croyent trop sçauoir.*

Ridicule opinion de soy-mesme.

Paroles considerables.

En suitte de ces choses, le dix-septiéme iour d'Aoust la solemnité du Mariage, dont il estoit question, fut faite de cette sorte. Le Roy de Nauarre & Madame Marguerite menez par le Cardinal de Bourbon, & accompagnez du Roy & de toute la Cour, s'en allerent à l'Eglise de nostre-Dame, Cathedrale de la Ville de Paris. Là comme on eut laissé la Princesse Marguerite à genoux deuant le grand Autel, où l'on auoit fait dresser vn Daix; le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, l'Admiral & les autres Seigneurs Huguenots sortirent de l'Eglise, pour n'assister à la Messe; puis lors qu'on l'eut acheuée, & que le Maréchal d'Anuille les eut r'appellez, le Mariage se fit par le Ministere du Cardinal de Bourbon. En cette action solemnelle plusieurs remarquerent que Madame Marguerite interrogée, si elle estoit bien contente de prendre pour son Mary le Roy de Nauarre, ne dit iamais aucun mot; qu'alors le Roy son Frere luy ayant porté la main sur la teste, la luy fit pancher, & que cette action fut prise pour le consentement qu'elle y prestoit; bien que toutesfois & auparauant, & depuis, aux lieux où elle pouuoit parler librement, elle eut toûjours declaré qu'elle ne sçauoit point accommoder son esprit, non seulement à se priuer du Duc de Guise, à qui elle auoit déja engagé sa foy, mais encore à prendre pour Mary vn de ses plus grands Ennemis. Auec tout cela neantmoins, le Roy de Nauarre, ou pour la facilité de son naturel, qui approchoit plus de la franchise de son Pere, que de l'obstination & de l'humeur inflexible de sa Mere, ou pour s'accommoder à la condition du temps, qui luy

1572. Solemnitez du Mariage du Roy de Nauarre; & de la Princesse Marguerite.

Action remarquable.

Grande prudence du Roy de Nauarre;

1572. conseilloit de dissimuler & de feindre, témoignoit vn grand respect, tant à la Reyne sa belle-Mere, qu'au Roy son beau-Frere, & les auoit mesme en singuliere veneration. Par mesme moyen il enduroit auec beaucoup de prudence & de generosité, ce rebut & ces caprices de la Reyne sa Femme; Outre qu'il se montroit enuers vn chacun si courtois, si obligeant, & si plein de nobles sentimens, dignes de la grandeur de sa naissance, que par ces qualitez excellentes éteignant l'enuie, qui dés long-temps estoit allumée contre les Princes du Sang Royal, il auoit rendu son Nom celebre & cher à la Cour, & au Peuple, qui l'auoit auparauant haï & detesté. Aussi ce témoignage de bien-veillance, & de bon naturel, faisant vne profonde impression dans l'esprit du Roy, & de la Reyne sa Mere; lesquels outre la force du Sang, qui est vne attache tres-puissante, conceuoient de iour en iour de nouuelles esperãces de sa moderation & de sa grande bonté, fut cause qu'ils resolurent de luy sauuer la vie, & au Prince de Condé. Ce qu'ils estimoient neceſſaire, & pour ne tremper leurs mains dans le Sang Royal, si venerable aux François, & pour l'espoir qu'ils auoient, que separez du commerce & de la conuersation des Factieux, ils pourroient estre quelque iour d'aussi forts appuys de la Maison Royale, comme ils auoient esté iusques alors de puissans obstacles à la tranquillité du Royaume. Ainsi, pour leurs bonnes inclinations, & pour la sincerité de leurs mœurs, soit par vne secrette volonté du Ciel, qui en auoit disposé autrement, il fut resolu de conseruer les Princes du Sang; Et pour empescher qu'ils ne se-

& ses autrequalitez eminentes.

Le Roy & la Reine se proposent de luy sauuer la vie, & au Prince de Condé.

mélaſſent plus dans les intrigues de l'Admiral, le Roy donna commiſſion au Duc de Guiſe de faire executer les choſes qu'on auoit concluës. 1572.

Le Duc de Guiſe eſtoit venu à la Cour, & auec luy s'y eſtoient rendus encore le Duc d'Aumale ſon Oncle, le Duc de Nemours ſon Parrain, le Duc d'Elbeuf ſon Couſin, les Ducs de Neuers & de Montpenſier ſes beaux-Freres, & pluſieurs Gentils-hommes, & Caualiers, qui tenoient pour le Party Catholique, dont il eſtoit Chef ſans contredit, & par le conſentement d'vn chacun, & par vne longue ſucceſſion, paſſée iuſques à luy, où ſe trouuoit iointe l'eminente authorité du Cardinal de Lorraine. Parmy les ſiens eſtoient compris pluſieurs Capitaines & Gentils-hommes de diuerſes Nations; leſquels s'entretenans des penſions, & du bien qu'il leur faiſoit liberalement, eſtoient touſiours preſts à executer ſes commandemens, meſme au peril de leur vie, en toutes les occaſions qui s'en preſentoient. Ainſi ſuiuant la ſecrette reſolution qu'on auoit priſe, ayant obtenu permiſſion du Roy d'entreprendre ſur la vie de l'Admiral, & de luy tendre les meſmes pieges qu'il auoit dreſſez à ſon Pere, pour le faire mettre à mort, il chargea Maureuel, celuy meſme qui auoit tué Moüy au ſiege de Niort, de le dépeſcher, lors que ſans aucun ſoupçon il ſortiroit de la Maiſon du Roy. Maureuel ayant receu cét ordre, qu'il ſe monſtra preſt d'executer, & par nature, & par inclination; s'enferma dans vne petite maiſon prés du Louure, deſtinée auec d'autres à loger les gens du Duc, où il n'y auoit perſonne pour lors; & s'eſtant caché dans le-

Le Duc de Guiſe, Chef du Party Catholique, eſt grandement bien ſuiuy à la Cour,

y fait quantité de Creatures,

obtient permiſſion du Roy, d'entreprendre ſur la vie de l'Admiral:

& en donne l'ordre à Maureuel.

1572. qui vse d'adresse pour l'executer:

plus bas étage, où il y auoit vne feneſtre grillée, qu'il couurit de quelques haillons, il ſe mit comme à l'affuſt, le plus ſecrettement qu'il luy fut poſſible, attendant auec vne extrême patience, que l'occaſion ſe preſentaſt de faire ce qu'il auoit promis. Il n'y eut pas eſté plus de trois iours, que le matin du vingtiéme d'Aouſt l'Amiral ſortant du Louure, pour s'en retourner chez luy; comme il s'en alloit liſant certain écrit, & pour le mieux lire marchoit aſſez lentement donna commodité à celuy qui le guettoit, de luy tirer vn coup d'harquebuſe chargée de deux bales, dont l'vne luy emporta le doigt du milieu de la main droite, & l'autre le bleſſa dangereuſement prés du coude du bras gauche. L'Admiral ſe ſentant frappé remarqua la feneſtre d'où venoit le coup, & là monſtra incontinent à ſes gens, qui enfoncerent en meſme temps la porte de la maiſon, où ils ne trouuerent qu'vn petit Laquais; car Maureuel eſtoit ſorty par derriere, & monté ſur vn cheual qui l'attendoit, s'eſtoit déja ſauué par la Porte ſaint Antoine: de ſorte que le Laquais ne ſçachant, ny le nom de celuy qui venoit de faire le coup, ny la ruë qu'il auoit priſe, ny aucune autre particularité, ne leur pût dire rien de certain, qui leur ſeruiſt d'inſtruction pour l'heure. Le Roy ioüoit au Ieu de Paume du Louure, auec le Duc de Guiſe, quand on luy vint dire cette nouuelle: & faiſant ſemblant d'en eſtre bien fâché, ſortit auſſi-toſt, vſant de menaces, & diſant tout haut; *Qu'il vouloit qu'on fiſt vne ſeuere iuſtice de ces Perturbateurs de ſon repos, qui auoient eu la hardieſſe de commettre vne action ſi noire deuant ſon Louure.* Il commanda

Il le bleſſe d'vn coup d'harquebuſe,

& ſe ſauue:

La nouuelle en vient au Roy,

qui feint d'en eſtre bien fâché.

en suite qu'on fermast toutes les portes de la Ville, à la reserue de deux, qui deuoient seruir pour faire entrer les viures, & y fit mettre vn bon nombre de Soldats, ausquels il commanda de les bien garder, sous pretexte d'empescher que le Criminel ne s'échappast; mais en effet, afin que personne ne pût sortir de Paris, & se sauuer par la fuite. L'apprehension qu'il auoit de la fougue, de l'addresse, & du credit de l'Amiral, fut possible cause qu'il voulut commencer par ce poinct-là, dautant que par l'auis de son Conseil, il craignoit que tandis qu'il estoit en vie, & bien disposé de sa personne, il ne trouuast moyen de se sauuer, & les autres auec luy. Mais la principale raison qui fit tenir cét ordre, vint d'Albert de Gondy, Comte de Rets, qui dans l'Assemblée secrette où cette affaire fût examinée, dit; *Qu'il estimoit facile & fort iuste, de tuer les Huguenots tout à la fois, mais qu'il eust bien desiré que le pretexte en fust honneste; Que si l'on faisoit separément oster la vie à l'Admiral, chacun croiroit que les Seigneurs de Guise auroient fait ce coup; si bien que les Huguenots, à leur accoustumée entreroiét en furie, & feroient quelque dangereuse émeute contre ceux de la Maison de Lorraine, au secours desquels les Parisiens, & tous les autres du Party Catholique, ne manqueroient pas d'accourir; Que par ce moyen les Huguenots pris dans les filets, seroient accablez asseurément, & que par consequent on viendroit à bout du dessein que l'on auoit, dont la faute seroit imputée aux particulieres inimitiez des Seigneurs de Guise, & non pas à la publique deliberation de la Couronne.* Mais quoy qu'il en fust, le Roy feignant estre grandement en-

1572. Ordre tenu par le Roy.

& quelle en fut la principale raison.

Conseil donné par Albert de Gondy.

1572. peine, apres auoir mangé à la haſte (car les tables eſtoient déja dreſſées) auec la Reine ſa Mere & le Duc d'Anjou, s'en alla viſiter l'Admiral, au logis duquel s'eſtoient déja rendus le Roy de Nauarre, le Maréchal d'Anuille, & les principaux Partiſans de la Faction Huguenotte. Alors l'Admiral voyant que ſes affaires alloient fort mal, tant à cauſe de ſes bleſſures, dont il auoit l'os rompu, & le coude tout briſé, que pour eſtre reduit à la mercy & en la puiſſance de ſes Ennemis, demanda permiſſion au Roy de ſe retirer à Chaſtillon, pour s'y pouuoir faire penſer auec moins de bruit & de danger qu'à Paris, Ville mal affectionnée en ſon endroit, & où ſes Ennemis auoient tout pouuoir. Mais le Roy fâché de ſon mal en apparence, & de ce qu'il ne croyoit point eſtre en ſureté entre ſes mains, luy dit qu'il n'apprehendaſt rien; & luy conſeillant auec les Medecins, de ne ſe point mettre en chemin, de peur que l'agitation ne luy cauſaſt quelque accident encore pire, & plus dangereux, le pria de ſe tenir en repos & hors de ſoupçon. A quoy l'Admiral repartit, qu'il ne doutoit point des bonnes intentions de ſa Majeſté, mais qu'il apprehendoit pour luy & pour les ſiens, que les Pariſiens ne ſe ſouleuaſſent. Là deſſus le Roy faiſant ſemblant d'eſtre bien en peine de le raſſurer, commanda que tous ceux de ſa ſuitte vinſſent loger en la maiſon proche de celle où il eſtoit malade, afin qu'ils y fuſſent plus en aſſeurance, & qu'venis enſemble ils ſe puſſent mieux défendre de l'émeute du Peuple. Par meſme moyen il donna ordre que le Duc d'Anjou faiſant entrer dans la Ville tout le Regiment des Gardes, en

Le Roy viſite l'Admiral,

l'exhorte à ne rien craindre:

pouruoit en apparence à la ſureté de ſes domeſtiques.

mit vne Compagnie à la défense de l'Admiral & de ceux de son Party. En effet, cela fut incontinent executé; & le Duc ayant fait entrer toutes les Compagnies, commit à la garde de la maison & du quartier où estoient reduits les Huguenots, la Compagnie de Cosseins homme fort fidele au Roy, & qui dépendoit entierement de la faction des Seigneurs de Guise. L'Admiral voyant qu'il ne pouuoit partir, recommanda ses interests à la foy & à la protection du Roy; & auec sa fougue ordinaire, tous les siens fremissans à l'entour de luy, demanda iustice de l'assassinat commis en sa personne. A quoy le Roy & la Reine répondirent, qu'il se pouuoit fier en eux, puis que l'accident qui luy venoit d'arriuer leur estoit extrémement sensible, & donnerent au Duc d'Anjou le soin & la garde de la Ville de Paris. Toute la nuit & le iour d'apres se passerent en consultations de part & d'autre. Car les principaux des Huguenots rangez prés du lit de l'Admiral, commencerent alors d'auiser aux moyens de s'assurer dans le danger present. Outre cela, aigris de l'iniure receuë & transportez de colere, ils parlerent de renouueller la guerre sans vser d'autre delay; Et bien qu'en telles consultations plusieurs exhortassent leurs compagnons à se reposer sur les promesses, & sur la foy du Roy; Neantmoins le Vidame de Chartres s'échauffa si fort à leur persuader le contraire, qu'ils furent d'aduis, quoy qu'il en deust arriuer, d'oster l'Admiral de Paris, Teligny se promettant d'en auoir la permission du Roy, & de se retirer à Chastillon tous ensemble. Il y en eut mesme qui s'offrirent, en cas qu'on ne vouluſt point qu'il

1572. & fait mettre des gardes en tout ce quartier-là.

Consultation des principaux Chefs des Huguenots,

qui se proposent entr'eux d'enleuer l'Amiral de Paris,

1572. & de ruyner le Party Catholique, les Seigneurs de Guise, & mesme le Roy de Nauarre.

bougeast, de le tirer par force hors de la Ville, tous estans resolus de prendre les Armes, & de ne les poser jamais, qu'ils n'eussent entierement détruit le Party Catholique, & la Maison de Lorraine. L'on tient mesme qu'en ces deliberations tumultuaires ils parloient si hardiment, qu'ils ne pardonnoient ny au Roy, ny à la Reyne Mere, ny au Duc d'Anjou, ny au Roy de Nauarre non plus, qu'ils tenoient déja pour ennemy, ce que l'on vint à sçauoir depuis, par les Confidens que le Roy tenoit auprés d'eux; si bien que cela fut cause de haster plus fort l'entrepriſe, & de s'en seruir comme d'vn pretexte à excuser ce qui arriua.

Resolutiõ prise de haster la défaite des Huguenots.

Mais comme on eut veu dans le Conseil du Roy, que les Huguenots ne faisoient que s'emporter de parole, sans produire aucun effet qui pût donner couleur à vne émeute, on resolut de ne point perdre temps, & d'en haster la défaite: Ce qu'on ne put conclure pourtant, sans qu'en matiere de cette execution il n'y eut des conteſtations assez grandes. Le Duc de Guise vouloit qu'en ostant la vie aux Huguenots, on l'ostât de mesme au Roy de Nauarre, & au Prince de Condé: mais la Reyne Mere, & tous les autres auoient en horreur de tremper leurs mains dans le Sang Royal. Ils estimoient chose cruelle, abominable, & digne d'estre detestée par tous les siecles à venir, de permettre que ces deux ieunes Princes, en vn âge si tendre, entre les bras de leurs propres épouses, & sous la foy d'vne Alliance si fraischement contractée, fussent miserablement massacrez; & se promettoient qu'estant maintenant vnis d'vn si estroit lien de parenté, ils se rangeroient assurément à la volonté

Conteſtations diuerses dans le Conseil.

du Roy, & à la Foy Catholique, comme ils se verroient libres de la domination de l'Admiral, & hors des conseils, & du commerce des Factieux. Sa Majesté, qui n'estoit pas peu affectionnée à la vertu du Roy de Nauarre, se trouua de ce mesme auis; En suitte duquel il fut proposé, si dans le nombre des Huguenots on deuoit comprendre le Maréchal d'Anville, & ses freres, qui dans la profession qu'ils faisoient de viure en Catholiques, ne laissoient pas toutesfois d'estre ioints étroittement à la Faction de l'Amiral, & par le degré du sang, & par leurs interests propres. En cecy pareillement l'on se tint à l'opinion la moins rigoureuse, afin qu'il n'y eust point tant de sang répandu; ce que plusieurs auoient en horreur, à raison de l'absence du Maréchal de Montmorency, aisné des autres Freres, nouuellement reuenu de son Ambassade d'Angleterre, & celuy de tous, qui estoit plus fortement ioint auecque les Huguenots: d'où ils concluoient que ce seroit plutost accroistre que diminuer le feu des Guerres Ciuiles, que d'oster la vie aux Cadets, & laisser l'Aisné en estat de pouuoir vanger leur mort; Outre qu'il y auoit plusieurs choses qui se pouuoient differer à vn autre temps, & s'executer auec moins de bruit, & plus d'industrie, n'y en ayant point de plus pressante que celle de l'Amiral. Le dépit & la colere le transportoient si fort maintenant, qu'il en estoit comme furieux, & tramoit déja auec ses gens de nouuelles reuoltes, de nouueaux troubles, & de nouuelles pratiques; Conseil à vray dire, qui en semblables choses s'est trouué fatal plus d'vne fois, lors que parmy des resolutions se-

1572.

où il est cõclu de sauuer la vie au Roy de Nauarre, au Prince de Cõdé, & au Maréchal d'Anville.

Colere de l'Admiral tournée en furie.

1572. ueres & sanglantes, les hommes, pour en estre plus glorieux, ont voulu inconsiderément suiure la voye de la douceur, & de la clemence; ne se souuenant pas, qu'aux dangers extrêmes il n'est ny loüable ny salutaire de tenir vn milieu pour s'y arrester; puis que les restes du mal rendent inutile la vigueur des plus fortes resolutions, par des recheutes soudaines & perilleuses.

Ordre tenu en la sanglãte iournée de la S. Barthelemy.

Toutes les choses estant disposées; la veille de la Saint Barthelemy, iour de Dimanche, vingt-quatriéme d'Aoust, le Duc de Guise sorty du Louure en pleine nuict, s'en alla par ordre du Roy trouuer le President Charon, Preuost des Marchãds, Chef principal de toute la Bourgeoisie de Paris, auquel il commanda de faire armer deux mille habitans, qui portassent au bras gauche vne manche de chemise, & sur le chapeau vne croix blanche, par le moyen desquels on pût à vne mesme heure executer les ordres du Roy; Qu'il fist tenir prests tous les Capitaines des quartiers, & qu'aussi-tost qu'on entendroit sonner le Toesin à l'Horloge du Palais, on allumast des flambeaux aux fenestres des maisons. Toutes lesquelles choses furent incõtinent executées, & pour l'inclination du peuple, & pour la grande authorité du Duc de Guise, outre que le Roy le commandoit ainsi. Les Ducs de Montpensier & de Neuers, auec plusieurs autres Seigneurs de la Cour, assistez de leurs plus chers Confidens, demeurerent en armes prés de la personne du Roy, & tous les Gardes à la porte, & en la basse court du Louure. L'heure de l'execution estant venuë, le Duc de Guise accompagné du Duc d'Aumale, de Mon-

Les Ducs de Montpensier & de Neuers, ne bougent d'auprés du Roy.

Le Duc de Guise

sieur d'Angoulesme, Grand Prieur de France, Frere naturel du Roy, & d'autres Soldats & Capitaines, au nombre de trois cent, s'en alla droit au logis de l'Amiral, où suiuant l'ordre du Duc d'Anjou, ayant trouué la Compagnie de Cosseins sous les armes auec les mesches allumées, il fit enfoncer la porte de la basse court, gardée par quelques Hallebardiers du Roy de Nauarre, & par ceux de la maison, qui furent tous mis à mort. Les autres qui s'étoient saisis de la basse court y tinrent ferme, tandis que la Besme, Lorrain & domestique du Duc de Guise, Achille Petruccy, Sienois, l'vn des Gentils-hommes étrangers entretenus par le Duc; Sarlabaus Maistre de Camp, & les autres Soldats monterent à la chambre de l'Amiral. Si-tost qu'il ouyt le tumulte il se leua, & se tint à genoux, appuyé dessus son lict; Puis voyant entrer tout en alarme vn de ses amis qu'on appelloit Cornasson, il luy demanda quel bruit c'estoit là? A quoy Cornasson fit réponse; *Monseigneur, Dieu nous appelle à luy*, & s'enfuit en mesme temps par l'autre porte. Ceux qui deuoient faire le coup arriuerent incontinent, & n'eurent pas plustost apperceu l'Amiral, qu'ils s'en allerent à luy. Alors voyant la Besme qui auoit desia tiré son espée pour le fraper; *Ieune homme*, luy dit-il, *tu deurois respecter mes cheueux blancs; toutesfois fay ce que tu voudras, car aussi bien ne m'abregeras-tu que fort peu la vie.* Apres ces paroles, la Besme luy donna de son espée dans le corps, & les autres acheuerent de le tuer à coups de poignards, puis le ietterent du haut des fenestres dans la basse court, d'où il fut traisné dans vne escurie. Dans la mesme maison furent mis à

1572.

s'achemine au logis de l'Amiral,

dont la porte est enfoncée, & ceux qu'on y trouue sont tous mis à mort.

L'Admiral est surpris dans sa chambre,

Ses paroles à la Besme,

Sa mort, & celle de ses principaux Cõfidens.

1572. mort Teligny, Gendre de l'Amiral, Guerchy son Lieutenant, lequel ayant l'vn des bras enueloppé de son manteau, disputa sa vie iusques au dernier soupir; les Colonels Montaumor, & Rouuray, fils du Baron des Adrets, auec tous les autres de sa suitte. Sa Maiesté en ayant eu auis, fit appeller aussi-tost le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé qui s'y en allerent auec grande apprehension, voyant qu'on ne laissoit passer aucun de leur train, & de leurs Gentils-hommes. Alors le Seigneur d'O, Maistre de Camp du Regiment des Gardes, fit venir l'vn apres l'autre les principaux Huguenots qui se trouuerent dans le Louure, que les Soldats qui estoient rangez en deux longues hayes auec leurs armes prestes, mirent à mort, à mesure qu'ils entrerent en la basse court. Ainsi furent tuez le Comte de la Rochefoucaut, le Marquis de Renel, Piles qui auoit auec beaucoup de gloire deffendu Saint-Iean d'Angely, Pont-breton, Pluuiaut, Baudiné, Francourt Chancelier du Roy de Nauarre, Pardillan, Lauerdin, & plusieurs autres au nombre de deux cent. Tout à mesme temps fut donné le signal au Preuost des Marchands, au son de la cloche du Palais; & alors ceux qui se tenoient prests pour cette execution, ayant receu l'ordre de ce qu'ils auoient à faire par Marcel qui auoit n'aguere exercé la mesme Charge, & qui estoit en tres-grande authorité parmy le peuple, ils s'en allerent dans les maisons où les Huguenots estoient éparts; & sans distinction d'âge, de sexe, ny de qualité, en firent vn grand massacre. Tout le peuple estoit en armes, sous les Capitaines des quartiers, & en toutes les fenestres il y auoit

Sa Maiesté fait appeller le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé.

Les plus cõsiderables d'entre les Huguenots qui se trouuent dãs le Louure y sõt tuez.

Signal donné au Preuost des Marchands.

Massacre des Huguenots.

des lanternes allumées ; si bien que sans confusion ils s'en alloient de maison en maison executer la commission qu'ils auoient. Mais quelque bon ordre qu'y missent les Chefs, ils ne purent empescher que parmy les Huguenots ne fussent tuez plusieurs Catholiques, ou pour la haine publique, ou pour des inimitiez particulieres, du nombre desquels furent Denys Lambyn, & Pierre Ramus, hommes celebres en la profession des Lettres. Le Louure demeura fermé tout le iour suiuant, tandis que leurs Maiestez taschoient de remettre l'esprit du Roy de Nauarre, & du Prince de Condé. Ils leur remonstrerent ; Qu'ils auoient esté contraints d'executer enuers l'Amiral, ce que luy-méme auoit essayé de faire contre eux, mais que pour leur regard on les excusoit, à cause de leur âge ; Qu'on deferoit beaucoup à la proximité du Sang, Qu'ils auroient la vie sauue, & seroient à l'aduenir aymez & cheris, pourueu qu'ils vouluſſent viure en la Religion Catholique, reconnoistre le Roy, & luy rendre obeïssance. A ces paroles le Roy de Nauarre fit vne réponse pleine de soumission, qui fut ; *Qu'il seroit tousiours prest de se soumettre aux commandemens, & à la volonté du Roy*, estant resolu de ceder au temps, de dissimuler ce à quoy il ne pouuoit mettre remede, & de se reseruer luy-mesme à vne meilleure Fortune. D'où il s'ensuit qu'en sa consideration le Roy satisfait de ses paroles, donna la vie au Comte de Grammont & à Duras, qui luy promirent de le bien seruir à l'auenir ; comme en effet ils n'y manquerent pas. Mais le Prince de Condé, ou pour l'imprudence de son âge, ou pour auoir herité du naturel violent de

1572.

Plusieurs Catholiques sont tuez parmy eux.

Remonstrance de leurs Maiestez au Roy de Nauarre, & au Prince de Condé.

Humble réponse du Roy de Nauarre,

Grammont & Duras ont la vie sauue.

ſes Anceſtres, fit le reſolu, & voulut s'oppoſer à ce commandement, diſant; *Qu'il ne demandoit qu'vne choſe, qui eſtoit, qu'on ne le gênaſt point en ſa conſcience.* Ce qui mit le Roy ſi fort en colere, qu'il l'en tança rudement, l'appellant pluſieurs fois, temeraire, opiniaſtre, enragé, traiſtre, rebelle, & Fils de rebelle, juſques à le menacer de le faire mourir, s'il ne ſe faiſoit Catholique dans trois iours, & ne donnoit d'éuidentes marques de ſa repentance. Apres cela on luy bailla des gardes, comme auſſi au Roy de Nauarre; & apres leur auoir oſté ceux qui les ſeruoient auparauant, qui furent à l'heure meſme taillez en pieces, on renouuella leur train, par l'ordre exprés du Roy, & ſuiuant ſa volonté.

1572.

Obſtination du Prince de Condé, qui met le Roy en vne extréme colere.

Les Huguenots logez au Faux-bourg S. Germain, ſõt empeſchez de s'échapper.

Ceux des Huguenots qui ſe trouuerent logez delà la Seine, dans le Faux-bourg Saint Germain, entr'autres le Comte de Montgommery, & le Vidame de Chartres, qui ſe doutans de quelque malheur n'auoient point voulu demeurer au quartier de l'Admiral, n'ouïrent pas pluſtoſt le tumulte, qu'ils prirent la fuitte, les Pariſiens n'ayant pas eſté aſſez prompts à leur fermer le paſſage. Il y en eut pourtant qui ne pûrent jamais s'échaper: Car enuiron le poinct du iour, le Duc de Guiſe ayant paſſé l'eau, auec quantité de Caualerie, & de gens de pied, en ſurprit les vns à demy nuds, les autres ſans ſelle, & ſans bride, mais tous ſans armes; ſi bien qu'il n'y eut pas beaucoup de peine à leur oſter la vie. Le Comte de Montgommery, comme ie viens de dire, & le Vidame, furent les ſeuls qui ſe ſauuerent auec quelques dix hommes, & qui apres auoir eu bien de la peine, pour empeſcher qu'on ne

Montgommery, & & le Vidame de Chartres ſe ſauuent.

les connuſt, gagnerent enfin la mer, d'où ils paſſerent en Angleterre. Le premier iour, & le lendemain, furent tuez dans la Ville plus de dix mille perſonnes, où eſtoient compris plus de cinq cent Gentils-hommes & Caualiers, qui auoient eu les principales charges de la Milice, & qui de toutes les parts du Royaume eſtoient accourus pour honorer cette Noce. On arreſta priſonniers Briquemaut, & Arnaud Cauagnes, qui par Arreſt du Parlement furent depuis executez à mort comme rebelles. Le corps de l'Amiral, tiré par le Peuple de l'eſcurie où il auoit eſté mis, receut vne infinité d'outrages de cette multitude furieuſe, & forcenée contre ſon nom; qui apres luy auoir coupé la teſte & les mains, le traiſna par les ruës iuſques à Montfaucon, lieu où l'on expoſe ceux qu'on a fait mourir par la Iuſtice. Là il fut pendu par l'vn des pieds, au meſme Gibet, où l'on mit le feu depuis; & ainſi parmy les acclamations & les réjouiſſances publiques, il fut preſque tout bruſlé, ſans qu'on ſe laſſaſt des railleries & du mépris que l'on faiſoit de ſon corps; iuſqu'à ce qu'enfin deux domeſtiques du Mareſchal de Montmorency emporterent ſecrettement de nuict ce peu qui en eſtoit reſté, & l'enſeuelirent à Chantilly. Ce fut la fin de Gaſpard de Coligny, Admiral de France, le nom duquel par l'eſpace de douze ans entiers auoit remply tout tout ce Royaume du bruit de ſa gloire, & d'vne terreur extraordinaire; Grand exemple, pour monſtrer à tout le monde combien eſt ordinairement ruïneuſe & precipitée la fin de ceux, qui ſans autre conſideration que celle de leurs propres intereſts, ſe font accroire de pou-

1572.

Nombre des Huguenots mis à mort.

Eſtrange fureur du Peuple ſur le corps de l'Amiral.

Ses vertus & ſes vices.

1572. uoir par des moyens artificieux & ſubtils, eſtablir vne grandeur perdurable ſur le ſeul fondement de la prudence humaine. Car il ne faut point douter, qu'ayant eſté eleué dés ſes premieres années aux principales charges de la Milice, & pouſſé par ſa valeur & par ſa conduite ſur le ſommet des honneurs, il n'euſt égalé, meſme ſurpaſſé tous les Capitaines de ſon temps; ou meſme qu'il ne fuſt paruenu à la dignité de Conneſtable, & à toutes les autres Grandeurs du Royaume, ſi au preiudice de l'authorité de ſon Prince, il n'euſt entrepris de fonder ſa Fortune ſur les Factions & ſur les Guerres Ciuiles. Quoy qu'il en fût neãtmoins, dans le profond abyſme des diſcordes & des reuoltes publiques, ne laiſſoient pas d'eclatter en luy pluſieurs lumieres de conſtance, d'adreſſe, & de grandeur de courage, & particulierement des preuues illuſtres de ſon eſprit à manier les plus hautes & les plus hardies entrepriſes. Le lendemain de la mort de l'Amiral, le Duc d'Anjou ſortit du Louure; & accompagné du Regiment des Gardes, s'en alla par la Ville & par les Faux-bourgs, pour faire ouurir les Maiſons de ceux qui auoient voulu faire reſiſtance. Mais il ſe trouua, ou que la pluſpart des Huguenots eſtoient déja morts, ou qu'épouuantez, ils auoient pris ſur leur chapeau la contre-marque de la Croix-blanche, comme tous les Catholiques la portoient, ou qu'ils taſchoient d'aſſurer leur vie, en ſe cachant le mieux qu'ils pouuoient. Que ſi de hazard allant par les ruës, ils eſtoient montrez au doigt, ou reconnus en quelque ſorte que ce fuſt, le Peuple leur couroit ſus à l'inſtant, & les iettoit dans la riuiere.

Le Duc d'Anjou fait la reueuë dãs Paris, auecque le Regimẽt des Gardes.

Le

Le iour qui preceda cette épouuantable execution, le Roy dépécha plusieurs Courriers en diuers lieux du Royaume, auec ordre exprés aux Gouuerneurs des Villes & des Prouinces d'en faire de mesme. Neantmoins cette commission fut executée auec plus ou moins de rigueur, selon l'inclination de chacun. Car cette nuict-là il arriua qu'à Meaux, & le iour suiuant à Orleans, à Roüen, à Bourges, à Angers, à Thoulouse, & en plusieurs autres lieux, mais sur tout à Lyon, il se fit à l'exemple de Paris vn grand massacre des Huguenots, sans épargner, ny condition, ny aage, ny sexe. Comme au contraire, dans les Villes dont les Gouuerneurs estoient, ou dépendans des Princes, ou acquis à la Maison de Montmorency, on n'executa que foiblement, & le plus tard qu'on pust, l'ordre qu'on auoit receu; iusques-là mesme qu'en Prouence, le Comte de Tende dit franchement qu'il n'en feroit rien. A raison dequoy, peu de iours apres estant dans la Ville d'Auignon, il fut mis à mort, à ce que l'on croit, par l'exprés commandement du Roy. Ie pourrois rapporter icy des accidens qui furent étranges & terribles, veu que ce fleau s'étendit en diuers lieux sur des personnes de toutes conditions, auec vne merueilleuse varieté d'euenemens; si bien que la Renommée publia pour chose certaine qu'il fut tué en peu de iours plus de quarante mille Huguenots: mais le dessein que i'ay fait de me tenir dans l'ordre des choses, & de les deduire succintement, ne me permet pas de m'étendre dans le recit de ces aduentures tragiques. Le troisiéme iour d'apres la mort de l'Admiral, la persecution contre ceux de

1572. Cõmissions du Roy, dõnées aux Gouuerneurs, de traiter les Huguenots à l'exemple de Paris: executées le plus tard qu'on - pust en quelques Prouinces.

son Party n'estant pas encore finie, le Roy ac-
1572. compagné de tous les Princes & des Seigneurs
De-lara-tion du Roy en plein Parle-ment, de la Cour, s'en alla au Parlement en per-sonne; & bien qu'aux premiers iours, & par ses paroles, & par ses lettres, il eut attribué cét éuenement à vne émotion populaire, si est-ce qu'en vn lieu si celebre rendant manifestes ses desseins, il fit vne ample narration des causes qui l'auoient reduit à faire exterminer & mettre à mort ces Rebelles, qui ne cessoient de conspirer contre son Estat, & mesme con-
où il réd plusieurs raisons de ce qui s'est fait par son ordre. tre sa personne. Il remontra en suitte; Que leur ayant pardonné plusieurs fois les fautes passées, il auoit trouué qu'ils s'estoient toû-jours plus fort obstinez en leur perfidie, en leurs reuoltes, & en leurs Conjurations; Qu'il auoit enfin esté contraint de les preuenir, afin de n'en estre preuenu; ayant découuert, comme par miracle, la Conspiration qu'ils auoient fait d'oster la vie, non seulement à luy, mais à la Reyne sa Mere, aux Ducs d'Anjou, & d'Alençon ses Freres, & méme au Roy de Nauarre, qu'ils n'estimoient pas moins leur ennemy que les autres, pour s'estre éloi-gné depuis peu de leur commerce, & de leurs pratiques; Qu'à ces causes il auoit bien voulu en donner aduis aux Magistrats, afin qu'a-uec pareille rigueur ils procedassent contre vne Conjuration si detestable; & qu'il desiroit que tout le monde sçeût les justes & necessaires sujets qui l'auoient contraint de faire vne pu-nition si rigoureuse & si exemplaire. Apres cette remonstrance, par laquelle il fit tout ce qu'il put, pour leur persuader que l'affaire estoit arriuée inopinément, & d'elle-méme, la necessité l'ayant produitte, plustost qu'v-

ne longue deliberation, il voulut qu'aux actes ordinaires de la Cour l'on enregistraſt; Que tout ce qu'on auoit fait à Paris, & aux autres Villes du Royaume, contre l'Amiral & ſes adherans, eſtoit arriué de ſa volonté propre, & par ſes ordres exprés. Il commanda pareillement qu'on fiſt le procez à ceux qu'on tenoit priſonniers, & que méme on procedaſt contre la memoire des morts, en s'éclairciſſant de leurs Rebellions, & leur impoſant les peines preſcrites, & portées par la ſeuerité des Loix. Pour concluſion, il fit publier, non ſeulement à la Cour, mais par toutes les ruës de la Ville, qu'on euſt à faire ceſſer le Maſſacre en tous les lieux du Royaume, & à ne répandre plus de sãg, puiſque ce qu'on auoit fait iuſques alors par vne iuſte ſeuerité, deuoit deſormais ſuffire. Cette deffenſe neantmoins n'eut lieu qu'à Paris, où le nombre des Huguenots eſtoit déia eſteint, & aneanty; mais non pas aux autres Villes, où cét ordre eſtant arriué plus tard, fut auſſi executé auec plus ou moins de delay, conformément à la diſtance des lieux. La Cour de Parlement embraſſa tres-volõtiers cette Commiſſion de proceder contre les Huguenots; & par l'interrogatoire des Priſonniers, trauaillant à leur procés, ſelon les formalitez de la Iuſtice, cõdamna Briquemaut & Cauagnes, detenus dans la Conciergerie du Palais, à eſtre publiquement tenaillez, & écartelez, voulant qu'il en fuſt fait de méme à l'Effigie de l'Amiral, que l'on declara Rebelle, Perturbateur de l'Eſtat, Heretique, & Ennemy de tous les gens de bien. Apres ces choſes, ne ſe trouuant point d'infamie aſſez grande, pour en rendre la memoire odieuſe, la Cour or-

1572.

Commandement de faire ceſſer le maſſacre,

inutile ailleurs qu'à Paris,

Briquemaut & Cauagnes ſont condamnez à la mort.

Arreſt de la Cour contre l'Amiral

1572. donna que sa Maison de Chastillon seroit rasée, & toute sa posterité degradée de Noblesse, sans qu'elle pût pretendre en aucune sorte de paruenir aux biens & aux charges dans l'étenduë du Royaume de France; Et afin que les effets fussent conformes aux paroles, le Roy dépescha le grand Preuost, auec ordre de retenir sa femme & ses enfans. Mais l'aisné, auec la Vefue sa belle-mere, la femme de Teligny, & Laual, fils de feu d'Andelot, s'étoient sauuez à Geneve, d'où pour se mieux éloigner du danger, ils estoient allez demeurer en Suisse, au Canton de Berne. Leurs petits enfans, tant les filles que les garçons, furent menez à la Cour, où en leur bas âge ils eurent le succés qui dans la reuolution des choses du monde, accompagne ordinairement la ruïne des grandes familles.

dont la vefue, & son fils aisné se sauuent à Geneve.

La Charité reprise, & commét.

Durant que cette sanglante execution se fit à Paris, la Compagnie de Gens-d'armes du Duc de Neuers reprit la Charité, que les Huguenots tenoient encore. Car ayant trouué moyen d'y entrer, sous pretexte d'y vouloir faire monstre, & de receuoir la paye, elle se saisit des portes, & des lieux principaux, auec tant d'adresse & de promptitude, que les Habitans n'oserent branler, ny dire aucun mot; & ainsi la Ville fut reduite en la puissance des Officiers du Roy. Le Vicomte de Ioyeuse, & Philippe Strozzi, essayerent de faire le mesme, l'vn à Montauban, & l'autre à la Rochelle. Que si de hazard leur entreprise eust reüssi, la France en eust pû esperer du calme à ses troubles: Mais les aduis qu'auoient eu les habitans les faisant tenir soigneusement sur leurs gardes, furent cause que l'vn

Efforts inutils du Vicomte de Ioyeuse, & de Philippe Strozzi, sur Montauban,

ny l'autre ne pûrent executer leur intention, & qu'ainſi toutes les prouiſions qu'on auoit faites, ſous pretexte de la guerre de Flandres, furent inutiles. Tellement que le Vicomte de Ioyeuſe voyant ſon deſſein découuert, ne ſe reſerua que quelque nombre de Gentils-hommes du pays; & apres auoir congedié ſes troupes, ſe retira dans les places de ſon Gouuernement. Au contraire, Strozzi auec vn bon nombre de Caualerie, & de gens de pied, commença d'aſſieger, & de blocquer la Rochelle, ne ceſſant de ſolliciter les habitans, qu'au lieu de s'expoſer aux rigueurs de la Iuſtice, & au milieu d'vne Guerre deſeſperée; ils retournaſſent de leur bon gré à l'obeïſſance du Roy. Mais il paroiſſoit bien par l'ambiguité de leurs réponſes, qu'ils n'en vouloient rien faire, non ſeulement pour la confiance qu'ils auoient miſe en cette place, fortifiée par la nature du lieu, mais encore pource que les Miniſtres, qui s'eſtoient là refugiez en grand nombre, les enflammoient plus fort tous les iours du deſir de ſe conſeruer dans leur liberté, leur diſant pour cét effet; Qu'ils ne deuoient aucunement ſe fier aux promeſſes des Catholiques, qui par leurs maximes, tenoient qu'il leur eſtoit permis de fauſſer la foy à ceux qui pour eſtre d'vne Religion differente de la Romaine, eſtoient par eux nommez Heretiques. Mais à toutes leurs raiſons Strozzi en oppoſoit d'autres bien fortes, par leſquelles il leur remonſtroit la neceſſité d'obeïr à la volonté du Roy, & la ruïne que leur apporteroit leur obſtination. Cela ne ſeruoit de rien pourtant, & il ſe trouuoit apres tout, qu'on employoit plus de temps en negociations, & en diſcours ſu-

1572. & ſur la Rochelle.

Répõſes ambiguës des Rochelois;

Raiſons de leurs Miniſtres,

auſquelles Strozzi en oppoſe d'autres.

perflus, qu'en executions de guerre, la Cauallerie, & les gens de pied, ne bougeant des lieux proches de la Ville, ou ne faisant que costoyer les riuieres d'alentour, pour empécher qu'il n'y entrast aucun secours de viures.

1572. On empesche le plus que l'on peut qu'il n'entre aucuns viures à la Rochelle.

En ce mesme temps toute la Cour trauailloit à la Conuersion du Prince de Condé, & du Roy de Nauarre. Car il sembloit à la Reine, & à tout le Conseil, qu'apres qu'on auroit tiré ces Princes du Party des Huguenots, & osté aux Mal-contens la couleur & le pretexte du Sang Royal, l'Estat demeureroit libre, & purgé de ces humeurs malignes, qui par vne opiniastre violence, auoient troublé son repos durant le cours de plusieurs années. En effet, il se remarquoit qu'auecque beaucoup de fruit, & pour la seuerité de l'execution passée, vn nombre infiny de Huguenots auoit declaré de vouloir viure dans la Religion Catholique, & que plusieurs quittans leur pays, s'étoient reduits à s'en aller viure hors du Royaume. A cette Conuersion s'employoit auec grande efficace le Cardinal de Bourbon, Oncle de ces deux Princes, personnage d'vne illustre vertu, & d'vne grande probité; qui pour rendre susceptibles de la Religion Catholique ces Ames tendres, n'oublioit rien de tout ce qu'il iugeoit y pouuoir seruir, & passoit tous les iours plusieurs heures à les instruire auec le P. Maldonat, Iesuite, & autres Docteurs. Cependant il arriua bien à poinct que Des-Rosiers, autrefois Ministre, soit qu'il eust veritablement reconnu ses erreurs passées, soit qu'il le fist pour éuiter le danger present, ou qu'il vouluſt par là se rendre fauorables les Grands de la Cour, se mit à disputer auec

La Conuersion du Roy de Nauarre, & du Prince de Condé, est souhaitée de toute la Cour,

& sollicitée ardamment par le Cardinal de Bourbõ.

Hugues Sureau dit Des-Rosiers, autrefois Ministre d'Orleãs, quitte les opinions de Caluin.

beaucoup de ſçauoir & d'eloquence, contre les opinions & les enſeignemens de Caluin : Ce qui ſeruit d'vne couleur apparente, & d'vn honneſte pretexte aux Princes de ſe ranger dans le gyron de l'Egliſe, ſuiuant en apparence l'exemple de celuy-cy, qui auoit eſté principal Autheur & Maiſtre de leur créance paſſée. Le Roy de Nauarre fut le premier, qui cedant au temps, ſe reſolut de s'accommoder à la Fortune preſente ; d'où il arriua, qu'auec moins de difficulté, & plus de franchiſe, il ſe reconcilia auec l'Egliſe, & fut ſuiuy par la pluſpart de ſes domeſtiques, qui eſtoient reſtez en vie. Mais le Prince de Condé, qui pour ſon bas âge, & poſſible par ignorance, eſtoit d'vn eſprit plus reuêche, & plus opiniaſtre, auoit toûjours refuſé de ſe declarer Catholique, quoy que pour l'y faire reſoudre on y euſt employé quantité de raiſons, & meſme de continuelles menaces. Mais enfin le Roy fâché de ſon obſtination, le fit venir pour la derniere fois, & auec vn ton de voix, accompagné d'vn regard qui témoignoit ſa colere, ne luy dit que ces trois mots ; MESSE, MORT, ou BASTILLE, (c'eſt vne place forte à Paris, deſtinée pour les Priſonniers de haute condition) ſans luy permettre de luy rien repartir au contraire. Ce qui luy donna ſi fort l'alarme, que cette aprehenſion, iointe à pluſieurs autres reſſorts qu'on faiſoit ioüer pour le fléchir, le fit reſoudre à la fin à ſuiure l'exemple de tous les autres. De ſorte qu'aprés auoir eſté inſtruit par le Cardinal ſon Oncle, il aſſiſta publiquement aux Ceremonies de la Meſſe, auec la Princeſſe ſa Femme, ſœur des deux Ducheſſes, de Ne-

1572.

Le Roy de Nauarre ſe conuertit ;

Le Prince de Condé refuſe de l'imiter :

Il irrite la colere du Roy :

mais l'apprehenſion le reduit enfin ; &

1572. uers & de Guise. En quoy il eut pour imitateurs Louys Prince de Conty, & Charles de Soissons ses Cadets, qui perseuererent depuis en la Religion Romaine, auec beaucoup de sincerité. Le Roy & la Reyne conceurent vne grande esperance de Paix, apres la conuersion de ces Princes; Outre que pour l'authoriser, & la confirmer dauantage, le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, enuoyerent des Ambassadeurs au Pape, pour luy rendre vne reconnoissance publique. Aussi se réjoüit-il fort d'vn si heureux changement, & le tenant à vn bon-heur extraordinaire, pour estre arriué à son aduenement au Saint Siege, répondit à l'Ambassade auec de grandes demonstrations de bien-veillance. Durant ces choses, toute la Cour estoit extrémement consolée, de ce que par l'ingenieuse conduite de ces desseins, le Royaume estoit à la veille de se voir dans vne profonde Paix; pour comble de laquelle, on trauailloit le plus qu'on pouuoit à la reduction de la Rochelle. Mais comme les entrepriſes pleines de violence & de sang, n'ont iamais eu d'heureux succez, la Prouidence de Dieu, ou l'obstination des hommes en auoit déja disposé tout autrement. Car tous ceux qui par diuers accidens s'estoient échappez de ce massacre des Huguenots, ne pouuant viure parmy les Catholiques, auoient pris diuers Partys, selon la nature & la qualité des lieux. Ceux de Normandie, de Bretagne, & de Picardie, Prouinces situées sur le bord de l'Ocean, & qui regardent les Ports d'Angleterre, s'estoient en grand nombre refugiez en cette Isle, non seulement pour y viure dans la liberté de leur Religion, mais encore

auec luy la Princesse sa Femme, & ses deux Cadets.

Reconnoissãce réduë au Pape, par les deux Princes cõuertis.

Esperãce de Paix assez mal fondée.

Les Huguenots réchap. pez prénent diuers Partys, & trament de nouueaux troubles.

pour se pouuoir joindre sous le Comte de Montgommery, & sous les Auspices, & la protection de la Reyne Elisabeth ; afin que repassant la mer, ils essayassent en quelque façon de faire derechef soûleuer la France, & en troubler la tranquillité. Ceux du Dauphiné, de Prouence, & du Lyonnois, s'estoient retirez dans les Villes des Suisses, où ne cessant de parler & d'écrire contre vne si rigoureuse execution, faite contre ceux de leur mesme créance, ils taschoient d'émouuoir à pitié les Cantons Protestans, & de les débaucher de leur ancienne confederation auec la Couronne de France. Parmy ceux-cy les plus considerables estoient, comme nous auons dit, les fils d'Andelot, & de l'Admiral, lesquels par le bruit de l'authorité de leurs Peres, par la tendresse de leurs années, & par leur misere presente, touchoient d'vne extrême compassion les sentimens d'vn chacun. Dauantage, ceux de Champagne, & de Bourgogne, s'estoient reduits en Allemagne, où auec les Princes Protestans, & les Villes franches, ils s'efforçoient de rendre suspectes & mal affectionnées les actions du Roy de France. Mais ceux qui se trouuoient au cœur du Royaume, n'ayant point d'autre commodité de se sauuer, s'estoient iettez dans les quatre places fortes, que leurs Partisans tenoient encore, & se preparoient à s'y deffendre de toute leur force. Quant à ceux de l'Isle de France, de la Beausse, & du Niuernois, ils auoient déja pris Sancerre ; les Habitans du Languedoc, & de Gascongne, s'estoient fortifiez à Montauban, & à Nismes ; & ceux d'Anjou, de Poitou, de Xaintonge, & d'vne partie de la Guyenne auoient choisi la Ro-

1572.

Les fils d'Andelot & de l'Amiral, émeuuét à compassion ceux de leur Party.

1572. chelle, pour y estre comme en vn port assuré. Là sous le commandement de Iacques Henry, Maistre, ou comme ils disent, Maire de la Ville (charge qui dans le Gouuernement Politique, donne à celuy qui en est pourueu plus d'authorité qu'à pas vn autre) tous les Bourgeois auoient pris les armes, & s'estoient diuisez en huit Compagnies de deux cens hommes chacune. Outre ces derniers, ceux de leur Conseil, au nombre de cent cinquante, estoient enrolez sous vn Drapeau separé, comme en vne Compagnie Colonelle, commandée par d'Arandel, Lieutenant du Maire, personnage qui n'estoit pas moins vaillant qu'experimenté. A ces forces de ceux du pays, qui seruoient sans tirer paye, & pour leur propre deffense, il falloit ioindre celles de quinze cens hommes, accourus des Prouinces voisines; & lesquels sous diuers Capitaines estoient entretenus des contributions de la Ville, & des lieux d'alentour; tous vieux Soldats, extrémement courageux, & qui auoient la pluspart appris leur mestier aux guerres passées. Il y auoit de plus enuiron soixante Gentils-hommes échappez des païs d'alentour, & cinquante-sept Ministres, qui parmy le bruit & les trauaux de la guerre, ne cessoient d'encourager le Peuple, & de l'inciter à se deffendre constamment iusques à la mort. Auec cela, l'attirail des Armes, les munitions, & autres choses semblables n'estoient pas moins prestes, ny moins en estat que les hommes. Car outre la grande prouision qu'ils auoient de poudres, & les maisons où l'on ne cessoit d'en faire, il y auoit dans les Arcenaux de la Ville quantité de mousquets, d'harquebuses, de piques, de cou-

Preparatifs des Rochelois, cõmandez par Iacques Héry leur Maire.

Soldats par eux entretenus.

Leurs munitiõs de guerre:

levrines de grandeur démesurée ; huit canons, douze sacres, trente-huit pieces de campagne, & plus de soixante & dix fauconneaux, & harquebuses à croc, dont les habitans s'étudioient à se seruir auec adresse. Ils ne se donnoient pas moins de soin des viures que des autres choses ; & pour s'en fournir, ils n'épargnoient ny argent, ny peine. Aussi auoient-ils déja remply leurs magazins de bled, de vin, dont il y a grande abondance aux Isles voisines, & de tout ce qui durant vn long Siege peut seruir à l'entretenement des hõmes. A ces preparatifs de Guerre, le Roy & la Reyne n'opposoient point des armemens, mais des persuasions, & des traittez de Paix. Car desirant ioüir du fruit de leur industrie, sans s'exposer à de nouueaux dangers, & à de nouuelles fatigues, ils taschoient de reduire les Rochelois, sinon en vne entiere soumission, à tout le moins à vne obeïssance apparente, & d'éteindre le reste de ce feu, d'où se pouuoient allumer de nouueaux tumultes. C'estoit pour cela qu'ils auoient fait Gouuerneur de la Rochelle Biron, que l'on croyoit estre fauorable au Party des Huguenots, & mesme de leur Religion, mais qui témoigna par tout le cours de sa vie, qu'il estoit Catholique en effet, quoy que par vne espece d'enuie il fust ennemy de la maison de Guise, & pour ses interests propres enclin tout à fait à desirer la guerre. Le Roy & la Reine, pour les faueurs & les biens qu'ils luy auoient tousiours faits, quoy qu'en la derniere execution l'on eust proposé de le mettre à mort, se fians en luy, qui les trõpoit neantmoins, s'estoient persuadez que les Rochelois s'y deussent fier de mesme, & l'admet-

1572.

& leurs prouisiõs de bouche.

Biron nommé Gouuerneur de la Rochelle,

tre, sinon à l'entiere fonction, du moins à la
1572. qualité de Gouuerneur, pour satisfaire par ce
dissimule son dessein, moyen à l'honneur du Roy, à la propre seureté de leur vie, & à la liberté de leur Ville. Mais l'effet monstra combien peu d'assurance il y a en la foy des hommes, qui grauent en marbre les iniures receuës, au lieu que ceux qui les ont faites les écriuent sur le sable; & qui dans l'interieur de leur ame cachent des desseins interessez, & tout à fait éloignez de l'apparence exterieure. Car Biron arriué prés de la Rochelle, ne répondit nullement à ce qu'on attendoit de luy: Au contraire, soit qu'il desirast la continuation de la guerre, sur laquelle il auoit fondé toute l'esperance de sa
trompe l'esperãce du Roy: Fortune; soit qu'il y fust poussé par son humeur altiere, ou par vn secret déplaisir qu'il auoit qu'on eust mal reconnu ses seruices; soit que soupçonnant déja le Party Catholique, il ne iugeast point à propos qu'il eust l'auantage entier; soit qu'il apprehendast qu'on ne luy eust donné ce Gouuernement imaginaire, pour luy oster la charge de l'Artillerie, & qu'on ne perdist enfin l'vn apres l'autre ceux qui estoient suspects aux principaux Ministres d'Estat, & qui se défioient de la Maison de Guise; Tant y a, que pour quelque sujet que ce fust, il aduertit secrettement les Rochelois de ne point receuoir pour Gouuerneur de leur Ville, ny luy, ny vn autre; & que s'ils le faisoient, ce seroit le vray moyen de les reduire entierement à l'obeïssance du Roy; Qu'il sçauoit que son intention estoit non seulement d'éteindre le Party des Huguenots, mais encore de leur oster les Priuileges, & les Immunitez de la Ville mesme, afin de la reduire
& conseille aux Rochelois de ne point receuoir de Gouuerneur.

si bas qu'elle ne puſt eſtre à l'auenir vn Azyle, & vne retraitte aux Perturbateurs de l'Eſtat. Les Rochelois donc rendus plus opiniaſtres qu'auparauant par cét auis ſecret, refuſerent de receuoir Biron pour Gouuerneur, quoy qu'il témoignaſt en apparence d'auoir vn extréme deſir de le vouloir eſtre, & alleguerent pour toute raiſon, que c'eſtoit choſe immediatement contraire aux Franchiſes & aux Priuileges, où le Roy proteſtoit continuellement de les vouloir maintenir. 1572.

Effets de ce conſeil.

Pendant cette Negociation, où pluſieurs iours furent employez, il y eut diuerſes coniectures, qui rendirent Biron ſuſpect à la Reyne, ſi bien qu'il falut ietter les yeux ſur vn nouueau ſuiet, qui fuſt capable de gagner les Rochelois, & de fléchir leur obſtination. La Fortune ne tarda pas de leur en preſenter vn entierement propre à leur deſſein. Car du viuant de l'Amiral, les Huguenots ayant ſuiuy le Comte Louys de Naſſau, pour ſecourir les Alliez du Païs-bas, pris la Ville de Mons, & mis les Eſpagnols dans vn grand ſoupçon, pour eſtre en doute des deſſeins du Roy de France, & enclins à croire que cette émeute ſe faiſoit de ſon conſentement, afin de cõmencer l'entrepriſe ſur le Païs-bas, dont il ſe parloit ſi fort; toutes les forces du Roy Catholique ſe ietterent de ce coſté-là, pour eſteindre en ſa naiſſance vn ſi dangereux embraſement, & interrompre le cours d'vne guerre qu'õ tenoit déja pour aſſurée. Mais par le maſſacre des Huguenots, qui s'enſuiuit à Paris à quelque temps de là, l'intention du Roy eſtant manifeſte à tout le monde, ceux qui s'eſtoient ſaiſis de Mons ſe voyant non ſeulement ſans honneur & ſans

qui rendent Biron ſuſpect à la Reyne.

Ceux qui s'eſtoiét iettez dans Mons, ſont cõtraints de rẽdre la Ville.

1572. credit, mais encore ſans eſperance d'aucun ſecours, furent contraints de ſe rendre; De maniere qu'apres auoir beaucoup ſouffert en ce Siege, ils ſe ietterent dans la Picardie, & dans les Villes voiſines. Toutesfois ils y furent fort mal receus des Gouuerneurs; & Ienlis leur principal Chef, apres y auoir perdu ſes gens, que Villiers, Gouuerneur de Chaune, luy tailla en pieces, y perdit auſſi la vie, auec pluſieurs autres Capitaines. La Noüe, qui dans les guerres paſſées auoit eu le Gouuernement de la Rochelle, & deffendu la Xaintonge en faueur des Princes, auec beaucoup d'honneur, fut le ſeul qui ſe ſauua: Car le Duc de Longueville, Gouuerneur de Picardie, l'accueillit ſecrettement; & apres luy auoir obtenu ſauf-conduit, le preſenta au Roy, qui le receut fauorablement, comme vn Sujet tres-conſiderable, & pour ſa prudence en la Politique, & pour la grande experience qu'il auoit des affaires de la Guerre. On le iugea propre à manier les eſprits des Rochelois, à cauſe des choſes que par le paſſé il auoit faites pour eux, & capable par ſon eloquence, & ſa grande authorité, de vaincre leurs défiances & leurs humeurs obſtinées. A raiſon dequoy, le Roy & la Reyne luy firent connoiſtre leur intention, qui eſtoit, non pas de reduire ces Peuples à la ſeruitude, au deſauantage de leurs Priuileges, & de leurs Franchiſes, ny de geſner leurs Conſciences, & de les contraindre de changer de Religion, mais ſeulement de faire en ſorte que cette Ville ne fuſt plus à l'auenir vn lieu de retraite aux ennemis de l'Eſtat; & que ioüiſſant de leurs immunitez accouſtumées, & d'vne pleine liberté de Conſcience, ils re-

Le Duc de Longueville preſente la Noüe au Roy,

qui l'inſtruit pour l'éuoyer à la Rochelle.

connuſſent leur Roy naturel, & luy obeyſſent. Par où ils luy perſuaderent, bien que contre ſon gré, ſelon quelques-vns, & comme par force, d'accepter le Gouuernement de cette Ville, où il s'en alla en la compagnie de l'Abbé Iean Baptiſte Gadagne, Florentin, pour faire vn dernier effort à ſonder les volontez de ces Habitans. Mais ils eſtoient déja ſi fort perſuadez, par les ſecrets aduis de Biron, & ſi endurcis par les continuelles exhortations de leurs Miniſtres, qu'on eſſayoit en vain de les reduire à l'obeyſſance du Roy. Ce qui fut cauſe que la Nouë ſe voyant receu d'eux dans leur Ville aſſez froidement, & auec peu de demonſtration d'honneur; ſoit que ce fuſt ſon premier deſſein, ſoit que le ſoupçon de ſa vie l'y pouſſaſt, au lieu de leur perſuader de ſe ſouſmettre à la clemence du Roy, ſe reſolut non ſeulement de demeurer auec eux, mais d'accepter la charge de General de leur Armée, qu'ils luy offrirent volontairement, ſçachant qu'ils auoient beſoin d'vn homme de ce courage & de cette authorité, pour commander leurs gens de guerre; D'où il aduint qu'ayant congedié l'Abbé Gadagne, qui eſtoit venu auec luy, il ſupplia le Roy de l'excuſer de ce qu'il auoit accepté cette charge, diſant qu'il l'auoit fait ſur l'eſperance d'en pouuoir reduire plus aiſément ce Peuple à ſon obeyſſance par la longueur du temps, & preuenir le danger qu'il y auoit, que par vne extrême neceſſité il ne ſe iettaſt entre les mains de quelque autre, d'où il euſt pû s'enſuiure qu'ouurant vn chemin aux Eſtrangers, & aux Seditieux, il euſt mis en danger le repos & le ſalut de l'Eſtat. Par leſquelles excuſes s'efforçant de ſa-

1572.

Il s'y en va auec quel'Abbé Gadagne:

Eſt receu des Habitans aſſez froidement,

accepte la charge de General de leur Armée,

& s'en excuſe au Roy,

1572. tisfaire à la foy qu'il auoit donnée, il tint toûiours en suspens l'esprit du Roy, auecque beaucoup d'adresse, iusques à ce que les euenemens firent voir qu'il s'accommodoit au temps. Ce fut la seconde faute qu'on fit à la Cour, quand on voulut trauailler à la reduction de la Rochelle: Car au lieu d'y employer d'abord la Force & les Armes, sans donner loisir aux Habitans, qui estoient encore en branle, de se fortifier, & de se pouruoir de munitions, l'on y proceda par voye de Negociation, pour l'auersion qu'on auoit de reprendre les armes, & possible pource qu'on ne croyoit pas cette affaire si importante qu'elle estoit. D'où il arriua cependant, qu'en pensant donner Biron aux rebelles, on augmenta plus fort leur courage, & leur obstination; & qu'en leur enuoyant la Nouë, on les pourueut d'vn excellent Capitaine, dont ils auoient besoin plus que de toute autre chose.

dont il tient ainsi l'esprit en suspens.

Faute signalée.

Mais enfin, apres auoir reconnu que là où les artifices & les persuasions, ne pouuoient rien, il y falloit necessairement employer la force, & que la rebellion de la Rochelle y portoit de mesme Nismes, Sancerre, Montauban, & quelques autres Places de moindre importance, que les Huguenots auoient surprises; le Roy, bien que sur le tard, se resolut d'en voir vne fin. Pour cét effet, il mit ordre que la Châtre, Gouuerneur de Berry, assiegeât promptement Sancerre; Que le Marquis de Villards, declaré Lieutenant du Roy de Nauarre, passast en Guyenne; Que le Seigneur de Ioyeuse, en qui leurs Maiestez auoient vne confiance particuliere, assaillist Nismes, & les autres Places d'alentour; Et que Philippe Stroz-

L'exemple de la Rochelle attire à la Rebellio plusieurs autres Villes.

Nouueaux ordres donnez par le Roy,

zi, auec Biron, duquel ils ne sçauoient pas les artifices, ou dont ils ne vouloient pas laisser la valeur sans employ, missent le siege deuant la Rochelle, où le Duc d'Anjou deuoit aller en suitte, auec toutes les forces du Royaume. Voila donc que sans differer dauantage, la Châtre extrémement zelé à la Religion Catholique, & au Party des Seigneurs de Guise, s'en alla camper deuant Sancerre, Ville de son Gouuernement de Berry, proche de la riuiere de Loire, d'où elle pouuoit tirer plusieurs commoditez de diuers endroits. Mais comme il vid qu'apres beaucoup de sanglans assauts donnez à la Ville, elle s'obstinoit toûjours plus fort, il se resolut de la reduire par la faim, de sorte que l'ayant blocquée de toutes parts, il en pressa le siege auec tant de soin, que par le moyen d'vne patience inuincible, il la reduisit enfin à se rendre : ce qu'elle ne fit qu'au bout de huit mois tout entiers, apres auoir soufferts toutes les miseres, & toutes les extremitez, dont la Nature peut estre capable. Le Marquis de Villars, confirmé en la place de Gaspard de Coligny, & derechef l'Amiral, entré dans la Guyenne, auec la mesme resolution d'y combattre les Huguenots, les chassa de toutes les Places qu'ils tenoient, & les ayant regagnées sur eux, les contraignit de se jetter dans Montauban, où il les tint si bien assiegez, qu'estans reduits à vne extréme necessité, ils soustenoient plustost le siege par vne obstination determinée, que par aucune force qu'ils eussent. Au contraire, le Mareschal d'Anville, sans lequel Ioyeuse ne pouuoit faire aucun progrez, pour n'estre nullement enclin à la ruine des Huguenots, s'en

1572.

qui fait mettre le siege deuant la Rochelle.

Redition de Sancerre.

Le Marquis de Villars reprend les Places que les Huguenots tenoient en Guyenne.

1572. estoit allé de la Cour en son Gouuernement. La connoissance qu'il auoit d'estre fort mal dans l'esprit du Roy, & d'auoir mesme couru fortune de se trouuer enueloppé dãs le Massacre de Paris, luy faisoit nourrir d'autres desseins dans l'ame, & tirer les choses en longueur par des remises artificieuses. A raison de cela contre l'opinion de Ioyeuse, & de plusieurs autres Capitaines, ne touchant point à la Ville de Nismes, quoy qu'en tout le païs elle seruist de retraitte aux Huguenots, il mit le siege deuant Sommiere, petite Ville extrémement foible; apres laquelle, quoy qu'enfin il se vid obligé à la prendre pour son honneur, il perdit neantmoins tant de temps, & tant de gens, qu'il en fut reduit depuis à estre spectateur oysif de l'euenement des choses. Mais le plus haut poinct des affaires dépendoit du siege de la Rochelle, n'y ayant personne qui ne iugeast que de la prise de cette Place, se deuoit ensuiure l'entiere ruine des Huguenots. A cause dequoy, Strozzi & Biron l'ayant déja tenuë assiegée plusieurs semaines, à la fin au commencement du mois de Féurier de 1573. de l'an mille cinq cent soixante & treize, le Duc d'Aniou s'y en alla, menant auec luy toutes les Compagnies de Gens-d'armes, toute l'Infanterie, tãt Françoise que Suisse, & la pluspart, de la Noblesse Catholique, auec vn prodigieux attirail de toutes les choses qui peuuent estre necessaires pour assieger vne Place. En cette Armée estoient le Duc d'Alençon, troisiesme Frere du Roy, le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, pour oster entierement aux Rochelois l'esperance d'auoir la protection des Princes du Sang. Là pareillement estoient

Artificieux delas du Mareschal d'Anville,

qui assiege Sommiere.

Le Duc d'Anjou s'en va à la Rochelle,

venus les Ducs de Montpenſier, d'Aumale, de Guiſe, de Mayenne, de Neuers, de Boüillon, d'Vſez, & de Longueville; Comme encore le Prince Dauphin, le Comte de Maulevrier, le Mareſchal de Coſſé, Monſieur d'Angouleſme, le Comte de Retz, Mont-luc & tous les Capitaines & les Seigneurs qui auoient quelque reputation dans les armes; d'où il paroiſſoit bien qu'ils eſtimoient tous que le ſalut du Royaume conſiſtoit en l'iſſuë de cette entrepriſe. Les Rochelois ayant eu loiſir de ſe pouruoir des choſes neceſſaires contre de ſi grands preparatifs, & de fortifier leur Ville de toutes parts, eſtoient reſolus de ſe deffendre iuſques aux extremitez, ayant donné charge du Gouuernement au Maire Iacques Henry, qui auoit pour Adioints pluſieurs des principaux Bourgeois, & celle de la deffenſe à la Nouë. La ſituation de la Rochelle eſt merueilleuſe. Du coſté de la terre elle eſt enuironnée de pluſieurs mareſcages, qui s'entreſuiuent, & s'étendent fort auant, & n'a ſeulement qu'vne aduenuë vers le Septentrion: C'eſt par où l'on ſe donne vne entrée dans l'vne des portes de la Ville, laquelle fortifiée de foſſez, de murailles, de boulenards & de terre-pleins à la moderne, à qui l'aſſiette du lieu, & les fortifications ſont grandement aduantageuſes, eſt ſi bien flanquée, & deffenduë de toutes parts, que l'Art & la Nature contribuent également à la rendre forte. Elle a du coſté de la Mer vn Port extrémement grand, & où de la façon qu'il eſt diſpoſé naturellement, on aborde par diuerſes emboucheures, & par pluſieurs endroits, qui ſont maiſtriſez de vents differents; de telle ſorte, que preſque en tout

1573. où tous les Princes, & les plus fameux Capitaines le ſuiuent.

Deſcription de la Rochelle.

1573. temps les vaiſſeaux peuuent gagner ce Havre, de quelque façon que les armées, pour groſſes & fortes qu'elles ſoient en puiſſent empécher l'entrée. Car la coſte d'alentour, difficile & incommode à l'abord, ne permet pas aux Nauires d'y pouuoir eſtre long-temps à l'anchre, à cauſe de la diuerſité des Vents, & des frequentes & longues tempeſtes, qui empéchent par conſequent qu'on ne puiſſe tenir ce port aſſiegé; Et ainſi il eſt tres-difficile de s'oppoſer au ſecours de cette Place, quand il luy en vient par mer; ioint qu'il eſt aſſez aiſé de l'aſſieger, mais preſque impoſſible de la prendre par terre. La raiſon eſt, pource qu'encore que de ce coſté la ſituation en ſoit ſi haute, que peu s'en faut qu'elle ne commande la Ville, ſi eſt-ce qu'en ſi peu d'eſpace les fortifications ſont de meſme ſi releuées, ſi bien iointes & en ſi grand nombre, qu'on peut difficilement faire les approches; Outre qu'il y a derriere vne place d'armes tellement commode, que les aſſiegez s'y peuuent ranger en ordre de bataille pour ſouſtenir l'aſſaut.

Le Duc d'Anjou fait d'incroyables efforts pour prédre la Ville.

Voila quelle eſtoit alors cette place, quelles ſes fortifications, & quels les preparatifs qu'on faiſoit contre elle. Le ſiege ne fut pas moindre que l'eſperance qu'en auoient les Aſſaillans. Car durant l'eſpace de cinq mois entiers, des Aſſauts & des combats ſans nombre furent donnez à la Ville. A quoy le Duc d'Anjou n'épargna ny dépenſe, ny fatigue, ny danger; mais il employa pour eſſayer de la prendre, tout ce que les forces & l'induſtrie luy pûrent fournir en cette guerre. La Place fut défenduë & par les hommes & par les femmes auec vne extréme valeur, & vne con-

Merueilleuſe reſiſtáce des Habitás.

stance merueilleuse. Elle seule soustint long-temps la puissance & l'impetuosité de tout vn Royaume, & ne combattit pas moins bien la faim & la necessité que les assauts des Ennemis & la violence de leur artillerie. Dans les euenemens de ce siege qui furent diuers & en grand nombre; la Nouë trouua moyen de se bien remettre dans l'esprit du Roy, & obtint permission de se retirer chez luy, pour y pouuoir viure à l'auenir en homme priué. Il prit cette resolution en partie, pource qu'en vne de leurs assemblées les Bourgeois ayant parlé de se rendre, & de ceder à la force, puis qu'aussi bien ils voyoient qu'ils n'y pouuoient resister plus long-temps, luy estant arriué d'auoir quelque different auec les Ministres, le pouuoir desquels estoit excessif sur l'esprit des Habitans, & qui ne cessoient inconsiderément de l'inciter à tenir bon; il y en eut vn parmy eux qu'on nommoit la Place, qui fut si temeraire, qu'apres l'auoir plusieurs fois indignement outragé & appellé Traistre, leua la main pour luy bailler vn soufflet. D'où il s'ensuiuit qu'encore que la Nouë témoignast d'endurer cét outrage pour le commun bien de tous, & que le Ministre comme fou en fut detenu prisonnier plusieurs iours; si est-ce qu'en estant fort picqué en son ame, & preuoyant d'ailleurs que par l'arriuée du Comte de Montgommery qu'on attendoit d'Angleterre auec du secours, cette Charge luy seroit ostée & donnée au mesme Comte, auec lequel il y auoit long-temps qu'il ne pouuoit s'accorder, il se resolut de partir de la Rochelle: De sorte que le iour d'apres, estant sorty hors des remparts pour s'en aller

1573.

La Nouë se retire chez luy, & pourquoy.

Les Habitans de la Rochelle parlét de se rédre,

& leurs Ministres s'y oppo-sent.

1573. eſcarmoucher contre les Ennemis, comme il auoit accouſtumé de faire, il tira droit à leur Camp, où il fut trouuer le Duc d'Anjou, auecque fort peu de gens; & ainſi il fit paſſer pour vn effet de la foy donnée au Roy, ce qui en eſtoit vn de l'accident qui luy venoit d'arriuer. A quoy il ſe reſolut, ou pour ſe vanger de l'affront receu, ou pour aſſeurer ſa propre vie, qu'il voyoit expoſée aux embuſches & aux calomnies des Miniſtres. Son exemple fut ſuiuy par quantité de Gentils-hommes, & d'autres Capitaines, ſans que la perſeuerance du Peuple, ny la chaleur des Soldats Huguenots ſe ralentiſſent pour tout cela. Ils ſupportoient parmy la fierté des Armes, les furieux & ſanglans Aſſauts, qui iour & nuit eſtoient redoublez de diuers endroits, & ſouffroient auec vne conſtance inuincible les incommoditez, la fatigue, & la nececeſſité des viures, qu'il falloit qu'ils enduraſſent ſans ceſſe. Les Aſſaillans auoient baſty deux Forts du coſté de la Mer; l'vn à la pointe de Coreille, & l'autre à l'oppoſite, au lieu qu'ils appellent le Port-neuf, leſquels capables de loger mille Soldats, eſtoiẽt tenus, l'vn par le Capitaine Coſſeins, & l'autre par Gas, * châcun d'eux ayant quinze pieces d'Artillerie; & au milieu eſtoit à l'anchre vn gros vaiſſeau, lequel chargé de coulevrines deffendoient l'embouchure du Port, & en empeſchoient l'entrée. De maniere qu'auec vn trauail continuel, elle eſtoit fermée en cét endroit-là; & du coſté de la terre, tous les Princes & les Seigneurs de l'Armée auoient ſi bien partagé leur trauail, que les redoutes & les tranchées ſe touchoient, de quelque part qu'on les regardaſt, ſans qu'on ceſſaſt de re-

A l'exẽple de la Nouë pluſieurs autres Capitaines abandonnent les Rochelois,

qui dans les incõmoditez de la guerre ſe monſtrẽt infatigables.

Deux Forts baſtis par les Aſſaillans.

* *qui eſtoit Capitaine auſſi.*

nouueller l'assaut à toute heure; & neantmoins les Assiegez ne laissoient point par leur fatigue & par leur resistance, d'égaler la hardiesse & l'industrie des Assaillans. Que si quelque chose donnoit de l'aduantage à leur valeur, & à leur constance, c'estoit la grande quantité d'auis qui leur venoient à tout moment de diuers Amis qu'ils auoient dans le Camp. Car non seulement parmy les simples Soldats, mais parmy les Capitaines, il s'en trouuoit plusieurs qui ne desiroient ny la prise de la Rochelle, ny la ruïne du party Huguenot; & l'on tenoit mesme que Biron, qui commandoit l'Artillerie, en retardoit l'effet, suiuant ses premiers desseins, & fauorisoit l'esperance des Assiegez. Tout cela n'empéchoit pas pourtant que les plus resolus d'entre le Peuple, & les Soldats les plus aguerris, ne fussent reduits à n'en pouuoir plus; & les esperances qu'ils attendoient du secours d'Angleterre & d'Allemagne aneanties d'elles-mesmes. Car les Princes Protestans vaincus par les persuasions de Gaspard, Comte de Schomberg, que le Roy leur auoit enuoyé estoient resolus de ne se plus entremettre des troubles de France, s'il n'y auoit quelque Prince du Sang, qui par son argent & son authorité, pust subuenir aux frais de la guerre. D'ailleurs, la Reine Elizabeth, à qui pour la mesme fin le Roy auoit député Albert de Gondy, s'étoit dispensée de leur enuoyer ny gens, ny vaisseaux, pour combattre sous ses Enseignes; & le Comte de Montgommery party pour secourir les Assiegez auec vn bon nombre de Vaisseaux, mais tous mal armez, & presque vuides de gens de guerre; quoy qu'il eust

1573. Assauts renouuellez.

Opiniastreté des Assiegez, d'où causée.

Ils n'esperent plus de secours ny d'Allemagne, ny d'Angleterre.

Les Vaisseaux du Côte de Montgõmery repoussez par l'Armée Royale.

1573. fait entrer dans le port vn Nauire plein de munitions, si est-ce que repoussé par l'Armée Royale, & desesperé de pouuoir faire aucun progrez, il auoit pris le large dans la mer, ne pensant plus, ny à faire leuer le siege ny à secourir la Ville reduite aux extremitez; mais se contentant d'exercer le mestier de Pyrate dans les costes de Normandie & de Bretagne. A toutes ces choses il falloit adjouster qu'il ne restoit aux Assiegez presque plus de viures, ny de munitions de guerre; & qu'encore que d'vn autre costé le Duc d'Anjou en vn siege de tant de mois, eût perdu le Duc d'Aumale, que le canon auoit tué dans les tranchées, auec plusieurs Gentils-hommes & Capitaines; que plus de vingt mille Soldats fussent morts, ou par les Armes, ou de maladie, & que luy-mesme en la reueuë des tranchées ayant esté blessé, bien que legerement au col, au costé, & à la main gauche, d'vn coup de mousquet chargé de postes, eust plus besoin de repos que de trauail; si est-ce qu'il ne relaschoit en rien de cette ardeur violente qui le portoit au combat; Au contraire, il renforçoit plus fort le siege de iour en iour, six mille Suisses luy estans arriuez depuis peu; Tellement qu'il y auoit toutes les apparences du monde, que la Ville ne pouuoit plus tenir. En effet, elle eut esté contrainte à la fin de ceder aux Armes du Roy, auec vne extréme desolation, si vne occasion inesperée n'eût diuerty la ruïne qui la menaçoit: Il y auoit desia plusieurs mois qu'on proposoit d'élire Roy de Pologne le Duc d'Anjou. Il s'en parloit mesme du viuant de Sigismond Auguste, Roy de ce Royaume-là, dont le dessein estoit de luy donner en mariage sa sœur

rauagent les costes de Bretagne, & de Normandie.

Mort du Duc d'Aumale, & de plusieurs autres Chefs.

Le Duc d'Anjou blessé, s'obstine plus fort au combat.

Dernieres extremitez de la Rochelle.

On parle d'élire le Duc d'Anjou Roy de Pologne.

sa Sœur Anne, & de le faire declarer en suitte son successeur par les Estats de ses Prouinces. Cette esperance s'augmenta grandement depuis la mort de ce Prince. Car bien que cette Couronne eut pour Concurrans Ernest, Archiduc d'Austriche, Fils de l'Empereur, & Sigismond Roy de Suede, il sembloit neantmoins que pas vn d'eux ne fust comparable, ny en valeur, ny en gloire, au Duc d'Anjou; dont la renommée, & pour ses hautes vertus, & pour les Victoires qu'il auoit gagnées, voloit par tous les coins de l'Europe. Le Roy de France employoit tous ses soins à faire reüssir le dessein de cette Eslection; & la Reine Mere y trauailloit encore plus fort, ayant pour ses Fils de merueilleuses tendresses. Tellement que l'vn & l'autre n'épargnoient, ny peine, ny argent, ny promesses, ny industrie, ny rien de ce qu'ils iugeoient necessaire pour venir à bout de cette affaire. Il y auoit desia long-temps que pour l'acheminer ils se seruoient de l'entremise de Balagny, qui sous pretexte d'aller voir le monde s'estoit arresté en ce païs-là, & auoit pris connoissance auec plusieurs des principaux. En suitte dequoy, elle fut depuis maniée auec plus de chaleur par Iean de Montluc, Eueſque de Valence, par Guy de Lansac, & par plusieurs autres personnages, qui étoient de moindre condition, mais non pas moins adroits à traitter auec les Estats de ce Royaume. Le plus fort obstacle qu'y trouuoient les Agens du Roy, estoit l'opposition des *Euangeliques* de ce païs-là (ainsi qu'ils appellent en Pologne ceux qui en matiere de Religion suiuent de nouuelles opinions.) Ils témoignoient auoir peu d'inclination pour le Duc d'An-

1573.

Leurs Maiestez desireuses du succez de cette élection, s'y employent ardamment par l'entremise de Balagny, de Iean de Montluc, & de Guy de Lansac. *Les Euangeliques* de Pologne s'yopposent, & pourquoy.

1573. jou, partie à cause qu'il auoit gagné toutes ses Victoires contre ceux de leur même créance, partie pource que le massacre arriué à Paris, dont il se parloit diuersement en ces lointaines contrées, leur faisoit apprehender qu'il ne vouluſt troubler & inquieter de méme ceux qui estoiẽt alienez du Saint Siege, & de la Foy Catholique, dont ils sçauoient qu'il estoit religieux obseruateur. Cette apprehension des Euangeliques estoit fomentée par les Ambassades, & par Lettres de plusieurs Princes Protestans d'Allemagne, mal satisfaits des actes tragiques exercez sur les Huguenots de France, & mesme jaloux de la grandeur de Henry. A raison de ces choses, le Roy fit tout ce qu'il pût, & par écrit, & par l'entremise de ses Ambassadeurs, pour leur oster l'opinion qu'ils auoient, que cette execution eût esté premeditée, & tramée de longue-main. Car comme si le fait fut arriué inopinément, & par accident, il en attribua la cause à ce que l'Amiral se voyant blessé par ses Ennemis, s'estoit luy-mesme precipité à conspirer derechef contre la Maison Royale. Surquoy il concluoit, qu'il vouloit bien permettre la liberté de Conscience, mais non pas la profession ouuerte de la Foy de Caluin. Maintenant donc il ne se contenta pas de cela; & de crainte d'aigrir encore plus fort le courage des Protestans, & des Euangeliques, il commença de proceder froidement en l'entrepriſe de la Rochelle, pour empescher que le Duc y entrant de force, ne se rendiſt plus odieux, & que par la desolation de cette Ville, il ne mît vn puissant obstacle à cette Election, qui sembloit desia estre heureusement acheminée. En

Les Princes Protestans d'Allemagne, se plaignent du Massacre fait en France.

Le Roy tasche de leur oster la mauuaise opiniõ qu'ils ont de luy,

& par raison d'Estat, se relâche de l'entrepriſe de la Rochelle.

effet, cette penſée n'eſtoit pas du Roy, mais des Ambaſſadeurs qu'il auoit en Pologne, & particulierement de l'Eueſque de Valence, qui donnoit ſouuent des aduis exprés; Que pour ne rendre difficile l'affaire dont il s'agiſſoit, l'on traittaſt plus doucement auecque les Huguenots de France. Pour ces conſiderations l'on mit en auant de nouueaux traittez d'accord auec les Rochelois, ſans qu'on ceſſaſt neantmoins de preſſer le ſiege, iuſqu'à ce que la nouuelle vint que les Polonois auoient eſleu Henry pour leur Roy, d'vn conſentement vniuerſel. Cela luy fit trouuer bon de leuer le ſiege, pourueu que ce fuſt auec tant de moderation, que ſon honneur n'y couruſt point de hazard, & que ſes nouueaux Subjets n'en fuſſent point mal ſatisfaits auſſi; eſtant bien content de leur oſter tout ſoupçon qu'il les voulût geſner dans la liberté de leur Conſcience. L'on commença donc de preſſer l'accommodement auec les Huguenots, leſquels laſſez, & preſque reduits au deſeſpoir de pouuoir plus long-temps ſouſtenir le ſiege, relaſcherent entierement de leur ancienne conſtance, & ſe porterent à demander la Paix. A ce deſſein fut grandement fauorable l'inclination naturelle du Duc, qui s'ennuyant de la fatigue des armes, deſiroit non ſeulement de retourner à la Cour, pour en gouſter les plaiſirs, mais de s'en aller le pluſtoſt qu'il pourroit, prendre poſſeſſion de ſon nouueau Royaume. Ainſi les Deputez de la Rochelle ayant pluſieurs fois paſſé dans le Camp, pour y traitter d'accommodement, accorderent enfin l'onziéme iour de Iuillet; Que la Ville ſe ſoûmettroit à l'obeiſſance du Roy,

1573.

Le Duc d'Anjou éleu Roy de Pologne ſe reſout à leuer le ſiege de deuant la Rochelle.

Les Rochelois reduits à demãder la Paix, enuoyét leurs Deputez au Camp, pour la traitter, & l'on en paſſe enfin les Articles

moyennant ces conditions ; Que le Roy par
1573. ſa Declaration tiendroit pour ſes bons & fideles Sujets les Habitans de la Rochelle, de Montauban, & de Niſmes ; Qu'il approueroit tout ce qui auoit eſté fait par eux, depuis le mois d'Aouſt de l'année precedente mille cinq cent ſoixante & douze, iuſques au iour de l'accommodement, aboliſſant & mettant en oubly tous les excez qui dans les deſordres des Guerres Ciuiles ſe trouueroient auoir eſté commis par les meſmes Habitans, ou par leurs Soldats & Adherans ; Qu'aux Villes ſuſdites il permettroit l'exercice libre & public de la Religion appellée Reformée, à condition neantmoins que ceux de cette créance s'aſſembleroient ſans armes en petit nombre, auec la permiſſion, & ſous l'authorité de ceux qu'on auroit commis pour y prendre garde ; Qu'à la reſerue des Bapteſmes & des Mariages, dans les choſes qui ſe font publiquement, ils garderoient les Feſtes, & les autres couſtumes obſeruées, & commandées par l'Egliſe Romaine ; Que le Roy confirmeroit ces trois Villes dans leurs Immunitez, Franchiſes & Priuileges, ſans ſouffrir qu'en aucun lieu de ſon Royaume, ils fuſſent diminuez, alterez ou violez ; Que les Rochelois receuroient pour Gouuerneur celuy qui leur ſeroit donné par le Roy, ſans aucune Garniſon pourtant, & qu'il pourroit aller & venir, ou demeurer dans la Ville, comme bon luy ſembleroit ; Qu'ainſi ils ſe gouuerneroient ſuiuant les meſmes Loix, Ordonnances & Couſtumes, qu'ils auoient obſeruées ſous les autres Roys de Frãce, depuis qu'ils eſtoient ſujets de cette Couronne ; Qu'ils ſe déporteroiẽt de toute Allian-

ce, Ligue, Confederation & Intelligence, qu'ils pourroient auoir euës hors du Royaume, ou dedans, & mesme qu'ils ne donneroient aucun secours à ceux qui continuëroient de faire la guerre, quoy qu'ils fussent de leur Religion; Que dans les mesmes Villes, & par tout ailleurs, d'où ils auroient osté l'exercice de la Religion Catholique, il y seroit rétably, & qu'ils remettroient aux Ecclesiastiques non seulement les Eglises, les Monasteres & les Hospitaux, mais tous les autres Biens, Benefices, & Dignitez qui leur appartenoient; Que par tout le Royaume les Gentils-hommes de libre Iurisdiction pourroient faire dans leurs maisons des Mariages, & des Baptesmes, à la maniere des Huguenots, pourueu neantmoins qu'en chacune de ces Assemblées il n'y eust pas plus de dix personnes; Qu'on ne rechercheroit aucun en matiere de Conscience; & que ceux d'entr'eux, qui ne voudroient point se tenir dans le Royaume, pourroient vendre leurs biens, & s'en aller où ils voudroient, pourueu que ce ne fust point en des lieux ennemis de la Couronne; & que pour l'obseruation de toutes ces choses, les Villes susdites donneroient des Ostages, qu'on changeroit de trois en trois mois, & qui suiuroient tousiours la Cour. 1573.

Ces conditions estant reglées, & des Ostages donnez, & enuoyez à la Cour par le Duc d'Anjou, Biron entra à la Rochelle en qualité de Gouuerneur pour le Roy; où il fut suiuy par vn des Heraults de France; & pour marque de Domaine, prit possession du Gouuernement, & y fit publier la Paix. Ce qu'on n'eust pas plustost fait, que le Duc

Biron entre dans la Rochelle, en qualité de Gouuerneur pour le Roy.

1573. Le Duc d'Anjou retourne à Paris, & y préd le titre de Roy de Pologne.

d'Anjou, nouueau Roy de Pologne, ayant congedié l'Armée, s'en alla à Paris, où l'accompagnerent les Princes, & les Seigneurs. Comme il y fut arriué, il prit le titre de Roy; Et apres auoir receu les Ambassadeurs de Pologne, il commença de faire ses preparatifs, pour s'en aller prendre possession de cette Couronne. Cependant la Ville de Sancerre, qui pour n'estre pas comme les autres, du libre & pur Domaine du Roy, mais suiette au Comte de Sancerre, n'auoit pas esté compriſe dans l'accord des Rochelois, se voyant reduite par la faim à vne extréme necessité, & hors de toute esperance de pouuoir estre secouruë, prit resolution de se rendre à la Châtre. Ce Vainqueur ayant par l'ordre du Roy, & en consideration des Ambassadeurs de Pologne, donné la vie aux Catholiques, condamna cette Communauté à vne certaine somme d'argent, pour estre distribuée aux Soldats. Par mesme moyen pour luy oster toute sorte de forme de Ville, & la reduire en Village, il en fit abbattre les portes & les murailles, & transporter l'Horloge & les Cloches. De plus, il mit garnison dans le Chasteau, & les Prestres en possession de leurs biens, & des Eglises, pour y faire exercice de la Religion Catholique. Aprés cela, il commanda secrettement à ses gens (du moins le bruit en courut ainsi) qu'ils eussent à ietter dans vn puits, comme si la chose fust arriuée fortuitement, Guillaume Ioanneau, Baillif de la mesme Ville, & principal Chef de la reuolte passée; bien que plusieurs fussent d'opinion qu'il s'y estoit precipité luy-mesme par desespoir, & par frenesie. Voila quelle fut l'issuë de la Rebellion, qui recom-

La Ville de Sancerre se rend à la Châtre,

qui la reduit en Village.

Guillaume Ioanneau ietté dans vn puits, pour chastiment de sa Rebellion.

mença depuis la mort de l'Admiral; à laquelle, ou pour le peu de soin de ceux qui commandoient, ou pour le peu de fidelité de ces autres qui deuoient agir; à faute d'auoir employé la seuerité des remedes, par le moyen desquels l'on eust pû, sans beaucoup de peine & d'obstacle, déraciner tout à fait le mal, l'on assoupit bien pour quelque temps, mais on n'éteignit point entierement ces viues étincelles, d'où s'ensuiuirent depuis de plus dangereux embrasemens, & des maux plus opiniastres & plus fâcheux. C'estoit chose neantmoins, dont à present la Cour ne se mettoit pas beaucoup en peine. Elle s'estimoit ioüir d'vn repos asseuré parmy l'allegresse publique, & au milieu des magnificences, qui se faisoient pour le Couronnement du nouueau Roy de Pologne. Cette pompe ayant duré plus de deux mois, luy-mesme accompagné de la Reine sa Mere, & du Roy son Frere, qui furent auecque luy iusques sur la Frontiere de Lorraine, partit enuiron le commencement d'Octobre, pour s'en aller prendre possession de son Royaume. Mais le Roy ne fut pas plustost de retour aux lieux où il auoit accoustumé de se diuertir à la Chasse, & de gouster les autres plaisirs conuenables à son âge, que l'on commença de découurir ces dangereuses humeurs, qui deuoient plus que iamais troubler son Estat. Apres le partement de Henry, le premier rang de preéminence, & de dignité, passa en la personne de François, Duc d'Alençon, second Frere du Roy, ieune Prince, sans experience, de peu d'esprit, & auec cela si volage, si altier, & si remuant, qu'il paroissoit beaucoup plus enclin à suiure des desseins ruïneux

1573.

Grandes magnificences à la Cour.

Partemẽt du Roy de Pologne.

Qualitez de François Duc d'Alençon.

1573. & precipitez, qu'à ſe ranger à vne façon de viure, où il y eut quelque ſorte de prudence & de moderation. Comme il s'eſtoit ſenty tellement piqué de la puiſſance donnée par le Roy au Duc d'Anjou, que l'aiguillon luy en eſtoit demeuré bien auant dans le cœur, pour eſtre ſi enuieux de ſon Frere, que ne pouuant ſouffrir le haut éclat de ſa valeur, & de ſes actions glorieuſes, il en croyoit la grandeur dommageable à la ſienne, & que ſa reputation en deuſt eſtre moindre; Ainſi il s'eſtoit mis à vouloir du mal ſecrettement à tous ceux qui dépendoient de luy, & qui en quelque façon que ce fuſt eſtoient de ſon intelligence; s'eſtant remarqué pluſieurs fois, qu'il careſſoit, & admiroit meſme l'Admiral de Coligny, & ſes Adherans, comme s'il eût voulu par là blaſmer en ſon ame la conduitte du Roy, & ſe porter d'inclinatiõ à fauoriſer le Party des Huguenots. Or bien que la Reyne ſa Mere connoiſſant ſon naturel, eut mis prés de luy des hommes ſçauans, & experimentez, qui par leur adreſſe taſchoient de moderer ſes humeurs & ſes deſſeins, il auoit neantmoins vne auerſion entiere pour eux; & ne ſuiuant que ſon caprice, ſe laiſſoit conſeiller & conduire par Boniface de la Mole, homme de peu de retenuë, mais dont les penſées eſtoient vaſtes, & démeſurées; & par Hannibal, Comte de Coconas, chaſſé de Piedmont, homme qui ſuiuant le naturel des Bannis, ne pouuant demeurer en repos, ſe plaiſoit à troubler la tranquillité des autres. Au Duc d'Alençon s'eſtoient ioints encore d'abord, non ſeulement le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, à cauſe qu'ils ſe voyoient peu conſiderez du Duc d'An-

Cauſes de ſes mécontentemens.

Il careſſe les Ennemis du Duc d'Anjou ſõ Frere,

& ſe fait pluſieurs Partiſãs pour troubler l'Eſtat.

jou, Chef du Party Catholique, & qu'ils estoient tousiours apres à guetter les occasions, qui pouuoient remettre en vigueur leur Faction oppressée, mais encore les Maréchaux de Montmorency & d'Anville, Guillaume de Toré, & Charles de Meru', qui estoient tous Freres. Car voyant qu'ils n'auoient pû iamais obtenir la charge de leur Pere, ny moins encore le credit & l'authorité qu'il auoit durant sa vie; & qu'aprés la mort de l'Amiral leur parent, ils estoient restez en peu de consideration, & mesme dans la hayne & le soupçon du Roy, qu'ils croyoient n'estre pas moins porté à leur ruyne qu'à celle des autres, ils faisoient tout ce qu'ils pouuoiẽt, pour se ioindre à quelque Party, par l'appuy duquel ils se pûssent maintenir. 1573.

Dans cette mesme cabale se rencontroient le Maréchal de Cossé, que les Catholiques n'aymoient gueres, & tous ceux qui auoient eu pour l'Amiral des inclinations, ou particulieres, ou publiques. L'on y pouuoit ioindre encore tous ces autres, qui pour leurs interests propres, dégoustez des choses presentes, alloient tramant dans leur ame de nouuelles reuolutions en matiere de Gouuernement, & lesquels encouragez & remplis de belles espérances, principalement par les Seigneurs de Montmorency, qui s'y employoient adroitement, auoient formé vne troisiéme Faction, qu'on appelloit communément, *Le Party des Politiques*, ou des *Mal-contens*, pource que sans poser autre fondement, ny aucune difference entre l'vne & l'autre Religion, ils ne se proposoient pour but, à ce qu'ils disoient, que la seule Reformation de l'Estat. Mais tous ces desseins, & ces nouuelles pratiques, qui

Party des Politiques, ou des Mal-contens.

1573. durant que le Duc d'Anjou ne fut point absent, se tramerent fort secrettement, pour l'apprehension que l'on auoit, & de son courage, & de son authorité, commencerent à pulluler plus hardiment, apres qu'il s'en fut allé; & l'on témoigna dés lors qu'il n'y auoit plus, ny respect, ny consideration en son endroit; non seulement pource que le Duc d'Alençon, qui fauorisoit toutes ces menées, tenoit la premiere place, mais encore à cause que le commandement du Party Catholique estoit demeuré au Duc de Guise, & à ses Freres, anciens Ennemis & Concurrens des Maisons de Bourbon & de Montmorency: de sorte qu'il leur sembloit apparemment, & plus honnorable, & plus necessaire, de se mettre ensemble, pour faire le contrepoids de cette grande puissance, & s'y opposer tout à mesme temps. L'occasion de se porter à ce mal fut grandement augmentée par l'indisposition du Roy, qui pour s'adonner par trop à la Chasse, à la Course, à la Lutte, & au Manége des Cheuaux, estoit tombé dans vne longue & dangereuse maladie; si bien qu'auec cette vigueur qu'il tenoit de sa nature, ne pouuant déraciner ces desordres en leur naissance, il dónoit plus de moyen au Duc d'Alençon, de découurir & de fomenter ses propres intentions. Ce qui fut cause, que dés aussi-tost qu'il vid partir le Duc d'Anjou, incité par les conseils des Maréchaux de Montmorency, & de Cossé, il se mit ouuertement à pourchasser & à pretendre le mesme titre, & la mesme authorité que son Frere auoit euë durant plusieurs années. Mais outre que le Roy & la Reyne, peu satisfaits de son humeur & de ses actions, ne se portoient

Leurs pratiques prénent vigueur par le partemẽt du Duc d'Anjou, & par le support du Duc d'Alençon.

Le Roy tombe malade.

Le Duc d'Alençon prend la mesme

point d'inclination à luy mettre en main cette puissance, luy-mesme n'auoit point les qualitez requises, pour soûtenir vn si grand fardeau, ny le merite du Duc d'Anjou non plus, estant beaucoup au dessous de luy, & en esprit, & en grandeur de courage. D'vn autre costé le Roy, qui estoit déja d'vn âge robuste, & d'vn naturel chagrin & difficile, ne pouuoit souffrir que ses plus proches eussent desormais tant de credit & d'authorité. Que s'il s'estoit porté possible vn peu plus ardemment qu'il n'eust voulu à fauoriser l'Election du Roy de Pologne, il l'auoit fait apparemment pour l'éloigner de sa personne, ne iugeant, ny honneste, ny facile de le priuer autrement de la puissance qu'il luy auoit au commencement donnée de son bon gré, & où le Duc s'estoit depuis plus fort établi par sa valeur, & par ses illustres Victoires. Pour toutes ces choses le Roy refusa de donner au Duc d'Alençon le titre & l'authorité de Lieutenant General; & vn peu apres, la Reyne Mere se mit à l'entretenir de diuerses esperances, dont la principale fut, de luy procurer vne Souueraineté, comme l'on auoit fait à son Frere. Elle luy proposa pour cét effet, ou de le marier auec la Reyne d'Angleterre, ou la Principauté des Estats de Flandres, alienez de l'obeyssance du Roy Catholique; Et déja mesme on auoit commencé de traitter de l'vn & de l'autre, plustost auec dessein de l'amuser d'esperance, & de le maintenir en bonne intelligence auec le Roy son Frere, que pour aucun fondement, ny aucune raison qu'on eust que cette affaire deust reüssir: Mais l'impatience du Fils ne donna point temps aux artifices de la Mere. Car

1573. puissance de Lieutenant General que son Frere auoit euë,

Le Roy la luy refuse,

la Reine Mere l'entretient de belles esperances;

1573. comme les Mal-contens, & les Huguenots, eurent apperceu qu'il estoit picqué au dernier point du refus qu'on luy auoit fait, & que desia son inclination le poussoit à de nouueaux remuëmens, ils s'offrirent tous d'vn commun accord à le faire Chef de leur Party, luy persuadant qu'il se donneroit par ce moyen vne puissance, & plus libre, & plus absoluë, que celle qui luy auoit esté refusée à tort par son propre Frere.

& les Huguenots s'offrent à le faire Chef de leur Party.

Plusieurs raisons poussent le Roy de Nauarre à se ranger auec le Duc d'Alençon.

Le Roy de Nauarre estoit aussi de cette partie, & trempoit à ces mesmes desseins, pour le desir qu'il auoit d'auancer sa propre Fortune, dont il épioit les occasions le plus soigneusement qu'il pouuoit, & de se retirer par mesme moyen de cette espece de seruitude, ou plustost de cette prison où il viuoit prés de sa belle-Mere, & du Roy son beau-Frere, outre la mauuaise intelligence qu'il y auoit entre luy & sa Femme, dont il estoit fort mal satisfait: de maniere que par le tumulte, & le changement des affaires, il esperoit de se déliurer de tous ses ennuis, & de s'ouurir quelque chemin à sa propre grandeur, ou du moins à la liberté, à laquelle il estoit grandement enclin de sa nature. A ces pratiques s'accommodoit tres-volontiers encore le Prince de Condé, bien asseuré d'auoir vne authorité tres-haute dans le Party des Huguenots, s'ils pouuoient par quelque voye se restablir vne fois; au lieu que parmy les Catholiques il estoit fort abaissé, à cause de la memoire de son Pere. Mais les trois Mareschaux de Cossé, de Montmorency, & d'Anville, Chefs des Malcontens, approuuoient par dessus tous cette deliberation, sur l'esperance qu'ils auoient qu'ils

Le Prince de Condé se fait du méme Party.

Cossé, Montmorency, & d'Anville, Chefs des Mal-cõtens.

seroient Arbitres & Directeurs de la volonté du Duc ; qui pour n'estre pas capable de Gouuernemẽt, leur mettroit en main la méme puissance que l'Amiral auoit euë durant la minorité des Princes de Bourbon. Ils eurent là-dessus plusieurs conferences, & firent diuerses consultations, apres lesquelles il fut conclud ; Que le Duc d'Alençon partiroit de la Cour secrettemẽt, & à l'improuiste ; Que pour assurer sa retraitte, quelque troupe de Caualerie, qu'on leuoit pour cét effet, s'en iroit à peu de bruit au deuant de luy ; Que les Mareschaux de Montmorency, & de Cossé, l'accõpagneroient, pour le conseiller sur ce qu'il auoit à faire ; Que le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé le suiuroient secrettement, deux iours apres qu'il seroit party ; Que le Maréchal d'Anville, Gouuerneur du Languedoc, s'en iroit en cette Prouince-là quelques iours auparauant, afin d'vser de son adresse ordinaire à s'ẽparer des meilleures Places ; De mettre sur pied le plus de Noblesse qu'il en pourroit assembler, & d'essayer de faire le mesme en Guyenne, & aux enuirons, par le moyen du Vicomte de Turenne son Neueu, & du Duc de Ventadour son beau-Frere ; afin que les Princes partis de la Cour, eussent des forces à suffisance pour subsister, & vn lieu de retraitte, pour y estre en asseurance. A des entrepriſes si serieuses, & si importantes, les particuliers Confidens du Duc d'Alençon entremesloient des desseins ridicules, & des legeretez de jeunesse ; se proposant par sortilege, & par charmes, d'abreger les iours du Roy, que sa maladie auoit desia bien fort affoibly ; & qu'ainsi, luy estant mort, & le Roy de Pologne esloigné, le Duc d'Alençon auroit

1573.

Resolution prise dans leur Conseil.

Desseins ridicules des plus secrets Confidés du Duc d'Alençon.

la Couronne; fondemens sur lesquels on com-
1573. mença de prendre les Armes. Le Maréchal
Pratiques du Maréchal d'Anuille dans le Languedoc, & son adresse pour les colorer.
d'Anville s'en alla en Languedoc, auecque la permission du Roy; & sous pretexte de faire vne reueuë de son Gouuernement, se mit à pratiquer sous main les Gentils-hommes, & les Gouuerneurs des Places fortes. Mais comme il estoit extrémement adroit & rusé, de peur qu'il auoit qu'on ne vint à découurir ses intrigues, il enuoya au Roy, & à la Reyne Mere son Secretaire, qu'on appelloit Chartier. Il leur remõstra par luy, Qu'il estoit apres à traiter auec les Huguenots de Nismes, de Montpellier, & des autres Villes, pour les reduire à l'obeïssance de sa Majesté; Et que si on luy enuoyoit des hommes de confidence & d'esprit, pour le pouuoir seconder, il esperoit de les assuiettir entierement, & que les conditions en seroient honorables. Sur cette esperance, le Roy dépescha S. Sulpice, & le Secretaire Villeroy, pour traitter ensemble de cét accommodement. Mais par cét artifice, & sous ce pretexte, d'Anville ayant moyen de pratiquer les Huguenots, sans se rẽdre suspect à la Cour, s'auisa de s'en donner le loisir; & comme il sçeut que les Deputez du Roy estoient arriuez à Auignon, il se seruit du mesme Chartier, pour leur faire entendre que les affaires n'estant pas encore bien meures, il iugeoit à propos qu'ils ne bougeassent de cette Ville-là; & ne vinssent point à luy, iusques à ce qu'il eust ietté des fondemens plus assurez de ce qu'il leur falloit faire. Il amusoit ainsi les Deputez, tandis que gagnant les principaux du Languedoc, il s'ouuroit vn chemin peu à peu à se rendre Maistre du Païs; & que le Vicom-

Accommodement imaginaire. Artifice du Maréchal d'Anville, pour pratiquer les Huguenots, sans soupçõ:

te de Turenne, auec le Duc de Ventadour, faisoient le mesme de leur costé. Mais pource que les autres n'estoient pas si adroits que d'Anville, pendant qu'ils differoient leurs pratiques, dont ils donnoient aduis aux Huguenots dans tous les lieux du Royaume, & que Coconas, & la Mole, passant plus auant, butoient à faire mourir le Roy, pour changer la face du Royaume; le Duc d'Alençon incertain en ses resolutions, & trop foible d'esprit, pour venir à bout d'vne si forte entrepriſe, se fit soupçonner imprudemment à la Reyne sa Mere. Comme elle n'épargnoit point ses artifices accoustumez à rechercher les plus secrettes menées, & à penetrer dans le fonds de ces pratiques, les Huguenots impatiens les découurirent eux-mesmes. Car le Duc leur ayant fait sçauoir son dessein, qui estoit de partir de la Cour auec le Roy de Nauarre, & le Prince de Condé, pour se ietter dans les places qui tenoient pour eux, afin de s'y declarer Protecteur de la Religion Reformée, & des Mal-contens du Royaume, ils furent si inconsiderez, que sans attendre, ny vne deliberation mieux fondée, ny des auis plus certains, ils parurent tout à coup au nombre de deux cent Cheuaux, commandez par Guitry; lesquels tous en armes vn iour de Carnaual, se mirent à courir aux enuirons de saint Germain, où la Cour estoit alors, pour assurer le chemin aux Princes, qui en deuoient partir secrettement. Mais le Duc d'Alençon, & ses Confidens, se trouuerent si confus, & si étonnez, quand ils en eurent auis, que leur entrepriſe n'estant pas encore bien meure, ny le nombre des Huguenots assez grand, pour venir à bout de

1573.

Coconas & la Mole entreprennent sur la vie du Roy.

Dessein du Duc d'Alençon découuert par la Reyne Mere, & cõment.

Partie mal faite par les Huguenots aux enuirons de saint Germain.

1573. leurs desseins, ils ne branlerent du tout point tant ils estoient irresolus & peu d'accord en leurs opinions. Par où cependant le Roy & la Reine furent éclaircis du soupçon qu'ils auoient déja conceu; & s'estant retirez promptement dans les Faux-bourgs de Paris, firent arrester prisonniers le Duc d'Alençon, le Roy de Nauarre auec leurs adherans & tous ceux de leur Conseil; comme encore les Maréchaux de Montmorency & de Cossé, auec tous les autres qu'ils iugerent estre de cette partie & participans de ce secret. Le Prince de Condé & Toré furent les seuls qui mettant leur salut en la fuite, s'en allerent premierement en Picardie dans les places qu'y tenoient les Princes, d'où sans autre delay ils se retirerent aux Villes franches d'Allemagne qui estoient du Party des Protestans. Alors le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre, ou par la confiance qu'ils mettoient en la proximité du Sang, ou pour détourner d'eux-mesmes la faute de l'entrepriſe, & la mettre, comme c'est la coustume, sur le Party le plus foible, confesserent franchement qu'on les auoit sollicitez à quitter la Cour pour se faire Chefs des Huguenots & des Mal-contens; Qu'il leur estoit aduenu quelquesfois de prester l'oreille à ces pratiques, plustost pour découurir l'intention de ceux qui en estoient Auteurs, que pour aucune volonté qu'ils eussent d'y adherer; Qu'ils auoient touſiours attendu d'en estre entierement informez, afin de prendre leur temps pour le declarer au Roy, & que cependant le Duc en auoit donné à connoître quelque chose à la Reine, bien qu'en termes obscurs, ce qui seruoit d'vne assez euidente

Le Duc d'Alençon, le Roy de Nauarre & leurs Partisans sont arrétez prisonniers.

Fuite du Prince de Condé & de Toré.

Declaration du Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre.

preuue de la sincerité de leurs intentions. Sur le fondement de cette confession, où plusieurs particularitez se rencontrerent ; les complices de moindre condition interrogez & mis à la gesne, principalement la Mole à qui l'on trouua quelques images de cire, semblables à la personne du Roy, enuironnées de caracteres & d'autres choses de cette nature, comme aussi le Comte de Coconas, accusé de diuers crimes, & plusieurs autres de leur intelligence furent condamnez à la mort, & les Maréchaux de Montmorency & de Cossé mis à la Bastille au grand contentement des Parisiens. Quant aux Princes, on se contenta du manifeste qu'ils firent, par lequel ils declarerent ; Que leur intention n'auoit iamais esté de s'éloigner de l'obeyssance du Roy non plus que d'offenser sa personne en aucune sorte, ny moins encore de se faire Chefs & Protecteurs des seditieux & des rebelles du Royaume ; mais que tout cecy auoit esté faussement & artificieusement publié contre eux par des personnes méchantes & ennemies de la tranquillité publique, afin de faire soûleuer les peuples sous ce pretexte, chose qu'ils auoient touſiours detestée. Surquoy ils concluoient ; Qu'on eust à faire iustice de semblables gens de mauuaise vie, afin que par vn chastiment exemplaire, on ostast la matiere à l'embrasement qu'ils auoient tâché de susciter. Neantmoins auec tout ce qu'ils pûrent dire par leur manifeste, ils ne furent pas remis en l'estat d'auparauant ; mais d'vn costé traittez comme Parens, & de l'autre tenus comme Prisonniers auec de bonnes & seures gardes. Ceux qui ont accoustumé d'expliquer

1573.

La Mole & Coconas sont condamnez à la mort, & les Maréchaux de Cossé & de Mõtmorécy mis à la Bastille.

Manifeste des Princes, qui ne laissent pas d'étre tenus cõme prisõniers.

1573. en mauuaiſe part toutes les actions des Princes, diſoient alors; Que l'intention du Duc d'Alençon eſtoit de ſe faire Roy, apres la mort de ſon Frere, qu'il voyoit eſtre prochaine, & qu'à ce meſme but ſe rapportoit le Conſeil des Maréchaux, & de ſes autres Confidens; Mais que la Reine Mere, qui aymoit beaucoup plus le Roy de Pologne; & ſous le Regne duquel elle ſe promettoit vn Empire tres-abſolu, auoit fait paroiſtre la choſe autre qu'elle n'eſtoit, & contraint le Roy d'arreſter les Princes & les Maréchaux, pour aſſurer le Royaume au Roy de Pologne, comme à ſon vray Succeſſeur, la domination duquel eſtoit haye de tous ceux generalement qui auoient de l'auerſion pour la Maiſon de Guiſe, ou de la correſpondance auecque les Huguenots.

Sentimés de pluſieurs.

1574. Ces choſes, de quelque nature qu'elles fuſſent, ou de quelque ſource qu'elles vinſſent, arriuerent au commencement de l'année mille cinq cent ſoixante & quatorze, qui ſembloit deſtinée à renouueler toutes les vieilles playes de la France. Car au dernier iour de Mars, & dans tout le mois d'Auril ſuiuant, les Huguenots déja ſoûleuez, à cauſe des choſes qui s'eſtoient traittées; & deuenus plus ſoupçonneux que iamais, pour auoir eſté découuerts fauteurs de cette derniere Coniuration, rompirent les bornes du reſpect, & commencerent derechef à s'emparer de toutes parts des Chaſteaux, des Villes, & des places les plus fortes. Comme ſi l'entrepriſe de S. Germain euſt reüſſi ſelon leur deſir, ils couroient aux Armes par toutes les Prouinces, ou pour mieux dire, ils ſe precipitoient ſans aucune retenuë, & auec vne effronterie d'autant

Les Huguenots renouuellent les troubles,

ſe ſaiſiſſent des places les plus fortes,

plus grãde qu'ils n'apprehendoient plus le Roy de Pologne, dont la valeur & la diligence leur auoient donné souuent l'alarme, iusques à leur faire sentir à leur dommage, qu'ils n'auoient point d'Ennemy plus puissant, ny plus resolu. La premiere émeute vint de la Nouë, qui se tenant dans le Poitou, y fit tout à coup des leuées de Soldats, auec lesquels il s'empara de Lusignan, de Fontenay, de Mesle; & secondé par les Rochelois, fit soûleuer, & mit en desordre tout le Pays. Par où il donna manifestement à connoistre, qu'au temps du siege de la Rochelle, il n'en estoit point sorty, ny pour aucun desir qu'il eust de la Paix, ny pour satisfaire à la foy promise au Roy, mais pour l'offense receuë des Ministres Huguenots, & pour l'apprehension qu'il auoit que les Rochelois ne trãsferassent au Comte de Montgommery le premier commandement des Armes. Cette émeute, comme vn signal de Guerre, fut suiuie de plusieurs autres reuoltes, qui se firent en Dauphiné, en Prouence, en Gascongne, & en Languedoc, où il n'y auoit point iusques au moindre Capitaine, & au plus simple Gentil-homme, qui ne contribuast tout ce qu'il pouuoit à s'éparer de quelque place forte. Tellement qu'à force de faire des courses dãs les Prouinces, de les rauager de toutes parts, de rompre les chemins, & les principaux passages qu'ils occupoient; d'imposer des Tailles au peuple, & de piller les maisons des Riches, ils auoient en peu de temps mis en desordre, & en confusion toute la France. Ce feu bien que dangereux, ne le fut pas tant neantmoins que celuy qui se mit dans les costes de Normandie: Car dés que le Comte

1574.

& coururent aux Armes de toutes parts.

Actes d'hostilité commis par la Nouë dans le Poitou.

Autres reuoltes en diuerses Prouinces,

où les Huguenots fót d'estranges dégats.

1574. de Montgommery s'apperceut que l'Armée du Roy l'empeſchoit de ſecourir la Rochelle, il regagna la coſte d'Angleterre ; & renforcé de Soldats, s'en alla deſcendre auec ſes vaiſſeaux, dans le pays qu'on appelle vulgairement le Coûtantin, qui eſt de la Prouince de Normandie, & proche de la Bretagne. Il fut ioint auſſi-toſt d'vn grand nombre de Huguenots, & des plus Mal-contens de cette Contrée, par le moyen deſquels il ſe ſaiſit en peu de temps de Damfront, de Carantan, de S. Lo, & de Valogne. Et daurant que les plus ſeditieux s'alloient rendre à luy de toutes parts, comme à vn Chef qu'ils ſçauoient auoir beaucoup d'authorité, l'on commença d'apprehender que la Reine Eliſabeth ſe ſeruant d'vne occaſion ſi fauorable, quoy qu'elle n'en fiſt aucun ſemblant, non plus que d'appuyer les armes du Comte, n'euſt fait deſſein neantmoins de mettre le pied derechef dans cette Prouince-là, que les Roys d'Angleterre ſes Predeceſſeurs, auoient autrefois long-temps poſſedée. Cependant, ces aduis de rebellions & de tumultes donnez au Roy, qui eſtoit prompt & ardent de ſon naturel, le mettoient ſi fort en colere, & hors de luy-meſme, que ſa maladie s'en augmentoit de iour en iour, & en deuenoit plus dangereuſe ; De maniere que ne pouuant ſuppléer à vn ſi grand beſoin, ny par ſon courage, ny par ſes forces, il changeoit de deſſein à chaque moment, & par cette irreſolution donnoit aux Mutinez vne plus grande commodité de ſe fortifier. D'où il s'enſuiuit enfin, qu'à cauſe que ſon mal s'augmentoit, & qu'il s'opiniaſtroit contre les remedes, il

Rauages de Montgommery dans la Normandie, où il s'empare de quelques places.

Les nouueaux troubles augmentent la maladie du Roy,

s'aduisa de remettre le tout au Conseil, & à l'authorité de sa Mere, luy recommandant à toute heure d'en venir à vne seuere résolution, & d'y faire proceder par les voyes de la igueur. Mais cela se pouuoit difficilement, dautant que la nature des choses presentes ne souffroit point qu'on se fiast du Gouuernement des Places, & de la conduite des Armées, qu'à des personnes extrémement prudentes, & qu'on eust de long-temps éprouuées; lesquelles pour la pesanteur de l'aage, & pour leur moderation, estoient la pluspart ennemies des conseils violens, & des executions sanglantes. La Reine se voyant donc bien en peine, & en des extremitez si grandes, qu'elles la reduisoient à la necessité d'agir, & contre son Gendre, & contre son propre Fils, tâchoit de trouuer quelque milieu entre la colere du Roy, & les inquietes pensées de ces Princes. Ce qui ne se pouuoit, à moins que d'y proceder contre la propre nature des choses, & hors de l'ancien vsage de toutes les experiences du Monde. Car au lieu que pour faire cesser l'effet, il faut necessairement en oster la cause; icy tout au contraire, elle se voyoit contrainte d'oster les effets des reuoltes & des troubles des Prouinces, pour conseruer le Duc d'Alençon, & le Roy de Nauarre, qui en estoient la source, & la principale origine. Mais enfin, pour remedier à ces maux, elle conclud de mettre sur pied trois differentes Armées, & de les enuoyer en trois diuers endroits du Royaume. La premiere commandée par le Duc de Montpensier, deuoit aller en Poitou contre la Nouë. La seconde, sous la conduite du Prince

1574. qui recommãde à la Reine sa Mere, d'en arrester le cours par des remedes violens.

Grandes extremitez où se trouue la Reine Mere,

qui met sur pied trois differentes Armées,

1574. Dauphin, fils du meſme Duc, auoit ordre de s'acheminer en Dauphiné, & aux lieux d'alentour; Et la troiſiéme deuoit s'oppoſer au Comte de Montgommery, par les ordres de Iacques de Matignon, perſonnage dont on connoiſſoit de long-temps la valeur & la fidelité, qui eſtoit alors Lieutenant du Duc de Boüillon au Gouuernement de Normandie. L'on eſſayoit cependant d'oſter celuy du Languedoc au Maréchal d'Anville. Le Comte Sciarra Martinengo fut dépeſché pour le meſme effet à ſaint Sulpice, & à Villeroy, auec ordre exprés qu'ils eurent de le faire mourir, ou en cas qu'ils ne peuſſent aller ſi auant, de taſcher à tout le moins de le priuer du Gouuernement qu'il auoit, & qui eſtoit de grande importance. Mais Martinengo ayant trouué que les Deputez eſtoient encore dans Auignon, & qu'à faute de forces ils ne pouuoient executer l'intention du Roy, il falut paſſer au ſecond point, & voir ſi on ne pourroit pas luy oſter toutes les Villes de la Prouince, ou du moins vne partie. A quoy l'on commença de trauailler ſoigneuſement par le moyen du Cardinal d'Armagnac, du Duc d'Vſez, du Vicomte de Ioyeuſe, & des Seigneurs de Maugiron, de Quelus, de Rieux, & de Suze, qui auoiẽt tous beaucoup de credit en ce pays-là. Mais l'épreuue leur fit connoiſtre, que l'adreſſe du Maréchal n'eſtoit pas moindre, que l'inclination qu'auoient pour luy tous ces peuples, dont il auoit gagné l'amitié par ſon humeur genereuſe, & bien-faiſante, comme auſſi par ſon accortiſe à les gouuerner. Tellement qu'apres la nouuelle qu'il eut des mauuaiſes affaires qui ſe paſſoient à la Cour, il fit ſemblan-

Ordres donnez contre le Maréchal d'Anville.

de ne se point tenir offensé de l'empriſonnement de ſon Frere, & de ne tremper à ſes deſſeins en façon du monde, iuſques-là meſme qu'il proteſta publiquement d'eſtre bien content de ſe demettre de ſon Gouuernement, & de ſa charge de Mareſchal, iuſques à ce que le Roy l'y rétabliſt volontairement, apres qu'il auroit connu ſa fidelité. Mais tout cela n'empeſchoit pas qu'il ne trauaillaſt cependant à s'aſſurer des Villes, & des places fortes, & à gagner à ſa deuotion le plus de Nobleſſe & de Soldats qu'il en pouuoit pratiquer : tellement que par ſes ruſes, il ſe trouua bientoſt en eſtat de ſe pouuoir deffendre, & ainſi les Deputez furent contraints de s'en retourner à la Cour, ſans auoir rien auancé. Ce que le Roy ne ſçeut pas pluſtoſt, que tranſporté de colere, il le priua de ſes Charges par vne Declaration qu'il fit publier, & voulut que le Prince Dauphin tournaſt de ce coſté-là auecque ſes troupes. Le Duc de Montpenſier eſtoit entré déja dans le Poitou auec ſon Armée, & apres la priſe de Talmon, auoit mis le Siege deuant Fontenay, faiſant toutes ſortes d'efforts, pour attirer à la Campagne la Nouë, qui declaré tout de nouueau Chef des Rochelois, s'employoit auec vn extréme ſoin à ſolliciter les Gentils-hommes du pays, & à faire des leuées de gens de Guerre. Mais ne ſe ſentant pas aſſez fort pour reſiſter dans la Campagne, apres auoir pourueu le mieux qu'il pût à toutes les places, il ſe ietta dans les plus aſſurées, ſe ſeruant de l'auantage des lieux, de ſon induſtrie, de ſon adreſſe, & de ſa diligence, pour endommager les Ennemis.

1574. Il diſſimule en diuerſes façons, & cependãt s'aſſure des Villes.

Progrez du Duc de Montpenſier dans le Poitou, & de la Nouë, declaré tout de nouueau Chef des Rochelois.

En ce meſme temps Matignon deſirant

1574. de rendre des preuues de sa fidelité au Roy, & à la Reine, dont il se voyoit fort estimé, & de s'éleuer par ce moyen à vne plus haute Fortune, s'en alla auec la troisiéme Armée droit au lieu où estoit le Comte de Montgommery, renforcé de courage, & de gens de guerre. Il y auoit dans son Armée cinq mille hommes de pied François, & douze cent Cheuaux, à qui s'étoient ioints plusieurs Gentils-hommes & Volontaires; lesquels excitez par les commandemens du Roy & de la Reine, qui auoient grandement à cœur cette entrepriſe, s'étoient offerts à seruir sans paye; outre qu'auecque l'Armée on faisoit marcher quatorze pieces d'Artillerie, qu'on auoit tirées du Chasteau de Caën, & des autres Villes d'alentour, auec toutes sortes de munitions. En cette Armée estoit Maréchal de Camp Iean d'Emery sieur de Villiers, lequel pouſſé par son propre courage, & par la franchise de son humeur, éloignée des dissimulations & des perfidies, qui regnoient alors de toutes parts, témoigna par épreuue qu'il ne s'éloignoit iamais des occasions de s'acquiter de sa charge. Car estant vny d'affection & de conseil auec son General qui estoit de meſme incorruptible en sa foy, & en son integrité, il fit semblant pour tromper l'Ennemy, de s'en aller du costé de Vallongne, comme au lieu le moins fort, & où il y auoit le plus de butin à faire; & s'estant mis à marcher toute la nuit le plus viſte qui luy fut poſſible, arriua au poinct du iour prés de S. Lo, où estoit le Comte de Montgommery, auec son Fils, & son Gendre. Saint Lo eſt vne Ville dans la baſſe Normandie, qui n'eſt pas bien grande, mais assez forte. Elle eſt proche de la

Matignõ s'en va contre Montgommery auec vne Armée.

Stratageme de Villiers Maréchal de Camp,

Il arriue prés de S. Lo,

la Mer, & sur la riuiere de Vire, qui n'est pas loin de la Ville, & qui s'engolphant dans l'Ocean par le moyen de son flux, se rend nauigable iusques à ses portes, & reçoit comme en vn Havre asseuré, les Vaisseaux qu'on y void aborder, qu'elle met à couuert des vents & des tempestes de la coste. En cette cale auoient moüillé les Nauires auec lesquels le Comte estoit venu d'Angleterre, & s'y tenoient à l'anchre, tout prests à sortir du Port, & à faire voile, quand l'occasion s'en presenteroit. Villiers arriué à l'improuiste vers le leuer du Soleil, auec l'Auant-garde de l'Armée, fit aduancer le Regiment de sainte Colombe, qui pouuoit estre de douze cens hommes de pied François; & auec quatre petites pieces d'Artillerie, occupa ce bord vn peu au dessous du lieu où les vaisseaux estoient à l'anchre, par où il vouloit empescher qu'ils ne pûssent sortir du Port. Suiuant cét ordre sainte Colombe hastant sa marche, comme la necessité le requeroit, prit son poste le long de la riuiere, & commença tout à mesme temps de se retrancher, & de dresser ses batteries; ce qui fut fait si à poinct, qu'en fort peu de temps le passage estant bouché aux Nauires de Montgommery, pour le peu de largeur de la riuiere, on luy osta toute esperance de se pouuoir sauuer auec son Armée, pource qu'il n'estoit pas assez fort. Alors Villiers voyant fermée cette auenuë, d'où dépendoit le principal poinct de toute l'entreprise, s'en alla auec les Cheuaux-legers, & le Regiment de Lauerdin, au pied d'vne colline, vis à vis de la porte qui estoit du costé de la Mer, & s'y mit à escarmoucher contre les Assiegez, qui pour reconnoistre les forces de

1574.

y trouue Montgommery.

luy bouche le passage de la riuiere de Vire;

empêche qu'il ne se puisse sauuer,

1574. & l'amuse par de frequentes escarmouches.

l'Ennemy, auoient fait vne sortie, auec dessein de l'attaquer. Mais tandis qu'on les amusoit ainsi par de chaudes escarmouches, Matignon arriua par vn autre endroit, auecque le reste de l'Armée. A son abord, il prit aussi-tost son poste du costé de la terre, si bien qu'en moins de trois heures, la Place se trouua inuestie, & assiegée de toutes parts. Cependant ceux qui estoient sortis à l'escarmouche, se trouuant surpris par les troupes de Caualerie de Malicorne, & de la Meleraye, furent repoussez dans la Ville en fort peu de temps, auec vne perte notable de part & d'autre, y estant demeuré sur la place plus de soixante Catholiques, & enuiron quatre-vingt Huguenots. L'Armée du Roy diuisée en deux, défendoit l'entrée & la sortie par mer & par terre, le principal dessein des Capitaines estant d'empescher que l'Ennemy ne se pust sauuer par aucun endroit. Apres qu'elle fut logée, on se mit à trauailler aux tranchées, pour pointer l'Artillerie, à cause qu'on iugeoit bien que la Ville ne pouuoit resister que fort peu de iours. Mais le Comte, qui voyant que la Place n'estoit pas tenable, tournoit déja ses principales pensées á la fuite, ayant fait toute la nuit suiuante donner l'alarme par diuers endroits, afin d'estonner les Ennemis, ou du moins de les tenir en suspens, força finalement auec quelque nõbre de Soldats vn corps de garde du Regiment de Lussé, qui deffendoit vn poste du costé de la terre. Et dautant qu'il sçauoit le pays, & qu'on ne le pût connoistre, á cause de l'obscurité de la nuit, il se sauua aux landes prochaines, lieux bas & marécageux, où le flus & reflus se déchargent;

La Place est inuestie.

Les assiegez font vne sortie, & sont repoussez.

Ruse du Comte de Mõtgommery:

Il s'échappe à la faueur de la nuit,

puis comme il eut passé vn bras de Mer, dans quelque batteau de Pescheurs, qu'il y trouua de bonne fortune, il tira droict à Damfront, apres auoir laissé à S. Lo son fils & son gendre, sur l'esperãce qu'asseurément il les viendroit secourir en peu de iours. Les Catholiques ne sceurent rien de sa fuite, pource que les tenebres, le peu de gens qui le suiuirent, & l'industrie qu'il y apporta, empescherent qu'on ne s'en apperceut, iusques à ce qu'estant renforcé de Caualerie par l'arriuée de plusieurs Gentils-hommes de son Party, il commença de courir le pays, de rompre les chemins, & de monstrer qu'il venoit au secours des Assiegez. Mais enfin comme on fut bien asseuré qu'apres s'estre échappé des filets, il faisoit d'estranges degasts en tous les lieux d'alentour; on assembla les Capitaines, pour deliberer sur ce qu'on auoit à faire. Dans ce Conseil de Guerre, les opinions se trouuerent differentes. Feruaques & Ruberpré estoient d'aduis qu'on poursuiuist le siege de S. Lo, qu'ils iugeoient deuoir tenir peu de iours, pour oster à l'ennemy cette retraite asseurée, & l'esperance qu'il auoit de se pouuoir sauuer par la Mer. Mais Villiers & sainte Colombe opinoient au contraire, disant qu'auecque la mesme promptitude dont ils estoient là venus (laissant neantmoins saint Lo assiegé, pour diuiser les forces de l'Ennemy) il falloit poursuiure le Comte, pource qu'apres qu'on l'auroit deffait, toute la guerre seroit esteinte. Matignon ayant approuué cet aduis, laissa Feruaques & Malicorne au siege de S. Lo: & prenant auecque luy Villiers, sainte Colombe deux Regimens de gẽs de pied, six cent Cheuaux, & quatre petites

1574. se retire à Damfront,

& se renforce de gẽs, pour secourir les Assiegez.

Les Capitaines tiennent Conseil,

où les opinions sont differentes,

1574. & l'on y conclud enfin d'aller à Damfrõt assieger Montgommery.

pieces d'Artillerie, ils s'en allerent tous à Damfront, auec tant de diligence, qu'ils y arriuerent auant que l'Ennemy en eut aduis. Mais quoy que les murailles de la Ville fussent extrémement foibles, neantmoins se fiant fort en la riuiere de Mante, qui l'enuironne d'vn costé, & en la force du Chasteau, qui du haut de la colline où il est situé, la garde de l'autre; il resolut de défendre constamment la Ville. La nuit suiuante on dressa l'Artillerie; & le lendemain matin, apres qu'on eut abattu bien à peine quarante pieds de muraille, Villiers, quoy que la riuiere s'y opposast, passant à la teste de l'Infanterie, mal-gré l'obstacle de l'eau, qu'il auoit iusques à my-corps, se presenta si bruſquement à l'assaut, que les Ennemis étonnez se retirerent au Chasteau, sans faire resistance; & ainsi la Ville demeurée en la puissance des Catholiques, fut presque tout à fait démolie par la violence des gens de Guerre. Mais la principale difficulté consistoit à prendre le Chasteau, où la sape ne pouuoit rien, pour estre situé sur la pierre viue; & si éleué, qu'il falloit hausser des caualiers, pour y dresser des batteries, ce qu'on ne pouuoit faire qu'auecque toutes les peines du monde. Les Catholiques neantmoins ne laissoient pas d'y trauailler auec vn courage franc, & vne promptitude incroyable; cependant que pour les fatiguer, les Huguenots ne cessoient de faire des sorties impetueuses, & mesme sanglantes. Mais enfin elles terminerent, apres qu'on eut acheué vn caualier, & commencé de battre la courtine auecque furie. Apres la batterie, suiuit vn assaut extrémement rude, où, bien que sainte Colombe laissast la vie auec plus

Effet de l'Artillerie.

Rude assaut donné à la Ville,

les Catholiques s'en rendent Maistres,

& attaquent le Château.

Assaut redoublé, où sainte Colombe, & plusieurs bõs Soldats sont mis à mort.

sieurs Volontaires, & enuiron deux cent Soldats des plus courageux de l'Armée, si est-ce que les Huguenots y firent vne si notable perte par la mort de plusieurs Gentils-hommes, & de la pluspart des Soldats, qu'on iugea de là, qu'ils ne pouuoient tenir plus long-temps. Aussi arriua-t'il que ce mesme soir les Ennemis se rendirent à discretion, sans attendre que le lendemain on renouuellât l'assaut, qu'on s'appreſtoit de donner auec plus d'effort qu'auparauant. Matignon entré dans le Chasteau, fit desarmer & congedier tous les Soldats, retint prisonniers quelques Gentils-hommes, & donna de bonnes gardes au Comte de Montgommery, qui fut conduit à la Cour, & comme rebelle, par Arrest du Parlement de Paris, executé à mort publiquement, au lieu où l'on a accoustumé de faire iustice des Criminels. Par où le Roy & la Reyne furent bien aises, non seulement de s'estre deffaits d'vn si superbe Ennemy qui auoit de continuelles pratiques auec les Princes estrangers, mais encore d'auoir vengé la mort de Henry II. à qui luy mesme, bien que par accident, auoit osté la vie en vn Tournoy, comme il a esté dit cy-deuant; d'où prirent naissance toutes les calamitez qui s'ensuiuirent depuis. Apres cette prise de Damfront, Matignon retourné à S. Lo, commença d'y presser le siege plus fort que iamais, & le septiéme iour d'apres ayant fait donner l'assaut par Villiers, auec la principale Infanterie, demeura maistre de la muraille, (ce qui ne se fit pas sans répandre beaucoup de sang): & pareillement d'vne assez grosse Tour, qui de la façon qu'elle estoit flanquée au dehors, deffendoit l'entrée de la porte.

1574. Perte notable des Ennemis, qui se rendent à discretion.

Matignõ entré dãs le Chasteau, s'y saisit du Comte de Mõtgommery, qui est executé à Paris.

L'Armée presse le siege de S. Lo,

1574. Le lendemain, ſi toſt qu'il fut iour, l'aſſaut ſe renouuella, & l'Armée victorieuſe entra dans la Ville, où demeura ſur la place le gendre du Comte de Montgommery & Colombiers auſſi, Soldat non moins conſiderable pour ſa naiſſance, que redouté pour ſa valeur. L'on y prit encore le Capitaine Lorge, fils du Comte, deſtiné au meſme ſupplice dont ſon pere auoit finy ſes iours, mais dont il s'exempta par la fuite, ayant ſuborné ſes gardes. Apres Damfront, Carentan, & Vallongne ſe rendirent, ſans attendre qu'on les aſſiegeaſt; & par ce moyen demeura eſteint ce feu, qui s'eſtoit ſi dangereuſement allumé dans les plus importantes Prouinces du Royaume. Durant que cela ſe paſſoit, le Roy par la violence de ſa maladie eſtoit reduit à n'en pouuoir plus; & depuis quelques mois ayant commencé de cracher le ſang, & d'eſtre trauaillé d'vne fiévre lente, mais interne, & continuë, il auoit enfin perdu toutes ſes forces. De maniere que ſe voyant proche de la mort, comme il eut fait appeller tout ce qu'il y auoit à la Cour de Seigneurs de marque, & d'Officiers de la Couronne; apres leur auoir dit l'eſtat de ſon mal, & que ſa fin s'approchoit, il declara ſon Succeſſeur legitime Henry Roy de Pologne ſon Frere; & Regente du Royaume, en ſon abſence la Reine ſa Mere; recommandant tres-étroitement au Duc d'Alençon, au Roy de Nauarre, & à tous les autres, de luy obeyr, & de la ſeruir auec ſincerité, & ſur peine de Rebellion, iuſques à l'arriuée du Roy legitime. De toutes leſquelles choſes les Secretaires d'Eſtat, & René de Birague, Chancelier de France, éleu depuis peu à la place de feu Michel de

où elle entre victorieuſe.

Le gendre de Montgommery, & Colombiers ſõt tuez.

Fuite du Capitaine Lorge.

Carentã & Valõgne ſe rendent.

Le Roy tire à la fin,

declare ſa derniere volonté, recommande aux Princes la Reine ſa Mere,

l'Hospital, ayant expedié des Patentes, qui furent enregistrées en Parlement; le Roy apres auoir recommandé au Conseil la tranquillité du Royaume, & à sa Mere vne petite Fille qu'il auoit euë seule de la Reine sa Femme; comme aussi Charles, son Fils naturel encore enfant, ce qu'il fit en termes non moins serieux que pitoyables, il prit congé de tous ceux qui estoient là presens; & tenant toûjours serrée la main de sa Mere, acheua le cours de sa vie le trentiéme iour de May, n'ayant pas encore vingt-cinq ans complets. Tellement qu'apres tant de reuolutions & de Guerres, il laissa son Estat dans des confusions & des dangers aussi grands, que ceux où il l'auoit trouué depuis quatorze ans, lors qu'encore enfant il estoit paruenu à la Couronne.

1574. à son Cõseil la Paix du Royaume.

& rend l'esprit au plus beau de son âge.

FIN DV CINQVIE'ME LIVRE.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Preuosts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers qu'il appartiendra; Salut. Nostre bien amé PIERRE ROCOLET Imprimeur & Libraire ordinaire, & de nostre bonne Ville de Paris, nous a fait remontrer, qu'ayant cy-deuant par nostre ordre fait imprimer auec grand soin & dépense *l'Histoire des Guerres Ciuiles de* HENRICO CATHERINO DAVILA, traduite par le Sieur BAVDOIN, nous luy aurions par nos Lettres Patentes du dernier iour d'Octobre 1641. donné pouuoir d'imprimer ladite version en tels volumes & caracteres & autant de fois que bon luy semblera, vendre & debiter en tous les lieux de nostre obeïssance, pendant vingt ans, à compter du iour que chaque volume sera paracheué d'imprimer pour la pre-

miere fois. Et bien que par nosdites Lettres nous ayons fait défences à toutes personnes d'imprimer, ny faire imprimer, vendre & debiter ladite Version pendant ledit temps, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre que ce soit pour les peines mentionnées par nosdites Lettres : Neantmoins l'Exposant a souuent reconnu que ledit Liure ayant esté imprimé dans les pays Estrangers, plusieurs Marchands Libraires de nostredite Ville de Paris, & autres, le vendent à son preiudice, encore qu'il ne soit seulement rembourſé des frais faits pour ladite Impression, quoy que le temps porté par lesdites Lettres soit prest d'expirer ; C'est pourquoy il nous a treshumblement fait supplier luy vouloir permettre de le faire r'imprimer, & à cette fin luy octroyer nos Lettres necessaires : A CES CAVSES, desirans fauorablement traiter l'Exposant & luy donner moyen de se pouuoir aucunement desintereſſer du prejudice qu'il souffre par contrauention, attendu les grandes dépences qu'il a faites à ladite Impression. Nous luy auons d'abondant permis & permettons par ces pre-

sentes de pouuoir imprimer, faire reimprimer, vendre & debiter en tous les lieux de nostre obeïssance ladite traduction faite par ledit BAVDOIN, en plusieurs Volumes, en tels marges & caracteres & autant de fois que l'Exposant voudra, durant l'espace de vingt années entieres & accomplies, à compter du iour que le temps porté par nosdites Lettres du dernier Octobre 1641. sera expiré. Et faisons iteratiues inhibitions & deffences à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, d'imprimer, vendre ny debiter ladite Version en aucun lieu de nostre obeïssance, pendant ledit temps, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fausses marques, ou autres, en quelque sorte & maniere que ce soit, ny mesme d'en extraire aucune chose sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droict de luy, à peine de trois mil liures d'amande, payable sans deport, nonobstant oppositions ou appellations quelconques par chacun des contreuenans trouuez saisis d'vn ou plusieurs exemplaires, comme s'ils auoient fait ladite impression entiere, appliquable vn tiers à Nous, vn

tiers au grand Hospital & l'autre tiers à l'Exposant & au denonciateur. Faisons aussi deffences à tous nos Subjets, tant Imprimeurs, Libraires, qu'autres personnes, de quelque condition qu'elles soient, de faire imprimer tant en France qu'ailleurs, d'autres Versions de ladite *Histoire des Guerres Ciuiles de France de* DAVILA. Et à tous Imprimeurs, Libraires & autres, soit François ou Estrangers, de les exposer en vente dans les Pays & Terres de nostre obeïssance pendant ledit temps de vingt années accomplies, à la charge que ledit ROCOLET sera tenu d'en fournir encore deux Exemplaires en nostre Bibliotheque publique, vn dans nostre Bibliotheque du Louure, & vn autre dans celle de nostre tres-cher & feal Cheualier & Commandeur de nos Ordres le Sieur SEGVIER Chancelier de France. Ce faisant que vous ayez à le faire joüir du present Priuilege, & ceux qui auront droict de luy, pleinement & paisiblement, sans souffrir leur estre fait ou donné aucun empeschement au contraire. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin de chaque Volume de ladite Version du Sieur

BAVDOIN vn Extraict des presentes, elles soient tenuës pour deuëment signifiées, & que foy y soit adjoûtée & aux coppies collationées par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, comme à l'Original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent, faire pour l'execution d'icelles tous exploits necessaires sans demander autre permission; nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, Coustumes, Edits, Declarations, Arrests, Reglemens, Priuileges generaux & particuliers, & autres Lettres à ce contraires, à quoy nous auons dérogé & dérogeons par cesdites presentes: CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Fontaine-bleau le premier iour de May l'an de grace mil six cent soixante-vn; & de nostre Regne le dix-huictiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil, COVPEAV. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Liure de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, suiuant l'Arrest du Parlement du 8. *Avril* 1653. *A Paris le* 27. *May* 1661.

Signé, IOSSE, Scyndic.

Acheué d'Imprimer pour la premiere fois le 13. *Février* 1666.

A01 1473998